



HAL
open science

Performativité des indicateurs : indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation

Fiona Ottaviani

► **To cite this version:**

Fiona Ottaviani. Performativité des indicateurs : indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation. Economies et finances. Université Grenoble Alpes, 2015. Français. NNT : 2015GREAE003 . tel-01333323

HAL Id: tel-01333323

<https://theses.hal.science/tel-01333323>

Submitted on 17 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences économiques**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Fiona OTTAVIANI

Thèse dirigée par **Claudine OFFREDI**

Préparée au sein du **Centre de Recherche en Economie de Grenoble**

dans l'**École Doctorale Sciences économiques (ED n° 300)**

Performativité des indicateurs, indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation

Thèse soutenue publiquement le **18 septembre 2015**,
devant le jury composé de :

M. Tom Bauler (Président du jury)

Professeur des universités,
IGEAT, Université libre de Belgique

Mme Catherine Figuière (Suffragant)

Maitre de conférences HDR,
CREG (EA 4625), Université Pierre Mendès France, Université Grenoble-Alpes

Mme Florence Jany-Catrice (Rapporteur)

Professeur des universités,
CLERSE (UMR 8019 CNRS), Université de Lille 1

M. Michel Renault (Rapporteur)

Maitre de conférences HDR,
CREM (UMR 6211 CNRS), Université de Rennes 1

M. Robert Salais (Suffragant)

Professeur des universités émérite,
IDHES (UMR 8533. CNRS), ENS-Cachan



VOLUME I

A ma mère et à mon père,

REMERCIEMENTS

L'heure des remerciements rappelle à quel point certaines choses demeurent non quantifiables. Elle rappelle aussi le caractère inadapté de certaines catégories : l'intense contribution des « inactifs » à une telle recherche n'en est qu'un témoignage.

Je tiens à exprimer ma plus grande reconnaissance envers ma directrice de thèse, Claudine Offredi, qui a encadré cette recherche. Le nombre de pages relues, d'heures passées à échanger, de tablettes de chocolat partagées... sont certes des indicateurs témoins importants de ces années de recherche, mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est que je la remercie de m'avoir initié au processus exigeant de la recherche. Je la remercie aussi de m'avoir conforté dans le fait que le chercheur n'est pas un être désincarné, ni un « spectateur impuissant » du monde, mais a bien un rôle à jouer. Je la remercie également pour sa disponibilité, la confiance qu'elle m'a accordée tout au long de la thèse, son intérêt pour mes travaux, son ouverture d'esprit et sa direction avisée. Tant de choses sans lesquelles je n'aurais pu parvenir à mettre un point final à ce travail.

J'adresse mes plus vifs remerciements aux membres du jury Tom Bauler, Catherine Figuière, Florence Jany-Catrice, Michel Renault, Robert Salais pour me faire l'honneur de lire et d'évaluer cette thèse.

Mes remerciements vont également aux différentes personnes du laboratoire qui ont contribué chacune à leur manière à rendre possible la réalisation d'une telle thèse. Je remercie tout d'abord la direction du CREG pour le soutien apporté aux doctorants du laboratoire. Je tiens également à remercier les doctorants et les enseignants chercheurs impliqués dans l'atelier doctorant pour leurs précieuses remarques sur mes travaux et les échanges au sein de cet atelier. Je remercie notamment Mafhoud Boudis, Hervé Charmettant, Catherine Figuière, Yvan Renou pour leurs conseils au fil des années, qui m'ont aidée dans le travail d'élaboration de cette thèse. Toute ma gratitude va aussi à Solange Amadou, Catherine Cielsa et Cécile Massit pour leur soutien sur un plan « logistique », leur grand professionnalisme, leur gentillesse à mon égard et leur bonne humeur réconfortante. Je remercie aussi Nathalie Bosse pour nos discussions entre deux portes. Merci également à ceux qui ont facilité mon activité d'enseignement.

J'exprime mes remerciements à l'équipe IBEST « resserré », Valérie Fargeon, Pierre Le Quéau, Anne Le Roy et Claudine Offredi, de m'avoir permis d'avoir toute ma place dans le projet IBEST et de participer à cette aventure intellectuelle et humaine. Merci à chacun pour les échanges autour de cette expérimentation.

Un merci tout particulier à Anne le Roy pour son soutien constant, ses conseils avisés, sa grande bienveillance à mon égard, mais aussi pour les échanges intellectuels nombreux que nous avons entretenus durant ces années.

Je remercie aussi les citoyens, les professionnels et les élus impliqués dans l'expérimentation IBEST. Sans leur implication dans une telle expérimentation, un tel travail de recherche n'aurait jamais pu voir le jour. Je tiens tout particulièrement à adresser mes remerciements à Hélène Clot, professionnelle de la communauté d'agglomération grenobloise, porteuse de cette dynamique pour repenser la richesse depuis maintenant dix ans et pour les échanges que j'ai eus avec elle. Merci également à Sylvie Barnezet, Manu Bodinier, Guillaume Gourgues, Samuel Thirion et Céline Whitaker pour leur implication dans le projet. Merci également aux différentes personnes ayant alimenté par leur contribution les différents séminaires organisés dans le cadre du projet IBEST.

Ma gratitude va aussi aux collègues des autres laboratoires du LIG, de Pacte et l'IRSTEA pour les échanges avec eux. Je remercie Alain Parant pour l'intérêt porté à mes travaux et son aide durant les premières années de thèse. Merci à Carola Arregui, à sa « radicalité » et l'équipe brésilienne avec qui j'ai eu d'enrichissantes discussions. A Michel Laffut et Christine Ruyters pour les rencontres conviviales et fécondes autour de la construction d'indicateurs alternatifs lors de différents colloques. Merci à Chantal Euzeby de m'avoir soutenu dans la voie de la recherche.

Merci aux personnes du « réseau richesse » et notamment aux membres du CCFD notamment Anne-Gaëlle, Cécile, Céline, David, Laurence, Oliana et Tiphaine, qui contribuent à faire vivre cette dynamique autour de la réflexion sur une autre manière de concevoir la richesse et au contact de qui j'ai bien souvent retrouvé de l'énergie.

Toute ma gratitude va également à toutes les personnes que j'ai omies de citer, mais qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement d'une telle thèse.

Ma reconnaissance va également particulièrement à mes collègues doctorants et notamment à : Hicham, pour les conseils bibliographiques toujours très précis et pertinents et les repas fournis, Cristina, compagnon de route des enseignements, Claire, Charles, Donia, Elie, Rania, Renaud, Salam et Thomas pour les discussions.

Je tiens aussi à adresser mes remerciements à mes amis les plus proches et à ma famille, pour leur aide inestimable durant toutes ces années de thèse. Je « mesure » la chance que j'ai de vous avoir auprès de moi. Cyrielle, Fabien et Laura, merci de tout mon cœur, vous êtes des amis incroyables. Merci également pour les multiples relectures. Un très grand merci à Amjad pour ses délicieux repas, pour les pauses et l'aide dans la dernière ligne droite.

Je n'ai pas de mots assez forts pour exprimer mes remerciements à ma mère : son apport à cette thèse est incommensurable. Cette thèse n'aurait jamais pu être achevée sans son aide indéfectible et le nombre incalculable de fois où elle l'a relue. Merci à mes parents de m'avoir toujours soutenu et d'être des personnes aussi merveilleuses. Merci à mon grand frère d'être toujours une source de réconfort et de joie et d'avoir aidé là où je n'ai pu parfois le faire moi-même. Merci à Charlotte, Léna et Romane pour les moments passés ensemble.

Merci enfin à Nicolas d'avoir vécu la thèse avec moi et de m'avoir toujours épaulé. Merci de tes conseils, de m'avoir aidé à sortir des impasses, d'avoir partagé les rires ... la liste est longue.

L'université et la faculté n'entendent donner ni approbation, ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

RESUME

Les recherches récentes portant sur les indicateurs alternatifs suggèrent la nécessité d'une révision fondamentale de la manière de concevoir le processus de construction des indicateurs et s'inscrivent dans un mouvement critique vis-à-vis du primat d'une forme de rationalisation économiciste et expertale dans le champ des politiques publiques. Cette thèse s'inscrit dans le champ de ces travaux et a pour objet d'apprécier la manière dont il est possible que ces indicateurs soient porteurs d'une « alternative » en termes de rationalisation de l'action.

Pour apprécier les transformations opérées au sein du processus de quantification, la thèse prend pour objet l'expérimentation menée à Grenoble quant à la construction d'Indicateurs de Bien-Etre Soutenable Territorialisés (IBEST). La première partie du travail, d'ordre théorique, établit un lien entre la dimension conventionnelle des indicateurs, leur caractère performatif, la rationalité postulée des acteurs et la rationalisation des politiques publiques. Elle est complétée par une analyse de la dimension axiologique des critères de choix sociaux (bien-être, soutenabilité) axée sur les théories du développement qui peuvent appuyer la construction de tels indicateurs. La seconde partie s'attèle à l'analyse de l'expérimentation IBEST au regard du cadre conventionnaliste et met en exergue qu'un tel processus d'élaboration d'indicateurs induit des transformations aussi bien en ce qui concerne la dimension axiologique présidant à la construction des indicateurs que sur le plan de la rationalisation scientifique et politique. Suivant une logique pragmatique de la recherche-action, nous mettons en avant la plus-value de l'articulation entre une logique d'enquête et une démarche participative au regard du processus d'opérationnalisation d'indicateurs de bien-être soutenable. Au final, outre les apports méthodologiques et cognitifs liés à l'hybridation opérée entre la méthode quantitative et la méthode participative, la contribution de la recherche réside dans l'éclairage que l'expérimentation apporte sur la conception de la dynamique institutionnelle. En effet, le type de montée en généralité particulière associé à la démarche participative et plus largement le processus non linéaire de quantification d'IBEST appuient la pertinence des concepts d'« arrière-plan » et de « communautés interprétatives » pour apprécier le type de dynamique à l'œuvre dans une telle expérimentation et pour la mise en cohérence des notions de légitimité et d'« encastrement institutionnel ». Nous aboutissons ainsi à une conception de la dynamique institutionnelle qui procède par sédimentation et découle d'une transformation des conceptions et des pratiques d'acteurs dans le champ scientifique et politique.

Mots clés : Bien-être ; convention ; expérimentation ; indicateurs alternatifs ; performativité, rationalisation ; soutenabilité.

Classification JEL : A14 ; B52 ; C1 ; I31 ; R58

ABSTRACT

Recent research on alternative indicators suggest the need for a fundamental review of the development process of indicators and is also in line with a general movement criticizing an economic and expert-centered form of rationalization in the field of public policy. This thesis develops on this work and aims to assess how it is possible that these indicators hold an "alternative" in terms of rationalization of action.

To appreciate the changes within the quantification process, the thesis focuses on an experiment conducted in Grenoble on the construction of sustainable territorial social indicators (IBEST). The first part of the work is theoretical. It establishes a link between the conventional form of indicators, their performative nature, the postulate of the actor's rationality and the rationalization of public policies. It is supplemented by an analysis of the axiological dimension of social choice criteria (well-being, sustainability) based on theories of development that can support the construction of such indicators. The second part provides an analysis of the IBEST experiment through the prism of the conventionalist theoretical framework. It underlines that processes of indicators' development such as the IBEST experiment induce transformations both in regard to the axiological dimension governing the construction of indicators and in terms of scientific and political rationalization. By applying the pragmatic logic of action research, we highlight the added value of articulating a logical investigation and a participatory approach in relation to the operationalization's process of sustainable well-being indicators. To conclude, in addition to the methodological and cognitive contributions related to the hybridization between a quantitative method and a participatory approach, the contribution of this research lies in the light the experimentation sheds on the understanding of institutional dynamics. Indeed, the generalization associated to participatory approaches and, on a broader level, the non-linear quantification process implemented in the IBEST experiment supports the relevance of the concepts of "background" and "interpretive communities" when it comes to assessing the dynamics at work in such experimentations and to make coherent the notions of legitimacy and "institutional embeddedness". This thesis leads to a conception of the institutional dynamics which proceeds by sedimentation and results from a transformation of the approaches and practices of actors in the science and political fields.

Keywords : Durability; Experimentation; Institution; Performativity; Social indicators; Rationalization; Well-Being.

JEL Codes : A14 ; B52 ; C1 ; I31 ; R58

Liste des abréviations

BCE	Banque Centrale Européenne
BIP 40	Baromètre des inégalités et de la pauvreté
BNB	Bonheur National Brut
CAS	Centre d'Analyse Stratégique
CERC	Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale
CIP	<i>Community Indicator Program</i>
CFDD	Commissariat Générale du Développement Durable
CSP	Catégorie Socio-Professionnelles
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DARES	Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
EC	Economie des Conventions
FAIR	Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse
HPI	<i>Happy Planet Index</i>
IBEST	Indicateurs de Bien-être Soutenable Territorialisés
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFEN	Institut Français de l'ENvironnement
ISS	Indicateur de Santé Sociale
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes économiques
IWEPS	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
LOLF	Loi Relative aux Lois de Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODAS	Observatoire de la Décentralisation de l'Action Sociale
ONZUS	Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
OWB	<i>Objective Well-Being</i>
PAP	Programme Annuels des Performances
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
NPM	<i>New Public Management</i>
RCB	Rationalisation des Choix Budgétaires
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
SWB	<i>Subjective Well-Being</i>
SWBM	<i>Subjective Well-Being Measurement</i>

SOMMAIRE

Introduction générale	1
<i>Problématique, hypothèses de travail et positionnement théorique</i>	7
<i>Positionnements méthodologiques et justification de l'architecture de la thèse</i>	14
Partie 1 – Positionnement théorique du champ des indicateurs alternatifs	19
Introduction	21
Chapitre 1 - Positionnement analytique : appréhender l'objet « indicateur »	22
Introduction	22
1. Les différentes conceptions de la mesure : dimension cognitive et conventionnelle de l'indicateur.....	26
2. Le primat des indicateurs dans la rationalisation des politiques publiques : quelles justifications ?	47
3. Des modes de rationalisation des politiques publiques à la rationalité économique : les indicateurs et la performativité « économiciste »	76
Conclusion	102
Chapitre 2 - Fondements et modes d'attribution de la valeur : le bien-être un concept situé économiquement	109
Introduction	109
1. Du bonheur au bien-être : la traduction de l'utilitarisme philosophique par la science économique.....	113
2. Une théorie éthique de la justice	138
3. Une évaluation politique de la liberté réelle : l'approche par les capacités	147
4. Une détermination anthropologique et empirique des besoins et de leur mode de satisfaction.....	160
Conclusion	171
Chapitre 3 - Penser en cohérence les modes d'attribution de la valeur dans la perspective de la soutenabilité	179
Introduction	179
1. Vers la soutenabilité sociale : des théories sociales aux interactions sociales dans la perspective du bien commun	181
2. Vers la soutenabilité environnementale : l'attribution d'une valeur à l'environnement	194
3. Liens entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale	202
Conclusion	218
Conclusion de la partie 1	229

Partie 2 – Analyse d’un processus de quantification alternatif : l’expérimentation IBEST	235
Introduction	237
Chapitre 4 - Des axes de positionnements théorico-empiriques à la stabilisation du matériau expérimental de l’expérimentation IBEST	241
Introduction	241
1. Axes de positionnement du processus d’expérimentation IBEST	242
2. La discussion du matériau expérimental de l’expérimentation IBEST	276
Conclusion	309
Chapitre 5 - L’hybridation en continu des méthodes	312
Introduction	312
1. Approfondir l’hybridation des méthodes	313
2. La plus-value du tableau de bord du bien-être soutenable	341
3. La plus-value d’indices composites dans le cadre d’une approche du bien-être soutenable	372
Conclusion	390
Chapitre 6 - La transformation des modes de rationalisation : du processus de quantification à l’encastrement institutionnel des indicateurs	392
Introduction	392
1. Analyse des modes de transformation de la quantification et des objets de la mesure	393
2. Le dépassement d’un mode de rationalisation « économiciste »	408
3. Une dynamique des institutions basée sur la confrontation de « communautés interprétatives »	427
Conclusion	439
Conclusion de la partie 2	441
Conclusion générale	443
Table des illustrations	449
Bibliographie	451
Tables des matières	488
Annexes	Volume II

Introduction générale

Une critique du mode de comptabilisation de la richesse¹, de la valeur et de la toute-puissance du chiffre dans les politiques publiques (Méda, 1999 ; Viveret, 2002 ; Perret, 2002 ; Gadrey et Jany-Catrice, 2005) a ressurgi² durant les années 2000 dans divers cercles (politiques, universitaires, associatifs, etc.). Cette critique fait suite à l'émergence d'une crise multidimensionnelle (écologique, démocratique, sociale et économique³), et au constat du primat des indicateurs de performance et d'un mode de rationalisation instrumentale et économique. De manière concomitante, le renouvellement de l'organisation actuelle du système statistique public sous l'effet de la décentralisation⁴ et du développement de nouvelles technologies de traitement de l'information (Fouquet, 2010, p. 317), l'accentuation de la gestion publique par les instruments quantifiés (Le Galès et Lascoumes, 2004), la prédominance du critère de performance dans le cadre des politiques publiques et le développement d'une évaluation pluraliste et multicritère, participent tous à la résurgence d'un questionnement autour des indicateurs alternatifs de développement. En effet, pour contrebalancer la domination d'une logique conçue en termes de performance (Jany-Catrice, 2012^a ; Salais, 2010^a et 2010^b) qui imprègne différentes politiques notamment avec le développement de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), un

¹ Celle-ci a été largement relayée par des institutions de renom à l'échelle nationale (Stiglitz-Sen, 2009 puis INSEE, 2012, 2013 et 2014), européenne (Conseil de l'Europe, 2005 ; Conseil d'analyse économique et Conseil allemand des experts en économie, 2010 ; Office for National Statistics, 2011) ou internationale (OCDE, 2006, 2011 ; ONU, 2011).

² Nous parlons ici de résurgence, car la critique des modes de comptabilisation de la richesse est ancienne (Wintrebert, 2008^b, p. 11). Pour expliquer la résurgence de cette critique du mode de comptabilisation de la richesse autour des années 2000 en France, un ensemble de motifs peuvent être avancés, parmi lesquels sont identifiables le constat d'un fort accroissement des inégalités, le ralentissement de la croissance autour des années 2000, le relatif échec de certaines politiques sociales, l'attention portée à la société de la connaissance et le primat grandissant du secteur tertiaire, la décentralisation des politiques publiques, etc. La rencontre autour de cette question des indicateurs d'un ensemble d'auteurs ayant œuvré précédemment dans des champs d'analyse divers témoigne de la transversalité d'une telle préoccupation : les services (Gadrey, 1996 ; Devetter, Jany-Catrice et Ribault, 2005 ; Le Roy et Millot, 2012), l'économie de la connaissance, les inégalités, le travail (Méda, 1995), le développement durable (Boulanger, 2004 ; Figuière, Boidin et Diemer, 2014, p. 61), l'évaluation des politiques publiques en termes d'utilité sociale (Offredi, 2010), etc.

³ Dans son rapport de janvier 2002, *Reconsidérer la richesse*, Viveret revient sur les différentes crises actuelles et sur leurs interrelations. Par ailleurs, de multiples travaux assez alarmants ont pointé ces dernières années l'accentuation des inégalités et la dégradation des conditions de vie en partie en lien avec le durcissement des politiques d'austérité (Lebaron, 2012, p. 93). Ainsi, que ce soit en termes de santé, de logement, d'inégalités, de conditions de vie, de justice, de chômage, d'éducation, la situation s'est dans l'ensemble détériorée (Lebaron, 2009^b), ce qui tend à rendre d'autant plus pressant le développement d'indicateurs alternatifs capables de rendre compte des dynamiques sociales à l'œuvre en temps de crise.

⁴ Notamment depuis la loi de 1982.

large mouvement critique et très hétérogène s'est développé dans les sciences sociales. Il prend appui, en France notamment, sur la tradition institutionnaliste et sur ses prolongements actuels visant à réintroduire un mode de pensée, mais aussi d'action où les acteurs et les dimensions sociales et environnementales ainsi qu'économiques sont considérés dans leur complexité. Cette volonté de contrebalancer ce mode de rationalisation dominant conduit à chercher des « alternatives » tant en termes de critères d'évaluation des politiques publiques (Offredi, 2010), que de modèles de développement (Meadows, 1998) et d'indicateurs (Jany-Catrice et Marlier, 2013^b). Concernant les indicateurs, les réflexions sur leur construction et leur usage ont mis au jour leur absence de neutralité axiologique (Bardet et Jany-Catrice, 2010) et les diverses insuffisances d'un indicateur clé comme le Produit Intérieur Brut (PIB) pour traduire ce que serait un développement socialement et écologiquement soutenable. Ces réflexions se sont accompagnées du développement d'une série d'indicateurs visant à livrer une vision « alternative » de la richesse axée sur les dimensions sociales et/ou environnementales du développement.

La confrontation de ces indicateurs avec le PIB révèle l'absence de concordance depuis les années 1980 dans l'ensemble des pays occidentaux entre la croissance économique et d'autres dimensions, plus sociales, du « progrès » comme les inégalités, la santé sociale, ou le bien-être. Que ce soit au travers des indicateurs de bien-être, du Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté (BIP 40) ou de l'Indicateur de Santé Sociale⁵ (ISS⁶), la situation décrite par l'indicateur pour la France ou les États-Unis apparaît systématiquement moins favorable que celle traduite par le PIB. L'existence d'un tel hiatus interroge sur l'assimilation faite entre le PIB, la prospérité, le bien-être (Nordhaus et Tobin, 1973), et cela d'autant plus que plane le doute d'un retour de la croissance⁷. Assise sur le constat de tels décalages, la critique du mode de comptabilisation de la richesse ne se borne pas à la critique du PIB, mais en vient plus largement à questionner la pertinence des indicateurs de performance, la vision très « économiciste » du progrès et les dérives d'une économie n'étant pas au service de tous les êtres humains⁸. Or, comme le souligne Castoriadis (1975, note 23, p. 128) : « la revendication

⁵ Il est à noter que cette comparaison est à considérer prudemment eu égard au fait que par construction l'ISS et l'indicateur de satisfaction à l'égard de sa vie sont bornés (certains indicateurs ne pouvant descendre en dessous de la barre des 0 %), alors même que le PIB n'a *a priori* aucune limite.

⁶ Cet indicateur a été élaboré originellement par des chercheurs du *Fordham Institute for Innovation in Social Policy* en 1980. Cf. Miringoff et Miringoff (1999).

⁷ Comme l'avance Gadrey dans son audition dans le cadre de l'élaboration du *Rapport annuel sur l'état de la France* en 2012 : « quoique l'on fasse la croissance va prendre fin » dans les dix années qui viennent. La finitude des ressources naturelles est la principale raison avancée par ce dernier.

⁸ Sous d'autres termes, on retrouve cette idée d'une inversion dans la conception de la place de l'humain pour le milieu de l'entreprise chez Gaulejac (2009). Pour lui, les changements intervenus dans les modes de gestion des

d'une économie compréhensible précède logiquement et même philosophiquement celle d'une économie au service de l'homme : personne ne peut dire au service de qui fonctionne l'économie si son fonctionnement est incompréhensible. » Une telle citation éclaire sur la nécessité de se doter d'outils cognitifs pour apprécier les phénomènes sociaux. Or, les indicateurs occupent dans le champ de ces réflexions une place ambiguë : bien qu'ils constituent des outils importants de compréhension des phénomènes, ils sont en même temps les principaux outils de ce mode de rationalisation économiciste et envahissent les modes de pensée, les pratiques argumentatives et induisent une certaine appréhension des phénomènes sociaux et environnementaux. Cette ambiguïté est au cœur des débats sur la pertinence du développement d'indicateurs éclairant les phénomènes sociaux et environnementaux, ces derniers constituant les deux parents pauvres de la quantification. Dans un souci de concision, résumons les points de vue en présence concernant l'utilité du développement d'indicateurs alternatifs à partir deux postures divergentes.

La première posture consiste à rejeter ces outils, en désignant ceux-ci comme les instruments clés du mode de rationalisation actuel et en soulignant que le développement d'indicateurs alternatifs ne générerait qu'un renforcement de la tendance quantophrénique⁹ déjà à l'œuvre. En outre, les instruments statistiques étant des outils de cette rationalisation de type économiciste, la construction d'indicateurs alternatifs ne serait qu'une « fausse bonne idée » qui risquerait d'accroître encore un plus « l'évaluation quantitative systématique » (Caillé, 2010 et 2012¹⁰) et ne pourrait pas alors nourrir une vision alternative du développement pensée à travers un autre registre de rationalité. Dans cette optique, le développement de nouveaux indicateurs participerait à « l'économicisation du monde comme processus de métrologisation, de rationalisation, d'encadrement du social par la classification, le chiffrage et le calcul » (Bidet et *al.*, 2003, p. 211). Ou, autre façon de prolonger ce qui précède, la statistique est accusée de nier la complexité de la réalité : « on retrouve là les critiques habituelles opposées à la statistique et, plus généralement, à l'ensemble des approches globalisantes » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 13).

Les auteurs s'inscrivant dans la seconde posture voient dans la création des indicateurs alternatifs la possibilité d'alimenter la réflexion sur d'autres pratiques de développement et

entreprises témoignent d'une transmutation entre l'économie et le social : l'humain est vu comme un facteur et une ressource des entreprises, et non l'entreprise comme un facteur ou une ressource pour l'humain.

⁹ La paternité du concept de quantophrénie est généralement attribuée au sociologue américain Pitrim Sorokin.

¹⁰ « Non à la quantophrénie ! Non aux chiffres ! Oui aux qualités » (p. 84-87), cité dans Bruno et Tasset (2013, p. 124).

d'insuffler d'autres modes de rationalisation des politiques publiques. Ce renouveau des indicateurs est aussi l'occasion d'une réappropriation des outils quantifiés par les acteurs (Jany-Catrice, 2010, p. 94). À cet égard, Didier et Tasset (2013, p. 124) adoptent une posture dite « statactiviste ». Ce néologisme, créé pour le besoin, « doit être compris à la fois comme un slogan et comme un concept descriptif, utilisé pour qualifier les expériences visant à se réapproprier le pouvoir des statistiques » (*ibid.*). C'est la « capacité émancipatrice » des indicateurs – vis-à-vis notamment du néolibéralisme – qui est visée par ces auteurs (*ibid.*, p. 125). « Le statactivisme » peut prendre trois formes (*ibid.*, p. 125-126) : la première consiste à « ruser avec la règle de rendu des comptes »¹¹, la seconde à se servir de la mesure pour « consolider une catégorie collective sur laquelle s'appuyer pour revendiquer des droits et défendre leurs intérêts », la troisième, à produire des indicateurs alternatifs sur des dimensions jusqu'alors négligées dans le champ de la mesure.

Face à ces deux postures divergentes, reposons les termes du débat. Dans un monde de plus en plus complexe, les indicateurs paraissent indispensables, de sorte que c'est moins leur utilité qui fait débat que l'élargissement du champ de la mesure. Pour traiter ce point, nous nous appuyons sur la distinction opérée par Desrosières (2008^a, p. 173-174) concernant le sens à donner à la question « peut-on tout mesurer ? » : 1) « En avons-nous le droit ? » ; 2) « En avons-nous la possibilité, techniquement ? ». Alors que la première question pose le problème éthique et politique de la définition du champ de la mesure et de ses objets, la seconde question est technique et soulève des interrogations liées aux moyens de la mesure. Nous ne nous attardons pas ici sur ces moyens, puisque nous y reviendrons dans la deuxième partie de la thèse. Quant à la question de la possibilité éthique et politique de l'extension de la définition du champ de la mesure à certains objets, soulignons que le processus de quantification implique deux étapes liées : « convenir et mesurer » (Desrosières et Kott, 2005, p. 2). Ces étapes suscitent, outre la question de l'objet de la mesure, celle de la genèse des objets sociaux : « de nos jours, l'illettrisme, la toxicomanie ou la maltraitance des enfants sont de tels objets, alors que l'amour de la campagne ou la générosité n'en sont pas » (Desrosières, 2008^a, p. 193). Ainsi, si les objets de la mesure sont des constructions sociales, quelles sont alors les conséquences de l'extension massive de tels objets dans le cadre du mouvement des indicateurs alternatifs ? Quelle est la plus-value apportée par la quantification de certains phénomènes ? Cette extension de la

¹¹ L'adaptation de la règle par les agents d'une administration peut par exemple se traduire par un excès de zèle rendant l'application de cette règle même absurde.

définition de la richesse à des activités (comme le bénévolat, les loisirs, etc.) pose, selon nous, trois principales difficultés.

Tout d'abord, le risque est d'aboutir sur une définition extrêmement élargie de la richesse : si « tout compte », comment déceler les éléments que l'on souhaite socialement valoriser ? À travers cette réflexion, on se heurte à un problème récurrent pour les économistes et qui explique en partie la définition très restrictive de la richesse adoptée par ceux-ci. En effet, une limite pointée par Malthus (1820), lorsqu'il cherchait à définir la richesse, est le risque de l'adoption d'une définition trop extensive de celle-ci. Tout compter revient en définitive à ne plus rien valoriser, puisque c'est dans le rapport à d'autres objets que certains puisent leurs distinctions¹². Pour des raisons analogues, les marginalistes, dont Jevons (1878, p. 16) ont également borné la définition de la richesse à ce qui est monnayable : « L'économie politique ne prétend pas examiner toutes les causes du bonheur et ces richesses morales, qui ne peuvent ni s'acheter ni se vendre, ne font pas partie de la richesse dans le sens que nous donnons à ce mot ».

Ensuite, l'extension du champ de la richesse soulève la question de ce qui relève du champ des politiques publiques et donc de la scission entre la sphère publique et la sphère privée : si l'on compte les activités de la sphère domestique comme des activités participant à l'augmentation du PIB, on en vient finalement à considérer que presque tous les aspects de l'existence sont richesses (pourquoi dès lors ne pas y ajouter le fait de se laver qui permet d'avoir une bonne hygiène et possiblement d'être en meilleure santé ? Le fait d'être amoureux qui importe grandement dans la vie sociale des personnes ? etc.).

Corollaire à ces difficultés pour déterminer ce qu'il est moralement et politiquement soutenable de mesurer, en surgit très vite une autre, apparemment plus technique, mais qui est en définitive une question à la charnière des deux sens de l'interrogation « peut-on tout mesurer ? ». Elle porte sur la définition du spectre des objets à prendre en considération dans le champ des indicateurs alternatifs eu égard à leurs « bonnes » ou « mauvaises » conséquences sociales ou environnementales. Sachant que les conséquences d'une situation ne sont pas

¹² En effet, Malthus (1820, p. 28) dans les *Principes d'économie politique* (Paris, Arthaud) pointait les difficultés liées à cet élargissement à outrance de la richesse : « Si la peine qu'on se donne pour chanter une chanson est un travail productif, pourquoi les efforts qu'on fait pour rendre une conversation amusante et instructive et qui offrent assurément un résultat bien plus intéressant seraient-ils exclus du nombre des actuelles productions ? Pourquoi n'y comprendrait-on pas les efforts que nous avons besoin de faire pour régler les passions et pour devenir obéissants à toutes les lois divines et humaines, qui sont, sans contredit, le plus précieux des biens ? Pourquoi, en un mot, exclurons-nous une action quelconque dont le but est d'obtenir le plaisir ou d'éviter la douleur, soit dans le moment même soit dans l'avenir ? Il est vrai qu'on pourrait y comprendre de cette manière toutes les activités de l'espèce humaine pendant tous les instants de la vie » (cité dans Latouche, 2005, p. 107).

univoques, cela nécessite d'apprécier la chaîne des conséquences d'une action. Or, stopper cette chaîne à un moment précis n'est pas anodin. Ce problème auquel se sont confrontés les utilitaristes soulève de multiples questions : « quelles conséquences devons-nous considérer ? [...] quelles sont les personnes concernées par les conséquences que nous devons considérer ? » (Bozzo-Rey et Dardenne, 2012, p. 19). À titre d'illustration, comment juger des conséquences d'une grève ? Celle-ci constitue un manque à gagner monétaire pour l'entreprise et pour les salariés, mais a une grande importance en tant qu'instrument de contestation sociale et, de surcroît, constitue un moyen de renforcement d'une forme de lien social. Partant de là, doit-on considérer la grève comme socialement bénéfique ou comme néfaste, ou encore faut-il procéder à un savant calcul pour déduire le « négatif » du « positif » ? Point problématique : cette détermination des conséquences d'une action revient à jauger *a posteriori* de ce qui constitue la richesse. Enfin, l'ensemble de ces questions en amène une dernière : qui détermine les normes, et à destination de qui ?

Ainsi, derrière la question « avons-nous le droit de tout mesurer ? », surgit à la fois la question de l'utilité de la mesure de certains objets, celle des conséquences sociales de cette extension du champ de la mesure avec possiblement la mise sur le même plan de valeurs différentes (liberté de grève et perte de bénéfice de l'entreprise) et celle de la dimension axiologique des choix opérés dans la sélection des objets de mesure, faisant référence à certains rapports de pouvoir et de domination.

De là, nous identifions deux dérives afférentes à l'élargissement du champ de la mesure que nous aborderons successivement. La première dérive est relative à l'évincement de la question du bien-fondé, sur un plan éthique et/ou politique, de la mesure de certains objets au profit de l'interrogation relative à la possibilité technique de cette mesure. La seconde dérive concerne le mode de valorisation et de mise en équivalence de ces nouveaux objets de la richesse. Si cette valorisation est essentiellement monétaire, alors il en découle une possibilité abstraite de compensation entre des objets de nature totalement différente et la négation de leur valeur spécifique (sur un plan éthique, esthétique, etc.). Assurément, ces deux dérives sont bien effectives, comme en témoignent les conclusions de la commission Stiglitz-Sen (2009) qui a finalement abouti, comme le souligne Harribey (2013, p. 316-317), « à proposer de monétariser le plus de choses possibles pour les intégrer dans un "PIB 'élargi' ou 'ajusté'", tout en ignorant la spécificité du fait monétaire, dans ce qu'il implique de rapports sociaux, de choix publics et de coordination publique. » Dans cette optique, le développement des indicateurs dits alternatifs

est susceptible de concourir à l'accroissement sans borne du domaine des objets de mesure et de leur monétarisation (Harribey, 2010 ; Jany-Catrice, 2012^b, p. 10-11).

Problématique, hypothèses de travail et positionnement théorique

Prenant acte de la poussée « quantophrénique » pouvant accompagner le développement des indicateurs alternatifs, la posture intellectuelle qui sous-tend la thèse est proche de celle de Didier et Tasset (2013, p. 138), selon lesquels il y a un enjeu important à se servir de ces instruments comme un moyen permettant de s'extraire d'un mode de rationalisation économiciste : « À juste titre dénonçable comme équipement de base de la cage de fer de la raison économique, la quantification ne doit pourtant pas être désinvestie au profit de l'exaltation des qualités, des singularités et de l'incommensurable ». Notre posture se rapproche aussi du positionnement de Viveret (2005, p. 341) pour qui « s'engager dans la direction de nouveaux indicateurs ne signifie pas qu'il faille tout compter ou mesurer, fût-ce autrement. » Ainsi, pour lui, l'être, la beauté, l'amour, etc. restent en dehors du mesurable et la qualification relevant « par nature de la délibération démocratique » (*ibid.*, p. 341) prime sur la quantification. Dès lors, il n'est pas question de compter tout « ce qui compte », mais il s'avère nécessaire de borner le champ des objets de mesure et de se positionner sur la pertinence de la quantification de certains phénomènes. Or, en dépit de l'utilité que l'on peut trouver à la quantification de certains phénomènes sociaux et environnementaux, il est loisible de se demander : les indicateurs, en tant qu'outils de rationalisation ne sont-ils pas voués à être les vecteurs d'un mode de rationalisation « économiciste » des politiques publiques ? Laissant ouverte la réponse à apporter à une telle interrogation, la thèse part néanmoins de l'hypothèse qu'il est possible que les indicateurs soient vecteurs d'autres modes de rationalisation. Adoptant une posture selon laquelle le réel est toujours moins que le possible (Bergson, 1938, p. 99-116), c'est-à-dire une posture pragmatique et non descriptive de cette possibilité de transformation, l'exploration d'une telle hypothèse suggère dès lors de s'intéresser à la manière dont ces indicateurs seraient à même d'accompagner une transformation des modes de rationalisation des politiques publiques. L'interrogation porte alors sur la possibilité d'une telle transformation, sur la manière de conduire celle-ci et sur le sens à donner à l'affirmation selon laquelle les indicateurs alternatifs peuvent être porteurs de transformation des politiques publiques. Formulée à l'aune de cette hypothèse, la question d'ensemble structurant notre recherche est de

savoir : en quel sens et de quelle manière, les indicateurs alternatifs peuvent-ils être porteurs d'une « alternative » en termes de rationalisation de l'action ?

L'ampleur du sujet amène à borner celui-ci. Nous avons choisi de l'aborder non sous l'angle des changements induits par le développement des indicateurs alternatifs à une échelle macroéconomique, mais sous l'angle pragmatique des changements à l'œuvre dans une expérimentation locale¹³ visant à concevoir de tels indicateurs. Le choix d'une telle perspective se justifie à trois titres. En premier lieu, le champ des transformations induites par la construction de tels indicateurs à un niveau d'analyse macroéconomique a davantage fait l'objet d'un traitement approfondi dans la littérature, alors qu'*a contrario* l'étude du « grain fin » (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 20) des modalités de transformation à un niveau méso ou micro continue à résister aux analyses et demeure une boîte noire en ce qui concerne les opérations de quantification. En second lieu, la thèse repose sur une vision non dichotomique des changements à l'œuvre entre le niveau macroéconomique, mésoéconomique et microéconomique. En troisième lieu, les courants des indicateurs de richesse mettent en avant la nécessité d'impliquer une pluralité d'acteurs dans le processus et la pertinence du développement d'approches dites *bottum-up*. Ainsi, la thèse ambitionne d'analyser les transformations des modes de rationalisation à partir d'une expérimentation menée à l'échelle locale, et ce, malgré les ambiguïtés associées à une telle entreprise, les problèmes considérés (soutenabilité, bien-être) requérant d'articuler différents niveaux d'analyse et dépassant cette échelle-là (Figuière et Rocca, 2012, p. 182).

Nourris de ces éléments, la problématique de la thèse se précise, et devient alors : en quoi une expérimentation dédiée à la construction d'indicateurs alternatifs conçue à l'échelle locale peut-elle être porteuse de transformation en terme de rationalisation de l'action ?

Il n'existe pas d'accord sur ce que devrait être l'« alternative » portée par ces indicateurs (Perret, 2003^a), au-delà du fait de mettre en valeur des phénomènes non simplement économiques. Plutôt qu'une lacune, cette indétermination apparaît féconde pour la recherche puisqu'elle amène à s'interroger sur ce que recouvre l'« alternative » portée par ces nouveaux indicateurs : les différents acteurs défendent-ils les mêmes objectifs de transformation ? Quels décalages entre les objectifs affichés et la réalisation de ceux-ci ? Quels changements en termes de pratiques (scientifiques, politiques, sociales et professionnelles) induisent le développement

¹³ L'échelle géographique en question est la communauté d'agglomération de Grenoble.

d'indicateurs alternatifs ? Dans quelle mesure la construction d'indicateurs alternatifs est-elle porteuse d'une transformation dans les modes de conception de l'observation sociale ? Autant de questions qui reviennent à s'interroger sur ce que l'on doit mesurer et comment le mesurer (Renault, 2011, p. 177). Ces deux questions, celle des finalités et celle des moyens sont très liées, puisque dans la lignée du courant des indicateurs de richesse, la reconnaissance du caractère conventionnel de la mesure entraîne la nécessité de penser ces deux éléments de manière couplée : le processus de construction devant dès lors répondre à la question du « quoi », mais également du « comment ». Même si la question au cœur des indicateurs alternatifs semble être : « quels critères d'une bonne société pouvons-nous mettre en avant ?¹⁴ », le type de critères à dégager et la manière de le faire sont loin de faire consensus.

Pour traiter de l'ensemble de ces questions, la thèse s'appuie sur trois hypothèses, de nature différente.

La première hypothèse, d'ordre conjectural, spécifie que les indicateurs ont deux caractéristiques : leur caractère performatif (ils participent sous certaines conditions à la formation des représentations des acteurs) et leur caractère réflexif (ils reflètent la rationalité des acteurs). Cette duplicité des indicateurs est au centre de cette thèse puisque cette dernière ambitionne d'éclairer les logiques présidant à la construction de tels objets à travers une approche à la fois empirico théorique et pragmatique. Si les indicateurs sont à la fois des reflets de la rationalité des acteurs et des vecteurs de rationalisation, de par leur performativité, il s'agit d'estimer et de qualifier la manière dont les indicateurs sont susceptibles de concourir à l'élaboration d'un autre cadre de rationalité permettant un développement à la fois soutenable socialement et écologiquement.

La deuxième hypothèse, d'ordre axiomatique, renvoie au fait que le processus de rationalisation est complexe, celui-ci n'étant ni linéaire ni univoque.

La troisième hypothèse réaffirme que la question de la construction d'indicateurs alternatifs n'est pas simplement un problème technique lié à l'absence ou l'insuffisance d'outillage permettant la mesure de certains phénomènes sociaux et environnementaux : elle est bien à la fois un problème politique, démocratique, théorique et méthodologique. Autrement dit, la manière de construire les indicateurs n'est pas neutre quant à l'usage de ceux-ci dans les politiques publiques. Dans ce cadre, l'étude des processus d'élaboration des indicateurs

¹⁴ Propos tenu par Gadrey dans le film documentaire de Gleen de 2010 intitulé *Indice*.

représente une porte d'entrée pertinente pour appréhender la façon dont ces derniers peuvent venir percuter le champ des politiques publiques et pour appréhender l'« imaginaire social » (Castoriadis, 1975) dont ils sont porteurs.

Dès lors, éclairer les conditions sociopolitiques dans lesquelles ceux-ci ont été forgés et les choix (scientifiques, politiques, méthodologiques et éthiques) qui ont accompagné leur construction est une manière d'approcher leur dimension normative et donc leur potentiel performatif. Le développement d'une autre manière de concevoir le processus de quantification constitue une voie pour combler le fossé grandissant entre la réflexion en amont sur les indicateurs et leurs utilisations en aval (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 300 ; Perret, 2002, p. 5¹⁵). En effet, « le paradoxe du *mainstream* économique et comptable est donc aujourd'hui d'avoir marginalisé et relégué dans les instances “techniques“ la réflexion sur la mesure alors même que les chercheurs y appartenant n'ont jamais autant utilisé de données » (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 300). Alors même que les formes de rationalisation des politiques publiques et de la science économique se développent en prenant fortement appui sur des indicateurs quantifiés, il semble étrange que les utilisateurs ne soient pas plus au fait des procédures et des processus par lesquels sont produits les indicateurs. Un élément d'explicitation peut déjà être trouvé chez Weber (1913) : celui-ci pointe le développement d'une « rationalité en finalité » se traduisant concrètement par la méconnaissance grandissante de la part des usagers de la « base rationnelle des techniques et des règlements rationnels » (Weber, 1913, p. 46) associée à la construction de certains objets cognitifs et techniques, à l'instar des indicateurs. Avec le développement des travaux visant à rendre compte de la boîte noire de la quantification, un mouvement contraire s'opère et interpelle l'utilisateur sur les conditions de production des objets statistiques. Nous saisissons alors la pertinence de la distinction avancée par Weber entre une rationalité « en finalité » et une rationalité « en valeur » pour comprendre les changements à l'œuvre dans les pratiques de quantification. La rationalité « en finalité » correspond à la rationalité née de la volonté d'optimiser un bénéfice en fonction d'un but clairement défini. *A contrario*, la rationalité « en valeur » découle de la cohérence entre l'acte et la conviction et renvoie à un système de valeurs. Le développement des indicateurs alternatifs repose sur une rationalité « en valeur » (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 309) puisqu'ils « doivent permettre de déterminer le niveau de bien-être à différentes époques, et ainsi d'examiner de façon plus rationnelle les différents types de politique, leurs

¹⁵ « Or force est de constater que la construction des systèmes d'indicateurs est actuellement abandonnée aux techniciens » (Perret, 2002, p. 5).

rapports entre eux et leurs objectifs communs ». Or, si, comme l'avance Castoriadis (1975, p. 128-129), la rationalisation des politiques publiques peut-être conçue comme un « processus continu de réalisation des conditions d'autonomie », cette autonomie doit consister en un « changement qualitatif » : « la possibilité pour les hommes de diriger l'économie consciemment, de prendre des décisions en connaissance de cause – au lieu de subir celle-ci » (*ibid.*).

Compte tenu de ces hypothèses, l'étude couplée de la dimension politique et axiologique des indicateurs justifie l'ancrage de la thèse dans le champ de l'économie des conventions, dont nous résumons, dans l'encadré suivant, les grandes caractéristiques.

Encadré 1 – Présentation de l'économie des conventions

L'économie des conventions est une théorie hétérodoxe qui s'est développée dans les années 1980. Comme en témoignent les origines disciplinaires variées de ces auteurs (Orléan et Salais sont économistes, Boltanski, sociologue, Chiapello, gestionnaire et Dupuy, philosophe), elle porte le projet d'une réunification « dans » les sciences sociales (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 14). Née dans le cadre d'une rencontre entre des statisticiens de l'INSEE, économistes, politistes et sociologiques, elle s'est affirmée en tant que nouvelle théorie hétérodoxe avec la parution du numéro de mars 1989 de la *Revue économique*. Depuis, de nombreux travaux théoriques et empiriques se sont multipliés en s'inscrivant dans la lignée théorique des conventions, montrant la fécondité du programme de recherche conventionnaliste. L'ouvrage collectif *L'économie des conventions – méthodes et résultats* parut en 2006 – constitue un recueil d'articles témoignant de la richesse des travaux auxquels a donné lieu ce programme. Le manifeste de 2003 d'Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais et Thévenot – principaux fondateurs de ce courant – est repris dans cet ouvrage. Il permet de jauger des profondes transformations conceptuelles survenues dans ce courant, quinze ans après l'acte de fondation de l'économie des conventions. En effet, après s'être défini en creux par rapport à la théorie néoclassique, l'économie des conventions s'est renouvelée pour poser les fondements d'une théorie économique à part entière : ainsi entre le manifeste de 1989 et celui de 2003 (repris dans *L'Économie des conventions – méthodes et résultats*, 2006) : « si les continuités sont claires en matière de questions posées, on ne saurait sous-estimer l'ampleur des changements conceptuels qui sont intervenus » (Boyer, 2006, p. 46). Malgré ces changements, la question centrale de l'EC est restée la même : comment expliquer la coordination des acteurs en conservant leur liberté d'action sur les institutions ? Les travaux antérieurement menés par Lewis (1969), Hume (analyse de l'apprentissage), Weber et Keynes (analyses de la conformité) et enfin, Desrosières (formalisation des catégories statistiques)¹⁶ ont contribué à rendre possibles la formulation et le traitement d'une telle question.

¹⁶ Salais (2006, p. 3).

Le programme de recherche de l'économie des conventions

Avec l'appui des conventions comme outillage conceptuel majeur, l'économie des conventions vise initialement à répondre à trois exigences d'après les textes fondateurs de la *Revue économique* de 1989 (Postel, 1998, p. 1475) :

- La reconnaissance du « caractère construit du marché » ;
- L'étude des « modes de coordination différents du mode marchand » ;
- L'affirmation selon laquelle « le fondement des règles et des institutions » (Postel, 1998, p. 1475) opérant la coordination est historique et/ou négocié.

Ce programme de recherche cherche à sortir des cadres d'analyse traditionnels, en rompant avec les dichotomies classiques entre l'individualisme et l'holisme, le microéconomique et le macroéconomique, la théorie et l'empirie et en réintégrant la dimension politique et morale dans l'analyse de la manière d'agir de l'acteur.

Pour comprendre l'évolution des modes de rationalisation en lien avec la construction d'indicateurs, cet ancrage élargi à la sociologie de la quantification (Desrosières, 2000^b) et une posture compréhensive et pragmatique (Dewey, 1927), se justifie à quatre autres titres.

En premier lieu, l'économie des conventions est un courant pertinent pour étudier les indicateurs, étant donné que ceux-ci sont des objets institués, fruit d'une convention. L'assise de la thèse dans un tel courant théorique offre ainsi la possibilité d'examiner la manière dont ces conventions se développent, se stabilisent et se transforment. Des concepts tels que la « dynamique institutionnelle » et la « rationalisation » viennent alimenter cette analyse des transformations associées aux conventions de mesure.

En second lieu, sortir du cadre de la rationalité substantive ou même limitée est nécessaire pour appréhender la multiplicité des formes de rationalisation. Autrement dit, il s'agit d'abandonner une approche « rationaliste », basée sur l'étude des causes du comportement de l'acteur, pour adopter une approche plus compréhensive ou interprétative, prenant en compte les motifs variés et notamment éthiques de ce dernier (Eymard-Duvernay, 2002, p. 334). Alors que la conception de la rationalité substantive adoptée par la théorie standard amène à rejeter dans l'empirie, « c'est-à-dire l'approximatif », tout ce qui n'est pas de l'ordre du pur calcul, la théorie des conventions reconnaît « que le calcul est ancré dans des dispositifs », ce qui la conduit à « sortir du ciel de la rationalité universelle pour analyser précisément des façons de penser ancrées dans des institutions (des contextes) » (Eymard-Duvernay, 2006^b, p. 14). La prise en compte du caractère situé de la rationalité s'accompagne d'une autre conception de l'équilibre, non plus conçue comme résultat d'une relation uniquement calculatoire, mais comme « une situation de stabilité, toujours précaire, des dispositifs de coordination » (*ibid.*).

En troisième lieu, l'étude de la coordination des acteurs ne peut se faire subséquentement sans le riche matériau que constitue l'empirie ni sans une réflexion sur la manière dont les niveaux micro et macro s'articulent. Reconnaître l'importance des dispositifs de coordination conduit donc à souligner l'importance de ce chaînage pour penser en cohérence les relations « locales », de « proximité » et le décalage qu'elles peuvent introduire par rapport aux conventions instituées. Ce point ressort bien chez Eymard-Duvernay (2006^a, p. 15) quand il écrit : « Le débat n'a pas seulement lieu dans les enceintes politiques ou de l'administration centrale au moment de l'établissement des règles les plus générales. Il se prolonge lors de leur application, par un processus d'interprétation et de critique. » En effet, dans un environnement incertain du fait de leur incomplétude, les règles (mêmes statistiques) font toutes l'objet d'une interprétation (Batifoulier et Gadreau, 2006, p. 460). C'est pourquoi la rationalité des acteurs ne peut donc être limitée à une simple faculté calculatoire. Ce constat requiert de ne plus envisager l'individualisme et l'holisme comme deux approches opposées, mais de trouver un terrain de rapprochement entre les deux postures pour penser, dans un même mouvement, l'influence des institutions sur l'acteur et l'influence que ce dernier peut exercer sur la règle. Penser le chaînage entre le niveau macro et le niveau micro afin de construire des indicateurs utiles à l'action publique suppose de s'intéresser aux pratiques des divers acteurs ancrées dans des « dispositifs de coordination ». Cette analyse de leur interaction avec le collectif requiert l'adoption d'une « rationalité interprétative ». Cette dernière consiste à reconnaître que l'acteur est situé – il se coordonne en s'appuyant sur les conventions antérieures et sur des « modes de justification » faisant référence à des « mondes communs » (Boltanski et Thévenot, 1991) – et est un « sujet moral » capable de transformer les règles et de participer à l'émergence de nouvelles conventions partagées. C'est pourquoi, même si notre analyse des dispositifs de coordination est menée à un niveau d'analyse méso et microéconomique, elle peut concourir à la mise en lumière de dispositifs plus généraux de coordination. L'appréhension des dispositifs de coordination à une échelle géographique locale est aujourd'hui essentielle pour penser de manière couplée l'offre et la demande sociale, et pour parvenir à répondre à l'impératif de connaissance et celui de comparaison des politiques publiques. Il l'est également afin d'estimer la portée performative des indicateurs produits et répondre aux besoins d'observation spécifiques du territoire. Certains indicateurs ayant un sens à une échelle large (le PIB par exemple) n'ont plus aucune pertinence à l'échelle d'une commune. De même, un indicateur très spécifique à l'échelle locale (le « succès de la pêche à la ouananiche » pour la région de

Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec comme mesure de la situation environnementale¹⁷) peut ne pas être pertinent à une échelle plus large ou sur d'autres territoires... ! La complexité du passage d'une échelle à une autre s'origine également dans la difficulté à lier entre elles données d'enquêtes et données administratives.

En quatrième lieu, en lien avec la raison précédemment avancée, l'étude des indicateurs alternatifs ne peut entièrement adopter la « forme canonique des travaux empiriques en économie »¹⁸ (modélisation d'agrégats macroéconomiques d'inspiration keynésienne ou économétrie sur données statistiques ou données individuelles) qui, ancrés dans une posture positiviste utilisent les indicateurs comme outils de preuve (Chiapello et Desrosières, 2006), et tendent à occulter leur nature conventionnelle. La posture positiviste et celle constructiviste¹⁹ sont antagoniques, car elles accordent un statut différent à l'objet, et complémentaires, car elles traduisent toutes deux des usages cognitifs pertinents²⁰. Le courant de l'économie des conventions en mettant en exergue cette duplicité des indicateurs apparaît dès lors pertinent pour la conduite d'une telle recherche. Dès lors, l'ancrage de la thèse dans l'économie des conventions nous conduit à faire le choix d'une démarche qui puise dans des approches relatives au champ de la socioéconomie.

Positionnements méthodologiques et justification de l'architecture de la thèse

Ce développement se scinde en deux temps. Le premier temps est consacré à l'explicitation du positionnement méthodologique de la thèse, le second temps mettant en exergue l'architecture adoptée pour mener à bien cette recherche.

Dans ce premier temps, la thèse repose sur un fondement constructiviste pragmatique en phase avec une méthodologie non simplement tournée vers la compréhension des phénomènes étudiés, mais aussi vers l'action (Richard, 2012, p. 220). La démarche adoptée est celle de la « recherche-action » visant à « transformer le système à partir d'un projet concret de

¹⁷ Doré et al. (2002), *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, p. 46-47, [en ligne] <http://www.tableaubord.org/principal.htm>.

¹⁸ Eymard-Duvernay, 2006, p. 12.

¹⁹ Elle peut être aussi qualifiée de nominaliste, de sceptique, de relativiste ou d'instrumentaliste en fonction des travaux (Desrosières, 2000, p. 10).

²⁰ Nous laissons pour l'instant de côté cette discussion sur laquelle nous reviendrons dans le premier chapitre de la première partie.

transformation plus ou moins complètement défini » (*ibid.*, p. 17). La philosophie pragmatique de Dewey exprime la difficulté à : « trouver une posture intellectuelle et les méthodes qui permettront de lier des pratiques scientifiques, des activités politiques qui s'en inspirent et la création de valeurs » (cité dans Offredi et Laffut, 2013, p. 1010). La déclinaison d'une telle posture intellectuelle s'appuie ici sur une recherche-action afférente à une expérimentation dédiée à la construction d'Indicateurs de Bien-Etre Soutenable Territorialisés (IBEST) et menée depuis quatre ans dans l'agglomération grenobloise. Cette dernière combine deux méthodologies : une enquête quantitative (*cf.* annexe 1) et une démarche participative (*cf.* annexe 2). La mobilisation d'un tel terrain trouve trois justifications.

Tout d'abord, la mobilisation d'une posture de recherche-action est pertinente pour approcher la dialectique à l'œuvre dans un tel processus de construction. La dialectique évoquée ici est celle qui s'opère lorsqu'un ensemble d'acteurs, baignés dans un faisceau de représentations qui en partie leur préexiste, tentent de s'extraire de certains cadres institutionnels, de certaines conventions pour penser la transformation sociale et, donc qu'un jeu d'aller-retour permanent est à l'œuvre pour dépasser les anciens cadres et en développer de nouveaux.

Ensuite, une telle expérimentation offre un terrain propice à l'étude des difficultés associées au passage de catégories cognitives à des catégories d'action publique articulant des registres scientifiques, politiques, sociales et statistiques.

Enfin, l'exploration de l'articulation entre une méthode quantitative et une démarche participative dans le cadre d'une telle expérimentation permet de travailler sur la « double exigence de totalisation et d'incarnation » (Dodier, 1996, p. 426) des sciences sociales. Classiquement les sciences sociales se sont plus soucies des opérations de généralisation, même si elles s'arrêtent sur le particulier à travers des cas, des exemples, etc. Or, comme le souligne Dodier (*ibid.*) :

« S'ajoute à cette question du particulier celle de l'incarnation des observations, c'est-à-dire l'arrêt de la particularisation au niveau des personnes concrètes, et du déroulement de leurs activités. Mieux comprendre la visée de cette incarnation est un moyen de réfléchir au projet même des sciences sociales entre, d'un côté les raisonnements purement agrégés, aveugles à leurs effets sur la condition pragmatique des individus et, de l'autre, le développement d'approches infra-personnelles qui risquent d'être incapables d'analyser ce que signifie un traitement humanisé des individus ».

La combinaison d'une enquête quantitative avec une démarche participative constitue une voie pour explorer la liaison entre « la totalisation et l'incarnation », de sorte, à analyser comment cette tension se décline dans le processus de quantification.

Dans ce second temps, nous précisons l'architecture de la recherche. La thèse est structurée en deux parties et six chapitres (*cf.* Figure 1).

La première partie de la thèse a une double vocation : dresser l'état de l'art de la littérature existant sur les indicateurs alternatifs et forger les grilles d'analyse théoriques mobilisées dans la deuxième partie de la thèse. Elle pose le cadre analytique de la recherche et se compose de trois chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'exploration des caractéristiques de l'objet « indicateur » et étudie le lien entre les indicateurs, la rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée des acteurs. Elle se conclut sur une grille d'analyse théorique du processus de quantification. Cet éclairage étant apporté sur l'objet « indicateur », les deux chapitres suivants analysent les critères de choix sociaux et leurs fondements. Le deuxième chapitre est ainsi dédié aux théories du choix social. Il met en exergue la diversité des choix sociaux concurrents et des architectures conceptuelles envisageables lorsqu'on cherche à fonder théoriquement les objets de ces indicateurs alternatifs. La faible prise en compte de la dimension institutionnelle et des aspects de soutenabilité sociale et environnementale, justifie un troisième chapitre axé sur les conceptions du développement qui ne mettent pas l'accent uniquement sur l'individu, mais laisse une large place au monde social et à la nature.

La deuxième partie, composée de trois chapitres, est consacrée à la stabilisation, la discussion et l'approfondissement de la posture intellectuelle et des résultats de l'expérimentation de construction d'indicateurs de bien-être soutenable territorialisés menée dans l'agglomération grenobloise. Le quatrième chapitre est dédié à la stabilisation de la posture théorique et méthodologique de l'expérimentation IBEST et à la discussion des résultats de l'enquête quantitative et de la démarche participative. Sur la base de ces résultats, le cinquième chapitre prolonge l'expérimentation IBEST en procédant à une hybridation entre la méthode quantitative et la méthode participative. Partant de cet approfondissement de l'expérimentation IBEST, le sixième chapitre sert à confronter les hypothèses théoriques posées dans les trois premiers chapitres de la thèse avec les résultats empiriques des cinquième et quatrième chapitres. Ainsi, ce chapitre répond à plusieurs nécessités analytiques requises par l'objet de cette thèse. La première renvoie à l'exploration de l'imbrication entre la rhétorique sociale et la

rhétorique statistique dans la construction des indicateurs, ces derniers reflétant et performant la rationalité des acteurs. La seconde concerne la formation des conventions d'équivalence en lien avec des « formes de justification » (Desrosières et Thévenot, 1992, p. 53). Certaines « catégorisations [...] finissent par être intériorisées » (Lorrain, 2006, p. 429), certaines règles, pratiques ou catégories en viennent à constituer des investissements de forme (Thévenot, 1986) à travers des routinisations des pratiques, l'adoption de représentations communes et la formation de « conventions constitutives d'un monde commun partagé » (Billaudot, 2006). Le chapitre aboutit enfin à une proposition théorique au sujet de la « dynamique institutionnelle » afférente aux processus de quantification alternatif servant au bouclage théorique de la thèse.

Figure 1 – Architecture de la thèse

Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona

<i>PREMIERE PARTIE</i>		<i>DEUXIEME PARTIE</i>		
<i>Dominante théorique</i>		<i>Dominante empirique</i>		
Dimension conventionnelle des indicateurs <i>« Les indicateurs »</i>	Chapitre 1 Positionnement analytique : appréhender l’outil « indicateur »	<i>Mise en rapport & construction de l’objet empirique</i>	Chapitre 4 Des axes de positionnements théorico-empiriques à la stabilisation du matériau de l’expérimentation IBEST	Processus de construction pragmatique d’indicateurs <i>« L’expérimentation »</i>
Dimension axiologique des indicateurs <i>« Les alternatives »</i>	Chapitre 2 Fondements et modes d’attribution de la valeur		Chapitre 5 L’hybridation en continu des méthodes	
	Chapitre 3 Penser en cohérence les modes d’attribution de la valeur dans la perspective de la soutenabilité			
		Chapitre 6 La transformation des modes de rationalisation dans l’expérimentation IBEST		

*Partie 1 – Positionnement théorique du
champ des indicateurs alternatifs*

Introduction

La première partie de la thèse se justifie à deux titres. Premièrement, elle est un prérequis à la construction de l'objet empirique qu'est l'expérimentation IBEST. Deuxièmement, elle fournit l'outillage et les justifications théoriques nécessaires à l'étude de la transformation des modes de rationalisation. Le plan de développement adopté dans cette partie se justifie au regard de cette deuxième perspective.

En effet, la question de la portée transformative des indicateurs se situe à deux niveaux d'analyse bien distincts. Un premier niveau d'analyse porte sur les potentialités des indicateurs et donc sur la qualification de tels instruments. Le second niveau d'analyse s'axe sur les objets de la mesure qui doivent être au centre de la quantification et sur les fondements axiologiques permettant de sélectionner ceux-ci. Chacun de ces deux niveaux d'analyse théorique est associé à un champ théorique spécifique. Le premier niveau d'analyse théorique est ancré dans une approche conventionnaliste des indicateurs qui cherche à appréhender l'indicateur en tant qu'« objet²¹ » ayant différentes caractéristiques. Ce champ livre des outils analytiques pour étudier le processus de quantification et les enjeux associés au développement des indicateurs. Le second niveau d'analyse théorique, afférent à la dimension « alternative » de ces indicateurs, amène à s'intéresser aux théories qui fournissent des fondements aux critères des choix sociaux et à la littérature relative aux développements de ces nouveaux indicateurs.

Partant de cette partition analytique, cette partie se déploiera en trois chapitres. Le premier chapitre traitera de l'indicateur en tant qu'« objet » et de ses caractéristiques et servira à analyser le lien entre un certain mode de rationalisation, la rationalité des acteurs et la performativité des indicateurs. Ce chapitre s'achèvera sur la construction d'une grille d'analyse du processus de quantification. Le second chapitre s'attèlera à étudier les fondements et les critères des objets (bien-être, capacités, etc.) de ces indicateurs alternatifs. Enfin, le troisième chapitre discutera de la mise en cohérence des différentes visées sociales et environnementales qui peuvent être au cœur de ces processus de quantification alternatifs. Ces deux derniers chapitres aboutiront à la construction d'une grille d'analyse des fondements et des modes d'attribution de la valeur des théories sociales.

²¹ Nous traitons ici de l'indicateur comme un « objet » d'investigation scientifique qui a comme spécificité de constituer un « outil » particulier pour la connaissance et pour l'action. Les termes d'objet et d'outil doivent donc être bien distingués.

Chapitre 1 - Positionnement analytique : appréhender l’objet « indicateur »

Introduction

Sur le plan de l’analyse, ce chapitre poursuit deux objectifs. Le premier objectif concerne l’analyse du rôle particulier joué par les indicateurs en tant que langage qui participe à « dire et faire les sociétés » (Desrosières, 2000^b, p. 27). Partageant le propos de Viveret (2004, p. 44) selon lequel, « il ne sert à rien de réfléchir à de nouveaux outils si l’on ne comprend pas les raisons pour lesquelles les anciens sont plébiscités », un prérequis nécessaire, dans le cadre de cette thèse, avant de se soucier du volet « alternatif » des indicateurs, est d’appréhender finement ce qu’est l’objet « indicateur » et le rôle joué par celui-ci dans les champs politiques et scientifiques. L’hypothèse de départ de ce chapitre pose que si l’on veut appréhender la logique accompagnant la construction des outils de mesure, et comprendre la place majeure occupée par les indicateurs à des fins d’observation et d’évaluation – qui en font des clés de voûte des politiques publiques et du travail scientifique –, il n’est pas possible de faire l’économie d’une réflexion sur les liens particuliers qui unissent la rationalité des acteurs, le mode de rationalisation des politiques publiques et les indicateurs utilisés. Constatant que le mouvement visant à créer des indicateurs alternatifs cherche à opérer une transformation, ou tout du moins un affinement des logiques d’action dans le champ des politiques publiques, le second objectif de ce chapitre est d’apporter les éléments de preuve théorique du caractère opportun d’une telle entreprise.

Sur le plan du positionnement analytique, la visée d’ensemble, dans le cadre de ce chapitre, est de poser l’outillage théorique permettant d’appréhender le processus d’élaboration des indicateurs et de fournir les clés du positionnement épistémologique et ontologique de la thèse vis-à-vis du rapport entre les objets de mesure et les indicateurs.

À ces fins, ce chapitre reposera sur deux principaux ancrages théoriques et se déploiera en trois sections afin d’établir les caractéristiques particulières d’un objet comme les indicateurs.

Le premier ancrage théorique est le courant de l’économie des conventions (EC) qui est d’une grande ressource pour saisir l’indicateur dans toute sa multidimensionnalité et pour comprendre les enjeux associés à sa production et sa diffusion. Le choix de ce premier ancrage se justifie au regard de trois éléments. En premier lieu, l’EC livre les outils pour appréhender

finement²² la nature conventionnelle de la quantification, alors que souvent les auteurs des autres courants institutionnalistes se contentent d’utiliser les indicateurs en tant qu’outil de preuve²³. En second lieu, elle offre la possibilité d’aborder « la diversité des registres d’action et de justifications » (Gadrey, 2005^a, p. 10) qui vont appuyer la construction et l’usage des indicateurs. En troisième lieu, elle permet d’alimenter une lecture critique de la rationalité instrumentale qui constitue l’ossature principale des fondamentaux en économie et en raison de la focalisation de son programme de recherche sur la pluralité des modes de coordination et l’évolution des institutions, l’EC apparaît comme la posture théorique la plus à même pour appréhender la question des indicateurs et de leurs transformations.

Ensuite, la sociologie de la quantification, dont la figure de proue est Desrosières, constitue le second ancrage théorique puisque ces travaux livrent des éléments essentiels sur le processus de construction des indicateurs, leur dimension cognitive et conventionnelle et le rapport entre la statistique, la science et l’État.

Eu égard aux proximités et aux complémentarités de ces deux approches, l’étude des indicateurs amènera à lier au fil du texte les travaux de la sociologie de la quantification et ceux de l’EC. Des travaux d’autres auteurs institutionnalistes²⁴ seront mobilisés de manière plus ponctuelle, la question de la quantification telle que nous l’aborderons n’ayant pour lors pas donné lieu à des travaux spécifiques dans le champ de l’économie de la régulation et des courants néoinstitutionnalistes. Ainsi, autant la dimension cognitive de l’indicateur est reconnue de tous, autant il est moins courant de mettre en exergue ces instruments comme étant des outils de gouvernement et encore moins de transformation sociale. Pourtant, l’intérêt porté aux indicateurs par les personnes œuvrant pour des indicateurs alternatifs vient bien des caractéristiques particulières que l’on peut attribuer à de tels objets. C’est pourquoi, dans le cadre de ce chapitre, en repartant de la définition de ce qu’est un indicateur, il importe de livrer un panorama critique de ses caractéristiques.

S’appuyant sur ces divers ancrages théoriques, complétés en fonction des besoins analytiques de la thèse, ce chapitre se déploie en trois sections.

²² En effet, le champ microéconomique investi par les conventionnalistes se prête bien à une étude fine des objets de la mesure.

²³ Toutefois, certains auteurs à la croisée de plusieurs courants institutionnalistes à l’instar de Billaudot (1980, p. 85) et d’autres, lorsqu’ils usent d’indicateurs, prennent la précaution de souligner leur dimension conventionnelle afin de pointer les choix sous-jacents opérés dans leur traitement, mais dans tous les cas ces discussions empruntent toujours au langage de la théorie des conventions.

²⁴ Ces auteurs institutionnalistes sont ceux qui tracent des ponts entre leurs propres postures particulières et l’EC, à l’instar de Boyer (2006).

Tout d’abord, la première section explore les différentes conceptions de la mesure qui fixent le rapport entre l’objet de la mesure et les indicateurs. Il s’agira de révéler la nature duale des indicateurs en tant qu’ils sont à la fois des outils de connaissance et des outils conventionnels. D’une part, comme outils de connaissance, servant d’outils de preuve, les indicateurs ont vocation à fournir des informations utiles sur des phénomènes possiblement complexes et une vue synthétique d’une situation dans une perspective opérationnelle. D’autre part, en tant qu’outils conventionnels, ils sont des constructions sociales qui participent au formatage des représentations des acteurs et de leur « réalité ».

Ainsi, nous démontrerons que cette caractérisation de l’objet « indicateur » et l’usage qui peut en découler ne sont pas indépendants de la perspective épistémologique et ontologique dans laquelle on se place, eu égard au rapport complexe qu’entretiennent la mesure et son objet. Pour mesurer les phénomènes considérés, il faut bien en effet fixer leur contour, ce qui relève non d’une procédure de métrage, mais bien plutôt d’un processus de qualification de ces objets en construction. En tant qu’outils conventionnels, les indicateurs reposent sur des catégories et des investissements de forme (Thévenot, 1986 ; Desrosières, 2000^b, p. 27) qui en font des constructions techniques, statistiques et scientifiques, mais aussi politiques. Dès lors, en tant qu’instruments d’une montée en généralité particulière, les indicateurs ne font pas que mesurer les phénomènes. Ce que l’on choisit de mesurer et la manière de le faire influent sur l’image que l’on se fait de la réalité. Les indicateurs sont des constructions cognitives complexes tirant leur consistance, pour les acteurs, des conventions sociopolitiques qui leur servent d’assises. Ces dernières renvoient aux « conditions sociopolitiques de son élaboration » (Jany-Catrice, 2012, p. 75-76) : « le contexte de la mesure, les techniques utilisées, les intérêts sous-jacents à la connaissance et la demande à laquelle la mesure répond (Ogien, 2008, p. 93) » (*ibid.*). La prise en considération de ces conditions sociopolitiques est une manière d’aborder d’aborder leur dimension normative (Salais, 2010b, p. 512) et de mettre en lumière que les indicateurs ne font pas qu’éclairer la réalité, mais participent à son institution et à son appréciation (Desrosières et Kott, 2005, p. 2). Or, la réification des indicateurs produite par la routinisation et la codification de l’activité statistique (Desrosières, 2008, p. 12) a pour effet de donner en continu un surcroît de matérialité à une certaine réalité.

Même si la reconnaissance de la double dimension conventionnelle et cognitive de l’indicateur constitue un premier jalon afin de saisir l’influence des indicateurs sur la structuration des modes de rationalisation, cette perspective n’est pas suffisante pour expliquer son rôle et son usage dans le champ des politiques publiques.

C’est pourquoi, dans la deuxième section, afin de comprendre le primat des indicateurs sur d’autres outils de mise en forme de la « réalité », nous explorerons les rapports étroits qui existent entre la statistique, l’État et la science. Les indicateurs ne pouvant se résumer à « une métrologie statistique » (Desrosières, 2008), cerner la nature spécifique de ces objets implique de saisir la place qu’occupent les indicateurs à la croisée de deux champs dans lesquels ils sont très usités : celui de la science et celui du gouvernement. Dans le champ des politiques publiques, les indicateurs sont liés à des types de gouvernement. Leur usage et leur diffusion s’appuient sur des entreprises de qualification qui reposent elles-mêmes sur des formes de justification qui donnent leur consistance aux indicateurs.

Ainsi, si l’on veut appréhender la logique accompagnant la construction des outils de mesure, on ne peut faire l’économie d’une réflexion sur les modes de production de la rationalité eu égard au fait que les indicateurs quantifiés sont à la fois des outils de gouvernement (Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Davern *et al.*, 2011), des outils de coordination (Desrosières, 2008, p. 188), mais également des reflets des modes de rationalisation des politiques publiques (Perret, 2006) et de la rationalité des acteurs.

Enfin, la troisième section, consacrée à l’analyse du lien entre les modes de rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée des acteurs, se déploiera en deux temps.

Il est question de démontrer, dans un premier temps, que l’usage et la conformation actuelle des indicateurs, selon le mode de rationalisation néolibéral, est lié, pour une part, à une conception trop étroite de la rationalité au sein de la science économique qui tend à déconsidérer la réflexivité des acteurs et le rôle de ceux-ci dans la perpétuation et le renouvellement des formes de rationalisation. Or, l’effectivité du lien entre la rationalité postulée des acteurs et la rationalisation des politiques publiques ne se comprend qu’au regard de la dimension performative de l’indicateur.

C’est pourquoi il s’agira, dans un deuxième temps, d’examiner les conditions de performativité de tels outils. À cette fin, l’approche conventionnaliste sera complétée par les travaux menés autour des « *science studies* » (Latour, 2008), champ largement investi par la sociologie de la traduction (Muniesa et Callon, 2008) qui jette un éclairage particulier sur les pratiques de la science économique et sur son rapport aux indicateurs. Ces travaux permettent notamment d’approcher la manière dont on peut considérer les indicateurs comme des outils vecteurs de performativité. À propos de cette analyse de la performativité des indicateurs en lien avec la rationalité des acteurs, nous formulons l’hypothèse que l’institution performative

d’un objet n’a rien d’automatique, celui-ci ne s’impose pas *de facto* aux acteurs, mais nécessite toujours le collectif qui l’institue (Gonzalez, 2006). De telle sorte que les individus étant dotés d’une rationalité non simplement instrumentale, ils « ne s’inscrivent jamais de manière totalement passive dans des cadres de rationalité préétablis, mais [...] ils contribuent activement à la création de ces cadres dans le cours même de l’action qu’ils mènent » (Perret, 2010, p. 48). Dès lors, cela revient à considérer une rationalité située dans l’espace et le temps permettant de penser la transformation sociale.

1. Les différentes conceptions de la mesure : dimension cognitive et conventionnelle de l’indicateur

L’intérêt de cette section est double. Au regard de la thèse, elle est le moment d’un positionnement épistémologique et théorique nécessaire à la qualification du rapport qu’entretiennent l’objet de la mesure et les indicateurs. Ensuite, elle est construite en vue de l’élaboration d’un outillage théorique permettant d’approcher le processus de quantification des indicateurs. Le traitement de ces deux points s’opère à travers le rapprochement et le croisement des apports de la sociologie de la quantification sur la qualification des opérations de quantification et d’emprunts théoriques au champ conventionnaliste afin de spécifier ce qui donne sa consistance à l’indicateur.

Partant du principe que pour bien aborder un sujet, il faut en définir les termes clés, cette introduction de section a pour objet de passer au crible de la critique certaines définitions de l’indicateur. À ce titre, ce préambule, avant d’en venir à l’exposition de la structuration de la section, mettra à jour que, « de convergences en oppositions » (Bessis, 2006, p. 157), la définition des indicateurs comme mesure reflétant des phénomènes passe sous silence les difficultés relatives à la définition de l’objet de mesure et à sa traduction chiffrée. Si les définitions et les champs d’application des indicateurs peuvent être très variés (Cavric²⁵, 2011, p. 223), on peut toutefois déceler certains points d’accord dans la littérature que nous détaillerons au fil du développement. Le chemin d’exposition que nous proposons de parcourir part de la définition la plus courante que l’on peut trouver de l’indicateur et procède pas à pas à un affinement progressif de la définition au travers de la discussion critique du type de qualification des indicateurs que des auteurs tels que Boulanger (2004) ou Cavric (2011) proposent.

²⁵ Cavric est géographe du département de la science environnementale du Botswana.

Intéressons-nous tout d’abord aux points d’accord. En latin, indicateur se dit *indicare* et signifie « indiquer ». C’est un outil qui livre une information sur l’état d’un phénomène. En plus de la reconnaissance de la dimension informationnelle de l’indicateur, les auteurs s’accordent également sur le fait que celui-ci provient d’une mesure servant à apprécier « un phénomène qualitativement ou quantitativement à l’aide de données ou de renseignements utilisés comme points de repère.²⁶ » À cela, il faut ajouter que l’indicateur va permettre de donner à un phénomène complexe « une valeur unique et simple » (Didier et Tasset, 2013, p. 136) et servir à étudier ses variations dans le temps, voire dans l’espace.

Or, lorsqu’on souhaite spécifier davantage ce qu’est l’indicateur, il apparaît que le lien entre les termes de statistique, de variable et d’indicateur n’est pas toujours très clairement stabilisé. Prenons la définition proposée par Boulanger (2004, p. 6) de l’indicateur comme « une variable observable utilisée pour rendre compte d’une réalité non observable ». Si cette définition a le mérite de pointer le rôle joué par l’indicateur dans l’appréhension d’une réalité complexe²⁷, nous considérons toutefois qu’elle présente le défaut de laisser planer l’ambiguïté sur la différence entre un indicateur et une variable, en les assimilant l’un à l’autre.

En effet, même si dans certains cas, l’indicateur peut correspondre dans son calcul à une seule variable, il peut également être la résultante de la mise en relation de plusieurs variables sous forme de ratio ou de pourcentage. De surcroît, on peut considérer que l’indicateur est « une statistique à laquelle on attache une importance particulière pour la connaissance, le jugement et/ou l’action » (Perret, 2002, p. 1), tandis que la variable est la donnée sur laquelle porte l’indicateur (par exemple les ménages). La variable fixe un certain découpage de la population où chaque individu va figurer dans une modalité unique.

La plus-value de l’indicateur par rapport à une variable provient alors de sa capacité à nourrir les processus de prises de décision (Cavric, 2011, p. 224) et à permettre la vérification empirique des hypothèses scientifiques (Lazarfeld, 1958). Elle peut être également trouvée dans

²⁶ Cette définition est extraite du *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation* préparée par la Direction de la mise en œuvre de la Loi sur l’administration publique du Secrétariat du Conseil du trésor de Québec en 2013. Dans ce glossaire, un travail de clarification des vocables usités dans le champ de l’évaluation a été effectué.

²⁷ Cela est mis également en exergue dans d’autres définitions. Selon la définition donnée par *Redefining Progress and Earth Day Network* (2002, p. 4) : indicators « are small bits information that reflect the status of larger systems ».

sa mise en rapport possible avec une cible ou un objectif précis²⁸. La reconnaissance de ces apports fait dire au politiste Zittoun (2006, p. 15-16) que les indicateurs sont des « traducteurs » et des « agenceurs » des phénomènes : l’indicateur est « un traducteur dans la mesure où il permet de transformer un phénomène complexe en un problème construit ; un agenceur puisqu’il propose de mettre en lien ces problèmes, des victimes, des coupables, des solutions pour le résoudre et des acteurs légitimes pour les utiliser. »

Pour avancer encore d’un pas dans cette tentative de qualification de l’indicateur, intéressons-nous au lien entre statistique, données brutes et informations. Cavric propose un schéma clair du lien entre ces trois termes. Pour lui, l’utilisation des statistiques et des données brutes constitue une première phase dans le processus de construction des indicateurs, l’indicateur étant pour lui le fruit des traitements effectués sur ces données.

Cette présentation de Cavric occulte toutefois le fait que l’indicateur peut résulter de la « traduction de concepts théoriques (abstrait) en variables observables²⁹ ». *A contrario*, lorsque Lazarfeld (1958) identifie les étapes de construction de l’indicateur, il apparie l’indicateur et le concept. Pour cet auteur, l’indicateur découle de trois étapes de construction : la première étape consiste à donner une représentation imagée du concept et à spécifier celui-ci, la seconde étape vise ensuite à choisir les variables pertinentes pour renseigner le modèle théorique posé et enfin, la troisième étape permet d’aboutir aux indicateurs pouvant servir à la formation d’indices ou d’index³⁰ résultant de l’agrégation de plusieurs indicateurs.

Mais considérer les indicateurs simplement comme des traductions, même imagées, de concepts théoriques reviendrait à négliger la diversité des objets de la mesure. Tout dépend ici du sens que l’on donne à la notion de concept : si celui-ci se réfère effectivement à un cadre d’interprétation théorique, on peut considérer que tous les objets de la mesure ne sont pas des concepts, et que certaines mesures portent sur des objets ou catégories du sens commun ou des politiques publiques qui ne sont pas toujours théorisées.

Dans tous les cas, la définition de ce qu’est un objet de mesure soulève la question de sa réalité, mais également de son rapport à l’indicateur censé le refléter. Pour Krantz et *al.*

²⁸ À ce sujet, Bombenger et Joerin (2013) soulignent que l’usage le plus fréquent du terme indicateur correspond au cas où « l’indicateur est [...] l’extension “naturelle” d’un objectif ou d’une orientation portée par un groupe d’acteurs. » Les indicateurs les plus mis en avant aujourd’hui sont, d’après eux, des indicateurs décisionnels.

²⁹ Lazarfeld (1965) cité dans Boulanger, P.-M. (2004), « Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique », *Les séminaires de l’Iddri*, n° 2, juil. 2004, p. 6.

³⁰ En anglais, le terme est le même : « index ».

(1971, p. 1)³¹ « when measuring some attribute of a class of objects or events, we associate numbers (or other familiar mathematical entities, such as vectors) with the objects in such a way that the properties of the attribute are faithfully represented as numerical properties »³². Cette posture tend à considérer une correspondance complète entre la mesure et l’objet de la mesure. Or, comme souligne le rapport de la Conférence Permanente du Développement Territorial de 2000 (p. 2) en s’appuyant sur les écrits de Lazarfeld, on peut considérer que « la relation entre chaque indicateur et le concept ne peut être définie qu’en terme de probabilité et non de certitude ». En outre, l’ambiguïté de la relation entre l’objet et la mesure peut sembler problématique au sens où, comme le soulignent Bailly et Racine (1988, p. 165) – deux géographes travaillant sur les indicateurs de bien-être –, l’on ne mesure jamais l’objet lui-même, mais certaines qualités de cet objet. À cela s’ajoute (*ibid.*, p. 166) que l’objet sur lequel porte la mesure doit forcément être construit.

Ainsi, une qualification fine de l’objet « indicateur » oblige à s’interroger, d’une part, sur l’adéquation entre le phénomène à mesurer et la manière de le mesurer, et d’autre part, sur le statut de l’objet de mesure. En effet, quelle est la réalité de cet objet de mesure ? Quels sont les objets mesurables ?

La sociologie de la quantification livre des clés pour appréhender cette relation entre l’objet de la mesure et les indicateurs, c’est pourquoi la sous-section qui suit prendra assise sur ce courant pour pointer les différentes postures pouvant être adoptées par rapport au statut des objets de mesure et ainsi cerner la nature duale et paradoxale des indicateurs. À cette occasion, notre propre positionnement épistémologique sera précisé. Or, se positionner, quant à la nature du rapport entre l’objet de mesure et l’indicateur, ne permet pas de comprendre l’articulation entre ces deux éléments. Pour combler ce manque, nous nous attacherons, dans la deuxième sous-section, en mobilisant certains apports théoriques de l’EC, à saisir comment les catégories statistiques acquièrent leur consistance au travers d’« une mise en équivalence régie par des investissements de forme ». Enfin, la dernière sous-section de cette partie visera à démontrer la double dimension conventionnelle des indicateurs, en tant qu’ils sont des objets de coordination et des conventions sociopolitiques.

³¹ Krantz, D.H, Luce, R.D, Suppes, P. et Tversky, A. (1971), *Additive and Polynomial Representations*, Foundations of Measurement, Vol. 1, New York, Academic Press, cité dans Angner, 2005, p. 6.

³² Traduction personnelle : « Lors de la mesure d’un attribut d’une classe d’objets ou d’évènements, nous associons les nombres (ou d’autres entités mathématiques familières, telles que les vecteurs) avec les objets de telle manière que les propriétés de l’attribut sont fidèlement représentées comme des propriétés numériques ».

1.1 La nature duale et paradoxale des indicateurs : positivisme versus constructivisme

Parmi les auteurs s’interrogeant en amont sur les opérations de quantification³³, Desrosières (2000^b, p. 7) distingue les controverses portant sur la mesure, de celles qui se focalisent sur l’objet lui-même³⁴. Ainsi, deux postures d’interprétation du caractère conventionnel de la mesure se font face (Desrosières, 2000^b, p. 10) : la posture constructiviste (qualifiée également de nominaliste, de sceptique, de relativiste, d’instrumentaliste et de non-réaliste) qui s’interroge sur les objets de la mesure et la posture positiviste³⁵ (ou réaliste) qui place la discussion sur la manière de mesurer certains objets. Le type de travaux auquel sont associés ces deux types de posture est très différent : les premiers seront plutôt relatifs à l’histoire des sciences et des techniques, tandis que les seconds mettront l’accent sur l’histoire de l’État et sur les « méthodes de gouvernement » (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 306).

Comme le résume le tableau 1, la posture positiviste appréhende les indicateurs comme des outils de preuve et focalise la discussion sur les aspects techniques associés aux opérations statistiques et à leur fiabilité. Cette posture tend à considérer que la réalité est indépendante de ses observateurs et que, dès lors, elle peut être connaissable de manière objective (Desrosières, 1992, p. 151). L’homogénéisation des situations, nécessaire à la mesure, n’est pas perçue ici comme la résultante d’une mise en équivalence entre cas singuliers, mais est jugée comme neutre scientifiquement. L’emploi du terme de « mesure » traduit ce postulat quant à la possibilité d’accéder à la connaissance de la réalité (Desrosières et Kott, 2005, p. 2).

³³ Nous réservons pour la deuxième partie de la thèse, la discussion sur l’utilisation faite en aval des indicateurs (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 304-305).

³⁴ Au XIV^e siècle, une controverse au sujet des idées universelles, des mots à caractère général et des choses individualisées a lieu entre réalistes et nominalistes. Les deux postures peuvent être résumées de la manière suivante : pour les réalistes, « seuls les idées et concepts généraux ont une existence réelle », pour les nominalistes, « il n’y a que des individus singuliers », « les mots servant à désigner un ensemble d’individus ou un concept sont des conventions commodes, mais ne désignent pas de réalité » (Desrosières, 2000^b, p. 89). En reprenant, la terminologie de Bergson, on pourrait dire que dans le second cas, le langage est un voile. Le débat entre les positivistes et les constructivistes (terminologies les plus usitées dans la période récente) tirent ses racines historiques dans ce qu’il est courant de nommer la controverse autour des universaux.

³⁵ Lazarfeld que nous avons cité précédemment s’inscrit clairement dans une posture de sociologie positiviste.

Tableau 1 – Postures d’interprétation du caractère conventionnel des quantifications

D’après Desrosières (2000^b, p. 7) et Chiapello et Desrosières (2006, p. 306)

Mis en forme par Ottaviani Fiona

	Mesure	Objet
Posture	Positiviste	Constructiviste
La controverse porte sur :	La façon de mesurer	L’existence et la définition de l’objet
Question posée en terme de :	« Fiabilité » des opérations statistiques	Convention
Statut de l’objet	Réel	Conventionnel
Usages des quantifications mis en avant	Usage de preuve	Usage de coordination (langage commun)
Dimension de l’indicateur	Cognitive	Construite

Quant aux constructivistes, ceux-ci considèrent que les indicateurs sont des outils de coordination ou de domination issus de conventions. La statistique constitue dans ce cas précis un « langage commun » et « un point de vue pris sur les choses » (Combessie, 1986, cité dans Bailly et Racine, 1988, p. 163). L’absence de neutralité axiologique des indicateurs est alors mise en lumière (Bardet et Jany-Catrice, 2010 ; Jany-Catrice, 2012^b, p. 7) du fait de la nature construite et conventionnelle de l’équivalence. La convention d’équivalence s’appuie sur une articulation entre « les dimensions sociales (convenir) et logiques (la relation mathématique d’équivalence) » (Desrosières, 2006, p. 44). Cette reconnaissance de deux moments dans l’acte de construction des indicateurs, « convenir et mesurer » (Desrosières, 2008, p. 10), amène à privilégier le terme de quantification qui permet de mettre en exergue « la dimension, socialement et cognitivement créatrice, de cette activité » et de pointer que les indicateurs ne font pas que refléter le monde, mais le transforment (Desrosières et Kott, 2005, p. 2).

Or, ces deux postures traduisent bien la nature duale des indicateurs, qui font figure de référence dans les débats politiques et scientifiques, et, conjointement, peuvent devenir objet de débat (Desrosières, 1992, p. 132). Si l’indicateur constitue une assise dans le débat, c’est parce que celui-ci est considéré comme un objet de preuve fournissant des « faits indiscutables » (Desrosières, 1992, p. 132). Dans cette optique, les indicateurs permettent de lutter contre l’incertitude et facilitent le choix. Ils apparaissent comme un moyen efficace

d’ordonner et de simplifier la réalité puisqu’ils « fournissent aux acteurs des signes de ralliement ou de dispute, des points d’appui et des outils pour exprimer et coordonner leurs entreprises communes » (Desrosières, 2008^a, p. 188). Mais, dans le même temps, les indicateurs ne sont pas *ex nihilo* des reflets de la réalité. Ce sont des objets conventionnels nés d’une construction, d’un croisement entre une *rhétorique sociale* et une *rhétorique statistique*, qui sous certaines conditions vont influencer la structuration même de cette réalité³⁶. En effet, les indicateurs orientent le regard et donnent une sorte de matérialité supplémentaire à certains objets au détriment d’autres. En ce sens, l’oblitération de certaines réalités ou de schèmes de pensée³⁷ au profit d’autres revêtent déjà une tournure fortement politique et idéologique comme l’illustre bien aujourd’hui la prégnance du PIB dans les débats politiques.

Cela étant posé, faut-il se résoudre à trancher en faveur de l’une des deux postures et laisser dans l’ombre l’une des dimensions – cognitive ou construite – des indicateurs ?

En suivant le raisonnement de Desrosières (2000^b, p. 21), on peut s’interroger sur la manière de faire tenir ensemble ces deux postures afin d’appréhender l’indicateur dans toute sa complexité. La citation présentée ci-dessous nous renseigne sur la perspective proposée par cet auteur (*ibid.*) :

« La perspective proposée vise à sortir des dilemmes récurrents auxquels se heurte le constructeur du chiffre, s’il veut y répondre complètement. D’une part, il précisera que la mesure dépend de conventions portant sur la définition de l’objet et les procédures de codage. Mais d’autre part, il ajoutera que sa mesure reflète la réalité. Le paradoxe est que ces deux affirmations sont incompatibles, et qu’il est pourtant impossible de répondre autrement ».

Pour dépasser le paradoxe évoqué dans la citation, la solution avancée par Desrosières (*ibid.*) penche, à notre sens, plutôt du côté d’une forme de constructivisme modéré³⁸ consistant dans le remplacement de la question de l’objectivité par celle de l’objectivation. Ce changement de posture marque une requalification du rapport entre la réalité et la statistique : la statistique

³⁶ Le sixième chapitre de la thèse traitera de manière plus détaillée de cette articulation.

³⁷ À travers ce propos, le philosophe Gorz (2009) illustre très bien cet effet d’éviction créée par le recours à la mesure : « Calculer, comme le montre Husserl, c’est mettre hors circuit tous les modes de pensée et toutes les évidences qui ne sont pas indispensables à la technique du calcul. »

³⁸ Le constructivisme modéré, évoqué ici, pourrait se retrouver également sous l’appellation de Boltanski et Thévenot (1991, p. 31) d’un « réalisme dynamique » qui consiste dans la mise en lumière du « travail de construction sans pour autant réduire la réalité à un pur accord de sens, labile et locale. » Très clairement, ces deux postures sont proches, les différences de vocables relevant plus d’un enjeu stratégique de présentation que d’une réelle différenciation dans la démarche.

n’est plus conçue comme un objet de vérité devant permettre de refléter fidèlement la réalité, mais comme une construction sociale porteuse de sens servant à objectiver certains phénomènes sociaux qui sont reconnus par les individus comme des « descriptions objectives et pérennes dans le temps » (Sibille, 2010, p. 155). Remplacer la question de l’objectivité par celle de l’objectivation amène à pointer le fait que la réalité n’est pas connaissable en dehors des catégories par rapport auxquelles on l’appréhende, mais ne dénie pas pour autant toute existence à une réalité. La statistique elle-même constitue dès lors un objet objectivé (Héran, 1984, p. 25) servant à l’objectivation des phénomènes. Comme l’écrit Desrosières (2006, p. 309), la reconnaissance du caractère conventionnel des procédures de quantification n’implique pas l’adoption d’une posture relativiste : « conventionnel n’est pas synonyme d’arbitraire, dès lors qu’existent des règles explicites et négociées pour ces procédures. ».

Ainsi, il nous apparaît que les deux postures (positiviste et constructiviste), décrites par Desrosières, mettent en exergue deux moments conventionnels distincts dans le processus de quantification et qu’au lieu de s’opposer, elles se complètent. Tout d’abord, pour que les indicateurs jouent le rôle d’outil de coordination, il est bien nécessaire que les acteurs accordent une forme de validité à cet outil et donc le reconnaissent comme outil de preuve. Or, si le dévoilement des conventions sous-jacentes ayant présidé à la construction d’un indicateur statistique, tel que le PIB, peut diminuer sa capacité coordinatrice et entacher son efficacité argumentative (Desrosières, 2006, p. 42), il s’avère pourtant utile au débat public sur les conventions sociopolitiques associées aux indicateurs. Ensuite, les catégories utilisées, les choix sociaux, techniques, etc. effectués dans le cadre de la construction de l’indicateur vont bien déterminer un certain formatage des phénomènes et avoir subséquentement des répercussions sur ceux-ci. En effet, les catégories usitées dans le cadre de la quantification ne viennent pas elles-mêmes de nulle part, elles ne sont pas « hors sol » : elles s’inscrivent dans des cadres institués et durcis dans le temps.

Dans le cadre de cette thèse, nous nous interrogeons sur la portée performative des indicateurs, ce qui induit de fait l’adoption d’une posture constructiviste sur la nature de l’objet de mesure afin d’aborder la manière dont les processus de quantification et les indicateurs qui en découlent participent à la configuration des effets sociaux³⁹, des modes ou des langages de

³⁹ Depuis le milieu des années 2000, la prise de conscience des « effets sociaux de l’activité de quantification » (Desrosières et Kott, 2005, p. 2) trouve des enceintes de discussion comme en témoigne le numéro spécial de la revue *Genèse* consacré en 2005 à la quantification.

coordination. En ce sens, notre posture se rapproche de celle du politiste Blondiaux (1994, p. 117) qui, posant la question de la réussite des formes statistiques, reconnaît que le fait même de formuler cette question engage déjà une prise de position épistémologique en retrait par rapport au positivisme. Partant de là, l’étude de l’évolution des modes de rationalisation à travers le prisme des indicateurs requiert de ne plus considérer l’indicateur comme uniquement un outil de preuve, mais de s’interroger sur celui-ci en tant que construit social (Desrosières, 2008^a). Adopter cette posture ne revient pas à dénier la pertinence de la posture positiviste, mais à reconnaître que les usages cognitifs de ces deux approches sont différents.

Comme nous l’avons déjà signalé (*cf.* introduction générale), en soi la coexistence de ces deux postures d’interprétation du caractère conventionnel de la mesure n’est pas véritablement problématique, mais ce qui l’est davantage, à notre sens, est la relégation et la marginalisation des discussions sur la nature conventionnelle de la mesure et de ses objets dans les instances techniques (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 300) qui tend à solidifier une représentation de la statistique vue comme neutre axiologiquement. En effet, peu de travaux en économie étudient « les boîtes noires » de la quantification (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 307). Pourtant, les indicateurs sont bien les produits d’« une forme de savoir historiquement constituée, née d’un complexe singulier d’actions et de savoirs, d’acteurs et de discours » (Blondiaux, 1994, p. 19).

Dès lors, notre posture d’interprétation, que nous qualifions de constructivisme modéré, vise à étudier à la fois les *processus* de quantification – c’est-à-dire à ouvrir la « boîte noire » de la quantification – et les *effets et usages* sociaux des indicateurs. Il nous faut ajouter que dans le cadre d’un constructivisme modéré, la reconnaissance de l’apport cognitif de ces catégories et de leurs valeurs, en tant qu’objets collectifs, apparaît essentielle afin de ne pas sombrer dans une forme de relativisme radical qui amènerait dans ses formes extrêmes à dénier toute existence à la réalité et à considérer que toutes les catégories se valent. En effet, il s’agit de ne pas négliger le processus par lequel certaines catégories « se cristallisent jusqu’à devenir des institutions qui ne sont alors plus indéfiniment et aisément malléables précisément parce qu’elles font l’objet d’un accord implicite » (Mariot et Olivera, 2010, p. 710). Pour éviter le relativisme radical dont on a esquissé les écueils, Desrosières (1992, p. 152) évoque qu’une « modalité d’usage de la statistique dans le langage de l’action » peut prendre appui sur « l’idée que les conventions définissant les objets engendrent bel et bien des réalités pour autant que ces objets résistent aux épreuves visant à les défaire. » Ainsi, les objets de la mesure et les indicateurs peuvent avoir une incidence sur la réalité, mais sous certaines conditions qu’il s’agira d’explicitier.

À ce stade du développement, avant même d’en venir à une discussion autour de la réflexivité et de la performativité des indicateurs, la section suivante, à travers l’éclairage apporté sur les notions de catégorie statistique et de convention, est dédiée à l’analyse dont un indicateur acquiert une certaine consistance lui permettant de « faire tenir ensemble » (Desrosières, 2000^b, p. 17) des objets divers et de faire sens pour les acteurs. Cette clarification conceptuelle sera l’occasion d’entériner le lien théorique entre la sociologie de la quantification et l’EC et posera donc des jalons théoriques qui faciliteront ensuite la discussion à venir autour de la dynamique liée à l’évolution des conventions.

1.2 Saisir la consistance des catégories statistiques : une mise en équivalence régie par des investissements de forme

La notion de « catégorie » apparaît à la croisée des champs de l’EC et de ceux de la sociologie de la quantification. L’économiste et sociologue français Thévenot, un des fondateurs du courant de l’EC en France, a largement mobilisé cette notion dans plusieurs de ces écrits⁴⁰. Dans le cadre des travaux s’inscrivant dans la continuité de Bourdieu, cette notion a été également utilisée dans le champ de la sociologie critique pour montrer la dimension construite d’un certain nombre de catégories jusqu’alors présentées par certains comme des réalités objectives⁴¹. Elle est aussi très employée dans certaines études portant sur la statistique⁴² qui discutent en amont des opérations de quantification.

L’analyse retenue ici de la formation d’une catégorie statistique s’appuiera essentiellement sur les approches de Thévenot (1983) et Desrosières (2006) qui ont tous deux travaillé finement le processus de catégorisation sur lequel reposent les indicateurs. Avant de spécifier ce qui participe de la consistance de la catégorie statistique, il semble important de

⁴⁰ Notamment Desrosières, A. et Thévenot, L. (1992), *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, mais aussi Livet, P. et Thévenot, L. (1994), « Les catégories de l’action collective », dir. Orléan, A., *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, p. 139-168.

⁴¹ À cet égard, Mariot et Olivera (2010, p. 706) évoquent la posture d’Ernest Labrousse pour qui, « les classes sociales sont des données de départ ».

⁴² Cf. Desrosières, mais aussi Guillemot, D. (1996), « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et Statistique*, Vol. 300, p. 39-53 ; Ponthieux, S. (2009), « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique – Difficultés méthodologiques et exploration d’une notion de pauvreté en revenu d’activité », *Série des Documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, INSEE, n° F0902, mars 2009.

rappeler les liens étroits qui lient l’EC et la sociologie de la quantification et, donc leur compatibilité théorique.

Principale figure du courant de la sociologie de la quantification, Desrosières use beaucoup du langage maintenant installé de l’EC : « convention », « formes de justification » et « épreuves⁴³ ». À cet égard, on peut s’interroger sur le sens de l’emprunt des termes quand on sait que pour Salais (2006, p. 3), un des fondateurs du courant de l’EC, les travaux de Desrosières sur les « catégories statistiques » sont une des origines du courant des conventions. Or, rares sont les textes où cette filiation est clairement présentée, comme en témoigne le fait que Salais (*ibid.*) qualifie cette origine de « trop méconnue ». Cela peut s’expliquer par le rapport encore très classique que certains conventionnalistes entretiennent vis-à-vis de la quantification considérant les indicateurs le plus souvent uniquement comme des outils de preuve.

Bien que la grande majorité des travaux menés par les conventionnalistes ne s’interrogent pas sur la quantification (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 299), il n’en demeure pas moins que le champ de recherche ouvert par cette école est effectivement adapté pour l’étude de tels objets et se nourrit des travaux menés sur les opérations de qualification notamment statistique (Bolstanki et Thévenot, 1991). Ce n’est d’ailleurs pas un hasard si les auteurs du courant des indicateurs de richesse en France, parmi lesquels Jany-Catrice⁴⁴ et Gadrey⁴⁵, qui s’intéressent aux effets sociaux de la quantification, s’appuient largement dans leurs écrits sur ce courant de recherche ni si deux des fondateurs du courant conventionnaliste, Thévenot et Salais, ont beaucoup travaillé sur les opérations de mise en catégorie.

Dans la lignée de ces travaux, il s’agit dans le cadre de cette section et pour stabiliser la partie empirique de la thèse d’essayer de comprendre ce que recouvre la notion de catégorie statistique. Il est possible de partir d’un constat simple : une catégorie résulte d’une catégorisation. Cette affirmation sonne comme une tautologie, mais n’en est pas une, car elle permet de mettre en exergue un élément important, à savoir que la catégorie n’existe pas *ex nihilo*, mais procède bien d’un acte. Ainsi, la catégorisation peut être opérée par diverses

⁴³ C’est la première fois qu’est évoqué ce terme usité dans les deux champs et qui sera spécifié au moment de la présentation du modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991) dans la deuxième section de ce chapitre.

⁴⁴ L’ancrage dans l’EC est clairement affirmé par certains auteurs du courant des indicateurs de richesse, Jany-Catrice et Marlier (2013^a, p. 20) écrivent ainsi à ce propos : « it is necessary to analyse the results produced together with the institutional and/or socio-political conditions under which these composite indicators emerge and are socially validated. This is because our analytical framework is resolutely based on the ‘economics of conventions’ ». »

⁴⁵ Cf. Gadrey (2005^a).

méthodes qui permettent de « tracer les contours d’une catégorie » (Thévenot, 1983, p. 317-318) :

« liste exhaustive des éléments qui y sont inclus (rôle d’un équipage, etc.) ; détermination de critères d’appartenance explicites (comme dans une caste, un club, etc.) ; mise en avant d’éléments typiques permettant une assimilation floue (comme les “images de marque” produites pour représenter une profession) ».

Dans cette optique, la catégorie statistique « résulte d’une convention d’équivalence. Le verbe *convenir*, dont est issu le mot *convention*, évoque la procédure sociale dont résulte la catégorie. Cette procédure est un élément clé de la zone de contact » (Desrosières, 2006, p. 14). Pour comprendre cette explication que livre Desrosières de la manière dont se crée une catégorie, il est nécessaire de revenir sur ce que l’on entend par « convention d’équivalence » et également d’éclaircir à quoi correspond la « zone de contact » évoquée dans la citation. Une convention d’équivalence articule « les dimensions sociales (convenir) et logiques (la relation mathématique d’équivalence) du travail de quantification » (Desrosières, 2006, p. 44). C’est l’espace d’équivalence qu’on appelle aussi l’espace de commensuration (Desrosières, 2006, p. 20) qui représente « la zone de contact » entre une rhétorique sociale et une rhétorique statistique. L’espace d’équivalence peut, par exemple, être celui de la monnaie⁴⁶. Les formes de cette équivalence sont liées, quant à elles, aux « formes de justification » (Desrosières, Thévenot, 1992, p. 53) qui impliquent des « opérations de jugement » (Desrosières, 2001, p. 121) pour le concepteur de l’indicateur. La catégorisation qui procède d’un travail de mise en équivalence cherche sa source dans des représentations à la fois scientifiques (la représentativité par exemple), politiques (la manière dont le corps social se perçoit) et cognitives (la façon dont tout à chacun sur le plan individuel comprend la catégorie) (Desrosières et Thévenot, 1992, p. 34). Ce qui sur le plan statistique assure la consistance de la catégorie est le calcul de la moyenne (Desrosières et Thévenot, 1992, p. 53).

Spécifions encore davantage les termes de la construction d’une catégorie statistique qui découle de cette mise en équivalence.

Tout d’abord, les objets qui participent à la rhétorique sociale sont très disparates : des concepts, des catégories d’usage notamment dans le cadre des politiques publiques et des catégories du sens commun. Seulement, comme le montre Ponthieux (2009), si certaines

⁴⁶ Cette discussion sera poursuivie dans les chapitres 2 et 3 de la thèse.

notions peuvent sembler évidentes dans leur sens courant (par exemple travailleur pauvre), la mise en œuvre de celles-ci en catégories statistiques peut être par ailleurs problématique. Cela est dû au fait qu’il faut réussir à donner une définition spécifique qui soit à même d’identifier l’objet de la mesure. Or, cet objet résulte d’une construction complexe entre, d’une part « une procédure sociale d’enregistrement et de codage » et, d’autre part, « une procédure cognitive de mise en forme réduisant la multiplicité à un petit nombre de caractéristiques⁴⁷ » (Desrosières, 2000^b, p. 20) après filtrage.

Ensuite, la construction d’une catégorie statistique s’appuie sur des investissements de forme déjà existants. Cette notion d’« investissements de forme » théorisée par Thévenot (1986) a l’intérêt de rapprocher « la dimension, économique et cognitive, de la construction d’un système d’équivalence » (Desrosières, 2000, p. 19). Les « investissements de forme » interviennent à tous les niveaux du processus de construction des indicateurs à travers l’existence de règles implicites routinisées qui permettent que toutes les procédures d’équivalence (codage, pondération, etc.) ne soient pas systématiquement réinterrogées. Or, l’existence de ces « investissements de forme » est à double tranchant.

D’une part, l’« investissement de forme » permet une « réduction de l’espace des possibles » (Thévenot, 1986, p. 6) et accroît la « prédictibilité des états à venir résultant de la mise en forme des catégories cognitives des personnes impliquées, des formes conventionnelles engagées, comme des objets mêmes mis en œuvre dans la production » (Thévenot, *ibid.*). En d’autres termes, l’« investissement de forme » imprime sa marque sur les configurations sociales et sur les objets de l’analyse et réduit l’incertitude. À cet égard, les modalités d’enregistrement des revenus peuvent constituer un exemple d’investissement de forme puisqu’ils permettent de calculer des seuils de pauvreté à l’échelle des ménages comparables dans l’espace et le temps.

D’autre part, la contrepartie est que l’« investissement de forme » crée une forme de résilience dans le temps des structures cognitives et des conventions à l’œuvre et limite donc le champ de l’analyse. En guise d’exemple, on peut revenir sur les difficultés relatées par Ponthieux (2009) pour travailler sur la catégorie des « travailleurs pauvres » eu égard aux modes d’enregistrement existants, le fait de travailler étant défini à l’échelle individuelle, tandis que la pauvreté est mesurée à l’échelle d’un ménage. C’est pourquoi la construction de nouvelles catégories statistiques peut être favorisée, mais est aussi contrainte par l’existence de tels investissements.

⁴⁷ Desrosières insiste sur certains de ces passages en les mettant en gras dans son texte.

Il faut ajouter que ces investissements sont résilients *a minima* pour deux raisons. La première tient au fait que « la formule d’investissement met en balance un coût et la généralité d’une forme qui sert d’instrument d’équivalence et qui est caractérisée par sa stabilité et son extension (domaine de validité) » (Thévenot, 1986, p. 30). » Il est dès lors coûteux en termes de temps et d’argent de revenir sur de tels investissements. La seconde raison concerne les « catégorisations qui fonctionnent en amont » du processus de quantification et qui constituent de tels investissements de forme. L’intériorisation de celles-ci (Lorrain, 2006, p. 429) par les acteurs peut notamment expliquer les difficultés existantes lorsqu’on tente de mettre au jour et de déconstruire de tels investissements.

L’existence de tels investissements et surtout leur caractère résilient nous amène à considérer à la fois l’influence du collectif sur les constructions statistiques, mais également sa contraposée, c’est-à-dire l’influence des formes de la statistique sur les figures du collectif (Thévenot, 1994, p. 7 ; Desrosières, 2008^a, p. 16). Dans cette optique, les indicateurs sont des objets institués, fruits de conventions, mais aussi des objets « instituants ».

Avant d’envisager le caractère instituant des indicateurs, il est nécessaire de conforter le fait que ceux-ci ont bien une dimension conventionnelle et le sens que cela recouvre dans cette thèse. À cet effet, dans la sous-section suivante, nous aborderons la notion de convention qui, pour être usitée dans le cadre de la sociologie de la quantification, trouve sa consistance théorique dans la pensée développée chez les conventionnalistes.

1.3 La double dimension conventionnelle des indicateurs : de l’interprétation des règles à la convention sociopolitique

Comme le souligne Ghirardello et van der Plancke (2006, p. 146), le terme de convention est « par nature » polysémique. Bien que les conventions soient la « catégorie centrale » (Boisard, 2006, p. 290) de l’EC, cela n’empêche pas que cette notion recouvre une certaine ambiguïté eu égard aux interprétations très variées qu’en donnent les chercheurs (*cf.* Tableau 2).

Au regard des travaux de l’EC, Ughetto (2006, p. 154) distingue deux cours suivis par la perspective conventionnaliste qui correspondent à deux approches différentes des conventions (Batifoulier et Thévenon, 2001) associées à des définitions dissemblables du concept de convention (*cf.* Tableau 2). D’une part, la définition de la convention au sens de

Lewis ou de la théorie des jeux nourrit l’approche stratégique des conventions qui se rapproche de la nouvelle économie institutionnelle et *de facto* du *mainstream*. Dans le cadre de cette approche, la convention est considérée comme un moyen de résolution de problèmes ordinaires ou comme ce qui va permettre d’atteindre une situation d’équilibre dans une situation problématique. D’autre part, le sens prêté à la notion par Favereau (1986), Batifoulier et Thévenon (2001) est axé sur l’incomplétude de la règle impliquant que celle-ci fasse l’objet d’une interprétation par les acteurs. Cette deuxième approche est qualifiée d’interprétative. Tout en soulignant que la convention fait toujours l’objet d’une interprétation, cette approche va procéder à une distinction entre des conventions générales (Convention₁) qui vont permettre d’assurer à une échelle large la coordination et des conventions plus localisées (Convention₂). Prenant acte de l’absence de systématisme dans l’application de la règle, cette approche conduit à s’intéresser aux représentations des acteurs et au sens qu’ils prêtent aux règles et à l’action.

Tableau 2 – Les définitions de la notion de convention
 D’après les analyses de Ghirardello et van der Plancke (2006, p. 146) et Ughetto (2006, p. 154), mis en forme par Ottaviani

Approche	Auteurs	Définition du concept de convention
Approche stratégique	Lewis (1969)	« Moyens arbitraires sélectionnés par les agents pour adopter de “petites“ décisions qui découlent de problèmes ordinaires »
	Théorie des jeux	Equilibre de Nash
Approche interprétative	Economie des conventions (Favereau en particulier – 1986 et 1995 ; Reynaud, 1992)	Convention ₂ : type particulier de règles interprétées dans leur application effective Convention ₁ : principe commun à toutes les règles qui permet d’interpréter la règle

Dans le cadre du processus de quantification, l’interprétation de la règle par les acteurs occupe toute sa place. À titre d’illustration, comme Desrosières et Thévenot (1992) l’ont montré, l’existence d’une nomenclature préexistante sur les catégories socioprofessionnelles, n’est pas suffisante pour assurer la mise en catégorie des données brutes récupérées auprès des enquêtés. Elle fait rentrer en ligne de compte l’interprétation que l’enquêteur va avoir de la

déclaration de l’enquêté et témoigne bien du fait que « les règles ne s’exercent pas sans être préalablement interprétées » (Ughetto, 2006, p. 154).

Pour autant, cette interprétation s’appuie sur un ensemble de règles formulées au sein des institutions qui lui ôtent en partie son caractère arbitraire. Dès lors, nous soutenons que la convention de mesure ne peut se limiter à la définition qu’en livre Lewis ni à la manière dont elle est conçue dans la théorie des jeux qui, dans tous les cas, ne rendent pas compte de ce qu’est l’inscription institutionnelle des indicateurs en éludant la question des modalités concrètes d’application des règles par les acteurs et la marque imprimée par ceux-ci dans leur application.

Parce que la convention liée à l’indicateur fait toujours appel à des « arguments de justice ou à des représentations d’une société souhaitable » (Gadrey, 2005^a, note 4 page 10), elle se distingue de la convention comme « moyens arbitraires sélectionnés par les agents pour adopter de “petites” décisions qui découlent de problèmes ordinaires » (Ghirardello et van der Plancke, 2006, p. 146). En ce sens, la convention sur laquelle s’appuie l’indicateur peut être dite sociopolitique. Elle n’est pas suivie parce qu’elle est une solution plus rationnelle, car elle serait plus optimale, mais parce qu’elle est dans certaines situations (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 11) en adéquation avec les attentes normatives du collectif, une situation renvoyant ici à la relation entre des « états-personnes » et des « états-choses » (*ibid.*).

Dans cette optique visant à prendre en compte l’interprétation faite par les acteurs des règles, la distinction développée par les conventionnalistes entre convention 1 et convention 2 peut permettre d’éclairer la double dimension conventionnelle de la statistique.

En effet, la convention 1, comme l’avance Billaudot (2006, p. 62), correspond à « une convention constitutive d’un monde commun partagé (la représentation commune qui sert à interpréter) ». Ce serait donc un principe commun à toutes les règles permettant d’interpréter la règle. En ce sens, la statistique étant « un langage conventionnel de référence » (Desrosières, 1992, p. 152), elle peut être vue comme une convention constitutive. La convention 2 renvoie, quant à elle, aux règles, qui sont des normes non institutionnalisées dans le droit. À l’instar de la langue⁴⁸, le langage de la statistique sert de cadre d’interprétation de nombreuses règles, mais dans le même temps, ce cadre n’est pas stabilisé et chaque construction statistique peut être l’occasion de réinventer dans une certaine mesure les règles.

De ces apports théoriques, nous retenons à la suite de Thiry (2012, p. 25), qu’« en amont, ils [les indicateurs] *font* l’objet de conventions » et qu’« en aval, ils *sont* objets de

⁴⁸ Cette analogie entre la langue et la statistique sera approfondie notamment dans le sixième chapitre de la thèse.

conventions ». Ils constituent donc des ressources – matérielles, institutionnelles et cognitives – servant d’appui à la coordination (Salais, 2006, p. 3) et prennent eux-mêmes appui sur d’autres ressources qui rendent possible leur existence même en tant qu’objets issus de conventions. Ces ressources conventionnelles permettent la coordination et la justification de leurs actions par les acteurs.

Pour conclure cette section et à cette étape du déroulé du travail de thèse, il paraît important de synthétiser les apports théoriques servant à la caractérisation des indicateurs en tant qu’outil de connaissance et comme outil conventionnel.

De ce qui vient d’être présenté est extrait, en premier lieu, un positionnement épistémologique sur le rapport entre l’objet de la mesure et les indicateurs ; en second lieu sont posées les bases de l’outillage théorique pour approcher le processus de quantification des indicateurs alternatifs ; et enfin, en troisième et dernier lieu est mis en exergue l’intérêt de cet outillage théorique, assis sur le positionnement épistémologique présenté dans cette section, pour l’étude empirique des indicateurs alternatifs. De l’ensemble de ces éléments se dégage la nécessité d’aller étudier plus avant les liens entre les modes de rationalisation institutionnalisés, les modes de rationalité des acteurs et les indicateurs, ce à quoi seront consacrés les deux chapitres qui suivent.

Tout d’abord, concernant le positionnement épistémologique sur le rapport entre l’objet de la mesure et les indicateurs, il est pris acte du caractère dual de tels instruments. Dans cette optique, les indicateurs sont des outils de connaissance, ayant vocation à apporter des informations utiles sur des phénomènes complexes, voire invisibles, dans une perspective opérationnelle. Ce premier élément peut servir à comprendre l’intérêt porté aux indicateurs alternatifs afin d’éclairer des dimensions, trop ignorées dans le champ de la statistique, telles que l’environnement et le social. Éclairer ces dimensions, devrait dès lors participer à une meilleure coordination des acteurs autour de ces problèmes communs. Or, nous avons souligné que ce premier niveau de lecture de l’indicateur n’était pas suffisant pour apprécier la nature particulière d’un tel objet.

Reposant en effet sur des catégories et de multiples investissements de formes, les indicateurs constituent à la fois des constructions techniques, statistiques, scientifiques, mais aussi politiques, le terme de politique étant ici envisagé dans un sens large comme porteur de valeurs stratégiques pour les acteurs publics. Ceci permet de saisir les termes du débat dans lequel est posée aujourd’hui la question des indicateurs alternatifs à travers le courant des nouveaux indicateurs de richesse et implique, dans le cadre d’un tel travail de recherche, de ne

pas porter notre attention uniquement sur la mesure des phénomènes, mais aussi sur le processus de quantification de ceux-ci.

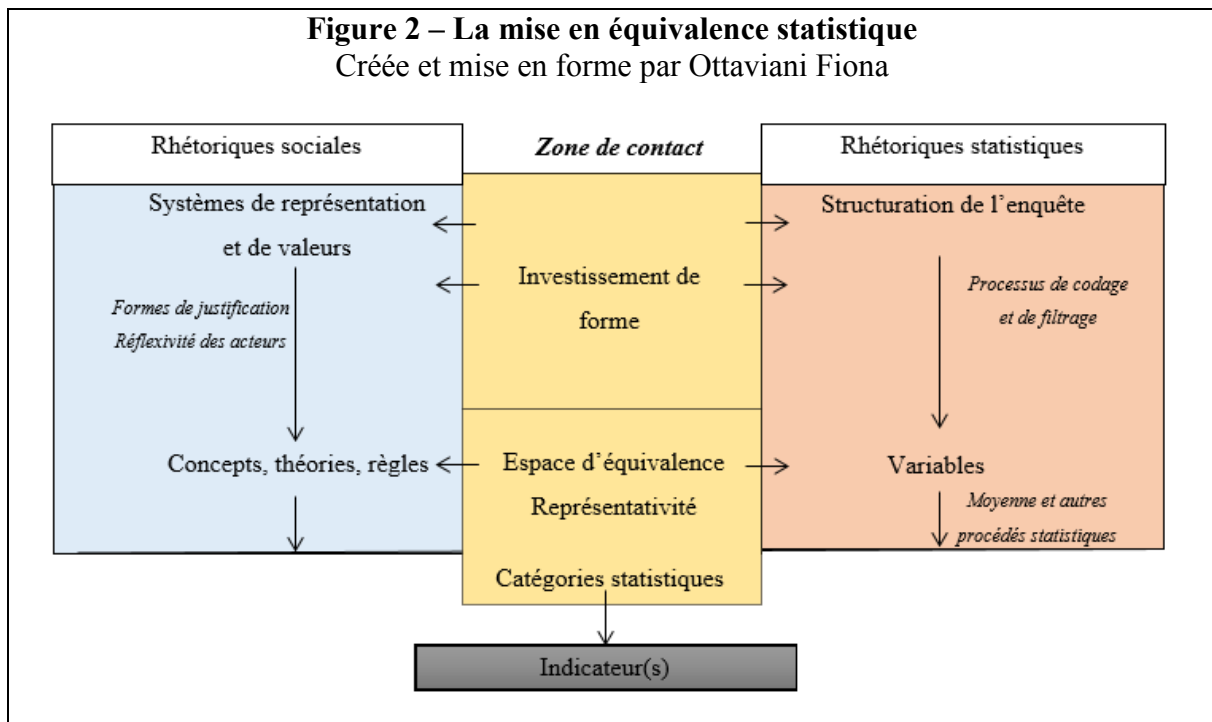
De là, la posture théorique adoptée dans le cadre de cette thèse, quant à la nature du rapport entre l’objet de mesure et l’indicateur, consiste à reconnaître à la fois une *autonomie ontologique* de la réalité vis-à-vis des cadres d’observation et à soutenir que cette réalité n’est toujours saisie qu’à travers des objets cognitifs issus d’un travail de construction sociale, politique et scientifique (*absence d’indépendance gnoséologique*⁴⁹). Cette posture amène à respecter la *vertu* de l’indicateur qui est celle d’être un outil de connaissance et, en même temps, à s’interroger sur son caractère construit. Ce positionnement, quant à la nature des indicateurs, est motivé par l’observation empirique qui sous-tend la thèse où l’on constatera à la fois que les acteurs veulent développer des indicateurs dans cette visée de connaissance et que, dans le même temps, ils se heurtent au problème de la définition de l’objet de mesure et de sa réalité. Dans cette optique, considérer les deux postures (constructiviste et positiviste) et ne pas cantonner l’analyse à l’un des débats associés (la fiabilité de la mesure pour les positivistes ; le statut de l’objet de mesure pour les constructivistes) nous paraît la meilleure manière de saisir l’ensemble des problèmes posés par la construction d’indicateurs alternatifs.

Aussi paradoxal (Desrosières, 2000^b, p. 21) que cela puisse paraître, nous posons ainsi l’hypothèse que les acteurs dans la pratique s’inscrivent bien dans l’une ou l’autre posture et articulent même les deux. C’est pourquoi la nature duale des indicateurs ne sera pas occultée, car cela reviendrait, dans un cas, à nier le sens qu’ont les indicateurs pour les acteurs et leur rôle en tant qu’outil de connaissance ; dans l’autre, cela cantonnerait la discussion sur les indicateurs à une discussion technique alors même que ce sont avant tout des enjeux politiques et éthiques qui animent la discussion dans le champ des indicateurs alternatifs. Qui plus est, adopter l’une ou l’autre posture ne permettrait pas d’appréhender la manière dont les acteurs s’emparent de ces objets et peuvent, selon la situation, considérer dans un temps les indicateurs comme des construits, puis dans un autre contexte ceux-ci comme des outils de preuve.

Ainsi, nous soutenons que ces deux postures, l’une étant tournée vers la mobilisation d’outils pratiques dont on ne va pas toujours questionner la pertinence et l’autre se situant à un niveau plus « méta », traduisant la possibilité même que les acteurs posent un regard réflexif sur leur propre pratique, mettent l’accent sur deux moments conventionnels distincts que l’on pourra retrouver en action dans le cadre de l’usage qui est fait des indicateurs par les acteurs.

⁴⁹ « La gnoséologie se distingue [...] de la critique, en ce sens qu’elle ne cherche pas à déterminer systématiquement et “de l’intérieur” les limites du pouvoir de connaître, mais plutôt à décrire “de l’extérieur” les processus d’acquisition et d’élaboration de la connaissance » (Gerbier, 2006, p. 354).

Le second élément de conclusion sur lequel il paraît ensuite important d'insister, porte sur l'outillage théorique permettant d'approcher les processus de quantification. Partant des éléments avancés sur les modes de construction de la catégorie statistique et dans l'optique de caractériser partiellement le processus de quantification des indicateurs, une schématisation de la mise en équivalence statistique est proposée (cf. Figure 2).



Ce schéma fait ressortir que les indicateurs en tant que construits sociaux reposent sur des conventions statistiques et sociales supposant une mise en équivalence entre des rhétoriques sociales – les systèmes de représentations et de valeurs des acteurs – et une rhétorique statistique – la structuration du système statistique prenant assise sur des processus de codage, de filtrage, d'enregistrement et des procédés liés aux techniques statistiques. Des investissements de forme de différentes natures (sociales et/ou statistiques) conditionnent et rendent possibles ces opérations servant d'assises à l'élaboration de catégories statistiques. Sur ces dernières repose la consistance de l'indicateur.

Enfin, un troisième point de conclusion vise à souligner l'intérêt de cet outillage théorique pour l'étude empirique des indicateurs alternatifs. En effet, cette mise en forme des apports théoriques de Desrosières et Thévenot trace une feuille de route féconde à l'étude des

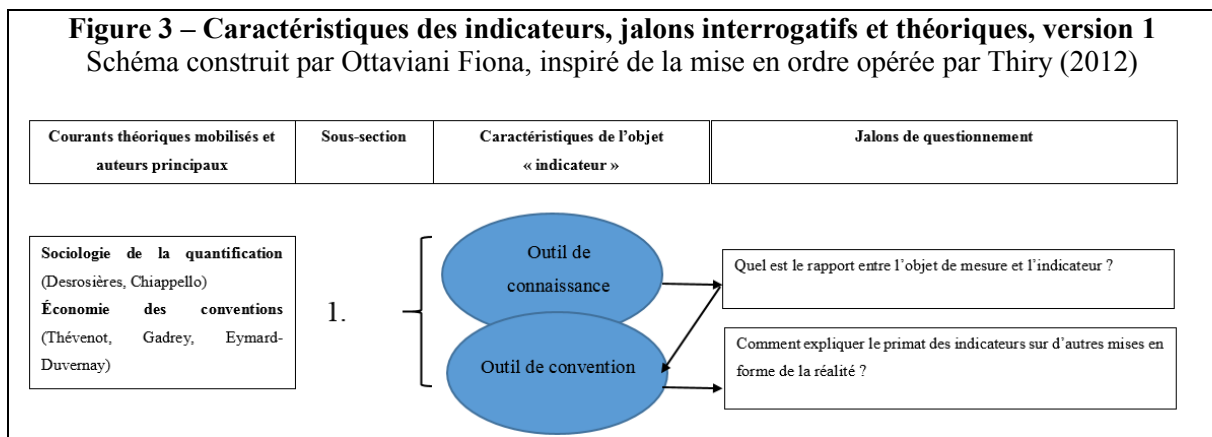
formes de mise en équivalence statistique dans le champ des indicateurs alternatifs, mais requiert d’être testée dans une perspective opérationnelle (*cf.* la deuxième partie de la thèse).

Dès lors, dans l’étude expérimentale des indicateurs alternatifs, il s’agira d’identifier si de tels investissements de forme existent bel et bien et leurs influences sur la constitution de nouvelles catégories statistiques, mais aussi de jauger du caractère opérant ou non du concept d’investissements de forme pour apprécier les résiliences dans les modes de représentation et d’action. Cela permettra de mettre en lumière ce qui dans les pratiques statistiques existantes participe à la perpétuation ou au renouvellement des catégories statistiques usitées. Or, les investissements de forme créent des rigidités dans le mode de traitement, de collecte de la donnée et, donc dans l’observation portée sur le territoire. Cette question des investissements de forme est indissociable de celle des institutions existantes et des conventions à l’œuvre. Développer d’autres pratiques en matière d’observation sociale est coûteux à plusieurs égards : en termes financiers pour la mise en œuvre des différents éléments d’un projet, en termes de temps pour les différents acteurs impliqués. Ces contraintes peuvent peser sur la transformation de la statistique publique et créent une résilience dans le temps des modes des pratiques déjà à l’œuvre.

Il importera également de saisir les éléments des rhétoriques sociales et statistiques et leur articulation : le décalage entre les opérations de mise en forme sociale de la réalité et sa mise en forme statistique sera étudié dans ces termes, ce qui pourra permettre d’estimer la manière dont les opérations d’équivalence se distendent de leur ancrage dans des théories sociales, et inversement dont les théories sociales impriment leurs marques sur les traitements statistiques et amènent possiblement des innovations ou des détournements des règles usitées dans ce champ. Cependant, l’outillage théorique développé dans cette section n’est pas suffisant pour comprendre les choix rhétoriques opérés. Il s’avère alors nécessaire d’examiner le rapport qu’entretiennent les institutions et les acteurs avec de tels outils.

C’est pourquoi c’est à l’approfondissement de ces relations entre les institutions, les acteurs et les indicateurs qu’est consacrée la section suivante qui outillera la thèse sur la question des modes de justification des acteurs, sur leur mode de rationalité et sur les contextes sociaux d’apparition des conventions. Ce développement servira conséquemment à apporter des éléments de compréhension sur les raisons qui peuvent expliquer que les indicateurs jouent le rôle d’un langage commun en tant qu’outil de convention issu d’une mise en équivalence entre des rhétoriques statistiques et des rhétoriques sociales.

Si les indicateurs sont à la fois des outils de connaissance et des outils de convention (cf. Caractéristiques de l’objet « indicateur » de la Figure 3), ces caractéristiques ne sont pas l’apanage exclusif de ces derniers. Elles sont attribuables à d’autres outils des politiques publiques (référentiel, enquête qualitative, etc.). D’autres actes d’appariement existent outre celui de mesurer : estimer, évaluer, apprécier, etc. (Ogien, 2008, p. 92), mais ceux-ci, qui accompagnent également la mesure, tendent aujourd’hui à être délaissés au second plan. Ainsi, eu égard au rôle particulier qu’occupent les indicateurs dans le champ de la connaissance scientifique et de la pratique politique, il importe de comprendre les raisons du primat des indicateurs sur d’autres mises en forme de la « réalité » (cf. Jalons de questionnement de la Figure 3).



L’explication de ce primat des indicateurs est, à notre sens, à chercher du côté du lien très particulier qu’entretiennent l’État, la science et la statistique et dans la « diffusion de normes de contrôle de gestion et de mesure des performances profondément renouvelées par rapport à celles des années 1960 et 1970 » (Gadrey, 2001, p. 393). Dans cette optique, ce primat des indicateurs est lié aux institutions existantes et ces objets construits constituent non seulement des outils de connaissance et des outils conventionnels, mais aussi des outils des modes de gouvernement. C’est à la démonstration de ce dernier point que s’attèle la section suivante.

2. Le primat des indicateurs dans la rationalisation des politiques publiques : quelles justifications ?

Cette section entend saisir pourquoi l’indicateur peut être considéré comme un outil de gouvernement et, ainsi progresser vers l’appréhension de la dimension performative des indicateurs (*cf.* section 3). Ce développement poursuit deux perspectives analytiques, une compréhensive et une autre démonstrative.

Concernant la perspective compréhensive, il est question d’appréhender les raisons et les conséquences de la poussée et du poids des indicateurs économiques dans la sphère publique. Cette perspective s’enracine dans un double constat. Le premier constat est le suivant : les indicateurs économiques jouent un rôle prépondérant aujourd’hui dans la coordination et le processus de décision des acteurs, plus que d’autres outils des politiques publiques. Pour étayer cette affirmation, il suffit de se référer à quelques indicateurs tels que le Produit Intérieur Brut (PIB), le taux de chômage ou l’indice d’évolution du CAC40 qui jouent à l’heure actuelle un rôle majeur dans le suivi et la prise de décision publique. Le second constat, esquissé précédemment⁵⁰ (Chiapello et Desrosières, 2006, p. 300 ; Perret, 2002, p. 5⁵¹) est relatif à la technicisation de la « représentation cognitive des situations » (Salais, 2010^b, p. 145) accompagnant un usage systématique des indicateurs dans les politiques publiques. Au regard de ces deux constats, il est possible d’affiner la formulation de la perspective énoncée au début du paragraphe en disant que deux objectifs seront poursuivis relativement à cette première perspective : d’une part, dépeindre la manière dont s’est opérée la montée en puissance de l’usage des indicateurs dans la sphère des politiques publiques et, d’autre part, saisir les conséquences induites par le recours systématique à des indicateurs dans le champ de l’action publique. En outre, l’intérêt porté à cette perspective est justifié par la plus-value cognitive qu’apporte la mise en exergue des dérives liées à l’usage des indicateurs économiques puisque, par rapport au projet général de la thèse, cela renseigne à la fois sur les raisons qui motivent la création de nouveaux indicateurs et aussi, en creux, sur les voies à poursuivre pour développer des indicateurs plus à même de faire « sens » pour les acteurs.

La perspective démonstrative vise, quant à elle, à défendre l’idée selon laquelle différents modes de rationalisation coexistent. S’appuyant sur un double processus d’objectivation visant à mettre en exergue l’existence de plusieurs modes de gouvernement et

⁵⁰ *Cf.* Introduction générale de la thèse.

⁵¹ « Or, force est de constater que la construction « des systèmes d’indicateurs est actuellement abandonnée aux techniciens » (Perret, 2002, p. 5).

la coexistence de plusieurs registres de justification, cette perspective permettra conséquemment de soutenir qu’il n’y a pas une seule manière de « penser la société » et, donc la rationalisation des politiques publiques. Faire la preuve du caractère fondé d’une telle position paraît un prérequis à la possibilité d’envisager une transformation de certaines pratiques et l’existence d’autres modes de rationalisation, appuyés sur des registres de justifications différents. C’est pourquoi nous nous attacherons à démontrer dans cette section que le rôle particulier joué aujourd’hui par les indicateurs, notamment économiques, ne peut être saisi en dehors d’une compréhension fine des évolutions des pratiques et de l’organisation des politiques publiques qui s’articulent à un ensemble de justifications scientifiques et politiques.

Cette section permet à l’aide de trois sous-sections de nourrir ces deux perspectives analytiques au travers d’un plan d’exposition qui, pour faciliter la compréhension des arguments, opère par un aller-retour entre les perspectives compréhensives et démonstratives.

Dans la première sous-section, nous mettrons en lumière que les indicateurs sont des outils de gouvernement et nous démontrerons que la compréhension des systèmes de statistiques actuels ne peut passer que par la reconnaissance de la coexistence de plusieurs formes de gouvernement aux objectifs complexes, voire contraires. Pour apprécier l’évolution couplée des formes statistiques et des usages des indicateurs par l’État depuis la fin du XIX^e, l’analyse s’appuiera sur l’analyse du sociologue de la quantification Desrosières (2000^b) – et reprise par la suite notamment par deux économistes, Jany-Catrice (2012^a) et Thiry (2012). Le choix de cette approche se justifie eu égard au fait qu’elle permet d’arguer de la profonde imbrication entre la science, l’État et la statistique⁵² et, donc de mettre en lumière que la production statistique est la résultante d’une alchimie particulière entre les « normes de l’univers de la science, et celles de l’État moderne et rationnel, centrées sur le service de l’intérêt général et de l’efficacité » (Desrosières, 2000^b, p. 16).

Dans la deuxième sous-section, cette analyse servira ensuite de toile de fond dans la recherche d’une compréhension plus fine des modes de justifications des acteurs et des institutions, au travers de la mobilisation du modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991). Ce développement s’avère nécessaire afin de saisir les « grandeurs » qui supportent le

⁵² Proche de ces travaux, l’ouvrage collectif *L’ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales* dirigé par Beaud et Prévost (2000) fournit de nombreuses illustrations du lien entre « le politique, le national et la statistique » (p. 11). On peut également se référer à Desrosières (2000^b, p. 27).

déploiement d’un certain type de rationalisation des politiques publiques et appuyer l’idée de leur coexistence.

Enfin, la qualification des évolutions les plus récentes concernant les modes de gestion publique fera l’objet de la troisième sous-section consacrée au mode de rationalisation de l’État néolibéral et à la démultiplication de l’usage des indicateurs dans le cadre du *New Public Management*. Ce moment permettra de mettre au jour en quoi les transformations des modes d’organisation et de gestion publique tendent à exacerber la question de la place et de l’usage des indicateurs dans le champ des politiques publiques et à donner toute leur acuité aux questions du sens de la quantification et de la détermination des objets à quantifier.

2.1 *Les indicateurs comme outils d’un mode de gouvernement*

Cette section pose deux hypothèses. La première stipule que les indicateurs sont des outils de gouvernement fondés sur la double légitimité de la science et du politique. La seconde professe que les modes de gouvernement ne sont pas exclusifs les uns des autres. Afin de corroborer ces deux hypothèses, le déploiement de cette partie s’échelonnnera en deux temps. Le premier temps servira à la consolidation de ces deux hypothèses à travers la présentation du déploiement des différents modes de gouvernement en lien avec les évolutions de la science et de la statistique. Le deuxième temps aura pour but d’approfondir la première hypothèse, selon laquelle le rôle d’outil de gouvernement n’est gagné par les indicateurs qu’au travers de lourds investissements scientifiques et politiques.

Venons-en dès à présent au premier temps de cette sous-section, consacré au lien entre la statistique et un certain mode de gouvernement, et à la coexistence des modes de gouvernement.

Le premier temps de ce développement s’appuie sur l’exploration du lien entre l’État, la statistique et la science qu’établit Desrosières (2000^b). Prenant acte que l’histoire technique des évolutions statistiques, celles des institutions et des sources de la statistique ont le plus couramment fait l’objet d’un traitement indépendant, Desrosières (2000^b, p. 17), à travers son analyse, cherche à mettre en avant « le fil » qui relie ces différentes histoires et qui permet de comprendre comment, de par de coûteux « investissements de forme » (Thévenot, 1986), des choses de nature politique et scientifique peuvent tenir ensemble. C’est ainsi qu’étudiant les liens entre la science, l’Etat et la statistique, Desrosières (2008^a, p. 41) propose une grille de

lecture de l’interaction entre ces diverses composantes en distinguant cinq configurations typiques de l’État (*cf.* Tableau 3).

Tableau 3 – « L'État, le marché et les statistiques »

Extrait de Desrosières (2008^a, p. 56)

	Façons de penser la société et l'économie	Mode d'action	Formes de statistiques
État ingénieur La production et les hommes (depuis le XVII ^e siècle)	Institution hiérarchisée et organisée rationnellement France de Colbert à de Gaulle URSS	Optimisation sous contrainte. Réduction des coûts. Planification centralisée. Technocratie. Grands travaux. Vision à long terme.	Démographie. Production en quantité physique. Tableaux d'échanges interindustriels. Balances matières (URSS)
État libéral Le commerce et les prix (depuis le XVIII ^e siècle)	Physiocratie Un grand marché. Concurrence libre.	Lutte contre les corporatismes. Libre-échangeisme. Lois anti-trust protégeant la concurrence.	Statistiques favorisant la transparence des marchés (cas de l'agriculture américaine). Mesures d'éventuelles positions dominantes. Parts de marché.
État-providence Le travail salarié et sa protection (depuis la fin du XIX ^e siècle)	Le marché du travail n'est pas un marché comme un autre. Il doit être protégé.	Lois sur la durée du travail, sur les accidents, le chômage, les retraites. Systèmes d'assurances obligatoires garantissant des droits sociaux.	Statistiques du travail. Salaires, emploi, chômage. Enquêtes par sondage sur les budgets ouvriers. Mesures des inégalités sociales. Indices des prix à la consommation.
État keynésien La demande globale et ses composantes (depuis les années 1940)	Le marché ne peut fonctionner tout seul sans engendrer des crises. Il doit être régulé au niveau global.	Surveillance et pilotage du gap éventuel entre offre et demande globales via les politiques monétaires et budgétaires.	Comptabilité nationale. Analyse de la conjoncture. Budgets économiques.
État néo-libéral Polycentrisme, incitations, palmarès (depuis les années 1990)	Un grand marché. Concurrence libre et non faussée. Financiarisation. Démultiplication des centres de décision sous forme de réseaux.	Passage des droits aux incitations. Exemples : bonus-malus, marché des droits à polluer. Transformation des administrations en agences. Contractualisation. Coordination par émulation. Exemple de la Méthode Ouverte de Coordination européenne.	Objectivation d'espaces d'équivalence nouveaux. Objectivation des qualités contractuelles des statistiques. Construction et usage d'indicateurs et de palmarès pour évaluer et classer des performances. Le <i>benchmarking</i> complète ou remplace directives et règlements. Controverses sur la quantification du PIB.

Tout d’abord, l’État ingénieur, émergé au XVII^e, vise l’accroissement de la production et des êtres humains et mobilise avant tout des études démographiques, des travaux relatifs aux quantités physiques ainsi que des tableaux d’échanges interindustriels. L’État libéral ou marchand se concentre sur le (libre) fonctionnement des marchés et s’appuie sur les prix, des indicateurs de transparence des marchés et des comparaisons statistiques. Il naît avec l’assouplissement des règles de l’échange et tend vers la libre concurrence. La figure de l’État keynésien, quant à elle, représente une action qui est orientée vers la satisfaction de la demande s’appuyant sur l’existence de la comptabilité nationale. Durant les trente glorieuses, à côté d’un État keynésien et ingénieur, c’est également un État social luttant par la promotion de l’égalité des chances et contre les inégalités qui est à l’œuvre. Cet État social ou État providence, qui s’est développé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, correspond à la mise en place d’un système social se traduisant par le développement des droits pour les personnes. Il peut être vu comme une réponse visant à « protéger les travailleurs salariés des conséquences de l’extension de la logique marchande au travail lui-même » (Desrosières, 2003, p. 208-209). Enfin, l’État néolibéral, qui monte en puissance aujourd’hui, repose en grande part sur la théorie des anticipations rationnelles (Lucas, 1972) et prend appui sur les « dynamiques microéconomiques » (Desrosières, 2003, p. 209). Il correspond à l’instauration d’un État prestataire de service qui importe les outils de management du secteur privé dans la sphère des administrations publiques (Jany-Catrice, 2012^a, p. 96). Le développement d’un tel État marque la démultiplication des statistiques de toute sorte à différentes échelles (liées à l’éclatement des pôles de décision).

De ce qui vient d’être présenté, trois éléments apparaissent essentiels pour la suite de notre propos. Tout d’abord, force est de constater qu’une période n’est pas marquée par l’existence d’une seule configuration étatique, mais que plusieurs types de gouvernement peuvent coexister comme en témoigne la concomitance de l’État social et de l’État keynésien. Ce point est important, car il permet de souligner la possibilité d’une coexistence de plusieurs modes de rationalisation, les diverses formes de gouvernement n’étant pas exclusives les unes aux autres et ne s’enchaînant pas de manière parfaitement linéaire dans le temps⁵³. Ensuite, la présentation de ces différentes formes de gouvernement sert d’appui à l’idée selon laquelle la configuration des types de gouvernement est effectivement en lien avec l’évolution du paysage scientifique et statistique. Cette observation permet d’entériner l’existence d’une diversité de configurations possibles du rapport entre l’État, la science et la statistique et témoigne du fait

⁵³ Pour une présentation détaillée de chacune d’elles, se référer au texte « Historiciser l’action publique : l’État, le marché et les statistiques » de Desrosières (2003, p. 207-221).

qu’il n’existe pas une seule manière de « faire société ». Enfin, l’avènement de l’État néolibéral marque la montée en puissance de l’utilisation des indicateurs comme outil de gouvernement. Ce dernier point requiert toute notre attention, car il dénote d’une transformation de la place des indicateurs dans son rapport à la science et à l’Etat qui mérite d’être approfondie. C’est pourquoi la troisième section de ce chapitre reviendra spécifiquement sur les évolutions récentes du lien entre le déploiement d’une forme néo-libérale de gouvernementalité et le développement des indicateurs.

Avant d’en venir à ces développements, il est nécessaire au préalable d’étayer l’affirmation selon laquelle les indicateurs sont la résultante de lourds investissements scientifiques et politiques participant à leur légitimation. Le PIB, indicateur phare du mode de gouvernement keynésien, sera l’indicateur retenu pour fournir une illustration des lourds investissements nécessaires à légitimer un indicateur en tant qu’outil de gouvernement.

Le PIB s’appuie sur la construction de systèmes de comptabilités nationales. Dans les politiques publiques, son assise provient des investissements théoriques et scientifiques opérés afin de construire cette comptabilité sur un temps long, au fil de réajustements progressifs. Pour étayer ce point, intéressons-nous aux deux formes de légitimation qui donnent sa force à cet indicateur.

En premier lieu, le PIB a bénéficié d’une forme de légitimation scientifique et technique. En effet, le PIB, en tant qu’indicateur pivot de la comptabilité nationale, prend racine dans la théorie keynésienne. La comptabilité nationale constitue par ailleurs la résultante d’importants investissements théoriques et scientifiques : tout d’abord, les travaux de Leontief en 1932 sur l’analyse des entrées-sorties, ensuite, ceux de Stone, Meade et Keynes sur la structuration de la comptabilité nationale menée au début des années 1940⁵⁴ qui serviront de base au mémorandum de 1945, publié en 1947, par les Nations Unies, et enfin, l’ensemble des débats et des discussions qui ont mobilisé statisticiens et hauts fonctionnaires lors de sa construction (Vanoli, 2008).

En second lieu, le PIB repose sur une forme de légitimation politique qui puise sa source dans deux ambitions étatiques. Tout d’abord, comme le rappelle Méda (1999), le PIB a été un instrument pour la mise en avant de la puissance des États et une marque de la puissance de

⁵⁴ Ces derniers publient en 1941 dans l’*Economic Journal* un article intitulé « The construction of tables of national income, expenditure, savings and investments » dans lequel il présente une structure de la comptabilité nationale constituant la pierre angulaire du mémorandum de 1945 publié en 1947 par les Nations Unies que nous évoquons ensuite.

ceux-ci. Cette conception de la puissance de l’État prend appui sur une vision productiviste du progrès d’une société, relativement partagée dans ces temps de reconstruction d’après-guerre dans le champ politique, comme en témoigne le propos suivant de Kende (1971, p. 17) dans *L’abondance est-elle possible ?* :

« Pour les nations de l’Occident comme pour les Soviétiques, l’augmentation sans faille et sans répit de leur puissance productive et technique (y compris militaire) détermine évidemment leurs chances respectives dans une compétition désormais multi-polaire dont l’enjeu est universel et où on peut marquer des points que par des performances mesurables. »

À cette fin, il fallait assurer une forme de comparabilité du PIB calculé dans les différents États. Ensuite, cette vision productiviste du progrès s’inscrit dans une volonté de régulation étatique visant à assurer une forme d’adéquation entre l’offre et la demande sur le marché (Desrosières, 2008^a, p. 56).

De cette brève analyse, il ressort que si le PIB a acquis un tel poids aujourd’hui, cela s’explique en partie du fait de l’ampleur des investissements cognitifs (Fourquet, 1980), techniques (Vanoli, 2008) et politiques qui ont soutenu la construction des systèmes de comptabilité nationale. Ainsi, le PIB est né d’une certaine synergie politique, technique et scientifique qui a fait de cet indicateur, l’instrument phare de la décision de l’État keynésien (Gadrey, 2006, p. 311) et a contribué *via* les comptes nationaux au maintien d’un mode de régulation fordiste.

Or, dire cela ne suffit pas à prendre la pleine mesure de ce qui permet à un indicateur de bénéficier d’une certaine résilience en tant qu’outil de gouvernement. Qu’est-ce qui sert d’assise au maintien de l’indicateur comme outil de gouvernement ? Deux voies d’explication, présentées lors de deux temps d’exposition distincts, sont adoptées ici. Elles permettent, à notre sens, d’affiner notre compréhension du lien entre la question de la résilience des indicateurs, celle de leur légitimité et celle des investissements ayant appuyé leur construction et de soutenir le point de vue selon lequel une influence réciproque, qui participe de leur persistance, s’exerce entre les outils de gouvernement, la science et une forme de gouvernement.

Dans un premier temps, le caractère résilient d’un indicateur va s’expliquer par l’ampleur des investissements de forme et le travail de mise en équivalence ayant accompagné sa construction. L’exemple du PIB illustre ce point et la citation suivante de Desrosières (2000^b, p. 19) permet de généraliser celui-ci :

« C’est l’ampleur de l’investissement de forme réalisé dans le passé qui conditionne la solidité, la durée et l’espace de validité des objets ainsi construits : cette notion a précisément l’intérêt de rapprocher les deux dimensions, économique et cognitive, de la construction d’un système d’équivalence. La stabilité et la permanence des formes cognitives sont en rapport avec l’ampleur de l’investissement (dans un sens général) qui les a produites. Cette relation est de première importance pour suivre la construction d’un système statistique [Héran, 1984]⁵⁵. »

Cette citation est intéressante à double titre. Tout d’abord, elle permet de conforter l’idée selon laquelle les indicateurs tirent leur caractère résilient de l’ampleur des investissements opérés. Ensuite, elle permet de mettre en exergue que ces investissements sont liés à un lourd travail de mise en équivalence qui accompagne la construction des indicateurs.

Dans un second temps, la résilience de l’indicateur tient à un processus d’auto-renforcement entre les différentes formes de légitimité que sont celles de la science, du politique et des statistiques. C’est parce qu’un indicateur est légitimé qu’il est utilisé et son utilisation tend à le légitimer en retour. Une forme de légitimation en chaîne s’opère alors entre la science, les indicateurs et les politiques publiques, chacun de ces éléments légitimant les autres et se trouvant réciproquement renforcés. En guise d’illustration, prenons le PIB : il est l’indicateur le plus médiatique ; il est celui sur la base duquel repose à la fois « d’importantes décisions politiques » et « d’importants accords nationaux et internationaux » (Gadrey, 2006, p. 311) ; il est au centre de nombreux traités et d’études scientifiques, lesquels adoptent ce dernier comme critère de jugement des évolutions observées. De ce processus d’auto-renforcement réciproque, deux éléments doivent, de notre point de vue, être retenus : premièrement, c’est l’extension du champ d’usage de l’indicateur qui participe à sa résilience et, deuxièmement, il est difficile de stopper la reproduction de cette spirale de légitimation une fois celle-ci en marche.

Avant d’en arriver aux évolutions récentes des modes de gouvernement (*cf.* section 2.3), une mise en correspondance entre les cinq formes de gouvernement avancées par Desrosières et le modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991) est intéressante et sera proposée dans la

⁵⁵ C’est Desrosières qui cite Héran (1984).

sous-section suivante. Elle permettra, d’une part, de mettre en lumière comment plusieurs modes de rationalisation associés à différents registres de justification peuvent coexister et, d’autre part, d’approcher comment certaines catégories et conventions vont pouvoir se stabiliser et devenir légitimes en référence à des principes bien précis de grandeur, pouvant ensuite servir d’assise à la légitimation de certains indicateurs.

2.2 La coexistence d’une pluralité des registres de justification

Le but de cette sous-section n’est pas de procéder à une présentation exhaustive du modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991), mais de dégager les lignes de force qui permettent de lier une certaine conception de la « justice » à certaines formes de gouvernements ou de connaissances et, ainsi, de mettre en exergue qu’il n’y a pas une seule manière de faire et de connaître la société. Afin de caractériser la nature particulière des indicateurs et de nourrir le questionnement sur les indicateurs alternatifs, nous nous intéressons, non à la transposition *in extenso* du modèle des cités, mais à la logique de dévoilement et de confrontation de plusieurs registres de justification, ainsi qu’à la possibilité d’émergence de nouvelles catégorisations en lien avec des « épreuves de justice ».

Le point de départ de cette section sera de présenter succinctement le modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991). A la suite de quoi, deux lignes de force de l’approche seront retenues et discutées : en premier lieu, la possibilité d’une coexistence entre plusieurs registres de justification ; en second lieu, la survenance de disputes et de compromis entre différents ordres de grandeur.

Prenant racine dans les travaux menés sur les opérations de qualification (notamment ceux de Desrosières) de la mise en équivalence statistique et sur les travaux de Thévenot (1986) sur les investissements de forme, l’approche développée par Boltanski et Thévenot (1991) dans *De la justification – Les économies de la grandeur* apparaît comme particulièrement éclairante pour appréhender la coexistence de plusieurs registres de justification. Elle montre l’enchevêtrement de plusieurs biens communs qui reposent sur des modes de justification différents et servent à légitimer des hiérarchies sociales (ce qu’ils nomment l’« état de grand » ou l’« état de petit » en fonction de la place attribuée à la personne, par suite de l’« épreuve de

grandeur » propre au monde de cette interaction⁵⁶). Le projet de ces deux auteurs est donc de traiter de l’ensemble des types de justification (techniques comme morales) dans un seul et même cadre, liant ainsi les considérations d’efficacité et d’équité. À cette fin, ils s’appuient sur des œuvres de philosophes politiques et sur des textes visant à déterminer un certain nombre de règles au sein de l’entreprise, qu’ils traitent comme des « entreprises grammaticales d’explication et de fixation des règles d’accord » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 86). En prenant appui sur ces textes, Boltanski et Thévenot (1991) distinguent cinq « ordres de grandeur » (ou « cités ») : la cité inspirée, la cité domestique, la cité de l’opinion, la cité civique, la cité industrielle et la cité marchande. Une autre cité est ajoutée par Boltanski et Chiapello (1999) dans leur livre *Le nouvel esprit du capitalisme : l’ordre par projet*.

Voici une présentation très lapidaire de la teneur de chacune de ces cités telle que l’explicitent Boltanski et Thévenot (1991) :

- La cité inspirée (Saint-Augustin) se fonde sur la grâce à laquelle les membres de cette cité n’opposeraient aucune résistance.
- Dans la cité domestique (Bossuet), la grandeur est déterminée par la position qu’occupe une personne au sein d’une maison. C’est une généralisation dans la politique du principe de parenté. La grandeur du roi est ici à la mesure de son sacrifice (*ibid.*, p. 119).
- « Dans la cité de l’opinion [Hobbes], la grandeur ne dépendant que du nombre des personnes qui accordent leur crédit est, par la vertu de cette formule d’équivalence, abstraite de toute dépendance personnelle » (*ibid.*, p. 128). Ici, la grandeur d’une personne ne dépend pas d’elle-même, mais son importance découle uniquement de l’opinion des autres (*ibid.*, p. 129).
- La cité civique (Rousseau) repose sur « la convergence des volontés humaines quand les citoyens renoncent à leur singularité et se détachent de leurs intérêts particuliers pour ne regarder que le bien commun » (*ibid.*, p. 138). La souveraineté est ici désincarnée (contrairement à la cité domestique où celle-ci s’incarne dans un souverain) et la volonté générale ne rentre pas en conflit avec l’intérêt particulier. Il faut distinguer la volonté générale de la volonté de tous qui est oppressive, car elle est assimilable à la somme des opinions des particuliers. La volonté générale ne correspond donc pas à la somme des intérêts particuliers (c’est-à-dire à la volonté de tous) (*ibid.*, p. 141).

⁵⁶ Un modèle de cité rend « explicite les exigences que doit satisfaire un principe supérieur commun afin de soutenir des justifications » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 86).

- Dans la cité industrielle (Saint-Simon), « l’“utilité” est associée à la satisfaction des besoins et constitue à ce titre le commun supérieur » (*ibid.*, p. 154), « les juges de la grandeur industrielle sont les experts ; la politique est “science de production” » (*ibid.*, p. 157). La société est une vaste machine organisée composée d’organes (ses parties) dont chacun a une fonction bien spécifique (*ibid.*, p. 152).
- La cité marchande repose sur la concurrence et sur l’existence du marché. Dans cet état de grandeur, les individus poursuivent leur intérêt individuel en tentant de posséder le plus de richesse. La valeur des choses est déterminée en fonction de leurs prix.

Quant à la cité par projet, théorisée dans l’ouvrage *Le nouvel esprit du capitalisme* de Boltanski et Chiapello (1999), elle est présentée par Gauthier et Gazier (2006, p. 112) comme étant émancipatrice par rapport aux autres, car elle se défait de certaines dépendances (inspirateur ou *pater familias*) en prenant appui « sur les médiations et le contrôle des pairs », elle fonctionne donc « sous le registre de la symétrie et de la réciprocité » et « elle offre des possibilités d’interactions sociales qui ne sont ni l’affrontement direct entre personnes (cité du renom) ni la médiation des biens et des productions (cités marchandes et industrielles). » Dans ce cadre, les individus cherchent à augmenter leur réseau et à participer à des projets.

Le modèle des cités de Boltanski et Thévenot offre l’opportunité de comprendre les différents « états de grandeur » mis en avant dans une société et les principes qui y sont associés, mais pas la manière dont ces états sont attribués à des personnes particulières (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 162). En effet, les principes de justice et les mondes ne sont pas attachés à des personnes, mais à des situations. Les personnes qualifiées de psychologiquement normales sont supposées posséder une instrumentation mentale (des « schèmes mentaux » comme dans la théorie kantienne) qui les rend aptes à s’adapter face aux différentes situations relevant des différentes justices (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 182). Cette compétence est nommée « sens moral » et implique l’existence de deux axiomes fondamentaux qui soutiennent la cité : la contrainte de commune humanité, qui stipule que tous les êtres humains appartiennent à une seule classe d’équivalence et la contrainte d’ordre⁵⁷ qui met en avant qu’il existe une ordination des personnes en fonction des états de grandeur. Ces deux axiomes sont en tension, car tous les membres de la cité sont considérés comme équivalents et, pourtant ils vont se trouver ordonnés

⁵⁷ Cela renvoie au principe d’équité. Dès à présent, il importe de souligner la différence entre l’égalité et l’équité. Alors que l’égalité renvoie à une situation égale pour tous, l’équité correspond au fait d’offrir à chacun la place qui lui est due. L’équité renvoie donc à un certain mode de hiérarchisation sociale qui, d’un certain point de vue, peut être considérée comme inégalitaire.

selon un principe de grandeur (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 98) ; il est donc nécessaire de justifier cette ordination des individus en la liant à « une formule d’investissement » qui lie les bienfaits d’un « état supérieur » à un coût ou un sacrifice exigés pour y accéder » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 99).

Chaque « ordre » a sa propre conception du bien commun incommensurable avec les autres conceptions du bien. Une « cité » est définie par Bessy et Favereau (2003, p. 133) comme une « convention ayant réussi à surmonter l’épreuve des exigences d’un débat public. » Ces cités sont historiquement situées et émergent à travers ce que Boltanski et Thévenot nomment un « régime de catégorisation », c’est-à-dire un ensemble d’actions et de transformations sociales importantes.

Le modèle des cités ayant été présenté à grands traits, penchons-nous sur la plus-value d’un tel modèle au regard des préoccupations de cette thèse. En guise de rappel, deux lignes de force seront, l’une après l’autre, exposées et discutées.

Première ligne de force retenue dans ce développement, cette grammaire des registres de justification permet d’étudier comment plusieurs modes de justifications peuvent être considérés comme légitimes et, dès lors, la manière dont l’acteur ou les institutions puisent en fonction des situations dans différents registres de valeurs qui peuvent paraître opposés ou contradictoires entre eux. Ce modèle des cités nous paraît tout à fait intéressant en mettant en exergue la possibilité d’une coexistence de pluralité de registres de justification et de bien commun associé. Or, comme l’esquisse Chiapello et Desrosières (2006, p. 309) et Boltanski et Thévenot (1991, p. 93), il est possible d’établir un lien entre l’existence de plusieurs formes de gouvernement et la diversité des registres de justification. Le propos de Boltanski et Thévenot (*ibid.*) appuie ce point de vue : « c’est des modulations possibles dans la composition des différentes grandeurs que résulte l’évidente disparité des États ». L’établissement de ce premier lien nous amène à soutenir, premièrement, que l’acteur public comme les acteurs particuliers recourent à de multiples modes de justification et, deuxièmement, que ce panachage entre différents registres de justification soutenant des formes de gouvernement peut se modifier au fil du temps, les formes de justification étant à même de faire l’objet d’une dénonciation et d’évoluer. Pour étayer ce dernier point, soulignons que c’est d’ailleurs cette capacité du capitalisme à absorber la critique qui, selon Boltanski et Chiapello (1999), explique sa persistance et son extension.

Deuxième ligne de force retenue dans ce développement, le modèle des cités fournit une base théorique pour apprécier la dynamique critique pouvant s’opérer entre deux mondes et les

voies d’émergence de nouveaux compromis basés sur des principes de justice renouvelés. En effet, dans la quatrième partie de leur livre *De la justification – Les économies de la grandeur*, Boltanski et Thévenot (1991) appréhendent les épreuves engageant des personnes et des choses relevant de mondes différents et étudient les figures de la critique et du compromis (*ibid.*, p. 265). Dans une société où une pluralité de principes d’accord existe, des disputes peuvent apparaître. Ces disputes remettent en cause l’épreuve en dévoilant la présence d’êtres ne relevant pas du monde dans lequel celle-ci prend son sens. De ce fait, cette opération de dévoilement « étend les possibilités de désaccord » (*ibid.*, p. 267). Dans un seul monde, les seuls désaccords possibles sont appelés litiges et mettent en avant les circonstances défavorables dans lesquelles l’épreuve a lieu afin d’annuler ou de reporter celle-ci (*ibid.*, p. 267).

Deux points d’intérêt feront l’objet d’un développement au sujet de ces figures de la critique et du compromis. Le premier point d’intérêt de cette approche est qu’au travers de cette confrontation des ordres de grandeur, Boltanski et Thévenot (1991) jettent les bases de la compréhension des accords et disputes pouvant se créer entre acteurs, et livrent subséquemment des clés non univoques de compréhension de la posture de chacun en fonction de sa situation. Ainsi, de leur approche se dégage la possibilité que les acteurs modulent le type de justification employé en fonction des situations. Du point de vue analytique, cela nous permet d’établir la nécessaire contextualisation des dires des acteurs et des critères de jugement usités. Le second point d’intérêt est relatif au type de mise en correspondance entre les modes de savoir qui apparaissent comme légitimes et un type de cité prédominant. Des disputes entre ces deux formes de connaissance ancrées peuvent surgir. À titre d’illustration, le monde industriel, qui se caractérise par une volonté de maîtrise basée sur la recherche de l’efficacité, *via* notamment la « mesure » des phénomènes considérés, peut être critiqué par le monde domestique comme la citation suivante en rend compte (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 303) :

« L’information enregistrée dans des formes qui constituent, par le cumul statistique, des preuves de nature industrielle, ne convient pas pour étayer un jugement domestique qui se fonde sur une expérience stockée dans des exemples ou des cas. Aux chiffres qui n’ont pas d’importance, on opposera le témoignage validé par la mémoire des cas exemplaires, alors même que, dans la critique symétrique, on dénoncerait le manque de fiabilité d’une information domestique pour faire valoir que “les chiffres parlent d’eux-mêmes” (Wissler, 1989a, p. 100). Cette tension est souvent réduite à l’application d’une règle, le fossé qui la sépare des circonstances étant comblé par des liens considérés comme ad hoc par les ethnométhodologues, alors qu’elle résulte de l’affrontement de deux modes de généralisation différents (Dodier, 1989, pp. 298, 304). La différence radicale entre des façons de collecter,

d’enregistrer et de stocker des informations, selon qu’est visé un jugement domestique ou un jugement industriel, correspond au dualisme présent dans l’histoire des probabilités, entre la probabilité par autorité et la probabilité par fréquence (Hacking, 1975). Elle permet d’éclairer les débats récurrents dans les sciences sociales, depuis Le Play et Cheysson, sur les mérites respectifs des méthodes dites “qualitatives” et des méthodes dites “quantitatives”, de la monographie et de la statistique (Desrosières, 1986, 1989) ».

Ainsi, à travers cette longue citation très instructive, on perçoit que ce qui se joue dans les débats sur le qualitatif et le quantitatif dépasse les questions d’application des méthodes et concerne plus largement la question des modes de généralisation. Dans ces discussions, différents registres de justification sont mobilisés en référence à des modes différents d’appréhension et de synthèse de la « réalité ».

De notre point de vue, ce qui mérite particulièrement l’attention est que les indicateurs apparaissent avant tout comme des objets du monde industriel du fait du « mode de généralisation » qu’ils mettent en œuvre. En effet, les indicateurs sont construits à partir d’un certain formatage de la réalité, qualifiable d’industriel, au sens où ils prennent assises sur des pratiques de standardisation, passant par la réduction de la diversité des objets de mesure à un dénominateur commun quantifiable *via* une homogénéisation de ceux-ci (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 22). Ainsi, les divers modes de connaissances (monographie, statistique) ne sont pas dans cette optique plus ou moins scientifiques ou légitimes, mais revêtent les caractéristiques de différents modes de grandeur et de différentes manières de procéder à une montée en généralité.

De là, trois questions se dégagent qui feront l’objet d’un traitement dans le cadre de la partie empirique de la thèse (*cf.* partie 2) : 1) Dans quelles mesures les modes d’appréciation du monde statistique et les méthodes d’appréciation qualitatives peuvent-ils, en se conciliant, éclairer la diversité des modes de justification et se faire l’incarnation même partielle de conceptions issues d’autres mondes ? ; 2) Ensuite, quelle est la part d’irréductibilité existante entre ces deux modes de connaissances ? ; 3) Enfin, comment les objets qui comptent dans le cadre d’une cité peuvent-ils être approchés *via* les indicateurs ?

Arrivées à cette étape de la discussion, il nous apparaît qu’une zone d’ombre et deux limites du modèle des cités méritent d’être soulignées.

Commençons par l’exposition de la zone d’ombre. Bien que Boltanski et Thévenot (1991) détaillent les différentes figures de la critique et du compromis qui peuvent exister entre les cités, et bien qu’ils envisagent qu’il puisse ne pas y avoir de compromis, ils laissent dans

l’ombre ce qui résulte d’une situation liée à un désaccord non résolu. En effet, ils reconnaissent, à ce propos, dans la postface de leur livre *De la justification – Les économies de la grandeur* (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 408), que :

« Le modèle de justification présenté dans le livre ne rend pas compte de la diversité des conduites d’acteurs dans différentes situations. La justification n’occupe pas la même place dans toutes les situations (dans certains cas les acteurs peuvent ne pas affronter la critique et l’exigence d’argumenter, dans d’autres cas la justification nuit au maintien d’une relation harmonieuse) ».

Ainsi, leur modèle comme le souligne Menard (2006, p. 71) ne fournit pas les instruments « pour penser les temporalités distinctes des modes de coordination ». En somme, même si ce modèle des cités de Boltanski et Thévenot a le mérite de mettre en exergue la possibilité d’une coexistence et d’une rencontre entre plusieurs registres de justification – qui explique que « la rationalité des conduites » (ou des pratiques) puisse être « mise à l’épreuve par la critique » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 290) –, il n’en rend pas compte dans la réalité (Billaudot, 2005, p. 4).

Par ailleurs, on peut s’interroger sur deux limites de l’approche. Tout d’abord, le rationalisme de l’approche pourrait laisser penser que toutes les justifications des acteurs sont toujours motivées en référence à un monde dans lequel se dégage une forme de bien commun. Or, si l’on en reste à l’ouvrage de 1991, on peut se demander en référence à la recherche conduite dans cette thèse : les indicateurs étant le fruit de conventions, celles-ci se basent-elles toujours sur des principes de justice ? Cette question est intéressante dans la perspective de la thèse, car poser la question des finalités politiques de nos sociétés (ce qui est un des objectifs du mouvement des indicateurs alternatifs) revient inévitablement à se confronter à la question de ce qui est juste au niveau de la société. Ensuite, l’hypothèse selon laquelle un « état de grand » est toujours associé à un « état de plus grand bonheur » nous paraît difficilement tenable, voire réductrice, pour expliquer les motivations des acteurs à vouloir atteindre « l’état de grand ». C’est pourquoi il importe dans l’analyse de conserver la pluralité des points de vue des acteurs et des sources de leur motivation.

Au terme de l’analyse de cette sous-section, il est notable que l’espace politique mêle plusieurs registres de justification. Or, même si cette coexistence est toujours effective, il n’en demeure pas moins que certains registres tendent à prendre le pas sur d’autres et à fixer la conformation du système statistique tel qu’il est aujourd’hui.

Ce détour par la présentation des différents ordres de grandeur apparaissait comme un préalable nécessaire avant d’en venir au point du développement dédié aux raisons et aux conséquences de la poussée et du poids des indicateurs économiques dans la sphère publique dans la période récente. Cette affirmation concernant l’ordination de l’exposé se trouve confortée par le fait que les transformations qui se sont opérées au niveau du capitalisme « se traduisent en effet par d’importants changements des outils de gestion et des “ratios” de calcul des performances, qui sont presque toujours accompagnés d’éléments de justification de leur pertinence, en référence à une certaine justice » (Gadrey, 2001, p. 393). Ainsi, dans la sous-section qui suit consacrée à la caractérisation récente du mode de gouvernement public et aux transformations statistiques afférentes, nous serons amenés à voir le type de justification avancé pour appuyer ces transformations. Cette troisième sous-section se justifie au regard de trois objectifs. Tout d’abord, la nécessité de saisir le rôle que joue l’indicateur en tant qu’outil de gouvernement dans un État qui devient de plus en plus néolibéral. Ensuite, il permettra de saisir pourquoi les indicateurs, aujourd’hui plus qu’hier, influent sur les logiques d’action des acteurs et des institutions. Enfin, au travers de la présentation des critiques adressées au mode de rationalisation néolibéral par les tenants d’une forme de rationalisation moins étriquée, cette troisième section permettra une contextualisation de la question des indicateurs alternatifs.

2.3 Le mode de rationalisation de l’Etat néolibéral : la démultiplication de l’usage des indicateurs dans le cadre du New Public Management

Reprenons maintenant le fil de la discussion sur les formes de gouvernement afin d’analyser les évolutions récentes en termes de rationalisation de l’action publique accompagnant la montée en puissance de l’usage des indicateurs. Cette section doit permettre de saisir les limites du type de rationalisation prédominant qui se développe depuis vingt ans et de comprendre pourquoi la critique de ce nouveau mode de rationalisation tend à se focaliser sur une critique du développement de l’usage des indicateurs.

En préambule, une caractérisation en deux temps du contexte de développement de l’État néolibéral, de ses grandes caractéristiques et de son rapport à la statistique mettra au jour que la montée en charge de cette nouvelle forme de gouvernement s’accompagne de transformations dans la construction et l’usage des indicateurs. Ensuite, pour affiner l’analyse de la transformation du type de rationalisation à l’œuvre dans les politiques publiques, seront mises en avant les conséquences du déploiement du *New Public Management*, et les limites

associées, d’une part, aux différentes tentatives de « rationalisation des politiques » et, d’autre part, à l’importation des méthodes du management privé dans la sphère publique. Ce développement confirmera l’hypothèse selon laquelle les indicateurs occupent une place particulière dans le champ des politiques publiques en montrant comment ceux-ci, d’outils de gouvernement, se métamorphosent dans la période récente en « technologie de gouvernement » (Bruno, 2008).

Commençons par le contexte d’émergence de l’État néolibéral et ses grandes caractéristiques. Après une période dominée par le keynésianisme, les années 1970 marquent le renouveau du courant de pensée néoclassique et une crise caractérisée par la stagflation (Plihon, 2009, p. 26) qui signe le retour en force des doctrines néolibérales, généralement traduit dans ce qu’il est courant d’appeler le « consensus de Washington ». Les auteurs régulationnistes parlent, dès lors, pour désigner le mode de régulation actuelle, de capitalisme actionnarial (Plihon, 2009) ou patrimonial (Aglietta, 1999). Ce dernier se caractérise par un développement exponentiel des marchés financiers par suite d’une série de dérégulations, de la désintermédiation bancaire et d’un décloisonnement des activités. En outre, l’État néo-libéral, en raison de son fonctionnement en réseau et par contrats ou projets se rapproche de « la cité par projet » décrite par Boltanski et Chiapello (1999). En effet, alors que l’esprit du capitalisme perdure par sa capacité à absorber la critique, Boltanski et Chiapello (1999) pointent un effacement du « monde civique » dans les transformations actuelles (Gautié et Gazier, 2006, note de bas de page, p. 112) et l’émergence d’une telle cité. L’analyse de cette nouvelle cité permet, comme le soulignent Bessy et Favereau (2003, p. 151), d’appréhender « l’institutionnalisation des épreuves de justice, des “collectifs” et des dispositifs cognitifs associés à la mise en place d’une nouvelle cité. » L’émergence de cette nouvelle cité s’est accompagnée d’une déstructuration des institutions qui ébranle les soubassements mêmes de sa constitution et participe à l’accroissement des inégalités (Bessy et Favereau, *ibid.*). L’État néolibéral partage des caractéristiques communes avec cette nouvelle cité du fait de l’importance des réseaux des acteurs et des institutions. Ce type d’État se distingue des quatre autres formes de gouvernement par son fonctionnement non centralisateur qui s’appuie sur « un ensemble de pôles administratifs ou territoriaux différents, dont les relations sont négociées, contractuelles, réglées par le droit » (Desrosières, 2003, p. 218) et où l’action publique se base avant tout sur des incitations. L’État n’est plus considéré comme au-dessus de l’économie, mais comme « un agent économique soumis en cette qualité à des obligations économiques banales » (Hertzog, 2006, p. 29).

Sur le plan de la statistique, l’émergence d’une telle forme de gouvernement est marquée par deux évolutions. En premier lieu, la montée en puissance de l’État néolibéral a pour corollaire une production massive de données statistiques nouvelles et une utilisation de plus en plus importante de celles-ci dans les processus de décisions. En second lieu, la démultiplication des centres de direction s’accompagne « d’une démultiplication et d’une endogénéisation analogues des “centres de calcul” producteurs des “données” statistiques » (Desrosières, 2003, p. 220). Ainsi, dans la période récente, l’« argument statistique » (Desrosières, 2008^a et 2008^b) occupe une place importante dans le discours politique et médiatique, et sert de plus en plus à appuyer la prise de décision et la gestion des administrations publiques. L’influence substantielle du *New Public Management* (*NPM* – en français, la Nouvelle Gestion Publique) sur les pratiques publiques n’est pas étrangère à cette évolution⁵⁸.

À ce stade de l’exposition, nous posons l’hypothèse qu’avec le développement du *New Public Management* s’est opéré un rétrécissement dans la manière de concevoir ce qu’est une politique publique « rationnelle ». C’est pourquoi il importe, pour démontrer que l’objectif de rationalisation des politiques publiques tend à se confondre à celui d’une gestion managériale par la performance, de saisir les modifications qu’apporte le *NPM* dans la conduite des politiques publiques. Ce point fera l’objet du premier temps du développement. Il nous paraît nécessaire, dans un second temps, d’analyser les difficultés auxquelles se sont heurtées les différentes tentatives de « rationalisation » des politiques publiques (RCB, RGPP, LOLF, etc.), certaines ayant servi de vecteur à la diffusion du *NPM*. Enfin, dans un troisième temps, il s’agira de saisir l’interrelation entre le développement des indicateurs économiques et la montée en puissance de ce nouveau mode de rationalisation des politiques publiques.

Il est désormais question d’explorer ce qu’est le *NPM*. Bien que cette nouvelle manière de concevoir les politiques soit généralement décrite comme la manière de « rationaliser » les politiques, il importe de faire la preuve du caractère situé idéologiquement de ces nouvelles pratiques dans le champ des politiques publiques ; puis d’expliquer le contexte, politique et institutionnel d’émergence de ces transformations et de leur diffusion *via* certaines réformes dites de la modernisation de l’État (LOLF, RGPP).

⁵⁸ Nous ne reviendrons pas en détail ici sur tous les travaux relatifs au *New Public Management* : pour une présentation ordonnée de ceux-ci, il sera utile de consulter les pages 3 à 13 (partie : « The NPM Literature ») du livre *The New Public Management : Improving Research and Policy Dialogue* de Barzelay (2001).

Tout d’abord, l’appellation *New Public Management* pour désigner un ensemble de transformations concernant les modes de gouvernement est apparue la première fois sous la plume de Hood en 1991. Quoique le *NPM* soit davantage une *doxa* (Fortino, 2013, p. 53) qu’un ensemble théorique clairement identifiable, il n’en demeure pas moins que cette conception de la gestion publique s’enracine dans des théories critiques vis-à-vis de l’intervention de l’État. En effet, le *NPM* se nourrit à la fois de la théorie néoclassique, de la théorie de l’organisation, de la théorie de l’agence, de la théorie des droits de propriété, etc. Ainsi, cette nouvelle gestion publique prend racine dans des courants de pensée, comme ceux du choix rationnel, qui contestent les formes de l’État providence, les jugeant « illégitimes et productrices d’effets anti-économiques » (Merrien, 1999, p. 95). En somme, l’État, de par son intervention, créerait des effets pervers notamment en déresponsabilisant les individus à travers le versement de prestations sociales ou l’accès gratuit à certains services. Tout en reconnaissant cette influence, il importe comme le préconise Merrien (1999, p. 95-96) de faire la distinction entre trois variantes critiques de l’État providence dont les préconisations diffèrent : la première, la plus extrême, est inspirée par l’École de Chicago, la Banque mondiale et le Fond Monétaire International (FMI), et met en avant la nécessité de réduire au maximum le rôle de l’État ; la seconde, la plus « modérée », milite pour une réduction des dépenses politiques afin d’équilibrer le budget ; tandis que la troisième variante, qui est véhiculée par la nouvelle gestion publique, opte plutôt pour des politiques de contractualisation et tente d’insuffler la logique de la concurrence dans les institutions publiques. Or, quatorze ans après ces écrits de Merrien, il est possible de soutenir, de notre point de vue, que ces trois types de discours, correspondant à des variantes critiques de l’État providence, ont beaucoup influencé les politiques menées depuis lors et se trouvent de plus en plus enchevêtrés. Nourri par ce terreau idéologique, le trait le plus saillant du *NPM* est avant tout l’importation dans la sphère publique des principes et des méthodes de management privé (Emery et Giaucque, 2005, p. 13 ; Gilbert, 2002, p. 2). Le *NPM* promeut l’introduction « de la logique de marché » (Montet, 2009, p. 215) dans une optique d’optimisation des coûts concernant des biens appartenant autrefois à la « catégorie économique des biens publics de nature monopolistique » (Merrien, 1999, p. 98). Telle logique a pour corollaire la mise en concurrence des services et des personnes et l’instauration de nouveau marché ou de quasi-marché (Ferlie et *al.*, 1996, p. 58 ; Merrien, 1999, p. 95).

Ensuite, le *NPM* se déploie dans un contexte où l’interventionnisme d’État se trouve affaibli à la suite de la crise des années 1970. Cette dernière, marquée par la stagflation et une

perception négative du modèle bureaucratique⁵⁹, a constitué un terrain favorable pour les réformes entreprises au sein de l’administration britannique par Margaret Thatcher en 1979 qui signent pour beaucoup d’auteurs l’émergence d’un nouveau mode de management public (Barzelay, 2001, p. 2 ; Amar et Berthier, 2007). Ce modèle s’est répandu à des degrés variables dans tous les pays de l’OCDE et pour des raisons diverses⁶⁰. En somme, cette importation des principes et des méthodes de management privé dans le champ public s’est opérée sous l’impulsion d’une idéologie économique croyant dans les vertus du marché et de la gestion privée, et a pu entraîner l’adhésion des gouvernements eu égard à certains problèmes organisationnels effectifs rencontrés par le secteur public (compétitivité, dette publique, déficit commercial) – l’État étant en effet confronté dans les années 70 à sa première grande crise depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale. Deux autres sources d’explication complémentaires méritent notre attention : d’une part, le développement de « réseaux d’experts offrant des solutions toutes prêtes à vendre (Saint Martin, 1998) » et, d’autre part, l’opportunité pour les politiques d’adopter un tel discours.

Aussi, les registres de discours utilisés par les initiateurs de réformes pour justifier la nécessité d’une modernisation de l’État ont été variés comme le relatent Emery et Giaouque (2005, p. 199) : l’argument du coût du service public a bien sûr été un des plus centraux, de même la nécessité d’être davantage en adéquation avec les besoins des « usagers » du service public et d’améliorer la qualité du service rendu. À ces fins, il apparaissait impératif d’en finir avec la bureaucratisation de type wébérienne et d’adopter des modes d’organisations et de remontée de l’information plus souples et plus efficaces.

Cette focalisation sur les démarches qualité se traduit par le développement des labels, des référentiels et des tableaux de bord en interne. Or, un décalage important est notable entre les objectifs affichés dans les discours et la réalité de la mise en œuvre des réformes (Emery et Giaouque, 2005, p. 199).

Par ailleurs, le *NPM* a fait suite à « de nombreuses réformes et tentatives de modernisation inachevées du secteur public », « comme le *Planning Programming Budgeting System* (PPBS) aux États-Unis ou la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) en France » (Amar et Berthier, 2007). Après avoir expliqué brièvement ce qu’est la RCB, deux éléments

⁵⁹ Les travaux de Crozier ont notamment beaucoup porté sur les caractéristiques de cette bureaucratie wébérienne, voire notamment son livre de 1965.

⁶⁰ Cf. Amar et Berthier (2007) pour une présentation succincte de ces raisons.

nous semblent devoir être retenus de ce détour historique qui éclaire la manière dont le *NPM* a pu se développer dans la période récente.

La RCB a été mise en place en 1970 et abandonnée officiellement en 1984 parce qu’elle n’avait plus d’effets sur les choix budgétaires. Elle « tentait d’établir un lien entre la réforme de la présentation du budget, l’évaluation de l’efficacité des dépenses et la réforme de l’administration » (Perret, 2006, p. 39). La RCB, la modélisation sociale et le développement des indicateurs sociaux⁶¹ sont liés les uns aux autres. Comme le souligne Perret (2002, p.3) : « La réussite de la comptabilité nationale comme outil de pilotage des politiques keynésiennes faisait alors figure de modèle pour l’application des sciences sociales à l’action publique. Dans l’esprit de leurs promoteurs, les indicateurs sociaux devaient constituer un outil de pilotage du développement social dont le rôle aurait été comparable à celui de la comptabilité nationale pour la croissance économique. » Cette ambition était partagée par la plupart des pays développés⁶².

Or, deux éléments peuvent finalement être retenus de ces tentatives de rationalisation couplées (RCB, modélisation sociale et indicateurs sociaux) au regard de mon objet. En premier lieu, la RCB a constitué un terreau favorable au développement d’une forme de « quantophrénie » statistique. En effet, comme le soutient Parodi, dans les années 60, certains experts de la RCB ont été pris par cette « quantophrénie » en poussant très loin la valorisation monétaire des externalités positives et négatives en usant de la méthode des « quasi-prix » (Parodi, 2010, p. 204). En second lieu, cette tentative de rationalisation qui visait à lier la planification, avec des « outils de connaissance tels que la comptabilité nationale et les indicateurs sociaux » (Perret, 2006, p. 32), a été abandonnée ; les années 1980 marquant à la fois la montée en puissance du *NPM*, qui allait se traduire par une accentuation du primat des indicateurs économiques et une période de ralentissement des travaux menés autour des indicateurs sociaux sonnait clairement le passage d’une conception keynésienne du gouvernement à une conception néolibérale.

Si l’on en vient maintenant à pointer les vecteurs institutionnels de cette *doxa* qu’est le *NPM*, il faut s’attarder quelque peu sur les évolutions amenées par la Loi Organique relative

⁶¹ Bien que les premiers travaux sur la question des indicateurs sociaux aient débuté dans les années 1930, l’usage du terme *social indicators* apparaît plus tard. La définition des indicateurs sociaux n’a jamais été totalement stabilisée et fait encore l’objet aujourd’hui de discussion concernant le champ de tels indicateurs, cela sera développé dans la deuxième et la troisième chapitre de cette partie. À ce stade de la thèse, il nous paraît suffisant d’indiquer que la définition sur laquelle s’appuient le plus souvent les auteurs pour définir les indicateurs sociaux est celle qu’énonce Bauer en 1966 (p. 1) : « ...social indicators – statistics, statistical series, and all other forms of evidence – that enable us to assess where we stand and are going with respect to our values and goals... ».

⁶² En France, les figures de proue de ce mouvement ont été Martin (1973), Barel (1972), De Jouvenel (1957) et Delors (1971).

aux Lois de Finances (LOLF) et la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). La LOLF, est intéressante à double titre : d’abord, parce qu’elle a participé à la diffusion du *NPM*, ensuite, parce qu’elle apporte un ensemble d’innovations dans le champ de l’action publique.

Suivant ces premières tentatives de « rationalisation » (RCB, modélisation sociale, indicateurs sociaux), la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, entrée en application depuis 2006, a été une des voies par laquelle ont été insufflées les recettes du *NPM* qui transposent dans le secteur public des modes de gestion déjà bien implantés dans le secteur privé. Dans les années 2000, avec l’instauration de la LOLF, les débats autour de la performance et de la traduction chiffrée de cet objectif se multiplient dans un contexte où l’évaluation gestionnaire des politiques publiques s’accroît (Ogien, 2000, p. 286). La LOLF a été conçue dans un souci de consensus politique, car à la différence des textes antérieurs, elle a été entièrement élaborée au parlement et son suivi est assuré par cette instance. Cela peut expliquer le fait que contrairement à la RCB, la LOLF ait un « impact direct sur la gestion des dépenses » (Perret, 2006, p. 39). Pour Arlwright et *al.* (2007, p. 8-9), la LOLF n’est pas neutre, car elle oblige l’État à afficher ses objectifs et à présenter les moyens de leurs atteintes, ainsi que leurs adéquations. Elle marque aussi l’avènement d’une approche des affaires publiques plus managériales et moins juridiques et va dans le sens d’une plus grande décentralisation des affaires publiques.

Par ailleurs, en parallèle de la LOLF a été lancé en 2008, un « processus majeur de réforme » (Lafarge, 2010, p. 755-774), la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), qui, pour certains comme Calmette (2008, p. 28), a pu être mise en place pour pallier la faiblesse du volet évaluation de la LOLF. Elle procède également avant tout d’une logique de réduction des coûts, davantage que d’une réflexion sur les finalités de l’action publique. Ainsi, le développement de la RGPP ne marque pas non plus l’avènement de l’évaluation (pluraliste) au sein des politiques publiques. C’est avant tout une action d’audit qui est menée dans le cadre de ces révisions (Perret, 2008^b, p. 151 ; Lafarge, 2010, p. 756) se traduisant par la réforme et la fusion de certains programmes et les réajustements de certaines organisations dans une optique de réduction des dépenses d’intervention et de fonctionnement. La RGPP, qui en ce sens a suivi l’exemple de la revue des programmes canadiens (1995-1998), s’est servie du questionnement évaluatif pour passer au crible les dépenses. Or, une différence importante entre le cas canadien et français demeure – qui peut expliquer que la RGPP ne s’est pas accompagnée d’une réflexion sur les finalités de l’action publique et donc a servi essentiellement à la réorganisation de l’administration. Alors qu’au Canada cette démarche a reposé sur la participation des acteurs

publics, en France celle-ci est restée aux mains des experts (notamment des consultants), ce qui a pu largement amoindrir sa portée et limiter la capacité de la démarche à emporter l’adhésion.

L’ensemble de ces mutations, traduisant le développement du *New Public Management* dans la sphère des politiques publiques, influe sur la manière de concevoir l’action publique et ne va pas sans son lot de limites. Si nous évoquons un changement de rationalisation lié à la diffusion des pratiques afférentes au *New Public Management*, c’est *a minima* le fait de trois transformations. Nous explorons de manière critique chacune d’elles dans le développement suivant.

Tout d’abord, le développement du *NPM* au travers de la LOLF s’est accompagné d’une transformation du vocabulaire utilisé dans le champ des politiques publiques et de l’émergence d’un vocabulaire spécifique (Montet, 2009, p. 216) : mission, contractualisation, fongibilité, mutualisation, déconcentration, indicateurs, performance, efficience, etc. Ainsi, c’est à une véritable mutation des termes justifiant l’action publique qu’on assiste. Cette transformation du vocable n’est pas anodine et marque le changement de conception véhiculé par le déploiement de ces nouveaux modes des gestions publiques. À cet égard, Bruno⁶³ évoque en référence au livre d’Orwell *1984*, l’émergence de la *novland* du *NPM* ; le rétrécissement du vocabulaire corolaire au développement de ce nouveau langage politique a pour effet d’enserrer les représentations et les comportements des acteurs dans la logique du *NPM*.

Ensuite, deuxième conséquence néfaste, s’opèrent un morcèlement et une complexification de l’action publique *via* sa contractualisation et sa déconcentration. En effet, la contractualisation qui s’est développée à l’échelle des territoires a eu pour effet de « morceler » l’action publique (Emery et Giauque, 2005, p. 222). Tous les secteurs (santé, éducation, politique agricole, etc.) sont concernés par cette tendance : avec le plan Hôpital 2007 et le projet de loi Hôpital, Patients Santé et Territoire (HPST), le pilotage a été déconcentré auprès des Agences Régionales de l’Hospitalisation (ARH), puis des Agences Régionales de la Santé (ARS) au niveau régional (Montet, 2009, p. 216) ; avec la mise en place de la Loi Relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU), en 2007, les pouvoirs locaux des universités se sont accrus, etc. Cette « modernisation » qui passe par de nouvelles formes de contractualisation se traduit également par la mutualisation des moyens entre collectivités

⁶³ Intervention de Bruno, « À propos d’une nouvelle Sainte Trinité : compétitivité, performance, qualité » sous l’invitation de la Fondation Copernic.

locales⁶⁴. Par ailleurs, les transformations survenues avec ce changement de perspective dans les modes de gouvernement public passent notamment à travers une déconcentration des services publics comme on peut l’observer en France, mais aussi en Wallonie (Van Haepere, 2012, p. 83) et une délégation plus importante des missions du service public, qui prend appui soit sur les associations⁶⁵ soit sur un renforcement des logiques de partenariat public-privé⁶⁶.

Enfin, dernier point et non des moindres, le passage à ce mode de gestion publique qui signe l’amointrissement de l’État providence ou de l’État social (en reprenant le terme de Desrosières) au profit d’un État néolibéral, s’accompagne d’une démultiplication de l’usage des statistiques dans la conduite des politiques publiques. Le constat de départ est le suivant : on assiste, dans les années 1980 en lien avec la montée de l’État néolibéral et le développement du *NPM*, à une importation des modes de quantification propre à l’entreprise dans le champ des politiques publiques visant à un contrôle plus « efficace » et « démocratique » des financements publics (Desrosières, 2006, p. 37) et entraînant une vaste mutation dans la manière de concevoir et de conduire les politiques publiques, mais aussi sur le plan de la structuration du système de statistique public. S’opèrent dès lors une requalification et une reconstruction des espaces d’équivalence et des conventions sous-jacentes à la mesure, mettant en lumière les problèmes d’interprétation qu’engendrent les opérations de quantification. En parallèle, les organismes producteurs de données se trouvent démultipliés, ce qui rend plus difficiles « les remontées de l’information » et la production de la statistique à l’échelle nationale (Fouquet, 2010, p. 319).

Cette mobilisation massive des indicateurs n’intervient pas toujours à bon escient : elle s’appuie sur des détournements d’usage des indicateurs qui est dommageable à la poursuite du chiffrage des résultats de l’action publique et tend, de notre point de vue, à pervertir le sens de certaines activités. En guise d’illustration, si l’on en revient aux limites relatives à la LOLF au sujet des indicateurs, on peut souligner deux limites relatives au chiffrage des objectifs à atteindre.

Tout d’abord, La LOLF a souvent été présentée comme une gestion publique par les résultats. En ce sens, elle aurait dû être un cadre budgétaire interrogeant les finalités des politiques publiques et être axée sur la mesure des résultats des actions menées au nom de ces

⁶⁴ Pour les communes, ces conditions ont été assouplies par la loi du 16 décembre 2010 dans une optique de maîtrise des coûts. Cette réforme va dans le sens des préconisations faites par La Cour des comptes dans son *Rapport public annuel 2009 – Insertion intitulée : bilan d’étape de l’intercommunalité en France* écrivait (p. 228) qui pointait la nécessité de progresser davantage dans le sens de cette mutualisation des moyens.

⁶⁵ Les exemples sont nombreux, on peut déjà citer le cas de la délégation des services d’hébergement d’urgence à des associations dans l’agglomération grenobloise. Pour d’autres exemples : cf. Chauvière (2009).

⁶⁶ Dans leur livre *Les partenariats public-privé*, Marty et al. (2006, p. 7-9) retrace bien le lien entre le *New Public Management* et le développement de ces partenariats.

dernières. Or, le déficit de réflexion sur les finalités des acteurs et l’utilisation d’indicateurs de moyens n’a eu pour effet que d’accentuer ce règne des moyens. En effet, il s’avère que les finalités de l’action publique sont occultées en partie du fait de l’inadéquation des indicateurs usités, le recentrage se faisant sur les indicateurs de moyens, c’est-à-dire sur les produits administratifs et non sur la façon dont le service rendu répond aux besoins des publics. Cela s’explique en partie par l’absence d’indicateurs susceptibles de renseigner correctement ces finalités et besoins (Emery et Giaque, 2005, p. 220), d’où l’enjeu important aujourd’hui des indicateurs visant à mesurer la qualité de vie et le bien-être (ces deux notions seront l’objet d’un traitement dans la deuxième partie de la thèse).

Comme le note la Cour des comptes, une seconde insuffisance est que : « certains indicateurs demeurent trop complexes ou ne permettent pas de donner une image significative des résultats atteints dans la mise en œuvre des politiques publiques qu’ils sont censés retracer ⁶⁷». Beaucoup d’auteurs (Calmette, 2008, p. 26 ; Fouquet, 2010 ; etc.) déplorent que les politiques publiques dans le cadre de la LOLF ne soient jugées qu’au regard des bénéfices financiers (traduit en indicateurs de performance) et non pas en prenant en compte la pluralité des répercussions et des objectifs de chacune des politiques. De plus, la mesure de la performance sied mal à certains services publics comme la diplomatie, la préservation de l’environnement, la culture et l’action sociale (Calmette, 2008, p. 27).

Ce type de dérive dans l’usage des indicateurs n’est pas que le fait de la LOLF, mais accompagne le mouvement de massification de l’usage des indicateurs.

Désormais, ce qui va permettre de fournir la preuve du bien-fondé d’une action est l’argument statistique. Dans un tel cadre, ce qui prime est ce qui peut être évalué de façon quantifiée – présenté comme neutre idéologiquement (Fortino, 2013, p. 57). Conséquemment, cela fait courir le risque à la politique publique d’être réduite à une gestion publique par les instruments (Lascoumes et Le Galès, 2004). Notamment, « le noyau dur technologique de l’instrumentation concrète du néolibéralisme [...] peut être appelé le *benchmarking*, une évaluation de l’activité des agents qui se transforme en compétition (Bruno et Didier, 2013) » (Didier et Tasset, 2013, p. 124). Cette logique d’action crée des effets pervers et dans ce cadre, la statistique ne sert plus uniquement d’appui à la légitimité de l’État comme avec les formes de gouvernement précédent, mais tend à devenir une technique de gouvernement, voire un pilote automatique des politiques publiques (Ogien, 2008, p. 95).

⁶⁷ Cité dans Calmette (2008, p. 25).

À ce stade, il est important de jauger de ce qui découle de ces mutations. À cet égard, le philosophe Ogien (2008, p. 99) souligne les trois conséquences sur l’action publique de son assujettissement à la quantification :

« Le premier est la modification du langage de description des phénomènes politiques : le registre neutre des indicateurs se substitue aux termes chargés du débat politique. Le deuxième est une conséquence directe de cette substitution : la définition des questions politiques se trouve lentement déléguée à des experts qui savent manier les instruments de la quantification. Le troisième effet est de donner légitimité et primauté au discours sur l’efficacité en rendant obsolète le discours sur les principes. »

C’est bien une disparition du discours sur les « principes » de l’action auxquels on assiste aujourd’hui et que l’on va retrouver dans la manière même de créer des indicateurs se disant alternatifs. Or, à notre sens, la neutralité de ces instruments n’est qu’une illusion, car ceux-ci « portent un jugement sur le réel » à travers « des catégorisations, des définitions de critères » (Lorrain, 2006, p. 429).

Somme toute, l’ensemble de ces transformations influe, de notre point de vue, d’abord, sur le type de rationalisation à l’œuvre et sur la logique d’action des acteurs, ensuite, sur la place qu’occupent les indicateurs dans la prise de décision et le suivi des politiques publiques. Ces deux points seront traités successivement dans le paragraphe qui vient.

Tout d’abord, l’implémentation de la logique du *New Public Management* modifie en profondeur le comportement des acteurs du côté aussi bien des personnels du secteur public que des personnes ciblées par la politique publique. Le rapport au travail (Fortino, 2013, p. 60 ; Gaulejac, 2009), à la santé (Batifoulier, 2011 et Gadreau, 2009), à l’éducation, à la politique agricole, etc. se trouve transformé. Dans une telle logique, l’efficacité prend le pas sur la justice⁶⁸, le quantitatif sur le qualitatif. Cela peut s’expliquer par les contraintes budgétaires pesant sur les services publics. Mais cette logique de l’efficacité est contre-productive (notamment en termes financiers⁶⁹) : en voulant rendre plus performants certains services et en réduire les coûts, on impulse une logique libérale dans des sphères qui répondaient jusqu’alors à d’autres logiques (Batifoulier, 2011). Les injustices sur le plan de l’accès à certaines

⁶⁸ Nombreux sont les auteurs qui ont mis en avant le creusement dans l’action publique entre ces deux termes : Offredi (2010), Ogien (2008), Gadreau (2009), Batifoulier (2011) et Salais (2010^a et 2010^b).

⁶⁹ En effet, comme le signale Gadreau (2009, p. 11) : « Dans le champ de la santé, on déboucherait ainsi sur un “paradoxe de politique économique” selon lequel la politique publique contribue à l’accroissement des dépenses de santé alors qu’on cherche à les réduire [Batifoulier et Ventelou (2003), Batifoulier, Gadreau et Vacarie (2008)]. »

ressources créées par une telle logique (Salais, 2010^a, p. 136), les changements de comportement qu’elle induit sont deux autres des apories liées à ces mutations. En outre, des « conflits de valeurs liés à l’émergence de composantes “marchandes” dans un monde largement défini par des références “civiques” sont potentiellement destructeurs et créent une confusion durable auprès du personnel » (Emery et Giaouque, 2005, p. 227). Ainsi, comme permet de le souligner la citation d’Emery et Giaouque, ces nouveaux modes d’évaluation et de compréhension de ces activités ont pour conséquence de changer les représentations et les logiques de l’action. Elles tendent notamment à enserrer les personnes dans des « réseaux de quantification de plus en plus serrés » (Didier et Tasset, 2013, p. 124) qui limitent le déploiement d’une rationalité plus ouverte, laissant la place à la coordination et à l’innovation des acteurs.

Ensuite, l’ensemble de ces transformations tendent à faire perdre le sens de l’action aux acteurs. La logique très « *top down* » de la mise en place des changements de gestion n’aide d’ailleurs pas les acteurs à s’approprier ces transformations et témoigne que la période récente en termes d’action publique se caractérise plutôt par un « management par la performance » que par un « management par le sens » (Perret, 2011) ou dit autrement par le primat d’une logique productiviste sur une logique « finalisée » (Emery et Giaouque, 2005, p. 222).

Enfin, rejoignant le vaste mouvement d’interrogation sur le bien-fondé de l’évaluation de certaines activités qui émerge dans les années 2000, axée majoritairement sur la comptabilisation des activités conçues presque exclusivement en termes d’« efficacité/efficience/cohérence » (Offredi, 2010, p. 33), il nous apparaît important de souligner que le primat du registre de la performance s’opère au détriment d’autres considérations en termes d’utilité publique, sociale ou d’intérêt général qui pourraient paraître tout aussi et même plus rationnels de poursuivre.

Cette section a été consacrée à l’analyse du rapport particulier existant entre l’État et la statistique et les évolutions majeures de la place occupée par les indicateurs dans les politiques publiques depuis ces cinquante dernières années. Pour traiter de ce rapport, cette section s’est déployée en trois moments : dans un premier temps a été posé le lien particulier existant entre les formes de gouvernement et la statistique publique, puis les différents registres de justification dans lesquels puisent les acteurs, et enfin les transformations récentes au sein des politiques publiques qui se sont appuyées sur un usage massif d’indicateurs à différentes échelles.

Durant les années 1960-1970, trois tentatives distinctes de rationalisation ont eu cours : les indicateurs sociaux visant à contrebalancer le primat de la « quantification économique sur la décision publique », la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) et la modélisation macroéconomique (Perret, 2002, p. 3). Cette concomitance accrédite, de notre point de vue, l'idée selon laquelle il existe bien une coexistence de plusieurs logiques de rationalisation au cours du temps. Ces trois formes de rationalisation sont à relier avec les différents types d'État identifiés par Desrosières. En effet, le mouvement des indicateurs sociaux peut être conçu comme une tentative de donner plus de force à un État social soucieux des inégalités. La modélisation sociale apparaît, quant à elle, comme une tentative pour envelopper l'État keynésien dans l'État social. La RCB peut être vue comme une tentative avortée d'insuffler une logique d'aide à la décision dans le champ des politiques publiques. Cette dernière a finalement participé au renforcement d'un État marchand et à la montée d'un État néolibéral au sein de l'administration publique. Cette rationalisation des politiques publiques à l'œuvre dans le cadre de l'État néolibéral tend à se réduire à un gouvernement par la performance venant accréditer la thèse de Jany-Catrice (2012^a, p. 13) selon laquelle il existerait « une tendance structurelle à ce que les organismes, les États comme les individus, se conforment à la performance totale définie comme un régime, qui, tout en visant à une évaluation du produit et de ses finalités, finit par dicter, en les y soumettant les actes des individus, et leurs finalités. »

Ces modifications dans la gestion publique et ses modalités de rationalisation ont été accompagnées, comme on l'a vu, d'une transformation de la statistique publique et notamment des indicateurs managériaux. Que ce soit dans le domaine des sciences humaines et sociales ou dans le cadre des politiques publiques, les indicateurs n'ont jamais été aussi mobilisés que jusqu'à présent. Il en découle que le management se transforme, comme le souligne Bruno (2008), en « une technologie de gouvernement » associée à des indicateurs présentés comme neutres. Les indicateurs deviennent dès lors des arguments suprêmes et des juges de l'efficacité de l'action et des acteurs. Cette primauté marquée de la statistique sur d'autres sources d'information et de connaissance s'explique aisément si l'on considère que les indicateurs présentent la spécificité de bénéficier d'une double légitimité, à savoir à la fois celle de la science et celle de l'État (Desrosières, 2000^b, p. 27), ce qui en fait par excellence des outils de gouvernement.

Joue également, à notre sens, la relégation en dehors de la sphère politique et économique du registre éthique qui dédouane les acteurs de toute nécessité de justification à partir du moment où le « chiffre parle de lui-même » et tend à accréditer l'idée qu'il n'y a pas d'alternatives à rechercher hors du cadre néolibéral.

Trois éléments justifient la perspective adoptée dans la section suivante qui vise à travers la qualification du lien entre les modes de rationalisation développés et la rationalité postulée des acteurs à spécifier en quel sens les indicateurs peuvent être conçus comme performatifs.

Le premier élément qui justifie l’intérêt porté au lien entre rationalité et rationalisation vient du caractère pluriel des évolutions à l’œuvre dans le champ de la sphère publique. En effet, les transformations opérées par la « modernisation » de l’État ne peuvent être jugées de manière univoque. Les répercussions de ces mesures dépendent très largement de la manière dont les acteurs s’approprient ces transformations. Or, à cet égard, l’influence de ces mesures est ambivalente au sens où la déconcentration, par exemple de certaines compétences, a véritablement permis dans certains cas une remise à plat des objectifs (pris dans un sens large et non uniquement comptable) des politiques alors que dans d’autres cas ces transformations ont participé plutôt à un rétrécissement de leur horizon de sens.

Le second élément de justification provient du fait que pour comprendre la multiplication du recours aux indicateurs, il faut saisir ce qui fait la « valeur sociale » du chiffre (Ogien, 2013). Les indicateurs ont une valeur dans les argumentaires beaucoup plus forte que tout autre type d’argument. Leur complexité tend à les rendre plus difficilement contestables et leurs attributs scientifiques nourrissent la croyance dans le caractère apolitique de l’argumentaire qui s’appuie sur des indicateurs.

Le troisième élément s’appuie sur l’hypothèse selon laquelle les indicateurs reflètent dans une certaine mesure les systèmes de valeur déployés par les acteurs.

Après avoir posé que l’indicateur est un outil de connaissance, un outil conventionnel et également un outil d’un mode de gouvernement, la section suivante permettra de spécifier les raisons qui peuvent expliquer la dimension performative des indicateurs – notamment économiques à travers le questionnement suivant : peut-on établir un lien entre le mode de rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée dans la science économique ?

3. Des modes de rationalisation des politiques publiques à la rationalité économique : les indicateurs et la performativité « économiciste »

Deux hypothèses sont au cœur de cette section. La première hypothèse stipule que la dimension performative des indicateurs est liée d’une certaine manière à la performativité des énoncés de la science économique. La seconde hypothèse est qu’il existe bien un lien, dont il

faut révéler les formes et la densité, entre le mode de rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée dans la science économique. Avant d’en venir à l’explicitation de la structuration de cette section, il est nécessaire de stabiliser dès à présent les termes de la première hypothèse – celle-ci apparaissant comme moins directement accessible que la seconde – et les champs théoriques sur lesquels nous nous appuierons pour l’approfondir.

Concernant la première hypothèse, deux éléments d’explicitation doivent être apportés en préambule. Le premier est consacré à la stabilisation de la notion de performativité et à la détermination de son assise théorique, tandis que le second spécifie la manière dont nous nous proposons d’approfondir cette question de la dimension performative des indicateurs dans cette section.

Ce premier temps d’explicitation précise les contours du terme « performatif » et le champ de son ancrage théorique. À cette fin, nous évoquons brièvement les origines du concept, puis l’acception retenue dans le cadre de cette section, et enfin la compatibilité théorique entre les travaux sur la performativité et l’ancrage conventionnaliste de la thèse. Penchons-nous d’abord sur les origines de la notion de performativité pour en comprendre l’usage lorsque celle-ci est appliquée au champ de l’économie. Cette notion de performativité n’est pas dans ses premières acceptions une notion économique. En effet, elle est issue à l’origine des sciences du langage et en particulier des travaux d’Austin (1962). Elle servait alors à désigner des énoncés qui produisaient l’action au temps même de leur énonciation. Elle a été ensuite réutilisée dans d’autres champs⁷⁰ pour désigner les effets engendrés par l’existence même de discours portant sur certaines pratiques. La notion de performativité, lorsqu’elle est reprise dans d’autres champs que celui des sciences du langage et notamment appliquée à la science économique, sert à désigner non plus la concordance entre une énonciation et un acte, mais plutôt la prise exercée par certains discours ou certains objets sur la conformation de la « réalité ». En ce sens, dire que les sciences économiques ou que les méthodes quantifiées sont performatives, c’est souligner que celles-ci « ne se limitent pas à représenter le monde : elles le réalisent, le provoquent, le constituent aussi, du moins dans une certaine mesure et sous certaines conditions » (Muniesa et Callon, 2008, p. 1). C’est cette acception élargie qui nous intéresse dans l’analyse de l’influence des indicateurs et qui nous permettra de recourir à la branche des

⁷⁰ En effet, cette notion a été mobilisée dans différents champs de recherche : sur le genre (Butler, 1988 et 2004), en science de la communication et de l’information, en science de l’organisation (Cooren, 2000 et 2004 ; Cooren, Taylor et Van Every, 2006) et dans la science économique (MacKenzie, Muniesa et Siu, 2007 ; Lenglet, 2006 ; Kjellberg et Helgesson, 2006 et 2007).

travaux (Latour, 1999 ; MacKenzie et *al.*, 2007) qui, au sein de la sociologie de la traduction, se sont intéressés aux aspects institutionnels de la performativité et à l’influence de la science économique sur les phénomènes qu’elle ambitionne de décrire. Ces travaux de la sociologie de la traduction apparaissent, comme le soutient Bessis (2006, p. 296), à la « jonction des développements conventionnalistes et régulationnistes sur l’action ». Dès lors, leur mobilisation dans le cadre de cette thèse apparaît en cohérence avec le cadre d’analyse conventionnaliste retenu.

Ce second temps d’explicitation sert à conforter la caractérisation des indicateurs comme objets potentiellement performatifs. Dans les sections précédentes, nous avons déjà évoqué que les indicateurs, en tant qu’outils conventionnels, ne faisaient pas que refléter les phénomènes, mais les transforment. En ce sens, les indicateurs apparaissent déjà dotés d’une dimension performative. En effet, la reconnaissance de la dimension cognitive et conventionnelle de l’indicateur amène à faire nôtre la perspective défendue par Gadrey et Jany-Catrice (2003, p. 9) selon laquelle « les grands indicateurs économiques et sociaux ne sont pas seulement des reflets passifs des phénomènes qu’ils prétendent résumer. Ils font aussi partie, avec d’autres éléments de notre environnement informationnel, de ce qui structure nos cadres cognitifs, notre vision du monde, nos valeurs, nos jugements. » Or, même si la reconnaissance de la dimension conventionnelle de l’indicateur (*cf.* première section de ce chapitre) constitue bien un premier argument en faveur de leur dimension performative, il s’avère toutefois nécessaire d’approfondir l’analyse de cette question afin de spécifier en quoi cette performativité est en partie liée à la performativité de la science économique.

Les deux hypothèses énoncées en préambule seront explorées successivement et serviront d’appuis aux deux sous-sections qui sous-tendent le développement. La première sous-section (3.1) servira à qualifier, d’une part, le ou les liens entre la dimension performative des indicateurs et celles de la science économique et, d’autre part, à spécifier les conditions de performativité de tels objets. La deuxième sous-section (3.2.), partant de l’accentuation de la dimension performative des indicateurs économiques, permettra d’explorer le ou les liens existants entre la rationalité économique et les modes de rationalisation scientifique et politique.

3.1 *La performativité des indicateurs économiques*

Cette sous-section a pour objet de spécifier les vecteurs et les conditions de la performativité des indicateurs économiques. À cette fin, celle-ci se structure autour de deux sous-sections. La première sous-section (3.1.1) vise à approfondir le lien entre la performativité des indicateurs économiques et la performativité des énoncés de la science économique. La deuxième sous-section (3.1.2) s'attache, quant à elle, à étudier les conditions de réalisation de la performativité d'un objet.

3.1.1 Le lien entre la performativité des indicateurs et la performativité des énoncés économiques

L'objet de cette sous-section est d'approfondir le lien entre la performativité des indicateurs et la performativité de la science économique. Elle se structure en trois temps. Dans le premier temps, il est question de spécifier la posture de recherche que nous adoptons pour traiter du lien entre la performativité des indicateurs et la performativité de la science économique. Le second temps sera dédié à la qualification d'un tel lien et le troisième temps aux conséquences, au regard de la recherche et de la posture de la thèse, de la reconnaissance de cette dimension performative.

Ce premier temps vise à fournir l'outillage théorique permettant d'aborder la question de la performativité. Pour aborder cette question, la posture de recherche, dans la lignée des travaux de la sociologie de la traduction, jette un regard réflexif sur les modes de fonctionnement de la science économique et de ses outils. La perspective adoptée consiste davantage à questionner les effets exercés par la science économique sur ses objets de recherche qu'à déterminer de façon systématique le champ du performatif et de ses objets. L'ambition poursuivie est double. D'une part, elle est de porter un regard réflexif sur la science économique et ses outils plutôt que d'énoncer un jugement sur les pratiques et les dires qui viendrait clore l'investigation (Denis, 2006 ; Muniesa et Callon, 2008, p. 5). D'autre part, elle n'a pas pour ambition de déterminer une fois pour toutes les objets performatifs, mais s'identifie à un procédé itératif visant à mettre en exergue l'influence exercée par la science économique sur ses outils et *vice versa*, et leurs influences communes sur les phénomènes qu'ils entendent décrire. Puisque la chaîne des implications découlant d'une pratique ne peut jamais totalement

être arrêtée, nous ne cherchons pas à dresser un bilan exhaustif de ces influences réciproques, mais à établir simplement que l’induction d’un tel lien apparaît théoriquement cohérente.

Ce deuxième temps sert à spécifier le lien entre le mode de rationalisation économiciste et les indicateurs économiques. La concomitance de la montée en puissance des indicateurs économiques et d’un mode de rationalisation économiciste inspiré des théories néolibérales amène à soutenir la perspective structurante selon laquelle un processus de renforcement mutuel s’opère entre la quantification et la science économique : plus la science économique use de méthodes quantifiées en tant qu’outils de preuve, plus son crédit scientifique semble important⁷¹ ; plus le crédit de la science économique est marqué, plus cela favorise le recours aux méthodes quantifiées, etc. Les évolutions récentes concernant les modes de gouvernement, avec un recentrage autour des questions économiques et des indicateurs portants sur les « fondamentaux » de l’économie (croissance, emploi, inflation/déflation) est révélateur du lien fort entre un certain mode de gouvernement et les indicateurs économiques. Les deux types de gouvernement qui prédominent aujourd’hui, l’État marchand et l’État libéral, prennent tous deux racines dans les conceptions économiques et, plus précisément, néoclassiques des politiques publiques et se sont accompagnés d’un usage massif des indicateurs économiques. Lebaron (2000) parle de la manière dont la croyance économique s’est petit à petit instaurée à la sortie de la Seconde Guerre mondiale sous l’influence d’un ensemble de transformations institutionnelles (formation de corps de métier tournés vers la pratique économique, création de cursus d’enseignement, sensibilisation au langage de l’économie, etc.). La science économique a acquis ses lettres de noblesse en tant que science en s’inspirant des méthodes mathématisées des sciences « dures » et donc en recourant massivement à des indicateurs utilisés comme élément de preuve pour appuyer la validité des théories avancées. Le rapport entre la science économique et les méthodes quantitatives est donc étroit, le crédit accordé à l’un de ces deux pôles bénéficiant à l’autre. En ce sens, les indicateurs ne sont pas simplement des outils de rationalisation des politiques publiques, mais sont également des outils de rationalisation scientifique. Dès lors, l’émergence d’une croyance en une réalité économique (Lebaron, 2000, p. 245) indépendante des autres champs de la vie en société (sociale et environnementale) entretient la vision selon laquelle les indicateurs ne seraient que les reflets de cette réalité⁷². La

⁷¹ L’article de Deblock (2000) dans *L’Ère du chiffre*, intitulé « Systèmes statistiques et traditions nationales », met en exergue – comme le soulignent Beaud et Prevost (p. 13) dans l’introduction de ce livre – sur « le rôle qu’ont joué les statistiques dans le processus de “scientification” de l’économie. »

⁷² Ce phénomène de naturalisation de l’économie est une des voies d’explication qui peut être avancée pour expliquer la prédominance de la théorie du choix rationnel alors même qu’elle est « sans fondement empirique et sans profondeur mathématique » (France, 2009, p. 202).

raison économique imprègne les indicateurs et les indicateurs renforcent le primat de cette raison économique, chacun imprimant sa marque sur les phénomènes et les logiques des acteurs, comme nous l’avons décrit précédemment au travers du traitement des conséquences de la « modernisation » des politiques publiques (*cf.* section 2).

Ce troisième temps est consacré aux conséquences, du point de vue de la recherche, de la reconnaissance de la dimension performative de la science économique et des indicateurs. La reconnaissance de la normativité de la mesure et de la performativité de la science économique porte un coup à la prétention de scientificité de la discipline dans une optique positiviste. En effet, si les théories et les mesures produites influencent la « réalité » observée, quelle peut être dès lors la portée prescriptive des indicateurs et plus largement de la science économique ? Popper (1956) et Brisset (2012, p. 31) considérant que la science doit avoir une portée prédictive, ont été les premiers à mettre le doigt sur le caractère potentiellement destructeur de la reconnaissance de la performativité des énoncés économiques. Les travaux sur les anticipations adaptatives (Friedman, 1968), les anticipations rationnelles (Lucas, 1972) et la théorie des cascades informationnelles (Bikhchandani et *al.*, 1998) ont tenté de répondre aux problèmes liés à la modification du comportement des agents en considérant que la théorie du modélisateur joue le rôle de repère de coordination (Brisset, 2012, p. 40) et en intégrant dans leurs modèles les transformations de comportements possibles liées à l’existence même de leur théorie. En conséquence de ce qui vient d’être dit, ces auteurs laissent apparaître qu’ils entendent « construire le monde à l’image de la théorie » (Muniesa et Callon, 2008, p. 5). En ce sens, ils mettent en avant une performance théorique (Muniesa et Callon, 2008). Or, l’adoption d’une telle posture de recherche par les tenants du courant néoclassique témoigne bien de la manière dont a été traitée la question de la performativité de la science économique et de son rapport aux phénomènes sociaux : dans l’optique d’une telle performance théorique, c’est la « réalité » qui doit s’ajuster sur la science économique et non l’inverse.

Pourtant, tout en reconnaissant la dimension performative de la science économique, la posture de la performance théorique n’est pas la seule envisageable. En effet, une posture concurrente est identifiée par Muniesa et Callon (2008, p. 5), la performance expérimentale qui vise à construire « *in itinere* à partir des problèmes et des situations problématiques » des propositions théoriques visant à les solder. Une forme de proximité entre cette posture et le modèle de réflexivité décrit par le sociologue britannique Giddens (1990, p. 24) au sujet de la sociologie est notable et peut être appliquée à l’économie : « il y a un va-et-vient entre l’univers de la vie sociale et le savoir sociologique, et dans ce processus le savoir sociologique se modèle et remodèle l’univers social ». Cette posture, qui est celle que nous adoptons dans le cadre de

cette thèse, n’est pas celle qui prédomine aujourd’hui au sein de la science économique. Pourtant, elle peut constituer une fenêtre d’opportunité afin d’envisager une performativité des indicateurs et de la science économique qui apparaîtrait plus en phase avec les besoins des populations et la préservation des richesses sociales et environnementales. Cette posture de recherche constituera notre point de départ pour aborder la recherche-action que constitue l’expérimentation IBEST dans la deuxième partie de cette thèse.

Réservant pour l’instant cette voie d’approfondissement pour la partie empirique de la thèse (*cf.* deuxième partie), nous recentrons la discussion dans la section qui suit sur la dimension performative des indicateurs, à travers l’exploration des conditions de réalisation de la performativité d’un objet.

3.1.2 Les conditions de réalisation de la performativité d’un objet

Cette sous-section a pour objet d’établir les conditions de réalisation de la performativité d’objets tels que les indicateurs ou les énoncés économiques. Tout objet intellectuel a potentiellement un caractère performatif, mais pour autant les indicateurs ne sont pas performatifs *ex nihilo*. Ils le sont, à notre sens, et c’est une nouvelle hypothèse qui est posée ici – qui se rattache aux précédentes – du fait même qu’ils sont des outils d’un mode de rationalisation particulier et qu’ils s’inscrivent et participent au processus de continuation et de transformation de celui-ci. Ou dit en d’autres termes, un certain nombre d’investissements de forme ont contribué à l’émergence de conventions concernant ces indicateurs qui leur ont permis d’acquérir ce caractère performatif. Ainsi, il ne s’agit pas de considérer que les indicateurs créés opèrent une influence immédiate et linéaire sur le monde : le grand mouvement concernant les indicateurs sociaux qui a culminé dans les années 1970 témoigne bien du fait que l’existence de certains instruments ne suffit pas à assurer une large diffusion et une utilisation de ceux-ci (Perret, 2002, p. 3 ; OCDE, 1976, p.12 ; Arregui, 2012, p.534-535). Les indicateurs apparaissent à la fois comme des vecteurs potentiels des sciences sociales venant « performer » le monde, mais également comme des résultats de processus de performance antérieure. Puisque les indicateurs et les énoncés économiques ne présentent un caractère performatif que selon certaines conditions bien particulières, il est d’abord question d’explorer quatre de ces conditions, non exclusives et non systématiques. Après avoir approfondi celles-ci, l’exploration de deux des caractéristiques de l’acte de performance, la non-systématicité et l’actualisation, parachèvera ensuite l’analyse.

La première condition est l’usage des indicateurs qui rend effective leur performativité. Cet usage est conditionné par un ensemble d’éléments psychologiques, techniques et institutionnels. Sur un plan psychologique, cet usage repose sur la croyance et les comportements mimétiques qui peuvent jouer un grand rôle dans la possibilité même qu’une suggestion ait un effet performatif. Différentes formes de croyance peuvent intervenir : la croyance envers les *systems d’experts* (Giddens, 1990, p. 15) pouvant, par exemple, se subsister et/ou être couplée avec la croyance en la validité de l’indicateur, de la règle, etc. Or, cette croyance n’est pas toujours nécessaire, puisque l’usage est aussi conditionné par des éléments institutionnels tels que les règles, les normes, les institutions d’une société qui peuvent influencer de manière contraignante sur les personnes et les amener à se conformer à la théorie, à l’indicateur ou à l’énoncé, etc. Enfin, des éléments techniques, comme le recours à certaines bases de données statistiques et à certains rapports influencent également sur l’usage des indicateurs. Dans cette optique, « l’appareillage matériel constitue souvent un véhicule de performativité aussi efficace que la conviction rhétorique » (Muniesa et Callon, 2008, p. 7).

Compte tenu des remarques qui précèdent, la seconde condition de la performativité d’un objet apparaît reposer sur la capacité réflexive des personnes (Boltanski, 2009, p. 43⁷³) qui rend possible le fait que les énoncés théoriques puissent avoir une influence sociale. La croyance en une idée ou une représentation repose sur la vivacité de cette dernière (Hume, 1739, p. 161-162). Cela passe par la répétition de celle-ci, mais peut également s’appuyer sur la cohérence dans sa présentation ou dit autrement sa force de persuasion.

Une troisième condition de la performativité fait référence au contexte de légitimation de l’objet et donc à l’autorité dont jouit l’indicateur, mais aussi ceux qui le promeuvent. La performativité suppose que soit circonscrit le contexte de validation de l’énoncé. Concernant les énoncés performatifs, Austin (1962, p. 42-43) a bien montré que ce n’est pas simplement le contenu de la phrase prononcée qui lui confère son caractère performatif, mais que cette effectivité suppose qu’un certain nombre de règles soient respectées. Si, par exemple, celui qui prononce la phrase « je vous marie » n’a pas l’autorité nécessaire pour le faire (ce n’est pas le maire ou un élu de la commune) ou si certaines conditions requises ne sont pas réunies, alors la phrase a l’apparence d’un énoncé performatif sans en avoir l’effectivité. L’analogie entre cet exemple et le caractère performatif des indicateurs est directe. Dire que les indicateurs ont un caractère performatif n’est pas suffisant, cette performativité des indicateurs ne peut être

⁷³ Cité dans Brisset, 2012, p. 44.

comprise qu'en saisissant leur inscription concrète dans un ensemble institutionnel qui leur confère cette caractéristique et assure leur légitimation.

Enfin, liée à la condition précédente, la quatrième condition pour qu'un indicateur soit performatif est alors que celui-ci opère au sein d'un collectif, l'existence de « performés » étant indispensable à la performance d'un objet. Dans ce cadre, c'est à travers l'interaction que se crée la possibilité même que l'objet en question déploie ses potentialités performatives. La force performative d'un objet s'appuie sur une pluralité d'acteurs (dont les chercheurs) qui sont les relais, les objets et les promoteurs (Gonzalez, 2006) de cette performance. Elle repose également sur « des caractéristiques formelles et matérielles des objets » (Denis, 2006) qui vont façonner les pratiques. Dès lors, c'est bien l'ancrage institutionnel des objets qui va jouer sur leur performativité, le corollaire de cette affirmation étant que « la réussite des énoncés performatifs n'est plus affaire de seule grammaire et conventions à respecter », mais est conditionné par des « épreuves de réalité » qui sont au fondement même de leur force » (Denis, *ibid.*). Comme Gonzalez (2006) le souligne dans son étude de l'institutionnalisation du divin, l'institution performative d'un objet nécessite dès lors le collectif qui l'institue. Le « travail de performance » (Denis, 2006), à travers l'interaction collective, s'exerce en continu et repose sur différents vecteurs (scientifiques, institutionnels, politiques et techniques). En somme, le processus de performance des indicateurs ne peut que difficilement se trouver cloisonné dans le temps, dans un champ précis, et implique toujours un engagement des acteurs dans l'acte d'institution performative (Gonzalez, 2006).

Pour prolonger la réflexion sur les conditions de la performativité d'objets tels que les indicateurs et les énoncés économiques, nous procédons en deux temps. Le premier temps vise à préciser l'absence de systématicité de la performativité des indicateurs. En complément de ce point, le second temps revient sur le processus d'actualisation qu'implique toute opération de performance et qui permet d'envisager la manière dont une transformation sociale est envisageable.

Dans ce premier temps, précisons que la performativité des indicateurs sur les comportements n'est pas toujours évidente et est souvent loin d'être directe. En guise d'illustration, le philosophe américain Hacking, « poursuivant une réflexion de longue date sur la construction sociale de la statistique » (Rorhbasser, 2003, p. 294), s'est intéressé dans son article « Façonner les gens : le seuil de pauvreté » à la manière « dont les systèmes de classification interagissent avec les gens, les modèlent et les transforment » (Hacking, 2000, p. 17). Après avoir retracé l'histoire du concept de *poverty line* (le seuil de pauvreté) et de sa

mesure, il partage son scepticisme sur le caractère directement performatif d'un tel indicateur : « contrairement à ce que j'ai écrit en introduction, je ne suis pas du tout sûr que le seuil de pauvreté ait eu beaucoup d'effet sur la manière qu'ont les pauvres de se penser eux-mêmes » (Hacking, 2000, p. 35). Or, comme le montre son article, c'est avant tout une forte incidence institutionnelle et intellectuelle qu'a eu cette conception en termes de seuil de pauvreté et la mesure qui accompagne ce concept. Comme le dit l'auteur (1999, p. 36) : « il est difficile de trouver meilleur exemple montrant comment l'obligation de classer propre aux statistiques a changé un monde – avant même de commencer à compter. » Un tel propos a un double intérêt. D'une part, il amène à être attentif à l'ensemble du processus qui permet de déboucher sur la mesure et notamment au procédé de définition et de classification qui joue un grand rôle dans la possibilité même que l'indicateur puisse avoir une dimension performative. D'autre part, il permet de souligner que la performativité des indicateurs ne concerne pas que le champ de la rationalisation des politiques publiques, mais influe également sur le champ de la rationalisation scientifique à travers les processus de catégorisation qu'impliquent de telles opérations.

Dans ce second temps, il apparaît nécessaire de revenir sur la dimension institutionnelle et dynamique du travail de performance. La performativité des objets tient de l'actualisation, au sens où elle requiert la participation des acteurs au processus pour que les objets se maintiennent dans l'espace social : « La performativité relève ici du régime de l'*actualisation*. Dans les sciences de la vie, comme en économie, dans la religion ou en droit, cette actualisation s'opère *via* un travail complexe qui vise à produire des saillances. » (Denis, 2006). En d'autres termes, ce sont les acteurs eux-mêmes qui participent à cette actualisation des objets qui seront les plus saillants. Ce temps, toujours renouvelé, de l'actualisation crée à notre sens, la possibilité d'une transmutation de l'objet dans le processus même de réinterprétation de celui-ci et rend donc possible la transformation progressive des objets « instituants ». Si les indicateurs sont de tels objets « instituants », se pose dès lors la question de savoir si la performance exercée par ceux-ci est « planifiée » ou « distribuée » (Muniesa et Callon, 2008). À notre sens, les indicateurs relèvent en grande part d'une performance planifiée, c'est-à-dire d'une « expérience psychique de ceux et celles qui les portent, les communiquent et les absorbent » (Muniesa et Callon, 2008, p. 7), au sens où c'est à travers leurs usages qu'ils sont les vecteurs de certaines représentations qui vont induire certains comportements. Or, dans le même temps, parce que l'usage croissant des indicateurs influe sur les modes de pensée et les pratiques argumentatives des acteurs, on peut également considérer que joue dans leur diffusion une performance de type distribuée, qui renvoie à « la conception et la mise en œuvre de techniques et de dispositifs qui véhiculent ou induisent une manière de faire » (Muniesa et Callon, *ibid.*).

Dès lors, au regard de cette double performance, les indicateurs apparaissent comme les vecteurs de certaines représentations, mais aussi comme des vecteurs de rationalisation ; les indicateurs ayant eux-mêmes été performés par les représentations, les normes, etc. préexistantes. En prolongement de ce qui vient d’être dit et pour clore ce développement, reconnaître la performativité des indicateurs, c’est souligner enfin leur capacité de transformation sociale : créer de nouveaux instruments de quantification est à la fois une manière d’appréhender les dynamiques à l’œuvre, mais également d’en générer de nouvelles.

De ce qui vient d’être dit, quelques points forts émergent sur lesquels nous reviendrons un moment avant d’introduire le questionnement lié à la section qui suit. L’économie comme les indicateurs ont simultanément la caractéristique d’être réflexifs et performatifs. À l’aune de ces éléments, il apparaît que les indicateurs sont à la fois des objets participant à la résilience de certaines représentations et manières de faire existantes, mais aussi des objets potentiellement porteurs de transformation. Le primat des indicateurs économiques est le reflet des modes de rationalisation existants et participe également à la persistance d’une rationalisation orientée avant tout vers le motif de l’efficacité et qui tend à considérer l’acteur comme parfaitement rationnel.

Toutes les pratiques sociales, qu’elles soient scientifiques, institutionnelles ou quotidiennes, sont ainsi bien rythmées et conditionnées par un certain rapport aux objets intellectuels et/ou techniques. Considérer cette influence des objets intellectuels et/ou techniques sur nos pratiques oblige à s’interroger sur la manière dont les acteurs se situent par rapport à ce monde des objets institués et « instituants ». Or, la conception classique de la rationalité usitée dans le champ de la science économique ne permet pas de penser correctement la transformation sociale opérée par les acteurs en continu ni la manière dont les indicateurs peuvent être performatifs. C’est pourquoi il est nécessaire d’explorer d’autres conceptions de la rationalité. A cet effet, la sous-section suivante (3.2) se propose d’examiner le lien entre la rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée des acteurs.

3.2 Quel lien entre la rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée des acteurs ?

L’objet de cette sous-section est d’explorer le lien entre un mode de rationalisation et la rationalité postulée des acteurs. À cette fin, la première section (3.2.1) s’attèle à l’analyse des

différentes manières de concevoir la rationalisation en lien avec une rationalité particulière. En prolongement de cette sous-section, les deux suivantes approfondissent la question de la place qu’occupe la rationalité dans la coordination des acteurs (3.2.2), puis les différentes conceptions de la rationalité et leurs implications (3.2.3).

3.2.1 Les différentes conceptions de la rationalisation en lien avec la rationalité des acteurs

Le propos se structure dans cette sous-section de la manière suivante : dans un premier temps sont explorées les différentes conceptions concurrentes de la rationalisation ; dans un second temps, le propos apporte certains arguments en faveur, d’une part, du lien entre la rationalisation scientifique et la rationalisation des politiques publiques et, d’autre part, de l’interrelation entre la rationalité postulée des acteurs et la rationalisation des politiques publiques.

Dans ce premier temps, plusieurs sens du terme de rationalisation peuvent être avancés, selon que l’on considère une acception plutôt courante, une plus d’ordre philosophique et, enfin une dernière d’ordre économique.

Selon le dictionnaire d’usage courant⁷⁴, la rationalisation est « l’action de rationaliser », c’est-à-dire de « rendre rationnel, conforme à la raison ».

Dans le cadre de la pensée de Bergson (1938), et donc dans une acception plus philosophique, la rationalisation est une justification après coup de l’action. L’action précède la rationalisation, la justification de l’action étant toujours une reconstruction. L’individu réflexif effectue en permanence un retour sur le contexte et les motifs de l’action. Dans ce cadre, la rationalisation de l’action (y compris la formalisation des objectifs) est le produit du contrôle réflexif exercé par les acteurs au regard du contexte et des conséquences de cette action.

L’acception courante de la notion de rationalisation, dans le champ des politiques publiques et de la science économique, diffère des deux premières et correspond à la mise en place d’une meilleure gestion/organisation. Or, on peut s’interroger sur les critères qui permettent de jauger que cette organisation est meilleure qu’une autre. Il est clair que ce critère tend à se réduire le plus souvent à celui de « l’efficacité » au détriment de la discussion sur les autres critères. Le terme est très usité pour traduire les changements organisationnels opérés au

⁷⁴ Le Robert (1984, p. 1611).

sein des entreprises ou des administrations publiques à des fins d’optimisation de la production ou des services et de minimisation des coûts. En d’autres termes, la rationalisation dans ce sens renvoie au fait de rendre par des méthodes scientifiques plus efficaces une structure : la rationalisation taylorienne, ou fordiste, se réfère à de tels changements au sein de l’entreprise. Or, les critiques qui émergent aujourd’hui de ce mode de rationalisation marquent la possibilité de l’existence de disputes entre plusieurs registres de rationalité. Ainsi, « loin d’une vision où le processus de rationalisation supposerait que l’action publique engloberait toujours plus de rationalité, s’impose plutôt l’idée que peuvent s’opposer, au cœur de l’action publique, différents modèles de rationalité » (Cantelli et *al.*, 2006). Cette vision pleinement compatible avec ce qui a été précédemment énoncé sur la coexistence de plusieurs logiques rationnelles au sein de l’État (Desrosières, 2000^b ; Boltanski et Thévenot, 1991) témoigne de la montée en puissance d’un modèle de rationalisation de l’action, plus proche de la définition philosophique de Bergson, qui s’appuie sur un mouvement réflexif (Cantelli et *al.*, *ibid.*) visant à réinterroger la pertinence des actions menées en continu.

Ce deuxième temps, après avoir rappelé le lien entre les modes de rationalisation publique et scientifique et l’imprégnation des deux champs, est consacré à la mise en exergue du lien entre la rationalisation des politiques publiques et la rationalité des acteurs.

Il existe une interpénétration entre les modes de rationalisation publiques et certaines théories économiques, lesquelles posent des hypothèses sur ce que peut être le comportement rationnel des acteurs. En guise d’exemple, on peut évoquer la politique monétaire menée par la BCE clairement inspirée de la théorie néoclassique et des travaux sur la confiance. Les propos tenus par l’ex-directeur de la BCE Jean-Claude Trichet dans de nombreuses interventions parlent en ce sens. L’implication directe d’économistes, comme Friedman, dans les politiques menées notamment au Chili traduit bien l’interpénétration et l’absence de scission entre les deux mondes, celui de la science et de l’État (Klein, 2007).

La question de la rationalisation des politiques publiques et de la rationalité des acteurs est liée enfin à la dimension performative de la théorie économique. Or, les théories économiques reposent sur certaines conceptions de la rationalité des acteurs, conceptions qui influent sur la manière de penser la structuration des politiques publiques et sur le comportement même des acteurs. En effet, la rationalisation des politiques publiques, telle qu’elle tend à être conçue aujourd’hui à travers le *New Public Management*, n’intègre que peu une discussion sur les finalités de l’action publique (celles-ci étant finalement données). Elle correspond plutôt à la mise en œuvre des moyens jugés comme optimaux pour atteindre ces

fins. Cette rationalisation économique recouvre le plus souvent une rationalité instrumentale ou substantive. Il ne s’agit pas, suivant cette conception, de juger dans le cours de l’action de la pertinence des moyens et de requestionner les fins, mais d’appliquer un modèle d’organisation qui *a priori* est jugé optimal pour l’atteinte d’une fin. Dès lors, ce qui n’est pas rationnel ici est ce qui va à l’encontre de l’efficacité (relation entre les objectifs et les résultats) et ce qui est non conforme à la raison est donc ce qui n’est pas efficace. Les indicateurs sont vus comme les instruments participant à sa mise en conformité avec la raison, réduite ici au principe de l’efficacité.

Dans le cadre de ce mode de rationalisation, il y aurait de ce fait une unique manière d’organiser les activités dans un environnement connu. Cette conception de la rationalisation qui s’appuie sur une rationalité instrumentale nie l’incertitude radicale de l’environnement dans lequel doit s’opérer la rationalisation. Les indicateurs sont dans ce cadre des instruments permettant de lutter contre l’incertitude et le manque d’information ; ce qui peut expliquer leur démultiplication dans toutes les sphères de l’activité humaine. Cette vision de la rationalisation des politiques publiques repose sur une conception de la rationalité substantielle ou limitée qui considère les individus comme parfaitement rationnels. C’est une rationalité « universelle, calculante et optimisatrice » qui est mise en avant dans la théorie économique standard et qui néglige « l’objet économique comme une construction sociale » (Boidin et Zuindeau, 2006, p. 7). Dès lors que l’on intègre l’incertitude radicale (Postel, 2008) liée au fait de vivre dans un environnement instable, changeant, et le fait que les individus ne sont pas que des êtres calculatoires, on peut considérer une approche de la rationalisation des politiques publiques, plus en phase avec la définition philosophique de Bergson (1938, p. 109), qui s’appuyant sur la réflexivité des acteurs, procède par expérimentation et par un mouvement continu d’ajustements des moyens aux fins et des fins aux moyens dans le mouvement continu du cours de l’action.

Or, la reconnaissance de la pluralité des objets de coordination au sein de l’économie des conventions (EC) est liée à la reconnaissance de cette incertitude radicale. Dans le cadre des travaux de ce courant, cette question de la coordination est reliée à celle de la rationalité des acteurs. Constatant les effets néfastes de cette vision réductrice de la rationalité prônée par les néoclassiques, les conventionnalistes ont tenté de développer une vision alternative de la rationalité des acteurs qui intègre le fait que ceux-ci sont des personnes situées dans un environnement incertain et qu’ils sont des êtres libres, à même de questionner les cadres de coordination existants.

Pour explorer l’ensemble de ces points, la sous-section qui suit (3.2.2) s’attache à mettre en exergue que la coordination n’est pas donnée, mais résulte d’un processus. La deuxième sous-section (3.2.3) vise, quant à elle, à explorer les différentes formes de la rationalité des acteurs.

3.2.2 Une coordination en perpétuelle construction

Cette sous-section est consacrée au lien entre la coordination des acteurs et la question de leur rationalité. Elle présente plusieurs intérêts dans le cadre de la thèse. Tout d’abord, elle se justifie au regard du fait que l’indicateur est un outil de coordination et qu’il apparaît dès lors nécessaire d’asseoir la conception de la coordination sous-tendant la posture de la thèse. Ensuite, elle est utile à la caractérisation du rapport entre un mode de rationalisation et la rationalité des acteurs puisque la rationalisation de l’action s’appuie sur la coordination des acteurs, elle-même dépendante de la rationalité de ces derniers.

Elle est structurée en deux temps : le premier temps explore les limites de la conception néoclassique de la coordination, tandis que le second temps est dédié à l’analyse de la conception de la coordination dans un cadre conventionnaliste et à ses apports.

L’indicateur constitue un outil de coordination et nécessite également une coordination des acteurs pour remplir sa *vertu*⁷⁵. Or, la conception néoclassique de la coordination, auquel nous consacrons ce premier temps est insuffisante pour rendre compte de cette caractéristique de l’indicateur. La reconnaissance de cette caractéristique nous amène donc à prendre du recul par rapport à l’approche néoclassique qui reconnaît comme seul mode de coordination le marché. Bien que la théorie néoclassique, à travers la théorie des jeux, ait avancé vers la prise en considération des « incertitudes de la coordination » et des « formes de relations les plus diverses, y compris celles qui sont *a priori* contradictoires avec le paradigme du marché » (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 12), leur approche paraît encore insuffisante pour rendre compte de la manière dont les individus se coordonnent ; la question de la coordination et de la rationalité ayant notamment été axiomatisée séparément. En effet, c’est à travers la théorie de la décision qu’a été théorisée la question de la rationalité, tandis que la question de la coordination l’a été à travers la théorie de l’équilibre général ; « ces deux questions ont elles-

⁷⁵ L’usage des indicateurs en tant qu’outils de coordination suppose que les acteurs s’accordent sur l’apport cognitif de tels instruments.

mêmes été isolées de la troisième qui porte sur les jugements de valeur et les considérations normatives » (Eymard-Duvernay et *al.*, 2006, p. 23).

Dans ce second temps, nous analysons la conception de la coordination élaborée dans le cadre de la théorie des conventions et qui permet de penser l’articulation entre ces trois questions (celle de la rationalité, de la coordination et des jugements de valeur). Penser cette articulation est nécessaire, car comme le souligne Caillé (2006, p. 95), la coordination est dans le cadre du programme de recherche de l’EC toujours problématique. Contrairement à l’individualisme méthodologique simple et à l’holisme méthodologique simple où les agents sont toujours précoordonnés (dans un cas, parce qu’ils sont rationnels, dans l’autre, parce qu’ils obéissent à des règles), dans le cadre de l’EC, la coordination « n’est pas donnée, mais à construire. [...] Elle ne peut être assurée [...] que par le partage de certaines conventions ; autrement de “valeurs, de règles, de représentations” » (Caillé, 2006, p. 95). Qui plus est, la relativisation de la place du marché amène les auteurs conventionnalistes à s’interroger sur d’autres « modes de coordination ». Contrairement à la théorie économique standard, l’EC considère une « pluralité de mode de coordination » et envisage le marché comme un « mode de coordination » parmi d’autres. Cette reconnaissance d’un pluralisme de la coordination nécessite de s’intéresser à la manière dont les acteurs « appréhendent le monde et légitiment leurs actions » (Menard, 2006, p. 71) et donc à rejeter la conception de la rationalité des acteurs mise en avant par la théorie néoclassique. Il est alors possible de puiser dans le registre théorique de Boltanski et Thévenot (1991), des éléments pour comprendre les formes d’évaluation légitimes sur lesquelles vont reposer les modes de coordination les plus généraux.

Or, la manière dont l’EC a théorisé cette question de la rationalité est particulièrement importante pour l’ancrage analytique de la thèse, au sens où certains apports sur ce sujet peuvent permettre de prendre en considération que les acteurs ont un réel pouvoir d’agir sur les cadres communs de l’action et que, dans le même temps, les conventions créées ne le sont pas *ex nihilo*, mais constituent en partie le reflet de la rationalité des acteurs. Ce dernier point sera développé dans la sous-section qui suit.

3.2.3 Les conventions en tant que reflet de la rationalité des acteurs

L’EC rejette clairement la conception de la rationalité substantielle mise en avant par la théorie néoclassique. Les conceptions alternatives de la rationalité proposées par l’économie des conventions sont variées (rationalité interprétative, raison pratique, etc.). Après avoir

envisagé la critique que formulent les auteurs de l’EC à l’égard d’une conception de la rationalité substantielle et de la rationalité limitée, seront examinées les différentes alternatives proposées par ce courant.

En préambule, une des hypothèses fondatrices de l’EC – qui peut permettre de cerner le lien entre la rationalité individuelle et les indicateurs en tant que fruit de conventions – est résumée par Bessy (2006, p. 165) de la manière suivante :

« Si les cadres communs d’action sont extérieurs aux personnes, celles-ci participent néanmoins par leur action à leur création, leur actualisation ou leur remise en cause [Dupuy et alii., 1989]. Reformulée d’une autre manière, c’est la tentative de concilier l’idée que le “social” a une certaine autonomie, sinon ses lois propres, avec l’idée que ce sont les individus qui agissent, qui ont des intentions et non une entité supra-individuelle ».

L’approfondissement d’une telle interaction a amené la conception de la rationalité défendue par l’EC à fortement évoluer. En effet, après avoir d’abord tiré parti des apports d’Herbert Simon (EC1), certains auteurs de l’EC s’en sont détachés⁷⁶ pour adopter d’autres conceptions de la rationalité, interprétative ou critique ou pratique selon les approches (EC2). Pour rendre compte de la plus-value associée à une telle transformation de la conception de la rationalité, le développement qui suit s’échelonne en deux moments. Dans un premier moment seront explorées les rationalités dites restrictives puisqu’elles n’accordent pas ou peu de place aux institutions, à la capacité d’agir des personnes et à la temporalité de l’action, puis dans un second moment, nous analyserons les conceptions élargies de la rationalité.

Ce premier moment aborde les limites d’une conception restreinte de la rationalité qui envisage l’individu comme étant hors du monde et du temps de l’action. La prise en compte de la rationalité en économie pose de multiples problèmes. Dans une logique falsificationniste⁷⁷ (Popper, 1935) et behavioriste, l’école de pensée néoclassique s’est avant tout attachée pour des raisons méthodologiques au postulat d’un individu parfaitement rationnel. La théorie du choix

⁷⁶ Eymard-Duvernay souligne dans l’introduction de l’ouvrage collectif de 2006^a (p. 14) que pour parvenir à la réunification des sciences sociales l’hypothèse de rationalité limitée n’est plus tenable : « plus exactement, on doit en tirer toutes les conséquences analytiques, qui vont bien au-delà de la zone explorée par Herbert Simon. »

⁷⁷ La logique falsificationniste stipule l’impossibilité de faire la preuve de lois générales en partant de faits particuliers. Il suffit en effet de montrer qu’un corbeau est blanc pour invalider l’affirmation « tous les corbeaux sont noirs ». Toutefois, ce type de récusation s’appuyant de fait sur des observations empiriques pourrait lui aussi être remis en cause, ce qui invaliderait l’invalidation de la théorie.

rationnel met en avant le fait que l’individu recherche avant tout son intérêt personnel de manière égoïste, et ce, en effectuant des calculs ayant pour but de maximiser son utilité.

L’autonomie complète⁷⁸ de l’individu se traduit dans le langage cognitif par l’hypothèse de rationalité substantielle (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 12). Le terme de « rationalité substantielle » (ou parfaite) est issu du travail de Simon de 1976. Dans le cadre de l’approche néoclassique, la rationalité parfaite ou substantielle ne constitue pas un objet de connaissance, mais un postulat sur la manière dont les individus doivent agir afin de prendre des décisions rationnelles (Béjean et *al.*, 1999, p. 5). Elle est une ressource pour l’individu.

Comme le résume Sen (1993, p. 15), dans l’approche classique de la rationalité, deux conceptions différentes coexistent : celle de « la cohérence interne des choix » et celle de la « maximisation des intérêts individuels. » La première approche considère que l’individu est rationnel si la cohérence interne des choix est assurée. Or, comme le pointe Sen (1993, p. 16), peut-on considérer que quelqu’un qui choisirait une méthode toujours inadaptée pour parvenir à son objectif serait rationnel ? L’absence de lien entre l’objectif et les moyens est ici problématique. Dans le cadre de la seconde posture, « la maximisation des intérêts individuels », le modèle néoclassique ne s’intéresse qu’à la rationalité du comportement, tout se passe « comme si » (« as if »), tel que le dit Friedman (1953, p. 13), les comportements des individus étaient dirigés par une rationalité parfaite dans l’optique d’atteindre le plus grand intérêt individuel. Ce désintérêt pour les motifs réels de l’action provient d’une conception particulière de la science positive : « The ultimate goal of a positive science is the development of theory “or ‘hypothesis’ that yields valid and meaningful (i.e., not truistic) predictions about phenomena not yet observed”⁷⁹ » (Friedman, 1953, p. 3-4). Or, cette conception de la rationalité est également problématique en déniait la pluralité des motifs de l’action (Sen, 1987, p. 18). Dans ce cadre, la rationalité est postulée, elle n’est pas un objet de connaissance (Béjean et *al.*, 1999, p. 5).

Les travaux de Simon (1983, p. 38 et suivantes) pointant les insuffisances de la théorie du choix rationnel pour expliquer et théoriser certaines situations ont amené certains économistes et même les tenants de l’école néoclassique à remodeler le concept de rationalité. Les néoclassiques et les néoinstitutionnalistes ont notamment procédé au relâchement d’un

⁷⁸ « L’autonomie complète des individus » se traduit « dans le langage éthique ou politique par la figure du contrat entre individus libres et égaux ». L’on retrouve ici une référence à la théorie du contrat social de J.-J. Rousseau (Béjean et *al.*, 1999).

⁷⁹ Traduction personnelle : « Le but ultime d’une science positive est le développement de théories “ou ‘d’hypothèses’ qui donnent des prédictions valides et significatives (c’est-à-dire pas des truismes) sur des phénomènes pas encore observés. “»

certain nombre d’hypothèses concernant l’environnement informationnel de la prise de décision. Malgré ces infléchissements, Béjean et *al.* (1999, p. 12) considèrent que la rationalité limitée et la rationalité substantielle appartiennent au même paradigme, bien que le modèle de la rationalité limitée propose un « modèle de décision individuelle plus réaliste. » En effet, dans le cadre de ces deux approches de la rationalité, l’environnement est un « donné ». Or, cela implique que la meilleure décision possible est toujours déterminée par les contraintes objectives de l’environnement. De plus, l’individu n’est pas doté ici de motifs d’action autre que celui de son intérêt personnel.

Avec l’approche procédurale de la rationalité proposée par Simon, on passe d’une approche de la rationalité axée sur la décision à une posture mettant l’accent sur la prise de décision. En effet, celui-ci distingue la rationalité substantielle (rationalité exogène), qui ne s’attache qu’à la rationalité du comportement, de la rationalité procédurale (rationalité endogène), qui accorde une importance majeure au processus interne de la prise de décision. Assurément, il ne suffit pas de faire le bon choix pour être rationnel, encore faut-il le faire pour de bonnes raisons. Ainsi, alors que la rationalité substantielle consiste dans l’ajustement des moyens aux fins, la rationalité procédurale de Simon prend en compte la dialectique existant entre les moyens et les fins (Le Moigne, 1998). Ce dernier considère également que la recherche d’informations pour déterminer la solution optimale peut sembler trop coûteuse. Aussi, de son point de vue, le processus de décision doit être conçu sur un mode séquentiel : en premier lieu, l’agent examine les solutions acceptables sans les recenser toutes ; quand l’une d’entre elles lui paraît acceptable, eu égard au niveau de satisfaction qu’elle lui apporte, il l’adopte. Ce n’est dès lors plus une solution optimale qui est recherchée, mais une solution satisfaisante. Marquant encore une rupture avec l’approche de la rationalité instrumentale, l’approche procédurale de la rationalité considère que l’individu qui raisonne est une personne « qui délibère dans un univers complexe (environnement objectif), en fonction de valeurs subjectives évolutives (environnement subjectif), selon des règles de décisions procédurales (environnement interne) » (Béjean et *al.*, 1999, p. 15). Ainsi, comme le souligne Béjean et *al.* (1999, p. 20), la conception de la rationalité avancée par Simon signe le passage d’une « conception téléologique » à une conception plus « axiologique » de la rationalité individuelle.

Cependant, les deux conceptions de la rationalité (substantielle et procédurale) présentées ne permettent pas de saisir l’influence qu’exercent les acteurs sur la règle et le déploiement de leur rationalité sur l’évolution des conventions et cela *a minima*, de notre point de vue, pour six raisons qui constituent également six critiques. Tout d’abord, la rationalité des

personnes est ramenée, dans le cadre de ces conceptions, à un calcul, qu’il soit optimal ou non, et nie de ce fait l’aspect non calculatoire de la rationalité et donc l’ensemble des valeurs qui motivent l’action des personnes. Ensuite, dans le cadre de ces analyses, la rationalité est postulée, elle n’est pas un objet de connaissance. S’ajoute à cela que ces approches considèrent qu’il y a d’un côté un environnement, de l’autre un individu. Il apparaît plus fécond de tenter de considérer le système de relations par lequel l’un et l’autre se constituent réciproquement puisque c’est uniquement dans ce cadre que l’influence de l’acteur sur la règle – et *vice et versa* – peut être saisi. Par ailleurs, ces approches ne s’intéressent pas à la personne en tant qu’être discursif ou en action. Il apparaît pourtant essentiel de considérer la capacité réflexive des personnes et d’envisager la possibilité qu’elles puissent énoncer un discours « méta » sur leur pratique. Ainsi, la rationalité, dans sa conception substantielle ou procédurale est un produit, et n’est ni une ressource, ni la résultante d’un processus continu. L’avant-dernier motif qui alimente cette critique s’appuie sur le fait que le déroulement de l’action est saisi, dans ce cadre, non à travers le sens (non univoque) qu’a cette action pour l’acteur, mais au travers de l’enchaînement causal des événements. Enfin, le chercheur est absent du cadre de l’analyse alors qu’il est nécessaire, pour saisir la dimension conventionnelle des objets, de détrôner celui-ci de son rôle d’observateur impartial.

Prenant acte de ces limites, les travaux de l’EC ont largement pris appui, d’une part, sur la critique de la rationalité substantielle énoncée par Simon et, d’autre part, sont allés plus loin que Simon dans la révision du type de rationalité attribué à la personne. Ce renouvellement de la manière de concevoir la rationalité des acteurs au sein de la science économique a conduit à remettre en cause le « postulat d’une autonomie complète de l’individu » (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 12) et s’est nourri de « la nécessité d’un cadre commun pour soutenir l’accord entre les individus d’une convention constitutive ou, dans un langage plus cognitif, d’un paradigme, d’un sens commun, d’un modèle cognitif, etc. » (*ibid.*).

Plusieurs alternatives à la rationalité substantielle ou procédurale ont été explorées par l’EC et font l’objet de ce deuxième moment. Les ouvrages collectifs de 2006, *l’Economie des conventions – méthodes et résultats* sont riches en avancées sur cette question de la rationalité. Apparaît dans ceux-ci, une nouvelle conception de la rationalité propre à l’*homo conventionalis*.

Différentes terminologies sont employées pour désigner la rationalité dont est doté l’acteur au sein de l’EC. Pour Bessis et *al.* (2006, p. 186), il ne s’agit pas là de différents types de rationalité, mais de quatre propriétés de la rationalité avancées par l’EC. Chacune de ces propriétés s’emboîte et conduit à la suivante (*cf.* Tableau 4). Partant d’une rationalité

directement inspirée de la conception de Simon, les conventionnalistes, devant la nécessité d’intégrer l’influence de l’acteur sur la règle et les institutions, prennent en considération d’autres propriétés de la rationalité des acteurs et en viennent à doter l’acteur de capacité interprétative (Batifoulier, 2001) et/ou critique (Boltanski et Thévenot, 1991). Ces deux dernières caractéristiques fondent pour Bessis et *al.* (2006, p. 186) la théorie de la rationalité de l’*homo conventionalis*.

Tableau 4 – Les différentes propriétés de la rationalité
 D’après Bessis et *al.* (2006, p. 186) mis en forme par Ottaviani Fiona

Rationalité...	Auteurs	Caractérisation
...procédurale	Favereau (1989)	Capacités de traitement de l’information bornées Environnement incertain et complexe Sélection par l’individu parmi l’information disponible
...située	Thévenot (1989)	Informations sélectionnées varient selon les situations et leurs éléments (individus et objets) immédiatement présents et saillants
...interprétative	Batifoulier (2001)	Individu doté de capacité calculatoire et interprétative Distinction entre différents régimes d’action Va-et-vient entre interprétation et expérience
...critique	Bolstanski et Thévenot (1991)	Pour agir rationnellement, les individus doivent être en mesure de développer des capacités critiques « Pour cela, ils doivent avoir accès à une extériorité depuis laquelle il leur est possible de se désengager de la situation pour porter sur celle-ci un jugement [Boltanski, 1990]. » (Bessis et <i>al.</i> , 2006, p. 187)

Cette coexistence de plusieurs rationalités peut s’expliquer par le fait qu’il n’y aurait pas une seule manière de prendre des décisions rationnelles, mais de multiples façons d’exercer sa rationalité en fonction des circonstances et des valeurs de l’individu (Béjean et *al.*, 1999, p. 21 ; Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 14). Ainsi, en fonction de la pertinence pour la recherche menée, les chercheurs peuvent adopter une conception plus ou moins étroite de la rationalité.

Par ailleurs, nous soutenons que ces différentes rationalités s’expliquent également par des postures d’analyse divergentes au sein de l’EC. *A minima*, trois approches de la rationalité prenant racine dans des traditions philosophiques différentes se distinguent : l’approche contractuelle initiée par Rousseau, l’approche cognitive défendue notamment par les behavioristes et l’approche herméneutique aristotélicienne. Nous explorons successivement chacune d’entre elles et leurs différences.

Entre la rationalité substantielle (ou parfaite) et la conception de la rationalité limitée, dérivée de l’approche de Simon, se fait déjà sentir une rupture dans le type d’approche théorique adoptée ; ainsi, comme le souligne Rebérioux (2006, p. 283) :

« L’abandon de l’hypothèse de rationalité maximisatrice au profit d’une rationalité limitée ou procédurale constitue le point de rupture majeure entre approches contractuelles et cognitives en économie. Cette rupture en implique une autre : la notion d’information perd son statut au profit de celle de connaissance. »

Une rupture analogue est présente entre la conception de la rationalité limitée et la rationalité interprétative ou critique : l’adoption d’une conception interprétative ou critique de la rationalité implique l’adoption d’une approche herméneutique et une prise de distance avec l’approche cognitive. La place centrale de la notion de connaissance est alors amoindrie face à celle d’interprétation.

L’approche cognitive et l’approche herméneutique s’opposent à un traitement externe du comportement de l’acteur. Toutefois, contrairement à une approche herméneutique, les démarches axées sur la cognition sont « rationalistes » et favorisent un « traitement analytique ⁸⁰ » (par les causes) du point de vue interne de l’acteur. Est entendue ici par « rationaliste », une conception étroite de la rationalité dérivant de la loi de non-contradiction : « sont rationnelles dans cette perspective les actions et les expressions qui manifestent un caractère approprié par rapport à une fin, à une situation ou à des antécédents » (Quéré, 1999, p. 79). On peut par ailleurs qualifier de « rationalistes », ceux qui croient au « pouvoir d’émancipation de la raison »⁸¹ (Quéré, 1999, p. 75), tel Habermas, mais qui par ailleurs adoptent une conception beaucoup plus large de la rationalité.

De plus, l’approche cognitive se rapproche de l’approche contractuelle de l’individu au sens où « telle qu’elle est par exemple présentée par Simon [1974], [elle] se fonde sur une perception très instrumentale de l’individu (“comme un système orienté vers une fin”) » ; ainsi, « il n’y a pas dans l’hypothèse de rationalité dont est doté l’individu de réflexion sur la finalité de l’action, mais uniquement sur son efficacité relativement à une fin donnée. Ici rationnel se confond avec efficace »⁸² (cf. Tableau 5). En définitive, dans la perspective cognitive, la

⁸⁰ Postel (1998), p. 1484.

⁸¹ Comme l’a écrit Simon (1983, p. 3) : « One kind of optimism, or supposed optimism, argues that if we think hard enough, are rational enough, we can solve all our problems. »

⁸² Postel, 1998, note 2, p. 1484.

convention peut être définie comme ce qui permet la convergence des représentations et, en ce sens, comme une des conditions du déroulement de l’action coordonnée.

Tableau 5 – Caractérisation des différentes approches de la rationalité

Crée par Ottaviani Fiona

Conception de l’individu	Instrumentale		Ethique
Point de vue sur l’acteur	Externe	Interne	
Approche	Contractuelle	Cognitive	Herméneutique ⁸³
Tradition	Rousseau	Simon	Aristote, Arendt, Habermas
Rationalité	Substantielle/parfaite	Limitée/informationnelle/située/ procédurale	Interprétative/critique
Concepts centraux	Calcul/utilité/information	Connaissance/Cause	Interprétation/Réflexivité/Prudence/Raison pratique
Courants théoriques	Théorie standard	EC1	EC2

Les conceptions procédurales (rationalité limitée et située⁸⁴) et instrumentales de la rationalité économique ne permettent pas de rendre compte de l’influence exercée par l’agent/acteur sur la règle. La règle est d’ailleurs conçue chez Simon comme « une ressource » et non comme « un produit de l’action des individus à rationalité procédurale ». Dans le cas de la rationalité limitée, la relation entre l’agent/acteur et la règle est donc « unilatérale » (Postel et Sobel, 2006, p. 143).

Avec le tournant interprétatif d’EC2, l’agent devient un sujet jouissant de croyance et de représentation, doté d’une rationalité lui permettant d’interpréter des valeurs (cf. Tableau 6). Plus fondamental encore, avec ce surgissement de ces nouveaux modes de rationalité, le découpage entre l’individu et le collectif se trouve transformé. L’individu n’est plus un être confronté à un environnement qui lui serait simplement extérieur, mais est plongé dans un monde grâce auquel il a pu devenir une personne autonome et auquel il participe. Le bien commun, dans un sens anthropologique, tel que l’avance Flahault (2011), est posé d’emblée :

⁸³ Les principaux concepts et auteurs de l’approche herméneutique sont présentés par Postel (1998) dans la note 1 de la page 1492.

⁸⁴ La rationalité située, telle qu’elle est caractérisée ici, s’appuie sur l’article de Thévenot de 1989, d’autres conceptions plus proches de celle de rationalité interprétative existent dans la littérature (notamment, Chanteau, 2003).

la constitution de la personne comme individu singulier passe par l’échange avec autrui et repose dans une large mesure sur des pratiques désintéressées. Dans cette perspective, la convention oriente l’action vers certaines finalités visées par les personnes, mais des réajustements sont possibles. L’approche herméneutique est donc moins mécaniste que la version cognitive. Ainsi, la convention constitue un repère dans l’action, sans pour autant être assimilée à un « environnement » extérieur à l’individu qui le conditionnerait totalement et systématiquement. La convention n’est alors pas suivie en raison du fait qu’elle serait la meilleure, au sens de la plus rationnelle et la plus optimale (*cf.* section 1.3 de ce chapitre), mais simplement parce qu’elle a du sens pour les acteurs dans le cadre de leurs actions.

Tableau 6 – Les notions de base : les deux étapes de l’EC

Extrait de Boyer, 2006, p. 47

	Théorie néoclassique	EC1	EC2
Agent	<i>Homo oeconomicus</i>	L’acteur face à l’incertitude du social	Le sujet moral
Hypothèse 1	Rationalité substantielle et calculatrice	Rationalité cognitive	Rationalité interprétative des valeurs
Hypothèse 2	Equilibre	Possibilité de non existence en l’absence de coordination	Coordination, plus qu’équilibre
Passage micro/macro	Le commissaire-priseur walrassien	La convention, produit des acteurs et contrainte sur les acteurs	<i>Via</i> la généralisation et le rapport général/local

La promotion d’une rationalité interprétative n’est pas neutre vis-à-vis de l’individualisme méthodologique dont se réclamait à l’origine l’EC (Ughetto, 2006, p. 154), car cette approche « éloigne la théorie de la perspective en termes de rationalité, même limitée, et donc d’une raison auto-constituée. » Dans ce cadre, « la rationalité ne se réduit pas à l’expression d’une norme comportementale intériorisée ni à une opération cognitive auto-référentielle » (Chanteau, 2003, p. 75), elle est une construction « structurée par les représentations sociales actives lors du développement psychologique de l’individu » (Chanteau, *ibid.*, p. 76).

Ainsi, au-delà du fait de « complexifier la structure du comportement intéressé, en intégrant dans la théorie de la rationalité les motifs éthiques de l’action et le rôle des règles » (Eymard-Duvernay, 2002, p. 133), il faut prendre en compte le rôle structurant des institutions

sur la rationalité des acteurs⁸⁵ (Chanteau, *ibid.*) puisque l’acteur est « plongé » depuis la naissance dans un monde « qui constitue durant toute son existence l’horizon de sens de ses actions » (Perret, 2003^b, p. 10-11). Mais, il s’avère également indispensable de considérer la capacité critique des acteurs vis-à-vis de ces institutions. La prise en compte d’une pluralité de formes de coordination induit logiquement l’introduction d’une pluralité de rationalités.

À ce stade, une énième approche de la rationalité peut se distinguer : celle qui marque l’élargissement de l’approche herméneutique à des éléments plus pragmatiques où « les raisons d’agir sont à rechercher dans la visée, la prise en compte des conséquences et l’ajustement à la situation » (Chatel et Rivaud-Danset, 2006, p. 3). *A contrario* de la conception de la rationalité substantive, la rationalité dans le cadre d’une approche herméneutique n’est plus vue comme une ressource, mais comme un produit de l’action. Elle repose sur l’interprétation des acteurs et les engage ; ces derniers n’étant jamais assurés au préalable de la réussite de la coordination. Ajoutons, pour aller plus loin, que la prise en compte de la rationalité en tant que raison pratique comme le fait Kandil (1998) dans une perspective pragmatiste a le mérite d’atténuer la distinction entre la connaissance et l’action qui demeure marquée dans le cadre de la rationalité interprétative et constitue donc une fenêtre d’opportunité pour le type de recherche menée dans cette thèse.

En conclusion de cette section se ressent la nécessité de stabiliser quelques éléments avant d’entamer la conclusion finale de ce chapitre qui rouvrira le champ de réflexion sur la genèse des conventions et la dynamique des institutions pour penser le renouvellement des indicateurs.

Comme démontré dans cette section et la précédente, les indicateurs jouissent d’une double légitimité, celle de l’État et celle de la science (Desrosières, 2000^b, p. 27). D’une part, le primat des indicateurs sur d’autres instruments est lié au primat d’un mode de rationalisation économique qui use de ceux-ci comme outils de preuve. La science économique pour conserver son statut de science prédictive a d’ailleurs besoin de préserver l’illusion de la neutralité des énoncés et des indicateurs. D’autre part, les évolutions récentes du mode de gouvernement nous amènent à considérer que la conception de la valeur véhiculée dans le cadre néolibéral se réduit à la valeur marchande qui devient l’étalon pour penser les autres dimensions de la valeur. Le passage d’une « économie de marché » à une « société de marché » (Viveret, 2002, p. 53 ; Roustang, 2006, p. 34) signe le passage « d’un univers où ce qui a vraiment de la valeur n’a pas

⁸⁵ Cela nous paraît d’ailleurs en partie rejoindre la notion de champ mis en avant par Bourdieu (2001^a).

de prix, pour rentrer dans un autre, que nous voyons se mettre en place sous nos yeux, où ce qui n'a pas de prix n'a pas réellement de valeur » (Viveret, 2004, p. 53). Cette conception étend de fait le champ du « monétarisable » et met à mal les autres champs de valeur qui se trouvent englobés dans le tout économique.

La section a permis de mettre en exergue que ce primat d'une conception « économiciste » du développement est à lier à une conception de la rationalité étroite qui tend à concevoir les personnes comme des êtres atomisés et à dénier le sens que peut avoir l'action pour elles. Dès lors, les théories économiques forgées dans ce cadre nient de fait la personne en tant qu'être agissant et en tant qu'acteur réflexif.

L'analyse, par ailleurs, a été menée afin de comprendre ce que cela signifiait, pour des objets, que d'être qualifié de performatif. Nous avons vu que la performativité d'objets, tels que les indicateurs, est rendue possible par l'existence d'un appareillage théoricosocial (la croyance dans les « systèmes d'experts » notamment) et d'un appareillage matériel qui sont des véhicules de cette performativité. Les acteurs, ensuite, *via* leurs actions participent soit à l'*actualisation* des pratiques et représentations existantes soit à leur détournement. Dans cette perspective, les indicateurs sont les reflets de la rationalité attribuée aux acteurs, des supports de valeur et des vecteurs de performativité d'un mode de rationalisation. Affirmer cela ne revient pas à dénier la capacité réflexive des acteurs, au contraire, c'est l'existence même d'une telle capacité réflexive qui constitue une des conditions de performativité des indicateurs.

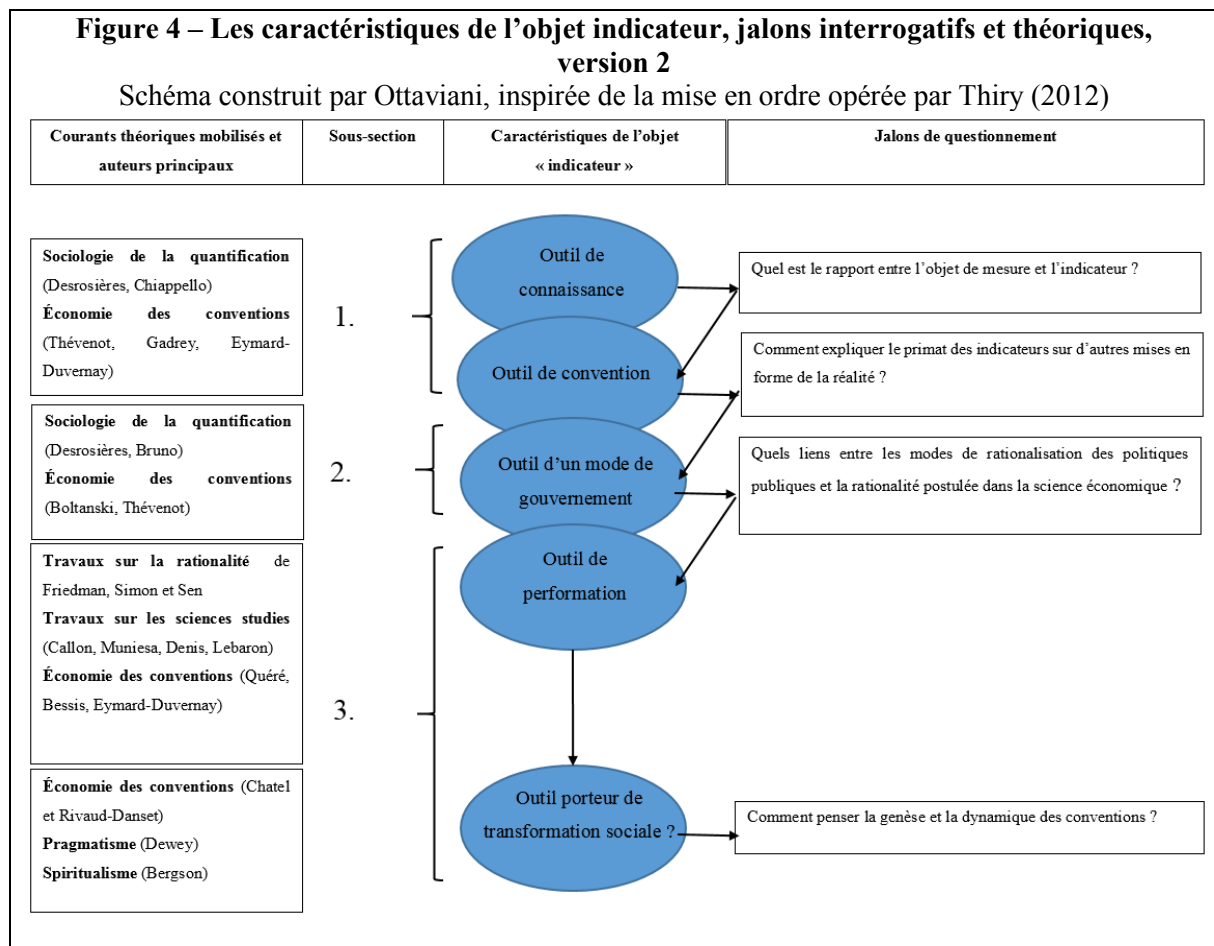
L'ensemble de ces conclusions nous amène à pointer la nécessité de penser une dynamique permettant à d'autres conventions d'émerger, à d'autres modes de rationalisation de se déployer et à nous interroger sur la manière dont la science économique et le chercheur doivent se positionner par rapport à leur objet pour réfléchir voire soutenir le changement. Il paraît nécessaire, à cet effet, de lier la question de la performativité et de la transformation sociale, et la manière dont l'individu s'articule au collectif. Pour ce faire, il faut s'enquérir d'un outillage théorique qui permette *a minima* de saisir les brèches dans lesquelles pourrait se glisser le changement. La prise en compte de la performativité de la mesure permet de pointer les effets normatifs des indicateurs, mais également de souligner qu'ils peuvent être porteurs de transformations dans la manière de concevoir la rationalisation des politiques publiques.

Malgré les apports de l'EC concernant la manière de penser les outils de coordination en lien avec un renouvellement de la conception de la rationalité, il demeure que ce courant rencontre certaines difficultés à rendre compte de la dimension historique et négociée du « fondement des règles et des institutions nécessaires à la réussite de la coordination » (Postel,

1998, p. 1475) et à penser la manière dont les institutions et les conventions se transforment. C'est la raison pour laquelle, il s'avèrera nécessaire dans la conclusion de ce chapitre d'explorer les voies permettant d'appréhender la genèse des conventions et la dynamique des institutions.

Conclusion

Les trois sections de ce chapitre ont permis de spécifier les différentes caractéristiques de l'objet « indicateur », outil polymorphe à la fois outil de connaissance, de convention, de gouvernement et de performance (cf. schéma ci-dessous).



La dimension potentiellement performative des indicateurs ayant été posée, cette conclusion se propose d'appréhender la manière dont il peut être possible de penser la dynamique des institutions et le renouvellement des conventions à travers le développement des indicateurs alternatifs. Ceci s'avère nécessaire à ce stade, car pour penser la remise en cause des indicateurs économiques censés exprimer toute la latitude du social et de l'environnemental,

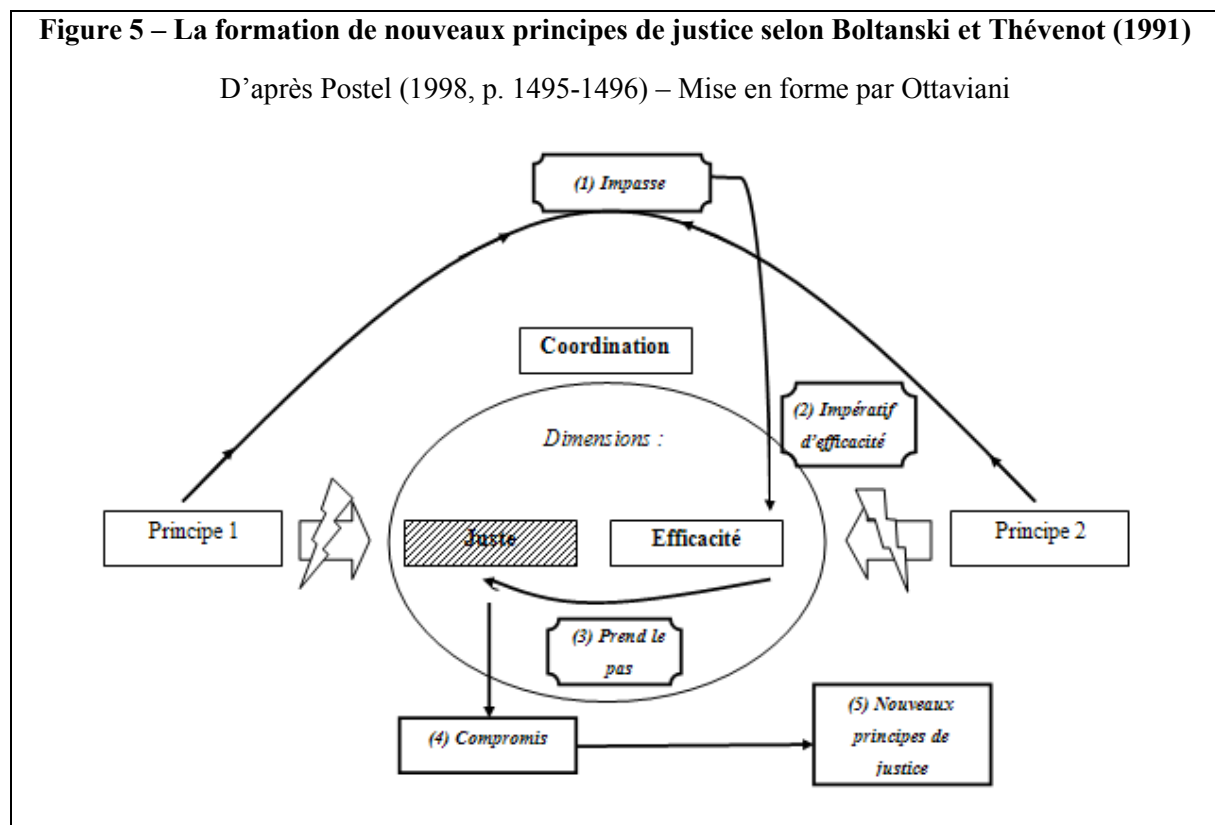
il faut envisager la manière dont des conventions trouvent leur contradiction et leur contradicteur et le mouvement par lequel de nouvelles conventions peuvent émerger. Dans cette optique, il s’agit donc d’« éclairer le double mouvement de spécification qui saisit les objets et les règles conformes à une convention » ce qui implique « la possibilité théorique d’une histoire et celle, pratique, d’une crise de la convention, comprise comme le moment où ces objets et ces règles sont remis en cause » (Dupuy et *al.*, 1989, p. 145).

Signant une rupture claire avec la théorie néoclassique, la théorie des conventions offre au travers de son approche des conventions et de la rationalité des acteurs un cadre d’analyse favorable pour penser l’action des agents de manière conjointe avec l’émergence et l’évolution des règles collectives⁸⁶. Ainsi, malgré des apports importants sur le sujet, des zones d’ombres demeurent sur la genèse des conventions et « les principes généraux de mise en correspondance ou d’opposition » à l’œuvre dans la « grammaire du juste » de Boltanski et Thévenot (1991). Les entités qui font l’objet d’une théorisation et les relations qui régissent ces entités ne sont pas toujours, en effet, exposées de manière limpide. Ainsi, bien que l’EC fournisse des éléments pour comprendre l’émergence de compromis entre différentes cités, elle ne renseigne guère sur la manière dont vont pouvoir émerger d’autres conventions. Cette incomplétude théorique a été soulignée par de nombreux auteurs : Boyer (2006, p. 54), Postel (1998, p. 1475) et Postel et Sobel (2006, p. 144), Ughetto (2006, p. 152) et a donné lieu à des tentatives de rapprochement avec l’approche de la régulation qui rencontrait également des difficultés du même ordre.

Reprise commentée de l’analyse éclairante développée par Postel (1998, p. 1485-1486), le développement qui suit expose les principales limites théoriques propres aux tentatives visant à concevoir la dynamique des règles ou conventions. Les trois dynamiques abordées dans les travaux de Boltanski et Thévenot (1991) sont un outillage utile pour analyser la question de la résilience et de l’évolution des conventions, mais ne permettent pas de penser plus largement les conditions de transformation sociale, aptes à assurer l’institutionnalisation des nouveaux indicateurs. En premier lieu, l’épreuve est un concept pertinent pour explorer la dynamique propre à un monde. Mais, du fait de son rattachement à un monde préétabli, ce concept ne permet d’aborder que les dynamiques internes d’ordination et est inapte à penser la remise en cause des principes d’ordination sans recours à un autre monde. En second lieu, la deuxième dynamique institutionnelle envisagée par Boltanski et Thévenot intervient dans le cadre de la formation de nouveaux principes à travers la notion de compromis suite à la confrontation de

⁸⁶ Ainsi, comme le soulignent Bessy et Favereau (2003, p. 120), l’objet initial du programme de l’EC n’est « pas de proposer une théorie économique des institutions, mais plutôt d’analyser l’action individuelle dans son rapport avec différents cadres communs d’action ».

deux principes de justice. La figure 5 proposée ci-dessous résume le processus à l'œuvre : si un compromis ne peut émerger entre deux principes de justice et, dès lors, que la coordination est dans une impasse (1), alors c'est l'impératif d'efficacité (2) qui prend le pas (3) sur la conception du juste et qui amène l'émergence d'un compromis (4) débouchant sur de nouveaux principes de justice (5). Dans une telle conception, le juste s'efface au profit de l'efficacité, ce qui paraît une position intenable, car il est difficilement concevable que des principes de justice puissent survenir sans référence à d'autres principes de justice déjà existants.



En troisième lieu, la dernière dynamique est fondée quant à elle sur le concept d'objet. Elle stipule que les acteurs recourent à des « objets pour qualifier la situation qui les réunit » et que ceux-ci participent ainsi à fonder les principes de justice. Le principal problème de cette troisième dynamique tient au fait que les objets sont considérés comme « neutres ». Cela ne nous paraît pas une position tenable puisque nous nous sommes attachées à montrer précédemment l'absence de neutralité axiologique des objets que sont les indicateurs (Jany-Catrice, 2013).

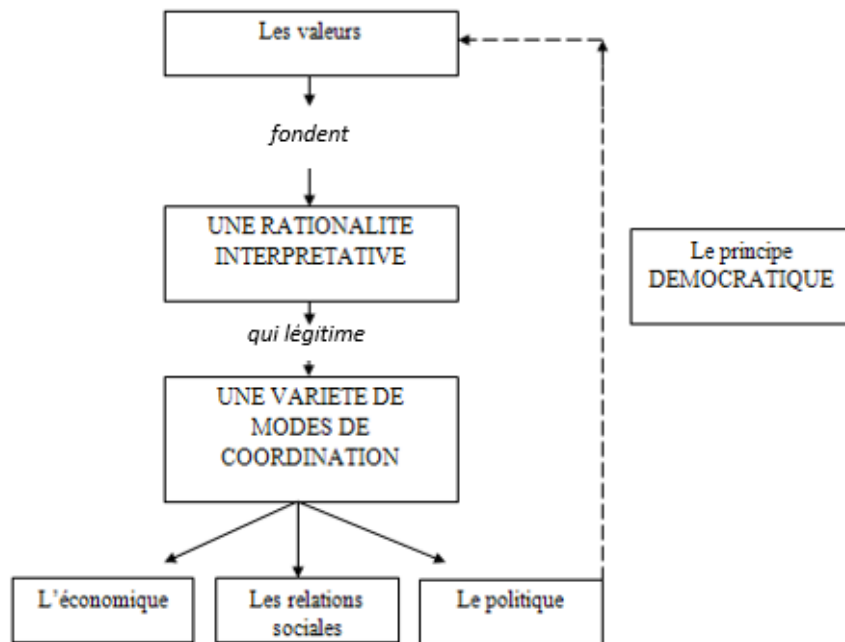
Ainsi, même si l'approche de Boltanski et Thévenot, comme en rend compte Billaudot (2005, p. 4), met en exergue la pluralité des registres de justification, elle ne permet pas « d'expliquer comment des cités (références éthiques) sont à même de coexister dans la réalité

– ce que l’on observe tous les jours. » Le dépassement de ces difficultés nécessite certains approfondissements pour penser la coexistence de ces valeurs en pratique. Pour cela, deux notions centrales, dans la manière dont l’EC pose les bases d’une approche dynamique des institutions, méritent d’être davantage explorées. En premier lieu, la notion de « bien », pourtant central pour analyser la dynamique à l’œuvre en termes de valeur, demeure, comme le souligne Boyer (2006), ambiguë puisqu’elle trouve deux significations différentes dans les écrits de l’EC. D’une part, une première acception, proche de celle usitée dans le cadre de l’économie standard, renvoie à « la construction de la nomenclature des biens » (Boyer, 2006, p. 53). D’autre part, elle fait référence à « l’expression d’un jugement de valeur au sein d’une sphère d’activité » (Boyer, *ibid.*)⁸⁷. Cette ambiguïté autour de la notion de « bien » n’est pas propre au champ de l’EC, car elle se retrouve également dans les travaux portant sur le « bien commun » ou les « biens communs », termes pour lesquels l’emploi de l’expression au singulier renvoie à une vision partagée et l’emploi de l’expression au pluriel à des biens spécifiques qui ont de la valeur pour la collectivité et l’humanité (l’eau, la biodiversité, l’air, etc.). Ensuite, la notion de démocratie qui doit être pensée en lien avec celle de légitimité (Jany-Catrice, 2010, p. 94) est insuffisamment étayée, la place attribuée à la démocratie dans la formation des jugements de valeur étant pourtant centrale comme en témoigne la mise en forme que livre Boyer (2006, p. 57) de la dynamique des conventions (*cf.* figure 6), où c’est le principe démocratique qui joue le rôle d’intermédiaire entre la sphère du politique et celle des valeurs. Ces dernières vont venir fonder et formater la rationalité des acteurs et des institutions et légitimer la variété des modes de coordination dans le champ de l’économie, des relations sociales et du politique.

⁸⁷ C’est cet entremêlement entre une approche technicienne de la genèse des règles et une approche éthique qui semble expliquer la confusion qui semblait régner à propos de cette notion de « bien » dans l’ouvrage de 2006 : « Jouant de l’ambiguïté du mot “bien“, les textes de 2006 définissent le bien commun tantôt comme un bien – au sens de bien économique – sur la définition duquel on se serait mis d’accord (le bien est commun parce qu’il existe une convention de qualité), tantôt comme une valeur partagée » (Reynaud et Richebé, 2007, p. 11).

Figure 6 – La dynamique des conventions : la domination des jugements de valeur

Extrait de Boyer, 2006, p. 57



Pour mieux appréhender la dynamique des conventions en s'extrayant des « processus autoréférentiels » de la « coordination purement horizontale » (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 16), il apparaît donc nécessaire, comme le soutient Eymard-Duvernay (*ibid.*), d'enrichir la définition actuelle de la démocratie retenue par l'EC pour parvenir à « organiser le débat collectif sur les règles du jeu ».

Au regard de l'ensemble de ces considérations, l'analyse du processus de construction d'indicateurs alternatifs dans le cadre du projet IBEST paraît un terrain favorable pour saisir le double mouvement de renouvellement des institutions mis en avant par Eymard-Duvernay (2006^a, p. 20) :

- Un mouvement continu analysable uniquement en allant « jusqu'au grain fin de la coordination » et qui recoupe, d'une part, l'étude des « débats entre acteurs sur l'institution légitime » qui apparaît comme l'occasion d'une discussion sur les objectifs collectifs à poursuivre, sur les rapports sociaux propres à assurer l'épanouissement de tous, etc. et, d'autre part, les transformations s'opérant au sein du processus de quantification ;
- Un mouvement marqué par des « discontinuités plus fortes » qui correspondent à l'« émergence de nouvelles formes générales de coordination ».

Autant, il est assuré que dans la construction d’indicateurs alternatifs, ces mutations en continu des conventions existantes, est observable, autant il est moins aisé de savoir si ce mouvement est à même de faire « émerger de nouvelles formes générales de coordination » qui influeraient sur l’ensemble du champ politique.

L’outillage théorique développé pour apprécier les caractéristiques de l’indicateur étant insuffisant pour juger de sa portée axiologique et de ses effets sur la rationalisation des actions individuelles et collectives, les deux chapitres suivants constituent un approfondissement de ce chapitre en portant un regard critique sur les critères d’attribution de la valeur d’une « bonne société » proposés par les différents courants alimentant la « rhétorique sociale » sur les indicateurs alternatifs. Ce développement, nécessaire à la construction de l’objet empirique de la thèse, est motivé par le constat d’une faible structuration du champ des indicateurs alternatifs. En effet, bien qu’un ensemble de travaux partagent la caractéristique commune de participer à la remise en cause du primat des indicateurs économiques dans la rationalisation des politiques publiques, en repensant les normes et les critères sur lesquels se fondent l’action individuelle et collective à travers le développement d’indicateurs axés sur les dimensions sociales et environnementales, il n’en demeure pas moins que les multiples courants théoriques (l’économie du bonheur, l’approche par les *capabilities*, le courant des nouveaux indicateurs de richesse, etc.) dans le sillage duquel se développe ces travaux, sont très hétérogènes, tant dans leurs finalités que dans leurs méthodes. Or, prenant acte de cette hétérogénéité des approches, la littérature sur le sujet tend à se focaliser davantage sur la variété des indicateurs développés que sur la diversité des soubassements théoriques permettant de fonder les critères du choix social. Pourtant, ces soubassements, qu’ils soient clairement explicités ou non, constituent bien l’ossature axiologique de l’indicateur et véhiculent une certaine conception de l’individu et de sa rationalité, ainsi que de la société et du mode de rationalisation des politiques publiques. C’est pourquoi, pour jauger des « alternatives » concernant la rationalité des acteurs et la rationalisation des politiques publiques, il s’avère indispensable dans le cadre de cette thèse, d’explorer les divers champs théoriques qui servent d’appui à la construction de tels indicateurs afin de mettre au jour les points de convergence ou de divergences entre les différentes positions prises quant à la valorisation et la priorisation des objectifs d’une société. Ainsi, pour donner une assise théorique solide à la discussion méthodologique et conceptuelle autour de la construction d’indicateurs alternatifs de bien-être soutenable (*cf.* chapitre 2 de la thèse), s’atteler à une exposition critique de ces courants constitue une des étapes clés pour saisir la

portée axiologique des choix opérés en termes de rhétoriques sociales et statistiques et, ainsi, pour juger du potentiel de transformation de tels indicateurs.

Chapitre 2 - Fondements et modes d’attribution de la valeur : le bien-être un concept situé économiquement

Introduction

Les théories dites du bien-être (Perret, 2003^a) – que l’on nomme également « théories sociales » – sont au cœur de ce chapitre. Nous partons de l’hypothèse suivante : pour accorder plus de valeur à certains objets sociaux au détriment d’autres, ou pour qualifier de socialement « bon » ou « mauvais » un état, il faut recourir à des critères de choix qui sont loin d’être neutres et qui impliquent systématiquement un certain positionnement axiologique dont il s’agit de rendre compte. Partant du postulat (partagé par l’ensemble des approches retenues) que la détermination des valeurs sur un plan social doit permettre d’assurer la reconnaissance de la pluralité des points de vue légitimes, il est donc question d’apprécier la charge normative véhiculée par les théories sociales et leurs implications pratiques au travers de l’exploration des différents critères de choix sociaux.

Cette exploration des critères mis en avant par les théories sociales pour déterminer ce qu’est une « bonne société » répond à trois autres objectifs : tout d’abord, elle servira à établir si une théorie est suffisante pour fonder les critères pour un ensemble social ; ensuite, elle cherche à évaluer l’apport des théories sociales pour la réflexion sur les critères de choix sociaux qui peuvent alimenter les indicateurs alternatifs ; enfin, elle ambitionne de faire la preuve du caractère situé théoriquement de certains concepts et, ainsi, de montrer la charge normative qui peut être associée à ceux-ci.

En préambule, il importe de préciser l’hypothèse qui sera au centre de ce chapitre. Cette dernière stipule que toutes les théories sociales ne vont pas participer au même mode de rationalisation. Pour étayer cette hypothèse, précifions, au préalable, le raisonnement qui nous amène à supposer l’existence d’un lien entre le type de rationalisation à l’œuvre dans les politiques publiques, le contenu des indicateurs, les théories sociales et les fondements de la valeur attribuée à certains objets sociaux. Une des prémisses sur laquelle repose notre raisonnement est que la rationalisation des politiques a un lien étroit avec les indicateurs utilisés, ces derniers reposant sur des critères visant à rationaliser les choix opérés dans le cours de l’action. Or, les indicateurs, comme les critères actuellement usités, sont empreints d’un fort « économicisme ». Critiquer la place des indicateurs économiques, c’est en définitive contester les critères choisis pour juger qu’une situation sociale est souhaitable, ce qui amène à en

suggérer d'autres et à considérer d'autres dimensions. Si l'on affine quelque peu ce qui peut être entendu par-là, poser la question des dimensions qui comptent conduit à s'interroger sur la hiérarchie des valeurs associées à un certain ordre social, dans lequel certaines choses sont jugées prioritaires, et d'autres secondaires. De notre point de vue, se questionner sur le renouvellement des modes de rationalisation des politiques publiques revient dès lors à examiner les finalités à poursuivre dans le cours de l'action collective. Une double interrogation émerge alors : 1) quels fondements sont légitimes dans l'attribution d'une certaine valeur à un objet social ou à une action ? ; 2) quels sont le ou les critères qui permettront de juger du caractère socialement acceptable d'une situation ?

Pour aller plus loin, stabilisons les définitions des termes de « fondement » et de « critère » qui vont permettre d'analyser la portée axiologique des courants étudiés. Les fondements, pour commencer, légitiment la valeur accordée à certains objets sociaux au regard de critères et sont liés aux types de méthodologies employées pour déterminer les objets qui ont de la valeur. Ils peuvent être de diverses sortes : scientifique, éthique, pragmatique, etc. Les critères, quant à eux, peuvent être multiples et sont utilisés pour juger du caractère bénéfique ou non d'une situation ou d'un objet social. Les critères les plus prépondérants sont désignés, dans cette thèse, comme les critères ultimes. Ils reposent sur une certaine conception morale et sur une certaine vision de l'être humain, de sa rationalité et de ses finalités (pris dans un sens large) qui engagent un positionnement – même implicite – sur le plan moral et qui jouent sur le type de valeur qui est attribué à une configuration sociale ou à un objet social. Ainsi, les théories qui vont nous intéresser, dans ce chapitre, attribuent de la valeur à certains objets sociaux au regard des critères ultimes retenus en se basant sur un certain mode de détermination de celle-ci que nous appelons un « fondement ». Le type de conception morale sur lequel réside l'approche influe en retour sur le type de fondement que celle-ci va retenir.

Avant d'en venir à la présentation de l'enchaînement des sections de ce chapitre, indiquons, tout d'abord, les deux niveaux de lecture relatifs à l'analyse des modes d'attribution et des modalités de jugement des différents courants analysés ; puis, précisons les modalités de sélection des approches retenues.

Deux niveaux de lecture serviront à l'analyse des différentes théories sociales afin de nourrir la réflexion sur le contenu à donner aux indicateurs alternatifs et d'interroger systématiquement les concepts mobilisés, la théorie morale sous-jacente, la conception du collectif mise en avant et les méthodes, leurs apports ainsi que leurs limites.

Le premier niveau de lecture est relatif à l'identification des fondations⁸⁸ sur lesquelles reposent les critères mis en avant par les courants. Pour comprendre les critères retenus par les courants, il faudra se pencher sur les finalités de l'existence humaine que ceux-ci retiennent. À cet égard, trois finalités sont distinguées par Frey et Stutzer (2002, p. 3) : « subjective well-being (another term for happiness), human development (which is taken to include virtue), and justice (Lane 2000). »⁸⁹ Ces trois finalités croisent les trois composantes qui rentrent en ligne de compte dans une théorie morale. En effet, une théorie morale se caractérise par une certaine conception de la correction morale, c'est-à-dire de ce qu'il est moralement juste, correct de faire ou de ne pas faire (concepts déontiques : obligatoire, interdit, permis), une conception de la valeur non morale (les biens *versus* les maux) et une conception de la valeur morale (les vertus *versus* les vices). Toute théorie morale rentre sur la question de la morale *via* une conception particulière. Les déontologistes déterminent d'abord ce que recouvrent les concepts déontiques, ensuite la vertu, puis les biens. *A contrario*, les conséquentialistes (parmi lesquels les plus connus sont les utilitaristes) mettent d'abord l'accent sur les biens et généralement sur les biens non moraux que sont le plaisir, la satisfaction ou le bonheur. L'éthique des vertus (arétaïsme), quant à elle, met en exergue les vertus. Autrement dit, quand les utilitaristes vont poser la question de ce qui est « bon » pour l'humain, les déontologistes vont eux demander ce qui est « bien » pour celui-ci et les arétaïstes ce qui est « vertueux ». Ainsi, le premier niveau de lecture repose sur une confrontation entre les théories morales et les théories sociales. Il vise ainsi à explorer les soubassements en termes de valeur sur lesquels chacune des approches présentées s'appuie. Précisons, dès à présent, que toute théorisation puise toujours dans une éthique particulière, mais toutes ne reposent pas sur l'ensemble de l'ossature associée à une théorie morale et toutes ne se réfèrent pas ouvertement à cet enracinement dans leurs travaux.

Le deuxième niveau de lecture vise, quant à lui, à déterminer la manière dont les théories règlent la question normative du mode de détermination de la valeur des objets au regard des critères retenus en s'appuyant sur un registre de justification privilégié qui va permettre de fonder le caractère légitime de la théorie. Ainsi, le questionnement que nous proposons de poursuivre est relatif au type de fondements privilégié dans ces différentes approches. Dans la plupart des cas, ces fondements s'entrecroisent, mais pour autant cela ne veut pas dire que certains ne sont pas prégnants.

⁸⁸ Nous employons ici le terme de « fondation » à dessein pour désigner le rôle spécifique joué dans la détermination des critères par la fixation de certaines finalités.

⁸⁹ Traduction personnelle : « le bien-être subjectif (un autre terme pour celui de bonheur), le développement humain (qui comprend l'idée de vertu) et la justice (Lane, 2000). »

Venons-en désormais aux quatre critères de sélection présidant aux choix des approches. Tout d'abord, les approches retenues sont toutes des théories sociales qui visent, à leur manière, à penser une forme d'égalité dans la société et à garantir une forme de pluralité des valeurs. Ensuite, elles ont toutes servi de socle théorique à certains indicateurs dits alternatifs. De surcroît, en raison de leur notoriété et de leur maturité, ces approches constituent des références, une forme de langage commun, pour penser les critères au niveau social. Enfin, quelles soient adoptées pour penser la construction d'indicateurs alternatifs de bien-être soutenable ou rejetées à cause de leur conception, toutes ces approches nourrissent l'analyse menée dans la partie empirique de la thèse (*cf.* partie 2).

Pour résumer brièvement l'objet de ce chapitre, il s'agit dans celui-ci de mettre en exergue les critères sur lesquels chaque théorie s'appuie pour juger qu'une situation sociale est bonne ou mauvaise, juste ou injuste, désirable ou non, etc. et d'apprécier dès lors la manière dont ces théories sociales alimentent plusieurs niveaux de réflexions structurants cette thèse (la question de la rationalisation des politiques publiques ou celle des biens à valoriser, etc.).

Pour mener à bien cette analyse, le chapitre se structure en quatre sections. Dans la première section, nous nous attacherons à saisir l'évolution conceptuelle de la notion de bien-être et la reprise de ce critère dans le cadre d'une approche renouvelée de l'utilitarisme qu'est l'économie du bonheur. Face aux faiblesses d'un fondement scientifique du bien-être qui n'assume pas sa charge normative et porte ses zones d'ombre, comme le fait l'économie du bonheur, une autre voie à explorer consiste à opter pour un fondement politique et *a priori* des critères d'évaluation des états sociaux. Cette autre manière de déterminer les critères de choix, nous l'examinerons dans la deuxième section à partir de la théorie de la justice de Rawls. Bien que le fondement éthique des critères d'évaluation des états sociaux avancés dans cette théorie apparaisse davantage compatible avec le pluralisme des valeurs, il n'en demeure pas moins que l'apriorisme de cette théorie pose des difficultés d'opérationnalisation. Cette limite explique que nous serons amenés, dans la troisième section, à apprécier les apports associés à un fondement pragmatique et démocratique des critères de choix sociaux basé sur une évaluation politique de la liberté réelle au travers de l'approche par les capacités de Sen et Nussbaum. Or, nous montrerons que ces travaux ne fournissent pas tout l'outillage théorique pour penser l'opérationnalisation des critères avancés. C'est pourquoi, pour aller plus loin, dans la quatrième section, une détermination *a posteriori* des invariants en termes de besoins humains peut être envisagée puisque l'approche de Doyal et Gough et celle de Max-Neef, fondées sur l'observation empirique et anthropologique, tout en partageant des proximités avec l'approche

par les capacités, permettent d'élargir le questionnement sur la valeur à accorder à certains biens ou réalisations au regard de leur capacité à assurer une « bonne » satisfaction des besoins et l'autonomie de la personne. Suite à cette exploration, le chapitre se conclura sur une mise en ordre des concepts et des théories sociales.

1. Du bonheur au bien-être : la traduction de l'utilitarisme philosophique par la science économique

Le bien-être est un concept central dans la théorie économique et dans la réflexion sur les indicateurs alternatifs. Or, cette notion de bien-être partage de fortes proximités avec la notion de bonheur, à tel point d'ailleurs que les deux termes tendent à être confondus dans l'approche développée au sein du courant de l'économie du bonheur⁹⁰, qui renouvelle l'approche utilitariste du bien-être. Avant d'en venir à l'exploration des fondements, des critères et des méthodes usités par le courant de l'économie du bonheur, ce préambule analyse l'évolution du concept de bonheur et son lien avec le critère de bien-être dans le cadre de la science économique. Ce détour apparaît nécessaire, car il permet de saisir le positionnement de l'utilitarisme économique par rapport au critère de bien-être, les limites de la conception néoclassique du bien-être, mais aussi la contribution particulière de l'économie du bonheur à ces réflexions. À notre sens, de la retraduction économique de la conception du bonheur issue de l'utilitarisme philosophique a découlé un rétrécissement de la notion de bonheur, qui explique la substitution du terme de bien-être à celui de bonheur. Pour étayer cette perspective, le développement se structure de la manière suivante : dans une première étape, nous soulignerons l'ancienneté de la réflexion sur le bonheur au sein de la science économique ; dans une seconde étape sera mise en exergue la retraduction de la doctrine utilitariste opérée par la théorie néoclassique au sein de la science économique ; dans une troisième étape, la modification des concepts liée à une telle entreprise de retraduction et de distanciation sera explorée. Enfin, ce préambule s'achèvera sur l'exploration des débats suscités au sein de l'économie du bien-être par l'assimilation du bien-être au revenu.

⁹⁰ Le contenu des termes d'utilité, de satisfaction subjective, de bien-être, de bonheur et de qualité de vie n'est pas toujours ni clairement explicité ni distingué (Davoine, 2012, p. 11 ; Rossouw et Pacheco, 2012, p. 439). Easterlin, une des figures de proue du mouvement signale à ce propos dans son article de 2001 : « Throughout this article, I use the terms happiness, subjective well-being, satisfaction, utility, well-being, and welfare interchangeably » (Easterlin 2001, 465). Glatzer (2008, p. 102) note également l'interchangeabilité entre les termes de bien-être de qualité de vie dans les travaux précurseurs de l'OCDE (1976) et d'Andrews et Withey (1976).

Cette première étape du développement vise à faire ressortir que le bonheur n'est pas une notion neuve au sein de la discipline économique. Au contraire, depuis ses origines, la science économique s'est largement préoccupée du bonheur, comme permettent de l'étayer les travaux de Cot (1992) et d'Aït Saïd (2011) sur lesquels nous nous appuyons pour rendre compte de l'ancienneté d'une telle préoccupation. En effet, l'économiste Cot (1992, p. 289) nous le rappelle :

« Avec Jeremy Bentham, l'économie politique trouve une ambition pour deux siècles à venir : la volonté, héritée des lumières, de faire advenir une société transparente et rationnelle, ordonnée sur la base du double principe de l'intérêt individuel et du plus grand bonheur pour le plus grand nombre. »

Il se dégage des analyses de Cot (1992) que le bonheur, retraduit en bien-être social, est au cœur des différentes théories économiques que ce soit à l'échelle macro ou micro. Ce lien entre l'économie et le bonheur est également mis en évidence dans les écrits de l'économiste Aït Saïd (2011, p. 16) :

« Si aujourd'hui, les questionnements sur le bonheur sont extrêmement présents et constituent un pan de la recherche très fécond, il n'en reste pas moins que cette question n'est pas nouvelle dans la pensée économique. Ce type de réflexion est pratiquement indissociable de l'histoire même de l'économie et surtout de la constitution de celle-ci comme science. »

Si l'on suit Aït Saïd (2011, p. 20), lorsqu'il retrace les grandes étapes qui ont lié richesse et bonheur, nous trouvons des éléments de compréhension de la manière dont les classiques « parachèvent l'association entre économie, libéralisme, utilitarisme d'une part, et poursuite du bonheur collectif d'autre part. » Pour lui (2011, p. 20) :

« En fondant sa philosophie morale sur le principe de l'empathie (l'autre est un autre moi-même) et en s'appuyant sur les principes de l'utilitarisme, A. Smith va jeter les bases du raisonnement qui domine encore aujourd'hui quant à l'association entre richesse, libéralisme et bonheur. »

Dès lors, cet ensemble de travaux sur l'histoire de l'économie et ses fondations mettent en exergue l'ancienneté de la question du bonheur et amène à nous interroger sur la manière dont cette question a été théorisée lors de la fondation même de la discipline économique.

Ce point nous conduit à la deuxième étape de ce développement qui est dédiée à la mise en lumière de la retraduction économique de la doctrine morale utilitariste. L'utilitarisme

philosophique de Bentham et celui de Mill placent au premier plan l'intérêt général et non l'intérêt individuel, au travers de la maximisation du bonheur du plus grand nombre et non de la maximisation de son propre bonheur. Or, contrairement à l'utilitarisme philosophique, la science économique tend à se focaliser sur la maximisation de l'intérêt individuel, ce qui traduit la manière bien particulière dont ont été retraduits les principes utilitaristes au sein de la discipline économique. En suivant la logique de la main invisible, le marché est censé assurer la concordance entre les intérêts particuliers et l'intérêt général, ce dernier ne correspondant ici qu'à la somme des intérêts particuliers. Telle citation d'Aït Saïd (2011, p. 23) vient éclairer ce point :

« On voit bien les affinités existantes entre l'utilitarisme [philosophique] qui place au centre le bonheur du plus grand nombre et l'économie (aussi bien comme science que comme système), puisque si le marché fonctionne bien, l'utilitarisme permet de justifier comment les individus, tout en respectant les principes utilitaristes de bonheur du plus grand nombre, peuvent se soucier essentiellement de maximiser leur bien-être personnel plutôt que le bien-être général ».

Ce passage entre le niveau individuel et collectif ne peut être opéré qu'à travers l'attribution d'une rationalité parfaite ou substantive à l'individu, ce dernier, en maximisant son propre intérêt, rend effective la maximisation du bonheur du plus grand nombre. Ce passage d'un niveau à l'autre est d'autant plus aisé que le problème du choix ne se pose pas dans un modèle de concurrence pure et parfaite, celui-ci étant dicté par la raison et ainsi, ramené à un calcul de maximisation des préférences individuelles (Diener *et al.* 2009, p. 13).

La troisième étape de notre développement met en lumière que cette entreprise de retraduction et de distanciation avec l'utilitarisme philosophique est accompagnée d'un changement sur le plan des concepts usités. Force est de constater qu'en dépit de l'ancrage utilitariste du courant néoclassique, le terme de bonheur n'apparaît guère au sein des théories économiques. Celui-ci a été, en effet, substitué au profit de celui de bien-être qui paraît mieux en phase avec la traduction économique des principes utilitaristes. Le bien-être, contrairement au bonheur, fait référence dans son acception courante davantage à des aspects physiques que psychiques. À ce sujet, le dictionnaire *Historique de la langue française* (1994) et *le Robert* 2014 indiquent que le bien-être depuis 1555 « désigne la sensation agréable née de la satisfaction des besoins physiques », puis depuis 1740 « la situation matérielle qui permet de satisfaire les besoins de l'existence. » Selon cette même source, le bonheur, dans son acception d'origine, datant du XII^e, correspond à la « chance », la « réussite » et au « succès ». À partir

du XV^e siècle, le bonheur signifie également un « état de la conscience pleinement satisfaite » ou « ce qui convient, contente » ou « ce qui rend heureux ». Revenir sur ce sens courant permet de cerner à la fois la proximité des deux termes qui font écho tous deux, selon certains traits de leurs définitions, à un état de satisfaction, mais aussi de saisir le décalage dans leurs usages courants ; le bien-être se référant directement aux conditions matérielles d'existence, tandis que le bonheur se rapporte plutôt à un état de conscience particulier et au fait d'être heureux. Nous soutenons que le passage d'un terme à l'autre dans le cadre de la science économique n'est pas anodin, car, dans la traduction économique de l'utilitarisme, un double rétrécissement a lieu. D'une part se produit un remplacement de la question du bonheur par celle du bien-être et, d'autre part, le bien-être ne réfère plus aux conditions matérielles de la vie des personnes ni même à ces conditions de vie en général, mais aux revenus que possèdent celles-ci. En effet, dans la théorie standard, « l'utilité a été définie de diverses manières, mais elle renvoie à chaque fois à un état subjectif corrélé au bien-être : bonheur, plaisir, ou, plus généralement, satisfaction des préférences individuelles » (Leyens, 2011, p. 85). Ces préférences, étant appréhendées à travers les comportements et les choix individuels exprimés sur le marché, la science économique, dans cette optique, se limite à l'étude des comportements observés et peut négliger les sentiments déclarés. Ce modèle considère, en effet, les préférences réalisées et le bien-être comme semblables, le degré de réalisation de ces préférences dépendant du revenu. Ceci explique pourquoi le revenu est théoriquement une bonne approximation du bien-être individuel et à un niveau collectif l'ensemble des revenus (dont le PIB est une traduction particulière) une bonne approximation du bien-être collectif. Ainsi, c'est parce que le bonheur est approximé par le bien-être et le bien-être par le revenu que l'on peut trouver une forme de lien entre le bonheur et le revenu. Le revenu, étant dans la comptabilité nationale un des pendants de la production et de la consommation, on peut aisément concevoir comment la théorie du bien-être en vient à approximer le bien-être *via* la production et la consommation.

Cet éclairage apporté sur l'entreprise de retraduction de l'utilitarisme au sein de la science économique, et plus précisément de l'ensemble théorique néoclassique, permet de comprendre, d'une part, « la confusion entre production, richesse, utilité et bien-être introduite par les formulations courantes de la théorie du bien-être » (Perret, 2003^a, p. 263) et, d'autre part, comment une telle conception du bien-être a joué en faveur du primat des indicateurs économiques en véhiculant une conception très individualiste du bien-être (Phillips, 2006, p. 97), et en induisant une approche de la pauvreté et des inégalités axée sur le revenu. Or, cette retraduction en termes exclusivement monétaires du bien-être est au centre de nombreux débats. Au cœur de ces derniers se trouve le paradoxe connu en économie sous l'appellation de

« paradoxe d'Easterlin »⁹¹, d'après le nom de l'économiste qui en 1974 souligne la distorsion entre le revenu et bien-être. Le décalage repéré entre revenu et bien-être⁹² porte atteinte à cette approche de l'utilité en termes de préférences révélées, car l'approche classique du bien-être veut qu'il y ait une correspondance entre l'utilité anticipée, réalisée grâce au revenu, et le bien-être. Plus fondamentalement, pour prolonger la lignée des arguments qui viennent d'être donnés, il est intéressant de mettre en exergue qu'il ressort des travaux d'Easterlin (2005) l'absence de corrélation entre le revenu par habitant et le bonheur en tendance de long terme, même si à court terme, on retrouve bien cette corrélation dans différents pays. Or, les travaux d'Easterlin ont davantage avivé le débat qu'ils ne l'ont clos, comme en témoigne la multiplication des études visant à apprécier l'existence ou non d'une corrélation entre le revenu par habitant et le bonheur auto-déclaré⁹³.

Ces travaux pointant, en filigrane, la variabilité entre les interprétations découlant de l'appréciation statistique du niveau de corrélation entre le revenu par habitant et le bonheur auto déclaré, font écho à une sérieuse limite mise en avant par Arrow (1951) : l'impossibilité de construire une fonction de choix social sur la base des préférences individuelles sans s'appuyer sur les comparaisons interpersonnelles⁹⁴. Cela a pour conséquence que le seul critère restant est celui de Pareto (Sen, 1987, p. 32) portant sur l'efficacité du système économique. Or, ce critère, qui ne correspond pas un critère moral, va constituer un point d'ancrage dans la science économique et entériner une conception du bien-être social comme une fonction « croissante en chacun de ses arguments ». Pour préciser ce dernier point, il importe de spécifier qu'une situation sociale sera jugée optimale, et donc meilleure, selon le critère de Pareto

⁹¹ Le paradoxe en question n'est pas une contradiction logique. Le sens usité ici se réfère davantage à la racine latine du mot *paradoxos* qui signifie « contraire à l'opinion commune » (Petit Robert, 1984, p. 1353).

⁹² À titre d'illustration, un tel décalage est mis en exergue dans les travaux suivants : Brickman, P., Coates, D. et Janoff-Bulman, R, 1978, « Lotteries Winners And Accident Victims : Is Happiness Relative ? », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 36, 1978, p. 917-927 ; Easterlin, A. R., 2011, « Income and Happiness : Towards a Unified Theory », *The Economic Journal*, vol. 111, 2001, p. 465-484.

⁹³ L'intervention de Senik au collège de France du 13 mars 2013 livre une excellente synthèse des travaux visant à tester la « taille du coefficient de corrélation entre revenu par habitant et bonheur auto-déclaré » et permet de mettre en exergue qu'il n'est pas possible de trancher facilement le débat puisque certains travaux aboutissent sur une absence de corrélation (Easterlin [2005a], Easterlin et Sawangfa [2005, 2009], Easterlin et Angelescu [2007], Easterlin [2009], Layard ; Brockmann, Delhey, Welzel, Yuan (2009)), d'autres sur une corrélation positive, mais faible (Helliwell [2002], Stevenson et Wolfers [2008, 2010], Deaton [2008], Blanchflower [2008]) et, enfin, certains sur l'existence d'une corrélation positive, mais faible et non systématique (Hagerty et Veenhoven [2000, 2003, 2006] ; Inglehat, Peterson et Welzel (2008) ; Layard, Mayraz and Nickell (2010) ; Oswald [1997] ; Di Tella et MacCulloch [2008]). Par ailleurs, d'autres études visent également à estimer le lien entre le bien-être et des phénomènes mesurés classiquement dans le cadre des politiques économiques (chômage, inflation notamment) (Frey et Stutzer, 2005, p. 208).

⁹⁴ Arrow procède à une extension du paradoxe de Condorcet. Ce dernier stipule que même si le choix de chaque électeur est cohérent, le choix collectif résultant du processus de vote consistant à hiérarchiser ses préférences peut être incohérent notamment parce qu'il peut ne pas respecter le principe de transitivité. Ce paradoxe peut être dépassé si l'on considère que les préférences sont unimodales. Or, les préférences varient au cours du temps.

(Clément, 2009, p. 60), si elle bénéficie à tous les membres de la société sans détériorer la situation d'un agent particulier.

Maintenant que nous avons exploré la retraduction du concept de bien-être au sein de la théorie néoclassique, il est temps d'en revenir au courant de l'économie du bonheur, qui tout en plaçant le critère du bien-être au centre de ses travaux, propose des voies de dépassement de l'approche néoclassique du bien-être. En effet, les limites d'une conception restrictive du bien-être social basée sur l'agrégation des revenus, mises en avant par le paradoxe d'Easterlin et le théorème d'Arrow, sont dépassées par l'économie du bonheur, qui rompant, d'une part, avec l'approche en termes de préférences révélées de l'économie traditionnelle (Frey et Stutzer, 2005, p. 208) et, d'autre part, avec la conception ordinale de l'utilité, tente de s'extraire des problèmes liés aux comparaisons interpersonnelles. Pour ce faire, ce courant renoue avec une conception cardinale⁹⁵ de l'utilité, qui avait été reléguée jusqu'alors et s'appuie sur des préférences déclarées ou observées ouvrant, ainsi, la possibilité à des comparaisons interpersonnelles du bien-être⁹⁶. Il renoue surtout avec une approche conçue en termes de bonheur proche de l'utilitarisme philosophique. En ce sens, ce courant réintègre des questions éludées par les travaux menés classiquement dans la science économique comme celle de savoir ce qu'est une « bonne vie » en soulignant l'insuffisance des critères uniquement économiques à capturer l'essentiel de celle-ci.

Pour apprécier le mode de rationalisation dont est porteuse l'économie du bonheur, la première sous-section (1.1) analysera les critères à partir desquels les auteurs de ce courant vont juger une situation sociale comme satisfaisante ou non sur un plan social, puis la deuxième sous-section (1.2) sera dédiée à la discussion sur les fondements du bien-être retenus par ce courant et sur l'adoption du critère de bien-être pour juger des états sociaux.

⁹⁵ Précisons que cela ne les empêche pas de recourir aux fonctions ordinales d'utilités pour étayer leur analyse. Cf. la discussion menée à ce propos par l'économiste néerlandais Van Praag et l'économiste espagnole Ferrer-i-Carbonell, 2011, p. 37-39 ou le chapitre 2 de la thèse de doctorat d'économie de Ferrer-i-Carbonell, 2003, à la page 19-20.

⁹⁶ Pour Frey et Stutzer (2005, p. 210), les nombreuses recherches menées dans le cadre de l'économie du bonheur suffisent à dire que la satisfaction exprimée par la personne est une bonne approximation empirique de son utilité individuelle.

1.1 *L'économie du bonheur : positionnement et méthodes*

Deux constats structurent cette sous-section. Le premier constat est que l'économie du bonheur constitue un courant spécifique qui se situe à la fois en rupture et en continuité par rapport à l'utilitarisme économique et philosophique. Les arguments déployés (1.1.1) concernant ce premier constat visent à clarifier les enjeux liés à cette spécificité. Le deuxième constat souligne que l'économie du bonheur est un courant dans lequel des postures, des méthodes et des disciplines variées cohabitent. À cet égard, on s'attachera (1.1.2) à préciser la manière dont ces différentes postures et disciplines trouvent leur expression dans les méthodes utilisées.

1.1.1 L'économie du bonheur : entre utilitarisme philosophique et utilitarisme économique

L'objet de ce développement est de spécifier le positionnement de l'économie du bonheur au sein de l'économie du bien-être.

L'économie du bonheur, qui se développe beaucoup dans le monde anglo-saxon, a un positionnement théorique qu'il n'est pas toujours aisé d'identifier du fait du caractère essentiellement empirique de cette littérature. Malgré la grande diversité des travaux du courant de l'économie du bonheur, on peut considérer, d'une part, que ces travaux s'inscrivent dans le champ de l'économie comportementale et, d'autre part, qu'ils adoptent une posture positiviste par rapport à l'objet de mesure. En effet, ce courant s'est développé en opposition aux courants de la psychologie axés sur les pathologies, qui occultent les affects (positifs ou agréables), et a nourri le vaste mouvement⁹⁷ de création d'indicateurs sociaux⁹⁸. Il a acquis au fil des années une reconnaissance académique importante, comme en attestent, d'une part, l'attribution du prix « Nobel » d'économie à Daniel Kahneman, spécialiste de psychologie cognitive, en 2002 et, d'autre part, les travaux s'inscrivant dans ce courant, qui se multiplient à un rythme exponentiel (Kahneman et Krueger, 2006, p. 3⁹⁹ ; Van Praag, 2007, p. 24). Cette littérature

⁹⁷ En guise d'illustration, plus de 1 392 articles ont été publiés dans la seule revue *Social Indicators Research* entre 1974 et 2003 (Land et al., 2012, p. 5).

⁹⁸ Pour une présentation générale et synthétique du mouvement des indicateurs sociaux aux États-Unis, il est possible de consulter la préface de Gross (1966, p. ix-xviii). Plus spécifiquement sur la question des indicateurs sociaux subjectifs aux États-Unis, cf. la thèse du philosophe Angner (2005).

⁹⁹ Selon eux, « From 2001 to 2005, more than 100 papers were written analysing data on self-reported life satisfaction or happiness, according to a tabulation of *EconLit*, up from just four in 1991-1995. »

connaît un large écho aujourd'hui en France¹⁰⁰ : certains chercheurs sont des contributeurs directs de ce courant (Clark et Senik, 2011 ; Razafindrakoto et Roubaud, 2006), d'autres (Wintrebert, 2008^b) s'en saisissent pour alimenter leurs réflexions sur les indicateurs alternatifs au PIB.

Parmi les multiples approches visant à créer d'autres indicateurs sociaux (Lebaron, 2011) pour améliorer la conduite du développement, la spécificité de l'économie du bonheur tient au fait qu'elle s'inscrit à la fois dans une relation de rupture et de continuité par rapport à l'utilitarisme économique et philosophique. Prenant racine dans l'utilitarisme philosophique, ce qui fait l'objet de notre premier temps, ces travaux s'avèrent critiques vis-à-vis de la traduction économique de l'utilitarisme et de la rationalité prônée dans ces approches, ce que nous abordons dans un second temps.

Dans un premier temps, nous mettons en exergue que les racines historiques de l'économie du bonheur sont avant tout philosophiques et s'inspirent de l'utilitarisme de Bentham (Diener, 1997, p. 200) et de Mill. En effet, l'économie du bonheur marque un retour à l'utilitarisme philosophique des origines et sa subdivision en deux sous-courants, l'un hédoniste (Bentham), l'autre eudémoniste (Mill et Aristote) témoigne de cet ancrage. Dans la perspective hédoniste, le bien-être est assimilé au plaisir et au bonheur. Les auteurs se réclamant de l'eudémonisme adoptent plutôt une conception du bien-être en termes d'accomplissements personnels et d'atteinte du plus « grand bien »¹⁰¹. Telle notion trouve son explication dans la citation suivante : « acting in accordance with one's inner nature and deeply held values (Waterman, 1993), the realization of one's true potential (Ryff and Keyes 1995), and the experience of purpose or meaning in life (Ryff 1989) »¹⁰² (McMahan et Estes, 2011^a, p. 94). En outre, l'approche hédoniste s'appuie sur des mesures subjectives du bien-être, alors que l'approche eudémoniste recourt aussi à des critères objectifs d'évaluation du bien-être en termes d'accomplissements (Fromm, 1947¹⁰³).

¹⁰⁰ Dernièrement, l'article de Senik (2013) « The French Unhappiness Puzzle : the Cultural Dimension of Happiness » a été extrêmement médiatisé comme en témoigne la page consacrée aux articles de journaux (où l'on retrouve *La croix*, *Libération*, *Le figaro*, *Les échos*, *L'expansion*, etc.) ayant suivi cette parution : <http://www.scoop.it/t/pjse-umr8545?q=Senik>.

¹⁰¹ Dans cette conception, la vertu et le bonheur sont liés. Toutefois, dans les travaux empiriques, cette conception ne se distingue pas toujours bien de l'hédonisme, les deux courants recourant l'un et l'autre à des mesures de la satisfaction à l'égard de la vie à l'aide de la question : toute chose égale par ailleurs êtes-vous globalement satisfait de votre vie ?

¹⁰² Traduction personnelle : « le fait d'agir conformément à sa nature intérieure et ses valeurs profondes (Waterman, 1993), la réalisation de son véritable potentiel (Ryff et Keyes, 1995), l'expérience ou le sens de la vie (Ryff, 1989) ».

¹⁰³ Cité dans McMahan et Estes, 2010^a, p. 94.

Au-delà de ces différences, ce qu'il y a de commun à l'ensemble de l'économie du bonheur, c'est la volonté de vouloir caractériser ce que sont les éléments qui participent au bonheur et la distanciation que prennent ces travaux avec l'utilitarisme économique. Ceci est l'objet de ce second temps, qui met en évidence trois éléments de distanciation de l'économie du bonheur par rapport à l'utilitarisme économique. Le premier élément de distanciation se rapporte à l'approche de la rationalité retenue dans ces travaux. En effet, l'économie du bonheur « répond à un certain essoufflement de la rationalité telle que la théorie néoclassique standard l'a longtemps construite » (Aït Saïd, 2011, p. 43) en se détachant d'une vision étroite de la rationalité et en livrant une vision de l'individu qui peut apparaître « complémentaire aux travaux portant sur la rationalité procédurale d'Herbert Simon » (Aït Saïd, *ibid.*). Comme le constatent l'économiste et psychologue Kahneman et l'économiste Krueger (2006, p. 3), les travaux menés en psychologie montrent le caractère parfois incohérent des choix et le caractère relatif de la satisfaction eu égard aux positionnements des personnes les unes par rapport aux autres, ce qui permet de souligner que les agents ont une rationalité limitée qui peut amener un décalage entre leurs « vraies » préférences et leurs comportements. Dès lors, la reconnaissance d'un tel hiatus porte atteinte à l'approche des préférences individuelles *via* les préférences révélées (Kahneman et *al.*, 1997, p. 376). Le deuxième élément de distanciation concerne la place accordée aux critères économiques. Ce courant, mettant en avant l'importance du bonheur, entreprend de remettre à sa place l'économie en montrant que même si les activités économiques sont un moyen pour parvenir à mener une « bonne vie », elles ne constituent pas une fin en tant que telles (Frey et Stutzer, 2005, p. 208). Enfin, le troisième élément de distanciation est afférent à la conception de l'utilité retenue. Ces travaux adoptent une conception de l'utilité plus large que celle qui prévaut dans le cadre de l'utilitarisme économique en prenant en considération les plaisirs jugés par Mill comme « supérieurs » (plaisirs intellectuels, pratiques altruistes) (Davoine, 2007, p. 8). C'est ainsi que les auteurs tentent de répondre aux questions suivantes : « What Makes for a Better Life ? » (Boarini et *al.*, 2012) ; « How do we assess the value of our lives? What makes the life we live a good or worthy one in our own eyes? What are its aims? ¹⁰⁴ » (Tafarodi et *al.*, 2012). La réponse à ces questions passe par la mobilisation par les auteurs de deux types de méthodes : des enquêtes par questionnaire ; des observations neurologiques axées sur les réactions qu'ont les personnes à certains *stimuli*. Ainsi, malgré le partage d'une finalité commune visant à rendre compte des éléments participant au bonheur, se côtoient au sein du courant de l'économie du bonheur, des

¹⁰⁴ Traduction personnelle : « Qu'est-ce qui rend la vie meilleure ? » ; « Qu'est-ce qui rend notre vie bonne ou digne à nos yeux ? Quels sont les objectifs ? »

postures, des méthodes et des disciplines variées. Nous analysons celles-ci dans la sous-section suivante.

1.1.2 Les méthodes usitées par l'économie du bonheur

Cette sous-section a pour objet la caractérisation des travaux du courant de l'économie du bonheur au regard des méthodes usitées. Un tel développement est utile puisqu'il permettra de spécifier la manière dont sont renseignés le contenu à donner au bien-être et le mode de détermination des critères sociaux caractérisant ce courant.

Les travaux développés par l'économie du bonheur recourent à de multiples méthodes. Le *Subjective Well-Being Measurement* (SWBM) utilisé par Adrian White de l'Université de Leicester consiste dans la mesure du bien-être subjectif à travers une question du type : toute chose égale par ailleurs êtes-vous globalement satisfait de votre vie ? ou « How is life ?¹⁰⁵ » ou encore « How do you feel about your current life as a whole ?¹⁰⁶ » (Bernheim et al.¹⁰⁷, 2006, p. 229)¹⁰⁸. Cette mesure nommée dans cette littérature « *Conventional Question* » (Bernheim et al., 2006), très répandue dans les travaux de l'économie du bonheur requiert que la personne positionne son sentiment à l'égard de sa vie sur une échelle allant généralement de 1 à 5 (insatisfait/très insatisfait/ni satisfait ni insatisfait/assez satisfait/très satisfait) ou de 1 à 10. L'existence de grandes enquêtes internationales incluant ce type de questions¹⁰⁹ a facilité les études de corrélation à ce sujet. Les données sur la satisfaction à l'égard de la vie existent depuis 1920-1930¹¹⁰ pour les États-Unis et depuis 1973 pour l'Europe (Cassiers et Delain, 2008, p. 4),

¹⁰⁵ Traduction personnelle : « Comment va votre vie ? »

¹⁰⁶ Traduction personnelle : « Comment vous sentez-vous concernant votre vie entière prise comme un tout ? »

¹⁰⁷ Bernheim est professeur de médecine à l'*Human Ecology Department* de l'Université de Bruxelles en Belgique. Les coauteurs de cet article sont Theuns (psychologue des sciences à Bruxelles), Mzarehi (psychologue à l'Université de Sistan et Baluchestan), Hofmans (psychologue de l'Université de Bruxelles), Fliege (psychologue, ministères des Affaires étrangères des services de santé, Berlin) et Rose (département de médecine interne et psychosomatique de l'Université de médecine de Berlin).

¹⁰⁸ Les questions couramment posées sont aussi comme le rappelle Claudia Senik lors de son intervention au collège de France du 27 mars 2013 : « globalement, à quel point êtes-vous heureux en ce moment ? Diriez-vous que vous êtes : très heureux... pas heureux du tout » et « Imaginez une échelle à 10 barreaux. L'échelon le plus bas, le 0 représente la vie la pire pour vous, et l'échelon du haut la vie la meilleure possible pour vous. Sur quel échelon vous situez-vous en ce moment ? » (appelée échelle de Cantril).

¹⁰⁹ *World Values Survey* conduit par Ronald Inglehart, *Database of Happiness* de Veenhoven. Il existe également l'*European Community Household Panel* qui permet d'analyser le lien entre satisfaction et revenu.

¹¹⁰ Les premiers travaux relatifs aux mesures subjectives de bien-être sont apparus dans les années 1920-1930 (Angner, 2005, p. 14) et ont été poursuivis dans les années 1950 à l'Université de Michigan dans le *Survey research Center* dirigé par George Katona. À cette occasion, ont été étudiées par voie d'enquête les attitudes des consommateurs (Davoine, 2007, p. 6). Plus tard, dans les années 1960, ces travaux ont pu être vus comme un sous-courant des indicateurs sociaux. Un des ouvrages majeurs des années 1970 est par exemple celui de Frank M. Andrews et Stephen B. Withey's intitulé *Social Indicators of Well-Being : Americans' perceptions of life quality*

ce qui permet notamment d'étudier le phénomène de la satisfaction à partir de séries longues. Depuis, de nombreuses études sondant le lien entre la satisfaction ressentie à l'égard de sa vie et les différentes composantes de l'existence se sont multipliées. Tout semble pouvoir être jaugé à l'aune du bonheur : la démocratie (Frey et Stutzer, 2000), le bruit (Van Praag et Baarsma, 2000), les relations (Ballas et Dorling, 2007), la couleur de la peau (Blanchflower et *al.*, 1993), une paix durable (Blanchflower et Oswald, 1999), l'autonomie (Layard, 2005), l'optimisme et la satisfaction vis-à-vis de soi (Lung Hung, Tsai et Wu, 2009), les institutions (Razafindrakoto et Roubaud, 2006), etc.

Or, deux limites spécifiques à cette méthode peuvent être avancées. En premier lieu, les réponses sur la satisfaction sont très influencées par les événements directement antérieurs, ou par l'humeur de la personne au moment de la passation du questionnaire (Bernheim et *al.*, 2006, p. 229), ou même par l'ordre des questions¹¹¹. Ainsi, « même un élément simple comme la modification de l'ordre de déroulement des événements peut altérer notre évaluation de la manière dont les choses se sont passées dans l'ensemble » (Jackson, 2009, p. 56). En second lieu, les résultats obtenus affectent le phénomène d'adaptabilité des préférences, phénomène mis en évidence par Sen ou Kahneman : « si l'on additionne les évaluations des personnes à propos de leur bien-être subjectif au cours du temps, les réponses obtenues ne sont pas les mêmes que lorsqu'on les considère toutes en même temps »¹¹². Cet écart s'explique par le fait que les personnes s'adaptent rapidement à un niveau donné de satisfaction, ce qui tend à transformer leurs évaluations ultérieures, mais aussi par le fait qu'elles vont opérer une comparaison consciente ou inconsciente avec d'autres personnes (Bernheim et *al.*, *ibid.*).

Prenant acte de certaines de ces limites, d'autres méthodes visant à approcher le bien-être subjectif ont été développées. Kahneman et *al.* (2004) ont proposé une méthode (*The day reconstruction method*) pour mesurer le bien-être sur l'ensemble d'une journée afin de tenir compte des fluctuations de réponses liées à la modification du contexte. Dans cette approche, le bien-être n'est plus mesuré par la satisfaction ressentie à un instant, mais constitue la différence entre l'ensemble des affects positifs et négatifs ressentis par une personne au cours de sa journée. Si cette méthode présente l'avantage de permettre la comparaison du niveau de bien-être subjectif ressenti d'une personne entre différents moments de la journée et différentes

(1976). Dans celui-ci, ces deux figures de proue du mouvement des indicateurs sociaux aux États-Unis lient les deux approches (Andrews, 1974, p. 282).

¹¹¹ Pour pallier cette dernière limite, la question portant sur la satisfaction subjective est souvent posée à la fois en début de questionnaire et en fin de questionnaire (Ferrer-i-Carbonell, 2003, p. 13).

¹¹² Cité dans Jackson (2009, p. 56).

activités, elle a également ses limites. Cette méthode, pour laquelle la collecte de données est plus difficile, pose la question de la détermination des affects jugés comme positifs et comme négatifs et celles de la mise en équivalence de ceux-ci.

Proche de cette méthode, l'Auto-évaluation anamnétique comparative (*Anamnetic Comparative Self-Assessment*), qui se fonde sur une échelle de bonheur biographique, vise aussi à compléter le *Subjective Well-Being Measurement* (SWBM) (Wintrebert, 2008^b, p. 12) et a été développée par l'université Erasmus de Rotterdam et par l'Université libre de Bruxelles. Cette méthode, développée notamment par Bernheim et *al.* (2006), modifie l'échelle des réponses à la question conventionnellement posée dans le cadre de l'économie du bonheur. Le type de réponse n'est plus absolu, mais est relatif à chaque individu. Les bornes de l'intervalle des réponses sont déterminées par les meilleurs et les pires moments de la vie de la personne (l'échelle va de -5 à +5). Les souvenirs servent donc ici de point d'ancrage dans la fixation de l'échelle des réponses. Toutefois, cette méthode, qui a le mérite de pouvoir davantage approcher le phénomène d'adaptabilité des préférences, rend plus difficile la comparaison entre les préférences individuelles de chacun, l'échelle étant variable d'un individu à l'autre.

Beaucoup d'autres méthodes ont par ailleurs été développées afin d'étudier un aspect particulier du bien-être¹¹³. Notamment, à partir des données récoltées, certains auteurs établissent des fonctions microéconomiques du bien-être qui leur permettent de mettre en avant les composantes qui participent le plus significativement à celui-ci. Ces fonctions peuvent servir à évaluer la valeur monétaire de certaines composantes de l'existence. En guise d'illustration, Clark et Oswald (2002, p. 11) se livrant à une telle évaluation parviennent aux résultats suivants : se marier équivaut en moyenne à un supplément de 40 000 livres par an de revenu ; pour compenser la perte de bonheur dû au veuvage, il faudrait verser 170 000 livres par an à la personne ; le chômage entraîne une baisse de bonheur plus grande que celle prévue par la simple perte du revenu. Pour obtenir de tels résultats, les auteurs se basent sur un calcul de régression sur le bonheur qui, à leur sens, peut être utilisé pour mettre en valeur de manière positive ou négative presque tous les événements de la vie (Clark et Oswald, 2002, p. 13). Ce type de méthodologie est très usité au sein de l'économie du bonheur. Si ce type d'approche présente l'avantage de pouvoir nourrir une analyse coût/bénéfice, on peut s'interroger toutefois, sur le sens à attribuer à la monétarisation des « biens » non monétaires. Peut-on penser véritablement un effet de substitution entre un « bien » particulier et une certaine quantité de monnaie ? Une

¹¹³ McMahan, et Estes (2011^b, p. 267), deux psychologues, évoquent également une échelle de la croyance et du bien-être (*Beliefs about Well-Being Scale – BWBS*) qui met l'accent sur quatre dimensions du bien-être : 1) l'expérience du plaisir, 2) l'évitement des expériences négatives, 3) l'auto-développement, 4) l'apport à autrui.

confusion entre plusieurs registres de valeur peut être décelée : tous les types de valeur (d'usage, esthétique, sentimentale, etc.) sont, dans ces travaux, transmutables en valeur monétaire (Harribey, 2013, p. 161). Une telle démarche soulève à la fois la question de la pertinence de la mesure de la satisfaction globale sur laquelle l'ensemble de la fonction repose, celle de la prise en compte des composantes participant au bien-être, ainsi que celle de l'absence de neutralité de la mise en équivalence monétaire.

Toutes ces approches, basées sur des enquêtes, partagent deux limites. Tout d'abord, ces travaux tendent à assimiler de manière trop systématique la corrélation statistique et la corrélation scientifique, alors que le passage de l'une à l'autre n'est pas évident et mobilise des registres de valeur différents. Par ailleurs, un effet de présentation¹¹⁴ et/ou de suggestion peut jouer, les personnes pouvant vouloir faire « bonne figure » lorsqu'elles répondent aux questions de l'enquêteur sur des questions aussi personnelles que le fait d'être heureux ou satisfait.

À côté de ces approches basées sur des enquêtes, se développent également des travaux de neuroéconomie qui visent à étudier « objectivement » le lien entre le bien-être (perçu à travers une certaine activité cérébrale) et certaines situations ou comportements. L'économie comportementale recourt de la sorte à différentes mesures physiologiques observables : tension artérielle, troubles digestifs, etc. Un certain nombre d'indicateurs sont inspirés de ces méthodes. Par exemple, un indicateur, dit objectif de bonheur, repose sur la mesure de la durée et du nombre de sourires dits « authentiques », appelés aussi « sourires de Duchenne » et mesurés par l'activation de certains muscles faciaux.

En guise de conclusion, on peut s'interroger sur la charge normative associée à de tels indicateurs et surtout sur l'utilité de ceux-ci dans le cadre des politiques publiques. La mobilisation de la seule satisfaction subjective comme critère majeur pour évaluer les états sociaux soulève de multiples problèmes : négation de la question de la justice sociale, non prise en compte de l'adaptabilité des préférences, primat de l'expert, etc. Qui plus est, si le critère unique et ultime des politiques était le « bonheur » en dehors de toutes considérations de « justice » (ce que ne prônent pas la plupart des auteurs du courant, bien que quelques-uns, tels que Layard, soient partisans d'une posture radicale en la matière), cela peut amener à des choix manifestement immoraux en matière de politiques publiques. Cette question, centrale dans le

¹¹⁴ Comme le pointe Lebaron (2009^a), l'injonction actuelle au bonheur peut expliquer que l'évolution du nombre de personnes se déclarant heureuses ne soit pas toujours en adéquation avec ce qui est observé par ailleurs au travers des indicateurs sociaux.

champ de l'économie du bonheur, fait débat et explique, pour une part, la diversité des postures, des méthodes et des objectifs poursuivis dans ces travaux. C'est pourquoi, pour ne pas livrer une image caricaturale de ces travaux impliquant des chercheurs aux origines disciplinaires très variées, il paraît important dans la sous-section qui suit de recentrer la discussion sur la question du ou des critères qui prévalent dans le type de rationalisation mise en avant par ce courant.

1.2 *Les limites de l'utilisation du critère de bien-être*

La discussion sur l'utilisation du critère de bien-être dans les politiques publiques est au cœur de cette sous-section, qui se structurera en trois temps.

En préambule, il nous apparaît nécessaire de spécifier que l'économie du bonheur est partagée entre deux postures, quant à la question de l'usage du critère de bien-être dans le champ des politiques publiques. La première posture, qui rassemble des auteurs tels que Layard (2006) et Ng (2003), correspond à celle des welfaristes, pour qui l'utilité ou le bien-être peut être le critère ultime et unique pour évaluer les états sociaux (Sen, 1979, p. 538¹¹⁵). La seconde posture, regroupe des auteurs comme Kahneman (2000), Senik, Seligman, Sugden, Diener et Suh (1997, p. 206) que l'on peut qualifier de post-welfaristes. Pour eux, bien que le bonheur soit un critère important, il n'est pas un critère suffisant pour évaluer les états sociaux et la pertinence d'une politique publique. Dès lors, selon ces auteurs, il ne serait pas souhaitable qu'un indicateur de la satisfaction subjective se substitue au PIB.

Ce découpage recoupe en partie celui mis en avant par Löwi (2008, p. 79), historienne des sciences à l'INSERM, qui distingue la branche anglaise de l'économie du bonheur, où l'intervention politique est au centre de la recherche, de sa branche américaine (Kahneman, Gilbert, Wilson et Lowenstein), qui éprouve une réticence à traduire ses résultats en recommandations politiques.

La branche anglaise de l'économie du bonheur est qualifiée de « paternalisme libertaire » puisqu'elle se préoccupe de faire des préconisations pour les politiques publiques. Le plus éminent représentant de cette branche est l'économiste Layard qui a publié un livre *best-seller* sur cette question, *Le prix du bonheur*, paru en France en 2007 et a été le conseiller économique de Tony Blair de 1997 à 2001. Concernant ces préconisations, Layard (2005)

¹¹⁵ La définition donnée par Sen du welfarisme et reprise dans beaucoup de travaux sur le sujet (Davoine, 2007, p. 11 ; Tessier, 2009, p. 1312 ; Reboud, 2008, p. 26) est mobilisée ici. Une autre définition du welfarisme est possible qui se réfère à « une approche compatible avec la théorie du bien-être » (Tessier, 2009, p. 1310, note 1).

insiste, par exemple, sur la nécessité de mettre en place des incitations pour éviter les comportements qui peuvent être dommageables au bonheur (Davoine, 2009, p. 921) et d'adapter les politiques publiques dans une optique de maximisation du bonheur. Sur la base de ces travaux statistiques, mais aussi des travaux de neuro-économie menés actuellement, il promeut subséquemment le développement d'une science du bonheur dédiée à l'étude de la réponse au bonheur des personnes. Cette conception est welfariste, car elle adopte un critère unique d'évaluation, positiviste puisqu'elle considère les indicateurs comme neutres, et téléologique au sens où elle évalue les actions individuelles et les politiques publiques au regard de leurs effets sur le bien-être (Baujard, 2003, p. 1). Ainsi, comme le résumait l'économiste et géographe Ballas et le géographe Dorling (2007, p. 1250), la branche anglaise a pour ambition : « Among the aims of such policies could be to raise the occurrence of lifetime exposure to 'positive' major life events and to minimize the exposure to and/or outcome of 'negative' events (or 'non-events' in the case of 'nothing important happening').¹¹⁶ »

Bien que les travaux de la branche américaine se distendent du welfarisme, ils ne sont pas pour autant dénués de toute charge normative. En soi, cela n'est pas forcément problématique tant que cette normativité est assumée explicitement par les auteurs, ce qui n'est pas toujours le cas au sein de l'économie du bonheur, certains voulant ériger les pratiques du courant au rang de science en prônant la neutralité de leur démarche. Dès lors, bien qu'il paraisse impossible d'éviter tout écueil normatif dans le choix des catégories, des critères et des méthodes, la posture positiviste du courant de l'économie du bonheur, partagée par les deux branches, tend à reléguer dans l'ombre ces considérations.

Trois écueils d'ordre différent sont associés, de notre point de vue, à la posture de l'économie du bonheur et à la focalisation sur le critère du bien-être, et méritent de ce fait que l'on fasse un détour par une exposition des débats les retraçant. Le premier de ces écueils (1.2.1), d'ordre politique, se rapporte au paternalisme de l'approche, plus ou moins marqué en fonction des auteurs – qui peut entrer en contradiction avec la pluralité des principes de valeurs et laisse planer le doute sur la pertinence d'adopter le bien-être comme critère de choix ou même comme critère incitatif. Le deuxième écueil (1.2.2), d'ordre méthodologique, concerne la portée axiologique de la démarche : nous démontrerons que les enquêtes par questionnaire ne constituent pas une garantie démocratique suffisante et n'assurent en rien la neutralité de la

¹¹⁶ Traduction personnelle : « un des objectifs des politiques pourrait être d'augmenter la fréquence d'exposition à des événements positifs de la vie et de minimiser les possibilités et/ou les résultats négatifs des événements (et même des non-événements, les cas où "il ne se passe rien d'important"). »

démarche. Le troisième écueil (1.2.3), d'ordre épistémique, est relatif au mode de détermination du contenu à donner au bien-être. En effet, l'approche de l'économie du bonheur, du fait de sa posture conséquentialiste, semble connaître des difficultés à fixer les contours de la notion de bien-être, à justifier de son mode de détermination et à considérer les enjeux de pouvoir et de domination. Chacune des sous-sections suivantes sera consacrée à un de ces écueils.

1.2.1 Premier écueil : les dangers du paternalisme

Le premier écueil est afférent au danger du paternalisme au sein de l'économie du bonheur et a été soulevé par de nombreux auteurs. Le paternalisme prend plusieurs visages : malléabilité et adaptabilité des préférences induites par les figures d'autorité, restriction de liberté, etc. Il est nécessaire de rappeler à ce propos que le courant de l'économie du bonheur rassemble des auteurs très disparates ne donnant pas toujours le même poids à l'expert et le même statut aux données subjectives.

Ainsi, certains des travaux s'inscrivant dans le champ de l'économie du bonheur – la branche hédonique et welfariste essentiellement¹¹⁷ – tendent effectivement à considérer que les experts sont à même, à partir des enquêtes statistiques ou d'études neurologiques, de déterminer les différentes composantes du bien-être, les enseignements livrés par leurs études pouvant, dès lors, servir à la conduite des politiques publiques. Layard (2006, p. 24), partisan d'une telle position, conçoit le bonheur « comme un état biologique bien déterminé » et croit dans « l'hérédité de l'aptitude à être heureux » (Löwy, 2008, p. 81). On assiste donc ici à un retour de l'eugénisme à travers la mobilisation de lois biologiques pour expliquer des comportements ou ressentis sociaux. Comme le relate Davoine (2007, p. 17), Layard, lorsqu'il s'interroge sur les moyens les plus appropriés d'atteindre le bonheur, pose même de manière tout à fait sérieuse la question de savoir s'il faut mettre tout le monde sous anxiolytique. Aussi, compte tenu de ce qui précède, il peut y avoir un danger à considérer uniquement les résultats de l'action en termes de bien-être et non les moyens mis en œuvre pour parvenir à cet objectif. Ce type d'approche, qualifiée de paternaliste, rappelle beaucoup les dystopies telles que *Fahrenheit 451*, *1984* et surtout *Le meilleur des mondes*, dans lequel le bonheur de tous est posé en objectif unique et

¹¹⁷ D'autres travaux – ceux de la branche eudémoniste notamment – adoptent une posture différente plus prudente quant à l'usage qui peut être fait des données portant sur la satisfaction subjective et tendent à pointer l'apport cognitif de ces travaux tout en soulignant la nécessité de croiser les différentes approches (subjectives et objectives) du bien-être (Fleurbaey et al., 1998, p. 26) notamment du fait de la reconnaissance du caractère multidimensionnel de la pauvreté et de l'inégalité.

ultime de l'ensemble de la société. A cet égard, évoquant les théories du comportement, Arendt (1961, p. 400-401) met en garde contre ces tentatives de dicter aux individus les choix concernant leur bonheur et signale les risques associés à la normalisation des comportements, comme en témoigne la citation suivante :

« Le dernier stade de la société de travail, la société d'employés, exige de ses membres un pur fonctionnement automatique, comme si la vie individuelle était réellement submergée par le processus global de la vie de l'espèce, comme si la seule décision encore requise de l'individu était de lâcher, pour ainsi dire, d'abandonner son individualité, sa peine, son inquiétude de vivre encore individuellement senties, et d'acquiescer à un type de comportement, hébété, "tranquillisé" et fonctionnel. Ce qu'il y a de fâcheux dans les théories modernes du comportement, ce n'est pas qu'elles sont fausses, c'est qu'elles peuvent devenir vraies, c'est qu'elles sont, en fait, la meilleure mise en concepts possibles de certaines tendances évidentes de la société moderne. On peut parfaitement concevoir que l'époque moderne – qui commença par une explosion d'activité humaine, si neuve, si riche de promesses, – s'achève dans la passivité la plus inerte, la plus stérile que l'Histoire ait jamais connue. »

Une telle citation permet de mettre en exergue que la conformité de notre vie psychique aux processus biologiques est insuffisante pour conclure à la possibilité d'analyser l'ensemble de la vie psychique et sociale des personnes à partir d'une méthode scientifique qui, sur le mode des sciences dures, chercherait à traduire sous forme de lois la répétition de processus. En effet, tel que le pointe Arendt, cette conformité peut simplement traduire l'effet performatif de la production scientifique elle-même, qui amènerait à nier les processus non saisis par une telle méthode et s'accompagnerait d'une homogénéisation des comportements menant à un appauvrissement de la diversité et de la créativité humaine.

Cette question de l'intérêt des travaux de l'économie comportementale sur le plan des politiques publiques fait l'objet de débats. Pour explorer les principaux arguments échangés entre les partisans d'une utilisation des travaux de l'économie du bonheur à des fins politiques et les détracteurs d'une telle posture, sera, dans un premier temps, mis en exergue la posture défendue par Thaler et Sunstein (2003), tous deux favorables à un tel usage et critiques vis-à-vis des postures anti-paternalistes et, dans un second temps, la critique de Qizilbash, auteur anti-paternalisme qui s'oppose à la posture de Sunstein et Thaler.

Face au problème du paternalisme, qui traverse largement le champ de l'économie comportementale se questionnant sur le bien-être, le juriste et philosophe américain Sunstein et l'économiste américain Thaler et Sunstein (2003) ont avancé le terme de « *libertarian*

paternalism » (paternaliste libertaire). Ces deux auteurs stipulent que cette approche vise la conciliation entre la liberté de choix des individus et la reconnaissance du fait que l'économie comportementale peut, dans certains cas, aider l'État à prendre des décisions favorables au bien-être des individus.

Ainsi, pour Sunstein et Thaler (Qizilbash, 2009, p. 21) les arguments anti-paternalistes posent une fausse hypothèse, selon laquelle « almost all people, almost all of the time, make choices that are in their best interest or at the very least are better, by their own lights, than the choices that would be made by third parties ¹¹⁸ » (Sunstein et Thaler, 2005, p. 178¹¹⁹). De plus, ils récusent, d'une part, que le paternalisme soit évitable du fait que nos propres choix, considérés comme endogènes, sont toujours influencés par les choix de l'État ou d'autres institutions. D'autre part, ils pensent que le paternalisme n'est pas toujours coercitif et peut se concilier avec la liberté de choix.

S'opposant à cette posture, l'économiste et philosophe Qizilbash (2009) pointe les limites de l'argumentaire de Thaler et Sunstein. Pour lui (2009, p. 24-25), rien ne prouve, comme le soutiennent Thaler et Sunstein, que le choix par un tiers soit meilleur pour la personne, et aucun moyen satisfaisant ne peut être trouvé pour savoir quelle définition du bien-être (et quelles préférences) doit prévaloir. Cela conduit cet auteur (2009, p. 25) à écrire : « What seems more plausible in reading their discussion is that they – or those engaged in some of the studies they cite – think they know what is better for us than we do, or better for the subjects of their studies than those subjects themselves do¹²⁰ ». À travers un tel propos, Qizilbash met en lumière une certaine posture adoptée par les experts dans le cadre de ces recherches qui les amènent à considérer que ce sont les critères qu'ils dégagent qui sont les meilleurs. Ainsi, la discussion sur l'utilisation des résultats de telles recherches a pour corollaire une discussion sur la place des chercheurs dans la détermination des critères qui valent.

Ce primat de l'expert se retrouve également dans les travaux de la branche anglaise de l'économie du bonheur, avec des auteurs qui pour autant ne considèrent pas que le bonheur puisse servir de critère pour la mise en œuvre de politiques publiques. En ce sens, c'est une approche assez différente qui est prônée par ceux-ci : « les citoyens doivent être informés de ce qui les rend heureux, et prendre conscience des jugements erronés, pour prendre une décision

¹¹⁸ Traduction personnelle : « La quasi-totalité des personnes, la quasi-totalité du temps font des choix qui sont dans leurs intérêts ou tout du moins meilleurs, selon leurs propres vues, que les choix faits par des tiers. »

¹¹⁹ Cité dans Qizilbash (2009, p. 21).

¹²⁰ Traduction personnelle : « Ce qui semble le plus plausible à la lecture de leurs discussions, c'est qu'ils – ou que ceux qui sont engagés dans certaines études qu'ils citent – pensent qu'ils savent ce qui est mieux pour nous ou mieux pour leurs sujets d'étude que les sujets eux-mêmes. »

avisée au moment de voter une nouvelle politique » (Davoine, 2009, p. 921). Cette citation, qui résume la position de la branche anglaise, met en avant que les citoyens peuvent avoir des « jugements erronés » (Frey et Stutzer, 2007, cité dans Davoine, 2009, p. 921). Or, on constate que cette qualification du jugement des citoyens ne va pas de soi et amène dès lors à s'interroger sur les critères qui soutiennent une telle qualification : par rapport à quoi ces jugements sont-ils qualifiés d'« erronés » ? Par rapport à quelle vérité dans le jugement ? Dans une telle conception, les composantes du bonheur dégagées par voie d'enquêtes sont censées aiguiller l'action individuelle. Une personne qui désire faire quelque chose de contraire aux enseignements des statistiques se trompe, car elle risque de nuire à son bonheur. La charge normative d'une telle conception est bien illustrée par le passage suivant du livre de Quoidbach (2010, p. 150), chercheur en psychologie à l'Université de Havard, intitulé *Pourquoi les gens heureux vivent-ils plus longtemps ?* et dont le titre du chapitre est « Pourquoi vaut-il mieux ne rien savoir ? » :

« Imaginez qu'un matin vous trouviez un chèque de 100 euros dans votre boîte aux lettres. [...] Imaginez maintenant qu'on vous donne la possibilité de savoir ou non qui a déposé ce chèque. Désireriez-vous connaître l'identité de votre généreux donateur ? Si vous avez répondu oui, c'est que comme la grande majorité des gens... vous faites le mauvais choix ! »

Ainsi, le jugement individuel devrait, dans cette conception, s'aligner derrière la vérité portée par le chiffre et à vrai dire par l'expert. Ce dernier doit livrer les critères du « bon choix » et d'une « bonne vie » dans une visée bienveillante.

En dépit de la charge normative qui ressort de ces travaux, les auteurs de l'économie du bonheur se défendent de développer une posture paternaliste, c'est-à-dire qui imposerait la vision de l'expert. Pour eux, se référer aux déclarations des personnes est une manière d'amoindrir la charge normative dans le choix des critères. Or, la question se pose de savoir dans quelle mesure, le recours à une enquête permet d'assurer le pluralisme que ces auteurs prônent. Cette interrogation nous amène à l'exploration du second écueil annoncé précédemment.

1.2.2 Deuxième écueil : le respect du pluralisme

Au centre de cette sous-section, se trouve la question du caractère suffisant de la méthode d'enquête, particulièrement usitée par les économistes du bonheur, pour assurer le pluralisme des valeurs. Traiter de la manière dont pratiquement, l'économie du bonheur intègre le pluralisme des valeurs a un intérêt à la fois pour apprécier le décalage pouvant exister entre la visée pluraliste du courant et la stratégie méthodologique adoptée pour respecter ce principe.

Pour commencer, rappelons brièvement la posture de ces auteurs avant de mettre celle-ci à la discussion. Comme le rappelle Davoine (2009, p. 920), les auteurs du courant de l'économie du bonheur considèrent que :

« Reconnaître la pertinence d'une opinion sur le bien-être personnel permet de « tenir compte d'une exigence majeure dans les sociétés occidentales modernes : le respect du pluralisme des goûts et de la liberté individuelle [Fleurbaey et *al.*, 1997]. Des auteurs vont plus loin : le critère de bien-être subjectif serait démocratique, il tiendrait compte des opinions du peuple, à l'intérieur d'une nation, et non des experts ou des puissances extérieures (Diener et Oishi [2005]). »

Une telle citation met en exergue le lien établi par certains auteurs dont Diener et Oishi entre le principe de respect du pluralisme et le caractère démocratique de l'approche qu'est l'économie du bonheur. La méthode employée pour cerner les « opinions du peuple » dans cette visée pluraliste et démocratique est le questionnaire d'enquête. Or, une telle perspective pose, d'une part, la question du type d'opinion saisissable au travers d'une enquête, du caractère plus ou moins démocratique de cette modalité d'expression de l'opinion et, d'autre part, celle de la place de l'expert dans le processus de construction de l'information. Dès lors, la discussion sur le respect du pluralisme par ce courant ne peut pas être dissociée d'une discussion sur les méthodes.

Concernant la place de l'expert dans le processus d'enquête, ces auteurs tendent à occulter son rôle et la charge normative qu'il exerce dans toutes ces opérations visant à déterminer des critères. Or, indéniablement, le rôle joué par l'expert dans le cadre d'une enquête n'est pas à minimiser. Tout d'abord, le questionnaire est forcément tributaire des catégories d'analyse que ce dernier juge pertinentes (Desrosières, 2004, p. 3-4). Ensuite, les liens établis dans le questionnaire ne seraient pas forcément ceux qu'aurait formés l'enquêté lui-même. Enfin, le traitement de l'information opéré va être fonction de l'interprétation de l'expert. Ces arguments, bien qu'ils soulèvent le rôle important joué par l'expert dans la construction de

l'information, ne sont pas suffisants pour qualifier de non démocratique les travaux de l'économie du bonheur. Ces limites, d'ailleurs, ne sont pas l'apanage exclusif des enquêtes mais sont aussi le fait d'autres méthodes visant à recueillir l'opinion des personnes sur un sujet.

Six arguments permettent de souligner les limites des enquêtes dédiées à l'appréhension du bien-être subjectif comme méthode d'appréhension et de révélation du pluralisme des valeurs.

Le premier argument stipule que la mobilisation d'un questionnaire d'enquête axée sur la satisfaction subjective prétendant saisir le pluralisme des valeurs est problématique puisque le traitement des résultats effectués par les experts s'appuie sur la moyenne des satisfactions, qui lisse inévitablement les expressions singulières et livre ainsi la vision de ce que serait le bien-être pour un individu représentatif. Rien n'empêche d'envisager qu'il n'y ait pas une seule ordination des critères du bien-être qui vaille. Ainsi, le respect du pluralisme exigerait de rendre compte des différentes manières de concevoir son bien-être et d'atteindre celui-ci. Or, le traitement des résultats d'enquête effectués par les économistes du bonheur les éloigne d'une telle perspective. À titre d'illustration, le propos suivant de Veenhoven (1997, p. 4) révèle que les travaux de l'économie du bonheur tendent plutôt à promouvoir une homogénéisation des comportements qu'à rendre compte de leur hétérogénéité :

« Si les gens n'apparaissent pas heureux également, la question suivante est de savoir pourquoi. Les déterminants du bonheur peuvent être recherchés à deux niveaux : les conditions externes et les processus internes. Si nous arrivons à identifier les circonstances dans lesquelles les gens tendent à être heureux, nous pourrions tenter de créer des conditions semblables pour tous. Si nous saisissons les procédés mentaux qui y président, nous pourrions possiblement enseigner aux gens comment prendre plaisir à vivre »¹²¹.

À travers un tel écrit, Veenhoven soulève la question de savoir s'il serait possible de « créer des conditions semblables pour tous » qui soient favorables au bonheur de chacun. Or, on peut fort bien imaginer que les conditions externes et les processus internes favorables au bonheur diffèrent d'une personne à l'autre. Dès lors, comment ne pas nier la pluralité à la fois des fins recherchées par les personnes et la pluralité des modes par lesquelles celles-ci peuvent s'épanouir ? Si l'on poursuit le bonheur naturellement, comme l'avait Tocqueville dans la *De la démocratie en Amérique* (1835), celui-ci ne peut être commandé et n'est pas forcément

¹²¹ Ce propos de Veenhoven a le mérite de pointer que les contraintes qui pèsent sur les individus ne sont pas simplement externes et qu'il est nécessaire de s'intéresser aux conditionnements et aux freins qui peuvent être ressentis par la personne.

la résultante d'une alchimie déterminée et intelligible entre un certain environnement externe et une certaine configuration interne. L'adoption d'un critère préétabli dans le cadre d'une enquête, celui du bien-être, tend à homogénéiser les plans de vie et à nier la pluralité des critères qui vaillent. L'absence de contextualisation et la transposition de ces critères d'une situation à une autre apparaissent comme problématiques en occultant la complexité des réactions et ressentis qui peuvent être contradictoires à différents moments pour une situation qui peut sembler « objectivement » semblable.

Ensuite, et ceci constitue un second argument, la mobilisation d'une enquête axée sur la satisfaction subjective ne permet pas ni de mettre au jour les points de vue minoritaires sur le bien-être ni la construction collective d'une opinion politique sur le sujet. Le film *Douze hommes en colère* de Sidney Lumet est une bonne illustration de la plus-value d'une mise en discussion et en délibération d'un sujet problématique. Si pour décider du fait que l'homme jugé était innocent ou coupable, la voie choisie avait été celle de l'enquête téléphonique ou tout du moins une simple expression individuelle sans discussion préalable, l'homme aurait été jugé directement coupable et la seule personne à être convaincue qu'il était innocent n'aurait pas eu voix au chapitre. La discussion entre les différents jurés – contraints ici, il est vrai, par la nécessité d'adopter une décision unanime – permet de mettre au jour les faiblesses des convictions de chacun des jurés et donne la possibilité à ceux-ci de jeter un regard réflexif sur leurs croyances, de telle sorte que la personne jugée finit finalement par être acquittée et donc que c'est le point de vue minoritaire au départ qui finit par l'emporter. Ainsi, l'opinion recueillie dans le cadre d'une enquête l'est sans une réflexion très approfondie sur ses effets (la personne n'ayant pas divers interlocuteurs pour prendre conscience de ceux-ci) et sans qu'une construction collective lui ait permis de cheminer pour exprimer sa volonté politique.

S'ajoute à cela un quatrième argument, à savoir que « le simple fait de poser une question d'opinion fermée à un échantillon représentatif de l'ensemble de la population implique trois postulats qui sont loin d'être vérifiés dans les faits » (Champagne, 1994, p. 64). Le premier est que toutes les personnes auraient une opinion sur la question. Ensuite, cela présuppose « que les personnes interrogées se posent cette question-là, et de surcroît dans les termes mêmes où elle est posée. » Or, nous souscrivons au propos de Champagne lorsqu'il écrit (1994, p. 14) « la compréhension proprement *verbale* d'une question (qui est loin d'être effective pour tous les enquêtés) n'implique pas nécessairement la compréhension *pratique* du problème qu'elle soumet à l'enquêté ni des enjeux, notamment politiques, qu'elle peut comporter ». Même si *de facto* certains ont bien conscience des enjeux pratiques et politiques,

les réponses apportées par les enquêtés ne sont pas toutes de même nature et n'ont pas toutes le même sens pour eux.

De plus, et ceci constitue le cinquième argument, les enquêtes évincent les expressions de certains groupes minoritaires qui sont souvent dans les situations sociales les plus défavorables. Deux raisons à cela : 1) certaines personnes, dont la situation est trop précaire, ne peuvent être approchées *via* un dispositif d'enquête par questionnaire ; 2) certaines personnes sont peu représentées dans l'échantillon et leur poids dans celui-ci est faible ou nul.

Enfin, le sixième argument met en lumière que ce mode d'appréhension de l'opinion sur le bien-être est problématique puisque l'importance accordée à ce bien non moral peut être différent selon les individus¹²². Cet argument peut se trouver renforcé par les modalités de déroulement et de traitement de l'enquête puisque la passation des enquêtes tend souvent à minimiser le nombre de non-réponses en ne proposant pas fréquemment directement cette catégorie et, quand elle est proposée, en n'en faisant que rarement l'objet d'un traitement.

Ces six arguments confortent la nécessité de distinguer l'opinion exprimée dans une enquête et l'opinion politique (Blondiaux, 1998). Ainsi, à notre sens, la pluralité des points de vue et des opinions révélés par voie d'enquête ne peuvent pas supplanter le débat politique avec les citoyens. Car, même si le cadre d'énonciation de l'opinion influence toujours la structuration de celle-ci, nous soutenons que la *polis* reste avant tout le lieu du débat et de la formation des opinions, quelles que soient les limites qui peuvent par ailleurs être associées à toute discussion collective. La sous-section suivante prolonge la discussion sur les écueils associés à l'approche des critères de choix sociaux par le courant de l'économie du bonheur en mettant en lumière la persistance de certaines indéterminations théoriques affaiblissant leur conception du bien-être.

1.2.3 Troisième écueil : la persistance de certaines indéterminations

Outre la charge normative qui pèse sur l'approche, l'économie du bonheur rencontre un certain nombre de difficultés à fixer les critères qui permettent de renseigner le critère du bien-être et à penser le rapport de l'individu au collectif sans nier la question de la justice sociale et des inégalités de situation. Ceci renvoie au troisième écueil qui est relatif à la manière dont il est possible, à partir de la posture adoptée par les économistes du bonheur, de juger du caractère satisfaisant d'une situation.

¹²² À cet égard, Suh (1994, cité dans Diener et Suh, 1997, p. 206) montre que 10 % des étudiants chinois, interrogés lors d'une enquête aux États-Unis, ne pensent pas leur vie en termes de bien-être subjectif.

Le bien-être étant vu par les économistes du bonheur comme une conséquence de l'action, il est nécessaire, pour eux, de soupeser les conséquences de chaque action et de juger de leur caractère satisfaisant ou non. Or, la chaîne des conséquences d'une action est de fait infinie, ce qui pose la difficulté de la détermination des moments qui comptent dans le calcul et soulève la question de savoir quand juger de l'atteinte de l'état de bonheur. Illustrons cette difficulté liée à l'adoption d'une posture conséquentialiste en prenant un exemple tiré des travaux de Kahneman. Dans ses travaux, Kahneman fait la différence entre deux types de moi : le moi de l'expérience et le moi du souvenir, ce qui l'amène à distinguer deux types de bonheur. Selon lui, dans le calcul de maximisation de la satisfaction et de minimisation des peines, c'est le moi du souvenir qui doit primer et non celui de l'expérience¹²³. Pour lui, ce qui compte est ce que nous gardons de l'expérience, ses conséquences en termes de souvenir et non le ressenti du moment. Un tel exemple est utile pour mettre en exergue le principal problème posé par l'adoption d'une posture conséquentialiste, à savoir une vision du temps comme une succession d'états bien déterminés. Or, la frontière entre le moi de l'expérience et le moi du souvenir est toujours poreuse puisque le temps est continu. Dès lors, si c'est le moi du souvenir qui doit être privilégié, quand est-il possible d'arrêter l'opération de jugement ? Dit en d'autres termes, quel est le bon moment pour juger de l'état en question puisque il est toujours possible de retarder le temps du jugement ? Sur ces difficultés afférentes au fait de juger l'état d'une situation à un moment déterminé, Montaigne (1595, p. 217), nous livrant sa réflexion sur le sujet dans le Chap. XIX de ses *Essais I* intitulé « Qu'il ne faut juger de notre heur, qu'après la mort », rappelle et fait sien l'avertissement de Solon : « Que les hommes, quelque beau visage que fortune leur fasse, ne se peuvent appeler heureux, jusques à ce qu'on leur ait vu passer le dernier jour de leur vie. » Une telle citation témoigne qu'il n'est pas aisé de savoir quand arrêter la chaîne des conséquences et dès lors juger de l'effet d'un événement. Bentham (cité dans Bozzo-Rey et Dardenne, 2012, p. 19), conscient de ce problème, écrivait : « La multitude et la diversité des conséquences d'un acte doivent nécessairement être infinies » « mais seules sont dignes de considérations celles qui, parmi elles, sont importantes. » Bien que Bentham prenne la mesure d'un tel problème, il ne livre pas de solutions claires pour dépasser celui-ci puisque nous manquons de critères pour juger des conséquences « importantes ».

D'autres travaux, comme l'évoquent Bozzo-Rey et Dardenne (*ibid.*), ont tenté de résoudre la question en estimant qu'il fallait évaluer le « gain probable net en terme d'utilité pour toutes les personnes concernées selon les conséquences de l'action ». Mais, une telle

¹²³ Cf. intervention Kahneman *L'énigme de l'expérience et de la mémoire*.

évaluation semble pratiquement irréalisable et elle se heurte à la question du découpage temporel. Prenant acte de cette limite du conséquentialisme, O'Neill¹²⁴ considère que l'approche de l'économie du bonheur porte une vision de l'existence comme un ensemble de moments déconnectés, ce qui pose la question de la manière dont ce découpage va être opéré et surtout celle de savoir s'il ne serait pas possible d'éviter l'atomisation de la temporalité des personnes en cherchant plutôt à saisir la manière dont celles-ci vivent cette temporalité.

En lien avec ces considérations, deux questions demeurent problématiques : celle, d'une part, de la hiérarchisation des plaisirs et celle, d'autre part, des goûts et des besoins. La question de la hiérarchisation des plaisirs est une question ancienne à laquelle Mill avait apporté une réponse différente de Bentham. Mill (1871, p. 17) opère une distinction au sein des plaisirs entre ceux jugés comme « supérieurs » et ceux « inférieurs » et met en avant la recherche des plaisirs « supérieurs ». La mise en avant de ces plaisirs « supérieurs » joue, en outre, dans sa théorie, un rôle régulateur en favorisant le développement des plaisirs de nature intellectuelle et spirituelle, qui sont censés améliorer l'ouverture d'esprit et la bienveillance des êtres humains les uns vis-à-vis des autres. Les plaisirs et les peines « supérieurs » sont pour lui qualitativement différents des autres et, dès lors, il n'est pas possible de comparer ces deux catégories de biens. Comment alors trancher, catégoriser les peines et les plaisirs, distinguer le futile du nécessaire ? Par ailleurs, les utilitaristes ne distinguent pas les goûts des besoins : une personne peut avoir une faible capacité à « produire » de l'utilité soit par goût (personne dispendieuse) soit par besoin (une personne handicapée par exemple) (Clément, 2009, p. 64).

Pour conclure cette section, nous avons mis en exergue que les approches de l'économie du bonheur peuvent tout à fait mener à évacuer la question de la justice sociale et à évincer dans la pratique la pluralité des principes de valeur. Dans la lignée de l'utilitarisme, « le bien-être de la société consiste dans la satisfaction des systèmes de désirs des nombreux individus dont elle est constituée » (Blay, 2006, p. 92). Dès lors, adopter l'utilité ou le bonheur comme seul critère collectif ne permet pas, pour un même niveau de bonheur global, de distinguer les différents arrangements sociaux et leurs conséquences. Ainsi, ce type de posture peut ignorer et légitimer des situations de profonde injustice sociale et tendre à réitérer les rapports de force et de domination antérieure. La critique adressée par le philosophe Rawls à l'égard de l'utilitarisme économique fait écho à ces problèmes rencontrés par l'économie du bonheur : des choix immoraux et contraires au bien-être des personnes (et au principe même de justice) peuvent

¹²⁴ John O'Neill est professeur d'économie politique à l'Université de Manchester au Royaume-Uni. Il est l'un des contributeurs au groupe *Redefining Progress*.

surgir au niveau collectif lorsque le seul objectif poursuivi est la maximisation du bien-être du plus grand nombre (Blay, 2006, p. 92). Cette objection ne tient plus si l'on considère que l'intérêt individuel vise directement le bonheur du plus grand nombre. Dans ce cas, la conciliation entre intérêt individuel et bienveillance collective n'est plus problématique. Mais cette conciliation automatique (reposant par exemple sur la sympathie) évacue « la question de la justice qui suppose des intérêts en conflit » (Audard, 2002, p. 53).

Ainsi, une telle approche, très expertale et ancrée dans une posture positiviste, en livrant une vision policée et homogène du comportement des acteurs, ne permet pas de saisir les « disputes » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 28) – c'est-à-dire les conflits de valeur – qui surgissent au sujet des principes de valeur ni d'appréhender autrement que comme non rationnels un certain nombre de comportements des individus. Pourtant, comme le rappellent bien Boltanski et Thévenot (1991, p. 30), la « plasticité » elle-même – c'est-à-dire l'adaptation des acteurs aux situations – « fait partie de la définition de la normalité », la « pathologie » renvoyant souvent à une stigmatisation « des résistances aux ajustements exigés par le passage entre des situations différentes » (Boltanski et Thévenot, *ibid.*, p. 30). Le caractère toujours particulier d'une situation et des ajustements individuels et collectifs qui s'y produisent semble aller à l'encontre d'une vision quelque peu mécanique de ce qui permettrait d'atteindre le bonheur. Qui plus est, l'obsession pour le bonheur tend à faire oublier que l'on pourrait identifier plusieurs critères auxquels une valeur intrinsèque peut être attribuée. Les approches explorées dans les sections suivantes optent pour l'adoption d'une telle pluralité de critères. Nous commençons cette exploration par la théorie de la justice de Rawls.

2. Une théorie éthique de la justice

Les écrits de Rawls ont donné lieu à une littérature très abondante, à de nombreux prolongements, mais aussi à maintes critiques¹²⁵. L'objet de cette section n'est pas de s'atteler à une analyse exhaustive de la pensée de Rawls ni des débats auxquels ont donné lieu ses travaux. L'exploration des éléments phares de la théorie de la justice servira avant tout à souligner que d'autres fondements dans les critères de choix sociaux sont envisageables et que « toutes les formes de richesse ne sont pas à mettre sur le même plan quand on cherche à définir

¹²⁵ On trouve des critiques inspirées de plusieurs courants. Dans le courant libertaire, Nozick met en avant que la justice distributive est incompatible avec les droits des individus. Il milite conséquemment pour que l'État se contente d'assurer ses fonctions régaliennes.

un état souhaitable de la société » (Perret, 2003^a, p. 266). Cette analyse de la pensée de Rawls a un double intérêt : d'un point de vue théorique, elle constitue une voie pour donner un fondement éthique aux critères de choix sociaux et d'un point de vue empirique, cette analyse est nécessaire puisque le critère du leximin sera repris dans le cinquième chapitre de la deuxième partie de la thèse portant sur l'expérimentation IBEST.

À cette fin, cette section se structure en trois temps. Le premier temps (2.1.) est consacré à la mise en exergue de l'apport de l'approche de Rawls en comparaison à une approche utilitariste pour élargir la prise en compte des critères de choix sociaux. Le second temps (2.2) précise les critères et le mode de fondation de ceux-ci dans la conception rawlsienne. Enfin, le troisième et dernier temps (2.3) met en avant les zones d'indétermination de la théorie rawlsienne et les problèmes d'opérationnalisations qui peuvent être posés par une telle théorie de la justice.

2.1 Une rupture avec une conception utilitariste du choix social

Cette sous-section vise à positionner l'approche de Rawls par rapport à l'utilitarisme et met en exergue l'intérêt de cette approche pour penser d'autres critères de choix sociaux.

Avant d'en venir à l'exploration des deux différences majeures concernant les critères de choix sociaux identifiables entre ces deux approches, une précision sur l'architecture générale de la théorie de la justice de Rawls et ses rapports à l'utilitarisme s'avère nécessaire. L'approche de Rawls, souvent traitée comme une des théories du bien-être social, place la notion de justice au centre de son architecture théorique. Reconnaisant le pluralisme des valeurs, Rawls cherche à fonder des principes minimaux de justice permettant d'ordonner la société. Ainsi, il vise à dégager non le contenu du bien social, mais les conditions dans lesquelles la répartition des biens entre les personnes pourrait être jugée socialement acceptable, c'est-à-dire juste. Bien que la théorie de Rawls rompe avec l'utilitarisme à la fois philosophique et économique et mobilise des concepts peu usités dans le champ de l'utilitarisme, celle-ci a fait l'objet de mésinterprétations : beaucoup ont assimilé fonctions d'utilités et biens sociaux premiers, alors que ces deux conceptions sont dissemblables (Clément, 2009)¹²⁶ comme nous nous attachons dès à présent à le démontrer.

¹²⁶ C'est par exemple le cas de l'économiste Kenneth J. Arrow qui, dans son article de 1973, consacré à la théorie de la justice, « retient un maximin en utilités lorsqu'il présente les principes de justice de Rawls et les compare au principe utilitariste » (Clément, 2009, p. 59). Ce malentendu provient selon Clément (*ibid.*) du fait que « le

Le premier trait distinctif de l'approche de Rawls par rapport à l'utilitarisme réside dans le fait que la théorie de la justice qu'il établit offre la possibilité de la coexistence d'une multiplicité des conceptions du bien. Sa théorie évite ainsi un certain nombre d'écueils normatifs et fournit des points d'appui pour reposer la question de la hiérarchie et des inégalités sociales. Elle permet notamment d'éviter la possibilité théorique que le sacrifice d'un petit nombre ou le mauvais traitement infligé au plus démuné soit acceptable pour le bénéfice d'un plus grand nombre (Hugon, 1999, p. 32).

La deuxième différence avec l'approche utilitariste concerne les critères centraux dans la théorie de Rawls. S'inscrivant dans une approche post-welfariste déontologique d'inspiration kantienne, Rawls considère le bonheur ou le bien-être subjectif comme insuffisant pour traiter de la question de la justice sociale. En ce sens, son approche se distingue à la fois de celle des welfaristes, mais aussi des post-welfaristes, qui œuvrant dans le champ de l'économie du bonheur, accordent une pertinence à ce critère et demeurent largement axés sur une doctrine conséquentialiste sur le plan moral. Les auteurs critiques vis-à-vis du welfarisme, dont fait partie Rawls, souhaitent évaluer les états sociaux en ne se basant pas uniquement sur des mesures subjectives de satisfaction par rapport à la vie, mais également en introduisant des mesures plus objectives des conditions de vie. Selon Clément (2009, p. 65), « la métrique des biens premiers retenue par Rawls constitue une première proposition en ce sens. » Pour Rawls (1971, p. 122), ce n'est pas « le bonheur total (ou moyen) qui doit être maximisé en premier lieu », car « il n'existe aucun objectif unique en fonction duquel tous nos choix pourraient être raisonnablement faits » (Rawls, 1971, p. 601). En ce sens, Rawls se démarque des doctrines théologiques ou welfaristes qui visent la poursuite d'un seul bien. Alors que son approche a souvent été qualifiée de théorie du bien-être, il s'avère que ce critère intervient peu dans sa théorie. Le concept de bonheur au centre de la conception des utilitaristes classiques est par contre davantage discuté bien qu'il soit récusé en tant que « fin dominante ». Pour Douaï (2009, p. 325), « Rawls est clairement hésitant » entre une approche objective et subjective. Cette lecture que fait Douaï de Rawls nous paraît discutable : la position de Rawls est-elle « hésitante » ? Il nous apparaît que cela n'est pas le cas puisque lorsqu'il présente les deux postures – objectives et subjectives – Rawls pose que la définition du bonheur qui lui semble en adéquation avec la théorie de la justice est celle reliée à une approche objective, selon laquelle « être heureux implique à la fois un certain succès dans l'action et une assurance rationnelle quant au résultat. » Pour Rawls (1971, p. 595), le bonheur n'est pas une « fin

maximin sur les utilités est compatible avec le cadre welfariste du choix social qui constitue la tradition dominante en économie normative. »

dominante », car cet état qu'il nomme bonheur « est atteint en réalisant un projet rationnel de vie », mais c'est par contre une « fin globale » qui, en ce sens, peut inclure plusieurs objectifs sans pour autant que cette fin soit atteinte conséquemment à sa recherche. « La réalisation du bonheur dépend des circonstances et de la chance, d'où l'importance des conditions favorables » (Rawls, 1971, p. 591). Il s'avère donc que pour Rawls, comme pour Kant (1785)¹²⁷, le bonheur, bien que pouvant être une « fin », a un contenu indéterminé (c'est l'individu, à travers son projet de vie rationnel, qui fixe des fins). Conséquemment, l'objectif de l'État n'est pas de « réaliser le bonheur de chacun, mais de veiller au respect des principes de la justice et d'induire une politique économique, éducative, sociale qui en soit l'application » (Terestchenko, 2006, p. 117). Ainsi, c'est une approche bien différente de l'utilitarisme que propose Rawls, tant sur le plan des fondements, que des critères de choix sociaux, comme nous le développons dans la sous-section suivante.

2.2 Une conception axée sur la justice

Dans l'optique d'analyser l'architecture théorique de la théorie de Rawls, cette sous-section s'attache, tout d'abord, à apprécier les concepts qui sont au centre de sa théorie, puis les modalités de détermination des principes de justice développées dans celle-ci et, enfin, la question de la répartition des biens.

Au centre de la théorie de Rawls se trouve avant tout la question de la justice. Cette théorie articule une certaine conception morale qui fonde les concepts centraux de sa théorie, l'objet de la justice et les principes qui fondent le concept. Les concepts déontiques¹²⁸ (juste, permis, obligatoire, interdit etc.) sont premiers dans sa réflexion par rapport aux biens non

¹²⁷ Chez Kant, le bonheur est un concept « indéterminé » (Kant, 1785, p. 55). Tout homme recherche son bonheur, mais tout homme n'agit pas en raison du bonheur. Alors que le bonheur est souvent défini en référence à un état de plénitude ou pleine satisfaction, il n'est pas chez Kant un état, mais correspond à l'ensemble des inclinations, c'est-à-dire ce que les gens recherchent, le fait que la volonté soit orientée en vue d'une fin. Le bonheur est renvoyé chez Kant (1785, p. 56) à son étymologie « bon heurt », c'est-à-dire à la fortune. Celui-ci correspond à « la satisfaction de toutes les tendances humaines [...] le bonheur est idéal, non de la raison, mais de l'imagination, fondé uniquement sur des principes empiriques, dont on attendrait vainement qu'ils puissent déterminer une action par laquelle serait atteinte la totalité d'une série de conséquences en réalité infinie. » Si le bonheur correspond à l'ensemble des inclinations, alors les personnes agissent forcément pour leur bonheur, car elles mènent bien leurs vies en fonction de leurs inclinations. Chez Kant, le bonheur a un usage régulateur qui oriente l'usage de l'entendement, c'est quelque chose qui n'a pas d'objet et qui dès lors ne peut pas faire l'objet d'une définition, mais simplement d'une exposition. De ce fait, comme l'avance également Rawls (1971) on ne peut pas déduire quelque chose à partir du bonheur, on voudrait en faire une chose constitutive des politiques publiques alors que ce n'est pas possible, « les morales du bonheur se trompent. La présence universelle du désir de bonheur ne peut être une preuve de la rationalité de la fin désirée » (Kant, 1785, p. 55). L'action morale doit ici s'appuyer sur la représentation de la loi.

¹²⁸ Les concepts déontiques prennent tous leur source dans une conception du juste et portent sur les normes.

moraux (bonheur, bien-être, satisfaction), c'est pourquoi Rawls qualifie sa théorie de déontologique (1971, p. 55-56). Les concepts centraux et premiers de sa théorie sont ceux de « bien » et de « justice ». Pour lui (1971, p. 33), « l'objet premier de la justice, c'est la structure de base de la société ou, plus exactement, la façon dont les institutions sociales les plus importantes répartissent les droits et les devoirs fondamentaux et déterminent la répartition des avantages tirés de la coopération sociale. » Une telle citation témoigne que contrairement aux utilitaristes et aux économistes du bonheur, la question de la répartition des avantages sociaux est d'emblée placée au centre de la théorie de Rawls.

Pour fonder les principes de justice, Rawls (1971, p. 44) opte pour une approche procédurale (appelée aussi contractualiste dans la lignée de Locke, Rousseau et Kant) où il imagine une « position originelle » qui représenterait « le statu quo initial qui garantit l'équité des accords fondamentaux qui pourraient y être conclus. » Dans cette situation contractuelle visant à fixer les principes premiers qui régiraient l'organisation de la société, les individus, considérés comme rationnels dans leurs choix, ne savent pas quelle place leur sera attribuée ; ils sont amenés à se prononcer dans ces conditions sur les principes de justice qui vont déterminer les critères de l'ordination sociale et de la répartition des biens. Chaque personne doit s'exprimer sur les règles de justice alors qu'elle est sous un « voile d'ignorance » (Rawls, 1971, p. 168), c'est-à-dire qu'elle ne connaît pas la situation qui sera la sienne dans la hiérarchie sociale et elle n'est pas située, c'est-à-dire qu'elle est hors du monde et n'a pas de valeurs prédéterminées. Les personnes sous ce « voile d'ignorance » sont dès lors conduites rationnellement non pas à maximiser la somme d'utilité de l'ensemble des individus de la société, mais à s'accorder sur deux principes fondamentaux :

- 1) La liberté, tout d'abord, qui est la condition pour qu'une telle mise en situation soit possible, est première par rapport à l'accès aux biens. Le principe de liberté stipule que « chaque personne doit avoir un droit égal au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous, compatible avec un même système de liberté pour tous » (Rawls, 1971, p. 287 et p. 341). En d'autres termes, la liberté doit être la plus étendue possible pour chaque personne à condition que la liberté de l'un n'empiète pas sur la possibilité d'un autre de jouir des mêmes libertés.
- 2) Vient ensuite la question des règles d'ordination des individus dans la société : « Les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient : a) au plus grand bénéfice des plus désavantagés, dans la limite d'un juste principe d'épargne, et b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous, conformément au principe de la juste (*fair*) égalité des chances » (Rawls, *ibid.*).

Dans l'énonciation par Rawls des principes de justice dans l'ordre des priorités, « les libertés de base » viennent en premier, elles ne peuvent être limitées qu'au nom de la liberté. Vient, ensuite, la priorité accordée à la justice sur l'efficacité et le bien-être qui place « la juste (*fair*) égalité des chances » comme « antérieure au principe de différence » (Rawls, *ibid.*) qui avantage les plus défavorisés. Ainsi, ici, « le principe de choix valable pour un groupe est interprété comme étant une extension du principe de choix valable pour un individu » (Rawls, 1971, p. 50). C'est parce que l'individu ne sait pas la place qui sera la sienne dans l'ensemble social qu'il énonce un choix qui sera valable pour tous et qu'il fait sien le principe de différence (priorités aux plus défavorisés). En ce sens, les personnes sous « le voile d'ignorance » appliquent le principe du « maximin », c'est-à-dire qu'elles vont choisir la solution qui occasionne le moins mauvais résultat dans une situation donnée et/ou pour celui le plus mal placé dans l'échelle sociale. Une autre version de ce critère est le leximin qui « donne une priorité lexicographique aux préférences des individus les plus mal lotis sur celles des individus mieux lotis » (Reboud, 2008, p. 38).

La conception en termes de justice avancée par Rawls règle la répartition des biens dans la société. Rappelons, tout d'abord, que Rawls (1971) différencie deux types de biens. Les biens premiers naturels ne sont pas directement dépendants de l'organisation sociale (par exemple, la santé, l'intelligence, etc.), ce sont des caractéristiques individuelles. Les biens premiers sociaux sont répartis selon la configuration redistributive mise en place dans la société considérée. Parmi ces biens premiers sociaux, on peut identifier en reprenant la liste dressée par Perret (2003^a, p. 266) :

« les libertés de base (nécessaires au développement et à l'exercice des facultés morales) ; [la] liberté de circuler et de choisir son activité (nécessaire à la réalisation de "fins ultimes") ; [les] pouvoirs et prérogatives des fonctions et des postes de responsabilité (dans les institutions politiques et économiques) ; [le] revenu et [la] richesse ("moyens polyvalents – munis d'une valeur d'échange ; on en a besoin pour réaliser directement ou indirectement une gamme étendue de fins, quelles qu'elles soient") ; [les] bases sociales du respect de soi (constituées par "les aspects des institutions de base qui sont en général essentiels aux citoyens pour qu'ils possèdent un sens aigu de leur propre valeur en tant que personnes et pour qu'ils soient capables de développer et d'exercer leurs facultés morales et de faire progresser leurs buts et leurs fins avec confiance en eux-mêmes"). »

Cette liste peut être complétée par d'autres éléments comme le souligne Rawls lui-même. « [...] les biens premiers définissent ce que sont les besoins des individus envisagés sous l'angle des questions de justice sociale, et cette liste découle de la conception de la justice

comme équité au sens où, ainsi définis, ils doivent constituer ce qui permet à chacun de réaliser ses principaux objectifs » (Maric, 2002, p. 64). Sur le plan de la répartition des biens, même si les individus ne possèdent pas les mêmes biens premiers naturels, ils doivent tous pouvoir jouir des biens premiers sociaux selon les règles d'équité fixées par le deuxième principe de la théorie de Rawls. Après avoir exploré les grands principes de la théorie de Rawls, il s'agit maintenant d'envisager les indéterminations présentes dans son approche à travers la sous-section qui suit.

2.3 Les indéterminations d'une théorie de la justice

L'objet de cette sous-section est de mettre en exergue, dans un premier temps, la conception de la rationalité associée à la théorie de la justice de Rawls et, dans un second temps, les éléments qui dans sa théorie demeurent, de notre point de vue, indéterminés.

Ce premier temps vise à préciser le type de rationalité attribué aux acteurs dans la théorie de Rawls. Nous avons vu précédemment que contrairement à l'utilitarisme, Rawls prône une approche de l'évaluation des états sociaux sur la base de la valeur des ressources que chacun détient et non sur « la valeur de la satisfaction subjective retirée de ces ressources » (Clément, 2009, p. 66-67). Malgré cette distanciation avec la conception utilitariste, Rawls (2006, p. 117) ne rompt pas avec l'ensemble de l'ossature utilitariste : il adopte, en effet, dès le départ, une définition de la rationalité plus proche de la conception utilitariste que de la théorie morale kantienne. La rationalité est chez Rawls « pris au sens le plus étroit de la théorie économique, comme la “capacité d'employer les moyens les plus efficaces pour atteindre des fins données” » (Terestchenko, 2006, p. 120). Conséquemment, le projet poursuivi par Rawls, qui est celui d'une théorie politique pensée à partir d'un fondement éthique *a priori*, reste ancré dans une conception étroite de la rationalité ne permettant pas de cerner l'influence que pourrait exercer des individus situés dans un certain contexte institutionnel sur les règles existantes. En effet, Rawls (1971, p. 175) stipule que l'« on se présente un individu rationnel comme ayant un ensemble cohérent de préférences face aux options disponibles. Il hiérarchise ces options selon la façon dont elles réalisent ses buts ; il suit le projet qui satisfait le plus grand nombre de ses désirs et dont la réalisation a le plus de chances de succès. » En ce sens, bien que Rawls opère une tentative de réconciliation entre l'éthique et l'économie, il ne considère l'individu comme personne morale qu'en tant qu'il est pourvu d'un sens de la justice. Dans la réflexion portant sur la société juste, la personne est un individu maximisateur (Terestchenko, 2006, p. 120) en situation d'incertitude complète (à cause du « voile d'ignorance ») qui dans cette posture est

amenée à formuler des principes qui ont une valeur politique. La perspective adoptée par Rawls a le mérite de souligner l'interdépendance du principe d'égalité et d'efficacité (Maric, 2002, p. 85) et de montrer que ces deux objectifs ne sont pas forcément antinomiques et peuvent être poursuivis simultanément. L'adoption d'une telle rationalité non située, couplée à un mode de détermination des critères proches de celui de la théorie des jeux ne fournit pas les éléments pour rendre compte de la manière dont les individus seraient à même de remédier aux inégalités effectives de situation ni dont ceux-ci vont déployer leur rationalité dans l'action.

Cette faiblesse en termes d'opérationnalisation de l'approche de Rawls lorsqu'on veut mobiliser celle-ci pour juger des états sociaux est liée au fait que sa théorie de la justice est un projet politique (Pellé, 2009, p. 420) qui livrant un cadre favorable pour penser la question de la justice, laisse planer quatre indéterminations liées à l'apriorisme de l'approche. Le deuxième temps de cette sous-section s'attache à explorer chacune d'elles.

La première indétermination concerne « la question d'une évaluation de ces niveaux de ressources et celle d'éventuelles comparaisons interpersonnelles des niveaux de bien-être qu'elles permettent d'atteindre » (Maric, 2002, p. 65). En effet, bien que Rawls livre une définition des ressources nécessaires pour pouvoir poser un projet de vie rationnel, dans la perspective de sa théorie de la justice, il ne prend pas en considération les différences de réalisation effective entre les personnes, il ne traite pas non plus « des inégalités dans l'habilité à convertir des ressources en fins » (Pellé, 2009, p. 423) et donc ne donne pas d'éléments pour apprécier l'atteinte effective d'un certain niveau d'utilité. Pourtant, cette capacité à atteindre certaines réalisations est bien fonction de la capacité des personnes à produire de l'utilité à partir de ces moyens, or, cela n'est pas régulé par la théorie qu'il avance. En effet, une fois les places allouées dans la société, c'est aux individus « d'adapter leurs ambitions, les modifier, afin que celles-ci soient cohérentes avec les ressources qu'ils reçoivent » (Igershiem, 2004, p. 164-165 cité dans Reboud, 2008, p. 39). Ainsi, on suppose généralement qu'à une variation des conditions objectives d'existence des personnes est associée une variation du bien-être individuel. Mais, cela n'a rien d'automatique dans la théorie de Rawls, ce qui laisse en suspens la question des inégalités effectives d'utilité et la question de l'évaluation de la possibilité réelle qu'ont les personnes d'exercer leur droit. Il convient donc de préciser que l'approche de la liberté retenue par Rawls est négative, au sens où elle consiste à poser la liberté et les droits afférents sans pour autant aller sur la question des freins internes et externes pouvant s'opposer à l'atteinte par les personnes de leur projet de vie rationnel.

La seconde indétermination a trait à la conception de la rationalité des personnes retenue dans son approche. En effet, la théorie de la rationalité qu'il avance ne rend pas bien compte du

déploiement effectif de la rationalité, les agents pouvant être amenés à faire des choix qui contredisent la « règle du maximin », selon laquelle il faut « hiérarchiser les solutions possibles en fonction de leur plus mauvais résultat possible : nous devons choisir la solution dont le plus mauvais résultat est supérieur à chacun des plus mauvais résultats des autres » (Rawls, 1971, p. 185). Ce principe est peu transposable à l'échelle individuelle pour opérer un choix. En effet, comme le montre Harsanyi (1976, p. 39), ce principe peut conduire à des conclusions irrationnelles, au sens où elles sont susceptibles de contredire le sens commun. Pour illustrer les faiblesses de ce principe, Harsanyi s'appuie sur un cas fictif où une personne a le choix entre deux emplois : un mal payé et ennuyeux à New York, un autre très intéressant et bien rémunéré à Chicago. La personne en question, habitant New York, doit prendre l'avion si elle veut se rendre à Chicago pour travailler la semaine suivante. Elle encourt donc possiblement le risque d'avoir un accident d'avion. Le principe du maximin stipule, selon Harsanyi, que la personne devrait choisir le travail à New York, car le critère pour évaluer chacune des options consiste à se référer à la pire chose qui pourrait se produire (à savoir ici mourir dans un accident d'avion). Dès lors, la transposition d'une telle règle à l'échelle individuelle pose problème en amenant à des choix discutables.

La troisième indétermination concerne la question du groupe des « plus défavorisés » qui sont censés être favorisés par le principe de différence. Il n'est pas possible en effet de déterminer aisément qui pourraient être ces groupes et les éléments livrés, à ce propos, par Rawls (1971, p. 128-129) sont assez insatisfaisants (Maric, 2002).

Enfin, s'ajoute à l'ensemble de ces éléments une quatrième indétermination afférente au fait que sa théorie n'a pas été conçue pour appréhender les inégalités de situation liées à d'autres critères que ceux du revenu ou de l'égalité des droits. En effet, le mode de détermination des critères qui valent s'opère en posant une situation fictive, une forme d'état de nature, qui partant d'individus représentatifs, n'ayant ni intentionnalité ni situation sociale, ne prend pas en compte les inégalités effectives de situation en termes de liberté, d'accès aux droits qui peuvent être liées à l'hétérogénéité des personnes, à leur place sociale et aux contraintes institutionnelles existantes.

Pour clore le fil du développement sur les indéterminations de la théorie de Rawls, soulignons que la théorie rawlsienne n'a pas pour objet de s'occuper de certains des rapports de domination déjà existants. L'application des deux principes de justice suppose l'adoption de « la position de certains individus représentatifs » (Rawls, 1971, p. 125) permettant de juger dans une perspective générale les situations sociales. Deux positions sociales paraissent pertinentes à Rawls (1971, p. 126) : « celle définie par l'égalité des droits civiques et celle

définie par sa place dans la répartition des revenus et de la richesse ». Envisageant le fait que ces deux positions pourraient ne pas être les seuls éléments envisageables pour juger de l'égalité sociale, Rawls (1971, p. 129) évoque les inégalités liées « au sexe, [à] la race et [à] la culture », mais parce que, dans le cas qui l'intéresse, la prise en considération de celles-ci complexifie l'analyse, il en reste à l'énonciation des deux positions initiales. Ces éléments complexes doivent pourtant rentrer dans la construction des critères de jugements des états sociaux, car les inégalités en termes de droits civiques et de revenus ou de richesse ne recourent pas totalement les autres inégalités.

Ainsi, sans dénier l'intérêt de la théorie de Rawls, nous avons souligné ses difficultés à appréhender l'effectivité des situations sociales des personnes compte tenu de l'adoption d'une vision homogénéisée de l'humain qui tend à nier l'hétérogénéité des personnes elles-mêmes. La reconnaissance de ces limites nous amène à explorer d'autres approches des choix sociaux qui permettent de mieux prendre en compte cette hétérogénéité. C'est notamment le cas de l'approche par les capacités de Sen et Nussbaum, qui partage certaines proximités avec l'approche de Rawls (notamment parce qu'ils accordent une grande importance au pluralisme des conceptions du bien et au souci du respect du principe de différence), et prolonge donc à certains égards, le projet de cet auteur. Malgré l'existence d'un certain nombre d'atomes crochus entre les deux théories, Sen et Nussbaum se distinguent néanmoins du projet rawlsien en adoptant une posture moins formelle et plus pragmatique et une conception de l'égalité basée sur la notion novatrice de capacités. La section suivante s'attèle à explorer la plus-value d'une approche en termes de capacités pour concevoir les critères de choix sociaux.

3. Une évaluation politique de la liberté réelle : l'approche par les capacités

L'objet de cette section est d'explorer les éléments, qui dans une approche par les capacités, peuvent permettre de fonder sur une autre base rationnelle les critères de choix sociaux. L'analyse d'une telle approche a une double utilité. Premièrement, au regard de l'analyse théorique de la thèse, elle constitue une approche féconde puisqu'elle permet de fonder sur une autre base que sur un fondement scientifique ou éthique les critères de choix sociaux et qu'elle apparaît davantage en adéquation avec une approche conventionnaliste que les approches précédentes. Deuxièmement, l'exploration d'une telle approche s'avère

indispensable puisque l'expérimentation IBEST, qui sera au cœur de la deuxième partie de la thèse, ancre son positionnement théorique dans le sillage de l'approche par les capacités.

Avant d'en venir à la mise en exergue du plan de déploiement de cette section, il est nécessaire de positionner en préambule l'approche par les capacités par rapport aux deux approches déjà explorées, à savoir l'économie du bonheur qui constitue une version particulière de l'utilitarisme et la théorie de Rawls.

L'approche par les capacités¹²⁹ développée par Sen, et prolongée par Nussbaum, part d'une critique de la théorie de Rawls et de l'utilitarisme. Elle se situe à l'« entre-deux » de ces mouvances (Douai, 2009) ce qui l'a rend particulièrement féconde pour penser les points de jonction pouvant exister entre celles-ci et a dès lors le mérite de livrer une vision intermédiaire entre ces deux approches en renseignant sur l'articulation entre accès aux biens et utilité.

Sen et Nussbaum rompent avec une posture procédurale des déterminations des règles de justice pour adopter une posture qui évalue le résultat de la répartition (Sen, 1987, p. 210) et établit une théorie de l'égalité basée sur une conception renouvelée de la liberté. L'intérêt portée par ces auteurs à la liberté dite « réelle » rend leur approche beaucoup plus conséquentialiste que celle de Rawls – sans pour autant se réduire à un conséquentialisme –, leur conception axée sur la liberté donnée à la personne de s'accomplir s'inscrivant plutôt dans une éthique de la vertu. La réintroduction d'une forme de conséquentialisme dans l'approche par les capacités s'explique par le souci de construire une approche qui fournisse une évaluation réelle des états sociaux : « plutôt que de chercher des principes de justice abstraits régulant des formes abstraites de la société, [Sen] s'engage à développer des outils capables de caractériser et d'évaluer les formes effectives d'injustice. » (Pellé, 2009, p. 420)¹³⁰. Une telle citation pointe la nature particulière de l'approche par les capacités qui est directement tournée vers une forme d'opérationnalisation d'une approche en termes de justice.

Dans cette optique, tout en mettant en lumière les tensions et les problèmes qui peuvent exister entre les différentes définitions de l'égalité (*cf.* Encadré 2), Sen tente de développer une approche où liberté et égalité ne s'opposent pas.

¹²⁹ Pour désigner de manière générale la posture avancée par Sen et reprise ensuite par Nussbaum et Alkire, nous parlerons systématiquement de « capacités » même si la distinction est parfois faite entre « capability » et « capabilities », le premier terme se référant aux travaux de Sen, le second à ceux de Nussbaum.

¹³⁰ « La théorie rawlsienne se veut politique et recherche les principes fondamentaux et équitables d'une cohabitation entre individus divers tandis que l'ambition de Sen s'élabore dans le domaine moral et propose de redéfinir les normes de l'évaluation : d'un projet politique d'articulation entre les intérêts divergents des individus, on passe à une théorie morale de l'évaluation du bien-être » (Pellé, 2009, p. 420).

Encadré 2 – Une exigence d'égalité

Repartant d'une réflexion sur la notion d'égalité, Sen (1992, p. 17-18) avance que toutes les grandes théories sur l'organisation sociale sont égalitaristes à leurs manières (même si cet égalitarisme peut être implicite). De ce fait, la première question qui se pose lorsqu'on parle d'égalité ou d'inégalité est : « Égalité de quoi » ? (Sen, 1992).

Différentes éthiques de l'organisation sociale ont cours :

- un égalitarisme de revenu ;
- un égalitarisme du bien-être social.

Tout égalitarisme se focalise sur une forme d'égalité considérée comme impérative dans le champ des pratiques sociales, cette exigence servant ensuite comme « une contrainte sur la nature des autres décisions sociales » (Sen, 1992). Dans cette optique, il peut exister un conflit entre différents projets d'égalisation. C'est la variable focale (le revenu, les droits, etc.) qui sert à la comparaison entre des personnes différentes. La variable focale peut elle-même présenter une pluralité interne (Sen, 1992, p. 18). Ainsi, une double diversité doit être prise en compte : à la fois celle relative à la multiplicité des facettes d'une variable focale et également celle concernant l'existence même d'une pluralité de variables focales.

Une situation n'est pas inégalitaire ou égalitaire *de facto*, elle l'est relativement à une certaine vision de l'égalité (Sen, 1992, p. 18). Toute théorie normative va s'accompagner d'une exigence d'égalité dans un espace particulier. Les différentes formes d'égalités ne sont pas toutes compatibles entre elles (Sen, 1992, p. 19) : par exemple, l'égalité des chances peut conduire à une distribution des revenus très inégale ; l'égalité des fortunes peut coexister avec une extrême inégalité en terme de bonheur et recouvrir également des écarts importants du point de vue de la satisfaction des besoins ; l'égalité de la satisfaction des besoins peut cohabiter avec de grosses différences en termes de liberté de choix ; etc.

Ainsi, l'idée d'égalité se heurte à deux diversités distinctes (Sen, 1992) :

- 1) la multiplicité des variables en fonction desquelles on peut évaluer l'égalité ;
- 2) l'hétérogénéité fondamentale des êtres humains.

La démonstration des insuffisances de la théorie rawlsienne et utilitariste à fournir des critères satisfaisants d'évaluation des états sociaux préside à la proposition de nouveaux critères dans l'approche par les capacités. Deux arguments sont formulés par Sen pour mettre en lumière les insuffisances de ces deux approches.

Le premier argument défendu par Sen est que la question de l'égalité telle qu'elle a été posée au sein de l'utilitarisme et chez Rawls se heurte à la reconnaissance de l'hétérogénéité fondamentale des êtres humains, mal prise en compte dans ces théories. Cette prise en considération de la diversité humaine pose la question des disparités en termes de production d'utilité pour différents individus (Sen, 1987, p. 195). Ainsi, Sen (1987, p. 209) considère notamment que « l'absence d'exploitation, ou l'absence de discrimination, nécessite le recours à des informations qui ne sont pleinement exprimées ni par l'utilité ni par les biens premiers. » Un tel propos fournit un argument en faveur de l'élargissement de la base informationnelle du

jugement tel que l'envisage Sen. La conséquence de la non-prise en compte de l'hétérogénéité fondamentale des êtres humains est que ces deux théories – l'utilitarisme et la théorie rawlsienne –, pour des raisons différentes, peuvent très bien ignorer le désavantage physique lié à un handicap à partir du moment où la personne est satisfaite de son sort ou jouit des biens premiers.

Pour prolonger ce premier argument, explicitons la manière dont la théorie rawlsienne et la théorie utilitariste tendent à évincer la prise en compte de cette hétérogénéité. Concernant la théorie rawlsienne, ce que Sen (1987, p. 211) lui reproche au sujet de la question des biens premiers est qu'en dépit du caractère large de la liste dressée par Rawls, sa conception porte sur les « objets du bien, et non sur l'effet de ces objets sur l'individu »¹³¹. Ne prendre en compte que la possession des biens et non les effets liés à leur possession équivaut à négliger les différences de possibilité de conversion en termes de bien-être des personnes. Cela revient à accorder un poids égal à chacun dans la redistribution et ainsi à occulter la profonde variabilité qui existe entre les êtres humains, en matière de dotations naturelles et d'accès aux bénéfices de la redistribution. Cette absence de prise en considération de « l'habilité à convertir des ressources en fins » (Pellé, 2009, p. 423) ne constitue pas une omission de cette question dans la théorie de Rawls, mais provient simplement d'un refus de celui-ci de dépasser le stade de l'évaluation des « moyens disponibles » (Rawls, 1971, p. 124) dans le cadre d'une approche reposant sur le principe de l'égalité des chances.

A contrario, l'approche utilitariste met bien l'accent sur les effets, mais en les appréhendant uniquement à travers les états mentaux. Ainsi, Sen (1993, p. 196), dans la continuité de Rawls, critique la mauvaise prise en compte des questions de répartition dans la théorie utilitariste. En effet, hormis le critère de l'optimum de Pareto, aucun autre principe de répartition n'est avancé pour remédier aux différentes inégalités. Adopter le bien-être comme seul critère d'évaluation de l'état d'une personne, c'est pour Sen (1987, p. 44) méconnaître le caractère adaptatif des préférences. Pour lui (2008, p. 18), l'approche utilitariste peut également

¹³¹ Étant donné la posture procédurale de Rawls, il est cohérent qu'il néglige ces effets. Comme le souligne Pellé (2009, p. 429), pour Rawls : « il s'agit de s'accorder sur les conditions d'une juste participation au processus social, pour laisser ensuite ce processus de vie en société se poursuivre librement. Dans cette perspective, les inégalités de capacités ou de biens premiers, une fois les principes fondamentaux satisfaits, ne peuvent être compensées et sont sous la responsabilité de chacun. »

mener à adopter des critères d'évaluation des états sociaux qui font l'impasse sur les inégalités sociales :

« The utilitarian calculus based on, say, happiness can deeply unfair to those who are persistently deprived, such as the traditional underdogs in stratified societies, oppressed minorities in intolerant communities, precarious sharecroppers living in a world of uncertainty, sweated workers in exploitative industrial arrangements, subdued housewives in deeply sexist cultures »¹³².

Parler des privations de droits ou du bien-être (conçu sur une définition uniquement subjective) n'est pas la même chose. Rien n'empêche qu'un individu privé de droit se déclare heureux. Ainsi tout en reconnaissant l'importance du bonheur, Sen (1985, p. 136 ; 2009, p. 335) amoindrit sa portée : « si important soit-il, le bonheur ne peut-être notre unique valeur, ni la mesure de ce que nous valorisons », « rien n'oblige à prendre le niveau de bien-être accompli comme seul indicateur de possibilités qu'une personne valorise le plus » (Sen, 1992, p. 96).

Le deuxième argument, amenant Sen à se distancier de ces deux approches, concerne le caractère insuffisant d'une évaluation en termes de revenus¹³³ ou de biens puisqu'elle ne peut traduire correctement les différences d'accès liées à la possession de ces revenus ou de ces ressources (Sen, 1992, p. 160), comme le traduit bien la citation suivante : « les ressources dont dispose une personne, ou les biens premiers qu'elle détient, sont parfois des indicateurs très imparfaits de la liberté dont elle jouit réellement de faire ceci ou de faire cela » (Sen, 1992, p. 64). C'est pourquoi, pour lui, ces deux approches apparaissent toutes deux insuffisantes pour rendre compte de la notion de besoin (Sen, 1987, p. 210) et il est nécessaire d'intégrer d'autres informations dans l'évaluation d'une situation.

Dès lors, l'approche par les capacités constitue une réponse à ces insuffisances puisqu'elle vise à prendre en compte l'hétérogénéité fondamentale des êtres humains et la pluralité des principes de valeur. Pour cela, la posture adoptée par Sen, et ensuite par Nussbaum, vise à accorder l'égalité et la liberté, ces deux notions n'étant pas forcément antinomiques et pouvant se nourrir mutuellement : « la liberté fait partie des champs d'application possibles de

¹³² Traduction personnelle : « Le calcul utilitariste basé sur, disons-le, le bonheur peut être profondément injuste pour ceux qui sont constamment privés, tels que les personnes traditionnellement marginalisées dans les sociétés stratifiées, les minorités opprimées dans les communautés intolérantes, les métayers précaires qui vivent dans un monde incertain, les travailleurs pressurés par des arrangements industriels exploités, les femmes soumises au foyer dans les cultures profondément sexistes. »

¹³³ Sen se détache des méthodes de monétarisation usitées dans le champ économique. À cet égard, le remplacement du terme de développement souvent cantonné à des indicateurs économiques quantitatifs par celui de qualité de vie chez Sen et Nussbaum à partir du colloque internationale Wider d'Helsinki de 1990 n'est sans doute pas anodin.

l'égalité et l'égalité compte au nombre des structures de répartition possible de la liberté » (Sen, 1992, p. 44).

Partant de la conception développée par Sen des modes de détermination de la valeur, nous consacrons deux sous-sections à l'exploration de l'approche par les capacités. La première sous-section (3.1) montre en quoi l'approche de Sen constitue une alternative intéressante par rapport aux théories précédemment présentées. La seconde sous-section (3.2) souligne l'intérêt de l'approche au regard du positionnement théorique de la thèse en mettant l'accent sur l'intégration dans une approche par les capacités de la dimension institutionnelle de la vie sociale et en pointant l'aspect très pragmatique et opérationnel de la démarche.

3.1 L'égalité des capacités : une approche basée sur la liberté réelle

Sen prend ses distances à la fois avec la notion d'utilité, celle de biens premiers, mais aussi avec celle de bien-être, pour donner une place de choix dans son approche à la notion de liberté (Phillips, 2006, p. 91). Dans cette sous-section, les motifs justifiant la place accordée à ce critère par Sen seront détaillés. Nous explorons donc le sens précis donné à celui-ci et son rôle dans une théorie de l'évaluation politique de la « liberté réelle ». Une telle théorie repose sur un fondement démocratique et éthique permettant d'alimenter une réflexion sur les changements institutionnels à conduire pour améliorer l'égalité en termes de capacités entre les personnes.

Pour expliquer l'importance accordée au critère de liberté dans l'approche de Sen, il faut se rappeler sa conception du développement en tant que « processus » (Reboud, 2008, p. 57). Deux raisons légitiment la centralité de ce concept dans son approche : « 1) une raison d'évaluation : tout jugement sur le progrès n'a de sens que rapporté aux libertés : une avancée est une avancée des libertés ; 2) une raison d'efficacité : avancer dans le développement dépend avant tout de la possibilité pour les gens d'exercer leur libre initiative, ce que j'appelle leur fonction d'agent » (Sen, 1999, p. 14). Si Sen donne une place de choix aux « libertés substantielles » plutôt qu'à « l'utilité, la liberté du point de vue des procédures, ou le revenu réel » (Sen, 1999, p. 28), c'est à la fois parce que les libertés constituent la possibilité même de l'accomplissement de la personne, mais aussi parce qu'elles sont « un déterminant essentiel de l'initiative individuelle et de l'effectivité sociale » (Sen, *ibid.*). Ces « libertés substantielles » ne correspondent pas à une absence de contraintes, c'est-à-dire à la liberté négative ou, dit dans

les termes de Sen (1999, p. 28) lui-même, à « une liberté du point de vue des procédures ». Sen défend au contraire une conception de la liberté positive qui met en avant la possibilité que peut avoir l'individu de mener la vie qu'il « a des raisons de valoriser ». Être libre ce n'est donc pas simplement ne pas être freiné par des contraintes externes, mais c'est également avoir un « ensemble de choix » et une « étendue de choix » (Reboud, 2008). L'exemple pris par Kreps (1979, p. 565) pour distinguer les options de l'ensemble des choix et l'étendu des choix individuels est éclairant : un individu qui va dans un restaurant est confronté à un ensemble de choix, il faut qu'il choisisse le plat qu'il désire sur le menu du restaurant, mais la diversité des choix qui est proposé dépend directement du type de restaurant préalablement choisi ou imposé (de l'étendu des choix). Ainsi, le rôle des pouvoirs publics n'est pas de s'assurer que certains choix soient effectués – comme dans le cas de l'approche anglaise de l'économie du bonheur – mais : « the success of public policy depends on promoting this wellbeing freedom. The aim of policy is not to push people into achieving things or reaching states that are valued by others but to give them the opportunities to achieve what they 'have reason to' value ¹³⁴ » (Deneulin et McGregor, 2010, p. 506-507). Une telle citation porte à être attentif à la distinction à établir entre ce que les personnes valorisent et ce qu'elles ont des raisons de valoriser (Qizilbash, 2009, p. 14) et souligne les tensions qui peuvent exister entre la liberté d'opportunités et la liberté processuelle (c'est-à-dire la liberté de choix et l'absence d'ingérence). Sen ne tranche pas entre ces deux types de liberté, ce qui ne nous paraît pas problématique puisqu'en plaçant la liberté au centre de son approche, il met en avant la nécessité du débat démocratique autour de ces valeurs.

Ainsi, pour estimer l'accomplissement de la personne, il faut la juger eu égard aux objectifs qu'elle s'est elle-même fixée (Sen, 1992, p. 88). La perspective qu'il adopte au sujet de la liberté lui permet de distinguer entre la « qualité d'agent comme accomplissement » et le « bien-être comme accomplissement » (1992, p. 87 et 1993, p. 41) : la « qualité d'agent comme accomplissement » correspond à la réalisation d'objectifs et de valeurs que la personne se donne de manière réfléchie que ceux-ci soient liés ou non à son bien-être.

Pour illustrer cette distinction, Sen (1992, p. 66) prend l'exemple d'une personne qui sacrifie son bien-être pour accomplir sa qualité d'agent en allant faire de l'humanitaire. Comment interpréter cet exemple ? Peut-on vraiment dire qu'une personne qui fait cela sacrifie

¹³⁴ Traduction personnelle : « Le succès de la politique publique dépend de la promotion de cette liberté de rechercher le bien-être. L'objectif de la politique n'est pas de pousser les gens à réaliser des choses ou à produire des états qui sont évalués par d'autres, mais de leur donner les possibilités d'atteindre ce qu'ils ont des raisons de valoriser. »

son bien-être pour un accomplissement en termes de qualité d'agent étant donné qu'elle peut ressentir de la satisfaction à effectuer cette action ? Nous soutenons que sans retomber dans une approche welfariste où le bien-être serait toujours le seul motif de l'action valable, il est possible d'interpréter la distinction de Sen comme le fait que le bien-être n'est pas la seule finalité de l'agent. En effet, même si le corrélat d'un voyage humanitaire peut toujours être le fait de ressentir du bien-être parce que la personne a accompli ce en quoi elle croit, il n'en demeure pas moins que le motif initial du départ peut ne pas être nécessairement une recherche directe et immédiate de bien-être. La mise en exergue de la pluralité des objectifs que l'individu peut se donner à lui-même est une manière d'assurer le pluralisme des valeurs morales (Reboud, 2008, p. 55) en reconnaissant la possibilité des personnes de se fixer des fins très différentes.

Ainsi, il importe, dans l'analyse, de distinguer une conception du bonheur du type utilitariste, où pour être heureux il faudrait rechercher sa satisfaction, et la recherche de la qualité d'agent comme accomplissement, où le bonheur comme dans la théorie rawlsienne n'est qu'une fin dominante et où la personne peut se fixer des fins selon des principes moraux non utilitaristes. L'approche de Sen permet de mettre en avant qu'il n'y a pas de relation de proportionnalité entre l'élargissement du champ des possibles et l'augmentation du bien-être. L'élargissement de la liberté d'un individu peut constituer un désavantage pour lui et faire diminuer son bien-être (Sen, 1992, p. 23). En effet, un conflit est possible entre liberté et bien-être : l'élargissement de l'éventail des choix peut parfois rendre la personne moins heureuse, moins satisfaite (Sen, 1992, p. 91). Elle peut également constituer une limitation de la liberté, au sens où une gamme quasi-illimitée de choix rendrait impossible l'exercice de la liberté elle-même (Farrell, 2008, p. 18). Il peut aussi exister un conflit entre « liberté d'agent » (« *agency freedom* ») et « liberté de bien-être » (« *well-being freedom* ») c'est pourquoi la distinction entre qualité d'agent et bien-être est très importante (Sen, 1992, p. 92), de même qu'il est nécessaire de distinguer entre les objectifs liés au bien-être et ceux qui relèvent d'une autre visée (Sen, 1992, p. 23).

Bien que Sen place au centre de son approche la notion de liberté, pour autant, sa théorie ne concorde pas avec une approche en termes d'égalité des chances (Sen, 1992, p. 25-26) qui ne prend pas en compte la diversité fondamentale des êtres humains, ainsi que l'existence effective de différences quant aux dotations initiales en termes de ressources.

Évinçant une approche de la liberté en droit, son évaluation de la justice s'appuie sur une conception de la liberté réelle (*ibid.*, p. 123), qui est une liberté tournée vers sa réalisation, retraduite au travers du concept de capacités. Deux définitions différentes des capacités

cohabitent dans les écrits de Sen (2009, p. 233). La première définit les capacités en termes de combinaison de fonctionnements parmi lesquelles les personnes peuvent choisir ; en ce sens, ce sont les opportunités offertes à la personne – les fonctionnements renvoient ici au bien-être, tandis que la capacité d'accomplir certains fonctionnements fait référence à la liberté et donc à la possibilité réelle donnée à la personne de jouir du bien-être (Sen, 1992, p. 66). La seconde s'axe sur la possibilité de faire et d'être différentes choses, la capacité est alors la possibilité de réaliser certains fonctionnements. Ainsi, la première définition met davantage l'accent sur la dimension institutionnelle de la liberté, tandis que la seconde se focalise plus sur la personne, mais la coexistence de ces deux définitions se comprend bien : la possibilité de réaliser certains fonctionnements à l'échelle individuelle dépendant effectivement bien des opportunités qui lui sont offertes.

Or, en fonction des « caractéristiques propres à l'individu (son métabolisme, son intelligence...), mais aussi des caractéristiques sociales (institutions, biens publics, politiques, normes sociales...) » (Reboud, 2008, p. 46) de son environnement, qualifiées par Sen de facteurs de conversion, sa possibilité d'accomplir certains fonctionnements sera plus ou moins facilitée. À cet égard, Sen évoque l'existence de certaines capacités de base qui recouperaient, en partie tout du moins, les besoins de base ou les besoins premiers (Phillips, 2006, p. 91). Toutefois, il précise sur ce sujet que « les ressources dont dispose une personne, ou les biens premiers qu'elle détient, sont parfois des indicateurs très imparfaits de la liberté dont elle jouit réellement de faire ceci ou de faire cela » (Sen, 1992, p. 64). L'approche en terme de seuil de pauvreté apparaît dès lors insuffisante, car elle ne prend pas en compte ces différences de conversion et occulte le fait qu'une personne ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté peut malgré tout avoir un revenu inadéquat ne lui donnant pas accès à certains niveaux de capacités (Sen, 1992, p. 161).

Pour prolonger le fil de la discussion, on peut s'interroger sur le contenu à donner aux fonctionnements ou aux capacités. Dans l'optique de préserver la pluralité des fonctionnements et des capacités qui peuvent être recherchés par les personnes, Sen se refuse à en dresser une liste objective en considérant que cette liste doit être définie à travers un débat démocratique en fonction des contextes et des lieux. En adoptant cette position, Sen évite de tomber dans une forme de paternalisme (Qizilbash, 2009, p. 11) et échappe à une critique adressée généralement aux approches dites objectives (Guillen Royo, 2007, p. 163). Or, si Sen se refuse à dresser une telle liste, reste ouverte la question du mode de détermination des capacités. La réponse apportée par Sen est que pour assurer cette reconnaissance de la « pluralité des points de vue légitimes » (Perret, 2003^a, p. 273), il faut recourir à la « discussion

et l'interaction publique » (Sen, 1999, p. 253) qui permettent « l'émergence des valeurs partagées et des engagements » (*ibid.*). Ce risque est donc assumé par l'auteur, pour autant cela ne l'a pas empêché d'être très critiqué¹³⁵. Son approche peut être vue comme volontairement incomplète, en ce sens, l'indétermination du contenu à donner aux capacités et le refus d'établir une hiérarchie entre celles-ci peuvent paraître à certains égards problématiques pour l'opérationnalisation (lorsqu'il s'agit notamment de mesurer les capacités ou les fonctionnements des personnes).

Cette sous-section, tout en permettant de stabiliser notre lecture de Sen, a permis de faire ressortir les éléments d'intérêts de celle-ci. Il est désormais question, dans la sous-section qui suit (3.2), de pointer les principaux apports et limites d'une telle approche au regard de la détermination des critères de choix sociaux dans une perspective visant à construire des indicateurs alternatifs.

3.2 *Positionnement par rapport à l'approche par les capacités*

La posture de Sen permet de dépasser certaines des apories de l'économie du bonheur et de la théorie de Rawls et, ainsi de livrer une conception de l'évaluation des choix sociaux qui, affichant un positionnement éthique, n'en est pas moins respectueuse de la diversité des situations et des valeurs. Pour cerner la plus-value de l'approche par les capacités dans le cadre cette thèse, nous reviendrons dans un premier temps sur un certain nombre d'atouts de l'approche de Sen afin de penser une transformation des modes de rationalisation. Dans un second temps, nous envisagerons les voies d'approfondissements de cette approche. Enfin, dans

¹³⁵ Un certain nombre de critiques qui ont été adressées à Sen sur cette prise de position passe à côté de la philosophie générale du projet de Sen qui est bien de fournir une théorie de l'évaluation morale de la liberté, qui ne tombe pas dans les travers de la systématisme, prend en compte le pluralisme et offre la possibilité de poser en différents lieux et termes la question des capacités. À titre d'illustration, Bénéicourt (2004) dans son article « Contre Amartya Sen » considère que la position pluraliste de Sen est une « impasse » (p. 77) et ne fournit finalement aucun critère prédéterminé pour choisir entre deux options dans une situation donnée (Bénéicourt, 2004, p. 78), le fait par exemple de privilégier la santé ou l'éducation. Cette critique paraît un peu facile, voire simpliste, en occultant le fait que la plupart des théories du choix social ou des théories morales ne livrent pas tous les éléments pour juger *a priori* du choix à opérer en toute situation, mais fournissent davantage un cadre de réflexion, des principes à partir desquels la situation pourra faire l'objet d'une évaluation. En outre, pour appuyer son argument, Bénéicourt prétend que toutes les théories morales livrent un critère de jugement d'une situation, elle prend notamment l'exemple de Mill et de Kant. Or, si l'on s'arrête sur Kant, bien que celui-ci avance une doctrine morale appuyée sur la raison et sur l'énonciation de principes, il n'en demeure pas moins que la situation de choix présentée par Bénéicourt, pour dénier la pertinence de la théorie de Sen, serait tout aussi indéterminée *a priori* pour Kant.

un troisième temps, nous reviendrons sur certaines difficultés associées au recours à la discussion collective pour déterminer les capacités ou les fonctionnements importants.

Ce premier temps met en exergue les apports de l’approche par les capacités sur deux plans : le pluralisme des valeurs et la rationalité des acteurs.

Sur le plan du pluralisme des valeurs, l’approche des capacités, en rompant à la fois avec la perspective utilitariste et rawlsienne, a le mérite de transcender « la distinction entre les biens absolus et relatifs » (Dean, 2009, p. 263) et de mieux prendre en compte la diversité des êtres humains et de leurs situations (*ibid.*). Ainsi, la théorie de Sen peut être vue comme une manière de redonner de la consistance aux personnes, à leur hétérogénéité et à la diversité de leur vécu. Elle permet, dans une perspective opérationnelle, de travailler sur la différence entre la liberté réelle et la liberté formelle, entre les droits formels et les droits réels et de distinguer des situations d’égalité réelle et d’égalité formelle. Ne prendre en compte que les droits formels – comme le fait Rawls – peut conduire à occulter des questions comme celles du non-recours ou celles des dispositifs institutionnels d’accès aux droits. À travers la conception de la liberté réelle avancée dans cette approche, Sen fournit des éléments pour repenser différemment le développement¹³⁶ pour trois raisons. La première raison est qu’il intègre, dans son approche, les institutions et les politiques publiques. En effet, l’« interconnexion » entre les libertés dont disposent les personnes et la « codification institutionnelle » des opportunités (Sen, 1999, p. 15) est importante : plus les institutions donnent d’opportunités aux personnes, plus celles-ci peuvent exercer leurs libertés ; plus elles s’y emploient, plus elles contribuent à modifier les cadres institutionnels qui déterminent les opportunités sociales. Les structures sociales jouent donc un rôle de frein ou de facilitateurs dans la possibilité d’accès à certaines opportunités. La seconde raison est que Sen conçoit le développement sur un mode dynamique en tant que processus et ne livre pas conséquemment des critères préconçus auxquels les acteurs devraient se conformer. En ce sens, son approche est ouverte vers les acteurs et pensée pour intégrer la complexité et la diversité des situations sociales des acteurs. La troisième raison est qu’il propose un recentrage sur les finalités plurielles de ce développement et rompt avec une conception axée sur les moyens. Son approche tient compte de la diversité des finalités qui

¹³⁶ Il a d’ailleurs apporté un renouveau des approches dites du développement et des approches par les besoins. Sen (1999, p. 46) envisage le développement comme « un processus d’expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. » Par ailleurs, l’appellation « développement humain », employée en référence à l’Indicateur de Développement Humain (IDH), s’inspire de l’approche de Sen comme en témoigne la définition de la notion figurant dans le rapport du PNUD : « Le développement humain est un processus qui conduit à l’élargissement des possibilités offertes à chacun » (PNUD, 1990, p. 10).

peuvent être poursuivies à l'échelle individuelle et collective et ne cherche pas à tout subsumer sous un seul critère comme le font les welfaristes.

Sur le plan de la rationalité des acteurs, l'approche par les capacités présente l'atout « sur le plan épistémologique [...] de développer rigoureusement une théorie sociale qui inclut comme un de ses éléments constitutifs, la réflexivité des acteurs » (De Munck et Zimmermann, 2008, p. 10). Une telle citation met en exergue la proximité entre une approche institutionnaliste et l'approche par les capacités puisque la prise en compte de cette capacité des acteurs à jouer sur les normes est au centre des travaux les plus récents au sein de l'EC.

Au-delà de ces apports théoriques, nous soulignons, dans ce deuxième temps, les deux voies d'approfondissement de l'approche par les capacités qui nous paraissent intéressantes dans le cadre de cette thèse. La première voie d'approfondissement concerne la prise en compte de la nature constitutive des interdépendances humaines, dans une perspective institutionnaliste, sur un mode plus anthropologique et moins interactionniste afin de rompre avec une vision individualiste du bien-être (Phillips, 2006, p. 93) et la traduction souvent libérale qui a été faite de cette approche (Dean, 2009, p. 261). La seconde voie d'approfondissement est relative à la discussion collective autour des capacités et à ses modalités d'opérationnalisation. Dans l'approche par les capacités, la discussion collective joue, à notre sens, un double rôle : 1) elle permet de déterminer collectivement les fonctionnements importants ; 2) elle est un moyen pour travailler sur le processus d'adaptation des préférences et sur la différence entre ce que les personnes valorisent et ce qu'elles ont des raisons de valoriser. Ainsi, le recours à la discussion collective est une manière pour éviter de déterminer une liste de fonctionnements ou de capacités et, ainsi pour respecter le pluralisme des valeurs.

Dans ce troisième temps, tout en reconnaissant l'intérêt du recours à une discussion collective, nous soutenons que la position de Sen à ce propos soulève trois problèmes principaux.

Tout d'abord, le recours à la discussion collective laisse la question de l'adaptation des préférences en partie irrésolue. En partie seulement, car la solution avancée par Sen donne, et ce n'est pas rien, la possibilité de mettre au jour, dans une certaine mesure, ces processus d'adaptation. Ce qui demeure problématique est le fait que les préférences exprimées dans le cadre d'une discussion collective peuvent être l'expression d'une forme d'adaptation des préférences à sa situation sociale au sens large. Dès lors, distinguer les préférences exprimées

qui sont biaisées par le conditionnement social (comme les rôles des genres) de celles qui ne le sont pas nous paraît requérir la mise en place de stratégies discursives complexes.

Ensuite, dans la continuité de l'argument précédent, la discussion collective peut s'accompagner de la reproduction des rapports de domination existants et ainsi la vision majoritaire peut venir s'imposer à certaines minorités (notamment celles moins à même de maîtriser les codes de la discussion) : c'est pourquoi, « derrière l'idéal démocratique peuvent facilement œuvrer la manipulation et le dictat des plus forts » (Leyens, 2011, p. 95).

Enfin, outre le fait d'entériner la reproduction des rapports de force antérieurs, ce type de discussion collective pourrait conduire à une forme de relativisme des valeurs qui semble pouvoir rentrer en contradiction avec la prise en compte du pluralisme des valeurs. Nussbaum (2003), très consciente de cette difficulté, propose, à notre sens, une approche qui a le mérite de conserver les apports d'une conception démocratique de la détermination des capacités tout en construisant un cadre de base des capacités échappant à une forme de relativisme. En partant de ce concept et en s'ancrant sur une approche aristotélicienne de ce qu'est une « bonne vie », elle justifie une liste de dix capacités principales¹³⁷. Celles-ci sont assez larges pour permettre une redéfinition selon les contextes et la société considérée et sont en adéquation avec l'impératif catégorique de Kant selon lequel : tout individu doit être traité comme une fin et non simplement comme un moyen (Nussbaum, 2003, p. 40). Cet ancrage participe aux rapprochements entre les capacités et les droits de l'homme. Toutefois, comme le relève Guillen Royo (2007, p. 163), l'absence de hiérarchisation entre les capacités peut paraître problématique, car cela revient à donner le même poids à l'« intégrité physique d'une personne » et au fait de « jouer » – ces deux capacités apparaissant toutes deux dans la liste établie par Nussbaum (*ibid.*, p. 42). Cette absence de hiérarchisation peut s'expliquer par le fait que Nussbaum ne se préoccupe pas simplement de ce qu'est une vie décente ou digne, mais qu'elle cherche à lister les capacités qui constituent une « bonne vie » (Phillips, 2006, p. 96). Or, même si cette posture présente, à notre sens, le mérite de mettre en avant le caractère multidimensionnel d'une « bonne vie », dans le cadre d'une approche visant à créer des

¹³⁷ Les listes (évolutives) des capacités fondamentales (Nussbaum, 2003, p. 41-42) rassemblent : 1) la vie, 2) la santé du corps, 3) l'intégrité corporelle, 4) le sens, l'imagination et la pensée, 5) les émotions, 6) la raison pratique, 7) l'affiliation, 8) les autres espèces, 9) le jeu et 10) le contrôle de son environnement. Nussbaum (*ibid.*, p. 42) présente cette liste comme une conception morale partielle autonome. La protection du pluralisme passe par le respect de trois libertés fondamentales : la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de conscience. Elle est explicitement introduite à des fins politiques et ne se mêle pas des débats métaphysiques qui divisent les personnes selon les cultures et les religions. Cette liste peut être vue comme un « module » qui peut être partagé et approuvé par des personnes qui ont des conceptions très différentes du sens de l'existence et du but de la vie. Elle doit permettre l'existence d'un socle moral commun où chacun peut s'inscrire de différentes manières, quelles que soient ses valeurs ou sa doctrine religieuse.

indicateurs pour les politiques publiques, il peut être utile, voire indispensable de procéder à une certaine hiérarchisation et à certains arbitrages entre capacités. Tout du moins, penser la manière dont peuvent être assurées de manière conjointe ces différentes capacités, apparaît nécessaire, car les politiques et les personnes n'ont pas des moyens illimités. À cet égard, l'approche de Sen et celle de Nussbaum peuvent être soumises à la même critique, à savoir l'absence de détermination des moyens sur lesquels les individus ou l'État peuvent s'appuyer pour : 1) augmenter l'ensemble et l'étendue des choix des personnes ; 2) aller vers une plus grande égalité en termes de capacités.

Les approches par les besoins de Doyal et Gough et de Max-Neef paraissent pouvoir à ces difficultés d'opérationnalisation, c'est pourquoi nous leur consacrons la section suivante.

4. Une détermination anthropologique et empirique des besoins et de leur mode de satisfaction

Les travaux sur les besoins partagent une proximité forte avec l'approche par les capacités et ont le mérite de consolider la notion de besoin insuffisamment étayée par les approches utilitaristes et rawlsiennes (Sen, 1987, p. 210). Au regard du développement de la thèse, l'exploration de telles approches a un triple intérêt. Le premier intérêt est d'approcher une conception de la détermination des critères d'ordre empirique ou anthropologique articulée à un fondement politique. En effet, ces travaux, généralement critiques vis-à-vis des approches subjectives, cherchent, derrière la diversité des pratiques, à repérer des invariants en termes de besoins. En ce sens, ces approches peuvent être dites empiristes, car elles partent d'observations de terrain pour ensuite remonter sur des considérations plus générales. Sur le plan de la théorie morale, elles s'appuient sur une conception en termes de droit naturel puisqu'elles cherchent à déterminer les éléments communs de la nature humaine. L'approche de Rawls qui met l'accent également sur les « biens premiers humains » (proches des « besoins fondamentaux ») partage, de par son objet, des proximités avec l'approche par les besoins. Elle s'en distingue toutefois par le fondement sur lequel repose les critères de choix sociaux puisque le raisonnement s'effectue *a priori* à partir des principes de justice en repartant de la théorie morale kantienne. Le second intérêt de ces approches provient du fait que celles-ci fournissent des éléments intéressants pour solidifier le contenu à donner aux capacités de base. Enfin, le troisième intérêt, relatif à l'opérationnalisation effective des critères avancés, tient dans la plus-value que

peuvent apporter ces courants pour penser les réponses, en termes de politiques publiques, aux besoins des acteurs dans une optique de soutenabilité.

Pour explorer la plus-value de ces approches axées sur les besoins, la section se structure en trois sous-sections : la première d'entre elles (4.1) vise à positionner la notion de besoin par rapport à celle de bien-être et à stabiliser brièvement les travaux du champ. La seconde sous-section (4.2), est dédiée à la mise en exergue de l'intérêt de l'approche de Doyal et Gough. Enfin, la troisième sous-section (4.3) est consacrée à l'exploration de l'approche de Max-Neef (1991).

4.1 *Stabiliser le champ des besoins*

Cette sous-section se décompose en deux temps. Dans un premier temps (4.1.1), il est question de spécifier le sens à donner à la notion de besoin. Le second temps (4.1.2) est dédié, quant à lui, à la stabilisation du champ des travaux sur les besoins et sert à repérer les approches intéressantes au regard de l'ambition théorique du chapitre.

4.1.1 La définition de la notion de « besoin »

La sous-section aborde, tout d'abord, la définition des besoins dans le cadre de la conception utilitariste en économie, puis, les conceptions alternatives des besoins soutenues par les approches du développement. Enfin, le débat relatif à la distinction entre besoins naturels et besoins artificiels parachève cette exploration de la notion de « besoin ».

L'utilitarisme et l'économie du bonheur mobilisent peu, voire pas du tout, la notion de « besoin », mais s'intéressent plutôt aux désirs des personnes et à leurs aspirations. Bien que le terme soit peu présent dans leur analyse, il n'en demeure pas moins que les travaux économiques inspirés de l'utilitarisme sont porteurs d'une certaine conception du besoin qu'il importe de mettre en lumière. Pour cela, nous nous appuyons sur l'analyse de Matarasso (1962). Celui-ci (1962, p. 21) soutient que la science économique – et particulièrement l'analyse néoclassique – a opéré « un curieux renversement de perspectives » en posant « les besoins, non à l'origine, mais au terme du circuit économique. » Pour asseoir sa réflexion, Matarasso (1962, p. 21) prend appui sur l'ouvrage de Galbraith, *L'ère de l'opulence*, lui permettant de préciser la relation particulière liant les besoins et la production dans les théories économiques

qui a amené à poser la production en amont des besoins. La citation suivante éclaire la manière dont Matarasso (*id.*) spécifie cette relation :

« Reconnaître cette interdépendance signifie que les besoins sont assujettis à la production. C'est accorder au producteur la double fonction de fabriquer les produits et de créer le désir de les avoir [...] Au fur et à mesure que l'abondance augmente dans une société, de nouveaux besoins sont sans cesse créés par le processus même qui les satisfait. »¹³⁸

Une telle citation met en exergue que c'est une définition *ex post* des besoins qui prévaut dans le champ de la théorie économique et qui a accompagné le développement des problèmes de répartition des ressources et de gaspillage.

Contestant la pertinence d'une telle définition des besoins, les travaux œuvrant dans le champ du développement ont proposé des conceptions alternatives des besoins. Le champ de la littérature sur le sujet est bien trop vaste pour en livrer un panorama exhaustif – et ceci n'est pas l'objet de notre propos –, c'est pourquoi pour spécifier la teneur d'une telle définition nous nous appuyons sur les travaux de Phillips (2006) qui dans son livre *Quality of life* s'attèle à explorer les différents courants du développement travaillant sur les questions de la qualité de la vie et du bien-être. Selon Phillips (2006, p. 80), on peut définir les besoins comme suit :

« A need is a necessity and, in the context of development studies and quality of life more generally, meeting needs provides the necessities for survival or, slightly more ambitiously, for a minimally decent life. »¹³⁹

Une telle définition du besoin est intéressante à trois titres. Tout d'abord, définir le besoin comme une nécessité revient à mettre en avant que l'identification d'un besoin doit amener à une action pour combler celui-ci (Phillips, 2006, p. 80). Lié à ce premier aspect, le second point d'intérêt met en exergue que c'est au travers de cet impératif que le besoin se distingue du désir. Enfin, l'intérêt d'une telle définition provient également du changement en terme analytique qu'elle induit puisque celle-ci combine la définition instrumentale et normative¹⁴⁰ du besoin et

¹³⁸ Galbraith (1961), *L'ère de l'opulence*, cité dans Matarasso, M. (1962), « Les frontières socio-culturelles des besoins humains », *Les Cahiers de la publicité*, n° 2, p. 21

¹³⁹ Traduction personnelle : « Un besoin est une nécessité, et, dans le cadre des études sur le développement et la qualité de vie plus généralement, la satisfaction des besoins constitue une nécessité pour la survie, ou de manière plus ambitieuse, pour avoir une vie un tant soit peu décente. »

¹⁴⁰ L'analyse instrumentale du besoin va pointer que les besoins sont des conditions requises à l'atteinte de certaines fins, tandis que l'approche normative va poser les besoins comme prioritaires en tant que tels

s'écarter d'une définition descriptive de ce dernier qui renvoie celui-ci sur les désirs ou l'utilité au sens économique¹⁴¹.

Si l'on reprend la discussion amorcée précédemment, sur les besoins créés par l'industrie, on peut s'interroger sur le caractère « artificiel » des besoins. Soulever ce point amène au questionnement suivant : les besoins sont-ils des « faits de nature » ou des « faits de culture » ? (Matarasso, 1962, p. 21). De prime abord, nous pourrions être tenté d'affirmer qu'il existe des besoins des deux sortes : des besoins naturels dictés par la subsistance et des besoins culturels liés au fait que l'être humain appartient d'emblée à un ou des groupes sociaux et qu'il charge les objets de significations qui vont motiver l'échange monétaire, la consommation, mais aussi le don. Or, même si la détermination des besoins de base est relativement consensuelle (nourriture de base, santé, éducation), la détermination des seuils pour lesquels ces besoins sont correctement atteints, la hiérarchisation entre ceux-ci, ainsi que la ligne de partage entre l'essentiel et le superflu, le culturel et le naturel, sont des questions qui sont loin d'être réglées. Un tel point est important puisqu'il renvoie à des problèmes concrets d'opérationnalisation des indicateurs portant sur la spécification de tels besoins.

De nombreux travaux à partir des années 1950 ont vu le jour, visant à dégager ce que seraient les besoins fondamentaux (Otto Klineberg [1957], Henri Piéron [1959]¹⁴², Abraham Maslow [1943], Meyer Ifrah et Manfred Max-Neef [1991]). Cependant, la diversité des listes de besoins dressés par les auteurs montre bien que la distinction entre les besoins naturels et les besoins culturels est difficilement tenable, ce qui explique que cette distinction a été peu à peu abandonnée ou relâchée dans les travaux les plus récents, auxquels nous consacrons la sous-section suivante.

4.1.2 La stabilisation du champ des approches par les besoins

Au fil du temps, plusieurs voies ont été explorées pour définir, soit théoriquement, soit anthropologiquement, les besoins fondamentaux. Les difficultés à fonder pertinemment une

(Rauschamayer et *al.*, 2011, p. 3). Nous ne nous attardons pas davantage sur cette discussion qui ne sert pas directement le propos présenté ici.

¹⁴¹ Dans le cadre de la théorie néoclassique, l'utilité ne renvoie pas directement aux besoins, mais peut comprendre tout ce qui est superflu, elle se confond dès lors avec ce qui est désiré (Perrin, 2004, p. 48).

¹⁴² Cité dans dans Matarasso, M. (1962), « Les frontières socio-culturelles des besoins humains », *Les Cahiers de la publicité*, n° 2, p. 25.

conception scientifique du besoin a entraîné de profondes reconfigurations dans le champ des travaux sur le sujet. Le propos suivant s'attache à explorer ces mutations.

L'approche par les besoins a été reprise en 1970 par la Banque Mondiale qui, adoptant une conception restrictive des besoins axée sur ceux de base, a mené des politiques de développement dans ce sens (Gasper, 2010, p. 49). Le manque de clarté de l'approche en terme de besoins, de conceptualisation et sa dimension normative lui ont valu de lourdes critiques et a donné lieu à une période de profonds dénigrement de ce type d'approche dans les années 70-80 (Gasper, 2010, p. 50). Notamment, une critique de la notion a été opérée par des auteurs du courant néoclassique qui pointaient son inutilité et son caractère vague. À titre d'illustration, un économiste comme Allen (1982, p. 23)¹⁴³ considérait que la notion de besoin était un mot vide (« 'a non-word' ») et écrivait : « 'Economics can say much which is useful about desires, preferences and demands' [...] 'But the assertion of absolute economic "need" – in contrast to desire, preference and demand – is nonsense' »¹⁴⁴.

Par la suite, les approches développées par divers auteurs s'intéressant aux politiques publiques, notamment Sen, Max-Neef, Penz, Braybrooke, Doyal et Gough, ont permis de distinguer différents types de besoins et de renforcer conceptuellement ce type d'approche (Cobb, 2000, p. 10). Bien que le psychologue américain Maslow (1964) soit sans doute l'auteur le plus connu dans ce courant et que sa fameuse pyramide soit très utilisée, sa conception présente la faiblesse d'être très mécanique. En effet, la successivité des besoins dans la conception de Maslow (un besoin n'apparaît que lorsque le précédent a été satisfait) est problématique, car, d'une part, elle empêche de percevoir l'imbrication ou le lien pouvant exister entre plusieurs besoins et, d'autre part, elle évince la coexistence des besoins. De plus, elle tend à véhiculer une conception selon laquelle satisfaire les « besoins supérieurs » des populations pauvres n'aurait que peu d'importance.

L'approche de Doyal et Gough et celle de Max-Neef (1991) permettent de dépasser cette vision sommaire des besoins¹⁴⁵ et sont respectivement au centre de chacune des deux sections qui suivent. Dans le champ des approches sur les besoins, ces deux théories sont intéressantes à deux égards. Tout d'abord, elles ont toutes inspirées des indicateurs. Ensuite, elles jouissent d'un certain degré de sophistication par rapport aux théories précédentes axées sur les besoins

¹⁴³ Cité dans Jackson et *al.* (2004, p. 3-4).

¹⁴⁴ Traduction personnelle : « "L'économie peut dire beaucoup de choses sur ce qui est utile, sur les désirs, les préférences et les exigences" [...] Mais l'affirmation d'un "besoin" économique absolu – contrairement au fait de désirer, aux préférences ou à la demande – est un non-sens. »

¹⁴⁵ Maslow a d'ailleurs révisé lui-même sa propre conception dans la suite de ses écrits (Jackson et *al.*, 2004, p. 9).

et elles sont au cœur des discussions récentes autour de la qualité de vie et du bien-être (Gasper, 2004 ; Phillips, 2006).

4.2 Des besoins intermédiaires situés

L'intérêt de l'approche de Doyal et Gough (1991) est de pointer l'importance des conditions sociales dans la satisfaction des besoins (Dean, 2010, p. 25) et le fait que plusieurs besoins intermédiaires peuvent contribuer à la satisfaction des besoins de base. Pour Phillips (2006, p. 90) : « the THN [Theory of Human Need d'après l'ouvrage que Doyal et Gough ont écrits] is undoubtedly the most important and powerful of the needs-based quality of life construct. It is robust, clear, forceful and elegant in its formulation »¹⁴⁶. La satisfaction de certains besoins comme celui de la participation dépend de la situation institutionnelle dans laquelle la personne se trouve. Cette approche présente donc le mérite de dresser une liste très courte et peu contestable des besoins de base et livre des éléments pour penser la satisfaction de ces derniers.

Pour Doyal et Gough (1991, p. 35-39), les besoins doivent être distingués des motivations des personnes, qui peuvent être partagées entre les individus. Leur approche se distance, en ce sens, de la conception des besoins par Maslow (1964, p. 20-52) qui met en exergue des « motivations » communes aux différents êtres humains. Les besoins pour Doyal et Gough (1991, p. 39) ne peuvent ni être déduits des motivations individuelles, ni de l'environnement culturel. Ces besoins ont un caractère nécessaire, car si une personne ne satisfait pas ceux-ci, cela a des répercussions dommageables pour elle-même et pour son implication dans la société (Doyal et Gough, *ibid.*, p. 50). Bien que les terminologies employées diffèrent, « need » chez Doyal et Gough, « capabilities » chez Nussbaum, ces auteurs ont en commun de développer un argumentaire ayant une valeur d'universalité pour l'émancipation humaine (Gough, 2003, p. 3), transposable dans différentes cultures ou sociétés et, en ce sens, de se livrer chacun à une critique du relativisme.

La théorie de Doyal et Gough vise à fonder une théorie objective des besoins humains. Leur approche des besoins est hiérarchique et tente d'établir les relations qu'entretiennent les buts universels, les besoins intermédiaires et ceux de base ainsi que de déterminer qu'elles sont

¹⁴⁶ Traduction personnelle : « la THN [Théorie des besoins humains] est incontestablement la plus importante et la plus puissante approche de la qualité de vie construite à propos des besoins. Celle-ci est robuste, claire, puissante et élégante dans sa formulation. »

les préconditions sociétales de la satisfaction des besoins. À cette fin, Doyal et Gough (1991) mettent en avant trois besoins de base qui sont considérés comme universels et objectifs¹⁴⁷. Deux d'entre eux sont individuels : l'autonomie et la santé physique. À ceux-ci, Doyal et Gough en ajoutent un troisième qui assure la possibilité d'une définition collective permettant notamment d'identifier les facteurs de satisfaction : l'« autonomie critique », qui doit permettre un minimum de participation sociale et n'est pas associée à des besoins intermédiaires.

Le reste des besoins identifiés sont des besoins intermédiaires, qui sont nécessaires pour l'épanouissement de la personne et pour l'atteinte des besoins de base, mais peuvent prendre des formes variées en fonction de la culture de la société considérée. Ainsi, la manière de satisfaire ces besoins de base au travers des besoins intermédiaires peut varier en fonction des cultures (Gough, 2003). Pour autant, des facteurs de satisfaction universels, liés aux besoins de base peuvent, selon eux, être identifiés. L'exemple pris par Gough (2003) est celui de la ration calorique qui dépend de l'activité de l'individu et qui serait un critère objectif transculturel. Sur la base de ces facteurs de satisfaction universels sont identifiés des objectifs de second ordre que sont les besoins intermédiaires. Les autres facteurs de satisfaction peuvent être identifiés sur la base de connaissances sociales et naturelles et en s'appuyant sur l'expérience quotidienne des personnes concernées.

S'inscrivant en opposition avec l'utilitarisme économique, cette approche qui intègre le rôle joué par la rationalité dans la possibilité que les personnes soient autonomes, en livre une vision large comme le relate le propos de Guillen Royo (2007, p. 164) : « Rationality is also accounted for as a component of the definition of the basic need for autonomy but it is not bounded by what is socially or legally accepted or by a maximizing behaviour of any kind. »¹⁴⁸ Ainsi, cette approche a le double mérite de prendre en considération l'importance de la situation institutionnelle des personnes dans la satisfaction des besoins et de proposer une conception de la rationalité élargie. Elle intègre dès lors la pluralité des réponses et des comportements pouvant amener à une situation acceptable sur le plan de la satisfaction des besoins intermédiaires.

¹⁴⁷ « 'objective' in that its theoretical and empirical specification is independent of individual preference, and 'universal' in that its conception of serious harm is the same for everyone » (Doyal et Gough, 1991, p. 49).

¹⁴⁸ Traduction personnelle : « La rationalité rentre également en ligne de compte dans la définition du besoin de base qu'est l'autonomie mais elle n'est pas limitée à ce qui est socialement ou juridiquement acceptée ou à un quelconque comportement de maximisation. »

L'approche de Max-Neef (1991), qui partage une grande proximité avec cette approche (bien que les deux soient rarement présentées ensemble), apporte des éléments plus fins sur les questions de satisfaction des besoins. Celle-ci est au cœur de la sous-section suivante.

4.3 *Satisfaire durablement les besoins*

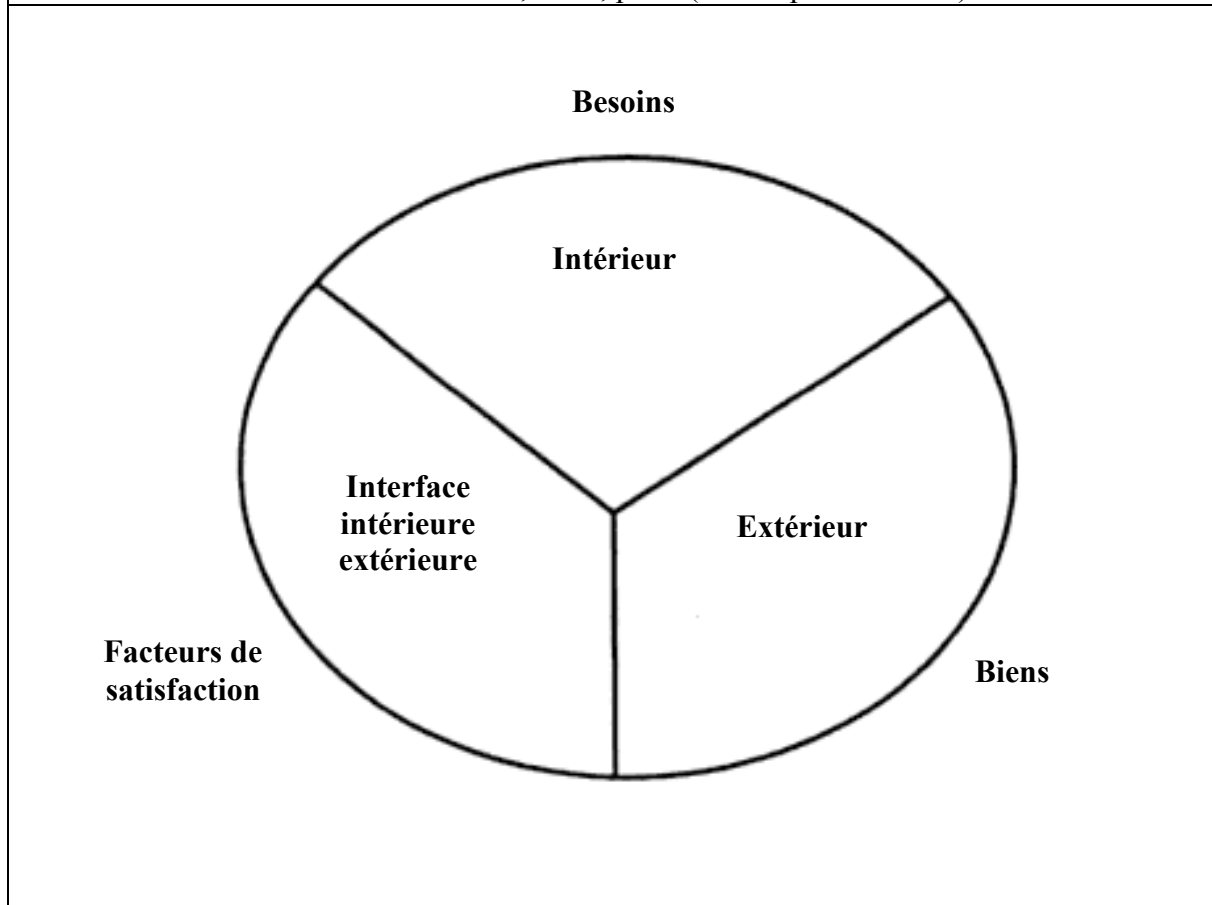
Contrairement à Maslow, l'approche de l'économiste chilien Max-Neef (1991), qui fut prix Nobel alternatif en 1983, évite les écueils liés à la hiérarchisation et à la successivité des besoins en considérant que tous les besoins fondamentaux sont directement présents.

Max-Neef (1991, p. 17 ; 2007, p. 204), en se basant sur des études interculturelles, dresse une liste de neuf besoins de base fondamentaux non hiérarchisables et non substituables entre eux (hormis celui de subsistance qui est un préalable à tous les autres) entre lesquels existe une relation systémique : la subsistance, la protection/la sécurité, l'affection, l'éducation, la participation, l'oisiveté (loisirs, repos), la création, l'identité et la liberté. Comme chez Doyal et Gough (1991), ces différences culturelles observées ne portent pas sur le type de besoins à satisfaire, mais sur la manière de satisfaire ceux-ci. En ce sens, cette approche opte pour un relativisme des pratiques et non des valeurs. Autrement dit, il y aurait des invariants fondamentaux dans les besoins humains, mais une pluralité de pratiques pour satisfaire ces besoins.

Chez Max-Neef (1986), il n'y a pas une correspondance terme à terme entre un besoin et un facteur de satisfaction (« *satisfactores* » en espagnol ou « *satisfiers* » en anglais) : le facteur de satisfaction peut répondre à plusieurs besoins et un besoin peut être comblé de différentes manières. Alors que les besoins sont considérés comme « universels et transhistoriques », les « facteurs de satisfaction [...] varient dans le temps et selon les cultures » (Mallard, 1995, p. 476). Ce sont ces derniers qui permettent de faire l'interface entre les besoins ressentis par les personnes et leur environnement extérieur (*cf.* Figure 7).

Figure 7 – Les facteurs de satisfaction comme interface entre la personne et son environnement

Extrait de Max-Neef, 1986, p. 28 (traduit par Ottaviani)



Ces neuf besoins sont des catégories axiologiques qui sont à la croisée de quatre catégories existentielles : être, avoir, faire, vivre. La résultante de ce croisement produit la matrice des besoins et des facteurs de satisfaction (Max-Neef, 1992, p. 204) figurant ci-dessous. L'« être » correspond à des attributs individuels ou collectifs ; l'« avoir » renvoie aux institutions, aux normes, aux mécanismes, outils ou lois ; le « faire » est relatif aux actions personnelles ou collectives et l'« être situé » renvoie aux lieux et aux milieux temporels et spatiaux. Cette matrice n'est qu'une aide pour l'auto-évaluation par les groupes de leurs types de développements et n'a pas une vocation normative (Max-Neef, 1991, p. 30).

Tableau 7 - Matrice des besoins et des facteurs de satisfaction
 Extrait de Max-Neef, 1991, p. 32 (traduction par Ottaviani)

<i>Les besoins selon les catégories axiologiques</i>	<i>Besoins selon les catégories existentielles</i>			
	Etre	Avoir	Faire	Etre situé
Subsistance	Santé physique, santé mentale, équilibre, sens de l'humour, adaptation	Nourriture, vêtement, travail	Se nourrir, procréer, se reposer, travailler	Espace vital, intimité, domicile, lieux en commun
Protection	Soin, adaptation, autonomie, équilibre, solidarité	Systèmes d'assurance, épargnes, sécurité social, systèmes de santé, droits, famille, travail	Coopérer, prévoir, faire des projets, prendre soin de, se soigner, aider	Règles d'interaction, écoles, universités, académies, groupes, communautés, famille
Affection	Estime de soi, solidarité, tolérance, générosité, réceptivité, passion, détermination, sensualité, sens de l'humour	Amis, familles, partenaires, relation avec la nature	Faire l'amour, caresser, exprimer ses émotions, partager, prendre soin de, se cultiver, apprécier	Règles d'interaction, partis, associations, églises, communautés, voisins, famille
Compréhension	Esprit critique, réceptivité, curiosité, étonnement, discipline, intuition, rationalité	Littérature, méthodes d'enseignements, politiques éducatives, politiques de communication	Enquêter, étudier, expérimenter, éduquer, analyser, méditer	Vie privée, intimité, espaces fermés, temps libre, environnement, paysages
Participation	Adaptabilité, réceptivité, solidarité, volonté, détermination, dévouement, respect, passion, sens de l'humour	Droits, responsabilités, devoirs, privilèges, travail	Etre lié, coopérer, proposer, partager, s'opposer, obéir, interagir, être d'accord, exprimer son opinion	Rythmes sociaux, règles de tous les jours, règles d'appartenance, processus d'apprentissage
Loisir	Curiosité, réceptivité, imagination, insouciance, sens de l'humour, tranquillité, sensualité	Jeux, spectacles, clubs, parties, paix de l'esprit	Avoir des rêves, cocooner, rêver, se rappeler le vieux temps, se laisser aller à la fantaisie, se souvenir, se relaxer, s'amuser, jouer	Vie privée, intimité, espaces fermés, temps libre, environnement, paysages
Création	Passion, détermination, intuition, imagination, audace, rationalité, autonomie, curiosité	Compétences, talents, méthodes, travail	Travailler, inventer, construire, concevoir, composer, interpréter	Production et régulation des règles, ateliers, groupes culturels, audiences, espaces d'expression, liberté temporelle
Identité	Sentiment d'appartenance, cohérence, différence, estime de soi, assurance	Symboles, langues, religions, habits, coutumes, groupes de référence, sexualité, normes, mémoire historique, travail	S'engager, être intégré, se confronter, décider, se connaître, se reconnaître soi-même, se réaliser, évoluer	Rythmes sociaux, règles de tous les jours, ce à quoi on participe, processus d'évolution
Liberté	Autonomie, estime de soi, détermination, passion, assurance, ouverture d'esprit, audace, esprit, esprit de rébellion	Droit égaux	S'opposer, choisir, être différent, courir des risques, développer sa conscience, s'engager, désobéir	Plasticité temporelle/spatiale

Suivant cette perspective, pour étudier les besoins, il ne suffit pas de savoir si ceux-ci sont satisfaits ou non. La réponse au besoin n'est pas un processus binaire. Il est important

d'appréhender les effets d'une réponse à un besoin sur l'ensemble des autres besoins. À cette fin, Max-Neef distingue cinq types de réponse :

- 1) La réponse destructive répond à un besoin, mais diminue la satisfaction d'autres besoins (par exemple la mise en place de caméras de surveillance répond au besoin de sécurité mais nuit simultanément au besoin de liberté).
- 2) La pseudo-réponse soulage le besoin mais ne le satisfait pas vraiment, en tout cas pas de manière durable. Pour illustrer ce point on peut renvoyer à la phrase célèbre de Confucius « quand un homme a faim mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson. »
- 3) La réponse inhibitrice satisfait un besoin mais en inhibe d'autres : à travers le travail, la participation à la vie sociale d'une personne peut être plus importante, mais cela se fait au détriment de ses pratiques de loisirs.
- 4) La réponse univoque ne satisfait qu'un seul besoin, c'est par exemple le programme alimentaire classique répondant au besoin de subsistance.
- 5) La réponse synergique : elle intervient sur plusieurs éléments du système. L'allaitement maternel qui répond à la fois au besoin d'affection et de subsistance en est un bon exemple.

Cette classification des réponses est associée, chez Max-Neef, à une révision de la notion d'« efficience » : celle-ci n'est pas orientée vers la maximisation de la productivité ou des profits (Max-Neef, 1992, p. 212), mais concerne l'utilisation optimale des moyens afin de satisfaire les besoins (Max-Neef, *ibid.*, p. 213). Dès lors, la réponse de type « synergique » est par excellence celle que les pouvoirs publics doivent privilégier, car elle permet à moindre effort et coût d'obtenir de meilleurs résultats dans la satisfaction des besoins identifiés. L'approche de Max-Neef est intéressante puisqu'elle démontre qu'avoir plus de biens ne s'accompagne pas forcément d'une amélioration de la satisfaction des besoins, notamment si les biens achetés sont peu satisfaisants, et génèrent de ce fait une quantité croissante d'achats (Guillen-Royo¹⁴⁹, 2007, p. 165). La conception de Max-Neef amène ainsi moins à se soucier de la quantité de l'offre de biens que de la qualité de cette offre, notamment d'un point de vue institutionnel. Dès lors, l'approche élargit la réflexion sur les modes de satisfaction des besoins, il ne s'agit pas de savoir simplement si un besoin est satisfait, mais de voir si celui-ci l'est correctement, c'est-à-dire sans que sa satisfaction s'effectue au détriment d'autres besoins. Force est de constater que toutes les manières de satisfaire les besoins ne se valent pas : la

¹⁴⁹ Monica Guillen-Royo est économiste, elle travaille actuellement au Centre for Development and Environment de Oslo, sa recherche s'axe principalement sur le bien-être et la consommation soutenable.

qualité de la réponse apportée s'apprécie au regard de ses conséquences à long terme sur les personnes et l'environnement et dépend à la fois de facteurs individuels et institutionnels.

Ainsi, la conception du développement humain de Max-Neef, axée sur les besoins, intègre deux éléments négligés par les théories sociales : d'une part, la dimension institutionnelle du développement et, d'autre part, les liens existants entre les différents besoins (Max-Neef, 1991, p. 112). La mise en lumière de ces deux spécificités nous amène à soutenir que cette conception ouvre des perspectives d'analyse intéressante, et ce, pour trois raisons : 1) elle fournit une matrice pour approcher de multiples situations sociales et pour envisager la diversité des pratiques, contrairement à l'approche monétaire la plus répandue (Jackson et *al.*, 2004, p. 14) ; 2) elle est pertinente pour envisager les situations d'inégalités sociales et environnementales ; 3) elle permet d'identifier les réponses soutenables socialement et écologiquement grâce à la différenciation des différentes formes de réponses aux besoins.

À cet égard, cette approche apparaît complémentaire à une approche en termes de capacités en fournissant une réflexion sur le type de réponses satisfaisantes d'un point de vue social et environnemental. Nous revenons sur les voies de rapprochement entre ces différentes théories sociales dans la conclusion du chapitre.

Conclusion

Cette conclusion a deux ambitions afin d'approcher les points de divergence et de convergence des différentes approches du bien-être.

Dans un premier temps, elle vise à discuter la synergie (Comim, 2005) qui pourrait exister entre l'approche par les capacités et celle de l'économie du bonheur, puisque ce rapprochement est susceptible de fournir une base théorique solide pour penser le croisement des données subjectives et objectives. Les oppositions et les voies de rapprochement entre l'approche subjective du bien-être et les capacités ont donné lieu à de multiples travaux ces dernières années : un ouvrage tel que *Happiness and Capabilities* (Bruni, Comim et Pugno, 2008) qui a réuni des têtes de file des deux bords – entre autres sur les capacités Sen et Alkire et pour l'économie du bonheur Easterlin, Sugden et Angner – est révélateur des tentatives à l'œuvre vers un tel rapprochement. Toutefois, il est important de noter que la discussion entre les deux courants est loin d'être la norme (Comim, 2005, p. 162).

Dans un second temps, cette conclusion dresse le bilan de l'exploration des différents courants en synthétisant la manière dont les théories sociales règlent la question normative de la détermination des critères de choix sociaux et notamment sur quel type de fondement elles font reposer ceux-ci. En fonction du type de registre mis en avant pour justifier la démarche, les approches recourent à différents critères tirant leurs sources de la diversité des modes d'expertise et de justification qui peuvent soutenir de telles démarches.

Pour dépasser certaines des apories soulignées plus haut, deux voies de prolongement de l'approche de Sen ont été travaillées.

La première réside dans le rapprochement entre une approche par les besoins et l'approche de Sen. En effet, l'approche par les capacités de Sen et Nussbaum et les approches de Doyal et Gough et Max-Neef, bien qu'elles optent pour des fondements différents des critères d'évaluation des états sociaux, ont en commun de : 1) Critiquer les approches subjectives des critères de choix sociaux, notamment celles axées sur le bien-être subjectif ; 2) Proposer des critères d'évaluation des états sociaux tournés vers l'opérationnalisation au travers de la prise en compte de la diversité des situations et des personnes ; 3) Réintégrer explicitement la réflexion éthique dans la discussion menée sur le développement.

La deuxième piste d'approfondissement part du constat de l'existence d'atomes crochus entre l'approche de l'économie du bonheur notamment celle eudomonique¹⁵⁰ et l'approche par les capacités (King, 2007). C'est cette voie d'approfondissement, moins travaillée qui est explorée ici. À cette fin, nous aborderons dans un premier moment, les voies de rapprochement entre les deux approches, puis un second moment, sera dédié à l'exploration des points de divergence persistants entre celles-ci.

Ce premier moment est consacré aux points de convergence existant entre l'approche par les capacités et certains travaux de l'économie du bonheur. Deux éléments peuvent être avancés en faveur d'un tel rapprochement.

Premièrement, ces deux approches s'intéressent au bien-être humain, notamment à travers le jugement et le ressenti que l'individu porte sur sa propre vie. Toutes deux s'écartent d'une approche en termes de ressources monétaires de base et mettent en avant l'importance

¹⁵⁰ La dénomination peut être trompeuse en laissant penser une proximité forte avec l'approche aristotélicienne. Aristote a une conception rationaliste de la morale : il considère le bonheur comme équivalent à la possession de certains biens (la santé, la richesse par exemple). Ainsi, son approche philosophique qui met en avant une conception objective du bonheur se distingue très clairement de l'approche subjective de l'économie du bonheur.

d'élargir la base informationnelle afin de découvrir les variables latentes qui agissent sur l'individu (Comim, 2005, p. 169-171).

Deuxièmement, la rencontre des deux courants pourrait permettre de mieux approcher le phénomène d'adaptation des préférences (Comim, 2005, p. 163). Des auteurs du courant de l'économie du bonheur tels que Frey et Stutzer (2002, p. 12) soulignent que le bonheur n'est pas quelque chose de donné, mais dépend largement de l'environnement social dans lequel chaque personne est socialisée. Ainsi, ceux-ci prennent en considération le phénomène d'adaptation des préférences qui se traduit notamment par un ajustement progressif du niveau de satisfaction aux circonstances vécues par la personne. Ils pointent également l'importance des aspirations liées au vécu des individus, à la comparaison et au mimétisme social. Dans cette optique, les éléments d'analyse produits dans le cadre de l'économie du bonheur et notamment la mise en exergue des « standards de référence internalisés » (« *internalised reference standards* » – Comim, 2005, p. 171) peuvent servir à alimenter le débat sur la question de l'adaptabilité des préférences.

Enfin, d'autres affinités, mises en avant par Comim (2005, p. 169-171), nous paraissent plus contestables. Celui-ci souligne le fait que les deux approches donneraient la priorité aux fins plutôt qu'aux moyens. Or, autant il est clair que l'économie du bonheur peut être considérée comme une approche de type téléologique, autant cela est moins évident en ce qui concerne l'approche des capacités qui tend davantage à se rapprocher d'une éthique de la vertu. Par ailleurs, bien que des dimensions communes soient effectivement valorisées (la démocratie, la participation, l'autonomie), elles ne le sont pas pour les mêmes raisons. Dans le cas de l'économie du bonheur, cette valorisation est instrumentale puisqu'elle découle de la corrélation entre les dimensions et le niveau de satisfaction, tandis que, chez Sen ou chez Nussbaum, elles sont des éléments constitutifs pour mener une vie humaine.

Cette discussion nous conduit au deuxième moment de ce développement dédié aux points de désaccord importants qui demeurent entre les deux types d'approche.

Une des principales dissensions entre ces deux courants porte sur l'appréciation très différente du rôle de l'information subjective pour fournir une caractérisation fiable du bien-être des personnes. Alors que les approches de l'économie du bonheur considèrent que les informations subjectives sont la seule source fiable d'information pour appréhender le bien-être humain, *a contrario*, Max-Neef, Rawls, Sen, Nussbaum, Doyal et Gough accordent peu de crédit aux mesures subjectives globales de la satisfaction. Cette différence de posture explique l'appellation générale souvent usitée pour distinguer ces travaux de ceux de l'économie du bonheur : les premiers sont qualifiés d'approches objectives du bien-être (« *Objective Well-*

Being », souvent noté OWB dans la littérature anglo-saxonne), tandis que les deuxièmes sont appelés les approches du bien-être subjectif (« *Subjective Well-Being* » – SWB)¹⁵¹. Cette distinction est extrêmement utilisée dans les travaux visant à livrer une vue d'ensemble des courants portant sur la qualité de vie, le bien-être ou les besoins ; il est d'ailleurs notable que, quel que soit le concept privilégié par l'auteur, les mêmes courants – à quelques exceptions près – se retrouvent¹⁵².

Un deuxième motif de discordance récurrent entre ces deux courants vient du mode de détermination de la valeur : alors que l'économie du bonheur reste sur un mode de détermination de la valeur très expert en mettant en avant la scientificité de sa démarche, l'approche en termes de « *capabilities* », l'approche de Rawls, les approches portant sur les besoins mettent en avant d'autres modes de détermination du bien-être s'appuyant sur des fondements éthiques et politiques. En guise d'illustration, dans le cadre d'une approche capabiliste, la discussion collective joue un rôle qui permet de transcender l'individu et de surmonter les préjugés présents dans les évaluations subjectives (Bruni, Comim, Pugno, 2008, p. 6).

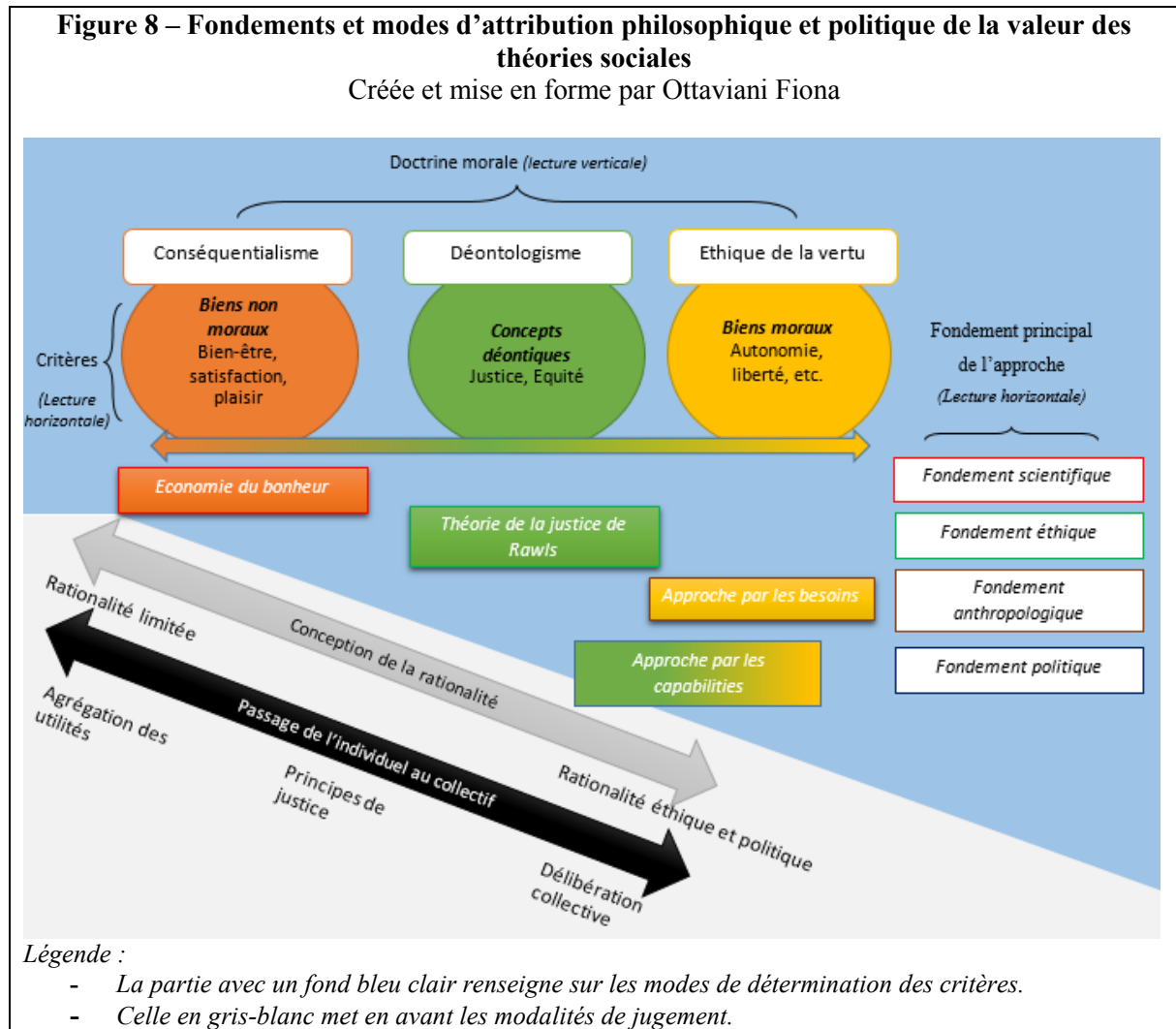
Bien qu'une certaine méfiance perdure de la part des auteurs travaillant sur les *capabilities*, quant à la fiabilité des données produites par l'économie du bonheur, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'auteurs (Diener et Suh, 1997 ; Comim, 2005 ; Schokkaert, 2007) entrevoient le caractère potentiellement bénéfique de l'ouverture de l'approche des *capabilities* aux recherches sur le bien-être subjectif. Ainsi, même si sur le plan théorique le rapprochement entre les travaux axés sur les *capabilities* et l'économie du bonheur est loin d'être évident, pour autant cela ne veut pas dire que dans la construction des indicateurs, il ne soit pas possible d'envisager l'exportation de certaines méthodes d'un champ à l'autre. Ce point est important, au regard de l'objet empirique de la thèse, puisque nous serons amenés à mobiliser des données subjectives pour travailler sur le bien-être dans une perspective capabiliste.

Venons-en à la deuxième partie de cette conclusion relative aux théories sociales qui viennent asseoir une réflexion autour du bien-être : quels sont leurs apports ? Sont-elles suffisantes pour penser le contenu qui pourrait venir alimenter des indicateurs alternatifs ?

¹⁵¹ Concernant la distinction entre SWB et OWB, cf. Guillen-Royo (2007).

¹⁵² En guise d'exemple, Phillips (2006), présentant les approches portant sur la qualité de vie, évoque notamment les travaux de l'économie du bonheur, de Doyal et Gough et de Nussbaum. Monica-Guillen, dans son article de 2007 qui s'intéresse au bien-être, à la consommation et aux besoins humains, aborde aussi l'ensemble de ces courants, mais ajoute une présentation de l'approche de Max-Neef.

Pour estimer les apports et les limites des théories, dites du bien-être, la grille de lecture présentée en introduction de ce chapitre, concernant la doctrine morale et les fondements de chaque approche, est reprise ici sous forme d’un schéma (cf. Figure 8) et permet ainsi de situer chaque théorie selon quatre perspectives.



La première perspective, qui correspond à la lecture verticale du schéma ci-dessus, offre la possibilité de repérer la doctrine éthique sous-jacente à chaque théorie et les concepts qui sont premiers dans celles-ci : biens non moraux pour l’économie du bonheur qui place au centre de son analyse le bonheur ; concepts déontiques dans le cadre de la théorie de la justice de Rawls¹⁵³ ; biens moraux comme l’autonomie ou la liberté dans le champ des approches par les capacités ou par les besoins.

¹⁵³ « On sait que la théorie de Rawls, au contraire, affirme la priorité du juste et des droits sur le bien-être au nom de la priorité de l’individu sur ses intérêts de premier ordre, c’est-à-dire de son autonomie sur ses besoins. “La justice, écrit-il, est la première vertu des institutions sociales... Si efficaces et bien organisées que soient des

La deuxième perspective renseigne sur le fondement principal de chaque théorie à travers la lecture horizontale du schéma) et permet de voir le registre de justification prédominant au regard duquel la posture théorique de chacun des courants est argumentée. L'économie du bonheur met en avant la scientificité de sa démarche en essayant de prouver que l'objet de sa recherche, le bonheur, n'est pas simplement un concept moral, mais bien un objet scientifique qui peut être décortiqué, mis en équation et, dès lors, qu'il est possible de dégager des lois du bonheur. La théorie de la justice de Rawls, quant à elle, s'appuie sur un fondement éthique qui ambitionne de fonder *a priori* les critères de justice qui valent. Les théoriciens des besoins, de leur côté, vont plutôt se baser sur des observations de type anthropologique pour esquisser ce que peuvent être les critères d'une vie proprement humaine. Enfin, l'approche par les capacités, notamment la posture de Sen, remet la dimension politique au centre de l'analyse en considérant que les critères doivent, dans tous les cas, faire l'objet d'une discussion collective.

La troisième perspective souligne que chacune de ces postures s'articule avec une certaine conception de la rationalité. Dans le cadre de l'économie du bonheur, la conception de l'individu qui prévaut en fait un individu encore très atomisé. Toutefois, un certain relâchement intervient par rapport à l'hypothèse de rationalité substantielle et ainsi la possibilité d'un décalage entre les préférences des individus et leurs comportements est intégrée dans l'analyse. Dès lors, l'individu peut rencontrer des difficultés à atteindre une situation optimale en termes de bien-être, mais va essayer de rechercher ce qui lui paraît le plus satisfaisant. Les amendements opérés par les tenants de cette posture les éloignent d'une conception de la rationalité de type instrumental au profit d'une rationalité de type limité où la personne est envisagée comme un être maximisateur qui raisonne dans un environnement incertain. Quant à Rawls, sa conception de la rationalité s'éloigne de celle de Kant pour se rapprocher également d'une conception de la rationalité proche de celle de Simon (Rawls, 1971, note 14, p. 174 et p. 225). Ainsi, même si Rawls dote les personnes d'un sens de la justice leur permettant de statuer sur la société souhaitable dans la configuration de la « position originelle », il conçoit l'individu comme un être qui recherche avant tout à maximiser son propre intérêt, selon un système de préférence cohérent et hiérarchisé mis au regard des informations disponibles sur l'environnement. En ce sens, sa conception est donc proche de la rationalité limitée de Simon ou de la rationalité procédurale mise en avant par Favereau (1989, p. 89). Les approches par les

institutions et des lois, elles doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes. Chaque personne possède une inviolabilité fondée sur la justice qui, même au nom du bien-être de l'ensemble de la société, ne peut être transgressée" (*Théorie de la justice*, p. 30) » (Audard, 2002, p. 55).

besoins et celles par les capacités rompent avec une vision de l'individu maximisateur et ont une conception de la rationalité qui tend à se rapprocher de la rationalité critique de Boltanski et Thévenot (1991). Selon cette dernière conception, la personne ne se conforme pas forcément à ce qui est socialement acceptable (Guillen Royo, 2007, p. 164). En ce sens, elle est capable d'avoir un regard critique sur les situations et les normes auxquelles elle est confrontée. Mais on peut considérer que ces approches (Nussbaum, 2003) vont jusqu'à considérer la personne comme jouissant d'une raison pratique qui n'est pas un produit de l'action, mais une rationalité en action dans un cadre institutionnel particulier (on réintègre ici les institutions à la place de l'environnement). Elles considèrent donc la personne à la fois comme un être agissant apte à recourir à plusieurs registres de rationalisation dans l'action et capable de porter un regard réflexif sur ses pratiques et d'interpréter les situations.

Parallèlement à ces différentes conceptions de la rationalité, la quatrième perspective pointe que chaque théorie livre une certaine vision de l'articulation entre l'individu et le collectif. Dans la perspective de l'économie du bonheur, le bonheur d'un territoire ou d'un Etat va se résumer à la moyenne du bonheur des individus qui le composent. Ainsi, ce type d'approche est peu adapté pour apprécier les inégalités de situation et également les souhaits des enquêtés (Fleurbaey et Blanchet, 2013). Malgré l'intérêt que présentent certains travaux de l'économie du bonheur (et notamment leurs critiques vis-à-vis des indicateurs classiques de développement) et le renouveau qu'ils apportent dans le cadre de l'économie du bien-être, il n'en demeure pas moins que ces courants mettent en avant un critère unique de la valeur qui rend difficile toute tentative d'appréhender le collectif et de penser une pluralité de valeurs ; c'est ainsi que, comme l'écrit Birnbacher¹⁵⁴ (1998, p. 429) :

« Pour l'utilitarisme, toutes les valeurs sont commensurables (même si ce n'est pas nécessairement sur une base de valeur marchande) et, en principe, les satisfactions de divers besoins, comme le bien-être de diverses personnes, peuvent être converties en produit d'intérêt général ».

À l'inverse, l'approche de Rawls place au centre de ses préoccupations la question de l'inégalité et de la pluralité des valeurs sans forcément apporter plus d'éléments sur les souhaits des personnes puisque, dans cette conception, le critère pour juger d'une bonne situation sociale repose sur les deux principes de justice qu'il avance : le principe d'égalité des chances et celui de différence. Enfin, dans les approches renouvelées des besoins (Max-Neef, 1991 et Doyal et

¹⁵⁴ Dieter Birnbacher (Philosophisches Institut – Düsseldorf) est un philosophe allemand spécialiste des questions d'éthique appliquée et d'anthropologie.

Gough, 1991) et l'approche par les capacités, même si des besoins ou capacités de base peuvent être énoncés, le jugement qui sera porté sur une situation sociale repose avant tout sur la discussion collective. Ainsi, de tels courants ouvrent la voie à une construction collective des préférences et au développement de méthodologies participatives susceptibles d'assurer le débat collectif sur « ce qui compte ». Toutefois, cela soulève trois questions cruciales : 1) celle de savoir dans quelle mesure une telle démarche, dans la *praxis*, peut se concilier avec la préservation du pluralisme des points de vue ; 2) celle de la manière dont on peut se soustraire de l'agrégation des préférences pour aller sur un principe d'énonciation collectif ne niant les individualités ; 3) celle de savoir si la révision de nos conventions de mesure peut être menée sans une réflexion, notamment collective, sur le progrès et les modes de croissance (Centre d'analyse stratégique, 2008, p. 3). L'ensemble de ces questions renvoie à la normativité associée à la sélection de critères de choix sociaux et à la construction d'indicateurs. Les différences entre les théories sociales révèlent *in fine* que la normativité peut être entendue en deux sens : soit comme l'imposition d'un contenu précis, comme dans le cas de l'économie du bonheur, soit comme la fixation d'un cadre qui peut laisser à la personne la détermination du contenu (Qizilbash, 2009), comme dans l'approche par les capacités.

Le croisement de ces quatre perspectives analytiques montre qu'en fonction de la théorie adoptée, la conception de l'être humain sous-jacente, les catégories usitées et le type de rationalité attribué aux acteurs changent. Il met en exergue également les différentes manières de concevoir la place de l'individu dans la société et la variabilité des modes de détermination collectifs du bien-être. En dépit de l'hétérogénéité des critères et des fondements avancés par ces différentes théories sociales, celles-ci ont en commun d'être toutes relativement individualistes, voire anthropocentristes. Axées sur l'individu, les théories abordées fournissent en l'état peu d'éléments pour appréhender l'individu dans son rapport aux autres, à un « monde commun » et à la nature (Cobb, 2000, p. 14). Ce constat nous amène à compléter la grille de lecture centrée sur les fondements et les modes de détermination des choix sociaux par une deuxième grille analytique tournée vers l'appréhension du rapport entre l'individu, la société et l'environnement. Un tel développement est au cœur du chapitre suivant.

Chapitre 3 - Penser en cohérence les modes d’attribution de la valeur dans la perspective de la soutenabilité

Introduction

L’objet de ce chapitre est d’explorer la place à accorder à la nature et à un « monde commun » préexistant à l’individu. La prise en compte de ces deux éléments amène à s’intéresser à deux dimensions du développement : la dimension sociale et la dimension environnementale. L’attention portée à celles-ci, dans ce chapitre, se justifie à trois titres.

Tout d’abord, un tel approfondissement est nécessaire puisque les théories sociales, abordées précédemment, demeurent centrées sur l’individu, et, conséquemment, tendent à reléguer au second plan ces dimensions (Perret, 2003^a, p. 269). Dès lors, démontrer le caractère fondé de la prise en compte de celles-ci est nécessaire.

Ensuite, pour s’extraire d’un mode de rationalisation « économiciste »¹⁵⁵, basée sur la croyance en un lien solide entre le développement et la croissance, il faut considérer les dimensions, qui au-delà de la dimension « économique », participent au « développement ». La prise en compte des dimensions sociale et environnementale est au centre des travaux autour du développement soutenable (*sustainable development*¹⁵⁶), axés classiquement¹⁵⁷ sur trois piliers imbriqués (représentés sous la forme de trois cercles distincts mais reliés) : la dimension sociale, la dimension environnementale et la dimension économique. À ces trois piliers, est ajouté parfois un quatrième : la gouvernance. Selon nous, ce modèle à trois ou quatre piliers est problématique pour trois raisons. Premièrement, une telle conception entretient une confusion entre les moyens et les fins du développement. En effet, dans un tel ordonnancement, l’amélioration de la dimension économique et de la gouvernance importe tout autant que l’amélioration de la situation sociale et environnementale et les trois (ou quatre) dimensions renvoient à la fois à des moyens et des fins du développement. Deuxièmement, une telle

¹⁵⁵ On peut résumer cette posture en pointant trois éléments centraux de cet économicisme : 1) la croyance en un lien solide entre le développement et la croissance ; 2) l’idée que le développement est une question qui se pose pour les pays dits du Sud ; 3) le fait d’envisager le développement uniquement dans une perspective « *top down* » et sans lier celui-ci au contexte social, institutionnel, démocratique du pays. Ces trois positions sont remises en cause par les nouvelles approches du développement ou par le mouvement dit du post-développement.

¹⁵⁶ Nous conservons ici le terme de « soutenable » plutôt que celui de « durable » pour deux raisons : 1) Ce terme est celui préféré par la Commission Brundtland (1987) pour traduire l’adjectif « *sustainable* » ; 2) L’emploi, dès à présent, de celui-ci nous permet d’être en phase avec le vocable propre au projet IBEST.

¹⁵⁷ Cette tripartition est la plus utilisée dans les travaux des grandes institutions internationales : cf. OCDE (2001^a) ; Commission des communautés européennes (2001).

théorisation revient à vider de son contenu la dimension sociale puisque la séparation opérée entre la dimension économique et la dimension sociale est révélatrice d’une forme de « désencastrement » du social par rapport à l’économie (Polanyi, 1944). Troisièmement, ce modèle à trois piliers ne fournit pas d’éléments méthodologiques ou théoriques pour procéder à l’arbitrage entre ces trois dimensions lorsque les objectifs spécifiques à chacun d’eux sont en contradiction (Lehtonen, 2004, p. 201), comme cela peut être le cas entre l’objectif d’accroissement du PIB et l’objectif de préservation des ressources naturelles. Dès lors, l’absence de méthode de priorisation peut participer à une forme de résilience dans les pratiques, chaque institution ou organisation étant à même de faire valoir sa participation au développement soutenable au travers des actions déjà en cours sans se soucier des conséquences de celles-ci sur les autres dimensions.

Enfin, la discussion autour de la place à accorder à la dimension sociale et environnementale, dans une conception alternative du développement, est utile pour mettre en exergue l’ambiguïté des distinctions conceptuelles opérées dans le champ des indicateurs alternatifs lorsque les auteurs (Stiglitz-Sen, 2009 ; Bleys, 2012) distinguent les indicateurs de qualité de vie ou de bien-être, des indicateurs de bien-être économique et des indicateurs de développement soutenable. La porosité entre chacun de ces groupes d’indicateurs témoigne de la nécessité d’éclaircir le sens à donner au « social » et à l’« environnement » dans le cadre de cette thèse. L’hypothèse selon laquelle la dimension économique doit être intégrée dans la dimension sociale sous-tend ce traitement du développement au travers de ces deux dimensions¹⁵⁸.

Pour explorer les modalités d’attribution d’une valeur à la dimension sociale et à la dimension environnementale et discuter de l’ordination de ces dimensions, le chapitre se décompose en trois sections. Les deux premières sections visent respectivement à positionner analytiquement et conceptuellement ces deux dimensions et à fixer les modalités d’attribution d’une valeur à celles-ci. Ainsi, dans le prolongement de l’analyse des théories sociales menées dans le deuxième chapitre de la thèse, la première section traitera de la dimension sociale, tandis que la seconde section sera dédiée à la dimension environnementale. Enfin, la troisième section sera consacrée, au travers de l’exploration de différents chemins théoriques, à l’ordination de ces deux dimensions.

¹⁵⁸ Cela ne signifie pas qu’à des fins analytiques, il n’est pas pertinent d’analyser et d’isoler partiellement le fonctionnement du système économique. Une telle hypothèse signifie donc ici l’absence d’indépendance de l’économie par rapport au social.

1. Vers la soutenabilité sociale : des théories sociales aux interactions sociales dans la perspective du bien commun

L’objet de cette section est de déterminer les sources de la valeur du « social » et la conception de la soutenabilité sociale propre à cette thèse. Un tel développement est utile afin de concevoir un mode de rationalisation non économiciste et d’asseoir les modalités théoriques d’intégration de la dimension sociale dans la perspective de la construction d’indicateurs alternatifs. L’introduction de cette section repose sur deux constats : 1) la minimisation du volet social dans les conceptions relatives à un développement soutenable (Ballet et *al.*, 2011, p. 89 ; Davidson, 2011 ; Figuière, 2006, p. 1 et p. 9 ; Holden, 2012, p. 528 ; Lehtonen, 2004) ; 2) les difficultés conceptuelles et pratiques afférentes à une telle théorisation. Nous revenons successivement sur chacun de ces points avant d’approfondir la question de la détermination de la « soutenabilité sociale ».

Le volet « social » du développement soutenable est fréquemment occulté au profit de ses deux autres volets (économique et environnemental) (Parra et Moulaert, 2011 ; Ballet et *al.*, 2005, p. 18). Si la dimension sociale constitue souvent le parent pauvre du développement soutenable, c’est notamment parce que la définition des finalités à poursuivre sur un plan social est peu consensuelle (Littig et Grießler, 2005, p. 67), ce qui a pour corollaire que la définition de ce volet s’adosse plutôt sur le contenu de l’agenda politique que sur des théories (*ibid.*, p. 68). À cela, ajoutons deux difficultés associées à la définition de la soutenabilité sociale (*ibid.*, p. 69). La première difficulté se rapporte à la détermination de la temporalité pertinente pour juger du caractère satisfaisant d’une situation sociale : quelles doivent être les exigences sociales minimales à poursuivre pour un développement sur le long terme ? Faut-il concevoir ce volet du développement, à l’instar du rapport Brundtland, au travers d’une approche en termes de bien-être pour les générations présentes et futures ? La deuxième difficulté est relative à la conceptualisation de la soutenabilité sociale et à la porosité entre ce qui est, dans cette dimension, de l’ordre de l’analytique, du normatif et du politique. Elle se retrouve dans la variabilité et l’incomplétude des définitions présentes dans la littérature. Pour preuve, en prenant appui sur la distinction élaborée par Clément et *al.* (2011, p. 8), trois types d’approches de la soutenabilité sociale sont déjà identifiables : 1) celles orientées, dans la lignée des approches en termes de développement humain et des théories sociales abordées précédemment, vers les besoins et la justice sociale ; 2) celles centrées sur « la préservation d’attributs socioculturels et les attitudes face au changement » participant de la résilience

sociale ; 3) celles abordant le volet social au travers de l'analyse des comportements favorables à la sauvegarde de l'environnement. Or, parallèlement à ces définitions, d'autres travaux alimentant la réflexion sur la dimension sociale du développement, mettent l'accent sur la dimension « humaine » du développement social (Qizilbash, 1996, p.143), sur le caractère « collectif » de cette soutenabilité (Conseil Québécois de la Recherche Sociale, 2002), sur l'imbrication entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité économique (Harribey, 1999) et sur la dimension intrinsèquement sociale de l'existence (Perret, 2003^b), preuve que la distinction entre le champ de l'humain, de l'économique, de l'individuel et du collectif est poreuse, ce qui explique, au moins en partie, les difficultés associées à toute théorisation et traitement de la soutenabilité sociale.

Deux significations complémentaires de la soutenabilité sociale peuvent être distinguées (Ballet et *al.*, 2011) : sa signification « sociétale » et sa signification « sociale ». La signification « sociétale » renvoie à « l'importance et l'intensité des interactions sociales qui existent entre les acteurs de cette société » (*ibid.*, p. 94), tandis que la signification « sociale » est relative aux « composantes sectorielles du bien-être, c'est-à-dire la santé, l'éducation, l'emploi, les affaires sociales, etc., qui concernent les secteurs sociaux, et dont la distribution et les privations soulèvent les questions de pauvreté, d'inégalité, de chômage, et d'exclusion » (*ibid.*, p. 93). Ainsi, la soutenabilité sociale s'inscrit à la croisée des travaux des théories sociales (axées sur le bien-être, la justice sociale et les inégalités) et des travaux sur le capital social tournés vers l'appréhension des interactions sociales. Or, si à la suite de Ballet et *al.* (2011), nous dotons la soutenabilité sociale de cette double signification, force est de constater que le social inclurait à la fois le capital humain¹⁵⁹ et le capital économique¹⁶⁰, conditions de la prise en compte des inégalités sociales et de la hiérarchie sociale existante (et de ses mécanismes de reproduction). Puisque nous avons déjà consacré l'ensemble d'un chapitre aux théories sociales (*cf.* chapitre 2), ce développement vise ici à approfondir la signification « sociétale » au travers d'un parcours qui, partant de l'exploration des travaux relatifs au capital social, élargit l'analyse à la question de la définition et de la prise en compte du bien commun.

Une des voies répandues pour explorer les interactions sociales consiste à recourir à une conception en termes de « capital » pour asseoir la distinction entre l'humain, le social et l'économique. Cette conception, en termes de capital, utile pour rompre avec une conception du développement axée sur les flux au profit d'une approche en termes de stock, a également

¹⁵⁹ Le capital humain renvoie à l'éducation, la formation et la santé des personnes.

¹⁶⁰ Le capital de nature « économique » est le capital physique, il correspond à la production de biens matériels et de services.

été une des voies explorées pour considérer la dimension collective du développement et s'extraire d'une conception qui, par son trop-plein d'individualisme, pouvait en venir à occulter l'importance des institutions existantes et des biens communs. Penser la soutenabilité sociale à partir d'une telle conception présente un triple intérêt. Tout d'abord, l'approche en termes de capital social répond aux difficultés relatives à la fixation du contenu de la soutenabilité sociale. Ensuite, elle est opérationnalisable pour conduire des opérations de quantification. Enfin, elle pallie les problèmes de l'« oubli » du collectif dans les théories sociales explorées précédemment. Ceci explique que nous consacrons une première sous-section à l'exploration des apports analytiques d'une telle notion. Un tel approfondissement, en complément des apports du deuxième chapitre, est utile, car il sert à apprécier les limites associées à une forme de réductionnisme économiciste, induit par une conception étriquée de la soutenabilité sociale n'intégrant pas les conditions de définition d'une conception du bien commun, nécessaire à une conception « soutenable » du développement. Sur la base de cette analyse critique, nous poserons, dans la deuxième sous-section, les jalons d'une définition non économiciste de la soutenabilité sociale axée sur le bien commun. Penser la soutenabilité sociale suppose un double positionnement : un premier positionnement d'ordre anthropologique amène à réviser la théorie de l'action utilitariste et le rapport entre l'individu et un environnement « donné » ; un second positionnement d'ordre axiologique conduit à la révision de ce qu'est la richesse dans une perspective de soutenabilité sociale.

1.1 Les interactions sociales au centre de la soutenabilité sociale

La conception en termes de capital ne suffit pas à apprécier la dimension sociale du développement pour deux raisons. La première raison provient du caractère peu stabilisé de la notion de capital social. La seconde raison tient à la difficulté de dissocier un capital « social » du capital économique et du capital humain. La centralité et la spécificité de la dimension sociale nous amènent à soutenir que le « social » ne peut être appréhendé uniquement comme un produit ou un stock, mais est aussi ce sur quoi repose la possibilité d'une définition collective de « ce qui compte ». C'est pourquoi tout en considérant avec intérêt les théories du capital social permettant de nourrir une réflexion en termes de soutenabilité sur les interactions sociales, nous prenons dans cette sous-section de la distance vis-à-vis de la notion de « capital » afin de concevoir les conditions d'un développement conçu comme collectivement soutenable. Partant des limites d'une conception en termes de capital social, nous mettrons en exergue l'intérêt de l'appréhension des interactions sociales dans une perspective non économiciste.

Depuis les travaux précurseurs de Bourdieu (1980), Coleman (1988) et de Putnam (1995 et 2000), une abondante littérature sur la notion de capital social s’est développée et les grandes instances internationales – Banque Mondiale et OCDE – se sont également emparées de la notion. Mais les diverses approches sont hétéroclites et il n’existe d’accord ni sur le sens à donner aux composantes¹⁶¹ d’un tel capital ni sur la dimension individuelle ou collective de celui-ci. En effet, alors que pour Bourdieu, le capital social est un bien privé, Putnam et Feldstein (2003, p. 2) et Coleman considèrent celui-ci comme un bien public qui en fait « un attribut de la structure, mais pas des individus » (Ponthieux, 2004, p. 4-5). Partant de là, le sens à donner au capital social à un niveau individuel et collectif diffère : à un niveau individuel, le capital social est un « actif privé générant des effets en termes d’utilité » (Ballet et Guillond, 2003, p. 9), tandis que dans une visée collective, celui-ci n’est pas la propriété de quelqu’un et constitue une externalité plutôt qu’un produit. Malgré cette différenciation marquée entre les deux niveaux d’appréhension du capital social, les perspectives individuelles et collectives sont souvent amalgamées. Ce passage non assumé de l’individuel au collectif participe certainement au flou de la notion : comme le dit Jacquemain (2006, p. 8) : « si on peut parler, métaphoriquement d’un “stock” de relations personnelles (symboliquement représentable par un carnet d’adresses), on imagine beaucoup plus difficilement ce qu’est un “stock” de confiance ou de normes sociales. » Pourtant, cette difficulté à apprécier un tel stock à une échelle collective n’a pas compromis l’usage d’une telle notion à un niveau plus collectif par des institutions comme l’OCDE (2001^b).

Prenant acte de cette difficulté, deux voies peuvent être poursuivies afin de stabiliser le sens de la notion de capital social.

Une première voie consiste à articuler une conception en termes de capital social avec une approche collective orientée vers la cohésion sociale. Selon cette perspective, le capital social est un concept microsocal, à même de saisir le tissu de sociabilité d’une personne, tandis que la cohésion sociale est un concept plus macrosocial permettant de poser la question des inégalités (Klein, 2013). Cette voie est empruntée par Phillips (2006, p. 10) pour qui, il existe

¹⁶¹ Bien que les mêmes notions (réseaux, normes de réciprocité, confiance et valeurs partagées) soient systématiquement associées à une conception en termes de capital social, leurs emplois et leurs combinaisons analytiques demeurent toutefois très fluctuants en fonction des auteurs (Ponthieux, 2004, p. 3). En guise d’illustration, la notion de réseau ne réfère pas forcément aux mêmes types d’entités (personnes, relations, lieu) et peut être entendue soit comme un « moyen » soit comme un « lieu de production de normes ». Le constat est le même pour la notion de « normes » renvoyée soit à des valeurs éthiques ou morales, internes aux acteurs, soit à des éléments externes qui seraient plus proches du règlement. Enfin, la confiance peut également concerner plusieurs types d’entités et être soit un produit de la relation soit en être la cause.

un continuum entre la cohésion sociale et le capital social, et par le Conseil de l'Europe et l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS, 2010) en Belgique qui mettent en avant le lien fort existant entre la notion de cohésion sociale et celle de bien-être. Selon cette conception, la cohésion sociale est la capacité de la société à arriver au bien-être de tous dans une perspective de respect des droits humains fondamentaux. Or, en dépit de l'intérêt d'une telle mise en ordre conceptuelle, il demeure que la conception en termes de stock du capital social, même à l'échelle individuelle, reste problématique pour saisir ce qui fait la valeur des interactions sociales. En effet, si l'on suit Portes et Landolt (1996), avoir un « stock » de capital élevé n'induit pas forcément des effets particuliers et systématiques sur un ensemble social.

Une autre voie consiste donc à se détourner d'une approche conçue en termes de stock et à rompre avec la trop forte analogie faite entre le capital social et les autres types de capitaux (Arrow, 2000, p. 4 ; Caillé 2006). À l'instar de Perret (2003^b), il est dès lors possible de mobiliser la notion de capital social pour analyser l'évolution institutionnelle du lien social. Suivant cette perspective analytique, Perret (2003^b, p. 106) avance que bien qu'il y ait un étiolement du lien social institutionnalisé au profit de formes plus informelles, plus transitoires, certaines institutions se sont trouvées renforcées par ce changement de configuration des liens sociaux (notamment le marché et les systèmes techniques). En définitive, les institutions affaiblies par cette transformation sont avant tout « les institutions qui exercent un contrôle explicite sur certains comportements individuels » et « celles qui ont une importante activité de production symbolique » (*ibid.*, p. 109). Ce déclin des institutions prenant part à la production symbolique participe à son sens à « une déstructuration de monde commun et à un appauvrissement de l'existence de chacun » (*ibid.*, p. 111). Dès lors, cette approche de Perret, conçue en termes de capital social, est intéressante à deux titres afin d'étudier les voies de refondation d'un « monde commun ». Tout d'abord, elle permet d'apprécier la reconfiguration à l'œuvre en termes de liens sociaux et de témoigner de la fragilité des formes de sociabilité qui ont cours aujourd'hui. Autrement dit, elle trace une voie pour saisir, au travers d'une perspective analytique nouvelle, les reconfigurations institutionnelles à l'œuvre avec l'expansion d'un mode de rationalisation néolibérale. Ensuite, elle est utile pour saisir l'entrelacement entre ce qui relève de l'économique, de l'humain et du social. Ainsi., l'inscription sociale de la personne détermine sa capacité à se développer sur un plan humain (éducation, santé) et à atteindre une certaine situation économique. Si le social, l'humain et l'économique sont imbriqués, alors il est essentiel de développer une théorie de l'action s'interrogeant sur les « régulations collectives autres que celle que doit assurer l'ordre

marchand “efficace” » (Harribey, 1999, p. 26). Appréhender l'état du capital social des populations se révèle donc comme un préalable pour penser la (re)définition collective d'un bien commun sur les territoires, puisque le mode de définition d'un tel bien commun et la possibilité même de participer à son élaboration sont intimement liés à la capacité d'action des acteurs et aux configurations institutionnelles déjà à l'œuvre. Dévoiler les rapports sociaux inégalitaires, afférents à l'organisation économique existante, est une nécessité pour mettre en lumière les différentiels d'accès à cet espace de définition en reconstruction. C'est pourquoi le capital social peut être conçu, à la suite de Daly et Farley (2004) et de Meadows (1998), comme une finalité intermédiaire¹⁶², contribuant à la conversion des finalités intermédiaires (santé, éducation...) en finalités ultimes individuelles (bien-être, accomplissement) ou collectives (bien commun).

Tout en souscrivant à cette voie alternative dont l'intérêt réside dans l'étude des configurations institutionnelles et interpersonnelles, nous nous interrogeons, à l'instar de Méda (2002^b, p. 41), sur la pertinence de conserver la notion de « capital » à partir du moment où la référence à un stock de sociabilité et la distanciation avec les autres types de capitaux sont arrêtées. L'utilité d'une telle notion apparaît encore plus incertaine lorsque, pour y voir plus clair sur les potentialités qu'elle recouvre, on en vient à se rappeler les raisons qui, initialement, ont poussé des auteurs tels que Bourdieu ou Putnam à parler de capital social. Comme le dit Field (2003, p. 2 ; cité dans Jacquemain, 2006, p. 7) : « La théorie du capital social est, en son centre, parfaitement simple ; sa thèse centrale peut être résumée en deux mots : [les] relations comptent. » Cette thèse peut être interprétée de plusieurs manières : nous pouvons considérer que les relations comptent, car elles favorisent, par exemple, l'accès à certains revenus et parce qu'elles participent au développement économique, mais aussi qu'elles comptent pour elles-mêmes, c'est-à-dire qu'elles ont une valeur intrinsèque, pour les personnes et pour la société, au-delà de leurs apports bénéfiques sur le bon fonctionnement économique. Cette valeur « intrinsèque » peut être liée à deux choses :

- 1) la reconnaissance de la valeur que la personne peut accorder à de telles relations indépendamment de l'intérêt économique qu'elle peut en tirer ;
- 2) la prise en considération du fait que la personne est toujours un être socialisé et que les relations sociales ne sont pas qu'un moyen pour obtenir certains bénéfices économiques, mais sont au fondement même de la constitution d'une société. À titre d'illustration, comme l'ont bien montré les conventionnalistes,

¹⁶² Nous reviendrons sur l'approche de Meadows dans la troisième section de ce chapitre.

le marché n'existe pas *ex nihilo*, mais est bien une institution qui suppose l'existence préalable de liens entre les personnes (ce qui s'oppose à la conception néoclassique d'un individu atomisé n'entretenant aucun lien avec autrui).

Attribuer une valeur intrinsèque aux sociabilités a deux conséquences analytiques. En premier lieu, cela conduit à l'adoption d'une perspective qui est incompatible avec certaines postures de l'utilitarisme économique en excluant de considérer le capital social comme un capital de même nature que le capital physique et pouvant être conçu comme une simple composante de ce dernier¹⁶³. En second lieu, réduire les relations sociales à des moyens, tournés vers des fins économiques ou n'examiner les relations qu'au regard de leurs quantités, ce serait oublier ce qui fait la valeur des relations sociales. Par conséquent, à la suite de Caillé (2006, p. 14), nous soutenons que : « le capital social d'un acteur, individuel ou collectif, d'une institution, d'un pays, etc., c'est l'ensemble de ce qui, dans leurs actions et dans leurs représentations, donne la priorité hiérarchique aux considérations extra ou anti-utilitaristes sur les considérations d'intérêt immédiat ». Or, conserver la notion de « capital » laisse planer une ambiguïté quant au type de valeur attribué aux sociabilités. C'est pourquoi, pour dépasser cette indétermination, nous soutiendrons dans la sous-section suivante l'inscription de la soutenabilité sociale dans une réflexion sur les interactions comme sources et fins du social.

1.2 *Positionnement anthropologique et axiologique sur la soutenabilité sociale*

Concevoir la soutenabilité sociale nécessite, à notre sens, un positionnement d'ordre anthropologique quant au rapport de l'homme avec la société. D'après l'hypothèse au centre de cette sous-section, les personnes ne sont pas des entités indépendantes vis-à-vis d'un environnement social, mais sont, au contraire, des personnes plongées dans un monde qui leur préexiste (Perret, 2003^b, p. 10). Alors que sur le plan de la rationalisation scientifique, les économistes ont prôné l'avènement d'un individu « hors société » qui s'est traduit par « l'abandon de la recherche du “bien commun” » (*ibid.*) et par l'accent mis sur la richesse personnelle au détriment de la réflexion sur l'intérêt général, il s'avère pourtant essentiel dans la perspective de la soutenabilité sociale de reconnaître l'existence d'un monde commun, sa valeur et son rôle dans la définition de la richesse à un niveau collectif. Sur la base d'un tel constat, une deuxième hypothèse, associée à la précédente, stipule que le mode de

¹⁶³ Notre refus vis-à-vis de l'utilitarisme économique porte ici précisément sur l'adoption d'une approche « réductionniste » du capital social, qui ne se réduit pas toujours mais peut parfois se confondre avec un économicisme.

rationalisation actuel s'est accompagné d'un affaiblissement du monde commun (Viveret, 2002, p. 15 ; Méda, 1999, p. 269 ; Daly et Cobb, 1989, p. 89 ; Perret, 2003^b) couplé à une montée des inégalités¹⁶⁴ et à un rétrécissement de la notion de richesse.

Nous aborderons dans cette sous-section la question de la définition de la richesse dans une perspective de soutenabilité, mais avant cela, nous spécifierons le positionnement anthropologique associé à la mise en exergue de l'existence d'un monde commun.

Pour saisir le rôle joué par le monde commun, il est nécessaire de faire un bref excursus du côté des travaux de Arendt (1961), Castoriadis (2005) et Illich (1973) relatifs à la crise de la modernité afin de spécifier ce que peut recouvrir la mise en avant d'une désagrégation du monde commun mettant en péril la possibilité de penser un « bien commun ».

Chez Arendt, la crise de la modernité s'est traduite par l'avènement d'une société de travailleurs et par la désintégration du domaine public ; le *faire* primant dès lors sur l'*agir*. La disparition d'un véritable monde commun, qui tisse des liens entre les hommes, et entre le monde et les hommes, permet que le monde réel soit supplanté par des mondes fictifs¹⁶⁵. L'espace politique est conçu par Arendt comme le seul espace véritablement commun ou public (Ricoeur, 1983, p. 23). Le refus de la fragilité des affaires publiques – cette fragilité est maintes fois soulignée par Arendt – a sans aucun doute contribué au rétrécissement du domaine public. Mais comme le souligne Ricoeur (1989) : « nourri des paroles échangées en commun, des promesses et des actes qui tissent les échanges et fondent le consentement, le pouvoir s'avère en ce sens être l'initiative ontologique à quoi correspond le consentement au vivre-ensemble. » C'est un constat proche et une affirmation marquée de la valeur du monde commun dans l'existence humaine que l'on retrouve également chez Castoriadis. En effet, celui-ci (2005, p. 26) explique que la démocratie est le « devenir vraiment public de la sphère publique » et l'articulation correcte de trois sphères : la sphère privée (vie personnelle), la sphère publique (domaine politique) et la sphère publique-privée (les lieux de rencontre autres que l'espace politique et intime). Il explique que la sphère publique-privée (à travers l'institution du marché) a empiété sur l'espace public et que le caractère public de la sphère publique s'est effondré, ce qui pour lui est un élément explicatif du fait que notre société est à la dérive. Dès lors, il en appelle à la participation de tous aux affaires communes et à la révision de l'organisation sociale

¹⁶⁴ « À l'heure actuelle, la quantité globale de richesses n'a jamais été aussi considérable au plan mondial et la pauvreté aussi grande. Nos modes de développement ont institué la rareté d'une façon sans précédent et à un degré nulle part ailleurs atteint » (Vallée, 2002, p. 43).

¹⁶⁵ Dans une organisation de type totalitaire, les gens agissent « conformément aux règles d'un monde fictif » (dans le cas du nazisme, la nature ; dans celui du stalinisme, l'Histoire) (Arendt, 1961, p. 11).

dans cette visée. Anticipant la crise du modèle de croissance (1973, p. 147), Illich dénonce, quant à lui, la montée en puissance d'une société non conviviale¹⁶⁶ et en appelle à un modèle, plus en phase avec les besoins humains, basé « sur un système de production » qui retrouverait « la dimension personnelle et communautaire » (*ibid.*, p. 27).

Ainsi, chacun d'eux diagnostique la « crise » ou les « dérives » encore en puissance à leurs époques comme des symptômes d'une déconstruction du « commun » et en appelle à une redéfinition collective du mode d'organisation de la société. Alors que la prise en considération du monde commun est souvent reléguée au second plan derrière les préoccupations en termes de bien-être, le dépérissement de l'espace ou de la sphère publique n'est pas un élément négligeable si l'on veut renouer avec un type de développement plus démocratique. C'est pourquoi, selon cette perspective, la perpétuation d'un monde commun ne vaut pas uniquement parce que celui-ci participerait au bien-être de la population ou à la préservation de la planète, mais vaut avant tout, par le fait qu'il correspond à l'espace dans lequel la définition de ce qui fait une bonne société peut être en permanence réinterrogée. Ainsi, la redéfinition d'un tel espace commun ne peut se réduire à une recherche collective du bonheur comme finalité des sociétés. En effet, cette recherche du bonheur, loin d'être une réponse aux maux sociaux, apparaît comme symptomatique de la crise profonde de la société qu'ils diagnostiquent (Illich, 1973, p. 92 ; Arendt, 1961, p. 185) et des difficultés à repenser un monde commun hors du cadre néoclassique des préférences individuelles (Jany-Catrice et Méda, 2011^b ; Gadrey, 2011).

Face au constat de la fragmentation de l'espace commun et de ses méfaits, Perret réhabilite une approche de la société conçue en tant que monde commun permettant de réintégrer fortement « la totalité préexistante » (Perret, 2003^b, p. 10) ou dit autrement les institutions prises dans un sens large. À travers l'adoption d'une telle approche, il s'inscrit en opposition avec l'utilitarisme et le connectivisme en montrant que les personnes sont, dès le départ, « encastrées » dans un monde et non simplement dans « une collectivité d'individus rassemblés par leurs besoins et leurs aptitudes complémentaires » (Perret, 2003^b, p. 10-11). Cette posture rejoint celle de Daly et Cobb (1989, p. 161) selon lesquels « People are constituted by their relationships. We come into being in and through relationships and have no identity

¹⁶⁶ Une société non conviviale est une société où règne le monopole radical. Le monopole radical est défini de la manière suivante par Illich (1973, p. 84) : « un monopole radical s'établit quand les gens abandonnent leur capacité innée de faire ce qu'ils peuvent pour eux-mêmes et pour les autres, en échange de quelque chose de "mieux" que peut seulement produire pour eux un outil dominant. Le monopole radical reflète l'industrialisation des valeurs. À la réponse personnelle, il substitue l'objet standardisé ; il crée de nouvelles formes de rareté et un nouvel instrument de mesure, donc de classement, du niveau de consommation des gens. »

apart from them »¹⁶⁷. Les personnes ne sont pas des êtres atomisés qui rentreraient en relation avec d'autres pour servir leurs intérêts, mais sont d'emblée des êtres sociaux. Elles agissent pour une pluralité de motifs non réductibles à un intérêt économique. Admettre l'intérêt comme seule explication de l'action humaine revient finalement à ne rien dire puisque, d'après la perspective que nous retenons, considérer que tout se ramène à l'intérêt (pris en un sens large) et dire que les acteurs agissent tous par rapport à eux-mêmes est une proposition tautologique qui ne permet nullement de livrer des clés d'analyse de l'action des acteurs. Ainsi, les approches utilitaristes tendent à gommer le contenu réflexif et social des choix, à considérer que les autres motifs de l'action (comme le don) sont réductibles à l'intérêt égoïste, à évincer l'incommensurabilité des principes de valeur et à trop déconsidérer l'influence qu'ont les institutions dans la constitution et le fonctionnement de la vie sociale. Une telle conceptualisation rend difficile l'appréhension du lien et des interactions entre les personnes et les institutions et nous posons l'hypothèse qu'elle n'est pas opérante pour penser des indicateurs traduisant la diversité des dynamiques sociales. La mise au premier plan du « social » revient à concevoir les relations marchandes et industrielles comme un type de relations particulières parmi un ensemble de relations plus large. Se retrouve ici la conception des cités de Boltanski et Thévenot (1991) où les intérêts poursuivis par les personnes peuvent être de divers ordres et dépassent la sphère du marché (*cf.* section 2.2 du premier chapitre). À travers la reconnaissance de la diversité des modes de coordination, c'est conséquemment le contrepied de l'approche utilitariste qui est retenu dans cette thèse. La posture non utilitariste adoptée est éclairée par cet écrit de Cobb (2000, p. 13-14) :

« By contrast, the nonutilitarian regards people as constituted by the culture they inhabit. That means values and attitudes are not internal or private matters. They are derived from the social context. The world of choice is constructed through linguistic and social conventions and is partially given and partially contested by subgroups and individuals. The meaning of QOL is a product of the symbolic interactions that occur within a person's social matrix. The focus is thus on being – on the way people are constituted by their surroundings, not by the ways in which individuals possess parts of the world »¹⁶⁸.

¹⁶⁷ Traduction personnelle : « Les gens sont constitués par leurs relations. Nous existons grâce et à travers nos relations et nous n'avons pas d'identité en dehors d'elles. »

¹⁶⁸ Traduction personnelle : « En revanche, la perspective non utilitariste envisage les personnes comme constituées par la culture qui les habite. Cela signifie que les valeurs et les attitudes ne sont pas des questions internes ou privées. Elles sont dérivées du contexte social. Le domaine des choix se construit par le biais de conventions linguistiques et sociales et est partiellement donné et contesté par des sous-groupes ou des individus. Le sens de la qualité de vie est le produit des interactions symboliques qui se produisent dans la matrice sociale d'une personne. La focale est donc mise sur la façon dont les gens sont constitués par leur environnement, et non par la façon dont les individus possèdent des parties du monde. »

De cette façon, les liens sociaux peuvent être considérés comme constitutifs de l'identité même de la personne. Dès lors, nous sommes conduits à revoir la manière de concevoir le social comme simple auxiliaire du bien-être pour faire de la dimension sociale de l'existence la base qui rend tout le reste possible. Par conséquent, la reconnaissance de l'être humain en tant que sujet social et politique, loin d'être simplement une posture de recherche plus ou moins pertinente en fonction des contextes, devient un impératif pour repenser le sujet dans son rapport au monde. Cet idéal de société en termes de refondation d'un monde commun, passe par la reconstruction d'un espace collectif, lieu de la définition du bien commun (Perret, 2003^b). La notion de bien commun a un sens qui peut être très fluctuant ; elle est parfois assimilée aux notions de biens collectifs ou de biens publics, c'est pourquoi il importe de préciser que, dans ce cas précis, elle ne renvoie pas directement aux caractéristiques spécifiques de certains services ou de biens qui devraient être gérés soit par les communautés soit par les pouvoirs publics, mais fait référence à la nécessité de repenser de manière collective dans une perspective *bottom-up* la soutenabilité sociale (« a community of communities » – Daly et Cobb, 1989, p. 366). Aussi, le terme de bien commun ne se ramène pas à un bien précisément défini, il se rapporte à la nécessité de « construire une communauté politique, consciente qu'elle a un bien propre qui ne se confond pas avec celui de chaque individu et dont la construction n'est en aucune manière une négation de l'individu, mais bien au contraire son prolongement naturel, sa vocation, son actualisation » (Méda, 1999, p. 269). Loin des procès intentés à cette notion de bien commun (et qui s'expliquent par son histoire houleuse), conçu comme un bien¹⁶⁹ déterminé et, donc, possiblement totalitaire, les défenseurs actuels d'une définition du bien commun le pensent toujours sur un mode collectif qui demande que soit mis au débat « ce qui compte » pour chacun et pour la collectivité.

Si la détermination des états « soutenables » est indubitablement normative, la définition de la soutenabilité sociale requiert, dans la perspective d'un positionnement axiologique, la possibilité d'une énonciation collective de ces normes afférentes à la soutenabilité dans une société déjà hiérarchique. Le flou entourant la soutenabilité sociale trouve alors son explication dans une indétermination particulière, liée à la nature même de ce volet, qui constitue le lieu de la fixation des fins collectives et de la définition du bien commun.

¹⁶⁹ Ce n'est pas ici au même « bien » que nous sommes confrontés : dans bien-être, le « bien » est un adjectif, un qualificatif, alors que dans « bien commun », « bien » est l'objet du qualificatif « commun » et renvoie directement à une dimension éthique. La posture en termes de bien commun engage donc directement une posture morale assumée. C'est d'ailleurs ce qui éveille tout une série de critiques vis-à-vis de ce concept de la part de ceux qui se refusent « à faire de la morale ».

Subséquentement, le positionnement épistémologique qui en découle est que la soutenabilité sociale est un concept analytique et normatif (Littig et Grießler, 2005), au sens où la soutenabilité sociale ne s'arrête pas à la description d'une situation sociale, mais vise l'énonciation de normes pour assurer la durabilité d'un monde commun et la possibilité de chacun à accéder à une « vie digne ».

Redonner une place à un monde commun, dans une visée de soutenabilité sociale, implique forcément une transformation des rapports entre l'économique et le social (Méda, 2008, p. 261) et une révision de la conception de la richesse sociale¹⁷⁰ afin de prendre en considération la valeur d'usage des biens et services au-delà de leur valeur d'échange (Harribey, 2006, p. 32). Elle induit une critique du système capitalisme (Méda, 2008, p. 226 ; Méda, 2002^a, p. 5) dans l'optique de placer l'humain comme « sujet » du développement ; l'être humain n'étant pas simplement un être calculatoire, mais un animal politique pour qui « le foyer de l'acte et du processus de civilisation est bien la cité, la politique, la communauté politique qui cherche à se maintenir et à s'inscrire dans le temps » (Méda, 2008, p. 221). Cela amène à s'interroger, d'une part, sur les conditions d'autonomie des personnes¹⁷¹ et de leurs participations aux « différentes communautés – politique, éthique, esthétique », et, d'autre part, sur les conditions de réalisation de l'humanité en considérant « le meilleur de l'humanité et le pire de son inhumanité » (Viveret, 2004, p. 29). Dès lors, la réflexion sur la soutenabilité sociale trouve sa traduction opérationnelle dans l'« évaluation des différentes activités humaines du point de vue temporel de leur durabilité » (Arendt, 1961, p. 15) et implique subséquentement de prendre en compte de manière couplée, comme nous y invite Méda, (2002, p. 5) « le temps et le collectif ».

L'approche par le développement humain de Sen, Max Neef, Doyal et Gough (*cf.* sections 3 et 4 du deuxième chapitre), mettant l'accent sur les potentialités des personnes, sur les rapports inégalitaires, couplée à une perspective civilisationnelle permettant de s'extirper de l'individualisme de la démarche, pose les bases d'une conception alternative du développement tournée vers une approche en termes de bien commun. Elle soutient la

¹⁷⁰ Méda (2008) met en avant les deux « coups de force » opérés par l'économie politique qui expliquent la conception de la richesse qui prévaut aujourd'hui. Le premier coup de force de l'économie est « l'assimilation de la richesse à ce qui est produit et peut être vendu » (*ibid.*, p. 48) et fait suite à l'adoption d'une définition de la richesse, retenue par les classiques, dont Malthus qui exclut d'emblée les biens et services non marchands (*ibid.*, p. 100). Deuxième coup de force de l'économie (*ibid.*, p. 87) : avoir rompu avec le sens traditionnel du mot « utilité » qui distinguait les besoins du superflu pour considérer que tout ce qui est désiré est utile. Cette conception de la richesse qui a traversé le champ de l'économie en construction se déploiera jusqu'à imprégner la comptabilité nationale de sa marque et cela d'autant plus que la période de sa construction est marquée par une pénurie des biens et la nécessité de la reconstruction (d'où la focalisation essentiellement sur les biens matériels).

¹⁷¹ Un élargissement de l'autonomie collective est à la base de la prospérité pour Cassiers et *alii.* (2011, p. 276), car « la participation des citoyens est bien le moteur réel de toute conception démocratique de la prospérité ».

possibilité de la prise en compte des différents rapports inégalitaires (en termes de classes sociales, de sexe¹⁷², d’orientation sexuelle et d’origine) et la prise en considération de leur « intersectionnalité » (Crenshaw, 1991). Opposée à une forme d’holisme et d’anthropocentrisme, la posture que nous adoptons rompant avec l’hypothèse de rationalité substantive soutient que « toutes les actions humaines sont conditionnées par le fait que l’homme vit en société » (Arendt, 1961, p. 59) et nous oblige à ne pas concevoir le « social » comme un donné, mais comme une construction collective en perpétuel mouvement. Le politique n’est pas indépendant du social, mais est au contraire immanent au social (Clastres, 1974, p. 21). Dire cela revient à pointer l’imbrication entre une forme de pouvoir politique et l’organisation sociale et à souligner que les interactions sociales sont liées à une forme de régulation du pouvoir. Cela ne signifie pas, pour autant, que tout ce qui est social est par ailleurs politique.

À partir de l’exploration conduite dans cette section, nous soutenons l’hypothèse que le croisement entre une approche en termes de capacités et les besoins (*cf.* sections 3 et 4 du deuxième chapitre), une approche tournée vers l’analyse des sociabilités (*cf.* section 1.1 de ce chapitre) et la définition collective du bien commun¹⁷³ (Méda, 2008 ; Perret, 2003^b ; Daly et Cobb, 1989) et la théorie conventionnaliste (*cf.* premier chapitre) constitue une base fructueuse pour le traitement de la soutenabilité sociale¹⁷⁴. Elle ne constitue pas pour autant un cadre théorique directement opérationnel et la deuxième partie de la thèse permettra de jauger du caractère fructueux d’un tel croisement analytique dans la perspective d’opérationnalisation d’indicateurs alternatifs orientés vers la soutenabilité sociale. Le croisement entre une approche en termes de sociabilités et l’approche par les besoins apparaît propice aux dépassements de certaines difficultés associées aux approches en termes de capital social. En effet, les effets contradictoires du capital social sont bien documentés (Ponthieux, 2004, p. 1). Or, dans la lignée de Lévesque et White (1999, p. 29), nous considérons que « l’idée même de capital social “négatif” ou “positif” repose sur une méprise : en définissant le capital par ses effets, on est conduit à avoir les inconvénients du capital social, ou du capital social “négatif”, là où il n’y a que les effets d’une utilisation particulière d’un certain type de ressources. » Dès lors, l’approche par les besoins de Max-Neef (1991) en livrant une grille d’analyse des différentes

¹⁷² *Cf.* Jany-Catrice et Méda (2011^a).

¹⁷³ Nous retrouvons ici les significations complémentaires de la soutenabilité sociale avancées en introduction de cette section : la signification « sociale » et la signification « sociétale » (Ballet et *al.*, 2011).

¹⁷⁴ Un tel croisement théorique est proche de celui avancé par Lehtonen (2004, p. 206).

réponses aux besoins (*cf.* section 4 du deuxième chapitre) permet de distinguer plus finement les sociabilités en distinguant les sociabilités « destructrices » et les sociabilités « synergiques » qui permettent de répondre simultanément à plusieurs besoins. Mais cette grille n'est pas suffisante puisqu'il n'existe pas une « vision universelle [et intertemporelle] de ce qui est “positif” ou “négatif” pour un ensemble social » (Lévesque et White, 1999, p. 30). L'impossibilité de distinguer complètement ce qui relève du champ des politiques publiques en matière de social et l'absence de cadre théorique unifié permettant une détermination des critères de soutenabilité sociale *a priori* dans le respect des pluralismes de valeurs sont deux arguments en faveur du recours à la délibération collective.

Ce positionnement au sujet de la soutenabilité du développement reste incomplet, puisque nous avons jusqu'à présent isolé la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale. Avant d'en venir, à l'articulation entre ces deux types de soutenabilité, il est tout d'abord nécessaire dans la section suivante de spécifier la manière dont il est possible d'attribuer une valeur à la nature et de prendre en considération celle-ci dans une conception alternative du développement.

2. Vers la soutenabilité environnementale : l'attribution d'une valeur à l'environnement

L'objet de cette section est de spécifier les modalités d'attribution d'une valeur à la nature et la conception de la soutenabilité environnementale adoptée dans le cadre de cette thèse.

Le constat de départ qui motive l'intégration d'une telle dimension dans une conception alternative du développement est le suivant : la situation sur un plan environnemental est critique, comme en témoignent les rapports (Stern, 2007 ; Meadows et *al.*¹⁷⁵, 1972 et 2012) sur l'état alarmant de certaines ressources (eau, nappes phréatiques, etc.) et sur la biodiversité. Pour appuyer une telle affirmation, soulignons que, dans son rapport de 2009, le *Stockholm Resilience Center* met en exergue que déjà trois limites de la planète ont dépassé le seuil d'alerte (Folke et *al.*, 2010) : le changement climatique, le taux de diminution de la biodiversité et l'interférence humaine avec les cycles de l'azote. Selon les auteurs : « the world cannot sustain the current

¹⁷⁵ De nombreux rapports ont soutenu la nécessité de reconsidérer le mode de développement depuis les années 1970. Le rapport « Halte à la croissance » du Club de Rome en 1972 qui préconisait la croissance zéro et le rapport Stern qui chiffrait les coûts exorbitants de l'inaction sont parmi les plus connus.

rate of loss of species without resulting in functional collapses »¹⁷⁶. Quant aux trois limites planétaires que sont l'eau douce, le renouvellement des sols et l'acidification de l'océan, ceux-ci se rapprochent également du seuil critique (*ibid.*). Le dépassement de ces seuils d'alerte est d'autant plus préoccupant qu'il est difficile de saisir l'ampleur des conséquences induites par de tels dérèglements et la vitesse de leur surgissement (*ibid.*).

Ces quelques données illustrent l'ampleur du problème écologique posé par le dérèglement du rapport de l'homme à la nature. Or, la prise en compte de la nature, dans une conception alternative du développement, soulève la question du type de valeur attribuée à celle-ci. Deux postures tendent à s'affronter sur cette question, sur lesquelles nous reviendrons dans cette section : ceux qui, d'une part, dans une perspective anthropocentrique, considèrent le capital naturel comme un capital parmi d'autres ; ceux qui, d'autre part, dotent les entités naturelles d'une valeur intrinsèque. Chacune de ces postures est associée à une certaine conception du rapport entre l'homme et la nature et à des approches différentes en termes de développement. La première sous-section s'attache à spécifier la conception prométhéenne du rapport de l'homme à la nature dans les approches economicistes de la soutenabilité environnementale (Jonas, 1979, p. 15). Pour spécifier la manière dont il est possible de prendre en considération la nature dans une conception alternative du développement, nous consacrons une deuxième sous-section à la notion de « valeur intrinsèque », puisque dans le champ de l'environnement, les pourfendeurs d'une approche economiciste du développement mettent en avant le fait que certains objets comme l'eau, la biodiversité, etc. ont une telle valeur et non une valeur instrumentale.

2.1 Une conception economiciste de la soutenabilité environnementale

Keiner (2006, p. 3), parmi tant d'autres, avance que le terme de durabilité a été galvaudé et est utilisé aujourd'hui pour désigner un large panel d'activités écologiquement louables, mais qui ne sont pas forcément soutenables à long terme. Dans le sillage de ces évolutions, on observe ainsi une mutation terminologique avec le remplacement, lors du sommet de Rio +20 de 2012, du terme de « développement durable » par celui d'« économie verte » qui n'a pas la même portée conceptuelle. À côté de la notion de développement durable, on trouve celles d'écocroissance, de croissance verte, de capitalisme vert, d'écodéveloppement, qui ne renvoient pas aux mêmes sources d'inspiration théoriques, mais intègrent toutes un volet

¹⁷⁶ Traduction personnelle : « Le monde ne peut soutenir le rythme actuel de perte des espèces sans qu'il en résulte un effondrement fonctionnel. »

environnemental. Ainsi, par exemple, parler de développement soutenable ou d'écodéveloppement (Sachs, 1993) oblige à s'interroger sur les rapports entre justice sociale et préservation de l'environnement en mettant au centre de la réflexion la soutenabilité sociale et environnementale. Une réflexion conçue en termes d'économie verte conserve une conception de la nature comme sous-système de l'économie et se limite à chercher des voies de conciliation entre l'emploi et une croissance ayant un contenu « environnemental » plus important.

Les travaux, qui se développent pour prendre en compte des critères intégrant les contraintes environnementales, s'axent souvent sur un mode de rationalisation néolibéral qui s'appuie sur des critères d'efficacité dans l'allocation des ressources et non d'équité et promeut une rationalité d'ordre procédurale (France, 2009, p. 129). Comme le rappellent De Roose et Van Parijs (1991, p. 62), deux critères d'efficacité se sont imposés dans le cadre des travaux de l'économie du bien-être, celui de Pareto et celui de Pigou, ce dernier ayant par la suite inspiré l'économie de l'environnement avec la prise en compte des externalités et des biens publics. C'est ainsi que, le plus souvent, les méthodes usitées pour prendre en considération la valeur de l'environnement sont celles du quasi-prix, c'est-à-dire de la détermination d'un prix à partir de marchés existants (construits ou imaginaires) ou la méthode par le consentement à payer (où les personnes sont interrogées sur ce qu'elles seraient prêtes à payer pour préserver telle ou telle chose). Cette monétarisation de l'environnement a quatre conséquences : 1) seuls les éléments « monétarisables » sont pris en compte dans ce traitement de la soutenabilité environnementale ; 2) le seul étalon de valeurs pertinent serait la monnaie et il n'existerait qu'un seul type de valeur, la valeur d'échange ; 3) elle induit l'idée de la possibilité d'une compensation monétaire des dégâts écologiques sans prise en compte des irréversibilités (Szuba, 2013, p. 125 ; Stiglitz-Sen, 2009, p. 19¹⁷⁷) et de l'incertitude radicale entourant la question des impacts de l'environnement ; 4) la financiarisation et la privatisation des « services écosystémiques » (Carton, 2013, p. 174) devient subséquentement la règle à travers la promotion d'une gestion individuelle des questions environnementales au détriment de la réflexion sur les biens communs dont la préservation requiert une gestion collective.

Ainsi, même si la monétarisation de l'environnement a pour but d'infléchir le comportement des acteurs en les obligeant à effectuer leur choix sur la base des conséquences à long terme, comme le soutient Perret (2011, p. 65) : « cette façon de faire est critiquable du point de vue politique, car elle suggère faussement que l'on peut fonder un choix de nature

¹⁷⁷ Le rapport Stiglitz-Sen avance deux modalités de prise en compte de la soutenabilité en termes de stocks : la première est basée sur la référence à un seuil critique ; la seconde repose sur une mesure monétaire du capital avec une possibilité de compensation.

éthique – jusqu'où prendre en compte le sort des générations futures dans nos décisions – en se fondant sur l'observation des arbitrages intertemporels effectués à l'échelle d'une vie humaine. » Dès lors, si la question de la valeur accordée à l'environnement n'est pas neutre axiologiquement et ne peut se résumer à une question économique, il apparaît alors nécessaire de préciser la valeur qui peut être attribuée à l'environnement. L'environnement n'a-t-il qu'une valeur instrumentale, eu égard au fait qu'il participe au bien-être des personnes et au bon fonctionnement économique ? Peut-on et doit-on attribuer une valeur intrinsèque à celui-ci ? Afin d'approfondir ces questions, nous consacrons la section suivante à explorer les modalités d'attribution d'une valeur à l'environnement au travers de la clarification de la notion de « valeur intrinsèque ».

2.2 Attribuer une valeur intrinsèque à l'environnement

Dans le champ de l'environnement, la détermination du sens à donner à la notion de « valeur intrinsèque » est complexe ; cette notion est elle-même relativement obscure et problématique (Bayram¹⁷⁸, 2012, p. 1088). Pour approfondir les différentes acceptions présentes dans la littérature, mais souvent peu spécifiées, nous prenons appui sur les travaux d'O'Neill (1993, p. 8-43) qui consacre un chapitre de son livre *Ecology, Policy and Politics – Human Well-Being and the Natural World* à cette clarification. Sans rentrer dans le détail de la discussion que présente O'Neill (1993), seront simplement tracés les éléments principaux qui paraissent utiles à la suite du propos sur la question de la valeur intrinsèque et de la soutenabilité.

Certains courants (notamment ceux qualifiés de subjectivistes) estiment qu'un objet n'a pas de valeur hors de l'évaluation faite par un être humain. Considérer que l'évaluation provient forcément de l'être humain, cela ne signifie pas restreindre le champ de ce à quoi on accorde de la valeur (O'Neill, 1993, p. 11) au seul bien-être humain. Cette posture qui adopte une vue subjective sur la source de la valeur est qualifiée d'anthropocentrique : dans cette optique, si les êtres humains n'existaient pas, rien n'aurait de la valeur. Or, si le dernier être humain sur Terre comme le relate O'Neill (1993, p. 12) détruisait ce qu'il resterait de forêt, ne pourrions-nous pas tout de même penser que ce qu'il fait est mal ? Rien n'empêche donc de considérer que même si l'homme est la seule source de valeur, il peut tout de même accorder une valeur intrinsèque aux choses ; l'erreur des subjectivistes, selon O'Neill (1993, p. 12), est de postuler

¹⁷⁸ Selma Aydin Bayram est une chercheuse turque de l'Université d'Ankara.

dès le départ que les êtres non humains¹⁷⁹ ont une valeur instrumentale. C'est selon O'Neill confondre la source de la valeur (l'humain) et l'objet qui a de la valeur. Rien n'empêche que les êtres humains accordent de la valeur à des choses qui existeront encore lorsque toute l'humanité sera détruite. Ainsi, l'être humain peut très bien accorder de la valeur à un monde où les êtres humains n'existent pas.

O'Neill (1993, p. 8-9) présente les trois sens différents pris par cette notion (beaucoup d'auteurs usant de cette notion passant, au risque de mettre en péril la cohérence de leurs propos, d'un sens à l'autre sans explication) dans le champ de l'environnement :

- 1) Accorder une valeur intrinsèque à un objet peut signifier que celui-ci a une valeur non instrumentale, qu'il est une fin en lui-même. Pour certains défenseurs de l'environnement, ce qui a une valeur intrinsèque, ce sont les êtres vivants.
- 2) Parler de la valeur intrinsèque d'un objet est également utilisé afin de se rapporter à la valeur d'un objet du fait de certaines de ses caractéristiques intrinsèques.
- 3) La valeur intrinsèque correspond à la valeur objective d'une chose. Cette valeur objective est indépendante de la valeur que pourraient attribuer des évaluateurs humains à l'objet. Tout l'enjeu est ici, signale O'Neill (1993, p. 9), de discuter ce que signifie le fait d'avoir une valeur « indépendamment » d'un évaluateur. L'attribution de la valeur se fait ici dans un sens méta-éthique. Cette position s'oppose au fait que toute source de valeur provienne des évaluateurs, de leurs attitudes et préférences (O'Neill, 1993, p. 9).

Nous détaillons maintenant les postures associées à chacune de ces acceptions.

Adoptant le premier sens de la notion, la posture défendue par les auteurs, dits de la « *deep ecology* » (écologie profonde)¹⁸⁰ (cf. Encadré 3), consistant à dire que les choses ont une valeur intrinsèque (première posture) en dehors des êtres humains, s'appuie sur des arguments fragiles, puisqu'il est difficile de cerner les raisons qui soutiennent l'attribution d'une telle valeur¹⁸¹ à la nature. Or, comme le signale bien Birnbacher (1998, p. 428) en commentant les apports et les limites de cette posture, leur but n'est pas de convaincre, mais d'inviter le lecteur « à partager les appréciations de l'auteur », en ce sens, ils penchent pour une éthique sentimentaliste qui tente d'accorder le contenu des écrits à la forme de leur sensibilité. On peut dès lors se demander, à l'instar de Birnbacher (1998, p. 432) : l'éthique environnementale peut-

¹⁷⁹ Les êtres non humains incluent l'ensemble de la faune et de la flore.

¹⁸⁰ Les principales têtes de proue du courant sont Naess, Devall (Birnbacher, 1998, p. 428) et Sessions.

¹⁸¹ Selon les auteurs de ce courant, les approches faibles en matière de soutenabilité ont une vision anthropocentrique du bien-être et considèrent l'ensemble de la nature d'une manière simplement instrumentale. Ils mettent en avant qu'au contraire la nature a une valeur intrinsèque et prônent l'écocentrisme.

elle renoncer à la rationalité ? La réponse de Birnbacher est non, et nous abondons dans son sens. On voit mal, en effet, comment l'éthique pourrait se réduire à des revendications non étayées par des arguments rationnels, car « c'est seulement par un raisonnement universalisant que l'on peut parvenir à dépasser l'arbitraire et la pluralité des valeurs individuelles en direction d'un consensus » (*ibid.*).

Encadré 3 – Présentation des huit principes de base du courant de la « deep ecology »

Principes énoncés en 1984 par Naess et Sessions, traduction de Naess et Sessions (1995, p. 49-50) par Ottaviani

1. Le bien-être et l'épanouissement de la vie humaine et non humaine sur Terre ont une valeur en elles-mêmes (synonymes : une valeur intrinsèque, une valeur propre). Ces valeurs sont indépendantes de l'utilité du monde non-humain pour des fins humaines.
2. La richesse et la diversité des formes de vie contribuent à la réalisation de ces valeurs et sont également des valeurs en elles-mêmes.
3. Les êtres humains n'ont pas le droit de réduire cette richesse et cette diversité, sauf pour satisfaire des besoins vitaux.
4. L'épanouissement de la vie et des cultures humaines est compatible avec une diminution substantielle de la population humaine. L'épanouissement de la vie non-humaine requiert une telle diminution.
5. L'interférence humaine actuelle avec le monde non-humain est excessive et la situation se dégrade rapidement.
6. Les politiques doivent donc être modifiées. Ces politiques affectent les structures économiques, technologiques et idéologiques de base. La situation qui en résultera sera profondément différente de celle présente.
7. Le changement idéologique est principalement d'apprécier la qualité de vie [...] plutôt que de chercher un niveau de vie plus élevé. Il y aura une prise de conscience profonde de la différence entre beaucoup et mieux.
8. Ceux qui souscrivent aux points ci-dessus ont l'obligation directement ou indirectement d'essayer de mettre en œuvre les changements nécessaires¹⁸².

¹⁸² 1. The well-being and flourishing of human and nonhuman Life on Earth have value in themselves (synonyms: intrinsic value, inherent value). These values are independent of the usefulness of the non-human world for human purposes. 2. Richness and diversity of life forms contribute to the realization of these values and are also values in themselves. 3. Humans have no right to reduce this richness and diversity except to satisfy vital needs. 4. The flourishing of human life and cultures is compatible with a substantial decrease of the human population. The flourishing of nonhuman life requires such a decrease. 5. Present human interference with the nonhuman world is

La seconde posture consiste à mettre en avant qu'un objet a de la valeur eu égard à certaines de ses propriétés intrinsèques, indépendamment d'autres objets. Or, comme le montre O'Neill, les espèces rares ne sont pas « rares » en soi, mais le sont relativement à d'autres espèces. Dès lors, cette interprétation de la valeur intrinsèque tend à confondre une évaluation fondée sur la mise en relation avec des entités et l'attribution d'une valeur instrumentale à ces entités. En effet, l'attribution d'une valeur à une entité au regard d'autres objets n'a pas pour corollaire un traitement instrumental de l'entité. Une entité non humaine peut avoir de la valeur parce qu'elle est rare relativement aux autres entités ou en vertu de leurs relations avec le bien-être humain (O'Neill, 1993, p. 15), sans pour autant que cette valeur soit instrumentale, c'est-à-dire liée directement à une activité favorable pour l'homme. L'exemple pris par O'Neill (*ibid.*) est celui des personnes luttant afin que certains territoires demeurent préservés des activités humaines. Ainsi, dans ce cas précis, l'homme attribue à cet objet (le territoire préservé) une valeur qui n'est pas instrumentale sans pour autant que cette valeur soit indépendante d'autres objets ou de l'être humain, puisque c'est en vertu de l'absence d'activités humaines qu'une valeur est attribuée au territoire considéré. Pour autant, cette valeur n'est liée ni à un intérêt économique ni directement au bien-être humain. Ainsi, la critique de cette conception de la valeur intrinsèque permet de mettre en exergue que, comme l'avance Bayram (2012, p. 1089), les humains peuvent accorder de la valeur à quelque chose sans pour autant avoir directement un « intérêt » à cette chose.

Enfin, la dernière posture avance que les propriétés de l'objet sont réelles, au sens où les objets les possèdent indépendamment de l'évaluation de l'évaluateur. Dans le cas d'une « approche faible de l'objectivité », les « entités » possèdent des « propriétés secondaires » qui peuvent se révéler à un « observateur idéal » dans des « conditions idéales ». La posture forte, quant à elle, considère que les « entités non humaines » peuvent être dotées d'un intérêt qui est différent de celui de l'être humain. L'exemple pris par O'Neill est le suivant : quand on dit que quelque chose « est bon pour les pucerons de ces plantes » (O'Neill, 1993), cela signifie soit cette chose va permettre d'éliminer les pucerons qui importunaient le jardinier qui souhaitait cultiver cette plante, soit que cette chose est instrumentalement bonne pour les pucerons indépendamment des intérêts du jardinier, c'est-à-dire qu'il est bon pour leur propre

excessive, and the situation is rapidly worsening. 6. Policies must therefore be changed. These policies affect basic economic, technological, and ideological structures. The resulting state of affairs will be deeply different from the present. 7. The ideological change is mainly that of appreciating life quality (dwelling in situations of inherent value) rather than adhering to an increasingly higher standard of living. There will be a profound awareness of the difference between big and great. 8. Those who subscribe to the foregoing points have an obligation directly or indirectly to try to implement the necessary changes.

développement et l'épanouissement de ceux-ci. Ainsi, O'Neill (1993, p. 22) souligne que des entités, individuelles comme collectives, non humaines peuvent avoir des intérêts susceptibles de rentrer en conflit entre eux. Pour autant, reconnaître que ces entités ont des intérêts ne revient pas à dire que les êtres humains doivent œuvrer à la préservation de ces intérêts (O'Neill, 1993, p. 23). Deux postures assurent le passage de la reconnaissance d'un intérêt à sa sauvegarde :

- 1) La posture objectiviste de l'utilitarisme qui va souligner que nous avons le devoir moral de maximiser les biens de ce monde. Elle pose un certain nombre de problèmes : détermination des unités pour comparer les biens objectifs, mesures de ces biens objectifs, comptabilisation de certains biens qui peuvent avoir des impacts positifs et négatifs (exemple des virus), etc.
- 2) La posture aristotélicienne que défend O'Neill qui établit un lien entre l'épanouissement humain et le soin porté au monde naturel. Pour lui, les êtres humains comme les autres espèces ont des biens qui sont constitutifs à leur épanouissement et d'autres biens qui sont instrumentaux à celui-ci. Parmi les biens constitutifs à l'épanouissement humain, il met en exergue l'amitié, mais aussi le soin accordé à la nature.

Ainsi, la posture défendue par O'Neill est anthropocentrique, au sens où le monde naturel n'a pas de valeur morale en dehors d'un rapport à l'humain, mais cela ne veut pas dire que les entités de ce monde ne soient pas dotées d'intérêts indépendants des êtres humains ni que pour les êtres humains ces entités non humaines n'aient qu'une valeur instrumentale.

À l'aune de cette brève exploration du débat autour des modalités d'attribution d'une valeur à la nature, deux éléments paraissent pouvoir servir la suite de notre propos. Tout d'abord, il est possible de concilier l'adoption d'une posture anthropocentrique avec la reconnaissance d'une valeur autre qu'instrumentale attribuable à des entités non humaines, en effet : « Although the motives that lead us to seek a new environmental ethics may be anthropocentric, it does not necessarily follow that new ethics necessarily have to be anthropocentric »¹⁸³ (Bayram, 2012, p. 1090). Ensuite, les dimensions du bien-être humain (de la satisfaction dans une perspective utilitariste ou de l'épanouissement dans une perspective plus aristotélicienne) pourraient ne pas être en contradiction avec la fondation d'une éthique environnementale, mais, au contraire, se concilier avec l'objectif de préservation de

¹⁸³ Traduction personnelle : « Bien que les motifs qui nous poussent à chercher une nouvelle éthique de l'environnement peuvent être anthropocentriques, cela ne signifie pas nécessairement qu'une nouvelle éthique doive être anthropocentrique. »

l’environnement. Une telle mise en concordance peut passer par le fait de cultiver la valeur que l’on accorde à la nature (Bayram, 2012). Autrement dit, des voies de conciliation théoriques entre le bien-être et la soutenabilité environnementale sont concevables, notamment *via* l’acculturation des personnes aux enjeux environnementaux, parallèlement à l’identification des réponses non « destructrices » (Max-Neef, 1991 ; *cf.* section 4 du deuxième chapitre) sur un plan social et environnemental.

Ayant précisé les modalités d’attribution d’une valeur à l’environnement (section 2) et au social (section 1) dans la perspective de la soutenabilité du développement, nous nous attachons désormais à déterminer le lien entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale.

3. Liens entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale

Cette section a pour objet d’explorer le lien entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale d’un point de vue théorique. L’examen d’un tel lien requiert, d’une part, de cerner le rapport entre les différentes composantes propres à chaque soutenabilité : celles-ci sont-elles de même nature ? Une compensation entre celles-ci est-elle envisageable ? (3.1) Elle exige, d’autre part, de statuer sur l’indépendance ou l’absence d’indépendance des dimensions entre elles et sur le type de rapport entre ces dimensions (3.2). En effet, l’absence d’indépendance des dimensions peut se comprendre en plusieurs sens : elle peut signifier l’existence de relations causales entre les dimensions du développement ou alors correspondre à l’inclusion d’une dimension dans une autre.

Avant d’en venir à ces approfondissements, un éclaircissement du rapport entre le bien-être et la soutenabilité apparaît nécessaire. Selon le rapport Stiglitz-Sen (2009, p. 11), la soutenabilité est distincte du bien-être présent et l’évaluation de la soutenabilité renvoie à la capacité du bien-être à se maintenir dans le temps. La question de la soutenabilité telle qu’elle est déclinée dans le rapport Stiglitz-Sen (2009, p. 67) tend à borner la soutenabilité aux préoccupations futures : dès lors, selon l’approche de la soutenabilité retenue dans le rapport « il n’est plus question de mesurer le présent, mais de prévoir l’avenir ». Ainsi, la soutenabilité pour ces auteurs est renvoyée à la question du maintien du bien-être pour les générations futures. Cette définition de la soutenabilité avancée par le rapport Stiglitz-Sen est plus restrictive que celle du rapport Brundtland (1987, p. 37), souvent reprise dans la littérature, selon laquelle le développement soutenable doit permettre de répondre « aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures ». Cette caractérisation de

la soutenabilité repose sur deux notions clés dans le champ du développement, celles de « besoin » et de « capacité »¹⁸⁴. De notre point de vue, cette approche en termes de besoins, rompant avec une approche orientée vers les préférences des acteurs (O'Neill, 2011), assure la liaison avec les théories de la justice sociale (tout du moins celle de Rawls et Sen ; sections 2 et 3 du deuxième chapitre) et apparaît plus favorable au développement d'une pensée mettant en exergue la non-substituabilité de certains biens (O'Neill, 2011)¹⁸⁵. Toutefois, ces deux définitions (Stiglitz-Sen, 2009 ; Brundtland, 1987) justifient l'intérêt porté à la soutenabilité au regard de la nécessité d'assurer les besoins ou le bien-être des générations futures. Or, si l'on peut aisément concevoir que le mode de développement actuel est intenable à moyen et long terme, pour autant, pouvons-nous considérer que les êtres humains d'aujourd'hui ont un devoir moral vis-à-vis de personnes qui ne sont pas encore nées ? (Dupuy, 2003, p. 6) Cette prise en compte des générations futures pose trois problèmes. Tout d'abord, nous ne pouvons supposer les conditions de vie ni les besoins de ces générations futures (Stiglitz-Sen, 2009, p. 83). Ensuite, justifier moralement d'un devoir à l'égard d'êtres qui n'existent pas apparaît problématique. Enfin, cette formulation du développement soutenable rend possible la mise en balance des besoins d'êtres humains existants avec les besoins d'êtres humains en puissance. N'est-ce pas plutôt vis-à-vis d'eux-mêmes – à travers la nécessité de préserver la subsistance de l'espèce, et donc l'horizon de sens (Perret, 2003^b) de leurs actions – que les êtres humains ont un devoir moral ? La réponse de Dupuy (2003, p. 7) est nette : « Il se peut que l'avenir n'ait pas besoin de nous, mais nous, nous avons besoin de l'avenir, car c'est lui qui donne sens à tout ce que nous faisons ». Adoptant un tel positionnement, nous posons dès lors l'hypothèse que la question du bien-être ne peut être dissociée de celle de la soutenabilité dans le temps et que le « bien-être présent » (Stiglitz-Sen, 2009, p. 11) ne peut être pensé indépendamment de la soutenabilité.

¹⁸⁴ La notion de bien-être est parfois substituée à celle de besoin, en guise d'illustration *cf.* Guay (2000).

¹⁸⁵ Toutefois, les propositions du rapport Brundtland sont restées assez conservatrices : les deux premières options proposées pour atteindre l'objectif du développement durable se basent sur l'amélioration des techniques et de l'organisation sociale ; l'objectif du développement durable n'étant absolument pas perçu comme antagonique avec la croissance économique, comme en témoigne ce passage (Brundtland, 1987, p. 14) : « Nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique ». Ainsi, la croissance économique doit servir à l'atteinte de ces objectifs (*ibid.*) : « Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère, mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources qui permettent cette croissance ».

3.1 *La substituabilité des dimensions*

La conciliation entre les dimensions du développement durable est qualifiée de « forte » ou « faible » selon l’hypothèse de substituabilité posée entre les différentes formes de capital identifiées comme essentielles à l’existence humaine : le capital naturel, le capital social, le capital physique et le capital humain.

Les partisans de la durabilité « faible » soutiennent la substituabilité des capitaux, c’est-à-dire que, pour eux, une destruction d’une partie du capital peut être compensée par l’accroissement d’une autre forme de capital. Selon cette perspective, la question de la préservation de l’environnement est une question essentiellement technique (Bellen, 2005, p. 25-27) pouvant être résolue par la découverte de nouvelles technologies (Simon, 1996). Cette conception de la durabilité « faible » est adoptée dans le cadre de la théorie néoclassique, au sens où cette question induit un changement de répartition de la génération présente vers la génération future, mais ne vient pas remettre en cause l’organisation sociale actuelle. En effet, dans cette conception, « l’objectif de soutenabilité est traduit par la non-décroissance dans le temps du bien-être individuel, lequel peut être mesuré par le niveau d’utilité, le revenu ou la consommation. Pour que le bien-être économique des générations futures – conçu comme la somme des intérêts individuels – soit, au minimum, égal à celui des générations présentes, il faut leur transmettre une capacité de production de biens et de services répondant à leurs besoins » (Vivien, 2010, p. 27). Est perceptible ici cette « foi irraisonnée » en la croissance (Perret, 2011, p. 69) et en la technique (Ariès, 2010), pourvoyeuses de toutes les solutions. Cette approche du développement soutenable pose dès lors la nécessité d’assurer un développement équilibrant la croissance économique et la préservation des écosystèmes.

Or, cette conception « faible » de la soutenabilité pose, selon nous, deux principaux problèmes. D’une part, elle néglige le fait que certains dégâts sociaux et environnementaux ne peuvent être compensés (3.1.1). D’autre part, elle tend à assimiler les moyens et les fins du développement (3.1.2). Nous développons successivement chacun de ces points.

Il existe de nombreuses irréversibilités tant d’un point de vue social qu’environnemental. Les maladies chroniques liées au travail constituent un exemple du type d’irréversibilités sur un plan social, tandis que la disparition d’une espèce animale ou végétale constitue une irréversibilité sur un plan environnemental. L’existence de telles irréversibilités

nous conduit à privilégier une posture forte en termes de soutenabilité assortie de deux nécessités théoriques. Tout d'abord, le développement soutenable doit être couplé à l'application d'un principe de précaution. À l'instar de Thiry (2012, p. 47), il est nécessaire de distinguer le « risque » (incertitude probabilisable) de l'« incertain » (incertitude non probabilisable). Gérer cet incertain, c'est reconnaître l'incertitude radicale¹⁸⁶ dans laquelle sont plongés les acteurs. Autrement dit, les conséquences sociales et environnementales des dynamiques déjà à l'œuvre ne sont pas prévisibles. L'application d'un tel principe de précaution est à lier avec une révision du principe de responsabilité, sur lequel nous reviendrons dans la suite du développement (cf. point 3.2.2 de cette section). La seconde nécessité est relative à l'étude des éléments qui participent de la « résilience » sociale et environnementale (Meadows, 2013, p. 2010). Puisque les conséquences sociales et environnementales du fonctionnement du système économique se font déjà sentir (cf. section 2 de ce chapitre), il importe dès lors de cerner les éléments limitant les effets dommageables engendrés par les processus à l'œuvre.

Parallèlement à la mise en exergue de ces irréversibilités, nous rejetons une conception faible de la soutenabilité, eu égard au fait que celle-ci occulte la différence de nature entre les différentes composantes du développement et donc entre les moyens et les fins de celui-ci. Pour procéder à une telle différenciation des composantes du développement, nous nous appuyons sur la schématisation du rapport entre les différentes formes de capital avancée par le groupe Balaton (Cf. Encadré 4).

Encadré 4 – L'Ecological Economics et le groupe Balaton

L'Ecological Economics

Nourris de l'approche de la décroissance de Georgescu-Roegen (2006), les travaux de l'*Ecological Economics* se sont développés dans les années 1960-1970. Les travaux menés à l'institut de *Massachusetts of Technology* sont les plus connus, étant donné l'audience rencontrée par le Rapport *Halte à la croissance* du Club de Rome. Les travaux de Daly (1977, 1989, 2014) au sujet d'un état stationnaire de l'économie qui permettrait d'assurer la préservation de l'environnement ont également permis le développement d'une telle approche. L'économiste anglais Mishan et l'économiste Daly « ont tenté de montrer l'existence d'un biais systématique qui fait que l'augmentation de la production correspond à une stagnation ou une diminution du bien-être » (De Roose et Van Parijs, 1991, p. 51). Plus globalement, l'*Ecological Economics* est aujourd'hui un paradigme qui étudie les liens entre l'écologie et les systèmes humains (Simon, 2003). Il vise à appréhender la manière dont le système économique pourrait se calquer sur les systèmes naturels.

¹⁸⁶ La reconnaissance d'une telle incertitude radicale est en cohérence avec le positionnement théorique, quant à la rationalité des acteurs, formulé dans le premier chapitre de la thèse.

Le groupe Balaton

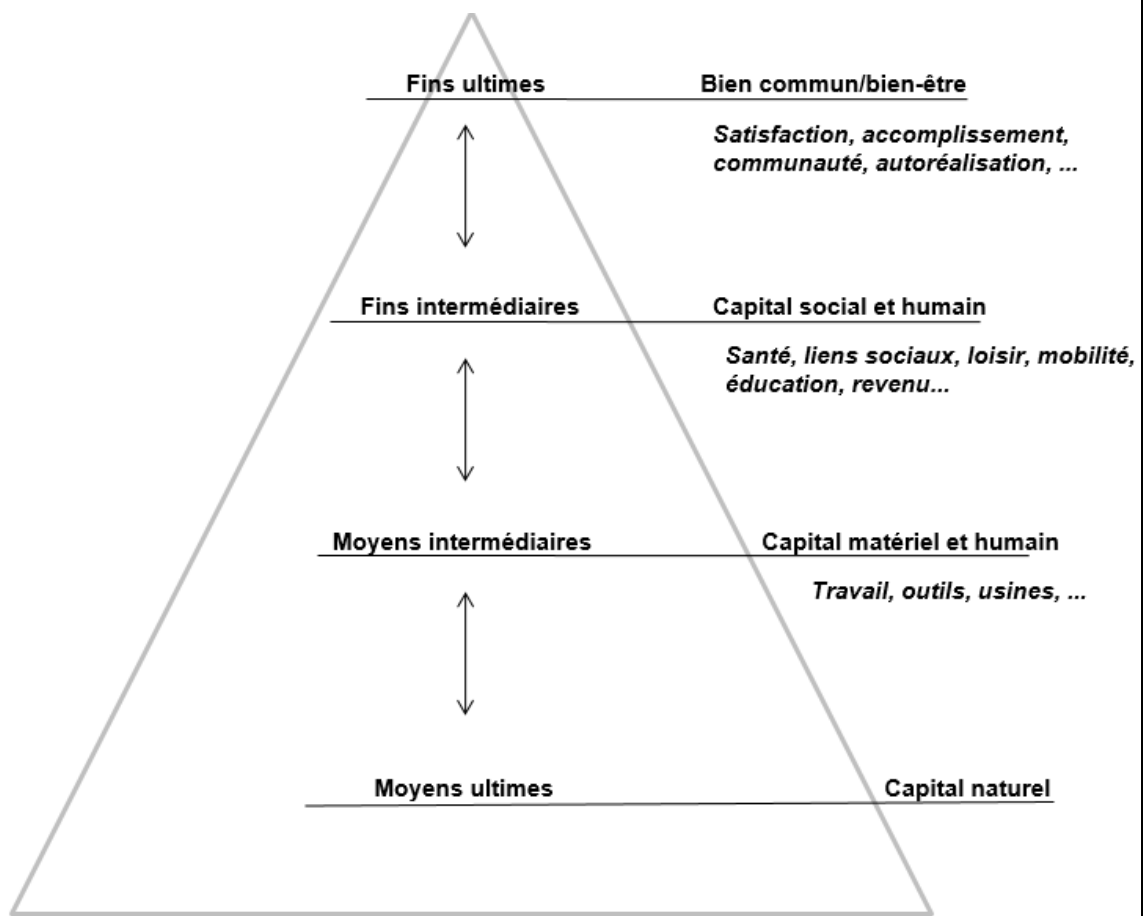
Le groupe Balaton, inscrit dans la mouvance de l'*Ecological Economics*, a beaucoup travaillé sur les questions liées à la soutenabilité du développement, mais aussi sur la construction d'indicateurs de soutenabilité. Ce groupe, qui rassemble des chercheurs de pays et de disciplines différentes, a été créé en 1982 par Dennis Meadows et Donella Meadows (les deux auteurs du rapport *Halte à la croissance*). Les travaux du groupe tendent vers l'adoption d'une approche systémique permettant de prendre en compte l'interaction entre la société humaine et son environnement naturel. Dans cette optique, un indicateur synthétique paraît insuffisant pour rendre compte de l'ensemble des dimensions essentielles à la préservation du système. Pour Bossel (1999, p. 12), membre du groupe Balaton, les tableaux de bord souffrent d'une absence de cadre théorique permettant de rendre compte des opérations et de la viabilité de l'ensemble du système et sont trop souvent orientés en fonction du champ circonscrit de recherche des experts. On constate de plus un trop-plein d'informations concernant certaines dimensions et des manques statistiques pour d'autres.

L'ordination des différentes formes de capitaux avancés par le groupe Balaton dans le rapport *Indicators and Information Systems for Sustainable Development* (Meadows, 1998) est présentée sous la forme d'une pyramide (cf. Figure 9) rendant compte des liens entre le bien-être, le capital social et humain, le capital physique (matériel et humain) et le capital naturel : « the three most basic aggregate measures of sustainable development are the sufficiency with which ultimate ends are realized for all people, the efficiency with which ultimate means are translated into ultimate ends, and the sustainability of use of ultimate means »¹⁸⁷ (Meadows, 1998, p. 45).

¹⁸⁷ Traduction personnelle : « les trois éléments de mesures globales les plus élémentaires du développement durable sont le caractère suffisant avec lequel les fins ultimes sont réalisées pour toutes les personnes, l'efficacité avec laquelle les moyens ultimes sont convertis en fins ultimes et la durabilité dans l'utilisation des moyens ultimes. »

Figure 9 – Le diagramme de Meadows : penser ensemble les termes de la soutenabilité
Meadows (1998, p. 42)

Reformulation du diagramme d’Herman Daly, Repris et traduit par Ottaviani



Commentons brièvement cette schématisation. À la base de la pyramide figurent les moyens ultimes correspondant au capital naturel. Ce dernier constitue le socle rendant possible la vie humaine sur Terre et une activité économique. Le capital naturel est défini par Meadows (1998, p. X) comme « the stock and flows in nature from which the human economy takes its materials and energy (sources) and to which we throw those materials and energy when we are done with them (sinks) »¹⁸⁸. Les moyens intermédiaires sont les machines, les procédés matériels et énergétiques ; ils définissent la capacité productive de l'économie. Le capital humain est à la fois un moyen intermédiaire et une fin intermédiaire. Les fins intermédiaires sont les finalités auxquelles les gouvernements sont censés répondre : biens de consommation, santé, richesse,

¹⁸⁸ Traduction personnelle : « le capital naturel se compose des stocks et des flux de la nature à partir desquels l'économie humaine tire ses matières premières et énergies (les sources) et à laquelle on jette des matériaux et énergies quand nous avons fini de les utiliser (les dépotoirs). »

connaissance, loisir, communication, transport, ce qu'en définitive, les économistes appellent la production. Ces fins intermédiaires sont des instruments pour réaliser des fins plus ultimes. La conversion de ces fins intermédiaires en fins ultimes s'appuie sur l'éthique et la philosophie. Parmi ces fins intermédiaires, Meadows insiste sur l'importance du capital social comme facteur important contribuant à la conversion des fins intermédiaires en fins ultimes. Elle définit le capital social (1998, p. xi) comme « a stock of attributes (knowledge, trust, efficiency, honesty) that inheres not to a single individual, but to the human collectivity »¹⁸⁹. Les fins ultimes, quant à elles, sont désirées pour elles-mêmes et ne servent à l'atteinte d'aucune autre fin. Elle renvoie au bien-être des personnes. Pour Meadows (1998, p. 43), la difficulté à se mettre d'accord sur ces fins ultimes démontre que la discussion porte sur la qualité et non la quantité. L'atteinte de ces fins repose toutefois sur l'ensemble des ressources immatérielles et matérielles du triangle. Pour nous extraire d'une vision individualiste des fins ultimes, nous proposons une extension du diagramme de Meadows à travers l'intégration du « bien commun » comme fin ultime à côté du bien-être individuel¹⁹⁰.

Une telle schématisation a un double intérêt. Tout d'abord, elle montre que les notions de capital social, de capital naturel, de capital physique et de capital humain ne peuvent être pensées sur le même plan : le capital social et le capital humain appartiennent au domaine des fins, à l'instar du bien-être, alors que le capital physique et le capital naturel sont avant tout des moyens pour atteindre ces finalités. Ensuite, cette pyramide est utile pour appréhender la tension entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale et pour mettre en exergue le fait que certains moyens ont une valeur d'usage, tandis que d'autres ont une valeur marchande. Toutefois, elle reste axée sur une conception en termes de « capital » que nous avons évincée précédemment, une qualification des éléments de soutenabilité en termes de ressources, de besoins et de possibilités nous paraissant plus prometteuse, quelle que soit la dimension considérée.

En conclusion de ce développement sur la substituabilité, nous soutenons que l'absence de substitution entre les éléments de la soutenabilité est coextensive à la reconnaissance de l'importance de chacune des soutenabilités. Un tel positionnement ne résout pas pleinement la question de la hiérarchisation entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale.

¹⁸⁹ Traduction personnelle : « un stock d'attributs (connaissance, confiance, efficacité, honnêteté) inhérents non pas à un seul individu mais à la collectivité humaine. »

¹⁹⁰ Puisque l'approche de Daly, premier concepteur d'une telle schématisation, est orientée vers le « bien commun » comme en témoigne l'ouvrage écrit par ce dernier avec Cobb *For the Common Good* (1989), une telle extension nous paraît compatible avec l'ossature théorique de l'*Ecological Economics*.

Une dimension peut être prioritaire sur une autre sans pour autant considérer que l’une des dimensions peut se substituer à l’autre. C’est pourquoi, pour approfondir ce point, nous discutons dans la section suivante (3.2) de la pertinence qu’il y a à accorder un primat à l’une ou l’autre des dimensions du développement soutenable.

3.2 Rapports et primauté entre la soutenabilité sociale et environnementale

L’objet de cette section est d’approfondir le lien entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale. À cette fin, cette sous-section se scinde en trois moments. Le premier moment (3.2.1), est consacré à la formalisation du lien entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale. Ce moment a une double utilité. D’une part, il est l’occasion d’un positionnement de la thèse au sujet de la question de l’indépendance des dimensions de la soutenabilité. D’autre part, il sert au traitement de l’hypothèse posée en introduction de chapitre sur le lien entre la dimension économique et la dimension sociale. Une fois la question de l’autonomie des dimensions explorée, nous discutons, dans le second moment (3.2.2), de l’ordination de celles-ci et nous proposons une hiérarchisation différenciée des dimensions selon deux perspectives complémentaires. Cette proposition théorique nous amène à poser, dans le troisième moment (3.2.3), des jalons théoriques pour appréhender l’indissociabilité des deux formes de soutenabilité.

3.2.1 L’absence d’indépendance ou l’indépendance d’une dimension

Plusieurs formalisations du lien entre le social, l’environnement et l’économique peuvent être envisagées.

Une première formalisation consiste à présenter l’ensemble des éléments au travers de trois cercles en stipulant une indépendance partielle de la dimension sociale, environnementale et économique. Une telle schématisation apparaît problématique, puisque, d’une part, elle tend à placer l’économie comme ayant ses finalités propres et, d’autre part, elle repose sur l’hypothèse d’une possible concordance entre la croissance et la soutenabilité sociale et environnementale. Or, il nous apparaît nécessaire de démontrer cette absence de concordance afin de trancher la question de savoir si la prise en compte de la dimension sociale et environnementale du développement induit forcément une transformation du système économique ou peut passer par l’introduction de bornes à un tel développement (Ballet et *al.*,

2011) ? Un prérequis, pour faire montre d'une telle discordance, consiste à explorer la possibilité d'un découplage.

Le découplage correspond à la reconfiguration des processus de production menant progressivement à l'affranchissement de la production économique de sa dépendance aux flux des matières. Il est indispensable de distinguer le découplage relatif, qui traduit l'impact écologique par unité produite, du découplage absolu qui correspond à l'ensemble des impacts écologiques de la production. Découpler revient en définitive à faire plus avec moins et conséquemment à être plus efficace. Or, Jackson (2009)¹⁹¹ remet en cause la possibilité d'un découplage absolu et donc de l'éco-efficience, « c'est-à-dire la baisse de la consommation de ressources écologiques et de pollution pour un même service, recherché essentiellement par des améliorations techniques et éventuellement par des changements de biens consommés » (Zaccaï, 2010, p. 69). Ainsi, même si les émissions de CO₂ ont diminué par rapport au PIB, la valeur absolue de ces émissions augmente malgré tout. Une telle conclusion a été contestée par l'économiste Laurent (2011) sur la base des évolutions des émissions de CO₂ en valeur absolue par rapport au PIB dans certains pays (États-Unis et Danemark). Toutefois, la sous-estimation du lien entre l'évolution du PIB et l'évolution de la consommation d'énergie (Thiry et Roman, 2014) et les évolutions couramment constatées entre les deux termes nous amènent à soutenir la nécessité d'une refondation de l'organisation économique et sociale. Ce que Jackson (2009, p. 74-75) appelle le « dilemme de la croissance » peut être résumé de la manière suivante : d'une part, « la croissance est non soutenable – du moins dans sa forme actuelle [;] la combinaison d'une consommation de ressources en plein essor et de l'augmentation des coûts environnementaux aggrave les disparités profondes en termes de bien-être social » et, d'autre part, la décroissance est instable du moins dans les conditions actuelles. La baisse de la demande de consommation conduit à l'augmentation du chômage, à la chute de la compétitivité et à une spirale récessionniste. Ainsi, si la croissance est insoutenable, d'un point de vue social et environnemental, il s'avère nécessaire de chercher des voies opérationnelles pour penser en cohérence le rapport entre soutenabilité sociale et environnementale.

Propice à alimenter une telle réflexion, une seconde formalisation du lien entre soutenabilité sociale et soutenabilité environnementale consiste à considérer trois cercles concentriques où l'économie est au centre et inclut dans le social, lui-même imbriqué dans l'environnement. Dans un tel cas, l'économie n'est pas autonome, elle doit être au service du social et subordonnée à la préservation de l'environnement. Cette schématisation

¹⁹¹ Azar, Holmberg et Karlsson (2002) dans *Decoupling: Past Trends and Prospects for the Future* avancent une conclusion analogue à celle de Jackson (Hamaide et al., 2012, p. 17).

bioéconomique tend donc à accorder une forme de primat à la dimension environnementale (Lehtonen, 2004) sur la dimension sociale. Or, la hiérarchisation entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale pose question et mérite d'être explorée plus précisément. C'est pourquoi nous consacrons la sous-section suivante à un tel développement.

3.2.2 Le primat d'une forme de soutenabilité

Deux types de conceptions afférentes au rapport qu'entretiennent les dimensions de la soutenabilité peuvent être distingués. D'une part, les conceptions « séparatrices » traitent distinctement de la soutenabilité sociale et de la soutenabilité environnementale (Clément *et al.*, 2011, p. 8). Au sein de ces approches, on trouve à la fois : des approches de type « préservationniste » accordant un primat à la dimension environnementale et des approches traitant du social en occultant la dimension environnementale. Sont également séparatrices les approches de la durabilité « faible » (Keiner, 2006, p. 3), abordées précédemment et qui soutiennent la substituabilité des capitaux en distinguant chacun d'eux. D'autre part, les conceptions « intégratrices » vont prendre en compte la dimension institutionnelle (historique et située) du développement dans l'analyse et, à des degrés variés, les rapports de force structurant la société (Clément *et al.*, 2001, p. 9 ; Figuière, Boidin et Diemer, 2014, p. XIX). On peut les distinguer en deux types : 1) les approches superficiellement intégratrices ; 2) les approches intégratrices développées. S'écartant d'une approche en termes de capitaux, les approches intégratrices développées tendent vers une analyse systémique du rapport entre les deux types de soutenabilité et vers la prise en compte de l'inscription sociale des personnes dans un monde socioéconomique leur préexistant. Pouvant se décliner de différentes manières en fonction de l'approche retenue, l'alternative en termes d'ordination consiste soit à accorder le primat à une dimension, comme le font les approches « préservationnistes », soit à considérer de manière plus holistique la question du développement soutenable en posant l'indissociabilité des dimensions, à l'instar des approches intégratrices. Sur la base de cette caractérisation binaire de l'ordination des dimensions, le propos suivant explore les apports et les limites de cette alternative.

La nécessité d'œuvrer à la préservation de l'environnement pour maintenir la possibilité d'une vie sur Terre constitue un argument majeur en faveur du primat de la dimension environnementale sur la dimension sociale, puisque la soutenabilité environnementale apparaît

comme la condition du maintien de la vie humaine. Dans cette optique, la préservation de l'environnement constitue une condition nécessaire à la possibilité de réalisation sur tous les autres plans. L'attribution d'un primat à la soutenabilité environnementale sur la soutenabilité sociale correspond à une posture « préservationniste » en termes de développement soutenable. Cette posture peut être également qualifiée de « biocentrique » puisqu'une priorité est accordée alors au « *bios* ». Or, la mise au premier plan de la soutenabilité environnementale peut s'effectuer au détriment du social, de sorte que l'« on peut dénoncer l'apparition d'une sorte "d'aliénation écologique", au sens où l'écologie en arrive à masquer la pertinence du social » (Ballet et *al.*, 2011, p. 93). La poursuite de la soutenabilité environnementale serait associée à une mise en péril de la soutenabilité sociale. En effet, une telle posture apparaîtrait contestable à double titre, si elle en venait à considérer, comme le font les « préservationnistes », que la préservation de l'environnement est prioritaire sur la réalisation des êtres humains. En premier lieu, elle pourrait justifier des comportements immoraux envers les êtres humains, alors que ceux-ci sont par excellence les « sujets » de la morale. En second lieu, le rapport que les hommes entretiennent à la nature est forcément social : résoudre les problèmes écologiques sans comprendre et sans modifier les dynamiques sociales ayant entraîné la dégradation de l'environnement semble vain. Ainsi, détacher la question des inégalités de celle de la soutenabilité environnementale, comme le fait l'économiste Jackson (Gadrey, 2011, p. 45) apparaît à la fois comme une stratégie inefficace pour la préservation de l'environnement, et comme une posture dangereuse, puisqu'elle peut amener à déconsidérer le fait que la préservation de l'environnement est motivée par le maintien de la vie sur Terre. C'est alors une confusion entre les moyens et les fins du développement qui est entretenue par de telles approches. Et cela d'autant plus qu'il n'est pas possible d'attribuer une valeur intrinsèque hors d'une évaluation humaine qui relève *de facto* du social. L'impossibilité de sortir d'une forme d'anthropocentrisme dans toute évaluation semble dès lors constituer un argument en faveur du primat de la soutenabilité sociale sur la soutenabilité environnementale. Or, accorder un primat à la dimension sociale au détriment de la soutenabilité environnementale ne paraît pas non plus tenable, puisque cela pourrait remettre en cause l'existence même de la vie humaine sur Terre.

Pour nous extirper de cette alternative, nous sommes conduits à distinguer deux points de vue au regard desquels nous pouvons ordonner ces dimensions. D'un point de vue ontologique, la soutenabilité environnementale est première par rapport à la soutenabilité sociale, au sens où la préservation de l'environnement constitue la condition d'existence de la vie humaine elle-même. D'un point de vue épistémologique, par contre, c'est la soutenabilité sociale qui est prioritaire, puisque nous ne pouvons penser les états environnementaux qu'au

travers du social et qu'au regard de finalités, par essence, sociales. S'il n'est donc pas possible de favoriser un point de vue plutôt qu'un autre, il est en revanche possible de les concilier en passant par le principe de soutenabilité avancé par Jonas. Ce dernier (1979, p. 40) énonce le principe suivant : « agis de façon à ce que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre ». Une telle maxime repose bien sur le postulat de la nécessité d'assurer la Permanence de la vie sur Terre, principale justification d'un primat accordé à l'environnement. Mais, dans le même temps, il soutient que l'action doit être menée afin d'assurer la possibilité de mener une « vie authentiquement humaine sur Terre », ce qui renvoie à la soutenabilité sociale du développement. Cette posture en termes de soutenabilité s'appuie sur un principe de responsabilité renouvelé : l'homme n'est plus responsable des actions commises *a posteriori*, mais a également *a priori* l'obligation d'œuvrer à la permanence de cette « vie authentiquement humaine sur Terre ». Toutefois, comme le signale Ballet et *al.*, 2011, p. 94, ce principe peut donner lieu à deux interprétations : 1) La nature n'a pas de sens hors de l'être humain ; 2) L'homme est, d'après le principe de responsabilité, le garant de la nature, lieu de possibilité de la vie humaine, et sa vie n'a de sens que s'il s'attache à préserver celle-ci. Si le principe n'est interprété que selon le second sens indiqué ici, alors la posture adoptée redevient préservationniste. Pour se tenir sur le fil d'une approche intégrée de la soutenabilité, il est nécessaire de conserver les deux interprétations du principe de Jonas.

La recherche d'une conciliation entre les deux formes de soutenabilité nous paraît être la seule voie tenable, puisqu'elle revient à reconnaître le caractère essentiel de chacune d'elles. Poser les jalons pour penser le caractère indissociable des deux dimensions apparaît alors nécessaire et constitue l'objet de la sous-section suivante (3.2.3).

3.2.3 Indissociabilité de la dimension sociale et de la dimension environnementale

À travers, le propos suivant, Méda (2008, p. 256) résume bien la posture de ceux qui, à l'instar du courant des indicateurs de richesse ou de la prospérité (Cassiers et *alii.*, 2011 ; Méda et Jany-Catrice, 2013, p. 28), cherchent à penser en cohérence les termes du développement : « il est clair que ce qui importe dans cette démarche, dans laquelle pour ma part je m'inscris totalement, c'est la capacité à tenir plusieurs choses ensemble, à poursuivre simultanément plusieurs objectifs, à ne pas subordonner l'un de ces objectifs à l'autre. » Ainsi, loin de la vision

très émiettée que livrent les défenseurs d'une durabilité faible ou du courant de l'économie du bonheur (qui inévitablement, pour penser une fonction du bien-être, sont obligés de scissionner les dimensions de la vie des personnes), Méda propose de penser en cohérence la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale, ce qui présente des avantages tant d'un point de vue théorique qu'opérationnel. Tout d'abord, si la soutenabilité doit être poursuivie aussi bien sur un plan social qu'environnemental, il n'est pas possible de mettre en balance les avantages économiques d'une action par rapport aux destructions engendrées sur un de ces plans. Ensuite, ce mode holistique d'appréhension des phénomènes donne la possibilité de penser les synergies entre les différentes dimensions (Lehtonen, 2004) et de proposer des solutions favorables aussi bien sur un plan social qu'environnemental (Max-Neef, 1995 ; *cf.* chapitre 2). Penser l'articulation entre le « défi humain » et le « défi écologique » (Viveret, 2004, p. 29) nécessite la stabilisation de jalons théoriques pour caractériser plus finement le rapport entre les deux types de soutenabilité.

A cette fin, nous consacrons un premier moment à la justification du lien entre soutenabilité sociale et environnementale. Dans un deuxième moment, nous soutenons l'hypothèse qu'il n'y a pas deux crises, une sociale et une environnementale, mais une seule et même crise. Cette discussion nous permettra de relier l'analyse menée en termes de rationalité et celles relatives à la rationalisation des politiques publiques.

Dans ce premier moment, nous soutenons que la profonde imbrication existante entre la dimension de la soutenabilité sociale et celle de la soutenabilité environnementale oblige à ne pas concevoir ces éléments comme séparés. Trois raisons expliquent une telle position.

Tout d'abord, les comportements sociaux et les configurations institutionnelles jouent bien évidemment un rôle non négligeable sur la capacité à préserver l'environnement, les personnes étant encadrées dans des modes de fonctionnement (cernés par des outils du « monopole radical » – Illich, 1973, p. 84) qui sont insoutenables à la fois d'un point de vue social et environnemental. Aussi, l'existence d'importants tissus de sociabilités peut constituer un filet de sécurité nécessaire face aux désastres environnementaux qui se font déjà sentir.

Ensuite, la précarité environnementale touche en premier lieu les plus pauvres. La question de la justice sociale et de l'accès aux besoins ne peut être dissociée de celle de la gestion des ressources naturelles et des inégalités liées aux conditions de vie environnementales. Les problèmes liés à un environnement dégradé (pollution de l'air, de l'eau, etc.) peuvent se cumuler aux problèmes sociaux rencontrés par les personnes.

Enfin, en lien avec le point précédent, la préservation des « biens communs » constitue une question à la charnière des deux formes de soutenabilité. En préambule, précisons que les « biens communs » sont à distinguer des « biens collectifs » et des « biens publics ». Reprenant la distinction de Beitone (2009, p. 2), il nous faut différencier d’abord les biens collectifs des biens publics :

« la science économique définit un bien collectif comme un bien non rival et non excluible : la consommation du bien par un consommateur n’empêche pas la consommation de ce bien par un autre consommateur et il est impossible d’exclure par les prix un consommateur de l’usage du bien (exemple de la lumière fournie par un réverbère dans une rue). La définition, au sens strict, d’un bien public est fort différente : un bien public est un bien à la fois produit et fourni par la puissance publique (par exemple en France l’école publique). La production des biens collectifs n’étant pas optimale dans le cadre du marché (défaillance du marché), ces derniers sont souvent produits et fournis par la puissance publique et sont donc souvent aussi des biens publics mais il n’existe pas de relation nécessaire entre les deux types de bien : un bien collectif n’est pas forcément un bien public et vice-versa. »

Ainsi, ce qui permet de définir un bien collectif ce sont les critères intrinsèques au bien par comparaison au bien privé pur, tandis que ce qui définit un bien public est l’intervention de la puissance publique dans la production de ce bien (Greffes, 2007). Se différenciant des deux autres types de biens, les biens communs « désignent des qualités de ressources ou de patrimoines collectifs pour la vie et les activités humaines ou des qualités sociétales » se fondant sur « un jugement commun d’utilité et l’idée d’une dotation commune » (Cordonnier, 2012 p. 2). Ainsi, les « biens communs » renvoient bien souvent à des biens essentiels pour la vie qui relève d’une responsabilité collective (Petrella, 2004) tels que l’eau, l’air, l’éducation, etc. Les quelques exemples de biens communs cités ici témoignent du fait que beaucoup de biens communs sont des biens environnementaux qui requièrent une intervention politique et collective pour assurer leur préservation et un accès de qualité de tous aux biens en question. La gestion de tels biens communs suppose deux choses. D’une part, la possibilité d’un débat démocratique sur la question des biens communs dans la perspective du bien commun (*cf.* section 1 de ce chapitre). D’autre part, l’existence d’un tissu institutionnel et relationnel à même d’assurer la préservation de telles ressources. La préservation des biens communs pose, dans de multiples cas, simultanément et donc, de manière indissociable, la question de la justice environnementale et de la justice sociale.

Dans ce deuxième moment, pour progresser vers une approche intégratrice de la soutenabilité, l'inscription de notre théorisation de la soutenabilité dans une approche plus systématiquement basée sur une analyse des crises sociales et environnementales apparaît nécessaire. À la suite d'Harribey (1999, p. 3), nous soutenons que la crise sociale et la crise écologique ne sont pas deux crises distinctes. Cette crise du capitalisme étatique découle d'une organisation sociale caractérisée par un double rapport de domination. Un rapport de domination, tout d'abord, des hommes les uns sur les autres au travers de l'exercice coercitif du pouvoir (Clastres, 1974). Un rapport de domination, ensuite, des hommes sur la nature qui conduit à sa surexploitation et à de multiples dérèglements écologiques. Ce double rapport de domination ne peut être dissocié d'une certaine conception de la richesse et de la manière dont s'organise l'activité productive. Si la conception de la richesse qui prévaut depuis les néoclassiques est celle de la valeur utilité renvoyée sur la valeur d'échange, alors les besoins humains sont potentiellement infinis. Ils le sont en puissance, même si le principe de satiété peut constituer une limitation à cet accroissement. Si les besoins humains sont infinis, rien n'empêche de concevoir des limites à l'accroissement illimité de la production. Rien n'empêche non plus de concevoir le travail comme l'élément de sociabilisation au centre des sociétés, puisqu'*a priori* l'innovation doit permettre d'assurer la diversité des biens et services, leur renouvellement et le renouveau permanent du tissu productif. Rien sauf la finitude de l'être humain et celle de la nature. En effet, tout comme la nature ne jouit pas de ressources infinies, l'être humain jouit en quantité limitée de sa principale ressource pour s'épanouir, le temps. Nous abordons d'abord cette question de la temporalité avant d'examiner ses implications sur la définition de la soutenabilité propre à la thèse.

Nous avons vu précédemment, dans le deuxième chapitre de la thèse, la diversité des facteurs d'épanouissement humain, au travers de l'approche par les capacités (Sen, 1999) et de celle par les besoins. La question de l'accès de tous aux capacités est immanquablement liée à la temporalité de la vie humaine. Contrairement à la théorie néoclassique, nous soutenons que les choix effectués par les personnes ne sont pas atemporels, mais s'effectuent bien dans une temporalité où une action en exclut une autre. Cette question de la temporalité des activités humaines est centrale dans la perspective de la justice sociale, mais elle l'est tout autant au regard de la question du bien commun, abordée dans la première section de ce chapitre. En effet, la participation à une définition collective du bien commun et les interactions sociales en général sont contraintes par les différentes activités des personnes. La question au centre de la soutenabilité sociale : quel temps avons-nous ? se décline en deux sous-questions : quel pouvoir

avons-nous sur notre temps ? Que pouvons-nous faire de notre temps ? Ces deux questions sont à croiser avec le principe de la responsabilité collective avancée par Jonas (1979, p. 41), évoqué précédemment, qui met en concurrence les différents temps d'activités et leurs conséquences sociales et environnementales.

La marque du travail, comme le souligne Arendt (1961), est l'absence de permanence : les produits de ce travail se caractérisent par leur absence de persistance dans le temps. Cette évanescence des fruits du travail révèle la profonde fragilité d'une société de travailleurs tournée vers le travail et la consommation où les choses ne durent pas. Or, l'obsolescence des objets a pour effet, d'une part, de contraindre les êtres humains au travail et, d'autre part, la surexploitation des ressources naturelles. Cette frénésie productive ne s'accompagne pas pour autant d'une réponse globalement satisfaisante aux besoins, puisque l'accès aux besoins de base n'est pas assuré pour une quantité considérable de personnes, alors que le principe même de perpétuation du capitalisme repose sur la production d'un continuels surplus. Comment expliquer que tant de temps soit consacré au travail, et subséquemment à la destruction des ressources naturelles, plutôt qu'à l'épanouissement des êtres humains sur l'ensemble des différents plans de réalisation ? L'accaparement des ressources et des biens pour des intérêts particuliers est associé à un tel mode de production et repose sur un pouvoir monétaire lié à un mode de rationalisation économiciste. L'inégalité concerne à la fois l'accès égal aux facteurs de production (Illich, 1973) et la répartition des fruits de la production entre les différents êtres humains (Harribey, 1999, p. 23-24).

Étudier les voies de conciliation entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale suppose dès lors d'appréhender à la fois le rapport au temps des personnes, leur situation sociale, la place du travail, et la précarité sociale en lien avec la précarité environnementale. Une telle exploration sera au cœur de la partie empirique de la thèse où l'expérimentation menée autour du bien-être soutenable sera l'occasion d'apprécier la pertinence d'une analyse axée sur ces différents éléments (*cf.* chapitre 5). Elle prendra appui sur les travaux du courant des indicateurs de richesse, qui fournissent une assise théoricométhologique, tournée vers l'opérationnalisation d'indicateurs alternatifs. Nous consacrons la conclusion de cette section à la mise en exergue de l'intérêt des travaux de ce courant pour aller sur la détermination des critères de choix socio-environnementaux dans la perspective de la soutenabilité.

L'analyse des interactions entre le social et l'environnement est peu avancée (Lehtonen, 2004, p. 207). L'absence de cadre théorique permettant de fixer définitivement le rapport entre

les deux dimensions et leur indissociabilité amène à reconnaître la nécessité d'une délibération démocratique. Cette dernière est d'autant plus importante qu'elle constitue un élément fondamental de la soutenabilité sociale et qu'elle est nécessaire aux changements de comportements associés à la préservation de l'environnement. Il importe en effet de penser la correspondance entre les aspects théoriques de la soutenabilité et les modalités pratiques de détermination des critères socio-environnementaux. En cohérence avec le positionnement théorique de la thèse concernant la soutenabilité, le courant des nouveaux indicateurs de richesse adopte une posture propice à la réflexion autour de la redéfinition de la richesse dans la perspective de la soutenabilité. Comme le rappelle Douaï (2009, p. 44), « cette école s'est fixée deux objectifs : (1) poser les jalons théoriques d'une redéfinition de la richesse ; (2) construire de nouveaux indicateurs de richesse qui intégreraient les maux engendrés par la croissance économique – pollutions diverses, inégalités sociales, etc. – ainsi que des éléments qualitatifs jusque-là “non comptés” (travail domestique, bénévolat, etc.) pour contrebalancer les jugements globaux de progrès basés sur les variations du PIB. » Sans statuer d'emblée sur le contenu à donner aux indicateurs alternatifs, leur posture vise à faire tenir ensemble les différents objectifs du développement et propose une méthode pour penser ces éléments en cohérence, à savoir le débat démocratique. Conscient des limites d'une conception conçue uniquement en termes de bien-être individuel, « il s'agit, pour le courant des indicateurs de richesse de refuser les modes de quantification qui participent au déploiement d'un modèle social contestable, mais de considérer, en revanche, avec intérêt les indicateurs dont la méthodologie serait définie au regard d'objectifs de justice sociale et environnementale » (Thiry, 2012, p. 23).

Conclusion

Cette conclusion se scinde en deux moments. Le premier moment, sur la base des éclaircissements conceptuels apportés dans les chapitres 2 et 3, est consacré à une ordination des concepts usités pour parler de développement. Dans un second moment, nous avançons une grille de synthèse des différents courants explorés afin de saisir les diverses modalités de détermination et d'appréhension de la valeur.

Ces deux développements sont utiles pour assurer le passage de la discussion autour des critères de choix socio-environnementaux à celle sur les indicateurs alternatifs. Puisque la

possibilité de quantifier des objets du monde social fait référence à différentes conceptions de la valeur, un préalable indispensable à la discussion autour des indicateurs alternatifs réside dans l'analyse critique des conceptions concurrentes du progrès. Les vocables ne sont que peu stabilisés, ce qui complexifie cette opération de classification des courants. Témoignant de cette hétérogénéité langagière, la dénomination d'« indicateurs alternatifs » a été utilisée dans de nombreux travaux et associée à des qualificatifs variés : « indicateurs alternatifs du bien-être » dans les travaux de l'OCDE (Boarini et *al.*, 2006), « indicateurs alternatifs de richesse » en référence notamment à l'ouvrage de Gadrey et Jany-Catrice (2005)¹⁹², etc. En outre, on parle également d'indicateurs sociaux (Lebaron, 2011), d'indicateurs de bien-être, d'indicateurs de richesse, d'indicateurs de soutenabilité, d'indicateurs de développement durable, d'indicateurs de bonheur, etc. Sur le plan des concepts, deux champs sont articulés à des degrés divers selon les courants. Dans le premier champ, celui relatif à la dimension sociale, sont très utilisés les termes de qualité de la vie, de besoins, de bien-être, de bonheur, de santé ou de progrès social, etc. Dans ce champ du « social », sont largement mobilisées et discutées des théories sociales telles que celles des capacités de Sen, la théorie de la justice de Rawls et de nombreux emprunts sont faits à la philosophie morale et politique avec notamment la mobilisation d'auteurs tels que Kant, Bentham et Dewey. La question des inégalités et de la justice sociale est au cœur des préoccupations de ces travaux. Dans le second champ, celui à dominante environnementale, ce sont avant tout les notions de développement durable, de durabilité ou de soutenabilité qui sont travaillées. En fonction des approches, une opposition ou une interpénétration de ces deux champs et de ces différents concepts se fait jour. Ainsi, il est notable que face à la diversité des notions usitées, le vocable employé constitue ici un guide bien fragile pour une mise en ordre des courants et des indicateurs.

Ce premier moment vise à positionner les différents concepts du développement. Alors que les concepts usités dans le champ des indicateurs alternatifs sont souvent présentés simplement comme différentes alternatives que l'on pourrait imaginer sur un même plan, il s'avère nécessaire au contraire d'affirmer que les concepts étudiés dans cette partie ne sont pas tous de même nature et qu'ils peuvent être distingués en trois catégories :

- 1) Les idéaux, qui correspondent à des objectifs utopiques que la société se donne : le bien-être, la prospérité et le bien commun. Le bien-être est un idéal en premier lieu individualiste, alors que la prospérité est directement un idéal collectif qui articule les

¹⁹² Le titre de l'ouvrage s'intitule « *Les nouveaux indicateurs de richesse* » et le premier chapitre « à la recherche d'indicateurs alternatifs », on voit clairement ici que les deux terminologies sont très proches.

idéaux individuels de richesse (avoir) et du bien-être (être). Ces deux conceptions sont des humanismes. Un autre idéal peut être posé, le bien commun, qui intègre le rapport des hommes au monde des objets ainsi que la justice sociale et environnementale et participe à la construction d'un monde commun.

- 2) Les cadres normatifs, qui posent un certain nombre de contraintes à la définition de l'idéal. Ils visent à structurer le rapport entre différentes dimensions de l'existence humaine. Le développement soutenable et les droits de l'homme font partie de ces cadres qui posent les conditions – en termes de ressources et de besoins notamment – dans lesquelles le bien commun doit être défini. Le développement soutenable définit des modes d'interaction entre la société et la nature, alors que les droits de l'homme définissent les modes d'interaction entre l'homme et la société. Ces cadres constituent dès lors un socle pour la réflexion sur le bien commun. Ils sont toutefois limités, reposant eux-mêmes sur des postulats discutables et en tout cas trop incomplets pour ne pas être rediscutés systématiquement.
- 3) Les ressources et les besoins. Les ressources correspondent aux composantes à valoriser pour atteindre les idéaux. Elles peuvent être conçues au travers de la notion de capital : capital social, capital humain, capital physique, capital monétaire et capital naturel, même si cette notion peut sembler trompeuse en laissant penser la possibilité systématique de la mesure d'un « stock ». Les besoins sont définis quant à eux par rapport à des références normatives qui servent à définir une situation normale. Toute la terminologie du manque se retrouve ici : exclusion, pauvreté, précarité, vulnérabilité, non-recours¹⁹³. Le concept de santé sociale s'inscrit dans la lignée de cette réflexion orientée vers la prise en compte des ressources et des besoins. D'après un état normal de la société, celui-ci sert à appréhender les dysfonctionnements (les manques) d'une société ou d'un territoire.

Les valeurs permettent de désigner ce qui importe : l'idéal, les ressources et les besoins, le cadre normatif ont tous de l'importance, mais à chacun n'est pas accordé le même type de valeur. Dans le cadre de l'attribution de valeur à des objets particuliers, il est nécessaire de distinguer la source de la valeur du type de valeur attribuée. Accorder une valeur intrinsèque à quelque chose signifie, dans son sens le plus étendu, considérer que cette chose ne vaut pas que comme

¹⁹³ La pauvreté, conçue à l'origine uniquement comme un manque en termes de capital monétaire, a vu sa définition s'élargir pour prendre en compte les autres types de capitaux. La catégorie d'exclusion a aidé à cette prise en compte en pointant les déficits de ressources en termes de capital social des personnes. La vulnérabilité/précarité étudie le risque encouru par une personne de se retrouver en déficit de certaines ressources. Le non-recours étudie le nonaccès à certaines ressources, les manques étant cumulatifs.

un moyen, mais qu'elle doit être également traitée comme une fin. Lorsque l'on parle de développement, de progrès social, de bien-être ou de prospérité, on met en avant des fins. Ce qui est alors dénoncé est le décalage entre les moyens mis en œuvre et les finalités promues pour un ensemble social. Quand on se réfère à la notion de capital social et de patrimoine, on tend davantage à mettre l'accent sur les éléments à valoriser et à conserver, et à pointer des dimensions auxquelles individuellement et collectivement sont attachées de la valeur. Enfin, l'accent mis sur les besoins, les manques et la pauvreté renseignent sur la manière d'améliorer l'état d'une société et de lutter contre des situations qui peuvent apparaître du point de vue d'un ensemble social inacceptable et indigne d'être humains.

Ce défrichage conceptuel demeure toutefois imparfait. En effet, les différents concepts usités dans le champ des indicateurs alternatifs n'appartiennent pas sur un mode platonicien au « ciel des idées », mais sont des concepts ancrés dans des socles théorico-empiriques qu'il s'agit de mettre en lumière. C'est pourquoi il est nécessaire de revenir sur les grands courants qui contribuent au renouveau de la pensée sur les indicateurs alternatifs. Dans l'optique d'analyser les soubassements théoriques et normatifs des différents courants participant à cette réflexion autour des indicateurs alternatifs, le second moment de cette conclusion s'attache à explorer l'inscription théorique des différents concepts. Pour dépasser la définition sommaire des concepts, il est nécessaire de les repenser dans le plan théorique qui assure leurs raccords avec d'autres concepts (Deleuze et Guattari, 1991, p. 38-39) et qui leur donne sens. Le type de contribution apportée par chacun des courants n'est pas de même nature et ne met pas en avant les mêmes logiques d'action ni ne recourt à des registres de valorisation semblables. C'est pourquoi, dans ce second moment, il est question de livrer une vue synthétique des différents courants parties prenantes du débat sur la construction d'indicateurs alternatifs afin de saisir les potentialités de l'« alternative » dont chacun d'eux sont porteurs. Comme nous l'avons vu, les approches sont très dissemblables, tous ces courants n'ambitionnant pas d'aller sur le même degré de théorisation et ne visant pas les mêmes objectifs. Dès lors, bien qu'ils participent tous à la réflexion sur les indicateurs alternatifs, ils n'en sont pas pour autant de même nature. En outre, leur contribution ne se situe pas forcément sur le même plan. L'hétérogénéité des notions « focales » témoigne bien de cet état de fait.

Basé sur les apports croisés des chapitres 2 et 3, le tableau 8 livre une vue synthétique de l'ensemble des approches contribuant à la réflexion sur les indicateurs alternatifs en fonction d'une grille de lecture présentant le type d'approche, les notions centrales, le mode principal de détermination de la valeur, ainsi que le type de rationalité qu'elles accordent à l'acteur. Enfin,

la manière dont s’opère le couplage entre l’individu, la société et la nature est soulignée. La mise en parallèle de ces différents éléments permet notamment de saisir les proximités entre les approches.

Tableau 8 – Les fondements dans la sélection des objets de mesure

Créé par Ottaviani Fiona

Approche	Type d'approche	Notions centrales	Mode de détermination de la valeur	Type de rationalité attribuée à l'acteur	Rapport entre l'individu/la société	Rapport entre l'individu et la nature
Economie du bonheur	Littérature essentiellement empirique	Bonheur, bien-être, qualité de vie, satisfaction	Fondement scientifique : soit calcul de corrélation avec la satisfaction, soit études comportementales ou neuroéconomiques des personnes	Rationalité limitée/procédurale	Approche qui reste très individualiste.	Les êtres non humains et les choses non vivantes n'ont de valeur qu'au regard de leur participation au bien-être humain.
Rawls	Théorie de la justice	Justice, biens premiers sociaux, égalité des chances	Fondement éthique <i>a priori</i>	<i>Idem</i>	Théorie du contrat social qui reste sur une approche <i>a priori</i> déconnectée de l'individu	Pas intégré dans la théorie de la justice mais intégrable dans une théorie morale plus large (Rawls, 1971, p. 550-551)
Sen (et Nussbaum)	Approche de l'évaluation morale de l'accomplissement individuel	Capacités, liberté, accomplissement, fonctionnement, bien-être	Fondement démocratique	Rationalité élargie : <i>a minima</i> une raison éthique et politique (l'acteur est capable de se fixer des fins et de jeter un regard réflexif sur celle-ci)	Approche axée sur la possibilité d'auto-accomplissement des individus dans un environnement social et qui prend en considération l'effet des institutions	Possibilité d'adapter la définition du rapport Brundtland à une approche capabiliste
Max-Neef	Approche anthropologique des besoins humains	Besoin, satisfacteurs (facteurs de satisfaction),	Fondement démocratique qui s'appuie sur la liste des besoins et les différentes manières de satisfaire un besoin	<i>Idem</i>	Peut être élargie à une approche prenant en compte la durabilité sociale et environnementale	
Doyal et Gough	<i>Idem</i>	Besoins, participation, autonomie	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	Peut-être élargie à une approche prenant en compte la durabilité sociale et environnementale	
Le groupe Balaton	Approche visant à penser la soutenabilité	Soutenabilité, bien-être, capital naturel, capital social, capital physique, capital humain	Détermination collective	<i>Idem</i>	Conçoit de manière couplée l'ensemble de ces éléments	
Courant des nouveaux indicateurs de richesse	Approche critique et pragmatique	Richesse, Bien-être, patrimoine (Méda), monde commun, bien commun	Détermination collective	<i>Idem</i>	Souligne la nécessité de penser ces éléments de manière couplée	
Capital social de Putnam	Approche axée sur la quantification des liens sociaux	Capital social, confiance, réseau, norme, réciprocité	Agrégation des données individuelles	/	Il y a un hiatus entre l'individu et son environnement	Pas intégré dans cette approche

Concernant le type de démarche adoptée, se côtoient, d'une part, des approches très empiriques (économie du bonheur) et pragmatiques (courant des nouveaux indicateurs de richesse) avec des postures théoriques plus élaborées comme celles de Rawls. Le degré d'abstraction théorique dépend largement de la manière dont a été pensé le mode de détermination de la valeur : une approche à la Rawls vise à fonder *a priori* une théorie de la justice et laisse subséquemment très peu de place à des modes de détermination plus démocratiques. *A contrario*, l'approche par les capacités de Sen ou de Nussbaum, le courant de la richesse et le groupe Balaton accordent une place importante à la discussion collective dans le choix des critères sociaux ; leur ambition n'est plus de déterminer *a priori* ce qui fait une bonne société, mais de poser les bases minimales nécessaires à la discussion sur le « bien commun ». Le recours à une démarche participative peut être justifié au moins à deux titres. Tout d'abord, la reconnaissance de « l'hétérogénéité des biens » (Perret, 2003^a, p. 265) rend la définition de ce qui compte indéterminée à moins de porter cette question au débat public. L'expert, en chambre, peut bien sûr agréger les données individuelles, mais il ne peut pas conclure à une correspondance entre la somme des préférences individuelles et l'intérêt collectif. Quel que soit le choix opéré (priorisation ou non des dimensions), celui-ci ne sera pas neutre axiologiquement. Qui plus est, la commensurabilité des préférences est problématique. Dans le cas de l'économie du bonheur, les individus peuvent, par exemple, ne pas se référer à la même échelle de préférences lorsqu'ils répondent à la question sur la satisfaction qu'ils éprouvent à l'égard de leurs vies. Par conséquent, il est très difficile pour l'expert de trancher sur l'aspect commensurable ou non des préférences ou des biens considérés. La seule solution alors : s'en remettre à la discussion collective et politique. Par ailleurs, l'absence de neutralité de la mesure, son caractère axiologique (Jany-Catrice, 2013) et son poids aujourd'hui dans les politiques publiques, rendent nécessaire une opération de dévoilement des apports et des limites de la quantification et justifient le recours à des démarches de type participatif.

La conception de la rationalité adoptée est intimement liée au mode de détermination de la valeur. En effet, à une détermination expertale des critères socio-environnementaux, est associée une rationalité limitée ou procédurale à la Simon (1983). *A contrario*, lorsque l'approche retient une détermination collective et démocratique de ces critères, la conception de la rationalité individuelle est moins restrictive, puisqu'elle intègre la réflexivité et la dimension axiologique des choix des acteurs. Ainsi, alors que l'économie du bonheur pourra affirmer que l'acteur se « trompe » et donc pointer un décalage possible du comportement de l'acteur par rapport à un comportement optimal pour accroître sa satisfaction, à l'inverse, dans le cas des approches plus politiques et démocratiques, les comportements ou les dires de l'acteur

ne sont plus jugés en référence à une rationalité idéale. Le positionnement de la thèse quant à la rationalité des acteurs, avancé dans le premier chapitre de cette partie, se trouve conforté par l'adoption d'une approche en termes de bien commun. En effet, l'adoption d'une telle approche oblige à considérer que les acteurs sont dotés *a minima* d'une rationalité critique, puisque l'exercice démocratique associé à la définition du bien commun suppose que ceux-ci soient en mesure de porter un jugement à ce sujet. Or, pour juger des critères de choix socio-environnementaux pertinents, les acteurs doivent « avoir accès à une extériorité depuis laquelle il leur est possible de se désengager de la situation » (Bessis et *al.*, 2006, p. 187 ; cf. section 3.2.3 du premier chapitre). Cette capacité à s'abstraire de sa situation particulière pour considérer le sort et les opinions d'autres personnes est indispensable à une définition collective du bien commun et repose sur la réflexivité des acteurs. Reconnaître une capacité critique aux acteurs revient subséquemment à affirmer la possibilité que ceux-ci soient porteurs de transformations dans le monde dans lequel ils vivent. L'intégration de la réflexivité des acteurs dans l'approche de la rationalité retenue ne signifie pas, pour autant, que ceux-ci ne se comportent pas à certains égards de la manière dont la théorie standard décrit leurs comportements. C'est pourquoi nous avons distingué, à la suite de Perret (2002), ce qui relève de l'agir constitutif et de l'agir instrumental. L'être humain agit selon différents plans : au plan instrumental, il agit selon les buts qui lui semblent rationnels ; au plan constitutif, il agit pour construire un monde où il pourra trouver sa place. L'agir instrumental consiste en l'atteinte d'un but qui existe indépendamment de nous, alors que dans l'agir constitutif c'est l'action elle-même qui est constitutive et « désigne la composante de l'action humaine qui vise à construire ou à modifier le cadre dans lequel elle s'exerce et par l'intermédiaire duquel elle acquiert une signification subjective » (Perret, 2003^b, p. 9). La détermination des critères socio-environnementaux nécessite indubitablement la mobilisation d'une rationalité autre qu'instrumentale et s'appuie largement sur la capacité réflexive des acteurs. En ce sens, la détermination de ces critères engage l'acteur dans un processus où est réinterrogée en permanence sa propre identité. Un processus réflexif peut intervenir dans le cadre de ces deux modes d'agir, mais dans le cas de l'agir constitutif, celui-ci est plus radical et porte sur les motifs fondamentaux de l'action, sur ce qui pousse la personne à agir.

Ainsi, tous les courants explorés pour alimenter la réflexion sur les indicateurs alternatifs sont, à des degrés divers, critiques vis-à-vis de la rationalité instrumentale. Cette dernière est critiquable pour rendre compte du comportement des acteurs tant d'un point de vue opérationnel que théorique. Comme le soulignent Diener et Suh (1997, p. 191), l'utilité sur la base des préférences observées ou révélées s'appuie sur des hypothèses contestables quant à la

rationalité et la transitivité des choix¹⁹⁴. L'axiome de totalité est également critiquable puisqu'il suppose l'acteur capable d'exprimer une préférence sur n'importe quel objet. La prise en compte des coutumes ou des habitudes d'une société implique de rompre avec la rationalité instrumentale (Langlois, 2010, p. 147), à l'instar du courant de l'économie des conventions (EC). Même si le chaînage avec les travaux de l'EC n'est pas toujours clairement assuré dans les courants abordant la question des critères socio-environnementaux, il n'en demeure pas moins que des rapprochements peuvent être opérés entre l'EC et ces travaux (groupe Balaton, courant de la richesse, nouvelles approches par les besoins) puisque ces derniers mettent en exergue l'importance de ces composantes institutionnelles dans le processus de détermination des valeurs.

Pour parachever l'analyse des différentes postures théoriques afférentes aux critères de choix, nous nous intéressons ici à la mise en cohérence entre les trois termes que sont l'individu, la société et la nature.

Dans la théorie néoclassique, l'individu est le plus souvent conçu sur un mode atemporel et aterritorial qui amène à exclure du champ de la réflexion ces deux composantes. Pour tenter d'avancer dans la prise en compte de ces éléments, la théorie néoclassique a cherché à élargir le marché à l'ensemble des relations sociales *via* la théorie moderne des contrats. Cette dernière considère les organisations ou les institutions comme des nœuds de contrat. Cette conception livre clairement une vision atomisée de l'ensemble social. Une des hypothèses de cette recherche est qu'une telle conception n'est pas opératoire dans la perspective de fonder une conception alternative des modes de rationalisation des politiques publiques. La rationalité économique qui préside à de telles conceptions fait de l'individu un être se contentant de hiérarchiser ses préférences, n'éprouvant pas de satisfaction morale, et n'intériorisant pas de valeurs (*cf.* section 3.2.3 du premier chapitre).

La posture qui semble la plus à même d'intégrer une vision large du développement est celle selon laquelle – contrairement à une vision utilitariste ou connectiviste – la coexistence précède l'existence individuelle (Flahault, 2011 ; Le Roy et *al.*, 2015). Sans dénier à l'individu toute liberté et possibilités en termes d'initiatives, une telle posture soutient que la personne est située. C'est ce caractère dual de la personne, à la fois toujours indéterminée et située socialement, qui rend possible la liberté réelle et donne tout son sens à la notion de responsabilité personnelle (Daly et Cobb, 1989, p. 161). Les travaux de Daly et Cobb (1989),

¹⁹⁴ Cette hypothèse de transitivité des choix a été un des axiomes de la théorie néoclassique le plus contesté à la fois au niveau du comportement individuel des agents et à une échelle collective.

Perret (2003^b), Flahault (2011), Dewey (1927) ont la caractéristique commune de rompre avec une vision atomisée de l'individu, c'est-à-dire avec le mythe d'un individu déjà constitué en tant qu'entité autonome. Ce mythe, qui a été à la base de la morale des droits naturels est aussi celui véhiculé par la théorie économique standard. Ainsi, dans ces conceptions alternatives, la personne est d'emblée inter-reliée aux autres. L'interdépendance des individus est constitutive de l'individu et du collectif.

Rompre avec ce découpage trop net entre l'individu et le collectif permet d'éviter de mettre dos à dos ces deux termes et de se contenter de leurs oppositions pour expliquer les divers maux de nos sociétés. Dans les théories de l'action, on parle souvent de logique solidaire ou de logique égocentrée, l'individualisme et l'égoïsme étant mis en avant comme des problèmes liés à l'avènement de la consommation de masse et au développement du capitalisme. De même, on distingue les logiques individuelles des logiques collectives. Ces deux distinctions peuvent être réinterrogées au regard de ces approches qui considèrent que la personne est plongée dans un monde qui lui préexiste et à la construction duquel elle participe. Cette vision enchevêtrée de l'individu et du collectif met ainsi en exergue le fait que l'un et l'autre pôle se constituent mutuellement. Considérer que la marque de notre époque et la cause ou le symptôme de ses maux est celle de l'individualisme interroge : que signifie cet individualisme ? Comment en juger ? Doit-on vraiment se méfier de l'individualisme ou plutôt des maux qui peuvent résulter de l'interaction entre l'homme et son environnement ? Le racisme et les discriminations ne sont pas le fait d'un individu, mais proviennent de représentations collectives et déterminent des valeurs partagées, ce qui implique que ces dernières ne participent pas toujours à la construction d'un monde commun bénéfique à tous. L'ensemble de ces considérations amènent à ne pas angéliser ce qui relève du collectif, mais bien plutôt à essayer de penser la manière dont l'ensemble de ces cadres collectifs peuvent être réinterrogés à travers une forme d'agir constitutif. Elle permet également de remettre en perspective l'intérêt de l'approche de Sen dont l'individualisme a été critiqué, mais peut constituer un garde-fou contre des formes d'oppression et d'inégalités (Alkire, 2008) en se basant sur une expression individuelle.

Enfin, bien que l'ensemble des approches évoquées puissent servir de base à un élargissement de la réflexion aux questions de la soutenabilité sociale et environnementale, elles peuvent s'appuyer sur des registres d'attribution de valeurs au social et à l'environnement qui restent uniquement instrumentaux ou très quantitatifs (Putnam, 1995) et qui dénigrent la valeur intrinsèque des sociabilités, des institutions, des êtres non humains, etc. À cet égard, les apports

de l'*Ecological Economics* couplés aux travaux sur la richesse offrent un cadre théorique propice pour penser en cohérence les différents termes du développement.

Conclusion de la partie 1

Le croisement entre l'approche conventionnaliste développée dans le chapitre 1 et les apports sur les modes de détermination des critères de choix sociaux des chapitres 2 et 3 aboutissent à la stabilisation du cadre intellectuel de la thèse au travers de cinq positionnements fondamentaux. Les deux premiers positionnements, relatifs à la dynamique des conventions et permettant d'apprécier la transformation des modes de rationalisation, sont d'ordre épistémique. Le troisième positionnement est afférent à l'inscription de la recherche dans une perspective institutionnaliste (chapitre 1) et intégratrice des dimensions sociales et environnementales (chapitres 2 et 3). Le quatrième positionnement revient sur le fondement ontologique et épistémologique de la recherche au sujet des objets sociaux au centre de la quantification. Enfin, le cinquième positionnement concerne la dimension axiologique des indicateurs.

Le premier positionnement, d'ordre épistémique, repose sur l'examen des formes de gouvernement (*cf.* chapitre 1) et se traduit dans l'hypothèse d'une non-linéarité¹⁹⁵ et d'une non-univocité du processus de rationalisation. La conséquence d'une telle hypothèse est la nécessité de ressaisir les modes de rationalisation des politiques publiques dans leur complexité et d'appréhender le système social comme une « machine paradoxale » (Barel¹⁹⁶, 1979, p. 14) qui n'est jamais clairement délimitée et est aussi toujours « un “non-système” c'est-à-dire : soit l'absence de système, soit d'autres systèmes que lui-même, réels ou potentiels. » (*ibid.*, p. 28). La posture adoptée vise, suivant cette perspective, à prendre en compte le fait que l'effet rétroagit et peut même se confondre avec la cause, si bien qu'une posture épistémique prenant en compte cette interpénétration se doit de mettre l'accent sur les processus plutôt que sur les causes. Cette posture ne revient pas à dénier l'existence d'une « réalité », mais à placer les individus dans le flux continu du temps « et de l'espace social qui interdit de penser séparément la fin et les moyens de l'action » (Chatel et Rivaud-Danset, 2006, p. 16). Elle revient également à reconnaître que la réalité telle que James la voyait « est surabondante et redondante »

¹⁹⁵ À ce propos Desrosières (2008^a, p. 39) écrit : « L'histoire des outils de rationalisation est, malgré ce que cherchent parfois à prétendre les rationalisateurs, aussi tumultueuse et non linéaire que celle des façons de penser la société et celle des politiques visant à agir sur celle-ci. »

¹⁹⁶ Barel, économiste grenoblois qui dans les années 1970 a fortement contribué à nourrir le mouvement grenoblois sur les indicateurs sociaux en reliant ces derniers aux théories sur la reproduction sociale. Un de ces ouvrages majeurs est *Le Paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social* paru pour la première fois en 1979 aux Presses Universitaires de Grenoble.

(Bergson, 1938, p. 240). Elle est « surabondante » et, en ce sens, elle ne peut jamais totalement être saisie, mais elle est aussi « redondante » et cette caractéristique rend possible la connaissance. Nous posons subséquemment, comme seconde hypothèse liée, que c'est cette redondance, cette « répétition dans les choses » qui permet l'émergence de « la nouveauté dans nos actes » (Bergson, 1938, p. 103-104) et donne la possibilité d'avoir une « prise » sur les phénomènes (Bombenger et Joerin, 2013). La notion d'investissement de forme de Thévenot (1986) constitue l'outillage par lequel cet ancrage institutionnel peut être saisi.

Conséquence du premier positionnement, le second positionnement stipule que pour penser la discontinuité du mouvement pour des indicateurs alternatifs et les « dérivations » de la positivité des concepts, il faut rompre avec une approche linéaire et mécanique de la dynamique des conventions. Faisant nôtre la perspective archéologique de Foucault (1969, p. 226-239), nous formulons l'hypothèse que c'est un ensemble de transformations pas toujours bien coordonnées dans l'espace et le temps qui opère le changement. Loin d'une vision linéaire du progrès, « l'histoire d'un concept [mais aussi d'un indicateur] n'est pas, en tout et pour tout, celle de son affinement progressif, de sa rationalité continûment croissante, de son gradient d'abstraction, mais celle de ses divers champs de constitution et de validité, celle de ses règles successives d'usage, des milieux théoriques multiples où s'est poursuivie et achevée son élaboration » (Foucault, 1969, p. 11). Cette posture permet d'affiner une approche consistant à mettre en lumière la coexistence de plusieurs logiques de rationalisation et d'action en montrant la perméabilité pouvant se créer entre des approches concurrentes, la non-fixité des concepts et des outils, mais aussi leurs imbrications dans des ensembles soumis au flux et au reflux d'un temps conçu davantage sur le mode de la durée que sur celui de l'espace (Bergson, 1889). L'histoire du mouvement des indicateurs sociaux, faite de ruptures et de discontinuités, témoigne que les héritages du passé, bien qu'en partie incorporés dans les approches récentes, sont investis dans un autre contexte de discussion. L'occultation (partielle) de cette tradition pourrait faire dire à un observateur peu charitable que l'on ne cesse de « réinventer la roue », mais ce serait oublier que les problématiques se sont renouvelées et que des objets anciens tels que le bien-être ou le progrès sont éclairés différemment par les nouveaux ensembles discursifs, sociaux et politiques, dans lesquels ils s'inscrivent.

Le troisième positionnement est relatif à l'adoption d'une approche sociopolitique des conventions (Gadrey, 2005^b, p. 116) afin d'intégrer dans l'analyse les enjeux liés au pouvoir et au processus de légitimation des conventions (Charmettant, 2012). Une telle posture, qui s'articule idéalement avec les travaux de la sociologie de la quantification de Desrosières, permet d'être « mieux armée pour saisir les dynamiques sociales et politiques à l'œuvre, au-

delà du simple enregistrement des conceptions en présence, des “mondes” ou des “cités” conventionnelles repérables dans les discours de justification » (Gadrey, *ibid.*). Ainsi, tout en préservant la logique des « cités », qui peut s’avérer fort utile pour repérer les temps de compromis, de dispute et mettre à jour la multiplicité des registres de justification, – au vu de l’objet même de cette thèse qui porte non sur des objets bien stabilisés, mais au contraire sur leurs genèses et leurs évolutions dynamiques –, il est nécessaire de croiser cette perspective avec celle relative aux fondements des critères de choix socio-environnementaux. Ce croisement analytique est apte à saisir les enjeux politiques de la définition de ce qui fait bien commun, de resituer l’évolution des conventions dans le cours du temps et de saisir les tensions exacerbées dans le tissu social et les enjeux de domination et de pouvoir, puisque : « les valeurs ne sont pas indépendantes des relations de pouvoir. Elles conservent cependant à l’individu “le pouvoir et la liberté d’en moduler l’importance dans sa propre vie et sa propre philosophie” [Massé, 2003 p. 47]. Les valeurs sont porteuses de la dialectique entre le déterminisme social et la réflexivité individuelle » (Batifoulier, 2011, p. 33).

L’adoption d’une approche sociopolitique des conventions amène à être attentif au positionnement des acteurs, à la nature cognitive et conventionnelle des indicateurs, mais aussi à leur dimension performative. La nécessité de prendre en compte l’ensemble de ces éléments de manière couplée nous conduit à notre quatrième positionnement, d’ordre épistémologique et ontologique, consistant dans l’articulation d’une forme de constructivisme modérée avec une approche pragmatique. Suivant la perspective constructiviste de cette thèse (*cf.* premier chapitre), il apparaît nécessaire de replacer les acteurs (et le chercheur) « dans le cours des choses » (Chatel et Rivaud-Danset, 2006, p. 18), en estompant à la suite de Dewey (1927) l’écart entre l’expérience et la connaissance. Dire cela revient à reconnaître que : 1) « les “faits” scientifiques sont de manière quintessentielle des faits sociaux » (Blondiaux, 1998, p. 26-27) ; 2) le chercheur par son action même va participer à la construction du monde ; 3) la ligne de partage entre le normatif et le positif est ténue (Harribey, 2008, p. 101). En effet, la « réalité » n’étant pas une chose extérieure, limitée et fixe, mais au contraire, mouvante et multiple, le chercheur situé dans un espace et dans le flux du temps ne peut pas adopter une posture positiviste et se poser « en démiurge : il sait qu’il faudra compter avec les hommes, que la “vérité” des savoirs savants n’est pas gage de certitudes réalisatrices [...] » (Crézé, 2006, p. 192). Nous sommes dès lors obligés de reconnaître l’influence de la normativité du chercheur sur ses recherches et de ne plus présenter les perspectives hypothétiques tracées par le chercheur comme des prévisions sur le futur. C’est cette perspective pragmatique retenue par le courant des indicateurs de richesse, consistant à considérer que le chercheur n’est pas en dehors du

monde et prenant en considération la diversité des points de vue normatifs, qui est également celle de cette thèse. Prenant acte du « mysticisme » (Méda, 2013^a) entourant les indicateurs (Jany-Catrice, 2012^a, p. 11 ; Gadrey, 2005^b, p. 116), la posture de la thèse « s’oppose » à une épistémologie positiviste, à savoir « le constructivisme des dispositifs et des mesures », pour aller sur une forme de constructivisme modéré. Suivant la perspective de Jany-Catrice et Marlier (2013^a, p. 20) : « it is necessary to analyze the results produced together with the institutional and/or socio-political conditions under which these composite indicators emerge and are socially validated »¹⁹⁷. Un tel positionnement s’inscrit pleinement dans le cadre d’analyse de l’économie des conventions, comme le soulignent d’ailleurs ensuite ces deux auteurs « This is because our analytical framework is resolutely based on the ‘economics of conventions’ »¹⁹⁸ (*ibid.*). Bien qu’il ait été reproché aux courants des indicateurs de richesse de n’utiliser que d’une manière quelque peu instrumentale ou fonctionnelle (Douai, 2009, p. 49) la pensée conventionnaliste, du fait qu’ils s’y inscrivent « discrètement » (Gadrey, 2005^b, p. 115) et qu’ils ne reprennent pas toute l’ossature théorique des ouvrages clés du courant, il n’en demeure pas moins qu’ils alimentent la réflexion sur les conventions en assurant la jonction avec la pensée de la sociologie de la quantification et, loin des discussions de chapelle sur le contenu des conventions, contribuent à donner une portée opérationnelle à une telle conception théorique. En ce sens, ils rejoignent la posture de Salais (1998) qui considère avant tout la portée pratique des conventions en tant qu’outil de la compréhension de l’action publique. En effet, comme en témoigne la création de l’association Forum pour d’Autres Indicateurs de Richesse (FAIR)¹⁹⁹ et les diverses expériences de création d’indicateurs de richesse initiées par ce collectif, la critique se traduit en actes et vise à porter la réflexion sur le modèle de développement dans diverses arènes politiques et publiques. L’opérationnalisation des mesures alternatives et leurs utilisations dans le cadre des politiques publiques apparaissent *de facto* au cœur des préoccupations du courant. Pour preuve, l’expérience visant à construire un indicateur de santé sociale menée par Jany-Catrice (2009^a) dans la région Nord-Pas-de-Calais (D2DPE, 2012 et D2DPE, 2009). Cette posture pragmatique et l’émergence d’initiatives

¹⁹⁷ Traduction personnelle : « il est nécessaire d’analyser les résultats obtenus conjointement aux conditions institutionnelles et/ou socio-politiques dans lesquelles ces indicateurs composites émergent et sont socialement validés ».

¹⁹⁸ Traduction personnelle : « Cela s’explique par le fait que notre cadre d’analyse est résolument basé sur l’« économie des conventions » ».

¹⁹⁹ Ce forum rassemble des chercheurs comme Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice, Jean-Marie Harribey ; des hauts fonctionnaires : Patrick Viveret, Bernard Perret ; des personnes issues du milieu associatif ainsi que des professionnels des collectivités publiques : Hélène Combe, Céline Whitaker, etc.

à l'échelle locale marquent une forme « de renouvellement de la pratique politique » (Gadrey, 2005^b, p. 121) qui constitue une des originalités du mouvement actuel²⁰⁰.

Par ailleurs, et ceci est l'objet de notre cinquième positionnement, la mise en avant de la performativité des indicateurs nous conduit également à souligner que « la question des indicateurs de richesse est un enjeu citoyen. Elle exige l'ouverture des débats qui, pour l'instant, restent internes à un petit cercle d'experts » (Gadrey et Jany-Catrice, 2003, p. 9). La nécessité du débat citoyen apparaît également comme une solution à l'impossible agrégation des préférences individuelles (Arrow, 1951), au respect du pluralisme (Sen, 1992) et au travail sur l'interface entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale (Lehtonen, 2004). Elle est une manière de fixer démocratiquement les critères de valeurs et de s'extraire de l'arbitraire des catégories et des critères fixés par l'expert. Sur la base de l'analyse des fondements et des critères de valeur conduite dans les chapitres 2 et 3, nous soutenons l'hypothèse d'une imbrication entre les fondements de détermination de la valeur (scientifique, démocratique, éthique), le type d'ancrage éthique (conséquentialiste, déontologiste, aretaïste), les critères de choix socio-environnementaux et les catégories analytiques retenus dans le cadre de la construction d'indicateurs alternatifs. Autrement dit, nous supposons que le recours à une délibération collective peut permettre un élargissement de la rhétorique sociale sur laquelle repose le processus de quantification, une révision de la conception des préférences des acteurs et nourrir une conception élargie de la rationalité des acteurs, propice à la transformation des modes de rationalisation de l'action (scientifique et politique).

L'ensemble de ces positionnements, associés à la grille d'analyse du processus de quantification (*cf.* chapitre 1) et à la grille de lecture des fondements et des modes d'attribution de la valeur (*cf.* chapitres 2 et 3) constitue l'ossature théorique de la thèse. Cette dernière servira à analyser l'influence de l'articulation entre différentes « grammaires » sur la complexion d'un système de rationalisation alternatif. La partie suivante est dédiée à la construction et à l'exploration de l'objet empirique, qui s'appuie sur l'expérimentation IBEST, à partir des apports théoriques de cette première partie.

²⁰⁰ Les initiatives concernant la construction d'indicateurs alternatifs croisent aussi les différentes expérimentations orientées vers la redéfinition de la richesse : les SOLs – dédiés à la création d'une monnaie complémentaire – ou les Dialogues en humanité participent en effet à l'émergence de cercles de discussion démocratique autour de la question de la richesse.

***Partie 2 – Analyse d'un processus de
quantification alternatif :
l'expérimentation IBEST***

Introduction

Le terrain de la thèse, qui est au centre de cette partie, se base sur une expérimentation locale d’un processus de construction d’indicateurs de bien-être soutenable²⁰¹ territorialisés menée sur la communauté d’agglomération Grenoble-Alpes-Métropoles²⁰². À l’heure où celle-ci s’écrit, puisque cette expérimentation est encore en cours, l’objet de cette partie est double. D’une part, elle sert à mettre en perspective l’ensemble des apports contenus (notions, méthodes employées et résultats) dans le rapport intermédiaire de cette expérimentation en se livrant à une investigation théorico-empirique distancée et spécifique à ce travail de thèse. D’autre part, elle permet de continuer l’expérimentation au travers d’une analyse spécifique du matériau empirique de celle-ci. Étant donné le côté « pratique » de ce type d’expérimentation, il est question, dans le cadre de cette thèse, de suivre un processus *in itinere* permettant de discuter les résultats au fur et à mesure où ces derniers cherchent un état définitif. L’objet IBEST est expérimental et, en tant que tel, cette thèse continue à le fonder à travers un traitement spécifique du matériau empirique et une analyse propre des résultats associés. C’est pourquoi l’exemplarité de la démarche ne se situe pas dans l’expérimentation menée, mais dans la lecture de ses essais-erreurs, dans la capacité à retraduire les pratiques et les méthodes scientifiques dans ce qu’elles ont à montrer. C’est en ce sens que l’expérimentation IBEST est un support pertinent d’interrogation sur la contribution des indicateurs alternatifs à la transformation des modes de rationalisation. Avant d’en venir à la structuration de cette partie, cette affirmation appelle deux développements : le premier concerne la pertinence du choix du terrain par rapport à la problématique de la thèse, le second est relatif à la définition de l’expérimentation et à ses apports.

Ce premier développement apparaît nécessaire afin de justifier de la pertinence de l’étude des modes de rationalisation des politiques publiques à travers une expérimentation de construction d’indicateurs de bien-être soutenable conçue à l’échelle d’une agglomération. Dans la première partie de la thèse, l’étude des modes de rationalisation a avant tout été alimentée au regard des travaux relatifs aux différentes formes de gouvernement. Or, il n’est pas évident que les tendances décrites en termes de rationalisation se retrouvent à l’échelle des

²⁰¹ Ces indicateurs sont orientés vers une analyse tensionnelle du rapport entre le bien-être et la soutenabilité, d’où le qualificatif de « bien-être soutenable ».

²⁰² La METRO a la charge de six missions : le développement économique et l’innovation, l’habitat, les déplacements, l’environnement, la politique de la ville et la vie quotidienne. Depuis le début de l’étude, le périmètre de la METRO a beaucoup évolué : alors qu’en 2010, la communauté d’agglomération ne comprenait que 27 communes, elle a intégré aujourd’hui 22 nouvelles communes et est devenue depuis le début de l’année 2015 une métropole ce qui a pour conséquence un élargissement de ses champs de compétences.

collectivités locales. C’est pourquoi préciser le type de contribution apportée par une expérimentation locale à la réflexion sur la transformation des modes de rationalisation nous apparaît un prérequis indispensable. À cette fin, deux arguments structurent notre propos.

Le premier argument pointe l’enchevêtrement entre les modes de rationalisation à l’échelle des collectivités locales et la rationalisation afférente à un mode de gouvernement. Trois éléments peuvent être avancés pour justifier un tel lien : 1) l’encadrement de la décentralisation par l’État et la réforme des collectivités locales à travers les lois dites de « modernisation » ; 2) la contractualisation de certaines politiques publiques menées à l’échelle locale telles que la politique de la ville (Lefèvre et Jouve, 1999, p. 841) ; 3) la structuration du système statistique et des indicateurs de référence à une échelle nationale notamment au travers des travaux menés par l’INSEE et leur « encapsulage » dans les dispositifs de traitements de l’information. Dès lors, sans avancer que la rationalisation des politiques publiques à l’échelle d’une agglomération est analogue à la rationalisation étatique, il est tout de même possible de soutenir l’existence d’une interrelation entre les modes de rationalisation au niveau du gouvernement et la rationalisation des politiques publiques à l’échelle locale.

Le second argument met en exergue la focalisation des politiques menées à l’échelle des collectivités locales sur les aspects liés à l’attractivité et la compétitivité du territoire et la faible prise en compte de certaines préoccupations sociales et environnementales. Ces conceptions du développement territorial, très economicistes, témoignent de la déclinaison à l’échelle locale des impératifs de compétitivité, de productivité et de l’imprégnation de la logique néolibérale dans les maillons territoriaux les plus fins.

L’ensemble de ces éléments nous amène à stipuler que les collectivités locales sont dans une situation tensionnelle où d’un côté, elles développent des politiques publiques en propre visant à mieux prendre en compte les besoins locaux, de l’autre elles sont influencées par la logique de fonctionnement des autres institutions et n’échappent pas au mode de rationalisation relatif au *New Public Management*. Dans ce contexte, étudier la transformation des modes de rationalisation à l’échelle d’une agglomération apparaît constituer une double réponse : d’une part, une réponse, dans le cas de l’agglomération grenobloise, à un besoin d’observation propre aux territoires et, d’autre part, une réponse relativement au développement d’approches plus *bottom-up* pour repenser la richesse. Le paradoxe apparent étant que pour concevoir d’autres indicateurs et les concevoir autrement pour contrer des logiques de rationalisation très globalisante, il faille aller s’intéresser au « grain fin de la coordination » (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 20) et donc appréhender des processus locaux, voire micro-locaux ; ces derniers

pouvant apporter un éclairage sur les voies pour développer d’autres formes de coordination et pour tendre vers la prise en compte de la pluralité des valeurs dans la construction d’indicateurs.

Deux précisions concernant une telle entreprise s’imposent et font l’objet de ce deuxième développement : la première précision concerne la définition attribuée à la notion d’expérimentation, la seconde précision est relative au type d’apport cognitif afférent à l’analyse d’une telle expérimentation.

Concernant la définition de la notion d’expérimentation, la conception pragmatiste de l’expérimentation retenue dans la thèse et plus largement dans le cadre du projet IBEST ne renvoie pas à une expérimentation de type laboratoire, mais repose sur deux principes énoncés par Dewey (1927, p. 304-305). Le premier de ces principes stipule que « les concepts, les principes généraux, les théories et les développements dialectiques qui sont indispensables à toute connaissance systématique soient formés et mis à l’œuvre en tant qu’outils d’enquête. » Un tel principe pointe le rôle bien particulier joué par l’expert dans l’expérimentation qui ne se résume pas à l’application de procédés préexistants, mais participe à la formation d’outils permettant d’éclairer les phénomènes dont dépend le débat public (Dewey, 1927, p. 311). Le deuxième principe renvoie aux statuts accordés aux résultats de la recherche et aux propositions d’actions publiques toujours considérées non comme des absolus, mais comme des hypothèses. En tant qu’hypothèses « expérimentales » (*ibid.*), celles-ci ont vocation à faire l’objet de réajustements au regard des conséquences observées. Ainsi, deux conséquences, du point de vue de la recherche, se déduisent de ce second principe. D’une part, les conséquences des résultats de la recherche doivent être étudiées, ce qui paraît être en accord avec l’attention portée à la « cohérence performative » (Thiry, 2012) des indicateurs. D’autre part, le processus de connaissance et de pensée n’est pas linéaire, mais itératif (*cf.* conclusion de la partie 1).

Pour apprécier les apports et les limites d’une expérimentation comme IBEST dans la transformation des modes de rationalisation et donc de quantification, la partie se déploie en trois chapitres. Le plan d’arguments adopté partant des axes de positionnement intellectuels de l’expérimentation IBEST se déploie jusqu’aux conditions d’opérationnalisation de la posture.

Le premier chapitre est consacré à la stabilisation de l’expérimentation IBEST tant du point de vue de son positionnement intellectuel que sur le plan des résultats du matériau expérimental des deux méthodologies usitées. Ce chapitre constitue un prérequis à une proposition d’hybridation méthodologique qui est au cœur du deuxième chapitre et qui permet de travailler théoriquement et méthodologiquement sur l’articulation entre la méthodologie

quantitative et la méthodologie participative. Enfin, le troisième et dernier chapitre de cette partie s’attèle à analyser l’expérimentation IBEST au regard des grilles théoriques stabilisées dans la première partie et à mettre en exergue la plus-value afférente à la confrontation de l’expérimentation avec celles-ci.

Chapitre 4 - Des axes de positionnements théorico-empiriques à la stabilisation du matériau expérimental de l’expérimentation IBEST

Introduction

L’intérêt de ce chapitre est double : il est, dans la première section, d’analyser les axes de positionnements théorico-empiriques de l’expérimentation IBEST et, dans la deuxième section, de stabiliser séparément la plus-value apportée par chacune des méthodologies usitées dans le cadre de l’expérimentation.

L’objet de la première section est de fournir les axes de positionnement du processus d’expérimentation IBEST préalablement à la stabilisation et à l’approfondissement des résultats de l’expérimentation, qui interviendra dans le cinquième chapitre. Cette section a un intérêt à double titre. Du point de vue de la structure de la thèse, son intérêt se justifie au regard de la nécessité de procéder à un cadrage théorique et méthodologique de l’expérimentation afin d’explorer ensuite – dans les deux chapitres suivants – les voies d’opérationnalisation proposées dans le cadre de ce travail de thèse et afférentes à une telle expérimentation. D’un point de vue analytique, cette section présente un intérêt dans la mesure où elle permet d’explorer l’hypothèse selon laquelle la complexion d’un système de rationalisation alternatif propre au processus d’expérimentation ne peut reposer que sur une articulation entre des « grammaires » (Boltanski et Thévenot, 1991) renvoyant à différents champs rhétoriques (sociales, statistiques) et à divers registres de légitimation (scientifiques, démocratiques, etc.).

La deuxième section, quant à elle, permet de stabiliser les résultats des deux volets méthodologiques de l’expérimentation. L’exploration des résultats du volet quantitatif s’enracine dans le rapport intermédiaire produit au cours de celle-ci, tandis que l’analyse du volet participatif, propre au travail de recherche de cette thèse, est effectuée au regard des apports théoriques du deuxième chapitre et du troisième chapitre de la première partie de la thèse. Nous revenons au sein de chaque introduction de section sur l’intérêt analytique de chacune d’elles et la structure d’exposition adoptée.

1. Axes de positionnement du processus d’expérimentation IBEST

En préambule de cette section, avant d’en venir à la structure de développement adoptée dans celle-ci, trois raisons d’être majeures de l’expérimentation IBEST doivent être posées. Tout d’abord, cette expérimentation vise à la production d’indicateurs alternatifs de bien-être soutenable. La notion au centre de l’étude est donc celle de bien-être. Celle-ci est assortie d’une posture de réflexion particulière orientée vers la soutenabilité des indicateurs qui seront suggérés sur les territoires concernés. C’est pourquoi la conséquence directe de ce positionnement est la qualification nécessaire de chacun des termes employés (bien-être, soutenabilité) dans la perspective d’un renouvellement des modes de quantification. Ensuite est adoptée une posture constructiviste des indicateurs alternatifs de bien-être soutenable, basée sur la recherche de conventions momentanées entre acteurs pluriels (Eymard-Duvernay, 2006^b, p. 13) sur le bien-être soutenable. Une certaine posture théorique et le choix de méthodes articulées, dont on fait l’hypothèse que l’articulation sera à même de donner corps à des indicateurs de bien-être soutenable, découlent de ces deux points. Enfin, l’expérimentation IBEST s’inscrit dans un processus d’accompagnement de la transformation des référentiels en matière de politiques publiques. La conséquence, du point de vue de la recherche, est que cette étude assimilable à une recherche-action est conçue comme un processus d’institutionnalisation (allant des conditions de production à celles de la diffusion) et dont les modalités s’expérimentent au cours du déroulé de l’étude. Ce point amène à préciser que l’engagement dans une recherche de ce type n’est pas anodin sur la manière de concevoir l’interaction entre la recherche et son objet. Ainsi, pour préciser cette idée, en s’appuyant sur les écrits de Gomez (2003) qui s’attache à établir des propositions épistémologiques pour l’analyse conventionnaliste de la recherche-action, il est possible d’identifier deux implications liées à ce type de posture. Une première implication de l’adoption d’une posture de recherche-action est que le chercheur « inter-vient » et interagit avec les objets de l’expérimentation. En découle, comme le souligne Gomez (2003, p. 260) que « la recherche ne peut se prévaloir, sans naïveté, d’une objectivité ou d’une extériorité sans limites : elle est contextualisée, imbriquée (“*embedded*”) dans un espace culturel, politique et social. » De cette citation se déduit une deuxième implication, à savoir que toute recherche-action engage une « cristallisation analytique » (Gomez, 2003, p. 261) qui procède de l’« acte de recherche » (*ibid.*, p. 260) et qui repose sur l’articulation entre un processus de recherche, une certaine commande scientifico-politique et un objet en construction.

C’est à une clarification et à un approfondissement de cette « cristallisation » du processus et de l’objet analytique de l’expérimentation qu’est dédiée cette section dont le déploiement s’opère en deux sous-sections. La première sous-section entend, d’une part, dégager le contexte d’apparition d’une telle recherche, ou en d’autres termes, retracer la genèse dont est tributaire le cadre analytique de celle-ci et, d’autre part, explorer les principaux axes de positionnement de l’expérimentation. Ces axes servent à préciser le cadre intellectuel de la recherche constituant le substrat de l’hybridation méthodologique et de ses modalités de déploiement, auxquelles est consacrée l’analyse menée dans la deuxième sous-section.

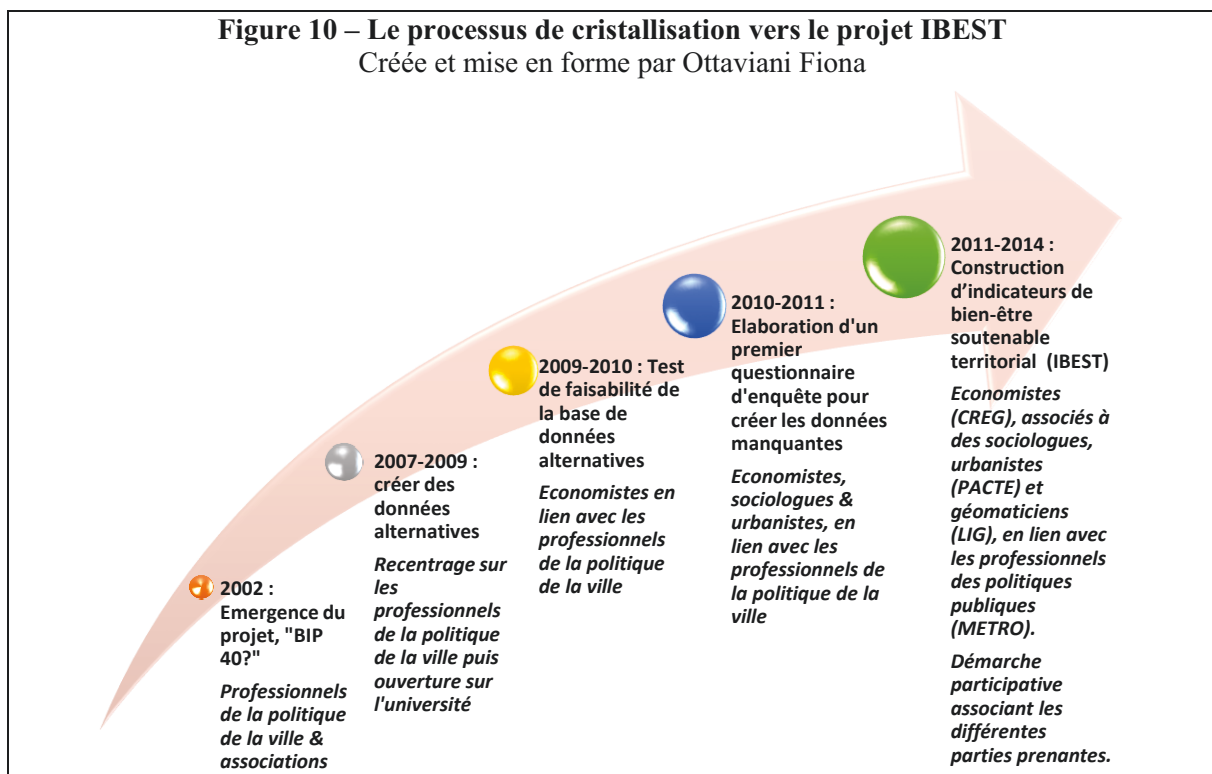
1.1 Le processus de cristallisation et de stabilisation de l’objet analytique de l’expérimentation IBEST

Cette sous-section est dédiée à la stabilisation de l’objet analytique de l’expérimentation IBEST et, à cette fin, elle se développe en deux sous-sections. La première sous-section (1.1.1) est consacrée à l’exploration du processus de « cristallisation » de la recherche, autrement dit à sa genèse, qui s’appuie sur la compréhension de cette « homothétie » (Gomez, 2003) dont le cœur est le renouvellement de l’observation sociale en matière de politiques publiques. En effet, c’est une « posture d’observation volontariste de la part des techniciens impliqués dans la politique de la ville » (Le Roy et Offredi, 2011) questionnant la « valeur » des activités sociales et recherche de nouveaux modes de quantification pour renouveler les formes de production de l’observation²⁰³ qui apparaît au centre de cette émergence. Cette genèse témoigne du fait que le renouvellement de l’observation sociale repose sur des formes d’apprentissage collectif et rend compte du processus d’évolution par lequel s’effectue le passage de convictions partagées à la cristallisation analytique d’axes de recherche. Après avoir caractérisé les différents temps de pré-conformation de l’expérimentation IBEST (1.1.1), il est ensuite question dans la deuxième sous-section (1.1.2) de stabiliser ces axes de positionnement de la recherche afin de mettre au jour en quoi cette expérimentation s’appuie sur une posture à la fois compréhensive et pragmatique.

²⁰³ On peut définir *a minima* l’observation d’après Le Roy et Offredi (2011, p. 193) « comme l’ensemble des éléments et outils quantitatifs et qualitatifs permettant d’accroître les capacités de connaissance de la société [...] liées à « la question de la quantification, ensuite celle de l’analyse et de la connaissance de la “demande” et des “besoins”, puis celle des liens entre observation et processus décisionnels et enfin celle des indicateurs ou tableaux de bord produits par l’observation. »

1.1.1 Le processus de cristallisation présidant à l’expérimentation IBEST

Avant de stabiliser la posture intellectuelle de l’expérimentation IBEST dans la sous-section suivante, l’objet de cette première sous-section est de fournir les éléments de la genèse qui témoignent du processus complexe et non linéaire de développement d’une telle expérimentation. Le processus de cristallisation jusqu’à l’émergence du projet IBEST, mené sur quatre années (2011-2014), est décomposable en quatre temps (cf. Figure 10) auxquels sont consacrés le développement suivant.



Le premier temps du processus, qui correspond à une phase de réflexion préliminaire sur ces questions, a duré près de cinq ans (2002-2007). C’est dans le sillage du rapport Viveret de 2001 qu’ont émergé ces premières réflexions sur la définition de la richesse et sa comptabilisation à l’échelle de l’agglomération grenobloise à travers la constitution d’un groupe de travail impliquant des personnes volontaires et engagées²⁰⁴, composé à la fois de

²⁰⁴ « La dynamique de travail repose d’abord sur la motivation des personnes qui s’y retrouvent » (Document de préparation de la réunion du 14 juin 2004). En effet, lorsque ce groupe de travail émerge en 2002, il n’est pas directement porté politiquement ; c’est donc sur leurs temps disponibles que ces acteurs vont se réunir pour réfléchir à la manière de concrétiser leur volonté de « compter ce qui compte ». Jusqu’à qu’une enveloppe financière soit débloquée en 2007, par le Club de l’Observation Sociale de Rhône-Alpes (COSRA), le projet peine

professionnels des collectivités locales en charge du développement des quartiers dans le cadre de la politique de la ville et également des personnes issues du milieu associatif²⁰⁵. Du côté des professionnels, l’intérêt pour ces réflexions s’explique en partie par les difficultés qu’ils rencontraient, dans le cadre de l’évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), à estimer les potentialités des territoires et donc les leviers d’action possibles sur ceux-ci puisque les outils d’observation mobilisés tendaient à livrer « un tableau noir » de ces quartiers (Clot, 2010). Du côté des militants associatifs, c’est davantage l’intérêt pour une approche renouvelée de la richesse, prenant plus en compte la dimension humaine de celle-ci qui a expliqué leurs implications. Ainsi, guidés par cette motivation commune de « *Repenser la richesse* », l’ensemble de ces acteurs se sont réunis ponctuellement pour chercher à réfléchir à cette question. Tentés de développer une version grenobloise du BIP40, les professionnels s’en sont toutefois détournés *a minima* pour deux raisons : tout d’abord, parce qu’ils souhaitaient mettre l’accent sur les potentialités du territoire, les ressources non monétaires susceptibles d’être valorisées dans le cadre du projet de territoire et ne pas cantonner leur approche à des indicateurs d’alerte ; ensuite, des difficultés d’ordre pratique (temps, argent, disponibilités des données) ont empêché que soit menée à bien une telle entreprise.

Après ce premier temps visant, selon les dires des parties prenantes, à « rassembler un certain nombre d’informations et de réflexions constituant des éléments de diagnostic local sur ces questions et [...] se doter, par l’autoformation, d’un socle culturel commun pour préparer la suite »²⁰⁶, la deuxième étape est marquée par un resserrement du groupe de travail en 2007 autour de professionnels soucieux de développer des outils au service d’une observation sociale renouvelée.

Faisant suite à ce temps de recentrage sur les questions d’observation sociale, le troisième temps de montée en puissance du projet intervient, lorsqu’en 2009, les professionnels en question s’adressent à des économistes du Centre de Recherche d’Économie de Grenoble (CREG²⁰⁷) afin de travailler à la construction d’une base de données sociales alternatives orientée vers une définition élargie de la richesse et prenant en compte des dimensions absentes

à se concrétiser, faute de temps et de moyens. Grâce à ce portage financier, à l’émergence d’un intérêt politique pour ces questions et au partenariat passé avec l’université, le projet a décollé à partir de 2007.

²⁰⁵ En 2004, le groupe réunissait des personnes de l’Agence d’Urbanisme de la Région Grenobloise, de la Politique de la Ville de la communauté d’agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, du Plan Local pour l’Insertion et l’Emploi, de la Ville de Grenoble, du Secours Catholique, de U.L.I.S.S.E., du Mouvement pour le Développement Solidaire – M.D.S. et de l’Observatoire Social Isérois.

²⁰⁶ Document de travail pour la réunion du lundi 14 juin 2004.

²⁰⁷ À l’origine, ce groupe était composé de trois économistes : Offredi Claudine, Le Roy Anne et moi-même ; le démographe Alain Parant a également apporté une aide méthodologique précieuse lors de la phase de bilan du test de faisabilité de la donnée et au balbutiement de la constitution du questionnaire d’enquête.

des statistiques existantes (liens sociaux, entraides, accessibilité de certains services, etc.). Les limitations associées au mode traditionnel de construction des indicateurs a conduit le groupe à élaborer et à expérimenter un processus alternatif de construction de la donnée. Durant ce troisième temps, avec l’aide du Club de l’Observation Sociale Rhône-Alpes (COSRA²⁰⁸), une phase importante de cette recherche-action a été de tester la faisabilité d’une telle base, à travers la récolte des données auprès de divers organismes²⁰⁹, sachant que trois contraintes s’imposaient dans cette recherche : (1) la nécessité d’utiliser la donnée existante ; (2) la volonté de créer des indicateurs à une échelle infra-communale ou communale ; (3) la nécessité de pouvoir récolter la même donnée dans des intervalles de temps réguliers et dans des limites de coûts raisonnables.

Cette tentative de création d’une base de données sociales²¹⁰ visait à tester la possibilité de renseigner un certain nombre de dimensions essentielles de la vie des quartiers à partir de la donnée existante. Pour ce faire, deux voies ont été explorées : 1) le « détournement » d’un certain nombre d’indicateurs : ainsi les données relatives aux ressources monétaires n’ont pas été utilisées uniquement pour caractériser les richesses monétaires des habitants, mais aussi pour appréhender la diversité des situations sociales sur le territoire en calculant des écarts inter-déciles rapportés aux ressources monétaires moyennes²¹¹ ; 2) la création d’indicateurs nouveaux à partir de données enregistrées par divers organismes, mais non collectées et non traitées en un même lieu ; par exemple : la donnée relative à la participation aux élections des représentants de parents d’élèves dans les écoles existe au sein des inspections académiques, mais n’est ni traitée ni diffusée.

À la suite de l’exploration de ces deux pistes, une phase réflexive a permis de faire le point sur les apports et les limites de cette démarche de construction d’une base de données sociales à partir de l’existant. La phase de test de faisabilité de la base de données a été très utile dans la réflexion sur la manière de procéder pour enrichir l’observation locale puisqu’elle a

²⁰⁸ Ce club, piloté par la DRJSCS Rhône-Alpes, est constitué d’un groupe de professionnels de l’observation et rassemble depuis 2002, des collectivités, des chercheurs, des associations autour de réflexions méthodologiques.

²⁰⁹ En guise d’illustration : la direction générale de la comptabilité publique, la direction du tribunal prud’homale, l’académie de Grenoble, diverses associations (Médecins du monde, la Croix-Rouge, etc.)

²¹⁰ La base de données se composait de deux grandes parties correspondant aux ressources et potentiels collectivement pressentis comme essentiels pour aborder la richesse territoriale. La première partie s’intéressait à la « Citoyenneté » et plus spécifiquement à la participation des habitants sous ses diverses formes. Quant à la seconde, elle cherchait à appréhender la qualité de vie sur le territoire, à travers l’offre d’aménités urbaines.

²¹¹ Dans la même optique, les données sur le nombre de retraités ou de personnes au foyer ont été pressenties pour estimer la ressource que constitue le temps libre de ces personnes. En effet, leur situation peut leur permettre plus qu’à d’autres d’avoir du temps pour participer à la vie de la cité ou pour se consacrer à des activités « bénéfiques » socialement (production domestique et autres).

révélé (Ottaviani, 2010) quatre limites relatives à une telle entreprise. La première de ces limites est afférente au type d’informations statistiques pouvant être recueilli grâce aux données administratives. En effet, l’usage de ce type de données cantonne l’observation sur l’offre du territoire, alors même que la connaissance des besoins des populations est essentielle à la compréhension des dynamiques à l’œuvre sur celui-ci et à la formulation de nouveaux leviers d’action pour concevoir et mener les politiques publiques. La deuxième limite concerne la collecte des données auprès de divers organismes posant deux types de problèmes : soit l’inexistence de la donnée²¹², soit le refus de certaines institutions de communiquer celle-ci²¹³. La troisième limite est liée au manque de qualité de certaines données recueillies par voie administrative²¹⁴. Enfin, la quatrième et dernière limite, d’ordre analytique, provient du fait que l’utilisation de données issues de divers instituts, formatées selon les besoins de l’organisme, rend ardu l’appariement entre les indicateurs et les dimensions de la base de données. Dès lors, ces difficultés d’appariement compromettent la construction interprétative d’une approche statistique transversale des conditions de vie à même d’alimenter la réflexion sur la mise en cohérence et les points de rencontre entre les différents champs d’intervention publique.

Pour conclure sur ce troisième temps, penchons-nous sur la plus-value de ce test de faisabilité d’une base de données sociales. Deux questions ordonnent le propos dans ce paragraphe : 1) Que retenir de ce test de faisabilité ? 2) Quels prolongements peut-on en tirer ? Concernant la première question, ressort de cette étape une forme d’« inadéquation des informations produites par le système statistique aux besoins de pilotage et d’évaluation des politiques publiques » (Perret, 2008^a). Cette inadéquation trouve son explication dans l’« encapsulage » des données dans des « processus routinisés » (Desrosières, 2013) peu adaptés à leur récupération. S’ajoutent à ces difficultés, les enjeux de pouvoir liés à la diffusion de certaines données à travers des phénomènes de captation et de rétention de l’information. Au sujet de la deuxième question relative aux prolongements de cette étape, il est apparu d’abord nécessaire de créer de la donnée nouvelle pour combler ces manques d’information²¹⁵.

²¹² Cela concerne notamment des données portant sur les liens sociaux, la participation, etc.

²¹³ Cette difficulté à collecter ces données a été liée soit au refus des organismes de transmettre celles-ci soit à l’absence de synthèse de celles-ci par un organisme particulier. Les indicateurs difficilement récupérables ont été par exemple : la participation à la vie scolaire, la participation électorale, le nombre de femmes élues dans les conseils municipaux de l’agglomération, l’âge des élus, le taux d’élus par CSP, etc.

²¹⁴ En effet, il s’est avéré que beaucoup d’indicateurs ne respectaient pas les critères de qualité mis en avant par Perret (2002, p. 27), c’est-à-dire qu’ils n’étaient pas forcément univoques, ou représentatifs, que leurs sens n’étaient pas clairs ou qu’ils ne permettaient pas une comparaison dans le temps et/ou l’espace.

²¹⁵ Très tôt, dès 2010, l’idée d’une enquête visant à renseigner la donnée manquante a émergé, cette idée étant notamment portée par certains techniciens, toutefois il a fallu mener le test de faisabilité de la base à son terme pour faire la preuve de cette nécessité.

Ensuite, s’inscrivant dans le sillage des travaux sur les indicateurs alternatifs, le constat collectif dressé par l’équipe a été qu’à partir du moment où l’on s’interroge sur la pertinence de l’information statistique existante, il n’est pas possible de faire l’économie d’une réflexion sur les conditions sociales de production de la donnée, car la normativité et la performativité des indicateurs obligent à de telles considérations (Jany-Catrice, 2009^a). Ainsi, pour dépasser les faiblesses de la statistique locale, il est apparu nécessaire non simplement de créer de nouveaux indicateurs, mais aussi d’« inventer » d’autres manières de procéder dans la démarche de quantification (Desrosières, 2000^b). Renforçant cette perspective, la collaboration qui s’est mise en place avec les professionnels des collectivités et l’université, pensée dès le départ sur un mode de co-construction, a fait montre de la richesse du croisement des perspectives et de la mobilisation des compétences de chacun.

Le quatrième temps a été consacré au test d’un questionnaire d’enquête semi-ouvert (comportant 111 questions), afin de renouveler l’observation sociale sur le territoire et créer ainsi de nouvelles données sur les dimensions mal renseignées par l’information existante. Ce questionnaire a été co-construit sur un mode itératif avec les professionnels et les élus²¹⁶ et testé en face à face sur deux quartiers²¹⁷, un quartier de la « politique de la ville », celui de Teisseire, et un quartier « banal²¹⁸ », le quartier Championnet. L’utilité d’un tel questionnaire est à la fois méthodologique et cognitive. D’un point de vue méthodologique, il permet de dépasser cinq problèmes posés par l’élaboration d’une base de données à partir des données existantes. En effet, la mise en place d’une enquête quantitative permet : 1) de se départir, dans une certaine mesure, des catégories statistiques existantes ; 2) de dépasser une approche en termes d’offres pour aller sur les besoins et les aspirations et ainsi travailler sur l’articulation des données « objectives » et des données « subjectives » ; 3) d’assurer la mise en cohérence des données entre elles ; 4) de garantir la comparaison des données ; 5) de combler l’écart entre l’utilisateur et le producteur de la donnée. Dans une perspective cognitive, le test de ce questionnaire a permis de conforter : 1) la plus-value d’une approche croisant ressources monétaires et

²¹⁶ Cette co-construction a été rendue possible par des réunions régulières au sein du comité technique (réunissant les professionnels des différentes collectivités) et du comité de pilotage (réunissant les élus) mis en place dès le début de l’élaboration du questionnaire.

²¹⁷ Ce test a été effectué par des étudiants du master Management des Politiques Sociales et Sanitaires sur la base d’un tirage aléatoire des enquêtes. Au total 30 personnes ont été interrogées. Les étudiants avaient la charge d’identifier les questions qui faisaient « sens » pour les interviewés et les difficultés pratiques liées à la passation d’une telle enquête.

²¹⁸ Le qualificatif de « banal » renvoie au fait que le quartier en question n’est pas inclus dans des dispositifs spécifiques de la politique de ville et ne rencontre pas, relativement aux autres territoires de l’agglomération, de difficultés majeures faisant l’objet d’un ciblage politique.

ressources non monétaires ; 2) l’intérêt d’une approche tournée vers le bien-être pour appréhender les besoins des personnes.

Comme en témoignent les quatre temps du processus de montée en puissance du projet IBEST, l’expérimentation visant à construire des Indicateurs de Bien-être Soutenable Territorialisés (IBEST) est le fruit d’un long travail de maturation qui s’est étalé sur près de neuf ans et qui a nourri la cristallisation analytique du processus d’expérimentation. Faisant suite à cette riche genèse, le projet de construction d’indicateurs de bien-être soutenable a émergé en 2011 : porté par le Centre de Recherche en Economie de Grenoble, associé à des chercheurs du laboratoire PACTE et LIG, il est financé par le Conseil de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes et a pour terrain d’expérimentation la communauté d’agglomération Grenoble-Alpes-Métropole.

Avant d’en venir à la stabilisation des axes de positionnement du projet IBEST qui sera l’objet de la sous-section suivante (1.2), le propos vise à justifier tout d’abord l’usage du terme d’« innovation sociale » et ensuite, à explorer les quatre éléments d’« innovation sociale » dont est porteuse l’expérimentation.

Sans rentrer dans les controverses sur la définition entourant la notion d’innovation sociale²¹⁹, on peut dire *a minima* que l’innovation sociale consiste à « faire autrement » (Chambon et *al.*, 1982), le terme servant à qualifier des processus porteurs d’une forme de « réappropriation démocratique de la vie sociale » (*ibid.*, p. 33) faisant de cette innovation un objet par essence « collectif » (Rosanvallon et Viveret, 1977). Or, l’expérimentation IBEST et ses modalités de déploiement participent bien d’un tel mouvement et cette qualification en terme d’« innovations sociale » met à jour qu’une telle recherche est en phase avec la diffusion de « bonnes pratiques » (Hillier et *al.*, 2004, p. 137) « visant à améliorer le bonheur humain à plusieurs niveaux de la société : la famille, les groupes, les réseaux sociaux, les communautés territoriales, sociales, culturelles, etc. » (*ibid.*). Dès lors, cette qualification est utile à ce moment du propos, puisqu’elle permet de souligner que le projet IBEST participe d’un ensemble d’expérimentations et de réflexions innovantes, fournissant des réponses apparentées, non coordonnées entre elles, mais toutes tournées vers les trois dimensions centrales de l’innovation sociale identifiées par Hillier et *al.* (2004), à savoir : 1) une meilleure satisfaction des besoins

²¹⁹ En effet, la notion d’innovation sociale a dès sa propagation fait l’objet de vives controverses. Son bien-fondé a été contesté comme le relatent Chambon et *al.* (1982) : la notion d’innovation sociale était vue comme une notion peu rigoureuse dont on usait à tort et à travers (They, 1975) et qui n’ajoutait rien aux savoir-faire et aux pratiques différentes (Billiard, 1975).

humains ; 2) l’initiation de changements dans la gouvernance et 3) la participation des groupes exclus à la prise de décision.

À la suite de ces éclaircissements, on peut dire que l’expérimentation IBEST est innovante à quatre titres. Tout d’abord, elle l’est de par ses objets conceptuels, le bien-être et la soutenabilité, peu travaillés encore à l’échelle des collectivités locales, et par sa forme, puisqu’elle repose sur une articulation méthodologique originale. Ensuite, son double ancrage dans le champ de la recherche et de l’appui aux politiques publiques, en cohérence avec la perspective théorique de l’institutionnalisme pragmatique retenue dans la première partie de la thèse, a un double corollaire. L’expérimentation alimente, d’une part, la réflexion sur la transformation de la gouvernance à l’échelle locale en interrogeant différents champs des politiques publiques²²⁰, et, d’autre part, est tournée vers l’exploration de nouvelles pratiques dans le champ de la recherche en questionnant les conditions de validation du savoir scientifique et de sa légitimation. Enfin, l’expérimentation s’appuie sur une plateforme pluridisciplinaire, rassemblant des chercheurs aux compétences scientifiques plurielles (économie, sociologie, urbanisme, politiques publiques) et un ensemble d’acteurs aux compétences multiples (professionnels des collectivités territoriales, acteurs du milieu associatif, élus et citoyens), qui permet de placer ainsi, au centre de la recherche, la participation des différents acteurs du territoire.

Cette caractérisation de l’expérimentation IBEST au regard du champ de l’innovation sociale rend déjà compte de la posture innovante adoptée vis-à-vis des indicateurs de bien-être soutenable et pointe le potentiel de transformation sociale dont est porteur ce type d’approche. Toutefois, cette caractérisation demeure pour le moment incomplète en ne rendant compte que partiellement de la posture pragmatique et constructiviste qui singularise l’expérimentation IBEST. Il est dès lors question dans la sous-section suivante (1.1.2) de combler ce manque en s’attachant à la stabilisation systématique des points de positionnements fondamentaux de l’expérimentation.

²²⁰ Elle vient questionner *a minima* cinq champs politiques d’intervention : la participation des habitants, l’économie sociale et solidaire, la politique de la ville, la dimension prospective et le développement durable.

1.1.2 Les points de positionnement fondamentaux de l’expérimentation IBEST

Six positionnements fondamentaux (Offredi et Laffut, 2013), sont détaillés dans le développement qui suit et constituent le cadre intellectuel de l’expérimentation IBEST. Les deux premiers positionnements théoriques sont d’ordre épistémique, tandis que les quatre autres relèvent davantage de la *praxis* puisqu’ils fournissent l’ossature théorique expérimentale visant à l’opérationnalisation de la démarche.

Le premier positionnement est une hypothèse de recherche structurante partagée par les chercheurs et les professionnels engagés depuis le départ dans le projet et aux origines de l’étude. Cette hypothèse soutient qu’une approche en termes de bien-être doit prendre en considération l’articulation, d’une part, entre biens marchands et biens non marchands et, d’autre part, entre biens matériels et biens immatériels, car il n’est pas possible de « séparer les transactions marchandes de la satisfaction (biens immatériels) qu’elles procurent : identité, réassurance, confiance, lien social, estime et respect de soi » (Offredi et Laffut, 2013, p. 1009). Ainsi, cette hypothèse amène à considérer que la valeur d’usage d’un bien marchand ne se réalise qu’en s’articulant à des biens non marchands, que les ressources monétaires sont chaînées aux ressources non monétaires et dès lors, conduit à être attentif à l’articulation entre « l’économie des choses et l’économie des personnes » (Flahault, 2011 cité par Offredi et Laffut, 2013, p. 1009). Dépassant le carcan des fondamentaux de l’économie où les ressources non marchandes et/ou non monétaires tendent à être ignorées, ce positionnement sert, d’une part, à réinterroger les discours souvent tenus autour de la question du rapport à la consommation et plus largement du rapport aux objets²²¹ et, d’autre part, place au centre de la discussion la question de la valorisation des richesses non monétaires et/ou non marchandes²²².

Le second positionnement stipule une interdépendance entre la personne et le collectif. Il n’y a pas d’un côté un environnement ou le « social », et de l’autre l’individu (Daly et Cobb, 1989 ; Dewey, 1927, p. 288), mais un système de relations à travers lequel l’un et l’autre se constituent réciproquement. De cette interdépendance entre la personne et le collectif est déduite une interdépendance entre le bien-être individuel et le bien-être collectif. Ce second

²²¹ Sirgy et al. (2013) : « Is Materialism All That Bad? ».

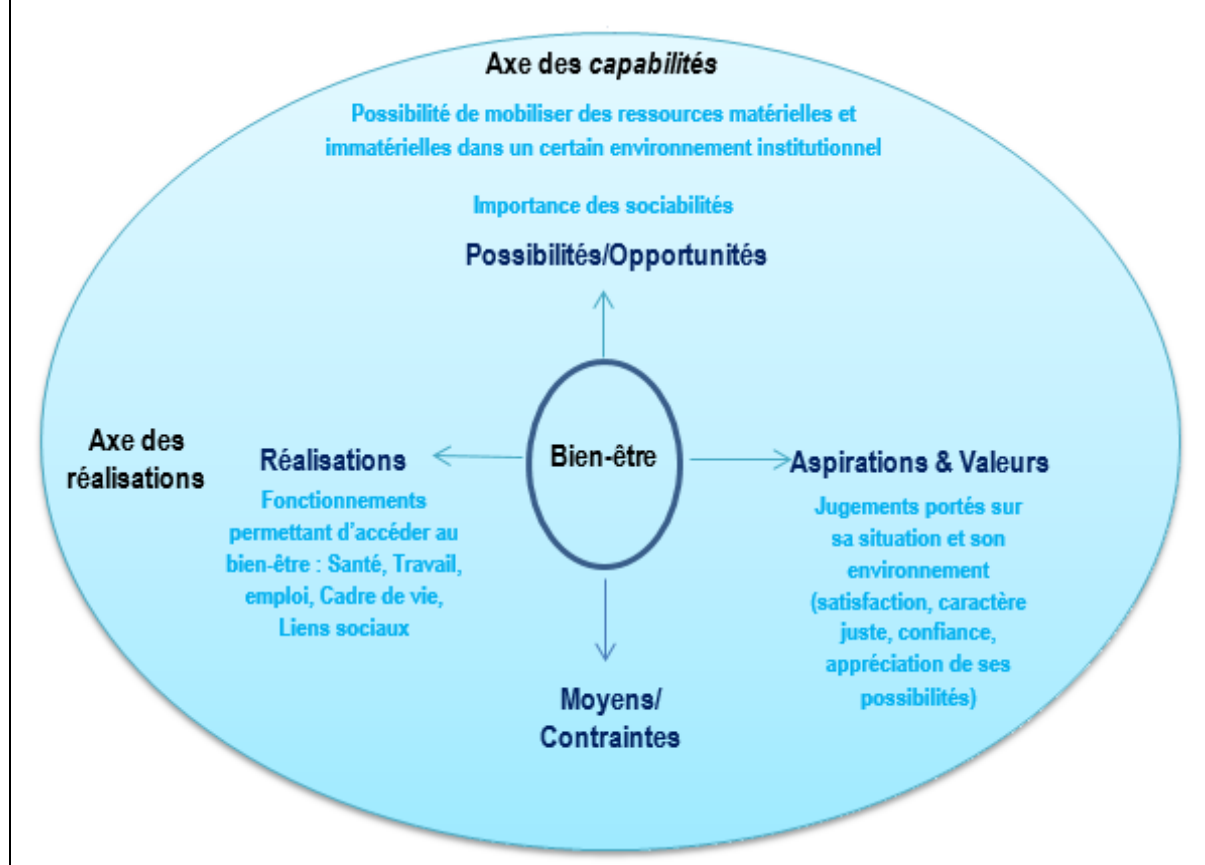
²²² En ce sens, ce positionnement permet de renouer avec une préoccupation présente dès l’origine de la politique de la ville dans l’agglomération grenobloise : en effet, en 1983, dans le rapport *Ensemble refaire la ville*, Dubedout mettait l’accent sur la valorisation des richesses non monétaires dans les quartiers prioritaires, ces considérations ont été ensuite éclipsées, l’observation sociale se focalisant sur les manques des territoires.

positionnement structurant pose que « la vie en société est considérée comme un bien collectif par excellence » (Offredi et Laffut, 2013) et tire sa solidité théorique de divers travaux issus du champ socio-économique : l’appropriation sociale des valeurs par les individus mise en avant chez Durkheim, la dimension toujours « sociale » des valeurs portée par Simmel (1999), la primauté du « commun » chez Flahault (2011), l’approche du « commun » de Daly et Cobb (1989) et l’absence de séparation entre l’individu et le social chez Dewey (1927, p. 288).

Le troisième élément de positionnement a des implications méthodologiques plus directes puisqu’il sert de base au traitement opéré dans le volet quantitatif de l’expérimentation. Ancrée dans une approche en termes de *capabilities* (Sen, 1992), qui ne cantonne pas la « base informationnelle de jugements » aux seules réalisations, la grille théorico-empirique (*cf.* Figure 11) construite dans le cadre de l’expérimentation IBEST stipule que le bien-être procède d’un rapport entre des réalisations et des aspirations et les valeurs des personnes au regard des contraintes ou des opportunités institutionnelles relatives à leur environnement (cadre de vie, travail, relations sociales, etc.).

**Figure 11 – La grille théorico-empirique du bien-être : entre réalisations et
capabilities**

Extrait d’Offredi et *al.* (2014, p. 5)



Suivant cette grille théorico-empirique et comme l’illustre la figure 11, le bien-être est la résultante d’une tension entre, d’une part, des aspirations et des réalisations et, d’autre part, les opportunités offertes à la personne et les contraintes qui peuvent peser sur elle. Les aspirations correspondent à ce que les personnes valorisent ou ce qu’elles ont des raisons de valoriser (Qizilbash, 2009, p. 14) et à certains rapports de valeur (au temps, à leur entourage, vis-à-vis de leur engagement professionnel ou familial, etc.), tandis que les réalisations renvoient à certains fonctionnements qui contribuent à l’atteinte effective du bien-être (fréquentation de son entourage, participation à des collectifs, aux élections, pratiques culturelles, etc.). Quant aux opportunités et aux contraintes, elles constituent deux éléments d’informations sur la possibilité réelle donnée à celles-ci de jouir du bien-être (Sen, 1992, p. 66). Elles peuvent être approchées *via* les ressources matérielles et immatérielles propres à la personne (niveau de diplôme, ressources monétaires, aides personnelles, etc.) et à son

environnement social (Reboud, 2008, p. 46). Les aides matérielles ou immatérielles fournies par les pouvoirs publics, par exemple, et plus largement tous les dispositifs institutionnels, contribuent à l’existence d’un environnement social favorable (à la mobilisation de certaines ressources) et perçu comme telle par la personne.

Le quatrième positionnement théorique, lié au précédent, consiste à redonner de la place aux dimensions subjectives des conditions de vie : valeurs, satisfactions et aspirations, en considérant que la prise en compte de l’appréciation que la personne porte sur sa situation et sur son environnement permet de concentrer l’analyse sur « les finalités que les hommes attendent des politiques publiques » (Offredi et Laffut, 2013). Ce positionnement est relatif au mode de fabrication des politiques publiques et constitue une réponse face aux limites, présentées précédemment (*cf.* section 1.1), d’une analyse menée uniquement à partir d’indicateurs « objectifs » issus de sources administratives. En effet, si en suivant le propos de Desrosières (2004, p. 3), on appréhende ces deux sources du point de vue de leurs usages « en reconstituant la circularité et les relations mutuelles entre façon de penser la société, actions sur celle-ci, et mode de description », « les sources administratives reflètent plutôt l’action déjà existante, tandis que les enquêtes sont plus à même de d’exprimer [sic] les aspects nouveaux de la société » (*ibid.*). Telle citation est utile pour éclairer la plus-value relative à la constitution de données nouvelles et pour porter un regard différent sur l’action publique (*ibid.*, p. 14).

Avant d’en venir aux deux derniers positionnements, une remarque s’impose au regard des deux positionnements qui viennent d’être explicités puisqu’étant donnée la manière dont l’approche de Sen (1992) est très souvent retraduite en termes statistiques, le lecteur pourrait s’étonner de l’attention portée aux dimensions subjectives des conditions de vie. À cet égard, il importe de souligner la fragilité de la distinction souvent opérée (Bleys, 2012 ; Diener et Suh, 1997) entre approche subjective et approche objective, associée à une assimilation abusive entre, d’une part, les données d’enquête et une approche subjective et, d’autre part, les données administratives et une approche objective (Diener et Suh, 1997, p. 212²²³). L’assimilation de certains courants à certains types de données (Reboud, 2008) et à certaines sources paraît problématique en ne rendant pas compte de la diversité des combinaisons possibles dans la constitution d’indicateurs alternatifs. C’est pourquoi il est nécessaire de faire la part

²²³ Deux approches du bien-être sont généralement opposées (Diener et Suh, 1997, p. 92) : 1) une approche objective du bien-être qui s’appuierait sur des indicateurs tels que le taux brut de scolarisation, le revenu par habitant, etc. et qui correspondrait aux indicateurs sociaux approchés à travers la théorie de Rawls, l’approche par les capacités ou les travaux sur les besoins ; 2) une approche subjective qui s’intéresserait à la satisfaction des individus et à la manière dont ils conçoivent les possibilités qui leur sont offertes et qui serait l’apanage de l’économie du bonheur.

entre : 1) l’ancrage théorique mobilisé ; 2) la nature des données recueillies et 3) la source des données (administratives ou enquêtes) pour qualifier les circonstances institutionnelles dans lesquelles celles-ci ont été produites. Distinguer ces trois pôles permet de se départir d’un certain nombre d’ambiguïtés afférentes aux qualificatifs de « subjectif » et d’« objectif » qui peuvent laisser penser qu’une qualification hors de toute valeur serait possible, mais aussi que certaines données, ne seraient pas tributaires de catégories (Desrosières, 2001, p. 3) découlant d’un procédé interprétatif. Ainsi, cette clarification, quant à la manière de poser les termes de la discussion, a pour vocation de lever le possible embarras que peut ressentir le lecteur quant aux croisements des deux positionnements présentés précédemment. Si l’on en revient donc à ce croisement, hormis une réticence liée à la question de l’adaptabilité des préférences, rien ne semble s’opposer à la mobilisation d’une approche subjective pour alimenter une approche en termes de *capabilities*. L’appréciation des libertés réelles des personnes se trouve difficilement renseignée par une approche axée uniquement sur les composantes dites « objectives » de l’existence. En effet, ce type d’approche est trop souvent tourné vers l’offre de biens ou de services et s’avère incapable d’approcher les besoins ressentis par les personnes. Dès lors, la mise en regard avec les conditions subjectives d’existence des personnes, c’est-à-dire avec leurs ressentis vis-à-vis de leurs environnements et de leurs situations et avec leurs aspirations, peut venir nourrir une approche orientée vers l’appréciation des libertés réelles des personnes. Afin de lever la dernière réticence pouvant demeurer quant au caractère possiblement fructueux de la mobilisation d’une approche subjective dans le cadre de l’approche par les *capabilities*, penchons-nous sur le phénomène d’adaptation des préférences qui, comme le rappelle Alkire (2008, p. 4) à la suite de Sen (1992), crée une distorsion dans l’échelle des utilités²²⁴. La conséquence d’une telle distorsion est qu’elle peut amener à privilégier des individus, ayant au regard de critères objectifs une meilleure situation que les autres (meilleure santé, meilleure alimentation, meilleurs accès à certaines ressources, etc.), plutôt que d’autres, qui seraient moins bien lotis, pour le motif que les premiers pourraient évaluer très négativement leurs situations, tandis que les seconds se contenteraient de ce qu’ils ont et s’en déclareraient satisfaits (Clément, 2009, p. 62). Le constat de l’existence d’une telle distorsion amène non à rejeter l’approche subjective des conditions de vie, mais témoigne plutôt de la nécessité d’opter pour

²²⁴ Ce phénomène d’adaptation des préférences joue dans les deux sens : en effet, on peut considérer que les personnes bien loties pourront avoir des prétentions plus importantes à jouir de certains biens que les autres ; *a contrario*, les moins bien loties peuvent très bien se contenter du peu qu’elles ont. Peut jouer également ce qu’il est courant d’appeler au sein de l’économie du bonheur « l’influence négative de la consommation passée sur le bien-être courant. »

une évaluation multicritère qui, en prenant en compte la pluralité des valeurs, peut permettre soit de renforcer les analyses menées à partir de chacune des approches²²⁵, soit de pointer la nécessité d’un approfondissement en termes d’analyse lorsqu’un décalage existe (Diener et Suh, 1997, p. 205 ; Langlois, 2010, p. 146).

Ces précisions ayant été apportées, il est question maintenant d’en revenir au fil conducteur de cette sous-section qui s’attachait à l’exploration des cinq positionnements constituant le cadre intellectuel de l’expérimentation IBEST, puisque suite à l’énonciation du quatrième positionnement une clarification visant à apporter des éléments de preuve de la cohérence du cadre théorique avait paru nécessaire. Si l’on en vient ainsi au cinquième positionnement de l’expérimentation IBEST, celui-ci stipule que la prise en compte des éléments participant au bien-être, « n’exonère pas le chercheur d’une posture que l’on pourrait qualifier dans l’entre-deux de “l’éthique située” et de la militance (J. Gadrey, 2012) » (Offredi et Laffut, 2013) qui prenne en considération certaines finalités « orphelines » (*ibid.*) telles que la soutenabilité sociale et environnementale. Cette « éthique située » qualifiée par certains de science post-normale (Thiry, 2012) se justifie par le fait que le chercheur ne peut plus se contenter d’être un « spectateur impuissant du monde » (Dewey, cité par Chatel et Rivaud-Danset, 2006, p. 14). Autrement dit, ce positionnement pointe la nécessaire attention qui doit être portée aux enjeux sociaux et environnementaux et opte pour la recherche d’un arrangement entre la recherche du bien-être et celle de la soutenabilité. Derrière, la soutenabilité sociale, ce sont les grands enjeux en termes d’inégalités sociales et d’accès aux droits humains qui sont au cœur de la réflexion, tandis que la soutenabilité environnementale touche à la possibilité même de perpétuer, dans de bonnes conditions de vie pour tous, la vie sur terre. Outre le fait qu’il soit possible d’occulter la dimension de la soutenabilité dans une approche en termes de bien-être, une autre source de justification de l’intérêt porté à la soutenabilité vient de la nature particulière des questions qu’elle permet d’aborder, comme celles qui, relatives à l’environnement, sont en grande part des questions techniques nécessitant un apport cognitif particulier et dont la temporalité dépasse celle d’une vie humaine. Ajoutons, dans la perspective d’affiner encore la présentation de ce positionnement, que cette entrée en termes de soutenabilité sociale et environnementale, lorsqu’elle est retraduite dans le champ des politiques publiques, revient à poser la question du bien commun et des biens communs.

²²⁵ Il est d’ailleurs notable que les dimensions identifiées comme participant au bien-être se rejoignent dans ces deux approches (Land, 2004, p. 110) ; cf. conclusion du deuxième chapitre de la thèse.

Enfin, le sixième et dernier positionnement soutient que les indicateurs ne peuvent puiser entièrement leur légitimité dans le registre scientifique (Jany-Catrice et Méda, 2013), mais que ce dernier doit être croisé au registre démocratique. Cette question des sources de la légitimité des indicateurs rejoint celle des fondements de la sélection des objets de la « mesure » (cf. chapitre 2 et chapitre 3). Précédemment, a été mis en exergue que trois types de fondements pouvaient servir de socle à l’élaboration théorique d’indicateurs alternatifs : un fondement scientifique, un fondement politique et un fondement éthique.

Éclairer le fondement privilégié dans le cadre d’une expérimentation renseigne sur les voies de l’opérationnalisation des indicateurs et apparaît lié à une posture épistémologique (positiviste ou constructiviste) quant à la nature des objets de la mesure et les indicateurs afférents (cf. chapitre 1). Dans le cadre de l’expérimentation IBEST, la posture d’interprétation adoptée est de type constructiviste et pragmatiste et privilégie le croisement du registre scientifique au registre démocratique et cela pour quatre raisons. La première raison est que le registre démocratique constitue, dans la continuité des approches en termes de capacités (Sen, 1992 ; Nussbaum, 2003) ou des besoins (Gough, 2003 ; Max-Neef, 1991), une voie de dépassement des difficultés relatives à l’agrégation des préférences individuelles (Arrow, 1951) et donc à l’émergence de préférences collectives basées sur l’intersubjectivité du jugement (Husserl, 1905-1935). La seconde raison peut être résumée de la manière suivante : face à l’absence de cadre intégrateur du social (Perret, 2002, p. 6) et à l’« illusoire neutralité axiologique » (Jany-Catrice, 2012^a, p. 119) des indicateurs – entretenus par le règne de l’expertise (*ibid.*, p. 115-116) –, il est nécessaire de chercher des arrangements méthodologiques propices au débat politique et à la controverse autour de l’émergence de nouvelles conventions. La troisième raison est à chercher du côté de la contestation d’une vision très « *top down* » de l’intérêt général à laquelle se substitue une approche plus « *bottom up* » orientée vers le bien commun (Méda, 1999, p. 269) nécessitant la mobilisation d’une communauté d’acteurs (Daly et Cobb, 1989, p. 172). Enfin, la quatrième raison trouve sa source dans la conception de la démocratie de Dewey (1927), pour lequel « les problèmes publics sont inextricablement enchevêtrés dans ce qui fait le quotidien d’une société et ceux qui en font l’expérience sont les mieux à même de les qualifier et de leur apporter les solutions les plus satisfaisantes » (Ogien et Laugier, 2014). Tel commentaire de la posture de Dewey met en lumière les raisons de l’intérêt porté au « savoir profane » (Latour, 1999 ; Callon et *al.*, 2001), qui ne se réduit pas à un savoir expert de moindre qualité (Lehtonen, 2013), mais constitue la

clé de voûte de l’expérimentation sociale puisqu’il permet la mise à l’« épreuve » (Dewey, 1927, p. 304) des connaissances.

Ces six positionnements constituent le cadre intellectuel de l’expérimentation IBEST qui sert de socle au déploiement de l’hybridation méthodologique articulant deux méthodes, l’une quantitative et l’autre participative, et repose sur un ensemble ordonné d’étapes dont il s’agit désormais, dans la sous-section suivante (1.2), d’analyser la logique de déploiement.

1.2 *Les étapes de déploiement de l’expérimentation IBEST*

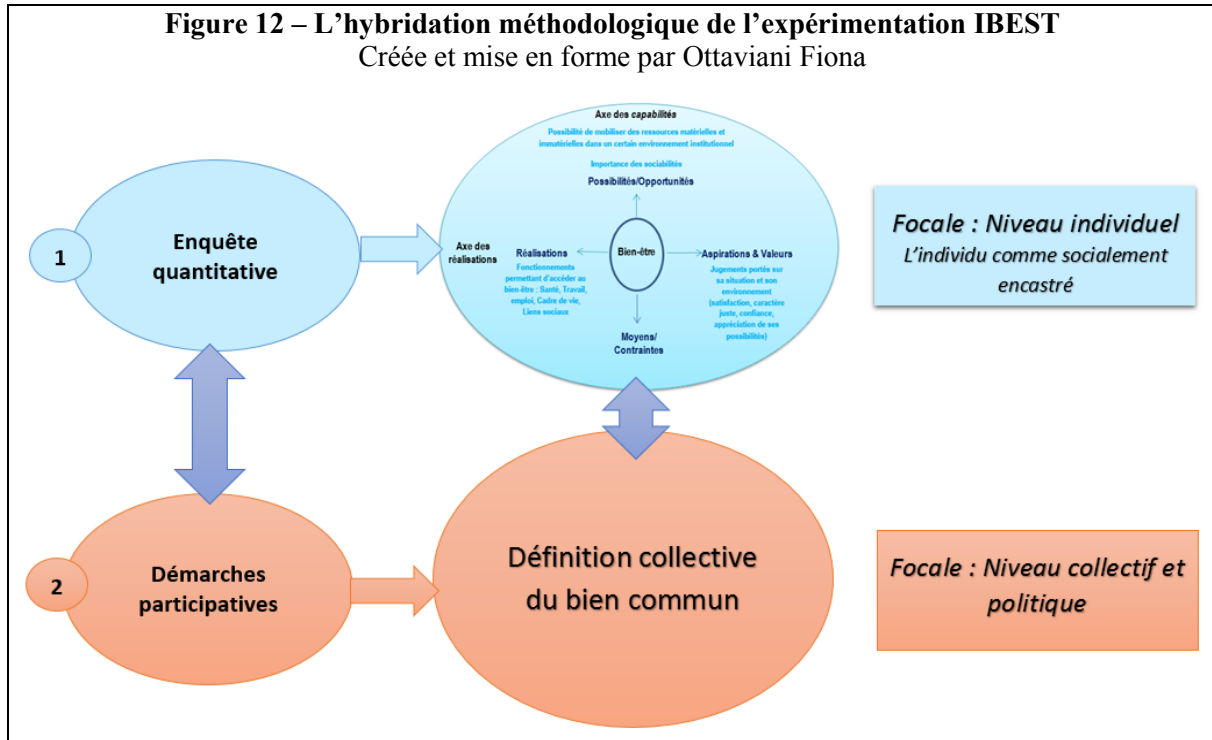
La posture intellectuelle présentée dans la section précédente est imbriquée à une construction méthodologique particulière visant, dans une perspective pragmatique, à assurer la liaison entre « des pratiques scientifiques, des activités politiques qui s’en inspirent et la création de valeurs » (Dewey cité dans Offredi et Laffut, 2013, p. 1010). L’objet de cette section est double. Il s’agit, d’une part, de stabiliser le processus méthodologique de déploiement de l’expérimentation IBEST et donc de progresser dans l’appréhension de ses conditions d’opérationnalisation au regard des choix techniques, scientifiques et politiques qui accompagnent le processus. D’autre part, au regard du cheminement théorique de la thèse, il est question d’apprécier les modalités d’opérationnalisation visant l’émergence d’une forme de « vérité » sociale (Salais, 2010^a, p. 134). Cette dernière, qui ne se résume pas à une vérité scientifique, pourrait accompagner un autre mode de rationalisation non technocratique où, comme le décrit Salais (*ibid.*), l’enjeu serait de « s’approcher d’une situation où chacun doit pouvoir se dire, quand il prend connaissance des données produites : “oui c’est bien cela qui se passe et il est juste socialement de s’en préoccuper” » (*ibid.*, p. 134).

En préambule, avant d’en venir à l’explicitation des étapes ordonnant chacune des méthodes usitées, ce propos introductif se décompose en deux moments : le premier moment est consacré à l’énonciation des hypothèses identifiées comme sous-jacentes à la construction méthodologique de l’expérimentation IBEST, tandis que le second moment est dédié à la formalisation de cette construction et à l’analyse de ses spécificités.

Ce premier moment introductif s’attache à l’exploration des trois hypothèses, liées entre elles, qui supportent la construction méthodologique de l’expérimentation IBEST. La première hypothèse est que l’hybridation entre une méthode quantitative et une méthode participative est une voie pour s’extraire d’une forme de montée en généralité agrégative et pour développer

d’autres modes de montée en généralité, plus à même d’inscrire la réflexion du bien-être dans la perspective du bien commun. La seconde hypothèse est que cette hybridation peut permettre « d’optimiser les modalités de croisement des savoirs cognitifs (experts, institutionnels, citoyens et politiques) » (Offredi et Laffut, 2013, p. 1009) en liant les registres scientifiques et démocratiques. La troisième hypothèse stipule que le mode de construction des indicateurs n’est pas neutre quant à l’usage et la légitimité de ceux-ci et que pour dépasser les indicateurs existants, il n’est pas simplement question de créer de nouveaux indicateurs, mais avant tout d’« inventer » une nouvelle manière de procéder dans la construction de ceux-ci. Ainsi, dans la continuité des évolutions récentes concernant l’hybridation des sources d’information dans le champ des indicateurs alternatifs, il s’agit d’expérimenter des méthodologies nouvelles, basées sur la participation des acteurs, pour faire émerger des indicateurs sur « ce qui fait sens » pour eux.

Cette dernière remarque amène le propos sur le deuxième moment de l’introduction de cette section consacrée à la construction méthodologique retenue dans le cadre de l’expérimentation IBEST. Dans le sillage des expériences de construction d’indicateurs reposant sur des hybridations méthodologiques, l’expérimentation IBEST articule, rappelons-le, deux méthodologies, une enquête quantitative et une démarche participative (*cf.* Figure 12). Chacune des méthodes permet de travailler d’une manière spécifique la question du bien-être. Alors que la méthode quantitative s’appuie sur la grille théorico-méthodologique du bien-être en tension détaillée précédemment (*cf.* section 1 – sous-section 1.2) et adopte une entrée sur le bien-être axé sur l’individu socialement encastré, la démarche participative assure le passage d’une conception individuelle du bien-être à une conception en terme de bien commun basée sur l’énonciation d’un « jugement d’utilité collective » (Coordonnier, 2012) et sur un registre de valeur conçu comme politique. Dans ce cadre, la méthodologie participative apparaît comme le support d’une discussion sur le bien commun, deux hypothèses principales fondant cette posture. La première hypothèse stipule que « la définition du bien commun est toujours à construire et ne se résume pas à un contenu donné d’avance » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p. 47). La seconde hypothèse postule que la réflexion en terme de bien commun permet de placer la discussion directement dans un degré d’abstraction permettant d’assurer le chaînage entre l’individuel (vécu en termes de bien-être) et le collectif (définition de principes et d’idéaux communs).



Au-delà de la cohérence originale liant le cadre intellectuel de l’expérimentation et son articulation méthodologique, cette expérimentation apparaît, par rapport aux autres projets menés en la matière, spécifique à deux égards. La première spécificité est relative à l’enchaînement temporel des méthodes : alors que la démarche participative constitue très souvent la méthode d’amorce des projets en matière d’indicateurs alternatifs (Bretagne, Wallonie, Pays de la Loire), elle intervient dans l’expérimentation grenobloise après la phase d’enquête quantitative. Cette temporalité particulière s’explique aisément au regard du cadre intellectuel de l’expérimentation d’IBEST, qui repose sur une « logique d’enquête » (Dewey, 1927, p. 311) orientée vers la formation d’hypothèses, qui font ensuite l’objet de mises à l’épreuve dans le cadre de discussions collectives et alimentent le débat en même temps qu’elles se trouvent transformées par celui-ci. Une précision doit encore être apportée quant aux modalités de cet enchaînement afin de ne pas laisser planer l’illusion que seul le temps « participatif » serait de nature discursive. Cette discursivité est au contraire inhérente à l’ensemble de la démarche, puisque les différents moments du volet quantitatif ont eux-mêmes été basés sur un processus itératif impliquant de nombreux temps de discussion avec beaucoup d’acteurs. La deuxième spécificité est relative à l’influence de cet enchaînement particulier sur le rôle dévolu à la méthode participative. Alors que souvent la méthode participative est utilisée comme une méthode qualitative afin de dégager des critères du bien-être (méthodologie SPIRAL, Pays de la Loire) ou pour discuter des indicateurs à créer et de leur pondération (ISS

en Nord-Pas-de-Calais), elle joue ici le rôle d’instrument de déconstruction et de reconstruction du volet quantitatif – marqué par une forme de généralité agrégative –, ou dit en d’autres termes, de pratique opérant une « descente en généralité » (Rosanvallon, 2008, p. 18) à travers « l’immersion radicale dans le monde de la particularité, marquée par le souci des individus concrets » (*ibid.*, p. 17) vers la reconstruction d’une autre forme de généralité.

Le développement de cette sous-section met au jour que le processus de construction des indicateurs retenus dans le cadre de l’expérimentation IBEST n’est pas assimilable à un processus linéaire, mais procède de temps de construction, de déconstruction et de reconstruction, liés au caractère expérimental de la démarche retenue. Or, l’opérationnalisation du déploiement expérimental des méthodes résulte d’étapes ordonnées – fruits d’une construction collective et itérative – dont il s’agit désormais de rendre compte. C’est pourquoi les deux sous-sections suivantes seront dédiées à l’exploration des étapes associées à chacune des méthodes : la sous-section 1.2.1 s’axant sur le volet quantitatif de l’expérimentation et la sous-section 1.2.2 s’attelant à l’analyse des étapes du volet participatif.

1.2.1 Le volet quantitatif : modalités de construction du questionnaire et passation

Le volet quantitatif de l’expérimentation IBEST repose sur un questionnaire d’enquête (*cf.* Annexe 1.2), retravaillé à partir d’une version préliminaire (*cf.* section 1.1.1 de ce chapitre) sur la base d’un processus de co-construction ayant impliqué essentiellement les professionnels et les élus. Il est question ici d’explicitier successivement, d’une part, les modalités de construction du questionnaire et, d’autre part, ses modalités de passation²²⁶.

Dans l’exploration des modalités de construction du questionnaire, la focale est mise sur les « investissements de forme » (Thévenot, 1986) qui ont appuyé cette construction. Dans le cadre de la construction du questionnaire, trois grands types d’« investissements de formes » ont influé sur sa conformation. Le premier de ces investissements est relatif à la réutilisation de questions d’enquêtes. La réutilisation de ces dernières – issues de diverses sources²²⁷ –,

²²⁶ Les modalités de traitement du questionnaire seront traitées dans le chapitre suivant puisque cette discussion est indissociable des résultats en termes cognitifs du volet quantitatif.

²²⁷ Les sources en questions sont : le *Gallup Poll*, l’*European Value Survey* et *World Value Survey*, l’enquête condition de vie de l’INSEE et l’enquête CREDOC.

mobilisées afin s’assurer la comparaison avec des agglomérations de taille comparable, joue en faveur du caractère résilient de certaines catégories statistiques. Le deuxième de ces investissements, proche du premier, même s’il s’en distingue en termes de visée, provient de la réutilisation de catégories dotée d’une consistance statistique et politique, telles que les personnes vivant en logements sociaux ou les personnes de plus de 65 ans. Le recours à ces données « classiques » de l’action publique permet de baliser le discours et donne ainsi des clés pour l’interprétation des résultats, permettant d’assurer le chainage avec les connaissances déjà existantes, tout en renforçant le domaine de validité des catégories elles-mêmes (Thévenot, 1986, p. 30). Enfin, le troisième et dernier « investissement de forme » résulte de réajustements successifs et continus du questionnaire suite aux nombreuses discussions collectives sur le bien-être²²⁸. Cette élaboration itérative du questionnaire s’appuie sur des interactions entre acteurs (chercheurs issus de différentes disciplines, professionnels et élus) autour des champs de valeur (Boltanski et Thévenot, 1991) liés au concept de bien-être et préside ainsi à l’élaboration d’une certaine « rhétorique sociale » (Desrosières, 2006) propre au questionnaire d’enquête.

De ces discussions a émergé une certaine manière d’aborder le bien-être dans le questionnaire, plutôt focalisée sur les conditions de vie que sur les aspects de soutenabilité. Ce recentrage autour des aspects relatifs au bien-être, nécessité en outre par des contraintes temporelles et financières, trouve trois explications : une de nature diachronique, deux d’ordre théorico-méthodologique. La première explication, de nature diachronique, permet de souligner le poids de l’héritage propre à la genèse de l’expérimentation IBEST : la focalisation sur le développement d’une base de données sociales et l’identification des manques d’informations existants en la matière, appuyées par les travaux de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi (2009) sur le sujet, a donné une coloration particulière à l’expérimentation IBEST, en axant l’analyse sur une définition pluridimensionnelle du bien-être dans la continuité de ce rapport et des travaux de l’OCDE (2011). La seconde explication, d’ordre théorico-méthodologique, est relative à la mise en adéquation du déploiement théorique avec la méthodologie utilisée dans l’étude. Alors qu’une enquête *ad hoc* orientée vers le bien-être permet de fournir une base de connaissance pour la discussion collective, la soutenabilité et le bien commun requièrent tout à la fois l’existence d’une telle base de discussion et sont des questions directement de nature collective et politique. Enfin, la troisième explication tient pour une part à l’évincement de

²²⁸ La période de création du questionnaire a été ponctuée par de nombreux temps d’échange dédiés à l’éclaircissement des concepts.

questions portant sur des objets trop peu spécifiés et non suffisamment formés (Thévenot, 1990, p. 30).

Concernant les modalités de passation du questionnaire (*cf.* Annexe 1.1), le choix a été fait de recourir à un institut de sondage afin de garantir la viabilité de l’échantillon et la possibilité d’un traitement des réponses à l’échelle des secteurs de l’agglomération (regroupements de communes). La population enquêtée est celle de l’agglomération grenobloise en novembre 2012 sur la base d’un questionnaire²²⁹ qui comprend 86 questions pour un temps de passation de 25 minutes. L’étude quantitative repose sur la méthode de l’inférence statistique, c’est pourquoi une attention très marquée a été portée à la qualité de l’échantillonnage, car assurer la fiabilité des données apparaissait essentiel à deux titres : 1) pour légitimer l’enquête auprès des différents acteurs ; 2) pour valider l’opérationnalisation de la démarche d’un point de vue scientifique.

In fine, les modalités d’élaboration du volet quantitatif témoignent du fait que la renouvellement de la démarche de quantification apporté par l’expérimentation IBEST ne repose ni sur une rupture brutale avec les catégories existantes dans le champ de la statistique, ni sur une déconnexion avec les règles conventionnelles de validation scientifique (représentativité de l’échantillon, questions de « positionnement » des enquêtés), mais bien plutôt sur un processus d’hybridation liant de nouvelles catégories (confiance, satisfaction, stress, etc.) avec des catégories conventionnelles (CSP, âge, type d’emploi, etc.) et sur la jonction assurée avec le volet participatif de l’expérimentation. Il s’agit ainsi d’une reconfiguration de certaines catégories anciennes dans un cadre analytique nouveau, dont nous faisons l’hypothèse qu’elle est à même de donner de la consistance à ces catégories en construction que sont le bien-être et la soutenabilité. La résilience des pratiques et des catégories, et plus largement le recours à un questionnaire d’enquête, constituent dès lors un point d’ancrage du processus interprétatif et le socle d’émergence de nouvelles pratiques et catégories.

Ces nouvelles pratiques font notamment référence aux démarches participatives, qui bien que très documentées dans la littérature ne jouissent pas de la même légitimité sur le plan scientifique que la méthode quantitative du fait de leur « absence d’assise méthodologique » (Offredi et Laffut, 2013, p. 1009). C’est pourquoi l’expérimentation IBEST vise à nourrir la réflexion sur les voies de consolidation de l’assise méthodologique de telles démarches et à

²²⁹ *Cf.* Annexe 1.2.

explorer la plus-value de celles-ci dans la visée de l’opérationnalisation d’indicateurs de bien-être soutenable. Afin de stabiliser l’analyse des modalités de déploiement de la recherche qui participent à la cristallisation de son objet, la sous-section suivante s’attache à explorer, du double point de vue théorique et analytique qui est le nôtre, les étapes de déploiement de la démarche participative au regard du positionnement spécifique adopté par l’expérimentation.

1.2.2 La démarche participative et ses modalités de déploiement

L’objet de cette sous-section est de discuter les trois modalités de participation mobilisées dans l’expérimentation IBEST. Avant d’en venir à l’exploration des trois étapes de la démarche participative, deux éclairages préliminaires s’imposent afin, d’une part, de caractériser le statut particulier de la démarche participative et, d’autre part, de spécifier l’effet sur la conformation de l’ensemble de la démarche participative de l’intégration de certaines limites méthodologiques, traduites fréquemment sous la forme de critiques dans la littérature sur le sujet.

Le premier éclairage est relatif à une des spécificités de la démarche participative, qui contrairement à une méthode quantitative constitue « davantage un but [...] qu’un moyen [...] » (Mazeaud, 2010, p. 255) puisque la formation d’un public (Dewey, 1927) et le dialogue entre acteurs constituent déjà une fin en soi. Ce point, qui est presque un lieu commun, est important puisqu’il fait ressortir qu’une approche en termes de rationalité instrumentale, assise sur une distinction nette entre les moyens et les fins, est *de facto* dans l’incapacité de rendre compte de la plus-value de ce type de méthode.

Le second éclairage est relatif à l’incidence de la prise en compte de trois principales limites, développées en deux temps, afférentes aux démarches participatives et vis-à-vis desquelles un positionnement a été clairement adopté dans l’expérimentation. En premier lieu, deux limites, évoquées dans la littérature, sont associées à la recherche d’un consensus dans les expériences de participation : d’une part, la délégitimation et l’évincement de certains acteurs et de leur intérêt (Blondiaux, 2008, p. 45) ; d’autre part, l’émergence de consensus « mous » (Gourgues, 2003) ne permettant pas de traiter en profondeur du ou des problème(s) soulevé(s). Pour dépasser ces deux limites, les moments délibératifs dans l’expérimentation IBEST sont conçus à la fois comme des lieux d’expression des points d’accord, mais aussi de désaccords entre acteurs afin de limiter la polarisation des points de vue identifiés par Lehtonen (2013). En second lieu, une autre limite mise en avant dans la littérature (*ibid.*) est l’assimilation de

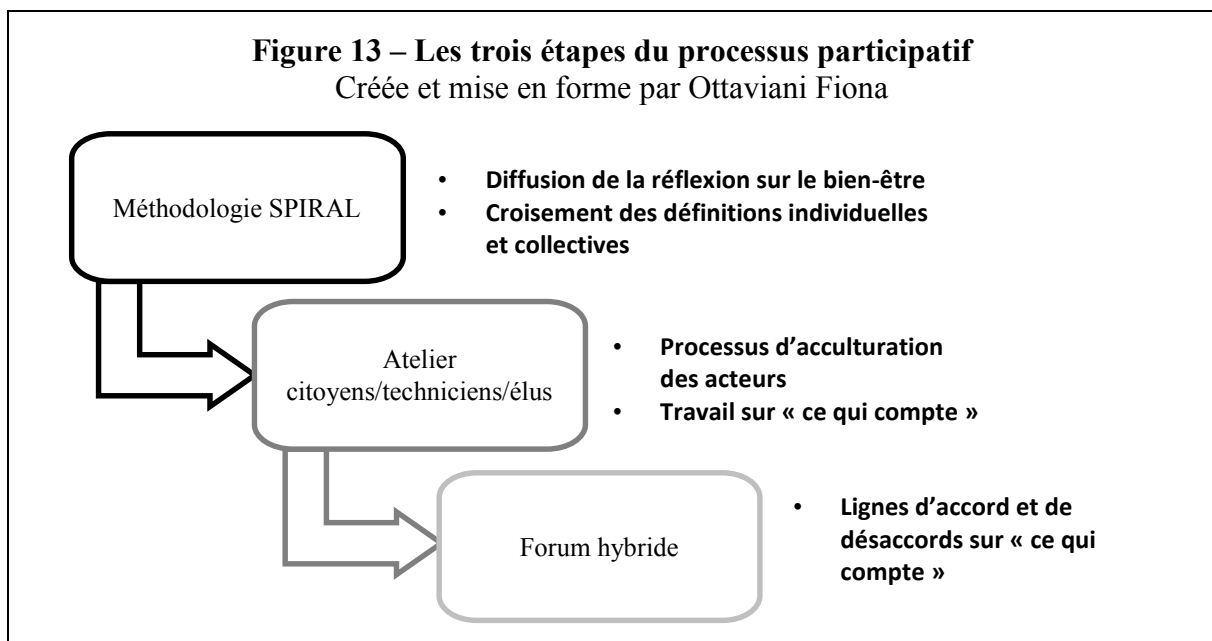
l’expertise profane à une expertise de qualité inférieure qui n’apporterait pas une réelle plus-value. Cette question du statut à accorder à la diversité des savoirs est primordiale dans le cadre d’un processus participatif et nécessite alors un positionnement quant à la place accordée à chacun de ces savoirs dans le processus. Sur ce point, l’expérimentation IBEST repose sur l’hypothèse d’une différence et d’une complémentarité en termes d’apports cognitifs entre, d’une part, les savoirs « experts » et « profanes » et, d’autre part, les méthodes quantitatives et les méthodes participatives. Cette hypothèse est articulée à une interrogation sur la détermination des critères permettant de juger de la pertinence et de la fiabilité d’une connaissance, puisqu’il est généralement reproché à la méthode participative son manque de cadrage, les nombreux ajustements auxquels il faut procéder et les difficultés liées à sa reproductibilité. Or, dans quelles mesures les autres méthodes peuvent-elles être exemptes de tels reproches ? En guise d’illustration, dans le cadre des traitements statistiques, les méthodes de classification hiérarchiques sont très sensibles à la qualité de l’échantillon et dépendent des ajustements opérés par le chercheur. Par ailleurs, on sait que dans le cadre de la modélisation, par exemple, les résultats non probants sont passés sous silence et que s’opère donc un lissage du processus de recherche présenté comme linéaire et non tâtonnant. La présentation des résultats de la recherche tend, de ce fait, à ne pas refléter le processus d’émergence de la recherche, mais à se conformer à une certaine image de ce que devrait être la méthode scientifique. Si l’on peut dès lors douter de la plus grande scientificité des méthodes, on ne peut par contre guère douter du fait que les chercheurs lui donnent une allure de plus grande scientificité par le respect des règles de présentation des résultats scientifiques du champ (Bourdieu, 2001^a, p. 53). Ainsi, c’est moins l’absence d’apports cognitifs de la démarche participative qui pose problème que le manque de critères permettant d’estimer le « succès » de ce type de processus (Lehtonen, 2013), ces derniers restants alors à construire simultanément aux modalités de déploiement de la démarche.

Ces deux éclairages préliminaires témoignent du fait que l’expérimentation d’une méthode participative vient interroger simultanément le champ de la rationalisation scientifique et celui de la rationalisation politique et que les choix opérés dans les modalités de déploiement de la méthode relèvent de compromis entre ces deux champs.

Ces précisions quant aux liens entre la méthode et ses critères de validation étant posées, le développement suivant s’attèle à l’exploration des trois étapes (*cf.* Figure 13) de la démarche participative qui constituent « trois modalités de participation expérimentées sur d’autres

terrains français ou européens » (Offredi et Laffut, 2013, p. 1008). Ces trois étapes articulées ont été conçues afin d’assurer le chainage de l’expérimentation sur un plan conceptuel et méthodologique. Concernant le chainage conceptuel, l’ensemble de la démarche participative a été pensé pour assurer le passage d’une approche en termes de bien-être à une approche en termes de bien commun orientée vers la prise en compte de la soutenabilité sociale et environnementale. Sur un plan méthodologique, cette articulation a été conçue pour que chacun des trois temps de la méthode participative nourrisse le suivant et, dans la perspective de l’hybridation des méthodes, afin d’arrimer la méthode quantitative à la méthode participative. Ajoutons pour finir sur cette caractérisation générale de la démarche participative deux précisions. D’une part, certaines des modalités de déploiement de la démarche participative sont plus « inclusives » (Mazeaud, 2010, p. 273) que d’autres, c’est-à-dire qu’elles ont été ouvertes à tous les acteurs intéressés, tandis que d’autres se basent sur un processus de sélection²³⁰. D’autre part, la participation des différents acteurs à la démarche s’est faite sur une base volontaire et bénévole.

Pour progresser davantage dans l’exploration de la démarche participative, le développement sert à investiguer chacune de ces trois étapes.



²³⁰ Les dispositifs mis en œuvre peuvent être à cet égard très différents : ceux-ci peuvent être « inclusifs » comme cela a été le cas dans l’expérience Pays de la Loire ou dans l’expérience ISBET menée en Bretagne en cherchant à communiquer le plus largement possible sur l’expérience ou alors s’appuyer sur la « représentativité » d’un public réduit tiré au sort comme cela a été le cas dans l’expérience menée en Nord-Pas-de-Calais. Une autre voie, proche de celle retenue dans l’expérimentation IBEST est de mobiliser « un public mixte » associant citoyens ordinaires tirés au sort et « stakeholders ».

La première étape de la démarche participative a reposé sur la mobilisation de la méthodologie participative SPIRAL du conseil de l’Europe, déjà expérimentée sur d’autres territoires (Bretagne, Wallonie), et cela pour trois séries de raisons. La première série de raisons renvoie aux affinités théoriques entre le positionnement intellectuel de l’expérimentation IBEST et la logique d’appréhension du bien-être développée par le Conseil de l’Europe. En effet, c’est une conception du bien-être comme étant « intrinsèquement social » (Renault, 2010^a, p. 4) qui est retenue dans les deux cas. L’attention portée à la dimension non monétaire du bien-être et au développement d’« approches associatives » (Conseil de l’Europe, 2005, p. 52) tournées vers une définition collective du bien commun constitue le corolaire de l’adoption d’une telle conception du bien-être. La deuxième série de raisons est d’ordre méthodologique. Utiliser une méthode déjà éprouvée par ailleurs (Bretagne, Wallonie, etc.) offre à la fois une certaine assurance en termes d’usage et des bénéfices en termes de retours d’expériences et d’échanges méthodologiques. Enfin, la troisième série de raisons est relative à l’intérêt sociopolitique d’une telle méthode : portée par le Conseil de l’Europe, institution reconnue à l’échelle européenne, la mobilisation de celle-ci servait, d’une part, à l’inscription du territoire grenoblois dans une mise en réseau des « territoires de coresponsabilité »²³¹ et, d’autre part, répondait aux souhaits de certains acteurs, notamment associatifs, de développer cette méthode sur le territoire grenoblois. Concernant ce dernier point, il s’agissait, suivant la logique de coresponsabilité mise en avant par le Conseil de l’Europe, d’accompagner ce mouvement naissant afin de ne pas dissiper les forces vives du territoire.

Les usages possibles de la méthode SPIRAL sont multiples²³². Dans le cadre de l’expérimentation IBEST, la méthode SPIRAL a essentiellement servi à catalyser la réflexion autour du bien-être et ainsi à mobiliser divers acteurs autour de cette question.

La deuxième étape de la démarche participative, inspirée des « ateliers citoyens » développés en Nord-Pas-de-Calais (Jany-Catrice, 2009^a), a reposé, d’une part, sur la mise en place de deux ateliers, un réunissant des citoyens, l’autre des professionnels et des acteurs associatifs, et, d’autre part, sur un temps de discussion avec les élus lors d’un séminaire du laboratoire métropolitain. L’objet de ces temps de discussion collective était à la fois d’acculturer les différents acteurs aux résultats du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST et également que chaque groupe parvienne à la formulation d’un avis collectif sur le bien-être

²³¹ Le Réseau International des Territoires de Coresponsabilités, créé en 2013, porte le nom de TOGETHER. Cf. <https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=R%C3%A9seau+des+territoires>

²³² La méthode a été utilisée et continue à l’être à diverses fins sur le territoire de l’agglomération grenobloise.

dans l’agglomération grenobloise. Dans le cadre de cette deuxième étape du volet participatif, le chainage avec la méthode SPIRAL a été assuré de deux manières : premièrement, à travers l’implication dans les différents groupes de personnes ayant participé à des groupes SPIRAL ; deuxièmement, par le fait que la méthode SPIRAL a été utilisée, lors de l’atelier citoyen, afin d’initier la discussion collective autour du bien-être.

Afin de mieux saisir la plus-value de cette deuxième étape de la démarche participative, il importe désormais de spécifier les modalités de déploiement des temps de discussion avec les trois groupes et ateliers distincts que sont les citoyens, les professionnels/acteurs associatifs et les élus.

Commençons par préciser successivement les modalités de constitution de l’atelier « citoyen » et de son déroulement. La constitution de ce groupe de citoyen a reposé : d’une part, sur un tirage au sort d’une partie du groupe dans la liste des personnes ayant sur le territoire participé à un groupe SPIRAL ; d’autre part, sur la recherche, par diverses voies, de personnes ayant un certain profil socio-économique présentant un intérêt au regard des résultats de l’enquête²³³. Le croisement de ces deux modes de « démarchage » a permis de réunir quinze personnes très diverses, tant du point de vue de leur lieu de résidence ou de leur âge (de 17 à 70 ans), de leur condition sociale (retraité, lycéenne, cadre, sans papier, etc.) que de leur situation en termes de logement (appartement privé, maison, logement social) et en termes de santé (personne malade ou pas). En prenant assise sur la « sociologie systématique des acteurs des dispositifs participatifs et de leurs raisons d’agir » établie par Mazeaud (2010, p. 281-282), il est possible de dégager trois principaux motifs de la participation citoyenne dans l’expérimentation IBEST : la poursuite d’un devoir civique²³⁴, le développement cognitif²³⁵ et l’intégration sociale²³⁶.

Concernant le déroulement de l’atelier, il importe de préciser trois éléments : la fréquence des réunions en atelier, l’objet de ces ateliers et les principes de fonctionnement

²³³ Cet intérêt provenait soit du fait que certaines problématiques en termes de bien-être apparaissaient au regard du volet quantitatif très liées à des situations socioéconomiques soit de l’absence de certaines catégories de personnes dans l’enquête (agriculteurs, personnes sans-papiers, etc.) dont il apparaissait important de pouvoir recueillir un point de vue.

²³⁴ En effet, il semble que ce soit une certaine conception du devoir qui a guidé des personnes à faire l’effort de la participation : « cela demande un effort, mais c’est presque prioritaire dans mon agenda. On le fait bénévolement » (Atelier citoyen du 22-23 novembre 2013).

²³⁵ C’est essentiellement le fait de vouloir « apprendre » ou d’être curieux vis-à-vis du fonctionnement de la METRO qui a été mis en avant à ce propos.

²³⁶ Certains ont mis en avant qu’une des motivations qui les poussait à venir était qu’ils appréciaient de « rencontrer des gens différents ».

régissant le bon déroulement des séances. Trois temps d’avancement se déployant sur six séances²³⁷ sont à distinguer :

- 1) Un temps d’appropriation des résultats de l’enquête. La première réunion a eu pour objectif le fait que les personnes fassent connaissance entre elles, mais aussi a été consacrée à l’exposition des enjeux, des méthodes et des « implicites » de l’expérimentation IBEST. La méthode SPIRAL a été utilisée pour donner un cadre assez général et lancer la réflexion autour du bien-être.
- 2) Une analyse des résultats appuyée sur la présentation de l’étude IBEST et notamment sur la présentation des résultats du traitement de l’enquête quantitative par nuée dynamique.
- 3) La production d’un avis « citoyen ».

Une feuille de route a permis d’établir l’objet de la mise en œuvre d’un tel atelier, les citoyens étant invités au terme des six séances à produire un avis argumenté présenté et discuté ensuite en forum hybride (*cf.* Annexe 2.4) dont l’élaboration s’est appuyée sur la base de cinq questions :

- 1) Pour nous citoyens, qu’est-ce qu’est le bien-être ? Et le mal-être ?
- 2) Est-ce que nous nous reconnaissons dans la définition du bien-être produite par l’étude IBEST ?
- 3) Quels sont les biens communs à préserver ou développer dans l’agglomération ?
- 4) Parmi les biens communs, quels sont les biens publics à prendre en charge par les pouvoirs publics ?
- 5) En conséquence, quels sont les changements que nous voulons voir à l’œuvre dans les années qui viennent ?

Ces cinq questions visaient, dans leur complémentarité, à permettre le dépassement de la question du bien-être individuel et son chainage au bien commun. La formulation de ces questions a permis que les citoyens procèdent eux-mêmes au tri de ce qui relevait du politique et de ce qui était de l’ordre de la sphère privée et individuelle.

Concernant le « bon fonctionnement » des séances, trois principes ont été énoncés : 1) un principe de coresponsabilité ; 2) un principe d’attention commune aux inégalités de situation et 3) un principe de confidentialité restreinte. L’instauration de ces règles de base, ayant joué un rôle régulateur dans les discussions, apparaît à la fois comme une déclinaison pratique de la mise en capacités de chacun – en donnant aux personnes la possibilité de « négocier les

²³⁷ Trois les vendredis soir et trois les samedis matin pour assurer la disponibilité des personnes.

étapes, les détours... » – et comme une reconnaissance des différences de capacités, nécessaire à leur possible dépassement, comme en témoigne ce propos tenu lors de l’atelier citoyen : « nous cherchons malgré tout à ce que chacun puisse trouver sa place et apporter sa contribution. On peut exprimer des désaccords sans rejeter ce qu’est l’autre. Cela veut également dire que chacun doit se limiter dans son temps de parole, s’il est naturellement bavard ou expliquer son point de vue s’il est discret. Face à une inégalité de situation, on la nomme et on cherche à la réduire » (Compte rendu de l’atelier citoyen – séance n° 1).

Au terme de ces temps d’élaboration commune en atelier, un avis collectif détaillé a été élaboré²³⁸.

Les personnes de l’atelier « professionnel » provenaient, pour une part, du comité technique mis en place depuis le début de l’étude, et, pour une autre part, de facilitateurs de la méthode SPIRAL issus souvent du milieu associatif, ou du comité de développement de la communauté d’agglomération. Plusieurs temps de discussion avaient eu lieu au préalable pour discuter *in itinere* des résultats de l’enquête et ont ainsi permis un travail de co-construction, en amont, des résultats quantitatifs de l’étude. Ces premiers temps de discussion ont ensuite été suivis d’un deuxième temps de réunion en atelier des professionnels, dédié à l’élaboration d’un avis, sur la base de celui déjà émis par les citoyens.

Enfin, les élus ont été acculturés aux résultats du volet quantitatif au travers de deux temps d’atelier : pour une partie d’entre eux lors du comité de pilotage du projet IBEST, pour d’autres à travers la présentation des résultats lors d’un séminaire de réflexion dans le cadre d’un dispositif dénommé le Metrolab’ sur la thématique du bonheur. Même si, dans sa conception, la démarche participative prévoyait que ceux-ci émettent également un avis, la rédaction de celui-ci n’a finalement pas abouti, faute de temps et d’accords entre les différents élus concernés.

La troisième étape de la démarche participative, qui s’inspire des « forums hybrides » (Callon et Barthe, 2005, p. 124-123) expérimentés dans le cadre de la construction d’indicateurs de richesse dans les Pays de la Loire et de la construction de l’ISS en Nord-Pas-de-Calais, a consisté à réunir l’ensemble de ces acteurs lors d’une soirée qui articulait un temps de présentation des avis émis par chacun des ateliers (citoyen et professionnel) et un temps de

²³⁸ Les avis des citoyens et des professionnels sont disponibles à l’adresse suivante : <http://www.lametro.fr/741-observation-du-territoire.htm> et présents dans les annexes 2.2 et 2.3.

discussion collective autour de ces avis. Pour autant, même si cette phase est clairement inspirée de ce type de forum et notamment de celui qui a eu lieu en Nord-Pas-de-Calais, la manière dont a été conçu le forum hybride dans l’expérimentation IBEST s’en distingue à la fois dans sa mise en place concrète et dans ses inspirations théoriques.

Concernant les modalités concrètes d’organisation du forum hybride, deux choix principaux dans le « mode de négociation » (Renault, 2013) méritent d’être soulignés. Le premier de ces choix opérés par l’équipe des chercheurs/professionnels, a été, face à l’impossibilité de traiter en deux heures l’ensemble des éléments émis dans l’avis citoyen, d’opter pour une structuration thématique du forum avec une phase générale permettant de discuter de manière plus transversale de « ce qui compte » et « qu’on ne prend pas assez (ou mal) en compte ». C’est ainsi que deux thématiques centrales au cœur de l’avis des citoyens, à savoir l’affirmation de soi et la question de la souffrance au travail, ont été au centre du débat lors du forum hybride. Le deuxième choix a consisté à donner en priorité la parole aux citoyens ayant travaillé sur l’avis, considérant que c’est sur la base de cette construction collective prenant racine dans la présentation des résultats de l’enquête que les termes de la discussion devaient être posés. Cette posture se justifie à plusieurs titres. En premier lieu, les citoyens sont indéniablement ceux qui ont le plus travaillé sur les résultats de l’enquête et sur l’énonciation d’un avis collectivement partagé. En second lieu, ce sont ceux qui, dans la démarche, sont les moins rodés aux codes de la participation, et dès lors, leur attribuer une place centrale dans le forum hybride était une manière d’atténuer cette dissymétrie.

Concernant l’objet de la négociation, l’enjeu du forum n’était pas de parvenir à accorder les points de vue en présence, mais d’initier une discussion autour de « ce qui compte et qu’on ne prend pas (ou mal) en compte » dans la perspective d’assurer le bien commun. En ce sens, le forum visait avant tout une exposition des points de vue en présence. Ainsi, le choix collectif n’a pas été de concevoir le forum hybride comme simplement un espace raisonné de discussion où les arguments les plus pertinents seraient ceux retenus par l’ensemble des acteurs, tel que cela a pu être avancé par Habermas (1981) (et où conséquemment « le conflit disparaît » [Blanc, 2006, p. 34]), mais de reconnaître ce moment comme un temps où les postures de chacun des groupes, possiblement contradictoires avec celles des autres, ont pu être exposées et discutées.

En définitive, ces trois « espaces de négociation » nous apparaissent comme complémentaires. Pour étayer ce point, notre analyse prend appui sur les critères de qualification des « espaces de négociation » avancés par Renault, afin d’analyser l’effet des

modalités de déploiement de la démarche participative sur les processus discursifs. Renault (2013) appelle à être attentif à sept caractéristiques de ces « espaces de négociation » : 1) « L’objet de la négociation » ; 2) « Le mode de négociation » qui renvoie « aux règles procédurales adoptées » ; 3) « le degré de symétrie » qui correspond au poids accordé à chacun des agents dans la décision finale ; 4) « le degré de complexité » de ce qui fait l’objet de la négociation ; 5) « le degré de flexibilité », c’est-à-dire « le degré de liberté » attribué aux personnes dans le processus de négociation ; 6) « le degré de systématisme » ; 7) le degré de directivité, ou autrement dit « le degré de prégnance des règles procédurales et du pouvoir dans le processus ».

Cette caractérisation des « espaces de négociation » se révèle, selon nous, très utile pour rendre compte, d’un point de vue procédural, de la plus-value méthodologique de l’articulation des trois modalités de la démarche participative adoptée dans l’expérimentation IBEST. Comme en témoigne le tableau de synthèse des différentes caractéristiques de chaque « espace de négociation » (*cf.* Tableau 9), les trois temps de la démarche participative apparaissent complémentaires puisque :

- 1) en ce qui concerne l’objet de la négociation, le déploiement des modalités de la participation accompagne, d’une part, l’évolution conceptuelle de l’objet de la recherche qui partant du bien-être individuel élargit la discussion au bien-être collectif, aux biens communs et, d’autre part, le passage de la réflexion sur les critères de choix socio-environnementaux aux objets au centre de la quantification ;
- 2) relativement au degré de symétrie, dans les ateliers, le mode de négociation a visé à fixer des règles pour assurer la prise de parole de chacun et la rectification des avis écrits afin de limiter les asymétries existantes ; dans le temps du forum hybride qui aurait pu être davantage asymétrique vu qu’il impliquait des acteurs ayant un certain poids institutionnel ou certains atouts rhétoriques, aucune décision finale n’a été adoptée et une place particulière a été accordée à l’avis citoyen autour duquel s’est articulé le forum ;
- 3) au regard du degré de complexité de l’objet, la démarche participative a alterné des temps de moindre (méthode SPIRAL) et de plus grande complexité (ateliers) ;
- 4) au sujet du degré de flexibilité de la démarche, les premiers temps de participation (méthode SPIRAL et ateliers) ont offert un degré de liberté plus

grand aux participants que le forum hybride limité par l’enchaînement des temps et des thématiques ;

- 5) au sujet du degré de systématisme, la pluralité des expressions a été assurée, notamment, dans les premières phases de la démarche participative, puisque tous les participants présents ont pu s’exprimer lors des groupes SPIRAL et des ateliers. En revanche, le forum hybride, impliquant plus de personnes sur un temps court, n’a pas permis la prise de parole de chaque personne présente.

Enfin, relativement au mode de négociation, tous les temps ont été régulés par des animateurs²³⁹ et notamment les temps de participation particulièrement charnières – comme les ateliers des citoyens et des professionnels et le forum hybride – puisqu’impliquant des personnes jouissant de ressources rhétoriques inégales.

²³⁹ Le choix de la diversité des animateurs et de leurs ressources cognitives respectives est important à souligner. Les ateliers ont été animés par Manu Bodinier, anciennement délégué régional à l’Union Rhône-Alpes des centres sociaux, conteurs et salarié d’Aequitaz, association en faveur de la justice sociale s’appuyant sur divers outils (théâtre de l’opprimé, éducation populaire, etc.). Guillaume Gourgues, actuellement maître de conférences en sciences politiques à Besançon, auteur d’une thèse intitulée *Le consensus participatif – Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises* soutenue en 2010, a animé le forum hybride. Ces deux personnes sont très au fait des méthodes participatives et des limites inhérentes à tout dispositif participatif. Par ailleurs, Céline Whitaker, membre fondateur du réseau FAIR, cofondatrice du Collectif Richesse et membre du Mouvement SOL a apporté une contribution précieuse en concluant le forum hybride au travers d’une mise en perspective des échanges par rapport aux enjeux relatifs à la redéfinition de la richesse.

Tableau 9 – Caractérisation des « espaces de négociations » d’après les critères de Renault (2013)

	(1) Méthodologie SPIRAL	(2) Ateliers			(3) Forum hybride
		Citoyens	Professionnels/as sociatifs	Élus	
Objet de la négociation	Définition du bien-être	Articulation d’une conception en termes de bien-être individuel à une formulation collective du bien commun	Articulation d’une conception en termes de bien-être individuel à une formulation collective du bien commun	Acculturation aux résultats du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST	Lignes d’accord et de tension sur ce qui compte, qu’on ne prend pas assez en compte et/ou qu’il faudrait compter
Mode de négociation	Principe de respect de la parole de l’autre Principe de coresponsabilité Principe d’exhaustivité	Présence d’un animateur spécialiste des méthodes participatives Trois principes : 1) un principe de coresponsabilité ; 2) un principe d’attention commune aux inégalités de situation 3) un principe de confidentialité restreinte	Présence d’un animateur Pas de règles explicitées	Présence d’un animateur Pas de règles explicitées	Présence d’un animateur spécialiste des méthodes participatives Temps de parole limité par groupe et découpage du temps très structuré Principe de respect de la parole de l’autre
Degré de symétrie	Relativement symétrique	Relativement symétrique	Relativement symétrique	Non renseignable	Relative asymétrie même si pas de décision finale
Degré de complexité	Peu élevé	Elevé	Elevé	Non renseignable	Moyennement élevé
Degré de flexibilité	Elevé	Elevé : possibilité de contester la démarche	Elevé : possibilité de contester la démarche	Non renseignable	Limité par l’enchaînement des temps de présentation thématique et des temps hybrides
Degré de systématicité	Expressions plurielles : tous les participants se sont exprimés	Expressions plurielles : tous les participants se sont exprimés	Expressions plurielles : tous les participants se sont exprimés	Expressions plurielles, mais peu d’élus présents	Absence de participation de certains participants
Degré de directivité	Pas de délais très stricts	Délais stricts pour atteindre un résultat	Délais stricts pour atteindre un résultat	Temps limité	Temps de parole strictement limités Pas de contrainte en termes d’atteinte de résultats

Un des objets de cette section était l’exploration d’une hypothèse, propre à la thèse, faisant reposer la complexion d’un système de rationalisation alternatif sur divers champs rhétoriques (sociaux et statistiques) et sur divers registres de légitimation (scientifiques et démocratiques). La section ayant permis la stabilisation du cadre théorique et méthodologique de l’expérimentation, il s’agit désormais dans cette conclusion de tirer les éléments analytiques qui alimentent cette hypothèse.

Partant du lien étroit entre les modes de rationalisation politique et scientifique (*cf.* premier chapitre de la première partie de la thèse), trois éléments d’analyse viennent étayer cette hypothèse. Le premier élément d’analyse concerne le renouvellement des formes de montée en généralité afférentes à l’articulation des méthodes – participative et quantitative. Cette articulation constitue une voie pour lier une forme de montée en généralité de type agrégative avec une forme de montée en généralité plus sociale (Franchet et Renault, 2009 ; Rosanvallon, 2008) et pour répondre à la « double exigence de totalisation et d’incarnation » (Dodier, 1996, p. 426) des sciences sociales (*cf.* introduction générale) et ainsi, progresser vers la prise en compte des effets des sciences sociales sur « la condition pragmatique des individus » (*ibid.*). Lié à ce premier élément, le deuxième élément pointe que la démarche participative ne peut être approchée, dans le champ scientifique, qu’en postulant une rationalité élargie de l’acteur et constitue également le lieu du déploiement de cette rationalité pratique qui prend assise sur la réflexivité de ces acteurs (Dewey, 1927). Enfin, le troisième élément, qui puise son inspiration rhétorique dans les écrits de Dewey (1927, p. 312) souligne que la pertinence d’une action et l’intelligence dans l’acte ne procèdent pas d’une dotation initiale en intelligence ni d’une procédure mécaniquement bien réglée, mais du déploiement d’une « intelligence incarnée », car les « capacités sont limitées par les objets et les outils disponibles » (*ibid.*, p. 313). Cette citation met en exergue l’importance des significations sociales et statistiques sur le déploiement de la rationalité des acteurs et finalement sur les modes de rationalisation politique.

Ces trois éléments d’analyse font ainsi ressortir l’importance des modalités de conception et d’instrumentation de l’outillage social, dont font partie les indicateurs, dans la manière de concevoir l’action rationnelle et, plus largement, la rationalisation des pratiques. Il s’agit ainsi de « ne pas déconnecter la science et ses méthodes, des savoirs de la société civile et des politiques publiques qui sont censées les représenter » (Offredi et Laffut, 2013, p. 1009).

Ce point justifie que les développements suivants s’attèlent à l’exploration de « la boîte noire » de la méthode quantitative et de la méthode participative, c’est-à-dire à une analyse

préliminaire des résultats de chacun de ces deux volets méthodologiques (section 2) et puis, à l’approfondissement de leur hybridation (chapitre 5) dans l’optique de continuer le processus d’expérimentation de construction d’indicateurs de bien-être soutenable territorialisés, vecteur en puissance d’une transformation dans le champ des pratiques (scientifique, politique et démocratique).

2. La discussion du matériau expérimental de l’expérimentation IBEST

L’objet de cette section est de discuter le matériau expérimental du volet quantitatif et du volet participatif afin d’enrichir l’expérimentation *via* l’hybridation de ces deux volets dans le chapitre suivant. Nous confronterons ensuite, dans le sixième chapitre, le produit de cette hybridation expérimentale avec l’ensemble des hypothèses émises dans la thèse. Notre interprétation des résultats issus des deux méthodes employées, si elle prolonge les travaux de l’équipe IBEST, nous est toutefois personnelle. Elle prend donc des distances par rapport aux conclusions provisoires de l’étude. Elle repose ainsi à la fois sur un examen distancié des résultats individuellement et collectivement travaillés concernant le volet quantitatif et aussi, et surtout, sur notre propre analyse de ces deux volets. L’exploration de chacun de ces volets vise à faire ressortir les éléments d’analyse utiles pour la poursuite de l’expérimentation et se déploie en deux sous-sections.

La première sous-section est dédiée à l’analyse des résultats du volet quantitatif et s’avère utile à double titre : elle l’est parce qu’elle permet de venir appuyer les hypothèses associées à une conception sociale du bien-être, mais aussi parce qu’elle sert à la stabilisation du matériau expérimental alimentant la suite de l’expérimentation. La deuxième sous-section est, quant à elle, consacrée à l’exploration des critères mis en avant dans les différentes phases participatives de l’expérimentation et de leur lien avec les apports du volet quantitatif. Seule la plus-value des phases d’ateliers (citoyens et professionnels) et du forum hybride sera explorée dans cette section puisque la méthode SPIRAL a été utilisée principalement à des fins de diffusion de la réflexion sur le bien-être et que le temps de présentation des résultats intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation aux élus (Metrolab’ sur le Bonheur) n’a pas donné lieu à un temps de discussion approfondie (*cf.* section 1 de ce chapitre).

Avant de s’atteler à l’exploration de ces deux sous-sections, il s’avère nécessaire, en préambule, d’apporter certaines précisions concernant la manière dont nous avons mené l’analyse de chacun des volets (quantitatif et participatif).

Tout d’abord, à l’heure où s’écrit cette thèse, les travaux de l’équipe IBEST ont porté sur le seul traitement du volet quantitatif (auquel j’ai moi-même participé), les travaux sur le traitement du participatif sont par contre de ma seule responsabilité au titre de l’empirie de cette thèse.

Ensuite, concernant les résultats du volet quantitatif, notre interprétation de ceux-ci se base sur notre propre lecture du rapport intermédiaire rédigé collectivement par l’équipe de recherche²⁴⁰ et sur un approfondissement des traitements quantitatifs, propre à la thèse, nous permettant de d’arriver sur une composition synthétique des résultats de ce volet. Le choix a été fait par la rédactrice de cette thèse de ne prendre en considération que les résultats de ce rapport intermédiaire ayant servis de base à la discussion dans le cadre de la démarche participative.

Enfin, relativement au volet participatif, celui-ci repose sur un matériau riche (*cf.* Annexe 2.1). Un ensemble de choix, que nous détaillons ci-après, préside à notre analyse. Posant l’hypothèse que les méthodes quantitatives et participatives sont de nature différente et que les critères de validation des deux méthodes ne peuvent être analogues, l’analyse du participatif que nous proposons ne recourt pas à un procédé quantitatif de traitements automatisés de l’information (basé sur la récurrence des mots ou une récurrence thématique). Deux raisons, l’une d’ordre pratique, l’autre, de nature plus épistémique, justifient ce choix. La première raison est que le « matériau empirique » du volet participatif de l’expérimentation IBEST se prête mal à un tel type de traitement ; en effet, ayant procédé à un test pour voir ce que donnerait un traitement de l’avis professionnel et de l’avis citoyen par récurrence lexicographique²⁴¹, il nous est apparu que la méthode n’apportait pas une véritable plus-value compte tenu du caractère déjà très synthétique des documents. L’application de ce type de traitement apparaît également inadaptée pour rendre compte des apports cognitifs du forum hybride puisque celui-ci articule une phase de lecture des avis et une phase de discussion. Ainsi, selon le matériau empirique de l’étude et le cadre d’analyse mobilisé, les dispositifs automatisés

²⁴⁰ L’équipe de recherche en question comprend Fargeon, Le Quéau, Le Roy, Offredi et moi-même. *Cf.* Fargeon et al. (2014).

²⁴¹ À cette fin le logiciel Nvivo a été utilisé.

sont plus ou moins pertinents²⁴² (Dontenwill, 2008, p. 187) et s’avèrent limités puisqu’ils ne rendent compte que des éléments d’ordre syntaxique et sémantique, mais pas d’ordre pragmatique. La deuxième raison, celle d’ordre épistémique, est afférente à une des deux spécificités de la démarche participative : celle de générer une forme d’« agir constitutif » (Perret, 2003^b, p. 143) et celle de favoriser la construction de préférences qui ne sont pas celles qui s’expriment directement dans le cadre d’une enquête. Un traitement automatisé par récurrence du participatif tend à oblitérer que : 1) les acteurs, lorsqu’ils s’expriment, hiérarchisent ce qu’ils disent, n’accordent pas la même valeur à tout ce qu’ils racontent ; 2) ils peuvent être amenés à rectifier leurs discours ou à faire évoluer celui-ci au fil du débat ; 3) ils peuvent tenir des discours contradictoires ; 4) ils peuvent être porteurs d’un discours au nom d’un collectif. Pour l’ensemble de ces raisons et dans l’optique de favoriser l’exploration de la plus-value de l’hybridation des méthodes, l’analyse afférente au volet participatif que nous choisissons de mener sera donc d’ordre théorico-méthodologique : à cet effet, elle s’appuie sur les courants théoriques explorés dans les deux derniers chapitres de la première partie de la thèse afin de faire ressortir les critères socio-environnementaux mis en exergue par les différents acteurs impliqués dans le processus participatif.

2.1 Analyse distanciée des résultats des traitements intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST

Les traitements quantitatifs effectués dans le cadre de l’étude IBEST permettent, d’une part, de dégager des profils du bien-être et, d’autre part, d’approfondir le lien entre les différentes variables de chaque dimension. Sans chercher à être exhaustive concernant les résultats intermédiaires de l’enquête, cette section se propose de reprendre, en les resituant par rapport à la perspective critique et analytique qui est la nôtre, certains éléments forts qui se sont dégagés des traitements, en explorant, tout d’abord, les résultats relatifs au traitement dynamique centré sur la constitution de profils du bien-être, et ensuite ceux afférents au

²⁴² Dontenwill (2008, p. 186-187) qui mobilise dans sa thèse de doctorat le modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991) pour analyser l’émergence d’une nouvelle cité écologique à travers le cas de l’entreprise Botanic en s’appuyant sur des discours recueillis, montre que ce type de traitement n’est pas pertinent, car selon le contexte les mots utilisés ne recouvrent pas le même sens et ne font pas référence au même registre de justification. En guise d’exemple, elle montre que le terme « fonctionner » « pris à la lettre [...] renvoie au monde industriel [...], mais dans l’esprit de l’interviewé, ce terme est parfaitement neutre et ne renvoie aucunement à une justification industrielle comme nous serions tentée [sic] de le penser si nous le sortions de son contexte » (*ibid.*, p. 187). Renault (2011, p. 175) dresse aussi le constat de l’insuffisance d’un traitement littéral des expressions des personnes dans le cadre de l’expérience ISBET menée en Bretagne prenant assise sur la méthode SPIRAL.

traitement descriptif, axé sur les différentes dimensions présentes dans l’enquête. Cette combinaison d’un traitement catégoriel (traitement dynamique) et dimensionnel (traitement descriptif) permet de tirer part de la force de chacune de ces approches statistiques (Julnes, 1999, p. 555) à travers l’exploration de plusieurs voies d’interprétation des indicateurs construits.

Les principales conclusions analytiques dégagées des résultats intermédiaires ont servi de point de départ à la discussion menée dans le cadre de la démarche participative. À ce titre, ce développement est nécessaire afin de saisir le matériau de base qui a été discuté lors de la démarche participative et aussi parce que ces éléments analytiques constituent des éléments incontournables pour une hybridation des résultats. C’est pourquoi la sous-section 2.1.1 qui suit abordera au travers de l’exploration des profils, la pluralité des modes de bien-être et de sociabilité, tandis que la sous-section 2.1.2 témoignera de l’utilité d’une approche dimensionnelle afin de repérer les déterminants centraux qui influent sur chacune des composantes du bien-être.

2.1.1 La détermination d’une diversité de profils du bien-être

Une partie des données a été traitée *via* la méthode non hiérarchique des nuées dynamiques appelée aussi classification *k-means* qui a été avancée par MacQueen en 1967 (pour les éléments de détails sur la méthode employée, cf. Encadré 5)²⁴³. L’utilisation de cette méthode de classification a permis de dégager des profils de bien-être à partir d’une retraduction du cadre théorique du bien-être comme tension – explicité dans le premier chapitre de cette partie de la thèse – entre d’une part, des aspirations et des réalisations et, d’autre part, des contraintes et des opportunités liées aux caractéristiques individuelles ou à l’environnement de la personne.

Encadré 5 – La construction des profils de bien-être par la méthode des nuées dynamiques

Présentation de la méthode

La méthode *k-means*, dite des nuées dynamiques, employée dans la construction des profils est une méthode non-hiérarchique de classification qui va opérer un rapprochement des entités individuelles sur la base de leurs similarités, contrairement aux méthodes de

²⁴³ Cette partie a été principalement prise en charge au niveau du traitement statistique par le sociologue faisant partie de l’équipe Ibest, Pierre Le Queau.

classification hiérarchiques qui partitionnent les personnes selon plusieurs « points de coupure » (Creusier et Bietry, 2014, p. 108).

Pourquoi utiliser une telle méthode ?

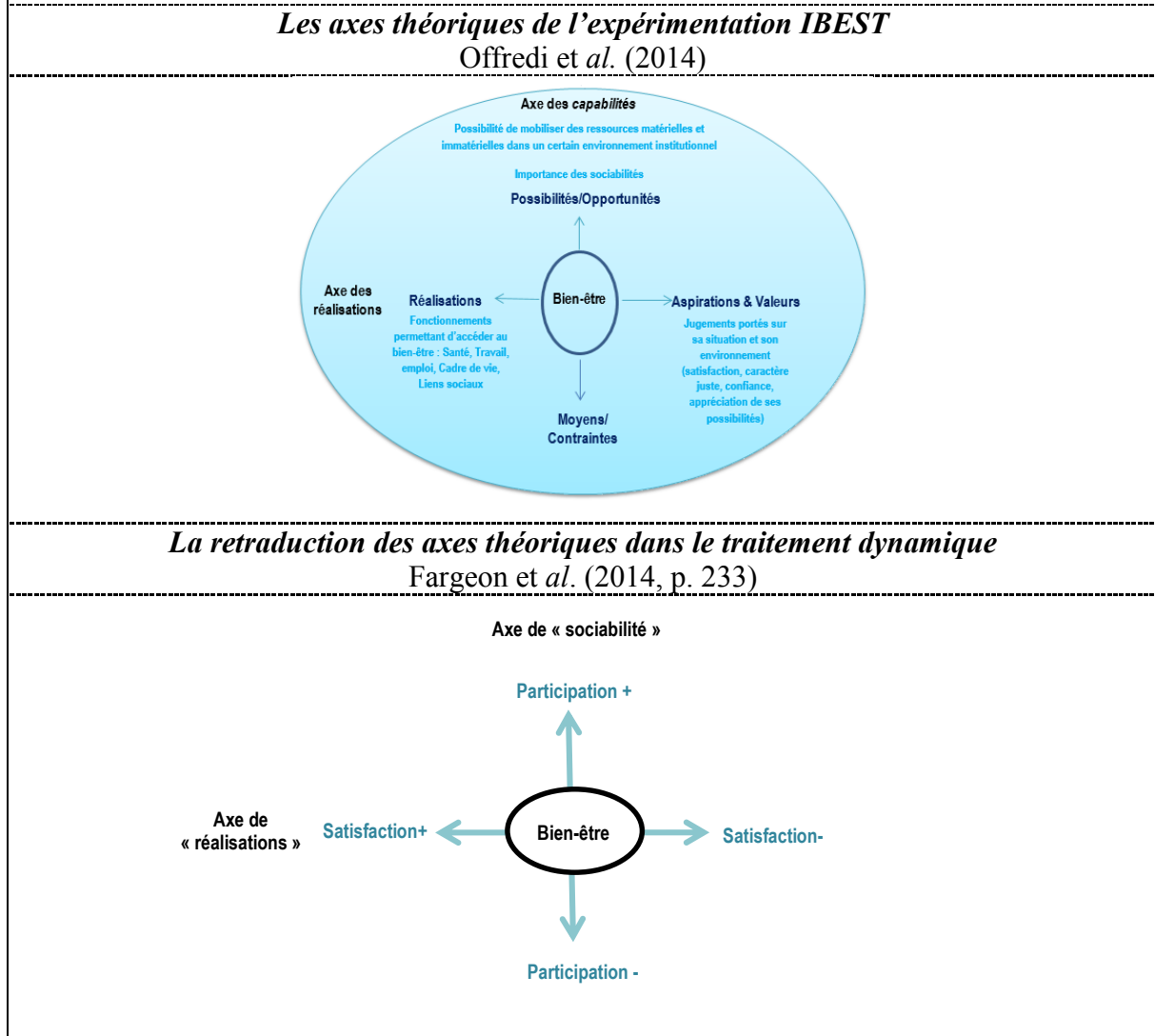
Par rapport aux méthodes de classification hiérarchique, la méthode de classification non hiérarchique de la nuée dynamique présente deux principaux avantages. Tout d’abord, ce type de traitement permet de ne pas classer les personnes selon des modalités trop tranchées, mais de procéder à un rapprochement successif de profils semblables. Ensuite, cette méthode a l’avantage de limiter le nombre de profils présentés et se révèle ainsi plus synthétique que les méthodes de classification classiques.

Comment : quelle démarche et quelles variables ?

Le traitement via la nuée dynamique procède par itération en recherchant les noyaux qui vont permettre de constituer des classes. Sachant qu’« un noyau se définit comme un ensemble de “p” points proches les uns des autres » et que « chacune des classes comprend les éléments qui sont les plus proches d’un des noyaux » (*ibid.*, p. 108-109), la partition permet d’associer les points les plus proches à chaque classe. La détermination du nombre de classes procède d’une itération successive afin d’identifier les « formes fortes », c’est-à-dire celles qui, à la suite de de multiples tirages et variations aléatoires, vont persister, et donc regroupent plusieurs fois les mêmes éléments (*ibid.*, p. 109). Pratiquement, pour arriver à des formes fortes, le chercheur cherche à minimiser la variance inter-groupe et à maximiser la variance entre les différents groupes (Bailey, 1994, p. 1).

Avant d’explorer les résultats de ce traitement, un préambule à cette discussion consiste à expliciter la manière dont les deux axes théoriques de l’expérimentation IBEST (*cf.* Figure 14), le premier relatif aux réalisations, le second aux opportunités, ont été requalifiés dans le cadre de ce traitement statistique. Il s’ensuit une phase de discussion autour des résultats qui se dégagent d’un tel traitement.

Figure 14 – La retraduction des axes théoriques de l’expérimentation IBEST



Concernant l’axe des réalisations, élaboré comme le croisement entre les moyens (ressources matérielles ou immatérielles) dont disposent les personnes et les aspirations qu’elles ont, le croisement des indicateurs de réalisations et d’aspirations pour chaque dimension retenue dans l’enquête quantitative (travail, emploi, santé, sociabilité et cadre de vie) a permis de révéler une association forte avec la satisfaction par dimension exprimée par les personnes. C’est pourquoi le contenu de cet axe a été renseigné *via* les données relatives à la satisfaction de chaque dimension²⁴⁴. Au-delà de l’intérêt pratique d’une telle retraduction, celle-ci présente

²⁴⁴ L’utilisation des données sur la satisfaction par dimension est une manière de se prémunir contre un certain nombre de problèmes liés au caractère imprécis, volatil et fluctuant de la question, présente dans l’enquête, sur la satisfaction à l’égard de sa vie de manière générale.

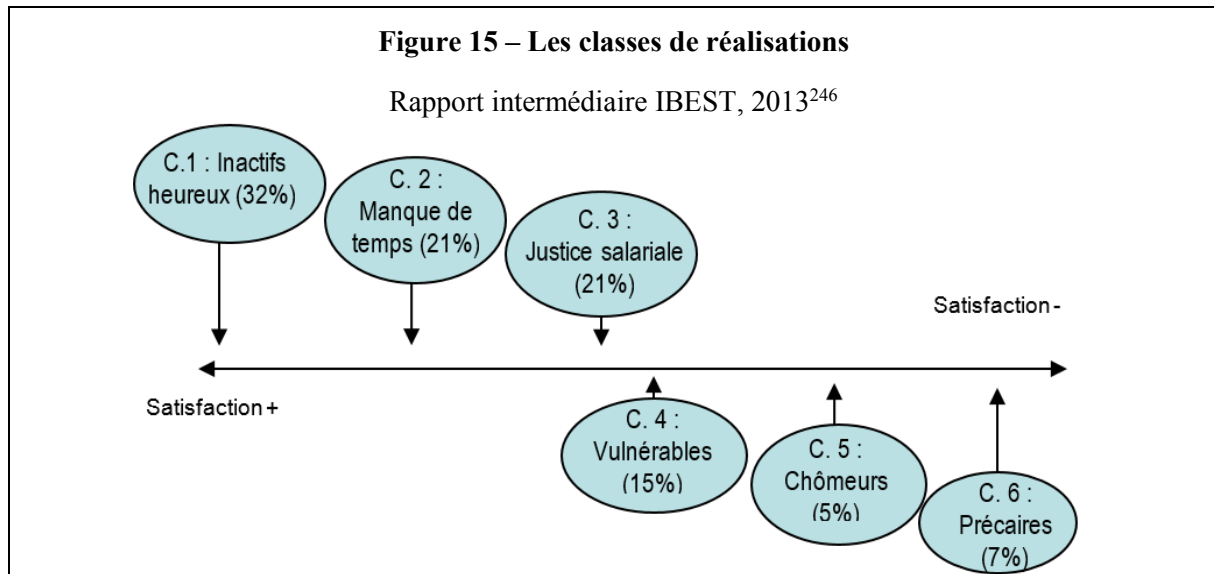
également un intérêt théorique en confirmant l’existence d’un lien entre la satisfaction et les capacités comme cela avait déjà été mis en avant par Anand et *al.* (2005).

Quant à l’axe des opportunités/contraintes, le choix a été fait de l’approcher à travers un axe de sociabilité. La focalisation sur cette dimension se justifie par le fait que la sociabilité ne constitue pas « un domaine de réalisation quelconque, mais la condition même de l’existence individuelle » (Rapport intermédiaire, 2013). Cette citation souligne la place spécifique de la sociabilité, en tant que principal vecteur de l’épanouissement d’une personne et appuie ainsi une telle retraduction en phase avec le positionnement initial de l’étude (*cf.* première section de ce chapitre). L’étude des liens de sociabilité apparaît essentielle à la fois sur un plan empirique et théorique. Sur un plan empirique, beaucoup d’études pointent l’importance des relations familiales ou communautaires pour le bien-être de la personne et l’influence de ces relations dans la capacité d’une personne à affronter des situations difficiles. En effet, comme le souligne Camfield (2012, p. 407) : « the qualitative QoL [Quality of Life] data suggest that the most important areas of life for people in all countries are *close relationships* (family, ‘natal’ family and partner), followed by *material well-being* (income, assets, satisfaction of basic needs, home and community environment, and access to local services), and *relationships with the community and the wider world* (e.g. with government) »²⁴⁵. Ensuite, sur un plan théorique, l’approfondissement de la dimension sociabilité amène à réviser la conception dominante du rapport existant entre un individu et son environnement puisqu’elle conduit à discuter en profondeur : 1) les conceptions en termes de capital social traitant de la sociabilité comme un stock parmi d’autres ou ne considérant que les bénéfices économiques tirés d’un tel capital ; 2) les théories de l’action concevant l’agent comme un être maximisateur uniquement guidé par la maximisation de son intérêt ; 3) la vision quantitative du lien selon laquelle plus de liens est forcément mieux pour le bien-être de la personne (Putnam, 2000).

À partir de chacun de ces axes, sont dégagés deux ensembles de profils de bien-être : un portant sur la satisfaction des personnes à l’égard des différentes dimensions relatives à leurs conditions de vie, un autre afférent aux différents modes de sociabilité. Les résultats de chacun de ces axes seront détaillés successivement.

²⁴⁵ Traduction personnelle : « Les données qualitatives sur la qualité de vie suggèrent que les dimensions les plus importantes dans la vie des gens de tous les pays sont les relations personnelles (famille et partenaires), suivies par le bien-être matériel (le revenu, les biens, la satisfaction des besoins de base, la maison, l’environnement et l’accès aux services locaux) et les relations avec la communauté et le monde extérieur (par exemple le gouvernement). » Les passages en italique sont le fait de Camfield.

Concernant l’axe « réalisation », six classes (cf. Figure 15) ont été construites à partir de huit variables : la santé perçue, la satisfaction à l’égard du logement, la satisfaction à l’égard du quartier, la satisfaction par rapport à la ville, la satisfaction à l’égard de la sociabilité, la satisfaction par rapport au travail, la satisfaction par rapport à l’emploi et la « confiance dans ses chances » de trouver un travail. Ces classes sont présentées graphiquement dans l’ordre de satisfaction des différents groupes.



Ces classes, qui correspondent à différents profils de personnes, permettent d’identifier plusieurs formes d’arrangements entre les divers termes de la satisfaction. C’est pourquoi chacune d’elles est caractérisée brièvement.

Tout d’abord, la première classe, celle des « inactifs heureux », concentre des personnes globalement plutôt satisfaites de leurs conditions de vie en général. Ces personnes, qui réalisent mieux leurs aspirations que les autres, sont essentiellement des étudiants et des retraités. Ce profil permet de mettre en exergue que ce sont les personnes qui n’ont pas à travailler (retraités, lycéens et certains étudiants) qui ressentent le plus de satisfaction sur toutes les dimensions.

Ensuite, la deuxième classe regroupe des personnes qui, bien qu’assez satisfaites de leur cadre de vie, de leurs relations sociales et de leur santé, éprouvent une satisfaction moindre par rapport à leur travail à cause d’un « manque de temps ». Ce groupe rassemble essentiellement des cadres et des professions intermédiaires qui ressentent une forme de déséquilibre de leur

²⁴⁶ Le rapport a été coécrit par Fargeon, Le Quéau, Le Roy, Offredi et moi-même. Ces traitements spécifiques ont été plus spécifiquement travaillés par le sociologue Le Quéau.

temps d’activité, perceptible à travers leur aspiration à travailler moins qui peut également s’accompagner de troubles psychosociaux (stress notamment).

Quant à la troisième classe, elle correspond à des individus, souvent ouvriers ou employés, qui, bien que satisfaits dans l’ensemble de leurs conditions de vie, éprouvent une insatisfaction dans leur travail liée à un sentiment d’« injustice salariale ».

La quatrième classe, qualifiée de « vulnérable », regroupe des personnes qui rencontrent d’importants problèmes de santé. Ces derniers concernent majoritairement les plus de 60 ans, mais cela ne veut pas dire que des personnes plus jeunes ne soient pas également concernées. Les conséquences relatives à de tels problèmes se ressentent surtout sur la satisfaction que la personne éprouve à l’égard de sa vie et nuisent au potentiel d’épanouissement de celle-ci sur certains plans de l’existence.

La cinquième classe rassemble les « chômeurs » de l’enquête, qui sont dans l’ensemble plus insatisfaits à l’égard de leur vie et également de leurs relations interpersonnelles et institutionnelles.

Enfin, la sixième classe, celle des précaires, est constituée de personnes plutôt désavantagées, aussi bien sur le plan des ressources non monétaires (relations sociales, santé) que monétaires (revenu par UC, capacité à mettre de l’argent de côté) et qui apparaissent, dès lors, beaucoup moins satisfaites de leurs conditions de vie en général. Le manque cumulatif de certaines ressources s’accompagne d’une perception plus négative de leur environnement et de leur situation, traduisant la tension liée au fossé entre les aspirations de la personne et ses réalisations.

De ce traitement en classes de l’axe des réalisations, se dégagent principalement cinq ressources monétaires ou non monétaires qui comptent en termes de bien-être (Fargeon et *al.*, 2014) : les relations, la situation de la personne en termes d’activités²⁴⁷, les conditions d’emploi, la santé et les ressources monétaires. La mise en exergue de ces cinq ressources en termes de bien-être amène deux commentaires. En premier lieu, de cette analyse se dégage la nécessité de distinguer la situation en termes d’activité de la personne et sa situation monétaire puisque le statut d’activité a plus d’incidence sur le bien-être que les ressources monétaires. En second lieu, ce traitement nous permet de poser l’hypothèse qu’il existe d’une part, des cercles vertueux (exemple de la première classe) du bien-être où les ressources monétaires et non monétaires

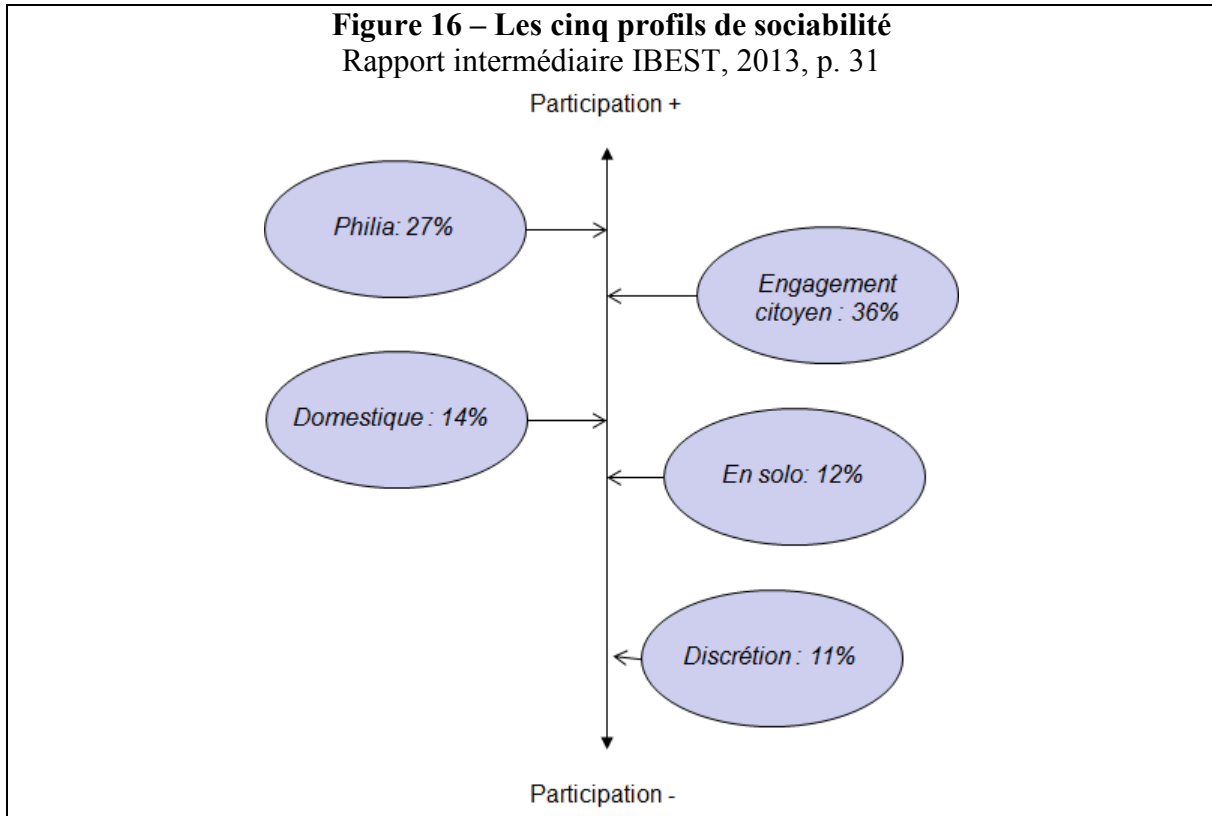
²⁴⁷ La « situation de la personne en termes d’activité » renvoie ici au statut d’activités (inactif/actif) de la personne et à sa situation sur le plan professionnel (CSP/temps plein ou temps partiel/CDI ou CDD).

concourent au bien-être de la personne et *a contrario*, des cercles vicieux où les manques s’avèrent cumulatifs (exemple de la sixième classe). En guise d’illustration, une situation dégradée en termes de santé aura tendance à avoir des répercussions sur les possibilités de réalisation sur les autres plans de l’existence.

Laissant de côté momentanément les résultats de l’axe « réalisations », le propos qui suit est consacré à l’exploration des résultats issus des différents profils alimentant l’axe des sociabilités.

De ce traitement, se dégagent cinq profils de sociabilité présentés dans la figure ci-dessous (*cf.* Figure 16) et construits en s’appuyant sur quatre types d’indicateurs (IBEST, 2013, p. 31) :

- Des indicateurs portant sur la « sociabilité intrafamiliale ou le type de foyer » comme le fait de vivre seul, en couple ou en famille ;
- Des indicateurs relatifs aux « pratiques de sociabilité » tels que la fréquence des rencontres physiques avec les membres de sa famille (hors les membres du foyer), ses amis, ses voisins et ses collègues (hors du travail) ;
- Des indicateurs renseignant sur la « sociabilité culturelle » approchée à travers : la fréquence de la lecture de livres et de journaux ; le « temps-écran » quand celui-ci concerne une forme de sociabilité électronique (le temps passé devant la télévision n’est par exemple pas pris en compte) ; la fréquence des sorties (sont inclus également les spectacles sportifs) ;
- Des indicateurs consacrés à la « sociabilité citoyenne » qui renseignent sur la participation aux différentes consultations électorales (locales, nationales ou professionnelles) et sur la participation à divers types de mobilisation collective.



Il s’agit désormais d’explicitier ces cinq profils de sociabilité qui peuvent être qualifiés aussi d’« univers de sociabilité » (Rapport intermédiaire IBEST, 2013) et qui traduisent la manière dont la personne s’inscrit dans son environnement social.

Le premier univers de sociabilité est celui de la « *philia* » où sont rassemblées des personnes ayant des pratiques de sociabilité « très régulières », voire « intenses », avec leur famille et leurs amis. Deux sous-groupes peuvent être distingués : les moins de 25 ans, qui cumulent sociabilité physique et « électronique » et ont une forte sociabilité amicale ; des personnes de 35 à 49 ans dont la sociabilité est plus « familiale ». L’univers de la « *philia* » apparaît favorable à l’épanouissement des personnes puisque de tous les groupes considérés en termes de sociabilité, c’est dans celui-ci que les personnes apparaissent le plus satisfaites de leur vie en général.

L’univers de l’« engagement citoyen », quant à lui, rassemble des personnes qui font preuve d’une forte mobilisation, à la fois sur le plan électoral et dans des actions à l’échelle locale (mobilisation collective, participation à des associations). L’engagement de ces personnes s’accompagne de pratiques culturelles (lecture de livres, de journaux) en lien avec leur engagement. Deux sous-groupes peuvent être distingués ici : un premier, composé de

personnes de plus de 50 ans correspondant à la figure du retraité engagé ; un second constitué d’« actifs » majoritairement issus des catégories socioprofessionnelles supérieures.

Le troisième univers de sociabilité est l’« univers domestique ». Cet univers rassemble essentiellement des personnes vivant en famille, issues de milieux modestes, dont les pratiques de sociabilité sont peu tournées vers l’extérieur et ainsi plus orientées vers le foyer (télévision, bricolage). Cet univers semble apporter aux personnes une assez forte satisfaction sur le plan de la sociabilité.

L’univers « en solo » constitue la quatrième forme de sociabilité qui se caractérise par des fréquentations régulières de proches, un important temps-écran et des sorties à l’extérieur assez fréquentes : « il s’agit de la forme de sociabilité d’actifs encore assez jeunes et pas “installés”, aux sens conjugal et familial du terme » (Rapport intermédiaire IBEST, 2013, 2013, p. 45).

Enfin, le cinquième et dernier univers, celui de la « discrétion » est essentiellement constitué de personnes célibataires qui vivent seules et ont une sociabilité discrète aussi bien sur le plan des relations personnelles qu’institutionnelles. C’est dans ce groupe que se trouvent le plus souvent les personnes insatisfaites de leur vie et de leurs relations mais aussi celles qui rencontrent des problèmes de santé.

En guise de bilan sur le traitement *via* la nuée dynamique de l’axe « sociabilité », la mise en exergue de ces différents profils sert à dégager deux éléments d’analyse intéressants :

- Les relations interpersonnelles, peu prises en compte dans les politiques publiques, jouent un rôle primordial dans la satisfaction ressentie à l’égard de la sociabilité ;
- Il n’existe pas pour les personnes une seule manière de s’épanouir dans leurs relations, mais une pluralité de pratiques sociales en fonction des personnes, variables selon leurs parcours sociaux, leur âge et leur situation matrimoniale, etc.

Les deux axes de l’analyse par nuée dynamique ayant été explorés indépendamment, il s’agit maintenant de souligner le principal point d’intérêt, à notre sens, de ce croisement, à savoir que « l’environnement social et matériel dans lequel chacun évolue constitue un indéniable frein ou, *a contrario*, un levier » (Rapport intermédiaire IBEST, 2013, p. 26) pour l’épanouissement de la personne.

Le traitement en termes de nuée dynamique, en phase avec le positionnement initial de l’expérimentation, a le mérite de mettre en relief une forme de pluralité des modes de réalisation qui valent. Toutefois, ce traitement n’a pas vocation à épuiser le champ théorique de l’expérimentation IBEST, même s’il fournit un apport précieux sur les différentes manières

« d’être bien » dans l’agglomération. C’est pourquoi le traitement par dimension, auquel est consacré le développement qui suit (2.1.2), vient compléter la vision transversale livrée par cette analyse en termes de profils.

2.1.2 Les résultats par dimension : le caractère intrinsèquement social du bien-être

L’objet de cette sous-section est d’analyser les principaux résultats intermédiaires des traitements par dimension de l’enquête²⁴⁸. Trois dimensions ont fait l’objet d’une exploration approfondie durant cette phase initiale de traitements : la santé, le cadre de vie et la sociabilité²⁴⁹. Sans chercher à explorer l’ensemble des résultats du traitement par dimension, le développement suivant, vise à mettre en exergue les quelques éléments structurants ressortant de ces traitements et utiles pour alimenter le propos de la thèse, tant en termes de cadrage pour l’hybridation méthodologique expérimentée que d’un point de vue analytique. À cette fin, le propos se structure autour de l’exploration de deux hypothèses communes à l’expérimentation IBEST et à cette thèse :

- 1) La personne est d’emblée un être social, les relations sociales sont constitutives de son épanouissement ;
- 2) Les ressources non monétaires sont essentielles au bien-être des personnes et sont articulées aux ressources monétaires. Ces dernières n’acquièrent leur valeur d’usage que par leur articulation à des ressources non monétaires (Offredi et Laffut, 2013, p. 1009).

Au sujet de la première hypothèse, qui constitue une des hypothèses centrales des développements théoriques du sixième chapitre, les résultats du traitement par dimension fournissent un faisceau d’arguments pour soutenir le caractère d’emblée social du bien-être. Trois de ces arguments sont développés ici :

²⁴⁸ Parmi l’ensemble des mesures d’association possible entre variables nominales, c’est le coefficient V de Cramer qui a été retenu, car il présente comme principal avantage d’être mobilisable pour des tableaux de toute taille et d’assurer la comparaison entre les coefficients obtenus.

²⁴⁹ Chacune des dimensions a été traitée par un membre de l’équipe IBEST : Valérie Fargeon, économiste de la santé, s’est attelée à l’analyse de la dimension « santé », et Anne le Roy, économiste, a travaillé sur la dimension « cadre de vie ». J’ai, en ce qui me concerne, exploré la dimension « sociabilité ». Par ailleurs, le croisement des dimensions et l’analyse que l’on peut en faire est un travail empirique spécifique qui caractérise cette thèse par rapport aux résultats collectifs de l’expérimentation IBEST.

- 1) Les résultats issus du traitement de la dimension sur le « cadre de vie » montrent le caractère territorialement situé des préférences des personnes (les personnes s'installant dans les zones péri-urbaines ne recherchent pas les mêmes caractéristiques en termes de logement que celles vivant en zone urbaine) et l'influence de l'environnement social sur la satisfaction éprouvée à l'égard de du logement ;
- 2) Les traitements de la dimension « santé » témoignent du caractère socialement situé des comportements en matière de soins ;
- 3) Les composantes de la sociabilité²⁵⁰ sont liées aux autres dimensions du bien-être, faisant de cette dimension la principale ressource non monétaire, mais aussi un moyen d'accès à des ressources monétaires, les ressources étant conçues dans cette optique comme ce qui élargit le champ des possibles des personnes (Sen, 1992). Alors que les relations institutionnelles (participation à une association, à une manifestation, implication dans la vie du quartier, etc.) apparaissent liées à la situation socio-économique de la personne, les relations interpersonnelles (fréquentation des amis et de la famille notamment) sont l'élément le plus déterminant de la satisfaction à l'égard de la vie et une des composantes non liée à la situation monétaire de la personne.

L'ensemble de ces éléments appuie une posture non réductionniste et non economiciste du bien-être selon laquelle les personnes sont plongées dans différentes formes de sociabilité et d'interrelations qui conditionnent leur manière d'exister (Flahault, 2011, chap. V ; Perret, 2003^b, p. 10-11) et leurs possibilités de réalisation.

La seconde hypothèse stipule que les ressources non monétaires sont essentielles au bien-être des personnes et sont articulées aux ressources monétaires. Les apports des traitements par dimension à ce sujet sont amenés en deux temps. Le premier temps sert l'idée de l'existence d'un lien complexe entre ressources monétaires et non monétaires. Le second temps apporte des éclairages sur cette articulation.

²⁵⁰ La sociabilité rassemble les données relative à la sociabilité institutionnelle et celle relative à la sociabilité interpersonnelle. La sociabilité ainsi appréhendée suppose de partir de la caractérisation individuelle de celui-ci et des acteurs dans leurs rapports aux autres. C'est dans cette optique que les données présentes dans l'enquête nous offrent des informations sur : les actions des personnes (participations sous diverses formes, votes, aides apportées, etc.) ; leurs appréciations de leurs situations (sentiment d'être impliqué, satisfaction à l'égard de leurs relations), de leurs possibilités (possibilité de recourir à quelqu'un), de l'importance de certaines choses (familles, amis), de leur environnement (confiance en autrui et dans les institutions) et sur leurs aspirations (volonté de consacrer plus de temps à sa famille, volonté de s'impliquer davantage).

Dans ce premier temps, afin d’apporter les éléments de preuve de l’existence d’un lien robuste entre ressources monétaires et ressources non monétaires, le schéma ci-dessous (cf. Figure 17) permet de résumer, de manière non exhaustive, les principaux liens existants entre les différentes variables de la santé, du logement et de la sociabilité²⁵¹. Ce schéma a été construit sur la base de différentes analyses statistiques relatives à la dimension santé, sociabilité et cadre de vie (cf. Encadré 6).

Encadré 6 – Détermination des principales associations entre les différentes composantes du bien-être

La synthèse des résultats des traitements par dimension prend appui sur le rapport intermédiaire et sur ses prolongements. Notre analyse de la détermination des associations entre les différentes composantes du bien-être repose sur :

- Une analyse descriptive basée sur les V de Cramer ;
- Plusieurs régressions multinomiales et logistiques binaires pour saisir les facteurs déterminants concernant la satisfaction à l’égard des relations, de la santé*, du logement*, du travail et de l’emploi ;
- Des traitements basés sur une analyse des correspondances multiples (ACM)* ;
- Un usage descriptif des arbres de décisions recourant à la méthode d’induction CART qui s’appuie sur l’indice de Gini ;
- Des analyses bivariées, notamment en ce qui concerne la possibilité de compter sur quelqu’un.

L’analyse descriptive a notamment permis un premier repérage des liens dont la solidité a ensuite été estimée *via* le recours à une ACM et/ou à une régression. L’ampleur des traitements reposant sur les synthèses relatives à chaque dimension rend impossible la présentation exhaustive des résultats.

Pour illustrer le type de résultats découlant du croisement de ces méthodes statistiques, trois facteurs sont très fortement liés à la satisfaction à l’égard de sa sociabilité : la satisfaction à l’égard de sa vie, la fréquentation des amis et de la famille. Un lien entre la satisfaction à l’égard de sa sociabilité, la possibilité de compter sur quelqu’un et la santé ressort aussi des analyses. Ces résultats se retrouvent aussi bien au travers de l’analyse descriptive, de la régression logistique menée sur la satisfaction à l’égard de ses relations qu’au travers de l’analyse par composante multinomiale. Le modèle de régression logistique binaire utilisé mettant au jour le lien entre la satisfaction à l’égard de sa sociabilité, la satisfaction à l’égard de sa vie, la fréquentation des amis et de la famille permet de classer correctement 96,5 % des participants et ces trois variables permettent d’expliquer 24 % de la variance

** Les traitements concernant le cadre de vie et la santé ont été effectués par Valérie Fargeon et Anne Le Roy, le reste des traitements a été effectué par nos soins.*

²⁵¹ Dans l’optique d’alléger le schéma, les liens « classiques » entre des variables très usitées comme la CSP et le revenu ne sont pas présentés. Par ailleurs, ne sont mis en valeur que les liens directs, même si certains liens indirects peuvent également être établis. Par exemple, il s’avère, d’une part, que l’âge et l’appréciation portée sur sa santé sont très liés et, d’autre part, que la santé et l’âge sont liés au niveau de la satisfaction à l’égard de ses relations. Or, aussi bien l’analyse des correspondances multiples que l’analyse bivariée permettent de révéler que c’est la relation entre l’âge et la santé qui explique l’association entre l’âge et la satisfaction à l’égard de ses relations. Ce type d’associations, que l’on peut qualifier de « factice », a fait l’objet d’une attention particulière lors du traitement afin d’axer l’analyse sur les associations directes.

Une telle construction (*cf.* la figure ci-dessous) est donc utile pour cerner les principales interdépendances entre les variables afférentes à chaque dimension puisqu’elle met en évidence :

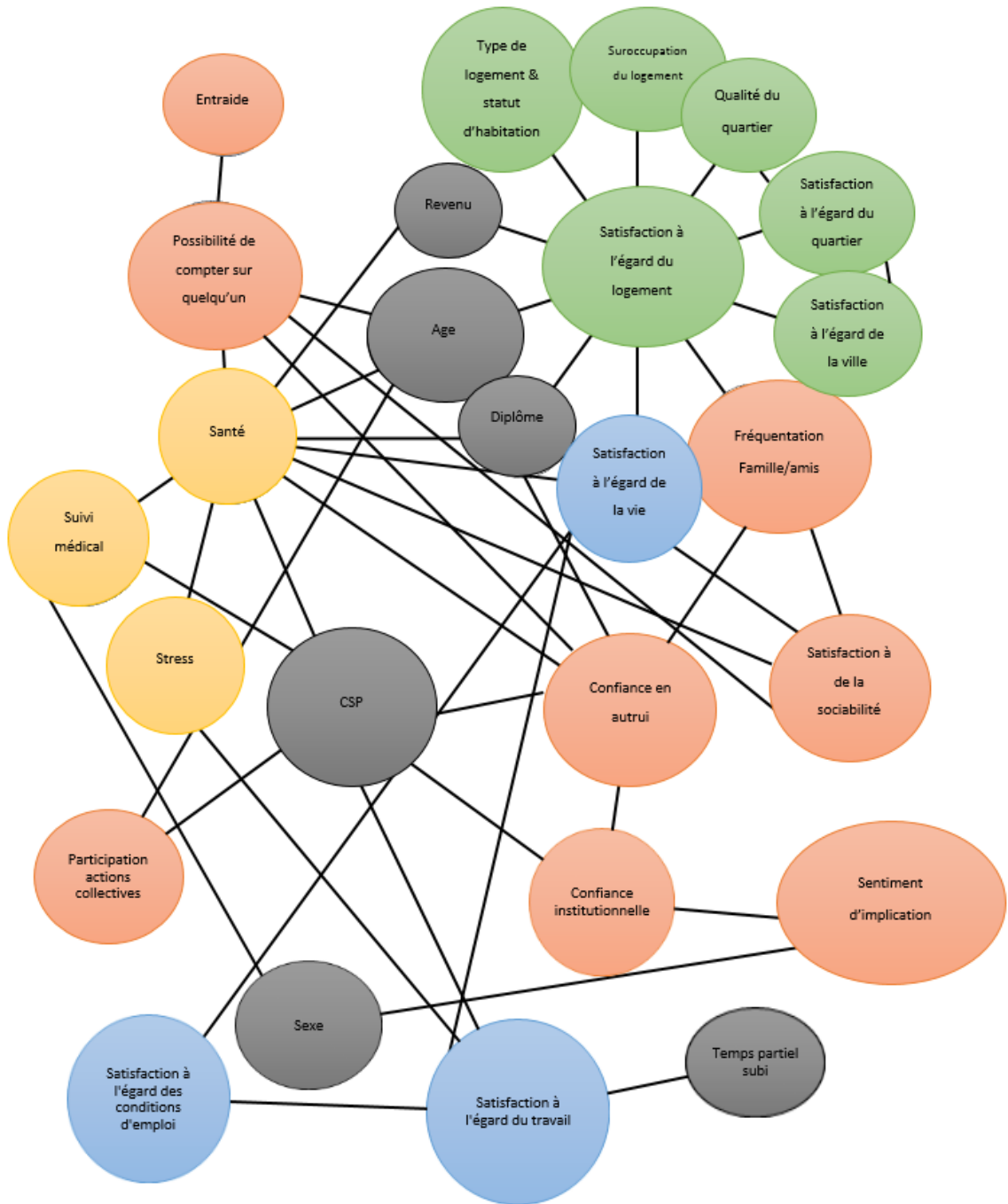
- 1) L’articulation particulière entre ressources monétaires et ressources non monétaires et leurs influences sur les satisfactions à l’égard de chacune des dimensions du bien-être ;
- 2) La diversité des éléments rentrants en ligne de compte dans l’appréciation portée par les personnes sur la satisfaction qu’ils éprouvent vis-à-vis de leur logement, de leur santé et de leur sociabilité, qui traduit à la fois l’articulation complexe entre « l’économie des choses et l’économie des personnes »²⁵² (Flahault, 2011 cité par Offredi et Laffut, 2013, p. 1009) et la diversité des formes de bien-être ou de mal-être.

²⁵² *Cf.* Section 1 de ce chapitre.

Figure 17 – Principales associations entre les différentes composantes du bien-être

Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona

Lecture de la figure : seuls les liens entre les différentes bulles ont une signification (pas leur taille). Les couleurs font référence à la dimension à laquelle appartient l’indicateur considéré : en vert, les variables relatives au logement, en jaune, celles afférentes à la santé, en orange, les variables de la sociabilité, en bleu, les autres variables de la satisfaction et en gris les variables « signalétiques » des personnes.



Il ressort de l’analyse de ces interdépendances que l’appréciation portée par les personnes sur leurs situations ne s’explique jamais uniquement au regard de la possession de ressources monétaires. Elle est la résultante d’un chaînage particulier entre les ressources monétaires et les ressources non monétaires. En effet, quelle que soit la dimension considérée (santé, logement, sociabilité), nous constatons l’importance des variables non monétaires dans la satisfaction exprimée par les personnes. Ainsi, la satisfaction à l’égard du logement dépend bien des ressources monétaires et des caractéristiques socioéconomiques des personnes, mais elle est aussi fonction des pratiques de sociabilité (notamment de la fréquentation de la famille) et du jugement porté par les personnes sur leur quartier. Concernant la santé perçue, à côté des variables dont le lien à la santé (âge, niveau de diplôme, revenu) est bien documenté, des variables nouvelles ressortent, telles que le stress ou « la possibilité de compter sur quelqu’un », qui témoignent de l’interaction entre l’environnement social et la situation en termes de santé. La satisfaction à l’égard de sa sociabilité apparaît, quant à elle, essentiellement liée aux relations entretenues avec l’entourage proche (famille, amis). L’âge, la situation socioéconomique de la personne ne sont donc pas directement un facteur déterminant de la satisfaction à l’égard de ses relations, pas plus que les relations plus institutionnalisées que peut entretenir une personne avec son environnement. La satisfaction dans son travail et la satisfaction dans son emploi sont, quant à elles, très liées au type de contrat de la personne (temps partiel subi/temps complet). Par ailleurs, la confiance en autrui apparaît comme une variable clé, la seule à être à l’interface de la sociabilité « interpersonnelle » et « institutionnelle » puisqu’elle est liée à : la confiance dans les institutions, la fréquentation de l’entourage, les différentes formes de participation, la diversité des recours, la possibilité de recours en cas de difficulté, etc. Enfin, la confiance institutionnelle si elle est liée à l’implication institutionnelle des personnes, est aussi et surtout liée à leur appartenance à une catégorie socio-professionnelle.

Le deuxième temps de ce développement, basé sur les synthèses par dimension, est consacré à l’approfondissement de l’hypothèse relative à l’articulation des ressources et fournit six éclairages à ce sujet :

- 1) La mise en regard des différentes appréciations portées par l’individu et de ses conditions objectives d’existence fait ressortir que le bien-être soutenable repose sur une synergie particulière entre des ressources monétaires et des ressources non monétaires qui influe sur la manière dont la personne perçoit et juge de l’état de

l’environnement dans lequel elle vit, sur les éléments qu’elle valorise ou dévalorise et donc sur ses possibilités réelles d’action et d’implication.

- 2) L’absence de ressources monétaires influe surtout sur la perception que les personnes ont de leurs environnements institutionnels et relationnels et de leurs situations sociales, ainsi que sur leurs modes de participation. Le cumul des manques en termes de ressources n’a pour autant rien d’automatique, comme en témoigne l’existence d’une entraide relativement indépendante de la situation socioéconomique de la personne. Néanmoins, cela ne signifie pas qu’il existe un quelconque mécanisme compensatoire entre ressources monétaires et ressources non monétaires.
- 3) La sociabilité est à la fois une ressource pour s’accomplir ou, en d’autres termes, un moyen intermédiaire (Meadows, 1998) qui constitue un facilitateur sur d’autres plans de l’existence (le logement, la santé, les ressources monétaires et matérielles), et une finalité recherchée par la majorité des personnes, comme en témoigne le fait que pour plus de 95 % des personnes, leurs familles et leurs amis sont très ou assez importants et que plus de la moitié des personnes interrogées veulent consacrer plus de temps à leur famille.
- 4) Au travers de l’étude de ces variables, nouvelles à cette échelle géographique (agglomération et secteurs), apparaissent des formes d’inégalités sociales souvent noyées derrière la question des ressources monétaires. Est qualifiée ici d’inégalitaire une situation où un groupe de personnes a un champ d’opportunités et, donc, des possibilités de réalisations plus faibles que les autres (Sen, 1992, p. 66). Le questionnaire de l’enquête contribue dès lors à l’élargissement de la « base informationnelle de jugements » (Sen, 1992) sur les inégalités au-delà du monétaire (Stiglitz-Sen, 2009, p. 65) et fait apparaître six formes d’inégalités potentielles en termes d’opportunités de réalisation (et certaines pistes associées à leurs dépassements) :
 - La première forme d’inégalités que nous identifions est une inégalité en termes de temps d’activité, qui a pour conséquence le fait que les personnes sont moins à même de réaliser certaines de leurs aspirations. La tension sur les temps de vie touche particulièrement les femmes actives, les ouvriers et les employés, et a par ailleurs des effets néfastes sur la manière dont la personne ressent sa situation (stress, manque de contrôle sur sa vie, etc.).

- La deuxième forme d’inégalité est relative à la possibilité de s’impliquer dans la vie sociale qui apparaît très liée au bagage culturel de la personne. Autour de ce manque de confiance, associé à un déficit en termes de ressources symboliques et culturelles, se dessinent en filigrane des dispositifs d’implication plus à même d’intéresser et d’inclure ces personnes.
 - La troisième forme d’inégalités est une inégalité en termes d’entraides dont l’existence suggère l’utilité potentielle des nouveaux dispositifs (SEL, Accorderie, etc.) créateurs de lien pour des personnes isolées socialement.
 - La quatrième forme d’inégalité est liée à l’accès différencié à des biens matériels et à des services et donc au type de réponses (destructrices, synergiques, etc.) apportées aux besoins (Max-Neef, 1991).
 - La cinquième forme d’inégalités concerne l’accès différencié à un logement de bonne qualité.
 - Enfin, la sixième forme d’inégalités est relative à la variabilité des possibilités réelles (liées à la situation personnelle et institutionnelle de l’individu) d’être en bonne santé, de prendre soin de sa santé et de se soigner.
- 5) Les résultats des traitements statistiques par dimension de l’expérimentation IBEST confirment que la personne est davantage un *homo socialis* qu’un *homo œconomicus*. En effet, les aspirations prioritairement mises en avant par les personnes contredisent la perspective néoclassique selon laquelle les individus chercheraient en priorité, lors de l’arbitrage travail/loisir, à maximiser leur revenu et, pour ce faire, préféreraient consacrer du temps au travail lorsque le salaire réel augmente (Burda et Wyplosz, 2005, p. 293). La majorité des personnes ayant répondu à l’enquête quantitative aspirent à consacrer plus de temps à leurs loisirs, leur famille et à des engagements solidaires. Ces tendances dévoilent que d’autres motifs président à l’action des personnes (Caillé, 2009). Les données sur le travail et les conditions d’emploi des personnes confirment cela : même si le salaire est effectivement un des éléments importants mis en avant par les personnes, il n’est ni le seul ni le premier critère de réalisation dans le travail.
- 6) Les appréciations négatives portées par les personnes sur leurs situations et sur leurs environnements vont souvent de pair : les personnes les plus stressées ont moins l’impression « d’avoir le contrôle sur leur vie », font moins « confiance aux autres » et aux institutions et sont souvent moins « satisfaites de leur vie ». Ainsi, les personnes ne se sentiraient pas mal uniquement du fait de l’existence de manques monétaires ou non

monétaires, mais également parce qu’elles éprouveraient un manque de liberté et n’auraient pas les conditions d’autonomie (Max-Neef, 1986 ; Méda, 2008) pour, dans la perspective de l’approche par les capabilities (Sen, 1992), réaliser la vie qu’elles « ont des raisons de valoriser » (Qizilbash, 2009, p.14).

Cette sous-section a abouti à la stabilisation du matériau empirique du volet quantitatif et a permis de confirmer le caractère intrinsèquement social du bien-être (*cf.* première section de ce chapitre) dans l’agglomération grenobloise. Chainée à ce volet quantitatif de l’expérimentation, la démarche participative permet de mettre à la discussion ces résultats intermédiaires. La sous-section qui suit (2.2) est consacrée à l’analyse de ce volet expérimental et de sa plus-value sur un plan cognitif et heuristique.

2.2 Les avis issus de la démarche participative : l’élargissement d’une conception en termes de bien-être à une conception en termes de bien commun

Précédemment, nous avons présenté, dans la première section de ce chapitre, la méthodologie participative comme le lieu de la discussion sur le « bien » dans une perspective de « bien commun ». Il est maintenant question, dans cette sous-section, d’analyser les critères liés aux valeurs énoncées et aux formes de conceptions de l’action collective et publique qui se dégagent de chacune des phases participatives et, de cette manière, de stabiliser les principaux résultats de ce volet. Pour ce faire, la sous-section analyse successivement les deux avis rédigés lors des temps d’atelier – en premier, celui de l’avis des citoyens (2.1), puis, en second, celui des professionnels (2.2) – et le forum hybride (2.3). Le matériau de la démarche participative va dans le sens d’un élargissement de la base informationnelle et des critères de choix socioenvironnementaux et, ce faisant, est susceptible d’alimenter la réflexion sur les modes de transformation des politiques publiques. Ce matériau fournit de nombreux éléments permettant d’amender les résultats du volet quantitatif pour poursuivre l’expérimentation dans la voie de l’hybridation des méthodes.

2.2.1 L’avis citoyen : des critères de choix sociaux élargis

L’objet de cette sous-section est d’analyser l’avis citoyen (*cf.* Annexe 2.2) afin de cerner la contribution particulière qu’apporte cet écrit au processus de construction d’indicateurs de bien-être soutenable territorialisé. L’hypothèse sur laquelle repose ce développement est que cet avis est porteur de certaines valeurs et d’un positionnement spécifique vis-à-vis du bien-être et du bien commun. L’exploration de cet objet et de cette hypothèse s’effectue en trois moments. Dans un premier moment, un détour discursif visant à saisir la nature particulière d’un tel écrit s’avère nécessaire pour préciser ses caractéristiques et son mode de séquençage textuel. Dans un second moment, pour saisir la conception particulière du bien-être et du bien commun sous-tendue par l’avis, il s’agit d’analyser, à l’aide des différents courants théoriques des indicateurs alternatifs, les critères de choix sociaux et les valeurs dont celui-ci est porteur. Enfin, le troisième moment s’organise autour des conclusions analytiques qui se dégagent de la mise en perspective de l’avis avec, d’une part, le volet quantitatif et, d’autre part, les courants théoriques des indicateurs alternatifs.

Dans ce premier moment, le type d’écrit correspondant à l’avis citoyen (*cf.* Annexe 2.2) est explicité. L’avis citoyen est un écrit de sept pages qui met en exergue ce qui doit être pris en compte selon l’avis des personnes du groupe en question. Il est constitué de la manière suivante : 1) un diagnostic de la situation de l’agglomération en termes de bien-être soutenable au regard des résultats du volet quantitatif de l’étude et passé au crible du vécu de chacune des personnes ; 2) une conclusion (sous forme d’encadré) relative à chaque dimension (*cf.* ci-dessous pour le détail des dimensions) où figure un ensemble de préconisations, souvent directement orientées vers des actions concrètes. Cet encadré est divisé en deux parties afin de faire la part entre les actions qui relèvent de la « responsabilité de tous » et celles qui sont de la « responsabilité des pouvoirs publics » (Annexe 2.2). Concernant les modalités d’écriture d’un tel avis, un premier jet, élaboré par l’animateur de l’atelier sur la base des comptes rendus rédigés à chaque séance (validés systématiquement par les personnes) et des enregistrements de ces séances, a été discuté et amendé collectivement lors de la dernière séance d’atelier avant le forum hybride.

Si l’on en vient au contenu de l’avis, il importe de spécifier que celui-ci met en avant six dimensions qui sont considérées par les personnes comme étant « pas (ou mal) pris[es] en compte » (Annexe 2.2) par les pouvoirs publics ou l’ensemble des acteurs du territoire : 1) Le

travail et l'emploi ; 2) L'affirmation de soi ; 3) La démocratie représentative ; 4) La protection de notre environnement naturel ; 5) L'accès aux services publics ; 6) La santé. Au regard de ces dimensions, force est de constater que la dimension « sociabilité », très présente dans les résultats intermédiaires du volet quantitatif de l'expérimentation IBEST, n'a pas été retenue par les citoyens. Cette distanciation des résultats de l'enquête quantitative provient moins d'un désaccord avec les résultats des traitements sur ce volet que du processus de filtrage qui s'est opéré durant l'atelier. En effet, la feuille de route tracée pour cet atelier visait à assurer le passage d'une conception du bien-être à une conception en termes de bien commun (cf. première section de ce chapitre). Cette orientation, validée collectivement dans différents comités de pilotage (technique, politique et scientifique) explique que ce soit davantage les composantes de la « sociabilité institutionnelle » (qui se retrouve dans la dimension « démocratie représentative » et « affirmation de soi »²⁵³) qui ait été retenues par les citoyens et les professionnels que les composantes de la sociabilité interpersonnelle.

Dans ce deuxième moment, il s'agit d'analyser les proximités ou les dissensions entre les courants théoriques et la conception du bien-être mise en exergue dans l'avis des citoyens. Mettre ainsi en regard l'avis des citoyens et les courants théoriques préalablement identifiés (cf. première partie), permet, en premier lieu, à un niveau empirique, de souligner les points de convergence entre les approches du développement et de questionner les affinités existant entre ces courants et, en second lieu, sert d'assise à l'identification des concepts théoriques qui emportent l'adhésion et qui sont susceptibles, dès lors, de servir de base à l'émergence de nouvelles conventions sociopolitiques.

Cette confrontation analytique que nous proposons d'opérer se déploie en deux temps. Dans un premier temps, il s'agit d'apporter les arguments relatifs à la prise de recul de l'avis des citoyens par rapport à deux courants théoriques : l'économie du bonheur et la conception faible du développement durable. Le second temps explore les cinq proximités théoriques identifiables entre l'avis citoyen et différents courants – la théorie de la justice de Rawls (1971), l'approche par les capacités de Sen (1992 et 1993), l'approche par les besoins, le courant de la richesse, les approches du bien commun et les conceptions fortes de la soutenabilité environnementale – dans la perspective d'une requalification théorique de l'avis.

²⁵³ L'« affirmation de soi » renvoie dans l'avis citoyen aux conditions de possibilité de la participation à la vie collective, c'est pourquoi elle est rangée ici au rang de la « sociabilité institutionnelle ».

Ce premier temps entend démontrer la manière dont l’avis citoyen se distancie par rapport à l’économie du bonheur et la conception faible de la soutenabilité. Cette mise à distance de l’économie du bonheur, prend assise sur la distinction assumée par le groupe des citoyens entre une conception en termes de bonheur et une conception formulée en termes de bien-être, qui trouve son explication dans le commentaire suivant (Annexe 2.2, p. 18) :

« Pour nous, le bien-être se distingue du bonheur dans l’ampleur et dans la durée. Si le bonheur peut être fait de petits morceaux de plaisir (enlever ses chaussons d’escalade, prendre un café avec des amis, faire une ballade en famille, profiter du soleil un jour d’automne...), le bien-être comprend forcément une dimension collective ancrée dans le temps et dans un cadre de vie. Nous vivons dans la même société, au même moment, que nous le voulions ou non. Cela nous touche forcément ».

À partir de cette citation se déduit un positionnement fort sur le bien-être : pour les citoyens ayant rédigé l’avis, le bonheur renvoie à des plaisirs ponctuels dépendant des goûts de chacun ; *a contrario*, le bien-être se caractérise par son caractère situé dans le temps et sur un territoire et par sa dimension collective et sociale. Ce positionnement rejoint celui de l’expérimentation IBEST en insistant sur le caractère ancré socialement du bien-être individuel et en mettant à distance les approches qui, telles l’économie du bonheur, tendent à assimiler le bien-être au bonheur.

Dans ce deuxième temps, nous soulignons la prise de distance entre l’avis des citoyens et l’approche de la soutenabilité faible sur un plan social et environnemental. Trois éléments étayent ce point : tout d’abord, les citoyens mettent en avant que « la nature ne parle pas », et donc qu’il est nécessaire de se saisir politiquement de cette question ; ensuite, ils qualifient la nature de « bien commun », puis, ils soulignent la nécessité d’adopter des mesures garantissant la viabilité sur le long cours des ressources considérées (eau, énergie, air) ; et, enfin, ils proposent un ensemble de mesures tournées vers une satisfaction durable des besoins et non vers la monétarisation des biens naturels.

L’analyse des proximités de l’avis citoyen avec certaines approches théoriques participant à la réflexion sur les indicateurs alternatifs est l’objet de ce deuxième temps d’analyse. Cinq formes de proximités apparaissent de manière prégnante dans l’avis :

- 1) L’avis citoyen partage une proximité avec l’évaluation politique de la liberté réelle que constitue l’approche par les capacités (*cf.* section 3 du deuxième chapitre), proximité identifiable sur la base de trois orientations de l’avis citoyen. Tout

d’abord, l’avis insiste fortement sur les « possibilités » qu’ont les personnes de parvenir à la réalisation de certains fonctionnements : en effet, l’accent est mis sur les « opportunités » (Sen, 1999, p. 49) offertes aux personnes, ce qui se voit par l’emploi d’une rhétorique axée sur les différents vecteurs de l’accessibilité (informations, proximité physique, temporalité des modes de vie) aux services publics²⁵⁴ et sur les inégalités de liberté réelle d’opportunités en fonction des caractéristiques propres de la personne (handicap, âge, ressources monétaires, etc.)²⁵⁵. Ensuite, les citoyens qui se sont accordés sur cet avis se sont saisis de la question de la participation citoyenne en pointant les inégalités afférentes à la participation, liées à l’absence d’information et de maîtrise des codes ou à la routinisation de la pratique et de la représentation politique, qui nuisent à une réelle participation de tous à la vie politique. En lien avec cette deuxième orientation de l’avis, la troisième orientation insiste sur l’importance de deux dimensions majeures du bien-être, conditions essentielles au développement de la personne en tant qu’« agent » : la santé et l’éducation (Sen, *ibid.*). La manière dont ces deux dimensions sont traitées dans l’avis mérite que l’on s’y attarde. Concernant la dimension santé, l’accent est mis avant tout sur la nécessité de développer une « prévention » (Annexe 2.2, p. 26) en matière de soins et sur la prise en compte des répercussions d’une santé détériorée sur les autres réalisations. À travers la discussion autour des aspects relatifs à l’éducation, englobant à la fois le système éducatif classique²⁵⁶ et l’éducation tout au long de la vie, est mise en avant l’importance des ressources permettant à la personne d’accéder à l’autonomie, notamment sur le plan de la participation politique : « dans le champ politique, [...]

²⁵⁴ Avis citoyen, 2013 (Annexe 2.2, p. 27) : « la puissance publique pourrait réfléchir à améliorer l’accès aux services publics existants pour répondre à quatre type d’enjeux : améliorer l’accès physique [...], améliorer l’accès temporel [...], améliorer la répartition géographique [...], améliorer l’équité financière [...], améliorer l’accès à l’information. »

²⁵⁵ L’avis citoyen (Annexe 2.2, p. 21) insiste à plusieurs reprises sur la situation des plus précaires : « La relation entre élus et citoyens doit être une occasion de développer cette confiance en soi notamment pour ceux comme les jeunes ou les personnes précaires qui ont du mal à défendre leurs intérêts... Chacun doit être attentif à ce que tout le monde puisse prendre la parole de manière à être écouté et pris en compte. » Les citoyens (Annexe 2.2, p. 26) mettent également en exergue l’« attention » à accorder aux situations de handicap : « prêter attention et changer de regard face à ceux qui souffrent de problèmes de santé ou d’un handicap » et « améliorer l’accès physique pour les personnes âgées et handicapées ».

²⁵⁶ L’avis citoyen (Annexe 2.2, p. 21) met à jour la reproduction des inégalités sociales à l’école et lie cette question à celle de la possibilité de participer à la vie de la cité : « certains professeurs trop angoissés de ne pas finir leur programme préfèrent donner la parole aux élèves brillants pour “faire avancer les autres”, reproduisant en cela les inégalités pré-existantes plutôt que de permettre à ceux qui sont mal à l’aise à l’oral de prendre confiance en eux. Savoir s’exprimer et s’affirmer devrait être une mission de base de l’école républicaine. »

chacun doit être attentif à ce que tout le monde puisse prendre la parole de manière à être écouté et pris en compte » (Annexe 2.2, p. 21).

- 2) La santé et l’autonomie des personnes sont ainsi centrales dans l’avis des citoyens. En effet, au sujet de la santé, les citoyens (Annexe 2.2, p. 26) soulignent « nous sommes en accord avec l’étude Ibest qui relève que lorsque des personnes sont en vulnérabilité médicale, leur bien-être s’en ressent fortement. Tant qu’on a la santé, on y prête peu d’attention. Et pourtant notre corps compte énormément dans notre bien-être. » Concernant l’autonomie, une dimension de l’avis est dédiée à l’« affirmation de soi » renvoyée à la « capacité à s’affirmer dans l’espace public pour trouver du travail, parler à un élu » et fonction de « connaissances sociales, de compétences qu’il faut apprendre » (Annexe 2.2, p. 21). Ces deux dimensions, la santé et l’autonomie sont également les deux principaux besoins de base identifiés comme universels dans l’approche par les besoins de Doyal et Gough et dans celle de Max-Neef (1986), ce qui permet d’extraire une deuxième proximité théorique. L’attention portée par les citoyens au développement d’une forme d’autonomie, notamment critique, témoigne *de facto* de l’importance accordée à la reconnaissance de la capacité réflexive des personnes dans une approche collective du bien-être. En effet, c’est sur la base d’une forme de revendication du droit positif de chacun à participer et de la nécessité d’offrir cette possibilité à tous que s’axe l’avis citoyen.
- 3) L’avis met l’accent sur la nécessité de ne pas penser séparément la question du bien-être individuel et celle du bien commun et sur l’existence de tensions entre le bien-être personnel et le bien-être collectif (Annexe 2.2, p. 18) : « Cela ouvre un espace pour la discussion politique, car pour la majorité des gens, le bien-être personnel est plus important que le bien-être collectif. On ne va pas spontanément rouler à 70 km/h sur la rocade alors même que l’on sait que cela polluerait moins. On doit donc définir collectivement des manières de respecter le bien-être collectif. » Ce commentaire appuie une forme de primauté raisonnée du bien-être collectif sur le bien-être personnel. Cette définition collective du bien commun doit reposer sur un développement des « coproductions élus-citoyens-chercheurs » (Annexe 2.2, p. 24) et fait appel, comme le traduit la structure de l’avis, à la fois sur la responsabilité de chacun et celle des pouvoirs publics. En effet, il s’agit pour chacun de « se préoccuper du bien commun », de la « rareté des ressources » (Annexe 2.2, p. 25) et pour les pouvoirs publics d’œuvrer en faveur de ce bien commun. Or, pointer ces

deux niveaux de responsabilisation sociale permet de montrer la double nature, sociale et politique, individuelle et collective, du bien commun et marque le détachement d’une conception du bien commun avec une vision étatique de l’intérêt général. La conséquence de l’adoption d’une telle posture est de placer l’acteur et sa rationalité critique au centre du monde social.

- 4) En lien avec cette conception du bien commun, l’avis citoyen (Annexe 2.2, p. 25) insiste sur l’importance de la prise en compte de la protection de l’environnement et des biens communs : « l’environnement naturel est connecté par chacun d’entre nous à des éléments de bien-être. Le paysage vallonné, la montagne imposante, l’air frais, l’eau qui court... sont autant d’éléments qui contribuent à notre bien-être ». À cet égard, la conception de la soutenabilité environnementale retenue par les citoyens se rapproche d’une conception forte de la soutenabilité, mise en avant par l’*Ecological Economics* et le courant de la richesse, d’une part, en pointant la valeur intrinsèque à accorder à certains biens (air, eau, paysages) et, d’autre part, à travers la mise en avant d’autres formes d’échanges et de partages de la richesse (le don). Il faut ajouter à cela la reconnaissance, dans l’avis, d’une forme d’ambivalence entre la soutenabilité environnementale et le bien-être : la nature est présentée comme participant du bien-être et, en même temps, l’avis souligne que la question de la soutenabilité environnementale ne doit pas être évincée par celle du bien-être comme satisfaction personnelle, comme en témoigne l’extrait de l’avis suivant (Annexe 2.2, p. 25) : « Quand bien même, le sentiment de bien-être resterait le même dans de futures enquêtes, il nous semble important de nous préoccuper collectivement de ce bien commun et de la rareté des ressources qu’il nous procure. » Compte tenu du commentaire qui précède, le positionnement de l’avis des citoyens paraît bien plus proche de l’*Ecological Economics (EE)* que de l’utilitarisme écologique ou de l’économie du bonheur, dans la mesure où il pointe la nécessité de prendre absolument en compte les aspects environnementaux. L’ambivalence évoquée juste avant, qui traduit une forme d’indétermination du lien entre bien-être et soutenabilité, apparaît intéressante, car elle montre qu’une adéquation entre ces deux termes est pensable, mais n’a rien d’automatique.
- 5) Enfin, cette question de la soutenabilité environnementale est chainée à celle de la soutenabilité sociale, la posture étant donc en phase avec une vision du développement durable liant fortement ces deux aspects et mettant en exergue

l’interaction entre des formes de précarité et/ou d’inégalités environnementales et socioéconomiques. En guise d’illustration, l’avis (2013, Annexe 2.2, p. 17) souligne qu’il est « plus facile de consommer des produits respectant l’environnement quand on en a les moyens », mais aussi que « la dégradation actuelle [...de l’environnement] s’impose à tous y compris aux plus précaires à travers l’augmentation des prix de l’énergie ou la moindre qualité de l’alimentation proposée » (Annexe 2.2, p. 25).

Deux conclusions analytiques relatives se dégagent du développement précédent et constituent le troisième et dernier moment de cette sous-section.

La première conclusion analytique est que cette mise en perspective de l’avis citoyen au regard des différents courants théoriques du bien-être permet d’établir :

- 1) L’existence d’affinités théoriques entre le cadre théorique de l’expérimentation IBEST et la conception du bien-être soutenable portée par les citoyens ;
- 2) La nécessité de compléter et d’enrichir l’analyse *via* des indicateurs qui renseignent sur des dimensions considérées comme centrales par les citoyens et non présentes, en tant que telles, dans l’enquête quantitative.

Au sujet des proximités entre le cadre théorique du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST et l’avis citoyen que nous venons d’évoquer, une remarque s’impose sur l’influence qu’a pu jouer le cadrage initial sur les préconisations de l’avis. Bien évidemment, le groupe de citoyens a pu, et dans une certaine mesure a dû, être influencé par ce cadrage. La perspective qui est soutenue ici est que cette influence réciproque entre les personnes, inhérente aux processus participatifs, n’est pas problématique pour deux raisons. La première raison est que la dénonciation d’une forme d’influence des chercheurs sur les résultats de la recherche en économie repose sur le mythe de l’existence de préférences « pures » indépendantes d’un construit social et, dès lors, non influencées par des tiers. Or, dans le cadre d’un processus participatif, cette question de la pureté des préférences, de l’absence de « biais » liés à l’interaction avec les autres, est peu pertinente, car c’est précisément cette interaction qui est recherchée et qui constitue une des plus-values de la démarche. Toutefois, la reconnaissance de cette spécificité de la méthode participative ne doit pas amener à nier les jeux de pouvoir qui peuvent opérer entre acteurs et notamment la possibilité d’un alignement des opinions sur le point de vue de l’expert. Cette considération nous amène à la seconde raison évoquée pour justifier du caractère non problématique de cette proximité entre l’avis citoyen et le cadre de

l’étude, à savoir que des « garde-fous » ont été pensés lors du processus participatif afin de limiter la parole des chercheurs et de laisser la place à la montée d’une forme de contestation de l’objet et du cadre de la recherche.

La seconde conclusion analytique soutient que trois plus-values de l’avis citoyen, relativement à l’objet de la recherche, peuvent être identifiées :

- 1) L’avis permet une requalification des dimensions retenues et des catégories usitées dans le cadre du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST et donc il est également utile, car il permet de repérer les points sur lesquels il y a une distorsion entre la perception des citoyens ayant rédigé l’avis et les résultats du volet quantitatif (*cf.* cinquième chapitre).
- 2) L’avis apporte une contribution précieuse sur la manière d’aborder l’interaction entre les différentes dimensions du bien-être ;
- 3) Il permet de « filtrer » parmi les dimensions du bien-être, celles qui sont considérées comme essentielles du point de vue du bien commun ;

Prenant acte des différents apports de cet avis, il s’agit désormais d’analyser l’avis des professionnels afin notamment de pouvoir cerner la manière dont il s’articule à l’avis des citoyens (2.2.2) et au forum hybride (2.2.3), avant d’expérimenter une forme d’hybridation des résultats (cinquième chapitre).

2.2.2 L’avis des professionnels : changer le mode de rationalisation des politiques publiques

L’avis des professionnels (*cf.* Annexe 2.3) est issu du travail d’un groupe constitué de douze professionnels du territoire de la Métro²⁵⁷ qui se sont réunis le temps d’un atelier de travail. Leur contribution a été complétée par les réactions des quarante techniciens qui ont assisté le 14 novembre 2013 à la présentation de l’étude IBEST.

Cet avis est articulé aux résultats intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST et à l’avis citoyen. Il partage beaucoup de proximités avec l’avis citoyen et mobilise des champs de valeur assez proches : approche par les capabilities, mettant l’accent sur les possibilités de réalisations des individus ; approches par les besoins pointant la nécessité du

²⁵⁷ Des agents de collectivités territoriales (4 DGS, 1 DGA, 2 chargés de mission), de l’Etat (2) et deux représentants associatifs formés à la méthode Spiral.

développement de l’autonomie des personnes ; approche en termes de bien commun et de soutenabilité. Sans retracer de manière détaillée l’ensemble de ces proximités, qui seront ensuite explorées dans la section dédiée à l’approfondissement de l’hybridation entre les méthodes de l’expérimentation IBEST, il est question dans cette sous-section d’analyser la vision des politiques publiques que véhicule cet avis, puisque cette réflexion sur le bien-être soutenable a amené les professionnels et les personnes issues du milieu associatif à s’interroger sur la forme et le fond de l’action publique.

De ces réflexions, ressort une analyse des difficultés rencontrées dans la conduite des politiques publiques. Celle-ci, basée sur deux constats, met en avant deux voies d’amélioration des politiques publiques. D’une part, les outils de pilotage actuels de l’action publique, en particulier la LOLF et les politiques d’attractivité (management territorial), font fi du bien-être et des besoins des individus. D’autre part, l’action publique a « une faible capacité [...] à prendre en compte le changement ou à l’accompagner ²⁵⁸ ». De là découle la nécessité d’adapter l’action aux besoins des populations. Cela passe à la fois par une transformation de l’action publique visant à aller vers une plus grande adéquation entre l’offre et les besoins des personnes, par une meilleure prise en compte de la parole des citoyens et par l’inclusion de certains problèmes trop peu pris en compte collectivement (comme la soutenabilité environnementale et sociale) ou renvoyés sur le plan individuel (mal-être au travail par exemple).

Ces voies de transformation des politiques publiques témoignent du fait que les processus de rationalisation actuels qui traversent l’action publique apparaissent, pour ces professionnels, en contradiction au regard des enjeux relatifs au bien-être et à la soutenabilité. Les voies de transformation mises en avant par ceux-ci confortent le positionnement de l’expérimentation qui tend à accompagner à ce changement de conception et de conduite de l’action publique. Toutefois, il importe également de souligner que l’avis pointe les risques de dérives quantophréniques liées à la quantification du champ de l’« informel »²⁵⁹ et en ce sens, à l’instar de l’avis citoyen, tend à placer aux premiers plans les « sociabilités institutionnelles » (participations à la vie politique, associatives, confiance dans les institutions, etc.) en mettant en avant des dimensions comme le « vivre ensemble », « l’éducation/la reconnaissance » et « l’engagement » (cf. Annexe 2.3).

²⁵⁸ Extrait de l’avis des professionnels.

²⁵⁹ Ce champ de l’« informel » ou de l’« interpersonnel » renvoie essentiellement aux sociabilités familiales ou amicales.

L’analyse de ces deux avis se conclut sur l’exploration de trois de leurs positionnements communs. Tout d’abord, les deux avis insistent sur la nécessité de ne pas rabattre la question du bien-être collectif et du bien commun sur une conception en termes de bien-être individuel. Ainsi, loin d’adopter une vision utilitariste du bien commun, les avis tendent à considérer que la détermination du bien commun ne doit pas être posée indépendamment de la question de la justice sociale et de la préservation de l’environnement. Ensuite, cette volonté de mettre en avant ce qui fait bien commun et l’insistance sur le rôle de la « sociabilité institutionnelle » sont associées à une limitation du champ de l’observation sociale et notamment à une minimisation de la place de la sociabilité « interpersonnelle » dans chacun des avis, sur laquelle il apparaît moins aisé d’agir collectivement. Enfin, une meilleure prise en compte de la parole des citoyens est présentée comme incontournable pour trois raisons : 1) permettre une meilleure adéquation des politiques publiques aux besoins des personnes ; 2) assurer la possibilité de réalisation de chacun en termes d’autonomie politique ; 3) « garantir le bon usage et la bonne interprétation de ces données » (Avis professionnel, 2013²⁶⁰), c’est-à-dire un usage pertinent des indicateurs dans le cadre des politiques publiques (Le Roy et Ottaviani, 2013 ; cf. chapitre 1 de la thèse).

Ces deux avis ont fait l’objet d’une présentation et d’une discussion lors du forum hybride auquel est consacrée la sous-section suivante.

2.2.3 Le forum hybride : entre points d’accord et de controverse

Le forum hybride (cf. Annexe 2.4), qui a réuni une cinquantaine de personnes, constitue par rapport aux deux ateliers précédents un temps particulier, puisque son objet n’était pas d’aboutir sur un avis collectif, mais de permettre l’expression des accords et des désaccords sur la question de ce que « l’on compte et que l’on ne prend pas assez en compte ». Sans s’intéresser aux attributs « processuels » et « contextuels » (van den Hove, 2000) de ce forum, sur lesquels nous reviendrons dans le sixième chapitre, l’objet de cette sous-section est de parachever l’analyse de la phase participative en mettant en évidence les critères de choix sociaux qui se sont dégagés de cette phase de débat.

Cette analyse du forum au travers de critères de choix sociaux, fait ressortir l’expression d’une pluralité de critères qui marquent l’affinité de certains discours avec différents courants théoriques (cf. Tableau 10).

²⁶⁰ Cf. Annexe 2.3, p. 28.

Tableau 10 – Une illustration de la pluralité des critères avancés

Réalisé par Ottaviani Fiona

Courants	Critères	Exemples de propos tenus
Économie du bonheur	Bonheur, bien-être, qualité de vie, satisfaction	« Du moment où j’ai travaillé, j’ai été heureuse »
Rawls	Justice, biens premiers sociaux, égalité des chances	« Les distinctions sociales ne doivent être fondées que sur l’intérêt collectif »
Capabilités	Capabilités, liberté, accomplissement, bien-être	« collectif qui doit être responsable pour avoir conscience de l’intérêt collectif » « gens ont perdu le sens de ce qu’ils font »
Approche par les besoins	Besoin, facteurs de satisfaction, autonomie	« comment intervenir pour un management écologique, respectueux et citoyen ? »
Soutenabilité environnementale	Biens communs, ressources naturelles, soutenabilité, développement durable	« c’est à la fois cette responsabilité d’avoir été élue pour aussi être protecteur, protecteur des ressources naturelles, humaines, en tout cas de veiller à ce qu’il n’y ait pas une destruction de ces ressources »

Toutefois, cette expression plurielle des manières de parler du bien-être soutenable et du bien commun ne signifie pas pour autant que l’ensemble de ces critères aient pesé de manière égale dans le débat. C’est pourquoi, il apparaît nécessaire de souligner : 1) les points d’accord, relativement aux choix des critères, qui semblent avoir émergé de la discussion, 2) les thématiques étant ressorties comme importantes sans pour autant faire l’objet d’un approfondissement, 3) les points de controverses.

Concernant les points d’accord, nous considérons comme tels les critères avancés qui n’ont pas fait l’objet d’une réprobation particulière par les personnes présentes et ont été soutenus par des personnes des trois groupes. Sur la base de ce principe de tri, quatre points d’accord sont identifiables. Le premier concerne la nécessité de soutenir le développement de l’autonomie et de la liberté politique des personnes, et notamment des plus jeunes. Le traitement de cette question a amené les acteurs à pointer l’importance de l’éducation dans la capacité qu’ont les personnes de participer à la vie politique. Ensuite, et cela constitue le deuxième point d’accord, les acteurs ont pointé l’importance de l’implication politique des citoyens dans la prise de décision politique au travers du développement d’autres pratiques d’interpellation des citoyens et de l’émergence d’autres modalités de participation. Ces deux points d’accord font référence à la possibilité d’accomplissement des personnes sur un plan politique et institutionnel. Le troisième point d’accord est afférent à la nécessité de la prise en compte des

conditions du bien-être dans le champ des politiques publiques. Enfin, le dernier point d’accord est relatif à la prise en compte de la soutenabilité sociale et environnementale dans une approche en termes de bien-être, exprimée notamment au travers de la nécessité d’œuvrer en faveur de la préservation des ressources naturelles et des biens communs.

À côté de ces points où est apparu un accord, un ensemble de thématiques a émergé qui n’a pu faire l’objet d’un traitement approfondi, mais dont au moins une personne a pointé l’importance. Tout d’abord, dans les phases hybrides du forum, l’importance du développement de politiques relatives au grand âge et à la petite enfance, du sentiment d’appartenance à une communauté politique, des politiques du logement, de la confiance dans les institutions publiques et privées ont été soulignée. Ensuite, l’engagement bénévole et le soin aux personnes âgées et aux enfants ont été également avancés comme deux composantes du bien-être collectif. Enfin, la nécessité d’intégrer les effets des politiques publiques sur les conditions réelles de vie des personnes et de penser l’articulation des différentes dimensions du développement durable a également été présentée comme centrale dans une approche en termes de bien-être soutenable.

Deux points de controverse ont émergé de ce débat. Sont qualifiés de points de controverse les sujets ayant donné lieu à l’expression de points de vue antagoniques par des personnes appartenant à des groupes différents.

Le premier point de controverse concerne la précarité de l’emploi, son domaine de définition et les possibilités d’action des pouvoirs publics en faveur de la limitation de cette précarité. L’objet même de la discussion, la précarité de l’emploi, n’étant pas associé à la même chose chez toutes les personnes, trois types de définitions concurrentes ont été ainsi esquissées : la première définition renvoie à la précarisation liée au type de contrat de travail, la seconde pointe que la précarité est afférente aux limitations en termes de possibilités associées à un certain type de contrat de travail et la troisième est relative à la possibilité de subvenir correctement à ses besoins. Ensuite, concernant la possibilité de lutter contre cette précarisation de l’emploi, alors que les citoyens mettaient en exergue que les pouvoirs publics devaient faire preuve d’exemplarité à ce sujet et intégrer des critères relatifs aux conditions de travail et d’emploi dans la passation des marchés publics, certains élus ont mis en avant l’impossibilité d’adopter de tels critères du fait des contraintes budgétaires et des mesures prises à d’autres échelles.

Le deuxième point de controverse concerne le rôle que doivent jouer les pouvoirs publics et la réflexion sur la « légitimité du politique pour imposer certaines valeurs » (Farvaque, 2006, p. 166). Le débat a permis de pointer la tension existant dans la définition du

bien commun entre, d’une part, l’imposition de certaines valeurs²⁶¹ et la responsabilité d’en défendre certaines²⁶² et, d’autre part, la promotion d’une liberté négative (ne pas empêcher) ou d’une liberté positive (favoriser).

Pour conclure, de l’ensemble de ces éléments se dégagent donc un certain nombre de dimensions communes²⁶³ aux avis (citoyens et professionnels) et au forum « hybride », de critères et de thématiques complémentaires aux deux avis. Les différentes étapes du volet participatif apportent une plus-value dans la démarche puisque lors de chacune d’elle, les acteurs ont révisé la catégorisation et la hiérarchie des dimensions qui comptent et ont fait ressortir des éléments qui seraient restés dans l’ombre s’ils n’avaient pas été portés à la discussion (par exemple, la soutenabilité environnementale ; *cf.* chapitre suivant). Dès lors, même si les critères mis en avant dans le volet participatif rejoignent certains éléments du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST, il n’est pas possible de clore l’expérimentation sur la base de telles correspondances. Au contraire, les apports du volet participatif confortent la nécessité d’explorer la manière dont un approfondissement de l’hybridation de ces deux matériaux issus de deux méthodes est envisageable, afin de s’assurer que la rhétorique sociale, portée par les acteurs, imprime sa marque sur les traitements statistiques de l’étude et les indicateurs en découlant.

Conclusion

Après avoir exploré le positionnement intellectuel de l’expérimentation IBEST, le chapitre a permis de mettre en lumière les dimensions principales qui ressortaient des deux

²⁶¹ En guise d’illustration, ce propos tenu par un élu lors du forum : « Est-ce qu’on peut imposer le bien-être ? Qu’est-ce que nous politique on fait, ou ce que l’on ne fait pas d’ailleurs, en définitive cela impacte sur la vie des gens positivement ou négativement. En même temps, tout à l’heure, on disait “on a envie de donner aux gens qui n’ont peut-être pas les moyens l’occasion d’occuper mieux son temps libre“. On est quand même sur une notion de valeur, de jugement – peut-être pas moral mais en tout cas de valeur. Est-ce que, nous, politiques, avec ce que nous avons et ce que nous savons, nous sommes en condition et on se reconnaît le droit de dire “telle chose est bien“ ou “mieux qu’une autre“ et donc on met en place une politique qui va amener à cela ? »

²⁶² Cet extrait du forum hybride (parole d’élu) illustre ce point : « nous les élus, notre rôle, on est élu pendant un certain temps pour redistribuer de l’argent public et faire des choix politiques soit dans le cadre de nos compétences soit hors du cadre de nos compétences en direction du service public – avec tout ce qui a derrière ce terme de service public – qui doit faire jouer la solidarité entre les différents habitants pour compenser parfois des choses qui ne vont pas »

²⁶³ Les dimensions correspondent au champ de valeur considéré dans les avis comme important et qui structure les avis des citoyens et des professionnels. Nous reviendrons sur la proximité entre les dimensions des deux avis et celles des résultats de l’enquête quantitative dans la section 1 du cinquième chapitre.

volets méthodologiques de l’expérimentation. Sur cette base, l’enjeu est de pouvoir, à partir de « ce qui compte » pour les différents acteurs, approfondir l’expérimentation à travers l’hybridation des deux volets de l’expérimentation. La mise en exergue de cette voie d’approfondissement appelle deux remarques : la première concerne l’entreprise d’hybridation elle-même ; la seconde est relative au rôle du chercheur dans le processus d’expérimentation et particulièrement d’hybridation des méthodes.

Concernant l’exploration des voies d’hybridation des deux volets méthodologiques de l’expérimentation, un tel approfondissement est nécessaire, et ce à double titre. D’une part, l’exploration des différents apports des deux volets de l’expérimentation a permis de révéler que, tout en validant la pertinence de l’enquête quantitative, la démarche participative oriente l’analyse sur certaines dimensions du bien-être ou du bien commun insuffisamment prises en compte. Bien qu’une forme d’hybridation des méthodes ait déjà eu lieu au sein de la démarche participative à travers la réappropriation des résultats du volet quantitatif, il apparaît essentiel de se diriger vers une forme de bouclage itératif de l’expérimentation en explorant la manière dont la démarche participative peut servir à alimenter la construction d’indicateurs de bien-être soutenable territorialisés. Car, même s’il est clair que les indicateurs ne peuvent « épuiser le contenu conceptuel d’une valeur collective politique (liberté, égalité, solidarité, souveraineté, etc.) » (Ogien, 2008, p. 98), ils n’en demeurent pas moins les instruments d’un certain mode de rationalisation et porteurs d’un contenu axiologique qui n’est pas à négliger. D’autre part, dans le champ de la littérature sur les indicateurs alternatifs, nombre de travaux pointent la nécessaire mise au débat qui doit accompagner la construction d’indicateurs alternatifs puisque le choix des indicateurs n’est jamais neutre (Ducos et Barreau, 2014, p. 6) et que le croisement des registres scientifique et démocratique apparaît nécessaire (Thiry, 2012, p. 229-230). Cependant, peu de travaux expliquent les modalités concrètes à travers lesquelles il est possible d’articuler le processus de construction d’indicateurs avec une mise au débat public. Si des méthodologies et des stratégies d’intégration des rhétoriques propres au débat public dans le processus de construction d’indicateurs ne sont pas davantage développées, le risque serait de faire du débat public un simple organe de légitimation des indicateurs construits par les experts. Dès lors, la prise en compte de ces rhétoriques sociales dans le processus de quantification des indicateurs alternatifs constituerait un vœu pieux.

En ce qui concerne l’apport du chercheur dans ce processus, il est de deux sortes. Dans le cadre de la définition collective par les acteurs de « ce qui compte », son apport consiste dans l’élargissement du champ de l’information au travers d’une « logique d’enquête »

(Dewey, 1927). Mais le rôle du chercheur ne s’arrête pas là, il lui faut aussi comprendre et donc retraduire les significations (*ibid.*, p. 305) énoncées par les personnes : la relecture du participatif, effectuée dans ce chapitre, au regard des courants théoriques des indicateurs alternatifs constituant un premier pas dans ce sens et l’exploration de l’hybridation des méthodes, développée dans le chapitre suivant, le pas suivant.

Chapitre 5 - L’hybridation en continu des méthodes

Introduction

En se basant sur les résultats des deux volets méthodologiques, l’enjeu est dans ce chapitre d’explorer une hybridation des méthodes qui incorpore l’apport cognitif de chacune. Pour opérer cette hybridation, la voie empruntée consiste à passer l’enquête quantitative et ses résultats au « filtre » du participatif. En d’autres termes, il s’agit de procéder à une opération de « mise en équivalence » (Desrosières, 1992, p. 53) de la rhétorique qui se dégage du participatif et de la rhétorique propre au volet quantitatif.

Cette opération de mobilisation du matériau du participatif pour amender les résultats quantitatifs suppose, d’une part, de déterminer les supports pertinents à mobiliser pour effectuer cette « mise en équivalence » et, d’autre part, d’explorer différentes voies d’opérationnalisation dans le processus de construction et de conformation des indicateurs.

Concernant le matériau du participatif, le choix a été fait de s’appuyer principalement sur les avis des professionnels et des citoyens plutôt que sur le forum hybride et sur les différents temps de discussion ayant présidé²⁶⁴ à l’émergence de ces avis pour deux raisons. Tout d’abord, cela se justifie par la position spécifique de chacun des groupes dans le processus : alors que le groupe des citoyens et celui des professionnels ont chacun produit un avis, central dans le déroulé du forum hybride, les élus n’ont pas abouti sur la formulation d’un avis collectif et se sont exprimés à titre individuel lors de ce forum. La place particulière des élus dans le processus participatif et dans le processus de décisions lié à l’adoption des indicateurs dans le champ de l’action publique expliquent l’attention portée aux deux avis (citoyens et professionnels). Ce choix est également en cohérence avec le principe du leximin consistant à accorder un poids lexicographique plus important aux groupes le plus défavorisés – ici du point de vue de la prise de décision et de la maîtrise des codes du débat. Ensuite, un travail d’articulation entre le quantitatif et le participatif a été effectué par les personnes elles-mêmes, qui s’appropriant les résultats de l’enquête quantitative, ont cherché à montrer les points de jonction et les manques entre leur perception commune et les résultats du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST. Dès lors, il s’agit de prendre en compte la montée en généralité opérée par chacun des groupes.

²⁶⁴ Des comptes rendus propres à chaque séance ainsi que l’enregistrement des séances de l’avis citoyen permet de compléter l’analyse (cf. annexe 2.1)

Quant à l’opérationnalisation des indicateurs, celle-ci résulte d’un processus interprétatif basé sur un ensemble de méthodes²⁶⁵ permettant de tester leur consistance et de mettre en exergue leurs plus-values sur un plan cognitif. Cette opérationnalisation vise *a minima* à répondre à trois ambitions en phase avec le positionnement initial de l’expérimentation. La première de ces ambitions est l’approfondissement du croisement entre une approche en termes de bien-être et une approche en termes de soutenabilité sociale et environnementale, fondé sur l’hybridation des méthodes (quantitative et participative). La seconde ambition est d’éclairer, sous un autre angle, les dynamiques territoriales à l’œuvre dans l’agglomération grenobloise grâce aux indicateurs découlant de cette hybridation. Pour changer les représentations de l’agglomération grenobloise en alimentant le système statistique existant, il importe de lier les catégories et les indicateurs nouvellement créés aux variables généralement utilisées pour catégoriser les acteurs dans le champ des politiques publiques (âge, CSP, etc.). La dernière ambition est, dans l’optique de fournir un cadrage opérationnel pouvant servir aux politiques publiques, d’en proposer une mise en forme constituant un compromis « tenable » entre une visée de complétude et une visée de synthèse.

Pour expérimenter cette hybridation des méthodes et les voies d’opérationnalisation des indicateurs sélectionnés dans le cadre d’un tel processus, le propos se structure en trois sections. La première section est consacrée à la détermination des dimensions et des indicateurs découlant de la confrontation du volet quantitatif et du volet participatif de l’expérimentation IBEST. La deuxième section, quant à elle, explore la plus-value cognitive liée à cette requalification des dimensions et des indicateurs à travers une analyse des indicateurs constituant le tableau de bord du bien-être soutenable retenu dans la première section. Enfin, la troisième section explore la manière dont le tableau de bord peut servir de base à la construction d’indices dimensionnels du bien-être soutenable et analyse la plus-value associée à une telle tentative de réduction.

1. Approfondir l’hybridation des méthodes

Prenant acte de la nécessité de compléter et de réviser les traitements exploratoires effectués dans le cadre du projet IBEST afin d’intégrer la plus-value de la démarche

²⁶⁵ Les indicateurs pré-sélectionnés seront passés au filtre de trois méthodes détaillées dans la section 1.2.

participative, il s’agit maintenant d’expérimenter cette hybridation des méthodes en passant au « filtre » du participatif le questionnaire quantitatif.

Deux sous-sections, correspondant à deux étapes, se succèdent dans la phase de retraduction des éléments du participatif en indicateurs. La première étape (1.1) est dédiée à la détermination des dimensions qui comptent au travers de la synthèse des différents matériaux empiriques. La seconde étape (1.2) est relative à la sélection des indicateurs pour chacune des dimensions considérées.

1.1 La détermination des dimensions du bien-être soutenable dans l’agglomération grenobloise

La première étape de cette retraduction a pour objet de déterminer les dimensions qui, au regard des différents avis, sont constitutives du bien-être soutenable. À cette fin, le choix est fait de croiser les dimensions mises en avant dans l’avis des professionnels, celles retenues dans l’avis des citoyens et celles de l’expérimentation IBEST élaborée en référence aux travaux de l’OCDE (2011) et de la commission Stiglitz-Sen (2009)²⁶⁶. Il est donc question ici d’affiner les dimensions sélectionnées en s’appuyant sur les dimensions usitées par les professionnels et les citoyens.

Afin de mener à bien cette entreprise de réduction et de requalification des dimensions, deux considérations majeures justifient la manière dont celle-ci est conduite. Tout d’abord, dans cette opération de synthèse, le primat est donné à l’avis citoyen pour quatre raisons principales : en premier lieu, cet avis est celui qui a été le plus travaillé et constitue donc, relativement aux autres matériaux de la démarche participative, le fruit d’une plus longue maturation collective ; en second lieu, il présente des dimensions bien distinctes et qui ont déjà été largement synthétisées par rapport à l’avis des professionnels ; en troisième lieu, le principe du *leximin* est retenu ici ; en dernier lieu, l’avis des professionnels prenant assise sur l’avis citoyen s’accorde sur l’essentiel des points mis en avant dans cet avis. Ensuite, deux motifs président à la synthèse des dimensions proposées *in situ* : d’une part, un souci d’exhaustivité et, d’autre part, un souci de synthèse. La recherche couplée de l’exhaustivité et de la synthèse peut apparaître en partie contradictoire. Elle est pourtant nécessaire pour deux raisons. Premièrement, il importe que les résultats de l’expérimentation intègrent au maximum « ce qui compte » pour les acteurs du territoire. Ceci justifie le souci d’exhaustivité. Deuxièmement,

²⁶⁶ Cf. section 1.2.1 du quatrième chapitre.

l’histoire des indicateurs sociaux montre les limites en termes d’usage de tableaux de bord ou de rapports foisonnants de données. Si l’on veut que les indicateurs créés fassent l’objet d’une appropriation par les acteurs, il faut chercher à être le plus synthétique possible à tous les stades de la démarche. Cette deuxième raison explique que l’on cherche à réduire le plus possible les dimensions qui vont ensuite permettre le classement des indicateurs.

Il s’agit maintenant d’explicitier la manière dont a été conduite cette opération de mise en équivalence des différentes dimensions, liée à un processus de catégorisation, en conciliant synthèse et exhaustivité, ce à quoi est dédié le schéma ci-dessous (*cf.* Figure 18) qui apporte trois éléments d’informations. Tout d’abord, ce schéma dresse le lien (*cf.* flèches colorées sur le schéma) entre les dimensions du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST, celles des citoyens et celles de professionnels : d’une part, l’avis des citoyens et l’avis des professionnels se sont appuyés sur les résultats du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST ; d’autre part, l’avis des professionnels a pris appui sur l’avis des citoyens. Ensuite, le schéma permet de prendre connaissance des différentes dimensions mises en avant par chacun des groupes. Enfin, il présente la synthèse des dimensions sur laquelle aboutit ce croisement et la méthode de réduction employée.

Figure 18 – Croisements et réduction des dimensions

Créée par Ottaviani Fiona



<i>Dimensions issues de l'hybridation</i>	<i>Avis des citoyens</i>	<i>Avis des professionnels</i>	<i>Méthode de réduction : types d'opération</i>
<i>Travail/emploi</i>	<i>Travail et emploi</i>	<i>Le bien-être au travail Les politiques de l'emploi</i>	<i>Concordance forte</i>
<i>Affirmation de soi et engagement</i>	<i>Affirmation de soi</i>	<i>Engagement Les transformations humaines et sociales Éducation/reconnaissance</i>	<i>Sommation et concordance</i>
<i>Démocratie et le vivre ensemble</i>	<i>Démocratie représentative</i>	<i>Le vivre ensemble Le point de vue des citoyens</i>	<i>Sommation, requalification et concordance</i>
<i>Environnement naturel</i>	<i>La protection de l'environnement naturel</i>	<i>L'environnement notamment la biodiversité</i>	<i>Concordance forte</i>
<i>Santé</i>	<i>Santé</i>	<i>Non présent</i>	<i>Report</i>
<i>Accès et recours aux services publics</i>	<i>Accès aux services publics</i>	<i>La bienveillance, le droit à l'erreur : les possibilités de recours</i>	<i>Sommation</i>
<i>Le temps et le rythme de vie</i>	<i>Non présent</i>	<i>Le temps et notamment le rythme de vie</i>	<i>Report</i>
<i>L'accès durable aux besoins de subsistance</i>	<i>Logement* SDF**</i>	<i>Précaires – SDF**</i>	<i>Requalification</i>

* Le logement a été signalé comme une dimension importante sans pour autant pouvoir faire l'objet d'un approfondissement par le groupe des citoyens.

** Nous désignons ici par l'expression « invisibles de la statistique » des groupes de personnes peu pris en compte dans l'enquête du fait de son mode de passation. L'avis des citoyens et celui des professionnels ont souligné la nécessité de trouver une stratégie pour prendre en considération la situation des personnes sans domicile fixe ou dans une situation de grande précarité sociale.

Venons-en désormais à la manière dont est effectuée cette opération de mise en équivalence de ces différentes dimensions. Nous avons choisi de nous appuyer sur les dimensions mises en avant dans l'avis des citoyens. À partir de là, quatre cas de figure ont été identifiés. Le premier cas de figure est celui d'une concordance forte entre les deux avis sur certaines dimensions. Dans ce cas, le choix a été fait de retenir dans les dimensions la catégorie la plus générale permettant de synthétiser l'ensemble (exemple : la catégorie travail/emploi intègre les politiques de l'emploi). Le deuxième cas de figure correspond à la situation où le contenu des dimensions partage des proximités, mais où chacun des avis avance des éléments assez spécifiques et les catégories ne concordent pas tout à fait. Dans ce cas est opérée une sommation des dimensions (par exemple : affirmation de soi et engagement), voire une requalification partielle de celles-ci comme dans le cas de la dimension « démocratie représentative » à laquelle sont intégrés les éléments relatifs à la démocratie participative présents dans les deux avis, ce qui justifie la suppression du terme « représentatif ». Le troisième cas de figure est celui où une dimension ou ses composantes n'ont pas été prises en considération dans un des avis. La dimension formulée est alors reportée en tant que telle ; c'est notamment le cas pour la dimension sur le temps et les rythmes de vie et celle relative à la santé. Enfin, le dernier cas de figure est relatif à une préoccupation exprimée en préambule des deux avis, à savoir l'attention à porter aux publics des plus précaires et notamment des personnes sans domicile fixe. En outre, les citoyens ont précisé également l'importance de la dimension « logement » et le fait qu'ils n'avaient pas suffisamment travaillé sur celle-ci pour développer un paragraphe sur cette question. L'ensemble de ces considérations nous a conduit à inclure une dimension intitulée « l'accès durable aux besoins de subsistance » qui intègre à la fois ces préoccupations relatives à un minimum d'accès aux besoins, mais aussi celles relatives au fait d'assurer un « bon » accès à de tels biens (*cf.* section 4 du deuxième chapitre).

De ce travail de mise en équivalence découlent huit dimensions issues de l'hybridation : le travail et l'emploi, l'affirmation de soi et l'engagement, la démocratie et le vivre ensemble, l'environnement naturel, la santé, l'accès et le recours aux services publics, le temps et le rythme de vie et l'accès durable aux besoins de subsistance.

Au regard de ces huit dimensions, deux éléments sont remarquables :

- 1) Les dimensions retenues en repartant des dimensions des citoyens enrichissent les dimensions initiales retenues dans le volet quantitatif ;
- 2) Les dimensions usitées par les citoyens ne sont pas totalement en adéquation avec celles retenues dans le cadre du volet quantitatif. Ainsi, les catégories du sens

commun usitées ici font référence à des systèmes de valeur qui sont légitimés par le portage pluriel de celles-ci.

Ce nouveau découpage donne chair à une vision différente du bien-être soutenable qu’il est nécessaire de renseigner à travers le retraitement du volet quantitatif.

Les dimensions issues de cette hybridation ayant été fixées, il convient maintenant de passer à la seconde étape (1.2) de cet approfondissement de l’hybridation méthodologique qui consiste en la détermination des indicateurs pertinents pour renseigner chacune des dimensions.

1.2 *La sélection des indicateurs pertinents*

La deuxième étape consiste à sélectionner les indicateurs pertinents²⁶⁷ pour renseigner ces dimensions en repartant de l’ensemble des avis, mais aussi des traitements intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST.

Dans cette entreprise de sélection des indicateurs, deux préconisations méthodologiques, issues des discussions lors des phases participatives, viennent conforter ou compléter certaines des hypothèses de recherche de l’équipe et sont intégrées dans la démarche visant à construire ces nouveaux indicateurs :

- 1) L’intérêt de croiser les résultats de l’enquête quantitative avec des données administratives (*cf.* atelier des professionnels) ;
- 2) L’importance d’avoir des indicateurs qui permettent de renseigner sur les liens entre les différentes dimensions du bien-être soutenable (*cf.* section 2.2.3 du quatrième chapitre).

C’est pourquoi les indicateurs proposés pour renseigner les dimensions peuvent être soit issues de l’enquête quantitative soit issues de sources administratives et, dans l’idéal, doivent permettre de faire la jonction avec les autres dimensions du bien-être soutenable.

Avant d’en venir aux croisements, d’une part entre les dimensions, d’autre part entre les indicateurs, il s’agit d’abord de lister les indicateurs – issus de l’enquête ou de sources administratives – qui pourraient potentiellement renseigner chaque dimension. À cette fin, pour faciliter la présentation de la liste, pour l’instant large, d’indicateurs retenus – qui sera ensuite affinée et réduite – sont reprises une à une les huit dimensions mises en avant précédemment.

²⁶⁷ Dans l’ensemble de cette section, les indicateurs, formés à partir de l’enquête quantitative, sont conservés avec l’ensemble de leurs modalités de réponse afin de ne pas restreindre trop tôt le champ de l’analyse.

Dans le tableau suivant, ces dimensions servent à classer les indicateurs pressentis²⁶⁸ au regard des deux avis et du forum hybride comme pouvant être des « traducteurs » (Zittoun, 2006) des phénomènes d’intérêt soulignés dans le volet participatif de l’expérimentation. Les indicateurs pré-sélectionnés, présentés dans le tableau 11, sont ceux qui au regard de l’analyse des résultats intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST ne posaient pas de problème majeur d’interprétation.

Tableau 11 – Présélection des indicateurs

Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona

Dimensions	Indicateurs pressentis
* Pour les modalités de construction de ces indicateurs, il faut se référer à l’annexe 3.1, p. 39-42.	
<i>Travail/emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction à l’égard de son travail • Satisfaction à l’égard de ses conditions d’emploi • Sentiment d’injustice salariale • Indice de Gini (source : INSEE-DGI 2011) • Activité de l’interviewé • Temps partiel subi/choisi
<i>Affirmation de soi et engagement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de contrôle sur sa vie • Confiance en autrui • Confiance dans le système éducatif • Participation à une association ou à une mobilisation collective
<i>Démocratie et le vivre ensemble</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance dans le Conseil municipal • Confiance dans la Région Rhône-Alpes • Possibilité de recourir à une aide en cas de difficulté • Entraide*
<i>Environnement naturel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation du logement • Participation à une AMAP ou à un SEL • Tri sélectif • Achats fruits et légumes sans pesticides et sans produits chimiques • Indicateur moyen de la qualité de l’air (source : Air Rhône-Alpes 2012) • Utilisation des transports doux ou semi-doux pour se rendre au travail* • Taux d’artificialisation des sols (source : UE-SOeS, Corine Land Cover, 2006) • Qualité bactériologique des eaux distribuées : pourcentage d’analyses conformes 2004-2006 (Sources : DDAF38, DDASS 38, AURG, CEP – renseigné dans le document de support n° 2 au SCOT-Grenoble) • Satisfaction à l’égard des espaces verts • Quartier pollué ou sale

²⁶⁸ L’annexe 3.1 détaille les modalités de construction de certains indicateurs clés de l’enquête.

<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de son état de santé • Suivi médical • Stress
<i>Accès et recours aux services publics</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès physique aux commodités • Pourcentage estimée de non recours*
<i>Le temps et le rythme de vie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de trajet pour se rendre à son travail • Équilibre des temps d’activité*
<i>L’accès durable aux biens de subsistance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Restriction en général • Sur-occupation du logement* • Rapport entre l’offre d’hébergement et la demande d’hébergement social

Deux remarques au sujet de cette entreprise de retraduction doivent être énoncées. D’une part, un certain nombre d’indicateurs présents ici sont issus de sources administratives (inégalité de revenu, indice de la qualité de l’air, qualité de l’eau, taux d’artificialisation du sol, part des logements vides) (*cf.* Encadré 7). Le recours à deux sources de données différentes constitue une plus-value en même temps qu’elle peut limiter les possibilités d’analyse. L’emploi de données administratives est justifié afin de renseigner certains aspects non présents dans l’enquête, et notamment certains éléments de la soutenabilité (Stiglitz-Sen, 2009, p. 290). D’autre part, il est notable que ce tableau d’indicateurs n’épuise pas les deux avis qui mettent l’accent sur des dimensions qui soit ne peuvent pas forcément faire l’objet d’une traduction en indicateur, soit ne peuvent pas l’être avec les données existantes.

Encadré 7 – Le recours aux données hors enquêtes

Certaines des données retenues dans la pré-sélection d’indicateurs sont issues d’autres sources que celle de l’enquête IBEST. Il est question d’explicitier pour chaque dimension concernée brièvement les choix qui ont présidés à la pré-sélection de tels indicateurs.

Dimension « Travail-Emploi »

Le suivi des inégalités de revenu et la diffusion d’une telle donnée a été explicitement mis en avant dans l’avis citoyen. Plusieurs mesures de l’inégalité de revenu sont disponibles à l’échelle de l’agglomération, celles la plus couramment utilisées notamment dans la construction d’indicateurs alternatifs étant le rapport interdécile. Or, cet indicateur puisqu’il porte sur des déciles présente le défaut de « lisser » au sein des déciles l’évolution des revenus. L’indice de Gini calculé par l’INSEE prend mieux en compte l’évolution sur l’ensemble des revenus, c’est pourquoi, il a été choisi.

Environnement naturel

Cette dimension de l’environnement est celle où l’intégration d’indicateurs hors enquête était la plus nécessaire étant donné que l’ensemble de la démarche participative avait pointé que les résultats intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST n’intégraient pas suffisamment d’indicateurs relatifs à la préservation des biens communs que sont l’eau, l’air et la biodiversité.

Concernant l'eau, l'avis citoyen avait explicitement mis en avant la nécessité d'avoir une eau de qualité et une information sur la qualité de celle-ci, cela explique que soit intégré au tableau de pré-sélection des indicateurs, l'indicateur concernant le pourcentage d'analyse bactériologique conforme des eaux distribuées qui permet d'approcher cette qualité. Cet indicateur est disponible dans le document de support au débat des territoires n° 2 du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine de Grenoble (p. 22) à partir des données sur la période 2004-2006.

Ensuite, au sujet de la qualité de l'air, c'est essentiellement le suivi de la pollution de la qualité de l'air qui paraissait nécessaire d'intégrer dans le tableau de bord au regard de l'ensemble du volet participatif. Pour avoir une vision globale de la qualité de l'air sur le territoire, intégrant les seuils réglementaires et permettant d'avoir le même indicateur pour toutes les communes, l'indice de qualité de l'air retenu est celui calculé par l'observatoire Air Rhône-Alpes. Celui-ci est basé sur « les concentrations, issues de données de modélisation, de dioxyde d'azote (NO₂), de particules fines (PM₁₀) et d'ozone (O₃) en situation de fond, c'est-à-dire éloignée de toute influence directe des axes routiers ou des industries ». Dans l'indicateur, la valeur maximale observée sur la commune est prise en considération et pour chaque polluant, les niveaux de pollution sont comparés aux valeurs réglementaires les plus contraignantes (valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote, valeur limite annuelle et valeur limite journalière pour les particules fines, valeur cible pour l'ozone). Sur cette base, l'indicateur constitue une moyenne des trois niveaux de pollution.

Enfin, l'avis professionnel avait explicitement mis en avant la nécessité d'intégrer un indicateur renseignant sur l'état et l'évolution de la biodiversité sur le territoire (Annexe 2.3, p. 29). À l'échelle de l'expérimentation IBEST (secteurs de l'agglomération), il est très difficile de trouver une mesure pertinente de l'état de cette biodiversité. Puisque l'état de la biodiversité est très lié aux taux d'artificialisation des sols calculés à l'échelle communale par l'INSEE, le choix a donc été fait d'adopter cet indicateur.

L'accès durable aux biens de subsistance

L'avis citoyen et l'avis professionnel avaient tous deux pointé l'importance de prendre en considération la situation des sans domiciles fixes qui étant donné le mode de passation de l'enquête ne pouvait que difficilement être approchée *via* celle-ci. Bien que l'INSEE publie chaque année une enquête sur le nombre de SDF en France, il n'est pas possible de se procurer ces données à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, pour intégrer la situation de ces personnes sans logements ou en « mal-logements » et cerner si l'offre publique en matière de logements d'hébergement d'urgence et d'insertion était suffisante, l'indicateur calculé visant à approcher cette adéquation est un rapport entre l'ensemble (urgence et insertion) de l'offre d'hébergements dans l'agglomération et l'ensemble de la demande estimée à travers les données dont disposent les différents organismes œuvrant sur ces dispositifs. Les données en question sont extraites du Cahier de l'Observatoire de l'habitat de 2012-2013 « Suivi de la demande de logement et d'hébergement et des parcours résidentiels » qui fournit une estimation à la fois de l'offre et de la demande. Cet indicateur bien qu'imprécis puisqu'il intègre de manière indifférenciée les différentes offres et demandes relatives aux différents dispositifs (urgence, stabilisation, insertion CHRS, insertion hors CHRS, logement adapté, demande d'asile – est exclu du calcul le dispositif hôtelier) n'en a pas moins le mérite d'approcher le décalage entre l'offre et la demande d'hébergement et contrairement à un taux comme celui de taux de recours DALO est plus facilement interprétable.

Le tableau de bord en l’état rassemble 34 indicateurs. Réduire ce nombre serait un atout pour garantir la lisibilité de l’ensemble, la plupart des travaux dans la littérature pointant la nécessité de restreindre au maximum la taille des tableaux de bord retenus pour assurer la « communicabilité » et la « robustesse statistique » (Chancel et *al.*, 2014, p. 22) de ceux-ci. C’est pourquoi, pour réduire le nombre d’indicateurs et assurer leur usage, il est nécessaire de supprimer ceux qui apportent une information redondante et de déployer des méthodes permettant de conforter leur pertinence.

Avant d’en venir au déploiement des trois méthodes mobilisées pour sélectionner les indicateurs et tester leur pertinence, précisons en préambule les raisons qui nous amènent à ne pas sélectionner les indicateurs du point de vue de leur qualité²⁶⁹, c’est-à-dire au regard des six caractéristiques avancées par Elvers et Rosén (1998) dans l’*Encyclopedia of Statistical Sciences* qui rejoignent les critères également retenus par Perret (2002, p. 27) : 1) Contenu ; 2) Précision ; 3) Opportunité ; 4) Cohérence ; 5) Comparabilité ; 6) Disponibilité et clarté. Après avoir filtré les indicateurs sélectionnés au regard de ces critères²⁷⁰, il s’avère que ce sont finalement les indicateurs les plus usités et issus de sources administratives qui apparaissent les plus robustes. Ce constat témoigne de l’ampleur des investissements de forme statistique (Thévenot, 1986) et des résiliences statistiques qui conduiraient à évincer des indicateurs nouveaux dont il est plus difficile de juger de la cohérence, d’assurer la comparabilité et la disponibilité et d’être totalement assuré quant à leur précision. C’est pourquoi ces considérations nous amènent à soutenir que même si certains indicateurs ne remplissent pas parfaitement les critères formels permettant d’établir ce qu’est un bon indicateur, leurs contenus font qu’ils sont particulièrement importants parce qu’ils révèlent des phénomènes « invisibles » (Le Roy et Ottaviani, 2013, p. 348) dont l’importance a fait l’objet d’un accord collectif. Cette mise en visibilité de ces phénomènes apparaît comme un trait majeur des indicateurs alternatifs, puisque comme l’avancent Offredi et Laffut (2013, p. 1011) : « il faudra parfois se contenter d’approximations fragiles et de mesures imprécises qui auront le mérite de porter au grand jour des valeurs méconnues. » Dès lors, il nous apparaît nécessaire d’explorer d’autres voies et de s’appuyer sur d’autres critères afin d’estimer l’apport et la pertinence des indicateurs présélectionnés précédemment.

²⁶⁹ Comme le souligne Platek et Särndal (2001, p. 1) plusieurs agences nationales de statistiques ont formulé une définition de ce qu’est « la qualité des statistiques (officielles). »

²⁷⁰ La grille en question n’est pas reproduite ici du fait de sa longueur et de l’abandon de cette méthode de sélection.

Afin d’épurer et de renforcer le tableau de bord, trois méthodes de filtrage, déployées dans trois sous-sections sont mobilisées. L’ordre de succession des méthodes se justifie par la nécessité d’adopter un certain ordre d’exposition, mais n’est pas absolu, l’essentiel étant la mobilisation conjointe et itérative de celles-ci.

La première méthode (1.2.1) consiste à tester les corrélations entre indicateurs issus de l’enquête au travers d’une analyse par correspondances multiples afin de supprimer ceux qui font doublon dans l’analyse. La seconde méthode (1.2.2) vise à distinguer sur quel type d’objet porte l’indicateur : traduit-il un état, une action, un résultat ? Il est intéressant en effet de conserver des indicateurs qui ne mettent pas l’accent sur le même type d’objet, mais servent à apprécier la réalisation d’une pluralité de fonctionnements en lien avec des ressources. La troisième méthode (1.2.3) consiste à apprécier la soutenabilité des indicateurs retenus dans le tableau de bord. Deux voies seront explorées dans cette perspective. La première voie vise à retenir en priorité les indicateurs qui sont à la charnière de plusieurs dimensions. Trois éléments de justification, l’un d’ordre empirique, les deux autres davantage de nature théorique, viennent appuyer cette manière de procéder. Tout d’abord, dans le cadre de la démarche participative, les acteurs ont insisté sur l’importance de pouvoir apprécier l’interaction entre les dimensions. Ensuite, sur le plan théorique, deux raisons expliquent cet intérêt pour ces indicateurs « charnières ». *Primo*, le bien-être soutenable est un concept transversal. *Secundo*, si l’on repart de l’apport de Max-Neef (1986) concernant l’approche par les besoins, il apparaît intéressant d’avoir des indicateurs qui renseignent sur des réponses aux besoins de type « synergique », c’est-à-dire permettant de répondre à plusieurs besoins – et donc de renseigner plusieurs dimensions – simultanément (*cf.* section 4 du deuxième chapitre). Dans cette optique, afin d’effectuer une sélection des indicateurs, la présentation s’appuie sur l’approche de Max-Neef par les besoins que nous élargirons aux actions et aux ressources. Cette approche est utile pour saisir les indicateurs dont l’évolution à la baisse ou à la hausse traduirait une amélioration simultanée sur plusieurs plans, et qui porteraient donc sur des réponses de type synergique. Dès lors, intégrer l’approche de Max-Neef à ce niveau de l’analyse présente trois avantages :

- 1) cette approche permet de penser l’opérationnalité des indicateurs dans le cadre des politiques publiques en pointant les actions qui permettent de répondre simultanément à plusieurs besoins ;
- 2) en mettant l’accent sur les actions, les ressources ou les réponses synergiques, l’approche apparaît comme une voie pour prolonger et compléter l’approche de Sen (1999, p. 47) par les capacités : de fait, les réponses synergiques sont celles qui

ouvrent le plus de possibilité ou de « libertés »²⁷¹ aux personnes et qui, en tant que telles, constituent des libertés qui sont les moyens de la « liberté humaine » (Sen, *ibid.*) ;

- 3) elle est une manière de penser le caractère soutenable du bien-être en distinguant les réponses de type destructif de celles qui peuvent avoir majoritairement des conséquences favorables.

Enfin, la deuxième voie développée dans cette troisième sous-section a pour objet de discuter et d’approfondir les critères au regard desquels ces indicateurs pourraient être considérés comme traduisant une situation soutenable ou non sur un plan social et environnemental.

1.2.1 Première méthode : la sélection des indicateurs à partir d’une analyse par correspondances multiples

Les quatre méthodes employées ayant été décrites, il s’agit maintenant d’en venir à la première méthode de filtrage des indicateurs et ainsi d’interpréter les résultats de l’analyse des correspondances multiples conduite sur les indicateurs présélectionnés issus de l’enquête. Il aurait été possible de mener une analyse des correspondances multiples (ACM) par dimension mais, la frontière entre dimensions pouvant être poreuse, l’analyse portera plutôt sur l’ensemble des indicateurs présélectionnés précédemment. Pour statuer sur l’existence ou non d’une association statistique, le choix a été fait de s’appuyer sur les valeurs émises par Stafford et Bodson (2006, p. 128) présentées dans le tableau ci-dessous (*cf.* Tableau 12). Seules les formes d’association moyenne, forte ou très forte sont considérées dans l’analyse. En effet, il n’est pas question ici de supprimer toute forme de redondance, mais de limiter simplement les indicateurs trop fortement redondants afin d’équilibrer le poids relatif de chaque dimension. La suppression de toute redondance aurait pour corollaire la non prise en compte des synergies entre dimensions soulignées dans les avis et lors du forum hybride. Dès lors, la sélection des indicateurs procède d’un travail de mise en tension entre la recherche des synergies et la minimisation des redondances d’information.

²⁷¹ « L’efficacité de la liberté comme instrument réside dans les interactions qu’entretiennent les différents types de liberté, chacun d’entre eux étant susceptible d’en favoriser d’autres » (Sen, 1999, p. 47).

Tableau 12 – Degré de force d’association de deux variables

Extrait de Stafford et Bodson, 2006, p. 128

La forme d’association	Les valeurs du test
Une association nulle ou très faible	0,0 et 0,10
Une association faible	0,11 et 0,20
Une association moyenne	0,21 et 0,30
Une association forte	0,31 et 0,40
Une association très forte	0,41 et plus

L’objectif de la méthode est d’éviter la redondance d’informations sur un plan statistique. Face à une telle redondance, trois solutions sont envisageables : 1) se départir de certains indicateurs ; 2) synthétiser les indicateurs qui apportent une information redondante ; 3) conserver les indicateurs apportant au moins partiellement des éléments d’informations essentiels et non renseignables par un autre indicateur. Cette ACM permet de se départir de cinq indicateurs (*cf.* Annexe 3.2). Pour clarifier la manière dont le tableau de bord a été révisé, nous allons reprendre les huit dimensions l’une après l’autre.

- (1) Au sujet de la dimension travail-emploi, l’analyse menée dans le cadre de l’ACM permet de révéler un lien fort entre la satisfaction à l’égard de son travail, celle à l’égard des conditions d’emploi et le fait d’être en temps partiel subi. Cette association amène, d’une part, à se départir de l’indicateur relatif au temps partiel subi, puisqu’il est le moins général des trois²⁷², d’autre part, afin de conserver sans redondance les informations fournies par les deux indicateurs restants, à opérer une synthèse de ceux-ci. Par ailleurs, l’activité des personnes (sans activité professionnelle, actif) est liée fortement au sentiment d’injustice salariale. Dès lors, l’activité des personnes apparaît davantage comme une variable explicative générale (au même titre que le sexe, l’âge, etc.), associée également (associations moyennes) au stress, à la satisfaction à l’égard de son travail, à l’indicateur du nombre de personnes vivant en dessous de pauvreté sans aide sociale (nommé aussi recours social), à l’équilibre des temps d’activités et à l’utilisation des transports doux ou semi-doux pour se rendre à son travail. C’est pourquoi elle est supprimée à ce niveau de l’analyse.
- (2) Concernant les indicateurs de la dimension « affirmation de soi et engagement », la participation à des associations ou des mobilisations collectives est liée négativement (association moyenne) à la participation à une AMAP ou à un système

²⁷² En effet, toutes les personnes en temps partiel subi se déclarent insatisfaites de leurs conditions d’emploi.

d’échange local (dimension « Environnement naturel »), dès lors nous conservons pour l’instant les deux données qui semblent traduire deux types de participation différente s’excluant possiblement l’une l’autre.

- (3) Ensuite, dans la dimension « démocratie et vivre ensemble », les indicateurs afférents à la confiance dans le conseil municipal et la Région Rhône-Alpes sont très fortement liés. Afin d’éviter une forme de redondance de l’information, ces indicateurs étant conçus pour l’échelon local, le choix est fait de retenir la confiance institutionnelle²⁷³ qui permet d’agréger les différentes déclarations sur la confiance vis-à-vis des institutions. La confiance dans le système éducatif (dimension « Affirmation de soi et engagement ») est moyennement corrélée avec la confiance dans la Région Rhône-Alpes. Or, les aspects relatifs à l’éducation ont été largement mis en avant dans les avis et cet indicateur est le seul de l’enquête portant sur cet aspect. Il est de plus non corrélé avec d’autres indicateurs de confiance à l’égard des institutions telles que le conseil municipal ou le conseil général. Parallèlement à cela, la confiance institutionnelle apparaît centrale dans l’avis et la suppression d’un tel indicateur entraînerait un manque d’informations pour la dimension sur la « démocratie et le vivre ensemble ». C’est pourquoi malgré l’existence d’un tel lien, et la redondance d’informations associée, nous conservons l’indicateur relatif à la confiance dans le système éducatif et l’indicateur de confiance institutionnelle, puisque la suppression d’un de ces indicateurs créerait une carence d’informations dans l’une ou l’autre des dimensions et que leur sauvegarde paraît en adéquation avec le poids accordé aux aspects relatifs à la confiance dans chacun des deux avis (citoyen et professionnel).
- (4) Dans la dimension « environnement naturel », une association faible est notable entre la satisfaction à l’égard des espaces verts et le fait de trouver son quartier pollué ou sale. Or, les autres traitements par ACM montrent que cette association en fonction du codage de l’indicateur est plus marquée. Dès lors, l’indicateur relatif à la pollution et à la saleté du quartier est conservé, puisque le fait de percevoir son quartier comme pollué ou sale peut résulter soit d’une absence d’espaces verts ou de leur faible qualité soit d’autres facteurs (pollution de l’air, déchets, vétusté des locaux, etc.).

²⁷³ Concernant les modalités de construction d’un tel indicateur, il faut se référer à l’annexe 3.1 à la page 39.

- (5) Dans la dimension santé, le suivi médical étant associé très fortement à la perception de son état de santé, il est intéressant de procéder à une synthèse de ces indicateurs.
- (6) , (7) et (8) Enfin, dans les trois dernières dimensions, l’accès et le recours aux services publics, le temps et le rythme de vie et l’accès durable aux biens de subsistance, aucun autre indicateur que ceux déjà évoqué n’est très fortement lié à un autre.

En l’état, il faut s’assurer que le tableau de bord est cohérent et qu’un certain équilibre est respecté entre chacune des dimensions, c’est pourquoi une deuxième méthode de filtrage et d’analyse est mobilisée dans la sous-section suivante.

1.2.2 Deuxième méthode : l’analyse heuristique des indicateurs

Nous en venons maintenant à la seconde méthode de filtrage qui s’appuie sur la caractérisation du type d’indicateurs présents afin d’évincer les indicateurs qui seraient redondants non plus statistiquement, mais d’un point de vue heuristique. Pour éclairer ce point, un exemple est utile : il est possible que la pré-sélection des indicateurs en l’état renseigne essentiellement sur les actions des personnes et trop peu sur l’appréciation qu’ils font de leur environnement ou de leur situation. Si tel est le cas, il s’agira alors de rééquilibrer la sélection afin d’avoir des informations permettant de renseigner à la fois sur l’état de la personne et de son environnement, sur ses actions, et sur l’appréciation qu’elle porte sur sa situation et son environnement.

Afin d’opérer une telle lecture à visée sélective, qui amène à se soucier des interactions entre les indicateurs retenus, la grille d’analyse des « ensembles fonctionnels des cercles vertueux du bien-être ou vicieux du mal-être » mise en avant par le Conseil de l’Europe (2005) est mobilisée. Trois raisons expliquent la mobilisation de celle-ci. Tout d’abord, la méthode SPIRAL a été appliquée dans les ateliers (des citoyens et des professionnels) et nous avons eu nous-même l’occasion d’expérimenter cette grille. Ensuite, la solidité de cette dernière est liée au fait qu’elle a été construite sur la base de démarche participative puisqu’elle repose sur une synthèse des différentes réponses données par les groupes SPIRAL dans plus d’une centaine de villes. Enfin, cette grille a le mérite de fournir un cadre cohérent pour envisager l’interaction entre des relations, des ressources, des actions et des sentiments²⁷⁴ et de permettre,

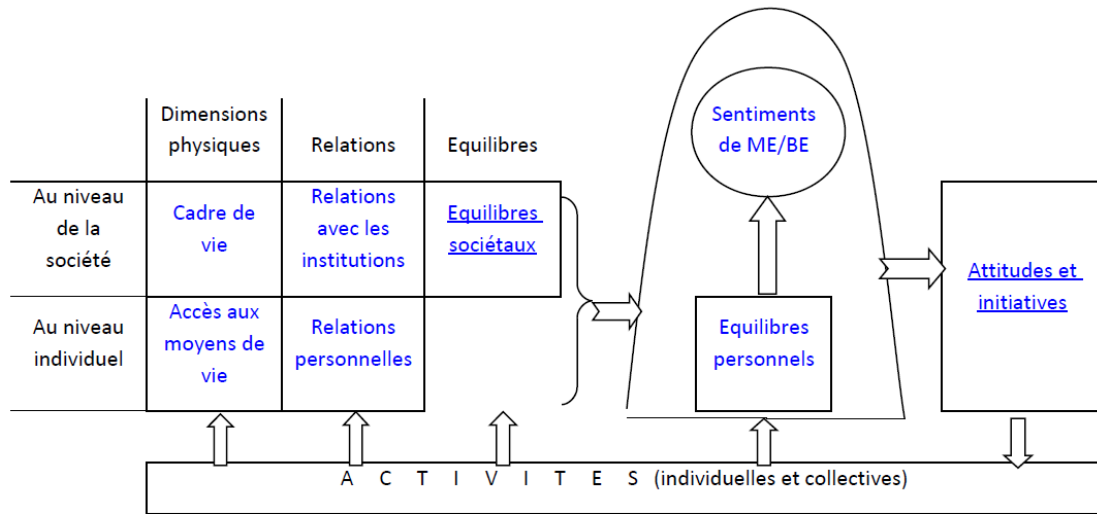
²⁷⁴ Dans les éléments mis en avant par les citoyens, on trouve des critères exogènes c’est-à-dire des « dimensions du bien-être dont les composantes sont d’origine extérieure au sujet » (Conseil de l’Europe, 2005, p. 23) et des

contrairement à d’autres mises en formes d’appréhender l’interaction entre les champs du bien-être. Toutefois, la perspective poursuivie vise à construire un cadre d’analyse cohérent avec la conception du bien-être soutenable retenue dans le cadre de l’expérimentation IBEST ; pour cette raison, trois modifications sont apportées à la grille de lecture initiale (*cf.* Figure 19 et Figure 20).

critères endogènes c’est à des « dimensions du bien-être dont les composantes sont propres au sujet lui-même ». L’interrelation entre ces deux dimensions est fortement soulignée dans l’avis notamment concernant la dimension liée à l’affirmation de soi.

Figure 19 – Grille d’analyse initiale des ensembles fonctionnels des cercles vertueux du bien-être ou vicieux du mal-être

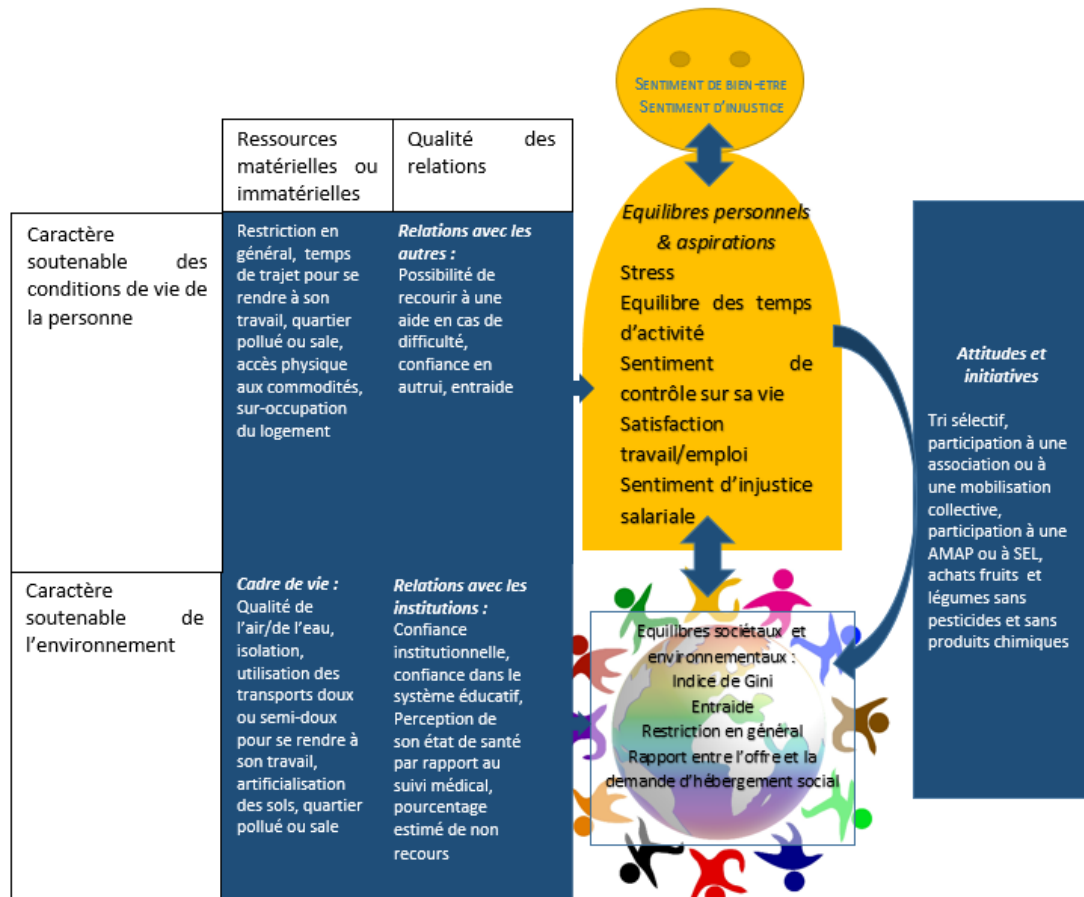
Extrait du lexique du guide méthodologique du Conseil de l’Europe (2005, p. 24)



La forme verticale arrondie représente le sujet.

Figure 20 – Caractérisation des indicateurs de bien-être soutenable selon la grille de lecture amendée du Conseil de l’Europe

Mise en forme et amendée par Ottaviani Fiona d’après la grille issue du lexique du guide méthodologique du Conseil de l’Europe (2005, p. 24)



La première modification apportée consiste en une requalification des entrées de la grille d’analyse. Deux principales entrées étaient retenues par le Conseil de l’Europe : d’une part, une entrée fondée sur la distinction entre le niveau individuel et le niveau collectif et, d’autre part, une autre axée sur les « dimensions physiques », les « relations » et les « équilibres » (*cf.* Figure 19).

Concernant l’entrée « niveau individuel – niveau collectif », trois raisons expliquent sa requalification. La première raison provient de la difficulté à distinguer ce qui relève du niveau individuel et du niveau collectif, notamment en ce qui concerne les variables relatives au cadre de vie. La seconde raison est relative au positionnement initial de l’expérimentation IBEST qui considère d’emblée le bien-être comme social. Enfin, la dernière raison tient au fait que les aspects de soutenabilité sociale et environnementale n’étaient pas intégrés directement au niveau de cette entrée, alors qu’il s’avère nécessaire, de notre point de vue, de penser en termes de soutenabilité l’ensemble des composantes du bien-être. Ces raisons justifient les deux entrées retenues soient, d’une part, « le caractère soutenable des conditions de vie de la personne », d’autre part, « le caractère soutenable de l’environnement » (*cf.* Figure 20). Ainsi, tout en conservant un découpage proche de la grille d’analyse de départ cette requalification permet de passer outre les difficultés liées à la distinction entre le niveau individuel et collectif, de qualifier plus finement ces entrées à travers l’emploi du terme de « caractère » (*cf.* Figure 20) et de placer d’emblée cette catégorisation dans la perspective de la soutenabilité.

La seconde entrée de la grille d’analyse, qui s’appuyait sur la distinction entre « dimensions physiques », « relations » et « équilibres », a elle aussi fait l’objet d’une requalification. Les changements apportés à chacun des intitulés sont abordés successivement. Tout d’abord, l’intitulé « dimensions physiques » (*cf.* Figure 19) était problématique, car il tend à occulter que toutes les ressources mobilisables par la personne ne sont pas forcément d’ordre physique. C’est pourquoi, afin de prendre en considération que les ressources des personnes peuvent être également d’ordre immatériel, la catégorie utilisée pour remplacer la « dimension physique » est intitulée « ressources matérielles et immatérielles » (*cf.* Figure 20). Ensuite, concernant les relations, les traitements exploratoires ont permis de conclure que c’est davantage la qualité des relations qui compte que leur quantité. Avoir des relations peut bien constituer une ressource immatérielle pour la personne, à condition que cette relation soit considérée comme étant de qualité par la personne (c’est-à-dire satisfaisante et induisant une certaine relation de confiance et d’entraide). L’importance de la prise en compte de la qualité des relations et la nécessité de prendre en compte les ressources immatérielles – dans lesquelles peut être incluse l’existence de relations – justifient que soit adopté l’intitulé « qualité des

relations » pour renseigner cette entrée (*cf.* Figure 20). Enfin, l’intitulé « équilibres » (*cf.* Figure 19) a été supprimé en ce qui concerne cette entrée, car il semblait essentiel de lui attribuer une place particulière.

Ce dernier point est lié à la deuxième modification apportée à la grille d’analyse qui concerne la mise en forme générale du schéma et notamment l’ordre de présentation des éléments. Considérant que la personne n’est pas en dehors du monde et que son bien-être est intimement lié aux équilibres sociétaux et environnementaux, il est apparu nécessaire de faire reposer l’équilibre de l’individu sur ces « équilibres sociétaux » en s’inspirant de la structure de la pyramide de Meadows (1998)²⁷⁵ afin de retranscrire visuellement que le maintien des équilibres sociétaux et environnementaux conditionne les possibilités de réalisations de toutes les autres dimensions.

Enfin, la troisième modification apportée concerne la suppression de l’entrée « activités » (*cf.* Figure 19), car il était difficile de distinguer clairement cette catégorie de celle intitulée « attitudes et initiatives » (*cf.* Figure 19).

L’ensemble de ces transformations aboutit à la constitution d’une nouvelle grille de lecture dans laquelle peuvent être ordonnés les indicateurs présélectionnés précédemment (*cf.* Figure 20). L’intérêt de celle-ci est double. Premièrement, elle n’opère pas de découpage entre indicateurs subjectifs et objectifs – les indicateurs étant issus d’une enquête, ils reposent de fait sur la qualification subjective de l’interrogé – et offre la possibilité de distinguer les indicateurs afférents au jugement que la personne porte sur sa situation (satisfaction, injustice, etc.), de ceux relatifs au jugement que la personne porte sur son environnement. Deuxièmement, la grille permet de saisir l’interrelation existante entre les conditions de vie de la personne et son environnement, son lien avec les autres et les institutions et montre que les possibilités d’action de la personne dépendent à la fois de l’existence de ressources matérielles et/ou immatérielles, mais aussi de la manière dont elle perçoit la qualité des relations et le monde dans lequel elle se meut.

À partir du schéma et après avoir classé les indicateurs sélectionnés préalablement²⁷⁶, on peut considérer que le tableau de bord est pertinent et assez équilibré, c’est-à-dire fournit un traitement du champ du bien-être soutenable, puisque l’ensemble des cases de la figure comprend plusieurs indicateurs. En effet, les indicateurs retenus livrent des éléments sur le

²⁷⁵ *Cf.* section 3.1 du troisième chapitre.

²⁷⁶ Certains indicateurs peuvent apparaître dans plusieurs catégories.

« caractère soutenable » des « ressources » et des « relations » constituant les conditions de vie des personnes et de l’environnement dans lequel elles vivent. Ces indicateurs permettent aussi d’éclairer le lien entre les « équilibres personnels » et les « équilibres sociétaux et environnementaux » et de renseigner les « attitudes et les initiatives » des personnes. Ces dernières peuvent influencer sur les « équilibres sociétaux et environnementaux » et avoir des répercussions sur les appréciations que les personnes font de leur propre bien-être, du caractère juste de certaines situations, etc.

Ainsi, le tableau de bord en l’état permet effectivement de nous renseigner sur différents aspects du bien-être. La soutenabilité, qui a été intégrée à l’analyse, a été pour le moment plus traitée comme une visée quelque peu indéterminée. Il reste donc à stabiliser en quel sens, les indicateurs développés ici pourraient permettre d’inscrire le bien-être dans une perspective soutenable. Cette stabilisation est l’objet du développement suivant (1.2.3) : les raisons qui amènent à se soucier de la transversalité des indicateurs construits seront d’abord explicitées, puis la méthode d’analyse retenue dans une telle entreprise et enfin, les critères qui pratiquement permettent d’intégrer les aspects de soutenabilité à une analyse statistique du bien-être soutenable seront discutés.

1.2.3 Troisième méthode : repérer les indicateurs « synergiques »

Stabiliser la manière dont des indicateurs peuvent intégrer les questions de la soutenabilité environnementale et sociale apparaît nécessaire pour avancer dans la stabilisation du tableau de bord des indicateurs du bien-être soutenable. À cette fin, cette sous-section discute d’abord de la manière dont la question de la soutenabilité sociale et environnementale peut être traitée dans le cadre d’une telle hybridation, puis, sur la base de cette discussion, explore deux voies afin de juger du caractère soutenable ou non de ce que l’indicateur est censé représenter.

Il est question, en préambule de ce développement, de discuter de la façon dont la soutenabilité sociale et environnementale peut être intégrée dans une analyse statistique. À cette fin, la discussion aborde en premier lieu la question de la soutenabilité environnementale et, en second lieu, explore la question de la soutenabilité sociale. Le dernier paragraphe tire des éléments de conclusions relatifs à ces deux développements.

Lorsqu’on aborde la question de la soutenabilité environnementale, force est de constater que l’intégration de la question de la soutenabilité sur un plan pratique s’appuie essentiellement sur la fixation de seuils à partir desquels une situation donnée peut être considérée comme soutenable ou non. À ce niveau, une distinction doit être faite entre les indicateurs de qualité environnementale et les indicateurs de soutenabilité environnementale. Les indicateurs pressentis dans la grille du bien-être soutenable (*cf.* Tableau 13) sont des indicateurs de qualité environnementale et non de soutenabilité sociale environnementale puisqu’ils ne peuvent permettre d’estimer le caractère soutenable d’une situation si aucun seuil ou aucune échelle ne sont fixés. Ce point constitue une des principales critiques que WWF (2009, p. 3), à l’origine de l’empreinte écologique, adresse à la commission Stiglitz-Sen lorsque le rapport évoque ces questions de soutenabilité en mettant en avant des indicateurs non pas de soutenabilité, mais de qualité : en effet, l’appréhension de la soutenabilité environnementale suppose de fixer des seuils sur des données physiques et non à partir de variables monétaires qui ne traduisent pas l’état réel de la dégradation des ressources²⁷⁷.

Qu’est-ce qu’une situation soutenable sur un plan social ? La définition adoptée dans cette thèse stipule que la soutenabilité sociale est une situation qui assure un accès égal à des possibilités de réalisations pour toutes les personnes et qui s’inscrit dans la perspective du bien commun. Une telle perspective suppose d’approcher les disparités en termes d’opportunités, mais aussi de réalisations qui peuvent traduire des inégalités en termes d’« opportunités réelles d’accéder à certains fonctionnements » (*cf.* section 3 du deuxième chapitre).

Au regard de ces deux points, force est de constater qu’il est plus aisé de statuer sur la non soutenabilité sociale et environnementale d’une situation que sur sa soutenabilité. Un élément d’explication est à trouver dans le fait que la réflexion sur la soutenabilité s’origine dans le repérage de facteurs de non soutenabilité au travers de la mise en exergue d’irréversibilités sociales et environnementales (*cf.* section 3.2.3 du troisième chapitre). Ainsi, l’identification de situations socialement inacceptables et des dégradations environnementales permet de tracer en creux des perspectives en termes de soutenabilité, même si l’ensemble de l’analyse ne peut prétendre à la détermination de ce que serait positivement un territoire soutenable sur un plan social et environnemental. En effet, comme l’illustre bien cette citation de Besancenot (2008, p. 3) : « les territoires naturellement limités géographiquement, ne peuvent traiter de tous les enjeux du concept [de soutenabilité] à eux seuls. » Pour autant,

²⁷⁷ Les indicateurs mis en avant par WWF (2009) sont par exemple : les tonnes de CO₂ émis ou de déchets nucléaires produits, les litres d’eau consommés, le nombre d’hectares de terres cultivées ou préservées, les populations animales à l’état sauvage, etc.

contrairement à l’idée selon laquelle la soutenabilité devrait être posée à une échelle internationale²⁷⁸ (Intervention de Laurent²⁷⁹, 2014), il apparaît possible d’opter pour une posture de réflexion sur le bien-être à l’échelle locale intégrant un critère de jugement sur les niveaux ou les seuils de soutenabilité sociale et environnementale.

C’est pourquoi afin de stabiliser le tableau de bord dans la perspective de la soutenabilité sociale et environnementale, deux voies complémentaires sont explorées ici. La première, qui prend assise sur l’approche de Max-Neef (1991)²⁸⁰ vise à repérer les indicateurs qui sont à la charnière de plusieurs dimensions. La seconde avance un critère de jugement du caractère soutenable de l’indicateur qui permet de venir consolider l’approche par les besoins synergiques.

Ce développement consacré au caractère « synergique » (Max-Neef, 1991) des indicateurs constitue la première voie explorée pour stabiliser le tableau de bord dans la perspective de la soutenabilité. Il se déploie en deux temps : un premier temps est consacré à la justification de l’intérêt porté au caractère transversal des indicateurs sélectionnés, le second temps à l’exposition et au déploiement de la méthode retenue.

Deux raisons justifient l’attention portée au caractère transversal des indicateurs de bien-être soutenable. Tout d’abord, il est intéressant, dans le cadre d’une approche en termes de capacités (Sen, 1999)²⁸¹, d’identifier les ressources ou les actions qui vont participer à la réalisation de plusieurs fonctionnements et faciliter l’accès à d’autres fonctionnements. Ensuite, se situer dans une perspective en termes de soutenabilité, c’est chercher à cerner comment il est possible de réaliser certains fonctionnements et de répondre à des besoins d’une manière viable écologiquement et socialement. Une des voies pour que ces réponses soient en phase avec la perspective de la soutenabilité sociale et environnementale consiste à privilégier les actions et les ressources qui jouent positivement sur plusieurs composantes d’une « bonne vie » et ainsi qui répondent à la fois à un besoin humain et au respect de l’environnement.

²⁷⁸ Figuière (2006, p. 3) revient sur la question du « niveau territorial pertinent » pour penser les finalités du développement durable en distinguant trois postures : celle donnant une primauté au global, celle attribuant une « antériorité au régional » et celle cherchant à penser la rencontre entre une « logique ascendante » et une « logique descendante ». Même si notre terrain se situe à une échelle locale, nous considérons, à l’instar du Conseil de l’Europe (2005), qu’un tel processus de construction d’indicateurs de bien-être soutenable territorialisés peut participer à alimenter ce croisement des deux logiques.

²⁷⁹ Laurent, E. (2014), « A quoi servent les nouveaux indicateurs de bien-être et de soutenabilité ? », Grenoble, 1^{er} octobre.

²⁸⁰ Cf. section 4 du deuxième chapitre.

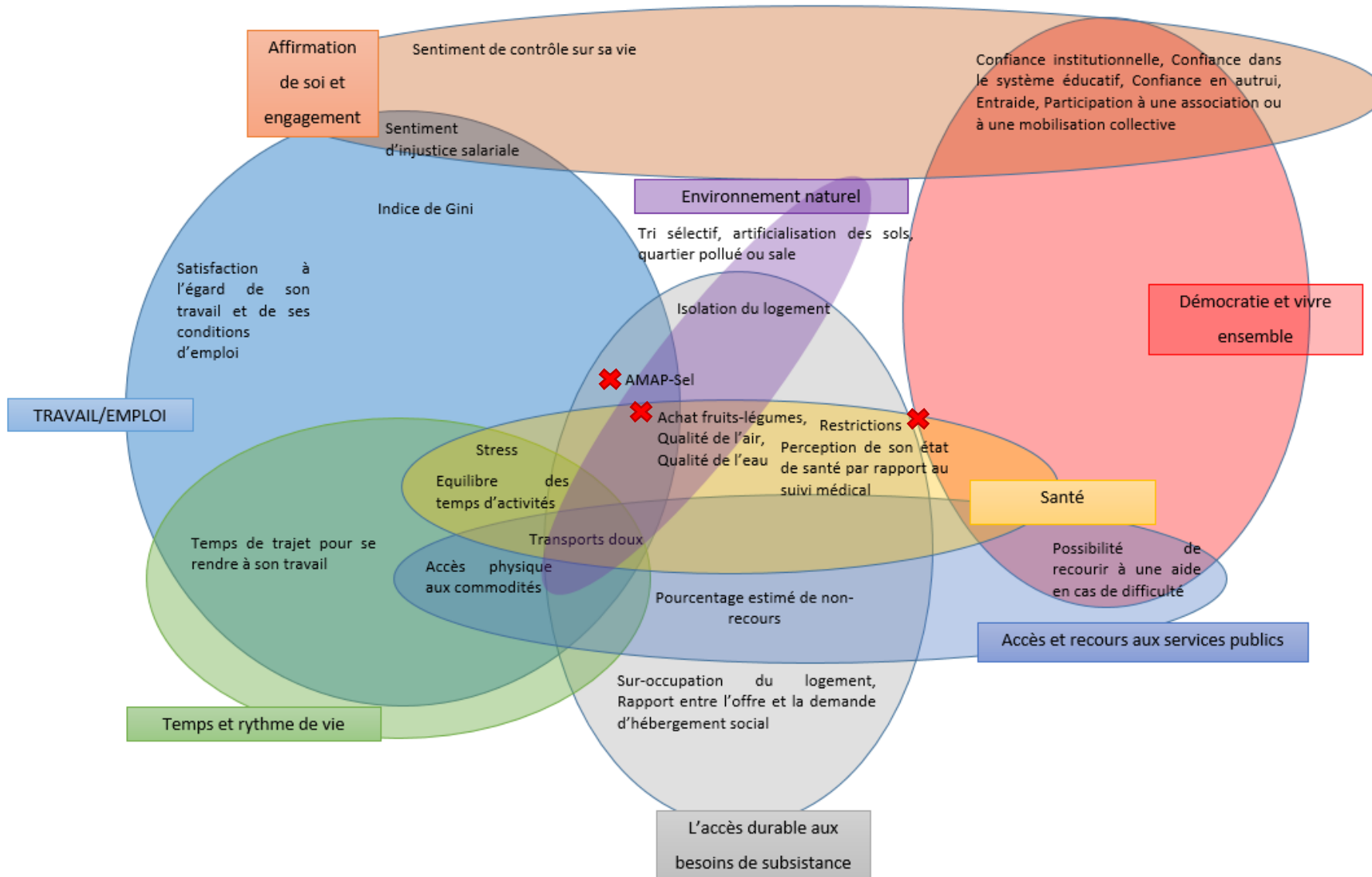
²⁸¹ Cf. section 3 du deuxième chapitre.

Afin de procéder à l’identification du caractère transversal des indicateurs, la voie adoptée consiste à repartir des dimensions retenues précédemment. À partir de celles-ci, il est question d’estimer systématiquement si l’indicateur retenu participe à la réalisation d’un fonctionnement particulier dans une autre dimension. Pour mener à bien ce travail de mise en forme des indicateurs dans les dimensions, cette opération s’est appuyée sur les avis des citoyens et des professionnels et sur les liens entre dimensions ou préoccupations déjà formulées dans ces avis. D’autres liens ont été établis, ou se sont trouvés renforcés, par les premiers résultats issus de l’enquête quantitative. Par exemple, l’avis des citoyens et l’avis des professionnels mettaient tous deux en avant l’importance de se soucier de la montée des risques psychosociaux liés au travail et notamment de la généralisation du stress dans le milieu professionnel. L’enquête quantitative rejoint sur ce point les deux avis en question et pointe le lien entre, d’une part, le stress et la santé et, d’autre part, le stress et le rythme de vie²⁸².

Ainsi, le classement de chacun des indicateurs s’est appuyé sur une lecture herméneutique des deux avis et sur les résultats intermédiaires de l’enquête quantitative, ce qui a permis d’aboutir à l’ordination des indicateurs dans chacune des dimensions présentées ci-dessous (*cf.* Figure 21). Pour comprendre ce schéma, quelques explications s’avèrent nécessaires. Tout d’abord, la taille des dimensions telle qu’elle est représentée ici n’est pas proportionnée au poids donné à celles-ci dans le tableau de bord – pour l’instant, il n’a pas été encore discuté de la pondération ou du poids à accorder à chacune d’elle – mais simplement procède de commodités de mise en forme. Ensuite, les liens retenus sont ceux qui apparaissent explicitement dans l’avis ou dans le volet quantitatif de l’expérimentation IBEST, ce qui signifie que d’autres liens pourraient par la suite être établis lors d’une nouvelle phase participative ou lors d’une nouvelle enquête quantitative.

²⁸² Cette montée en puissance du « stress » liée au travail se retrouve également dans d’autres études menées soit à l’échelle européenne ou nationale (Méda, 2013^b).

Figure 21 – L’inscription des indicateurs dans les dimensions du bien-être soutenable – Créée par Ottaviani Fiona



Ces quelques mises en garde concernant la lecture du schéma étant faites, venons-en maintenant aux résultats qui ressortent d’une telle entreprise de classification : 20 indicateurs du tableau de bord sont à la charnière de plusieurs dimensions, tandis que 8 indicateurs n’appartiennent qu’à une seule dimension. En guise d’illustration, l’indicateur portant sur la part des transports « doux » (marche à pied, vélo et transports en commun) dans l’ensemble des transports pour se rendre à son travail est à la croisée de plusieurs dimensions, car le développement de ce type de transports a des conséquences favorables aussi bien sur le plan de l’environnement, de la santé, du rythme de vie que de l’accès aux services publics.

Ainsi, le tableau de bord intègre un certain nombre d’indicateurs « charnières » qui sont utiles au dépassement de la sectorisation des politiques publiques. L’établissement de tels liens est utile pour la suite de l’analyse, car il renseigne sur les indicateurs qui peuvent constituer des indicateurs phares du bien-être soutenable. Pour répondre au maximum aux besoins, les réponses à privilégier sont celles qui permettent de répondre simultanément à plusieurs besoins²⁸³. Il n’est toutefois pas question de conserver uniquement les indicateurs « synergiques » (*ibid.*), puisque les huit autres indicateurs ne sont pas sans effets sur les autres composantes du bien-être ou de la soutenabilité. Deux raisons peuvent alors expliquer leur assimilation à une seule dimension. La première raison est que le lien entre cet indicateur et les autres composantes a été exprimé moins clairement dans le volet participatif. Par conséquent, cela n’induit pas qu’il n’y ait pas de liens évidents entre cet indicateur et la possibilité de réalisation dans les autres dimensions. En guise d’illustration, les indicateurs renseignant sur l’accès durable aux besoins fondamentaux sont nombreux à ne pas être situés à la charnière de plusieurs dimensions, alors même qu’il est essentiel d’avoir accès à un logement salubre et à une alimentation correcte pour se réaliser sur d’autres plans. La deuxième raison tient à ce que certains indicateurs sont centraux (tels que ceux relatifs à l’environnement ou aux besoins fondamentaux) pour le bien-être soutenable, un lien univoque ne s’étant pas dégagé alors des avis (citoyens et professionnels).

Toutefois, analyser les indicateurs uniquement au regard de leur centralité et de leurs liens sur les différentes dimensions est insuffisant pour qualifier ces indicateurs de synergiques. Pour qu’un indicateur soit synergique (Max-Neef, 1991), il faut qu’il soit à la fois à la charnière de plusieurs dimensions et que les conséquences prévisibles de celui-ci ne soient pas néfastes sur un plan social ou environnemental. Or, étant donné l’incertitude radicale à laquelle les

²⁸³ Or, dans le champ des politiques publiques, beaucoup de politiques et d’indicateurs usités apparaissent comme des réponses trop partielles voire « destructrices » (Max-Neef, 1991). À cet égard, la mesure de la performance, telle qu’elle est conçue aujourd’hui, occulte les besoins humains, dont celui du sens de l’action.

acteurs sont confrontés, il n’est pas possible de prévoir l’ensemble des conséquences liées aux comportements des acteurs. C’est pourquoi nous optons pour l’adoption d’une règle prudentielle qui, dans la formulation que nous proposons, constitue un principe de non-contradiction. Cette dernière trouve ses fondements à la fois dans une approche kantienne de l’action (*cf.* chapitre 2), dans le principe de responsabilité de Jonas (*cf.* chapitre 3) et dans la conception du bien commun mis en avant par Coordonnier (2012, p. 3).

Ce principe de généralisation, qui constitue un critère de jugement sur le caractère soutenable d’un indicateur, est la deuxième voie explorée pour approfondir la question de la soutenabilité des indicateurs présélectionnés dans le tableau de bord et s’avère complémentaire avec le repérage d’indicateurs « charnières ». Ainsi, pour juger du caractère soutenable d’une situation, est adopté un principe de généralisation hypothétique qui s’inspire de la pensée kantienne (Kant, 1785, p. 39), du principe de responsabilité de Jonas (1979) et de l’approche des biens communs de Coordonnier et qui suppose que : 1) la situation soit universalisable sans contredire la possibilité même de sa réalisation ; 2) la situation participe du bien commun conçu comme « un bien dont nous pensons tous, en cherchant à nous fonder dans un jugement collectif, qu’il devrait être considéré comme un bienfait par tous, et auquel chacun devrait avoir accès » (Coordonnier, 2012, p. 3).

Ce principe permet de statuer sur le caractère soutenable de la généralisation du phénomène auquel se réfère l’indicateur. En guise d’illustration, l’indicateur « nombre de personnes possédant une voiture », utilisé par exemple dans l’Indicateur Capabiliste de Bien-Etre Lorrain (INSEE Lorraine, 2012), n’est pas un bon indicateur du bien-être soutenable, car la possession et surtout l’usage d’une voiture par l’ensemble des habitants de la planète compromettraient l’utilité de la voiture elle-même et contribueraient à la dégradation de l’environnement (pollution de l’atmosphère, destruction de la couche d’ozone, etc.), mettant ainsi en péril la possibilité pour tous de vivre correctement sur terre. *A contrario*, l’utilisation des transports « doux » peut être généralisée à tous sans compromettre les équilibres environnementaux sur le long terme. Autre indicateur qui traduit une situation dont la généralisation ne serait pas souhaitable socialement : la possession d’un haut niveau de diplôme, souvent prise en considération pour approcher la réalisation sur le plan de l’éducation. La possession par l’ensemble de la population d’un haut niveau de diplôme, dans un contexte de crise et d’amplification de la concurrence à l’embauche, aurait pour corollaire la désertion des emplois à faible qualification, en même temps qu’elle pourrait créer des formes de déclassement.

La prise en compte d’un tel principe de généralisation éviterait alors de retenir des indicateurs qui ont une « influence équivoque sur le bien-être perçu, positive chez les uns et négative chez d’autres, [qui] fait problème : part des ménages motorisés, part des étrangers dans la population, taux de natalité... » tels que l’évoquent Zuindeau et Lipovac (2009) dans le bilan qu’ils tracent de cette expérience de construction d’indicateurs alternatifs menée dans l’agglomération d’Hénin-Carvin.

Trois indicateurs du tableau de bord n’apparaissent pas soutenables au regard de ce principe de généralisation (les indicateurs supprimés à la suite de cette analyse sont indiqués sur la figure 21 par une croix) :

- 1) L’absence de restriction sur l’ensemble des pôles de consommation apparaît en contradiction avec le respect de l’environnement. Par conséquent, cet indicateur est remplacé par l’indicateur de restriction sur les deux biens essentiels que sont la santé et l’alimentation, tous deux mis en avant comme de premières importances dans l’avis citoyen. L’indicateur concernant le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est ajouté au tableau de bord afin de conserver à ce niveau un indicateur général de la situation sur un plan monétaire des personnes.
- 2) Le recours à des modes de consommation alternatifs passant par des structures particulières que sont les SELs ou AMAPs semble peu généralisable à l’ensemble de la population.
- 3) L’indicateur à l’achat de fruits et de légumes sans pesticides ni produits chimiques n’est pas conservé puisqu’il prend mal en considération la possibilité d’une autoproduction de fruits et légumes.

Dès lors, l’ensemble des méthodes d’analyse et de sélection d’indicateurs mobilisées dans cette section, permettent la stabilisation du tableau de bord du bien-être soutenable comprenant 28 indicateurs qui sont détaillés dans le tableau suivant (*cf.* Tableau 13).

Tableau 13 – Tableau de bord du bien-être soutenable

Crée et mise en forme par Ottaviani Fiona

Dimensions	Indicateurs pressentis
<i>Travail/emploi</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction à l’égard de son travail et de ses conditions d’emploi • Sentiment d’injustice salariale • Indice de Gini (source : INSEE-DGI 2011)
<i>Affirmation de soi et engagement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de contrôle sur sa vie • Confiance en autrui • Confiance dans le système éducatif • Participation à une association ou à une mobilisation collective
<i>Démocratie et le vivre ensemble</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance institutionnelle • Possibilité de recourir à une aide en cas de difficulté • Entraide
<i>Environnement naturel</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation du logement • Tri sélectif • Indicateur moyen de la qualité de l’air (source : Air Rhône-Alpes 2012) • Utilisation des transports doux ou semi-doux pour se rendre à son travail • Taux d’artificialisation des sols (source : UE-SOeS, Corine Land Cover, 2006) • Qualité bactériologique des eaux distribuées : pourcentage d’analyses conformes 2004-2006 (Sources : DDAF38, DDASS 38, AURG, CEP – renseigné dans le document de support n° 2 au SCOT-Grenoble) • Quartier pollué ou sale
<i>Santé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de son état de santé au regard du suivi médical • Stress
<i>Accès et recours aux services publics</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès physiques aux commodités • Pourcentage estimé de non recours
<i>Le temps et le rythme de vie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de trajet pour se rendre à son travail • Équilibre des temps d’activité
<i>L’accès durable aux biens de subsistance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Restriction sur l’alimentation • Restriction sur la santé • Sur-occupation du logement • Rapport entre l’offre et la demande d’hébergement social • Seuil de pauvreté

Les indicateurs constituant ce tableau de bord diffèrent de ceux qui étaient ressortis au regard des traitements exploratoires sur la base des dimensions de l’enquête quantitative (santé, cadre de vie, sociabilité, emploi). Le constat d’une telle différence atteste de l’influence majeure des dimensions issues de la démarche participative et des orientations méthodologiques et conventionnelles retenues sur la conformation des indicateurs. Sans approfondir pour l’instant les implications théoriques relatives à cette hybridation des méthodes dont il sera question dans

le sixième chapitre de cette partie, il est question, dans la section suivante, d’estimer la plus-value relative à la constitution d’un tel tableau de bord.

2. La plus-value du tableau de bord du bien-être soutenable

Cette section a pour objet d’approfondir et de caractériser l’apport cognitif des indicateurs du tableau de bord du bien-être soutenable retenus à partir de l’hybridation des méthodes. À cette fin, le propos se structure autour de trois sous-sections. Dans la première sous-section (2.1), nous testons la concordance ou l’absence de concordance entre l’approche par profil en termes de bien-être telle qu’elle a été menée dans le rapport intermédiaire de l’étude IBEST²⁸⁴ et une analyse menée sur la base d’une sélection d’indicateurs du tableau de bord²⁸⁵ traduisant qu’une situation est non soutenable sur un plan social et environnemental. L’intérêt d’une telle analyse est double. D’une part, puisque l’on sait que la « question du bien-être peut être posée de façon quasi-indépendante » de celle de la soutenabilité (Cary, 2012), il s’agit d’estimer, en repartant d’un des profils du bien-être développé dans le rapport intermédiaire, s’il y a concordance ou non entre le bien-être et la soutenabilité dans l’agglomération grenobloise. D’autre part, l’intérêt d’une telle analyse tient dans le fait qu’en pointant certains décalages entre les résultats du rapport intermédiaire et les indicateurs sélectionnés à la suite de l’opération d’hybridation, elle révèle les apports de l’hybridation des méthodes. La deuxième sous-section (2.2) est dédiée, quant à elle, à la confrontation des indicateurs nouvellement produits avec des indicateurs « classiques » de l’observation sociale afin d’estimer le degré d’adéquation ou au contraire le décalage entre le type de représentations véhiculées par chacun de ces indicateurs. Enfin, la dernière sous-section (2.3), en s’appuyant sur une approche par profil, vise à faire ressortir les différentiels d’accès en termes de réalisation pour chaque dimension des différents groupes de personnes.

2.1 *Quelle concordance entre le bien-être et la soutenabilité ?*

Dans la perspective de juger du caractère soutenable du bien-être dans l’agglomération grenobloise, il s’agit de repartir des profils de « satisfaction » établis lors des traitements

²⁸⁴ Cf. Section 2.1.1 du quatrième chapitre.

²⁸⁵ Cf. Section 2.1 de ce chapitre.

exploratoires, et plus particulièrement du profil des « inactifs heureux »²⁸⁶ (Rapport intermédiaire IBEST, 2013) dont la situation en termes de bien-être est la meilleure au regard des satisfactions exprimées vis-à-vis de chacune des dimensions considérées dans la construction de ce profil (santé, cadre de vie, logement, travail et emploi). Partant de ce profil, l’enjeu est ici d’évaluer s’il y a concordance ou discordance entre un haut niveau de bien-être du point de vue de la satisfaction à l’égard des différentes dimensions de l’existence et les différents aspects de la soutenabilité sociale et environnementale tels qu’ils sont déclinés dans le tableau de bord stabilisé précédemment.

Les indicateurs de soutenabilité sociale et environnementale retenus pour procéder à cette comparaison sont les suivants²⁸⁷ : 1) soutenabilité sociale : sentiment d’injustice salariale, possibilité de recours, équilibre des temps d’activité, sur-occupation du logement, entraide, accès aux commodités, situation par rapport au seuil de pauvreté ; 2) soutenabilité environnementale : indice moyen de la qualité de l’air par secteur, nombre d’espaces verts dans le quartier, qualité des espaces verts dans le quartier, attitudes par rapport à l’environnement (la personne fait ce qui est bon pour l’environnement, même si cela coûte plus d’argent ou si cela prend plus de temps), fréquence en termes de tri, fréquence d’achat de fruits et de légumes sans pesticides ou sans produits chimiques, utilisation des transports doux ou semi-doux pour se rendre à son travail, proximité du lieu de travail (résidence et lieu de travail situé dans la même commune) ; 3) à la croisée des deux champs : participation à une AMAP ou à un SEL, participation à une action collective.

L’étude, à partir d’un traitement descriptif, de ces différentes variables au regard du groupe des « inactifs heureux » permet de mettre en avant l’absence d’une coïncidence forte entre les aspects de soutenabilité sociale et environnementale et la satisfaction à l’égard des différentes dimensions du bien-être.

Sur le plan de la soutenabilité sociale, hormis en ce qui concerne le sentiment d’injustice salariale²⁸⁸, les personnes du groupe des inactifs heureux ont des caractéristiques qui soit ne se distinguent pas fortement des autres groupes considérés (possibilité de recours, accès aux commodités, SEL, participation à une action collective) soit sont plus mauvaises. En effet, sur le plan de la soutenabilité sociale, 16 % des personnes de ce groupe occupent un logement sur-

²⁸⁶ Cf. Section 2.1.1 du quatrième chapitre.

²⁸⁷ Nous intégrons momentanément des indicateurs non présents dans le tableau de bord notamment pour enrichir l’analyse qui s’ancre sur l’enquête quantitative de l’expérimentation IBEST.

²⁸⁸ Ces personnes trouvent moins souvent injuste ce qu’elles gagnent, mais cette donnée est à interpréter avec prudence étant donné que la majorité des personnes du groupe sont en situation d’inactivité.

occupé²⁸⁹ (11 % dans l’agglomération), 24,1 % d’entre elles ont un niveau de revenu qui les place en dessous du seuil de pauvreté²⁹⁰ à 60 % du revenu médian (19,6 % dans l’agglomération) et la grande majorité d’entre elles (96 %) aspirent à une modification de leur temps d’activité.

Sur le plan de la soutenabilité environnementale, le groupe se caractérise par une satisfaction légèrement plus grande, quant à la qualité et la quantité des espaces verts, et réside dans des logements un peu mieux isolés par rapport à la moyenne de l’agglomération grenobloise. Toutefois, leur situation n’est pas significativement meilleure, et serait même plus mauvaise en ce qui concerne la qualité de l’air du lieu d’habitation²⁹¹. Par ailleurs, les personnes de ce groupe ne sont pas plus investies que les autres groupes dans la préservation de leur environnement (tri des déchets, achat de fruits et de légumes sans pesticides, utilisation des transports doux, dons d’objets, AMAP) et ne sont pas dans une situation qui les amènerait à avoir un impact environnemental moindre, comme habiter à proximité de son emploi.

Ainsi, ces quelques éléments d’analyse viennent soutenir la perspective selon laquelle l’adéquation entre la satisfaction à l’égard de ses conditions de vie et la soutenabilité sociale et environnementale n’a rien d’automatique. Dès lors, deux conclusions peuvent être tirées :

- 1) Une plus grande satisfaction exprimée à l’égard des différentes dimensions du bien-être ne traduit pas forcément que la situation de la personne sur le plan social soit soutenable, ni que sa situation à l’égard de son environnement et ses comportements à l’égard de celui-ci le soient ;
- 2) L’étude du profil des « inactifs heureux » révèle toutefois que la relation entre le bien-être et la soutenabilité sociale et environnementale n’est pas forcément antinomique. Ainsi, il demeure possible qu’une amélioration de la soutenabilité sur le plan social et environnemental puisse aller de pair avec une amélioration de la satisfaction à l’égard de ses conditions d’existence.

Pour conclure cette sous-section, précisons que ces deux conclusions tendent à accréditer le point de vue des citoyens selon lequel la relation entre le bien-être et la soutenabilité est ambivalente. Prenant acte de cette absence d’univocité, la question devient non plus de savoir si le bien-être et la soutenabilité sont compatibles, mais de penser les conditions

²⁸⁹ Le mode de calcul de cet indicateur s’inspire de la méthode de calcul de l’INSEE avec certaines modifications des seuils d’âge notamment en ce qui concerne la comptabilisation des enfants (*cf.* Annexe 3.1, p. 41-42).

²⁹⁰ Le seuil de pauvreté est fixé ici, d’après la définition de l’INSEE, à 60 % du revenu médian (calculé pour l’année 2012, en prenant en compte la composition du ménage).

²⁹¹ Plus de personnes de ce groupe vivent à Grenoble, qui est un des secteurs les plus pollués de l’agglomération au regard de l’indicateur de qualité de l’air.

de leur compatibilité. À travers la réintroduction de certains indicateurs sociaux et environnementaux, le tableau de bord issu de l’hybridation trace des perspectives sur la mise en compatibilité du bien-être et de la soutenabilité et, en ce sens, vient enrichir les traitements exploratoires de l’étude IBEST. Mais la plus-value de l’hybridation ne se limite pas à la réintroduction de critères de choix sociaux plus larges, approchés *via* d’autres indicateurs que ceux de la satisfaction. Elle est également à chercher, comme démontré dans la sous-section suivante (2.2), du côté du changement de perspectives qu’offre la création d’indicateurs livrant une vision différente des phénomènes, généralement approchés par des données administratives sur le territoire.

2.2 La confrontation des sources : quels apports pour l’observation territoriale ?

L’objet de cette sous-section est de faire la preuve de la plus-value d’une approche à partir d’indicateurs de bien-être soutenable à l’échelle des territoires. *De facto*, une reproduction du questionnaire relatif à l’enquête quantitative à des échelles territoriales plus petites (communes, quartiers) permettrait d’affiner l’analyse et de faire ressortir davantage certaines spécificités territoriales. Pour autant, les indicateurs du rapport intermédiaire et ceux du bien-être soutenable (*cf.* section 1.2 de ce chapitre) témoignent déjà de l’intérêt en termes d’observation sociale de la création de données nouvelles.

Afin d’apporter la preuve de cette plus-value, la voie empruntée consiste à mettre en regard certains indicateurs, très usités dans le champ de l’action publique pour renseigner les dimensions considérées, et les nouveaux indicateurs créés. Pour démontrer l’apport de ces derniers et procéder à cette confrontation des deux sources de données, nous nous appuierons systématiquement sur un indicateur issu d’une source administrative et un indicateur de l’enquête quantitative de l’expérimentation IBEST. Deux dimensions²⁹², le travail-emploi et la santé, sont retenues afin de pointer l’intérêt d’intégrer d’autres indicateurs dans le champ des politiques publiques. Dans un premier moment, nous confronterons l’indicateur classique du « taux d’emploi » avec celui de la satisfaction exprimée vis-à-vis du travail et de l’emploi issu des données de l’enquête quantitative. Une telle confrontation nous permettra de réviser le jugement porté sur la situation d’un territoire en termes d’emploi. Ensuite, un second moment,

²⁹² Notre propos n’est pas ici de procéder à une comparaison systématique des indicateurs issus de l’enquête quantitative de l’expérimentation IBEST et des indicateurs classiquement usités dans le champ de l’action publique, mais de mettre à jour au travers d’exemples la plus-value associée à la création d’indicateurs nouveaux.

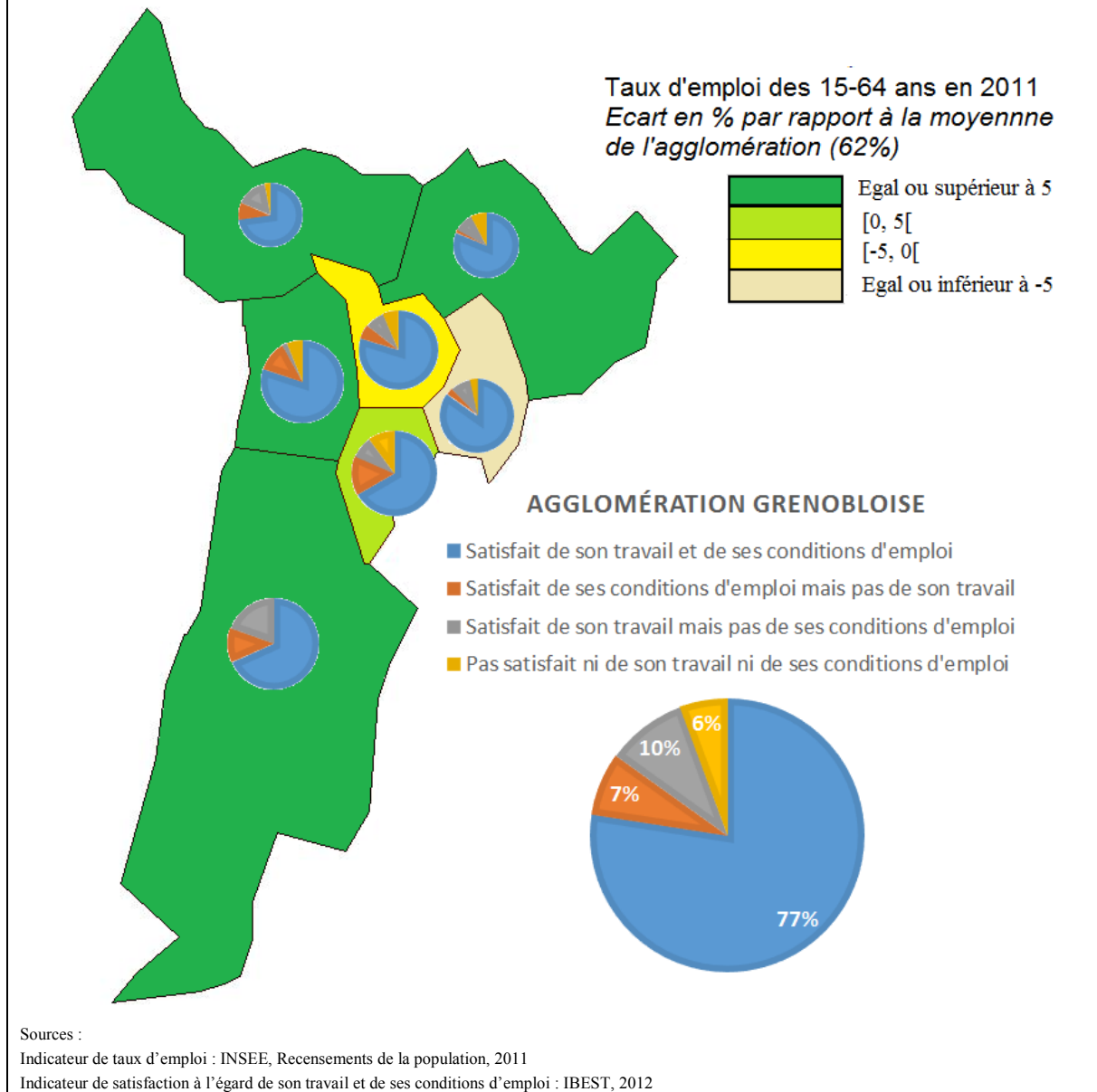
dédié à la comparaison entre l’indicateur classique des « bénéficiaires de la CMUC » et l’indicateur de suivi médical en fonction de l’état de santé provenant de l’enquête quantitative, montrera également l’intérêt de la mobilisation de données d’enquêtes, par rapport à des données administratives, afin d’identifier les problèmes d’accès en termes de santé.

Concernant la dimension travail-emploi, objet de ce premier moment, l’avis citoyen (Annexe 2.2, p. 20) met en avant la nécessité de se soucier de la qualité de l’emploi et non simplement de la quantité d’emplois sur un territoire, comme en témoigne le propos suivant : « si l’absence d’emplois est une souffrance quotidienne et une accumulation de difficultés (peu ou pas de revenus, moins de liens sociaux...), le fait d’avoir un emploi ne garantit pas le bien-être. Au contraire, l’emploi peut être perçu comme “privilège“ et conduire à nier des situations de souffrance voire d’oppressions qu’il contient ».

Or, le taux d’emploi (rapport entre le nombre d’actifs occupés et la population sur le territoire) ou le taux d’activité (rapports entre le nombre d’actifs et la population sur le territoire) sont des indicateurs souvent utilisés²⁹³ pour traduire la situation en termes d’emploi sur un territoire. La focalisation sur de tels indicateurs ne doit pas faire oublier qu’avoir un emploi s’accompagne pour certains d’un mal être dans l’emploi. Ces situations peuvent être approchées *via* l’insatisfaction ressentie vis-à-vis de son travail ou de ses conditions d’emploi, cet indicateur aidant à requalifier la manière dont sont abordées les questions du travail et des conditions d’emploi sur un territoire, comme en témoigne sa mise au regard avec l’indicateur de taux d’emploi. En effet, certains territoires qui enregistrent de bons taux d’emploi (*cf.* Carte 1), d’activité ou des taux de chômage plus faibles que sur le reste du territoire ont par ailleurs des taux d’insatisfaction vis-à-vis du travail et des conditions d’emploi qui tend à valider la nécessité de se focaliser non uniquement sur la quantité d’emploi, mais aussi sur la qualité de l’emploi dans une approche en termes de bien-être soutenable. En guise d’illustration, le secteur Grand Sud, où la part des catégories socioprofessionnelles supérieures est plus importante que dans le reste de l’agglomération et où le taux d’emploi est l’un des plus élevés de l’agglomération avec 68 % des personnes en emploi (contre 62 % dans l’agglomération) voit ses habitants affectés par des problèmes liés à la satisfaction, notamment en ce qui concerne leurs conditions d’emploi.

²⁹³ L’avis citoyen et celui des techniciens remettent très fortement en cause l’indicateur de taux d’emploi pourtant très usité dans le cadre des politiques publiques, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Carte 1 – Confrontation du taux d’emploi et satisfaction dans l’emploi et le travail
 Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona



Une approche de l’emploi uniquement axée sur l’appréhension de la part des catégories socio-professionnelles sur le territoire, sur le taux d’emploi et/ou de chômage sur le territoire amène à occulter les situations de mal-être au travail. Pourtant une insatisfaction à l’égard des conditions d’emploi traduit souvent une limitation des possibilités de réalisation de la personne dans d’autres champs : en termes d’accès aux logements pour les personnes en contrat précaire, en termes d’épanouissement personnel lorsque le temps d’activité contraint les autres temps, etc. Par ailleurs, l’insatisfaction à l’égard du travail peut être considérée comme un premier signal d’alerte en termes de risques psychosociaux associés à cette activité. Or, ces aspects relatifs à l’épanouissement dans le travail sont peu documentés à l’échelle du territoire,

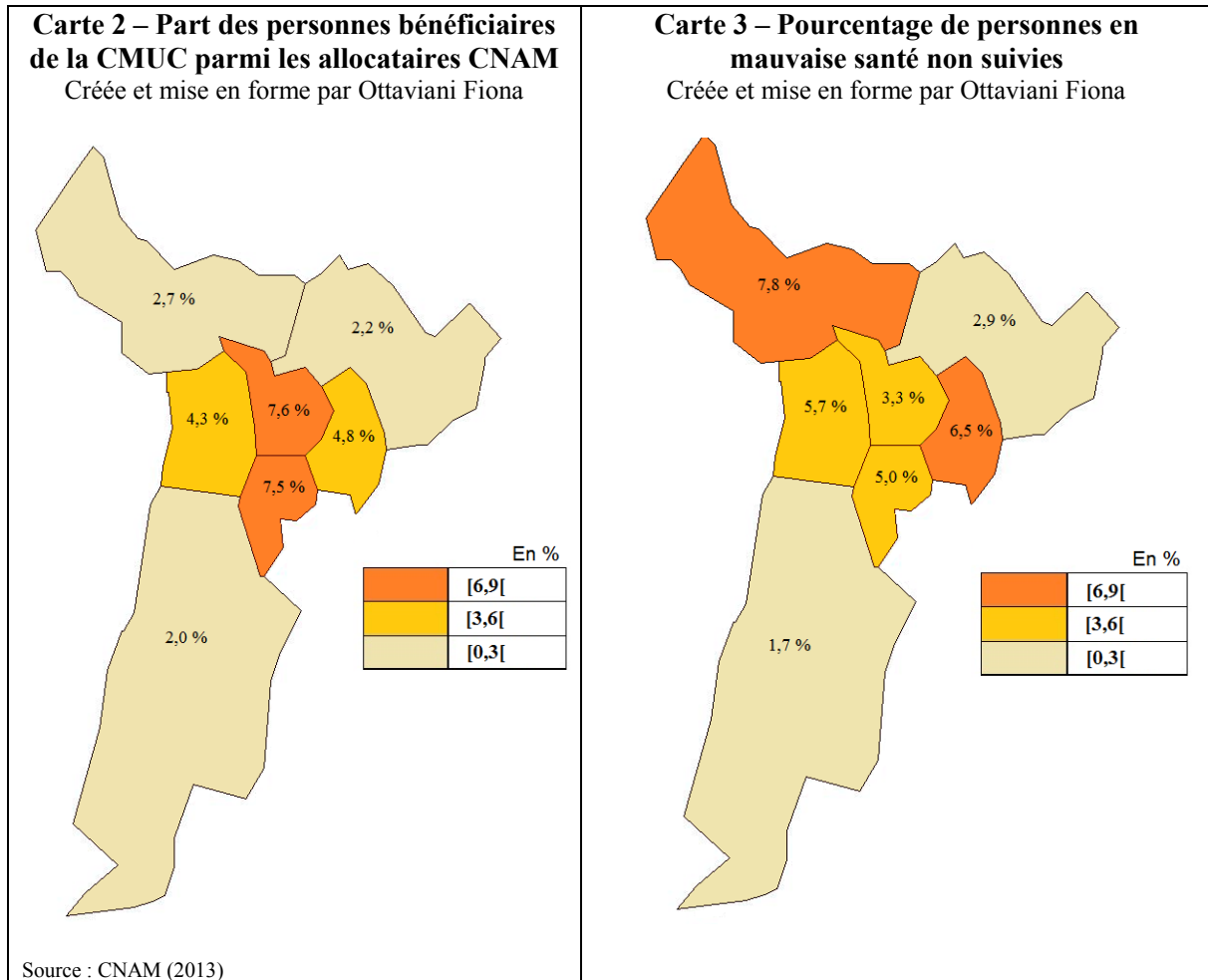
l’attention étant plus souvent portée sur la situation du territoire en termes de flux ou de stock d’emplois.

Dans un deuxième moment, avant de détailler les apports cognitifs de cette confrontation des indicateurs, nous démontrons au travers d’un second exemple l’apport des indicateurs nouvellement créés.

L’objet de ce deuxième moment, axé sur la dimension santé, est une mise en regard de l’indicateur de suivi médical en fonction de son état de santé construit à partir de l’enquête quantitative IBEST et de la part des bénéficiaires de la CMUC parmi les allocataires CNAM²⁹⁴. Ce dernier indicateur, utilisé dans le cadre de la politique de la ville, est choisi ici pour illustrer la plus-value des indicateurs produits dans l’enquête, car il est utilisé dans le cadre de la politique de la ville notamment afin de caractériser les situations de vulnérabilité médicale sur un territoire. En effet, cet indicateur est utilisé, comme le signale l’INSEE, pour approcher dans le cadre de la définition des indicateurs de la politique de la ville « la proportion de personnes dans le quartier qui risque d’avoir des difficultés d’accès aux soins ²⁹⁵ ». Or, il est perceptible que cet indicateur n’épuise nullement la question des difficultés de recours ou du non-recours aux soins. Le fait d’approcher la santé *via* l’appréciation des personnes elles-mêmes et de croiser cette donnée sur leur état de santé avec leur déclaration en termes de suivi médical permet de livrer une vision très différente des secteurs de l’agglomération : en effet, alors qu’au regard des données sur la CMUC, le secteur de Grenoble et celui du Sud de l’agglomération concentrent le plus de personnes qui pourraient avoir des difficultés d’accès aux soins (*cf.* Carte 2), une lecture à partir du pourcentage de personnes en mauvaise santé non suivies médicalement fait ressortir que les questions de difficultés d’accès aux soins semblent concerner bien d’autres secteurs dont le secteur Nord-Ouest, l’Ouest et l’Est de l’agglomération (*cf.* Carte 3).

²⁹⁴ Quatre communes du Grand Sud n’ont pas pu être prises en compte dans le calcul de l’indicateur sur ce secteur : Le Gua, Miribel Lanchatre, Saint Paul de Varcès et Vif. En conséquence, pour ce secteur, le calcul a été effectué uniquement à partir des données disponibles pour Varcès-Allières-et-Risset et Claix.

²⁹⁵ http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=17171&page=edossier/edos_11_03/edos_1103_definit.htm.



En guise de bilan, le décalage que l’on observe entre les indicateurs « classiques » et les indicateurs issus de l’enquête est instructif, d’une part sur un plan cognitif, et d’autre part sur un plan méthodologique.

Sur un plan cognitif, la mise à jour d’un tel décalage entre ces indicateurs est favorable à la formulation de pistes de travail et d’hypothèses nouvelles dans le champ de l’action publique. Illustrons cela à partir de deux exemples. Tout d’abord, concernant la dimension travail-emploi, la confrontation de l’indicateur de taux d’emploi et de l’indicateur de satisfaction vis-à-vis de son emploi et de son travail remet en cause l’idée selon laquelle le travail serait toujours un facteur d’épanouissement personnel et amène à s’interroger sur les conditions d’épanouissement dans le travail ou plus largement dans l’activité. Ensuite, concernant la dimension santé, la mise en regard de l’indicateur sur la CMUC et de l’indicateur du suivi médical en fonction de la santé permet de tirer l’hypothèse que le faible pourcentage de personnes en mauvaise santé, non suivies dans le secteur de Grenoble et du Sud de l’agglomération, s’explique notamment par une certaine efficacité du dispositif CMUC sur ces territoires.

Sur un plan méthodologique, l’existence d’un tel décalage entre ces indicateurs conforte l’idée selon laquelle il y a bien une forte plus-value à croiser des données administratives et des données d’enquête, et cela pour deux raisons. La première est que les indicateurs existants, comme ceux de la CMUC, renseignent sur la situation de personnes qui sont déjà touchées par des dispositifs de l’action publique et donc ne prennent pas en considération les personnes n’ayant pas recours à ces dispositifs. La seconde raison est que la mise en regard de ces deux types de données apporte des éléments d’informations précieux sur le caractère suffisant des dispositifs existants pour répondre à certains besoins, et/ou sur leur plus ou moins grande adéquation avec ces besoins.

L’analyse menée dans ces deux sous-sections (2.1 et 2.2) s’est pour l’instant axée sur l’apport de l’introduction de certains indicateurs dans la caractérisation de la situation d’une personne ou d’un territoire au regard du bien-être soutenable. Or, un des apports importants de l’hybridation des méthodes est relatif à la nouvelle structuration par dimension induite par la prise en compte du volet participatif (*cf.* section 1 de ce chapitre). C’est pourquoi la sous-section suivante (2.3) s’attache à explorer ce qui ressort d’un tel traitement par dimension au regard de la constitution de profils.

2.3 Profils²⁹⁶ du bien-être soutenable

Cette sous-section vise à appréhender les disparités existantes en termes de réalisation entre les différentes catégories d’acteurs au regard des indicateurs sélectionnés précédemment (*cf.* section 1.2.3 de ce chapitre). Pour identifier les réalisations qu’un groupe particulier peut avoir des facilités ou des difficultés à réaliser, nous optons pour l’adoption d’une approche *via* nuée dynamique²⁹⁷ effectuée sur le groupe d’indicateurs afférent à chaque dimension. Une telle analyse est utile puisqu’elle permet d’identifier, pour chaque dimension, les groupes ayant une perception positive de leur situation ou de leur environnement et des facilités pour accéder à des fonctionnements en lien avec des ressources. Elle permet également de repérer des groupes rencontrant des difficultés sur plusieurs plans et cumulant des manques. Ainsi, comme le

²⁹⁶ L’emploi du terme de profils se justifie ici par le type de méthodes employées que nous détaillons ensuite dans cette section. Les profils issus de ce nouveau traitement diffèrent de ceux présentés dans la section 2.1.1 du quatrième chapitre puisqu’ils sont basés sur l’hybridation des dimensions (*cf.* section 1 de ce chapitre).

²⁹⁷ Cette méthode a été présentée dans l’encadré 5 figurant dans la section 2.1.1 du quatrième chapitre.

suggèrent ces éléments de justification, la méthode des nuées dynamiques est utilisée dans une visée descriptive et non typologique²⁹⁸.

Avant d’en venir à l’exploration des différents profils relatifs à chaque dimension, deux précisions doivent encore être apportées quant à la manière dont est conduite l’analyse dans cette sous-section. Tout d’abord, même si celle-ci repose sur un traitement basé sur des profils, son objet n’est pas de procéder à une analyse détaillée de chacun d’eux, mais d’examiner de manière transversale les résultats nouveaux qui ressortent de ce traitement par dimension. Ensuite, le tableau de bord, stabilisé précédemment (*cf.* section 1.2.3 de ce chapitre) et sur lequel ce nouveau traitement est basé, intègre des données administratives qui ne sont pas intégrables dans une analyse par profils. Par conséquent, les données non intégrées dans la constitution des profils seront utilisées en complément de l’analyse de chaque dimension.

Concernant le mode de déploiement du propos, celui-ci s’échelonne en trois temps. Le premier temps stabilisera la manière dont ont été construits les profils relatifs à chacune des dimensions. Le second temps sera consacré à une analyse globale de ce traitement par profil. Sur la base de cette analyse globale, croisée avec les résultats des données administratives intégrées au tableau de bord, nous explorons dans un troisième temps les différents facteurs affectant la soutenabilité sociale et environnementale ressortis de tels traitements.

Dans ce premier temps, il est question d’explicitier le mode de construction des profils (*cf.* Annexe 3.3). Pour chaque dimension, les indicateurs de l’enquête, utilisés pour procéder à l’analyse *via* la méthode non hiérarchique des nuées dynamiques par dimension, sont indiqués, dans le tableau suivant (*cf.* Tableau 14)²⁹⁹.

²⁹⁸ Cette manière d’utiliser la méthode des nuées dynamiques, qui se rapproche de l’usage que font Losa, Origini et Ritschard (2005) des arbres de décisions, explique que dans l’analyse nous n’ayons pas cherché à donner systématiquement un qualificatif au groupe créé.

²⁹⁹ Le tableau indique également le nombre d’observations mobilisées dans la constitution du profil. En guise d’illustration, concernant la dimension travail-emploi, seules les réponses des 577 actifs occupés répondant aux questionnaires sont utilisées dans la construction du profil relatif à cette dimension.

Tableau 14 – Les indicateurs sélectionnés pour la constitution des profils du bien-être soutenable

Créé par Ottaviani Fiona

Dimensions	Indicateurs mobilisés	Nombre d’observations
* Pour enrichir l’analyse des comportements éco-responsables, cet indicateur est réintroduit ici. L’indicateur du pourcentage de personnes utilisant les transports doux ou semi-doux pour se rendre à leur travail n’est pas retenu, car cela reviendrait à diminuer de manière trop importante le nombre d’observations de la dimension « environnement naturel ».		
Travail et emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction à l’égard de son travail et de ses conditions d’emploi • Sentiment d’injustice salariale 	577
Affirmation de soi et engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance en autrui • Sentiment de contrôle sur sa vie • Confiance dans le système éducatif • Participation à une association ou à une mobilisation collective 	1001
Démocratie et vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance institutionnelle • Entraide • Possibilité de recourir à une aide en cas de difficulté 	1001
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Isolation du logement • Achats fruits et légumes sans pesticides et sans produits chimiques* • Tri sélectif • Quartier pollué ou sale • Participation à une AMAP ou à un SEL* 	973
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Perception de son état de santé par rapport au suivi médical • Stress 	1001
Accès et recours aux services publics	<ul style="list-style-type: none"> • Accès physique aux commodités • Pourcentage estimé de non recours 	826
Le temps et le rythme de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Équilibre des temps d’activités • Temps de trajet pour se rendre à son travail 	583
Biens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> • Sur-occupation du logement • Seuil de pauvreté • Restriction sur l’alimentation • Restriction sur la santé 	826

Pour construire les profils relatifs à chaque dimension, la manière de procéder a été identique pour toutes les dimensions (*cf.* Annexe 3.3). En effet, la détermination du centre des classes et du nombre de classes pertinentes a été effectuée *via* une méthode itérative basée sur 10 itérations successives. Ainsi, plusieurs nombres de centres de classes ont systématiquement été testés (2, 3, 4 et 5). Les résultats pour lesquels une classe comprenait moins de 10 % des observations retenues ont été systématiquement rejetés, puisqu’il n’est pas viable de conserver

de telle classe dans l’analyse (Creusier et Bietry, 2014, p. 115). Les centres de classes retenus ont été ceux pour lesquels les distances entre les classes étaient marquées et la significativité de l’ensemble était bonne.

Sur la base de ces traitements, une figure regroupant chacun des différents groupes pour les huit dimensions considérées a été construite afin de synthétiser les données ressortant de ces traitements (cf. Figure 22). La compréhension d’une telle figure nécessite quelques explications. Tout d’abord, concernant la physionomie générale de la figure, précisons que le cercle est divisé en huit tronçons correspondant chacun à une dimension. Chaque dimension se scinde elle-même en plusieurs tronçons en fonction du nombre de classes ressorti de l’analyse par nuée dynamique. Ces classes correspondent chacune à un groupe particulier ou un profil³⁰⁰. Ensuite, au sujet des cinq strates du cercle, il est nécessaire d’indiquer à quoi correspond chacune d’elles. Au centre se trouve le titre du schéma qui constitue la première strate. La deuxième strate indique le nom de chacune des dimensions. La troisième strate est découpée en fonction de la répartition des individus observés dans chacune des classes. Lorsque le groupe auquel correspond cette classe a une « bonne » situation au regard de l’ensemble des indicateurs de la dimension, la case est colorée en vert et apparaît le signe « + » dans le schéma. *A contrario*, quand un groupe a une situation « mauvaise » au regard de l’ensemble des indicateurs considérés, le tronçon est coloré en rouge et le signe « - » est apposé. Quand la situation du groupe est contrastée, c’est-à-dire que les personnes du groupe se réalisent sur un plan, mais pas sur d’autres, le tronçon est orange. Les difficultés particulières rencontrées par le groupe sont alors indiquées. La troisième strate indique le pourcentage d’observations auquel correspond chaque classe. Enfin, la quatrième strate met au jour les caractéristiques prépondérantes du groupe considéré, notamment au regard des catégories classiquement utilisées dans l’action publique (CSP, sexe, âge, etc.). Ces derniers résultats ont été obtenus à travers une analyse descriptive de chacun des profils³⁰¹ consistant dans une analyse systématique de la situation du profil par rapport à l’ensemble des données de la base statistique issue de l’enquête.

³⁰⁰ Ces trois termes sont utilisés de manière indifférenciée dans la suite de l’analyse.

³⁰¹ Pour juger de ces résultats, notre analyse s’est basée sur la mesure d’association du V de Cramer.

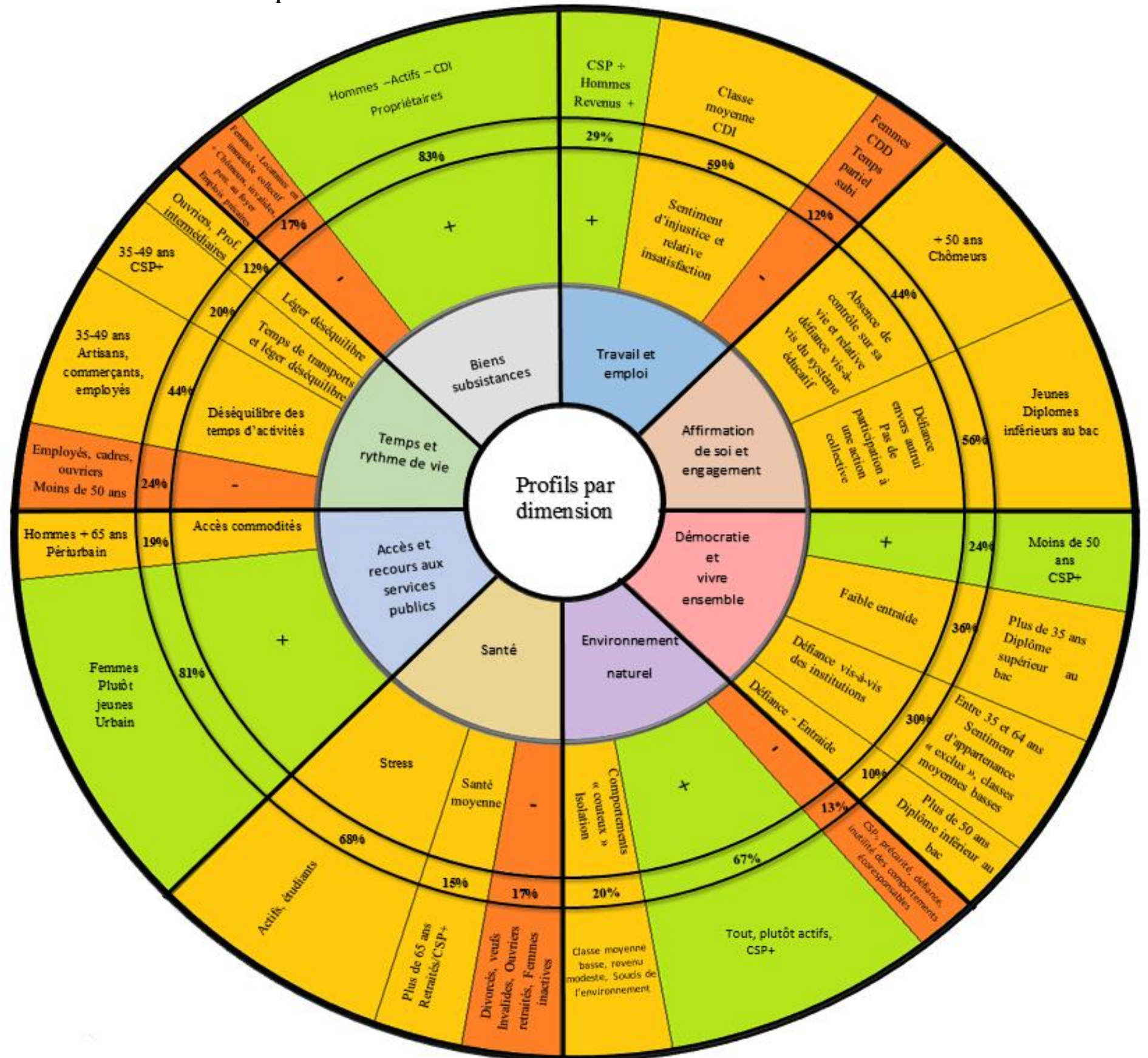
Figure 22 – Les profils issus de l’hybridation par dimension
 Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona

Légende

Du centre du cercle jusqu’au bord :
 - 1er cercle : les dimensions
 - 2e cercle : Situation des classes (quand seulement certains éléments posent problèmes en termes de réalisation, ceux-ci sont indiqués explicitement)
 - 3e cercle : Pourcentage des observations auxquels correspond la classe
 - 4e cercle : principales caractéristiques de la classe considérée

Situation de la classe au regard de la dimension

Bonne situation
Situation problématique sur un ou plusieurs plans
Mauvaise situation



La logique de construction des profils et de la représentation visuelle associée étant expliquée, il est temps d’en venir aux apports cognitifs qui se dégagent de tels traitements. L’analyse transversale menée sur la base de ces différents profils révèle que :

- 1) L’agglomération grenobloise se caractérise par des difficultés d’accès ou d’atteintes en termes de réalisation sur l’ensemble des dimensions considérées (*cf.* partie de la figure en orange clair ou foncé dans la figure 22).
- 2) Le statut professionnel et la possession de ressources monétaires restent structurants dans la possibilité que les personnes ont de se réaliser dans différentes dimensions (« travail-emploi », « environnement naturel », « démocratie et vivre ensemble », « accès durable aux biens de subsistance »).
- 3) Des différences entre les hommes et les femmes sont notables. Les hommes ont tendance à être mieux dotés sur le plan des ressources économiques (*cf.* accès durable aux biens de subsistance »), les carrières plus heurtées des femmes (*cf.* la dimension « travail et emploi »), les écarts de salaire entre les sexes et la répartition entre temps domestique/temps professionnel pouvant être des facteurs d’explication de ce différentiel.
- 4) Dans l’ensemble, la situation en termes de bien-être soutenable des personnes dans l’agglomération apparaît contrastée puisque rares sont les dimensions pour lesquelles la situation de toutes les personnes apparaît défavorable sur l’ensemble des éléments considérés (*cf.* zone en orange foncé dans la figure 22). Cette situation concerne toutefois au moins un des groupes considérés des dimensions « travail-emploi », « temps et rythme de vie », « environnement naturel », « santé » et « accès durable aux biens de subsistance ». Dans cette dernière dimension émerge un groupe non négligeable (17 % des observations) dont les membres rencontrent des difficultés à la fois pour habiter un logement non suroccupé, pour se nourrir et se soigner, en lien avec des difficultés financières. Trois dimensions ne comprennent que des groupes rencontrant des difficultés en termes d’accès à au moins une partie des réalisations considérées (*cf.* zone en orange clair ou foncé) : la « santé », le « temps et le rythme de vie » et l’« affirmation de soi et l’engagement ». Ces difficultés témoignent de la prégnance des questions relatives à : 1) la répartition du temps d’activités en lien avec le stress vécu par les personnes ; 2) la santé et le soin apporté à celle-ci ; 3) la possibilité de se réaliser sur le plan de la sociabilité institutionnelle (la participation politique et associative étant peu considérée dans la réflexion sur les problématiques de conciliation des temps d’activités).

Afin d’approfondir cette analyse transversale des profils, le recours à une analyse des correspondances multiples visant à cerner les proximités entre les dimensions à travers le traitement croisé de l’ensemble des classes³⁰² est utile et permet d’aboutir à la matrice de corrélation établie dans le Tableau 15.

Tableau 15 – Analyse des correspondances multiples : matrice des corrélations des variables transformées
 Créé par Ottaviani Fiona

	Travail et emploi	Affirmation de soi et engagement	Démocratie et vivre ensemble	Environnement naturel	Santé	Accès et recours aux services publics	Temps et rythme de vie	Accès durable aux biens de subsistance
Travail et emploi	1,000	-,080	,004	,049	,080	,057	,066	,055
Affirmation de soi et engagement	-,080	1,000	,069	,080	-,010	,070	,010	,001
Démocratie et vivre ensemble	,004	,069	1,000	,165	,145	-,002	,051	-,001
Environnement naturel	,049	,080	,165	1,000	,083	,076	,066	,075
Santé	,080	-,010	,145	,083	1,000	-,048	,095	,023
Accès et recours aux services publics	,057	,070	-,002	,076	-,048	1,000	,065	,066
Temps et rythme de vie	,066	,010	,051	,066	,095	,065	1,000	,023
Accès durable aux biens de subsistance	,055	,001	-,001	,075	,023	,066	,023	1,000
Dimension	1	2	3	4	5	6	7	8
Valeur propre	1,378	1,132	1,117	,975	,914	,862	,829	,793

Sur la base de cette analyse des correspondances multiples (*cf.* Tableau 15), il est possible d’établir un lien³⁰³ :

- Entre la dimension « santé » et la dimension « démocratie et vivre ensemble » puisque l’analyse du croisement des profils révèle que la moitié des personnes du

³⁰² Dans une telle analyse, chaque classe constitue une modalité de la dimension considérée. Par exemple, la dimension « Travail-emploi » comprend trois modalités de réponse correspondant au découpage en trois groupes (*cf.* Figure 22) des observations considérées dans le traitement.

³⁰³ Les liens correspondent aux corrélations figurant en jaune dans la matrice des corrélations.

groupe qui cumule à la fois de hauts niveaux de stress et une santé plus mauvaise sans suivi se répartissent dans les deux groupes les plus défiants vis-à-vis des institutions ;

- Entre la dimension « environnement naturel » et la dimension « démocratie et vivre ensemble » s’expliquant notamment par la plus grande possibilité d’implication sur un plan social et environnemental des catégories socioprofessionnelles supérieures.

Ces résultats sont complétés par une analyse descriptive du lien entre les dimensions (*cf.* Tableau 16). Un tel complément est justifiée au regard du fait que l’analyse des correspondances multiples ne pouvant reposer que 517 observations occultent nécessairement certains liens entre les dimensions.

Tableau 16 – Analyse descriptive des profils de bien-être soutenable
 Créé et mis en forme par Ottaviani Fiona

Significativité (P) et V de cramer (V)	Travail et emploi	Affirmation de soi et engagement	Démocratie et vivre ensemble	Environnement naturel	Santé	Accès et recours aux services publics	Temps et rythme de vie	Accès durable aux biens de subsistance
Travail et emploi		P : 0,026 ; V : 0,113	P : 0,030 ; V : 0,110	P : 0,114 ; V : 0,081	P : 0,000 et V : 0,147	P : 0,101 ; V : 0,093	P : 0,048 et V : 0,105	P : 0,156 ; V : 0,084
Affirmation de soi et engagement	P : 0,026 ; V : 0,113		P : 0,001 ; V : 0,127	P : 0,017 ; V : 0,092	P : 0,796 ; V : 0,021	P : 0,050 ; V : 0,068	P : 0,382 ; V : 0,072	P : 0,741 ; V : 0,012
Démocratie et vivre ensemble	P : 0,030 ; V : 0,110	P : 0,001 ; V : 0,127		P : 0,000 ; V : 0,147	P : 0,000 ; V : 0,123	P : 0,345 ; V : 0,063	P : 0,724 ; V : 0,059	P : 0,112 ; V : 0,085
Environnement naturel	P : 0,114 ; V : 0,081	P : 0,017 ; V : 0,092	P : 0,000 ; V : 0,147		P : 0,049 ; V : 0,070	P : 0,111 ; V : 0,074	P : 0,762 ; V : 0,054	P : 0,007 ; V : 0,112
Santé	P : 0,000 et V : 0,147	P : 0,796 ; V : 0,021	P : 0,000 ; V : 0,123	P : 0,049 ; V : 0,070		P : 0,008 ; V : 0,109	P : 0,414 ; V : 0,072	P : 0,370 ; V : 0,049
Accès et recours aux services publics	P : 0,101 ; V : 0,093	P : 0,050 ; V : 0,068	P : 0,345 ; V : 0,063	P : 0,111 ; V : 0,074	P : 0,008 ; V : 0,109		P : 0,341 ; V : 0,079	P : 0,002 ; V : 0,106
Temps et rythme de vie	P : 0,048 et V : 0,105	P : 0,382 ; V : 0,072	P : 0,724 ; V : 0,059	P : 0,762 ; V : 0,054	P : 0,414 ; V : 0,072	P : 0,341 ; V : 0,079		P : 0,002 ; V : 0,106
Accès durable aux biens de subsistance	P : 0,156 ; V : 0,084	P : 0,741 ; V : 0,012	P : 0,112 ; V : 0,085	P : 0,007 ; V : 0,112	P : 0,370 ; V : 0,049	P : 0,002 ; V : 0,106	P : 0,002 ; V : 0,106	

Cette analyse descriptive permet de conforter les liens précédemment établis³⁰⁴. Elles révèlent par ailleurs une association³⁰⁵ :

- Entre la dimension « travail-emploi », la dimension « affirmation de soi et engagement », la dimension « démocratie et vivre ensemble » témoignant du rôle aujourd'hui structurant du travail dans l'atteinte d'autres fonctionnements, notamment en ce qui concerne les relations institutionnelles.
- Le lien entre la dimension « travail-emploi » et la dimension « santé » met au jour que : plus la personne est stressée, plus sa santé est mauvaise et plus elle tend à éprouver une insatisfaction vis-à-vis de son travail et/ou de ses conditions d'emploi ;
- Entre la dimension « affirmation de soi » et « démocratie et vivre ensemble » qui témoigne de l'interaction entre la confiance en autrui et la confiance institutionnelle.
- Entre les dimensions « environnement naturel » et la dimension « accès durable aux biens de subsistance », ce qui peut s'expliquer par la plus grande difficulté pour des ménages ayant des revenus inférieurs à 1000 euros à accéder à des biens produits selon les normes de l'agriculture biologique ;

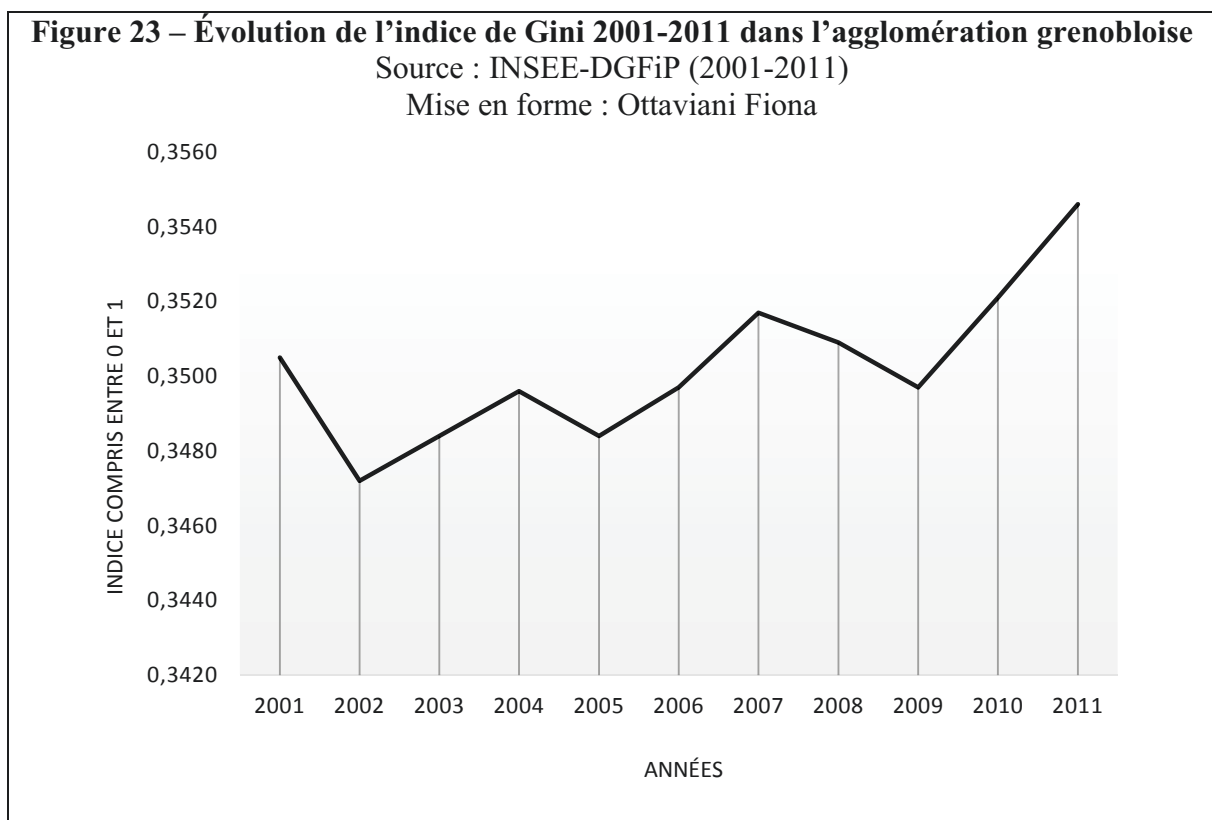
Partant de cette analyse transversale des profils, ce troisième temps est consacré à l'approfondissement des facteurs affectant la soutenabilité sociale et environnementale ressortis d'une telle analyse. Nous examinons ici les indicateurs issus de source administrative intégrés au tableau de bord, qui n'ont pu être mobilisés dans la constitution des profils. À partir de ces deux types de traitement, le propos se structure en deux moments : le premier moment est consacré à l'identification des facteurs nuisant à la soutenabilité sociale et le second moment à la spécification des facteurs préjudiciables à la soutenabilité environnementale. Un dernier paragraphe clôture la section sur le lien entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale.

Dans ce premier moment, sur la base de l'analyse par profils et de l'analyse des indicateurs hors enquête intégrés au tableau de bord IBEST, quatre principaux éléments nuisant à la soutenabilité sociale peuvent être identifiés dans l'agglomération.

³⁰⁴ Nous retrouvons ici deux associations décrites précédemment : celle entre la dimension « environnement naturel » et la dimension « démocratie et vivre ensemble » et celle entre la dimension « santé » et la dimension « démocratie et vivre ensemble ». Nous ne redécrivons pas ici ces liens.

³⁰⁵ La qualification du degré d'associations se fait ici de nouveau avec les valeurs émises par Stafford et Bodson (2006, p. 128). Ce sont des associations « faibles » entre les dimensions qui sont décrites ici, c'est-à-dire des associations dont le test donne un résultat entre 0,11 et 0,21.

Le premier élément est relatif aux inégalités de ressources monétaires qui ne sont pas pleinement compensées par l’accès à des ressources non monétaires, l’absence de telles ressources limitant de fait les possibilités de réalisation et de valorisation sur le plan social de certaines personnes. Les données administratives intégrées au tableau de bord viennent conforter l’existence d’un tel différentiel en matière de revenu et leur analyse révèle une accentuation de l’inégalité des revenus sur la période 2001-2011 dans l’agglomération grenobloise. En effet, l’évolution de l’indice de Gini (*cf.* Figure 23) témoigne d’une progression des inégalités sur l’ensemble de la période malgré trois années de légères baisses (2002, 2005 et 2009).

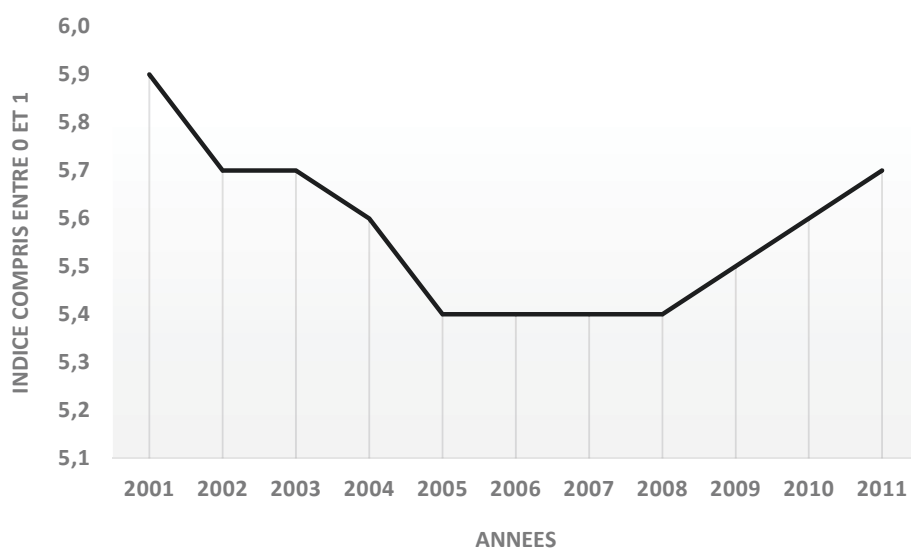


Cet accroissement des inégalités pourrait être nuancé au regard du rapport interdécile (*cf.* Figure 24) puisque l’évolution au regard de cet indicateur apparaît moins évidente. En effet, alors qu’en 2001, le rapport interdécile était de 5,9, il est en 2011 de 5,7.

Figure 24 – Évolution de l’écart interdécile 2001-2011

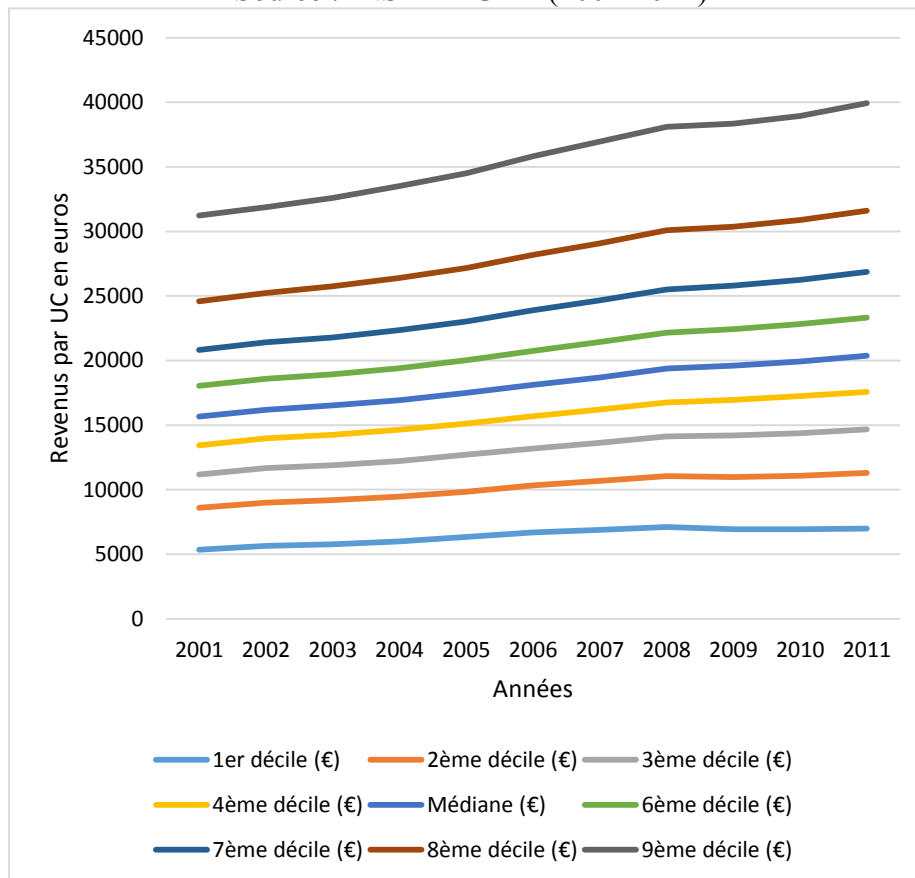
Source : INSEE-DGFiP (2001-2011)

Mise en forme : Ottaviani Fiona



Or, cet indicateur traduit mal les inégalités d’accès liées à de telles différences de revenus. En effet, retraduit en montant, alors que les revenus du premier décile ont crû de 1637 euros entre 2001 et 2011, l’augmentation des revenus du dernier décile a été de 8694 euros sur la même période. Ainsi, bien que le différentiel d’évolution en pourcentage soit minime, il n’en demeure pas moins que la différence en termes de revenu n’est pas négligeable puisque le gain de revenu du dernier décile est en termes de montant en moyenne 5,13 fois supérieur à celui du premier décile (*cf.* Figure 25).

Figure 25 – Évolution par décile des revenus par unité de consommation des ménages dans l’agglomération grenobloise
Source : INSEE-DGFIP (2001-2011)



Le second élément, témoignant du décalage entre la situation de l’agglomération grenobloise et l’atteinte d’une situation socialement soutenable, est lié à une fragilité des relations que les personnes entretiennent avec les institutions, notamment publiques. Cette fragilité se retrouve aussi bien sur le plan de l’implication réelle des personnes dans des structures collectives, qu’en termes de sentiment d’implication ou de confiance vis-à-vis des institutions publiques. Cette faiblesse des liens institutionnels interroge la possibilité de l’émergence d’une définition collective de ce qui fait bien commun. Car, si les personnes sont en retrait par rapport aux lieux de définition et de négociation collective du bien commun, cela pourrait accroître les inégalités existantes en matière de prise de parole des différents groupes d’intérêt. La faible implication dans un parti politique ou un syndicat fragilise à la fois la capacité de contestation collective et de formulation de solutions communes. Un préalable essentiel devient dès lors la question de savoir comment assurer l’autonomie des personnes et leur accès aux espaces de définition du bien commun. La question des temps d’activité (*cf.* section 3.2.3 du troisième chapitre) est à cet égard essentielle, car l’accentuation de la

précarité du travail a des répercussions sur la possibilité d’implication dans la vie sociale et, de ce fait, amenuise la possibilité d’inscription dans des réseaux et les possibilités de contestations. Tel état de fait peut amener les personnes dans des cercles « vicieux » (Conseil de l’Europe, 2005). Les déclarations, faites par les personnes dans l’enquête, par rapport à leurs recours sociaux témoignent de cette faiblesse des liens. Ainsi, face à des chocs sociaux importants, la résilience du tissu social interroge, les réseaux interpersonnels n’étant pas totalement à même de compenser le manque de ressources monétaires ou non monétaires rencontré par la personne. L’identification de ce différentiel d’accès aux institutions permet de progresser vers la prise en compte des aspects relatifs à la « liberté politique et la gouvernance » pointés dans le rapport Stiglitz-Sen (2009)³⁰⁶.

Le troisième élément, révélateur du fait que l’agglomération n’est pas dans une situation de soutenabilité sociale, est la part des personnes « laissées pour compte » sur un plan social. D’une part, ces personnes se sentent « exclues » de la société et, d’autre part, elles perçoivent leur environnement social comme hostile (*cf.* classes de la dimension « démocratie et vivre ensemble »). Par ailleurs, l’indicateur mettant en relation le nombre de demandes d’hébergements d’urgence et d’insertion et l’offre d’hébergements sur le territoire traduit bien les difficultés d’accès à un logement rencontrées par une partie de la population. En effet, 11 % des personnes demandeuses d’hébergement en 2011 ne pouvaient de fait trouver une place.

Le quatrième élément, témoignant du caractère non soutenable des dynamiques à l’œuvre sur le territoire, est afférent à la répartition des temps d’activités qui apparaît lié à une faible implication dans des actions collectives et des hauts niveaux de stress. Les profils relatifs à la dimension « temps et rythme de vie » témoignent du décalage entre les aspirations des personnes et leurs réalisations. La satisfaction ne retraduit pas pleinement ce décalage, puisque par exemple un tiers des personnes satisfaites de leur travail et de leur emploi souhaiterait y consacrer moins de temps. Alors que le travail est vu encore comme le principal facteur

³⁰⁶ « Des indicateurs de représentation politique et de gouvernance devraient permettre d’évaluer le fonctionnement de la démocratie multipartite et du suffrage universel, le degré de participation aux décisions publiques au niveau local, et l’existence de médias libres et de diverses libertés [...] Des indicateurs pertinents doivent couvrir les droits consacrés dans les constitutions, les lois (par exemple celles qui défendent la justice civile et pénale, l’égalité, la solidarité, la responsabilité et la discrimination positive), les protocoles internationaux relatifs aux droits de l’homme et aux libertés fondamentales, ainsi que le fonctionnement du système judiciaire (l’absence de corruption en son sein et son indépendance à l’égard des influences politiques, la rapidité avec laquelle il administre la justice, et son accessibilité tant aux citoyens qu’aux résidents). Nombre de ces indicateurs sont normalement compilés par des organismes extérieurs aux systèmes statistiques nationaux et sont fondés essentiellement sur l’opinion d’experts. Il faut que ces indicateurs soient complétés, et dans certains cas remplacés, par des enquêtes sur la manière dont les citoyens perçoivent la qualité du fonctionnement des institutions politiques, juridiques et exécutives, les difficultés qu’ils ont à y accéder et la confiance qu’ils ont en elles. Ce type d’enquête doit également saisir les inégalités entre les différents groupes socio-économiques en ce qui concerne l’accès à ces institutions » (Stiglitz-Sen, 2009, p. 56).

d’intégration sociale, il s’avère que beaucoup de personnes aspireraient à consacrer davantage de temps au développement d’autres types activités associés à d’autres types de liens sociaux (familles, engagements solidaires).

Ces quatre éléments mettent en lumière le caractère non soutenable de la situation de l’agglomération, étant donné l’existence de certaines inégalités telles que : 1) les inégalités relatives à la possession de ressources monétaires ; 2) les inégalités de participation à la vie politique ; 3) les inégalités de répartition des temps d’activités ; 4) les inégalités d’accès aux biens fondamentaux.

Cet éclairage sur la soutenabilité sociale doit être complété par une analyse de la soutenabilité environnementale qui constitue l’objet de ce deuxième moment. Le traitement par profils confirme bien que, à elle seule, l’enquête ne livre pas suffisamment d’éléments pour penser la soutenabilité environnementale et notamment, la préservation des biens communs (eau, air, etc.) associés. En effet, les profils dressés sur la dimension « Environnement naturel » ne permettent aucunement d’approcher la soutenabilité environnementale. Ils sont utiles, par contre, pour apprécier les inégalités d’accès à certains comportements, dits écoresponsables. Ces derniers ne peuvent être, à eux seuls, une réponse aux problèmes plus globaux relatifs à la soutenabilité environnementale. Pour autant, les deux approches sont complémentaires, les comportements des personnes jouant un grand rôle dans la possibilité d’atteindre une situation soutenable sur un plan environnemental. C’est pourquoi nous explorons d’abord les profils relatifs à la dimension « environnement naturel » constitués à partir de la méthode des nuées dynamiques, puis les indicateurs relatifs à la qualité de l’air, de l’eau et à l’artificialisation des sols.

La perspective analytique se recentre ici autour des profils de la dimension « environnement naturel » en explorant chacun d’eux. L’analyse menée sur la base de cinq des indicateurs relatifs aux comportements écoresponsables³⁰⁷ et à la précarité environnementale du logement, permet de distinguer trois classes, correspondant à des profils, qui sont caractérisées successivement en partant des classes les plus précaires du point de vue environnemental.

³⁰⁷ L’indicateur concernant les modes de locomotion utilisés pour se rendre au travail n’est pas intégré dans la constitution des profils, bien qu’il soit ensuite réintégré à l’analyse, puisque sa prise en compte tendrait de fait à créer un découpage entre actif et inactif.

La première classe, constituée de 12,4 % des personnes de l’échantillon correspond à un groupe de personnes qui sont dans une relative précarité environnementale (puisque les personnes de ce groupe semblent jouir d’un cadre de vie jugé par elles comme étant peu satisfaisant – un tiers d’entre elles considèrent que leur quartier est sale ou pollué et 24 % considèrent que les espaces verts à proximité de chez elles ne sont pas satisfaisants) liée à une précarité monétaire, qui se traduit par des revenus bas (41 % d’entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian), une appartenance majoritaire à des catégories socioprofessionnelles basses (employés/ouvriers) et une situation de précarité vis-à-vis de l’emploi (CDD, intérim, chômeurs). Malgré une relative insatisfaction déclarée vis-à-vis de leur cadre de vie, ces personnes, qui vivent majoritairement en immeuble collectif (et notamment en logement social) semblent avoir accès majoritairement à des logements assez bien isolés. L’interprétation des résultats permet de souligner que deux facteurs expliquent la faiblesse des comportements écoresponsables au sein de ce groupe. Le premier est relatif à un manque de ressources monétaires et peut expliquer la faiblesse des comportements d’achats écoresponsables : 57 % des personnes déclarent ne jamais acheter de fruits et de légumes « bio » et 50 % ne jamais éviter d’acheter certains produits pour protéger l’environnement. Un autre facteur semble également jouer : 44 % de ces personnes considèrent que les comportements écoresponsables ne servent à rien si les autres ne font pas de même et déclarent majoritairement ne pas faire ce qui est bon pour l’environnement. Ce relatif désenchantement, quant à l’utilité d’avoir certains comportements pouvant être vus comme favorables à l’environnement, lié à une certaine défiance institutionnelle (pour 61 % d’entre eux) et à une méconnaissance ou un faible accès aux dispositifs existants, peut expliquer en partie que 64 % des personnes de ce groupe déclarent ne jamais procéder au tri de déchets (33 % disent ne pas avoir un lieu de collecte à proximité de leur habitation). Pour autant, cela ne veut pas dire que certains de leurs comportements ne soient pas favorables à la collectivité sur un plan environnemental puisque 40 % utilisent un transport doux et semi-doux pour se rendre à leur travail. Cet usage des transports doux semble pour une part d’entre eux lié, non à la proximité de l’emploi, non à un choix de type écoresponsable, mais aux difficultés d’accès aux autres modes de mobilité, dues à un manque de ressources monétaires au sein de ce groupe.

Enfin, la deuxième classe (19,4 % de l’échantillon) est composée de personnes essentiellement issues de la classe moyenne inférieure, au revenu modeste (mais plus élevé toutefois que le premier groupe), rassemblant des retraités, des étudiants, mais aussi des chômeurs. Ces personnes apparaissent limitées dans la réalisation de comportements de type écoresponsables du fait de leurs moyens financiers. Leur cadre de vie, que 30 % d’entre eux

déclarent pollué, et leur logement, qu'ils considèrent plus souvent que les autres groupes comme mal isolé, témoignent de la précarité environnementale de cette classe. Par ailleurs, 88 % de ces individus déclarent ne jamais acheter des fruits et des légumes sans pesticides ou produits chimiques, notamment parce que pour 34 % d'entre eux, il n'y a pas ce type de produits à l'endroit où ils font leurs achats. Au regard de ces éléments, nous en déduisons que le facteur monétaire pèse, comme pour le premier groupe, lourdement sur la capacité de cette classe à adopter des comportements dits éco-responsables. Toutefois, contrairement au premier groupe, lorsque ce type de comportement n'est pas contraint par la possession de ressources monétaires, cette classe s'implique clairement pour la préservation de l'environnement puisqu'ils sont 99 % à déclarer trier toujours ou souvent leurs déchets. Ainsi, à la différence du premier groupe, il semble que ce soit surtout le facteur financier qui pèse sur les comportements de ces personnes, plus qu'une défiance vis-à-vis des institutions (55 % d'entre elles ont confiance dans les institutions), un désintérêt pour ce type de pratique ou un manque d'informations vis-à-vis des dispositifs existants.

La troisième classe, qui correspond à 65 % de l'échantillon, regroupe des personnes de tout âge, plutôt des actifs de catégories socioprofessionnelles supérieures, qui dans l'ensemble ont à la fois un cadre de vie moins pollué et plus agréable, un logement correctement isolé, un meilleur accès à des biens moins destructeurs pour l'environnement et à certains réseaux tels que les AMAP ou les SEL (14 % d'entre eux participent à ce type d'associations contre 10 % dans l'agglomération). Dans l'ensemble ces personnes ont tendance à considérer qu'elles font des efforts pour l'environnement : en effet, 69 % d'entre elles déclarent qu'il est « utile de faire des choses pour l'environnement, même si les autres ne font pas de même » et 98 % trient toujours ou souvent leurs déchets. Pour autant, même si ces personnes déclarent bien faire ce qui est bon pour l'environnement et faire des efforts dans ce sens, elles n'utilisent pas plus que les autres les modes de transports doux ou semi-doux.

De ce traitement, nous tirons deux conclusions analytiques au sujet des opportunités d'accès à des comportements écoresponsables. La première conclusion stipule la nécessité de ne pas déconnecter la question de la précarité sociale de celle de la précarité environnementale. En effet, la précarité sociale limite les possibilités d'accès à certains biens ou services considérés comme soutenable écologiquement. Parallèlement à quoi, la précarité environnementale accentue la précarité sociale (un logement mal isolé coûte plus cher sur un plan énergétique, l'accès à des biens de moindre qualité nutritionnelle – même s'il faut être prudent sur la question de savoir si les biens produits par l'agriculture biologique sont meilleurs pour la santé - et un cadre de vie plus pollué peuvent nuire à la santé des personnes). Ainsi,

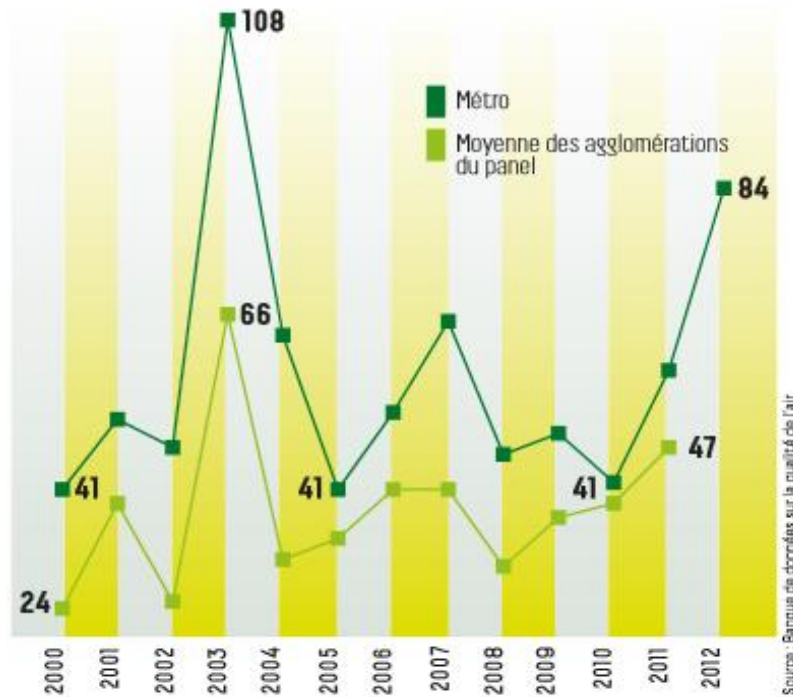
l'accès des plus précaires à de bonnes conditions de vie sur le plan de l'alimentation, du logement, etc. à travers des dispositifs d'aides financières ou non monétaires (ciblage plus spécifique de ces publics) est indissociable de la question de la soutenabilité environnementale. En effet, le développement de comportements écoresponsables ne peut être pensé en dehors de l'amélioration générale des conditions de vie des personnes, notamment des plus précaires et nécessite d'améliorer les opportunités de réalisation de ces personnes. Notre seconde conclusion pointe le lien entre les comportements éco-responsables et les relations que les personnes entretiennent avec les institutions, puisqu'une des classes apparaît peu sensible à la problématique de la préservation de l'environnement et/ou peu informée des dispositifs existants et défiante vis-à-vis des institutions publiques.

Comme cela a été dit précédemment, bien que l'adoption de comportements écoresponsables par une grande part de la population puisse être favorable à la préservation de l'environnement, la soutenabilité environnementale ne peut être saisie pleinement par les comportements écoresponsables. C'est pourquoi nous complétons l'analyse menée ici par un examen des indicateurs issus de sources administratives et présents dans le tableau de bord du bien-être soutenable stabilisé précédemment³⁰⁸. Trois indicateurs ont été retenus pour compléter cette analyse de la dimension « environnement naturel » : un indicateur de la qualité de l'air, le taux d'artificialisation des sols et un indicateur de la qualité de l'eau. L'exploration successive de ces trois indicateurs permettra de faire porter l'analyse sur quatre biens communs dont la préservation est essentielle : l'air, la biodiversité, les paysages et l'eau.

L'analyse de la situation grenobloise au regard de l'indice ATMO de la qualité de l'air fait ressortir la fréquence du dépassement des seuils des normes relatives aux différents polluants présents dans l'air sur la période 2000-2012 (*cf.* Figure 26).

³⁰⁸ *Cf.* Section 1.2.3 du cinquième chapitre.

Figure 26 – Indice ATMO de la qualité de l’air dans l’agglomération grenobloise
Source : Annexe Baromètre (2013, p. 12)



Par rapport aux agglomérations de taille comparable, l’indice ATMO dans l’agglomération grenobloise est plus mauvais sur toute la période, ce qui témoigne de l’acuité de la problématique de la préservation de la qualité de l’air sur le territoire et des problèmes (en matière de santé notamment³⁰⁹) qui peuvent découler du maintien ou de l’accentuation de la pollution de l’air.

La situation de l’agglomération grenobloise au regard du taux d’artificialisation des sols n’est pas meilleure. L’artificialisation des sols a des conséquences à la fois sur la qualité du sol, sur la pollution des eaux, le paysage, la préservation des écosystèmes et donc la biodiversité³¹⁰. L’analyse du taux d’artificialisation des sols par communes dans l’agglomération grenobloise pour l’année 2006 (cf. Figure 27) est révélatrice de la profonde hétérogénéité des situations communales³¹¹, mais aussi du degré important d’artificialisation des grandes villes de l’agglomération.

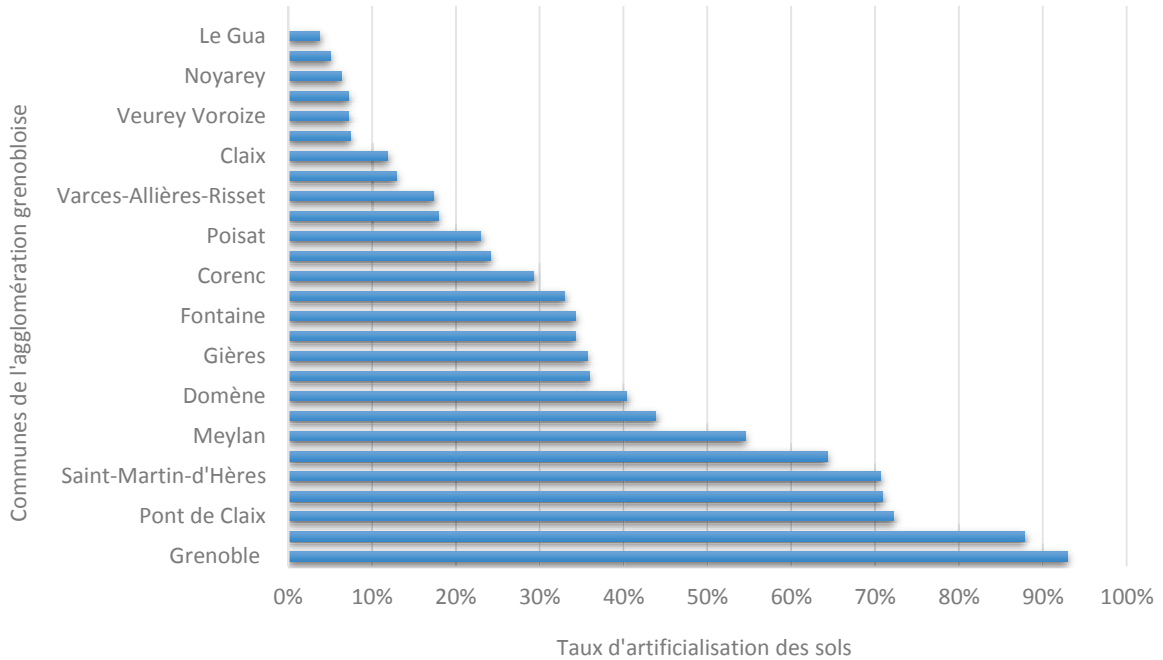
³⁰⁹ Comme l’écrivent Filleul et *al.* (2003) dans la revue de littérature relative aux résultats épidémiologiques récents sur les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique : « l’examen de tous ces éléments va dans le sens d’une relation causale entre la pollution atmosphérique et la santé ».

³¹⁰ Cf. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/272/1539/lartificialisation-sols-agricoles.html>

³¹¹ Une telle hétérogénéité ne paraît pas étonnante et pose la question de l’échelle pertinente d’observation d’un tel phénomène. C’est pourquoi l’analyse est complétée par la comparaison des rythmes d’artificialisation en Rhône-Alpes.

Figure 27 – Taux d’artificialisation des communes de l’agglomération grenobloise en 2006

Source : UE-SOeS, Corine Land Cover, 2006, mise en forme par Ottaviani Fiona



Si l’on se base sur la comparaison effectuée entre les territoires de la région Rhône-Alpes dans le document de diagnostic sur le foncier (2011) concernant le taux d’artificialisation des sols afin d’estimer l’évolution de l’artificialisation des sols (*cf.* Figure 28 et Figure 29), force est de constater que le rythme d’artificialisation de l’agglomération grenobloise, en tant que pôle urbain, est parmi les plus élevés de la région Rhône-Alpes avec une forte intensité de changements d’usage du territoire et un rythme d’artificialisation supérieur à 125 m² hectare sur la période 1999-2009.

Figure 28 – Intensité des changements d'usage entre 1999 et 2009 rapportée à la taille du territoire

Source : Diagnostic sur le foncier – Rhône-Alpes, 2011 p. 6

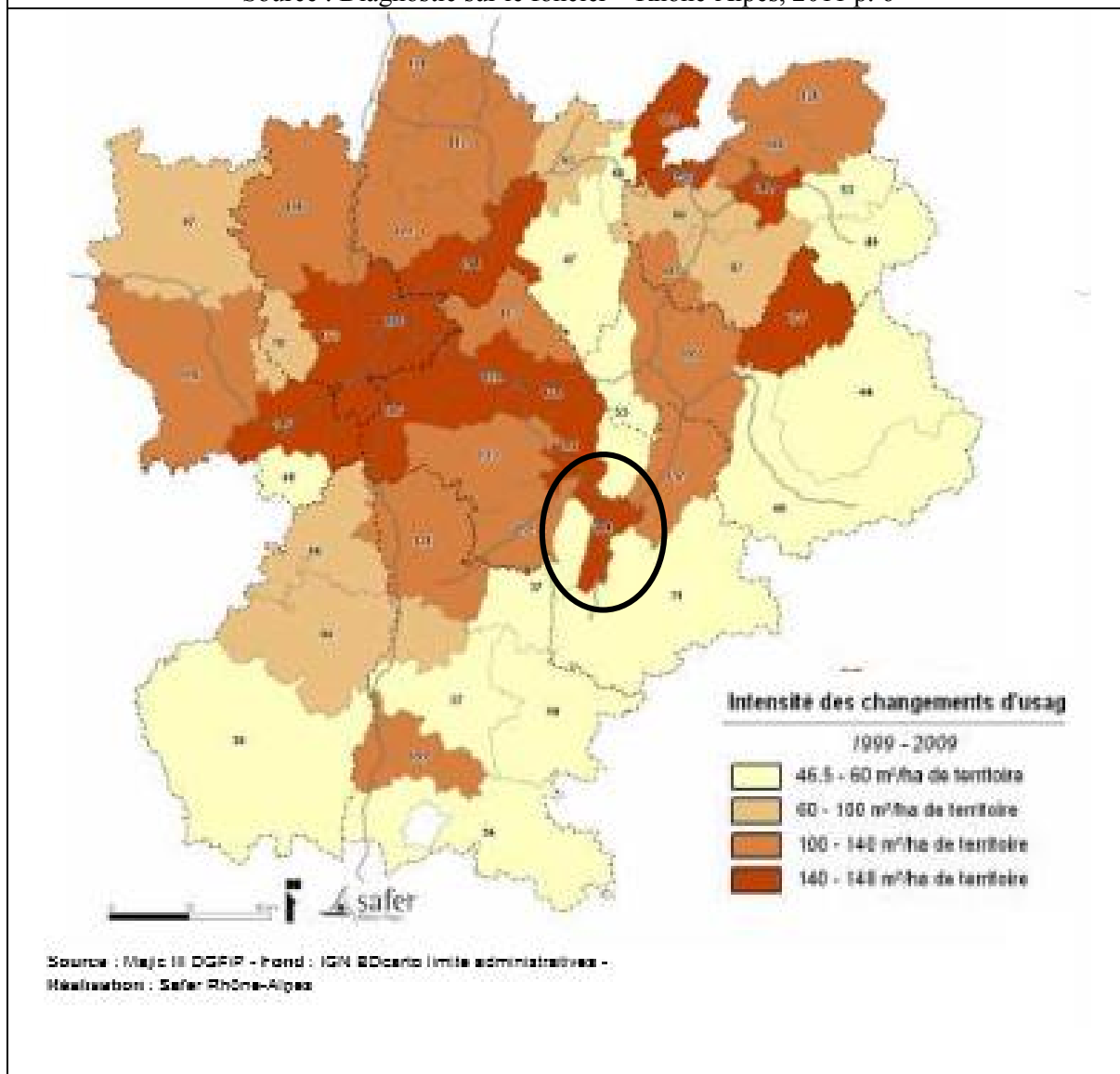
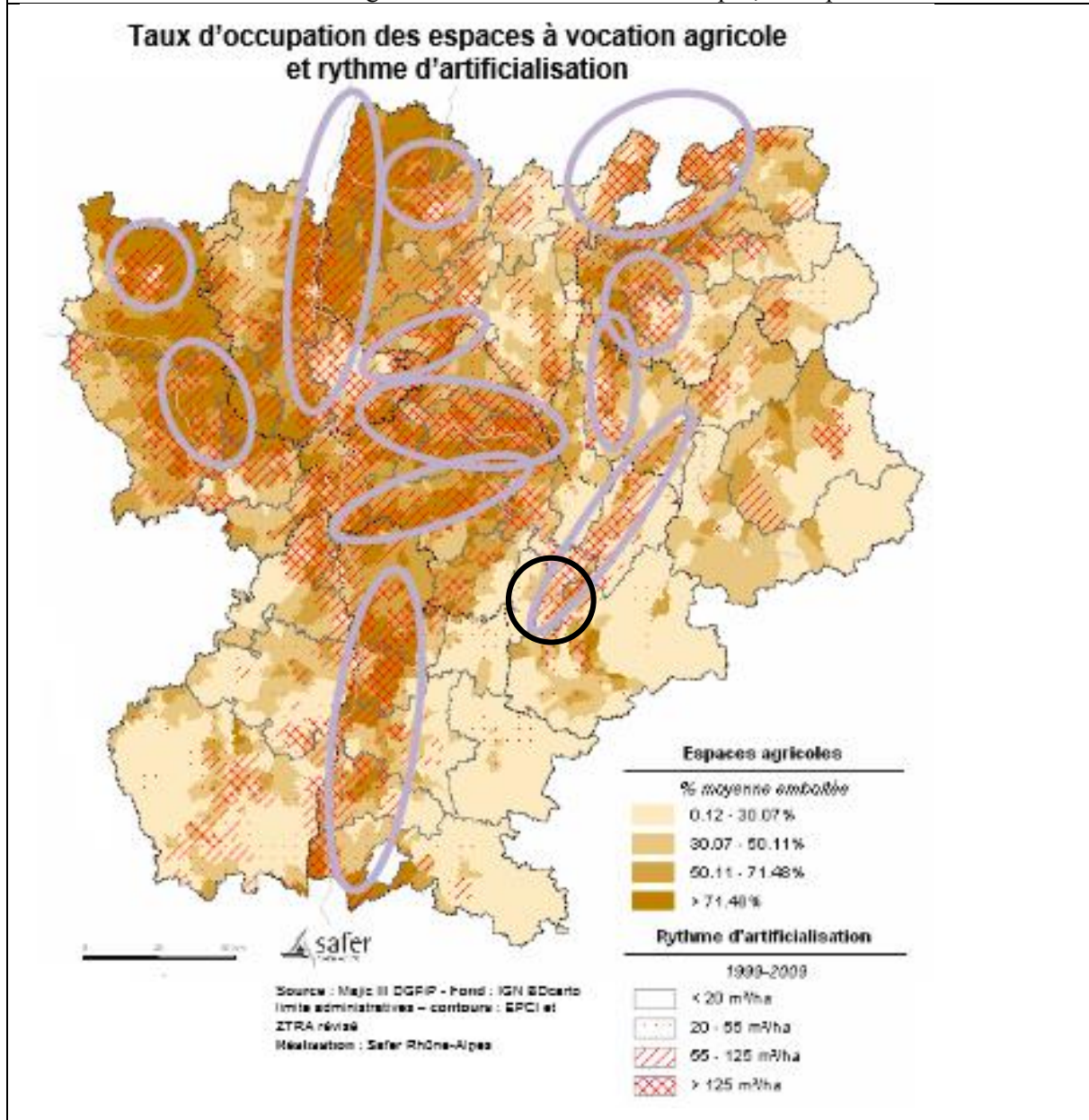


Figure 29 – Évolution du rythme d’artificialisation des sols en Rhône-Alpes

Source : Diagnostic sur le foncier – Rhône-Alpes, 2011 p. 6



Enfin, concernant la qualité de l’eau au regard des tests bactériologiques, celle-ci est bonne dans l’agglomération grenobloise avec une majorité de communes ayant des tests conformes dans plus de 95 % des cas. Toutefois, il serait souhaitable pour se rendre compte de la pérennité de la ressource en eau, d’étudier des indicateurs de l’état et de l’évolution de cette ressource.

Ainsi, l’analyse rapide de la situation de l’agglomération grenobloise au regard de la soutenabilité environnementale fait ressortir quelques tendances alarmantes, susceptibles de mettre en péril certains biens communs tels que l’air et la biodiversité.

Pour conclure cette analyse des facteurs de soutenabilité sociale et environnementale, il apparaît nécessaire de pointer le lien entre les équilibres sociaux et les équilibres environnementaux. D'une part, les déséquilibres environnementaux viennent aggraver la précarité des personnes et nuisent à leurs possibilités d'accès à certaines réalisations (quartier propre et sans pollution, santé). D'autre part, l'absence d'équilibres sociaux entame la possibilité des personnes de prendre soin de leur environnement, celles-ci se trouvant enserrées dans des activités sociales nuisibles parfois à leur propre bien-être, mais aussi à celui de leur environnement. Ainsi, même si les indicateurs du tableau de bord n'ont pas vocation à épuiser l'ensemble du registre de la soutenabilité sociale et environnementale³¹² et l'ensemble des interactions très complexes entre ces deux dimensions, il n'en demeure pas moins qu'ils permettent d'approcher l'existence de telles interactions et de souligner la pertinence de penser l'interaction entre le bien-être et la soutenabilité plutôt que de poser séparément l'une et l'autre question.

Pour progresser dans le processus d'affinement du matériau empirique en vue de son opérationnalisation, la troisième section est consacrée à l'expérimentation d'indices dimensionnels et d'un indice composite³¹³. Cette dernière doit permettre de discuter de l'utilité du développement de tels indicateurs dans l'entreprise de requalification statistique de la situation de l'agglomération grenobloise au regard du bien-être soutenable.

3. La plus-value d'indices composites dans le cadre d'une approche du bien-être soutenable.

La construction d'un indice composite à partir d'un tableau de bord présente un certain nombre d'attraits. L'avantage des indices composites est qu'ils permettent de synthétiser plusieurs indicateurs issus de diverses dimensions, de générer des listes de classement et de suivre facilement les progrès d'un territoire au fil du temps. À ce titre, ils constituent de bons outils de communication pour soutenir le changement des représentations et traiter de façon couplée des questions souvent dissociées comme celles du bien-être et de la soutenabilité. En guise d'illustration, l'*Happy Planet Index* de la *New Economics Foundation* (Abdallah et al.,

³¹² En effet, celui-ci n'est qu'une esquisse de ce que serait une analyse systémique de la soutenabilité qui, à l'instar de l'approche forte de la soutenabilité de l'*Ecological Economics* prendrait, en compte les multiples interactions entre le système écologique et le système socioéconomique.

³¹³ Nous reprenons à notre compte la définition de Jany-Catrice (2009^b) des indicateurs composites selon laquelle ces derniers « agrègent par différents procédés statistiques dits de “normalisation” une pluralité de variables qui ne sont pas nécessairement de même unité ».

2009) permet par exemple de montrer que l’amélioration de la qualité de vie ne se fait pas toujours au détriment de l’environnement³¹⁴.

Ainsi, si notre cheminement de thèse, à partir de l’approfondissement de l’hybridation des méthodes, aboutit sur cette tentative de construction d’indices composites, c’est essentiellement pour deux raisons. La première raison provient des limites associées au fait de territorialiser indépendamment chaque indicateur³¹⁵ et non un indice composite issu du regroupement d’indicateurs au sein d’une dimension à l’échelle des secteurs, alors même que la création de ces données nouvelles à cette échelle apporte une plus-value en termes cognitif essentiel. Dès lors, un indice composite semble plus à même de traduire les différentes problématiques qui se posent à l’échelle des secteurs de l’agglomération et permet d’explorer les apports analytiques qui pourraient découler d’une déclinaison de l’expérimentation à une échelle plus fine (communes et quartiers). La seconde raison tient aux évolutions récentes en termes de structuration du champ institutionnel de l’observation sociale³¹⁶ dans l’agglomération grenobloise : en moins d’une décennie, l’observation statistique dans l’agglomération s’est enrichie de très nombreux indicateurs et de rapports sur la dimension sociale (égalité hommes-femmes, situation sociale des enfants, etc.) et environnementale (précarité énergétique, rapports dans le cadre du Plan-Air-Climat). Or, le manque de synthèse de cette information constitue un frein à l’appropriation par l’ensemble des acteurs (citoyens, élus et professionnels) de ces données nouvelles. C’est pourquoi, dans ce contexte de développement de la donnée à l’échelle locale, un indice composite peut servir à interpeller décideurs et citoyens sur les faiblesses du développement local des différents territoires. À cet égard, nous proposons en quelque sorte de renouveler l’expérience intéressante que fut la création de l’IDH à l’échelle internationale³¹⁷.

³¹⁴ Ainsi, comme l’écrivent les auteurs du rapport dédié à cet indicateur en 2009 : « It [l’HPI] also reveals some notable exceptions – less wealthy countries, with significantly smaller ecological footprints per head, having high levels of life expectancy and life satisfaction. In other words, it shows that a good life is possible without costing the Earth » (Abdallah et *al.*, p. 3). Traduction personnelle : « Il révèle également à quelques notables exceptions près que des pays moins riches ont une plus petite empreinte écologique par tête avec des niveaux élevés en termes d’espérance de vie et de satisfaction à l’égard de la vie. Autrement dit, il montre qu’une bonne vie est possible sans détruire la Terre ». D’ailleurs, les trois pays qui ont vu décroître le niveau de l’HPI entre 2000 et 2005 sont la Chine, l’Inde et les États-Unis.

³¹⁵ Lors des traitements descriptifs en vue du rapport intermédiaire, des tests avaient été effectués afin de voir si la territorialisation des indicateurs comme, par exemple, la « satisfaction vis-à-vis de sa sociabilité » ou de la « confiance vis-à-vis d’autrui » permettait de faire ressortir des différences entre les secteurs. Or, la déclinaison locale de tels indicateurs était limitée en termes d’apports cognitifs.

³¹⁶ Le rapprochement des acteurs de l’observation sociale issus de différentes collectivités locales dans le cadre d’un observatoire nommé l’OBS’Y n’est pas étranger à ces évolutions. Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), mis en œuvre sur le territoire, contribue aussi largement à cet enrichissement de l’observation statistique à l’échelle des différents territoires.

³¹⁷ Les débats autour de l’Indicateur de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement témoignent bien de l’hésitation des concepteurs de mesures alternatives entre tableau de bord et indice composite. En effet, au moment de la construction de l’IDH, Sen qui a contribué à la construction de cet

Comme les débats autour de l’IDH en témoignent, la construction d’indicateurs composites, par comparaison au développement de tableau de bord, tend à cristalliser une forte opposition ; la réaction citée par Boulanger (2004, p. 8) de J. Baneth (1998, p. 23) concernant la construction de l’IDH est à cet égard parlante : « Il était vain, prétentieux et légèrement ridicule de vouloir résumer en un seul chiffre le développement humain dans toute sa complexité de ses multiples dimensions... ». Or, les tableaux de bord ne sont pas exempts de défauts, notamment du fait du trop-plein d’informations qu’ils véhiculent. Certains travaux menés par des psychologues sur les processus décisionnels montrent qu’au-delà de 5 à 7 items, il devient impossible de suivre la réalité d’exécution et de mise en œuvre des indicateurs. Ainsi, le nombre limité de variables retenues dans le cas des indicateurs composites apparaît comme un « gage d’une certaine forme d’efficacité, à la fois pour l’analyse, mais aussi pour le débat public » (Jany-Catrice, 2009^b), même s’ils posent des problèmes liés à l’agrégation de données disparates, de normalisation et de pondération (Musson, 2010, p. 195).

Pour procéder à cette synthèse du tableau de bord élaboré dans la première section de ce chapitre, la construction d’un indice composite procède de trois étapes. La première étape (3.1) est dédiée à la détermination de la méthode de normalisation employée. La deuxième étape (3.2) vise à la construction d’indices composites par dimension, qui présentent deux utilités. D’une part, ces indices permettent de livrer une vue synthétique de chaque dimension. D’autre part, ils permettent de réduire le nombre d’indicateurs pertinents par rapport au tableau de bord et ainsi constituent une étape d’appropriation intermédiaire des résultats de l’expérimentation. La troisième étape (3.3) est dédiée à la construction de l’indice composite de bien-être soutenable sur la base de ces indices dimensionnels et à la mise en comparaison des résultats afférents à cet indice avec d’autres indicateurs alternatifs existants.

indicateur l’accusait d’être trop sommaire et de nier la complexité du développement. Haq (1995), le père du *Rapport mondial sur le développement humain* était conscient de ces limites, mais était convaincu que pour contrebalancer le poids du PNB, il fallait une mesure qui ait l’avantage de la commodité et de la simplicité, sinon malgré l’existence de multiples tableaux, les lecteurs et les utilisateurs du chiffre finiraient toujours par se tourner vers le chiffre qui apparaît comme procédant le mieux « à une agrégation optimale de l’information » (Ogien, 2008, p. 98). Après coup, au regard du succès rencontré par l’IDH, Sen (1999, p. 23) reconnaît la pertinence de ce positionnement.

3.1 *Le choix d’une méthode de normalisation et de pondération*

Toute construction d’indice composite nécessite l’adoption d’une méthode de normalisation et de pondération.

Dans l’expérimentation IBEST, quatre types de normalisation sont envisageables³¹⁸ :

- 1) Une normalisation comparative sur la base des données extrêmes (valeur maximum et valeur minimum) observées dans l’ensemble des territoires concernés par l’analyse ;
- 2) Une normalisation par rapport à la situation moyenne dans l’agglomération ou à partir de la situation moyenne sur des agglomérations de tailles comparables ;
- 3) Une normalisation à partir d’une unité commune (ici les pourcentages) ;
- 4) Une normalisation à partir des seuils conventionnels existants (par exemple les seuils de la pollution de l’air) ou de bornes fixées *ex nihilo* en référence à un idéal commun ou théorique.

Le choix d’une méthode de normalisation est loin d’être neutre sur le type de représentation qui découlera de l’indicateur puisque, d’une part, la normalisation détermine l’intervalle de valeurs par rapport auquel seront retraduits et, donc interprétés les indices ; d’autre part, elle détermine le type de compensation entre les dimensions qui découlent de cette opération de synthèse des indicateurs. Cette dernière remarque est importante puisqu’elle pointe l’existence d’un phénomène de compensation entre les dimensions qui est contraire avec une approche forte de la soutenabilité. Dès lors, sans pouvoir éviter pleinement un tel phénomène, le choix de la méthode de normalisation effectué pour la construction des indices de bien-être soutenable opte pour un couplage entre une méthode de normalisation avec borne fixée et méthode de normalisation basée sur une unité commune (expression sur 100 de l’indicateur).

Ce choix est en cohérence avec le principe de généralisation de l’indicateur, développé dans la section 1.2.3 de cette partie, selon lequel un indicateur ne peut être retenu que si la généralisation à tous les individus considérés de la situation dont il est le « traducteur » et l’« agenceur » (Zittoun, 2006, p. 15-16) apparaît souhaitable sur un plan social et environnemental. Ainsi, dans l’optique d’une telle méthode de normalisation, l’atteinte du seuil de 100 traduirait une situation collectivement souhaitable et donc plus soutenable sur les plans

³¹⁸ L’impossibilité de procéder à une comparaison temporelle des indicateurs retenus exclut de fait certaines méthodes de normalisation. Par ailleurs, l’absence de valeurs extrêmes dans l’ensemble des données étudiées justifie l’évincement de méthodes comme la *winsorization* servant à recadrer les valeurs extrêmes pour les normaliser.

sociaux et/ou environnementaux. *A contrario*, plus l’indicateur est proche de 0, plus la situation de la dimension peut être qualifiée de non soutenable, et cela de trois points de vue : 1) les possibilités de réalisation, sur certains plans considérés comme essentiels dans le cadre de la démarche participative, seraient limitées ; 2) la perception que les personnes auraient de leur environnement personnel ou institutionnel serait très négative ; 3) la situation serait néfaste sur un plan environnemental. Ainsi, l’interprétation des indices créés, sur la base de cette méthode de normalisation, prendra son sens sur la base d’une comparaison avec une situation idéale, considérée comme collectivement souhaitable compte tenu des résultats issus du traitement du volet participatif.

Ainsi, l’emploi d’une telle méthode de normalisation a deux avantages. D’une part, contrairement à une méthode de normalisation comparative (basée sur le repérage des valeurs extrêmes des individus considérés), elle oriente l’analyse sur la possibilité d’atteindre une situation soutenable pour tous au regard des indicateurs sélectionnés, et ne cantonne donc pas l’analyse à une comparaison, au regard des valeurs moyennes ou extrêmes enregistrées dans l’échantillon (qui pourraient traduire une situation non soutenable sur un plan social ou environnemental). Pour illustrer ce point, prenons l’indicateur d’« équilibre du temps d’activités³¹⁹ » qui correspond au pourcentage de personnes ayant déclarées qu’elles voudraient consacrer autant de temps à leur travail, leur loisir, leur activité d’engagement solidaire et leur famille. La valeur minimale pour un tel indicateur est celle enregistrée pour le secteur Sud avec 2 % des personnes en situation d’équilibre et la valeur maximale est celle du secteur Ouest pour lesquels 8 % sont dans une situation d’équilibre. Le très faible niveau de la valeur maximale enregistrée dans l’ensemble des secteurs témoigne qu’aucun territoire n’est dans une situation idéale au regard des temps d’activités. Or, choisir une méthode de normalisation comparative reviendrait à considérer la situation du secteur Ouest comme bien meilleure que celle du secteur Sud, alors que les deux territoires semblent, l’un comme l’autre, être confrontés à des problématiques importantes concernant le rythme de vie de leurs habitants. D’autre part, la méthode de normalisation retenue pour le calcul de l’IBEST tend à limiter partiellement le phénomène de compensation des indicateurs agrégés dans l’indice composite, au travers de la fixation de bornes communes (0 et 100) qui, en restreignant la possibilité d’accroissement des indicateurs retenus, rend impossible l’atteinte d’un indice proche de 100 dans le cas où tous les indicateurs considérés n’enregistreraient pas un « bon » niveau.

³¹⁹ Cf. section 1.2.3 de ce chapitre.

Concernant la méthode de pondération, celle-ci s’appuie sur une méthode agrégative non pondérée, étant donné que le volet participatif n’a pas, pour l’heure, procédé à une hiérarchisation des dimensions et que cette méthode de pondération est plus facilement appropriable par les acteurs. Pour autant, même si le choix se porte pour l’instant sur cette méthode de pondération afin d’explorer la plus-value liée à la construction d’indices dimensionnels et d’un indice global de bien-être soutenable, il serait souhaitable qu’une mise au débat public du tableau de bord et des indices ainsi construits ait lieu, à la fois pour conforter et/ou amender le tableau construit sur la base de l’hybridation du volet quantitatif et du volet participatif et pour fixer collectivement ces pondérations. Dans cette optique, les indices construits sur cette base de pondération contribuent à fonder une expérimentation qui n’a pas encore fini son déploiement.

Les méthodes de normalisation et de pondération ayant été fixées, la sous-section suivante explore le mode de construction et la plus-value des indices dimensionnels de bien-être soutenable, élaborés à partir d’une version amendée du tableau de bord stabilisé précédemment.

3.2 La construction des indices dimensionnels

Le propos de cette sous-section se structure en trois temps : dans un premier temps, les variables retenues dans cette construction sont stabilisées sur la base de l’application du principe de généralisation aux composantes du tableau de bord élaboré précédemment ; dans un second temps, nous explorerons le mode de calcul des indices dimensionnels, et enfin, le troisième temps est dédié à l’analyse de la plus-value cognitive de ces derniers.

Dans un premier temps, il est question, à partir du tableau de bord stabilisé précédemment qui rassemblait des composantes intégrant plusieurs variables³²⁰, de sélectionner sur la base de deux critères les variables prises en considération dans le calcul des indices dimensionnels.

Tout d’abord, la variable retenue dans l’ensemble des modalités de l’indicateur est celle qui traduit une situation souhaitable au regard du phénomène considéré. Ce choix influe sur le mode d’exposition de la donnée, pas sur le niveau de l’indicateur ni sur l’analyse menée puisque

³²⁰ Par exemple, l’indicateur de suivi médical de la santé par rapport à la santé perçue comprend quatre variables : 1) Bonne santé sans suivi ; 2) Bonne santé avec suivi ; 3) Mauvaise santé avec suivi ; 4) Mauvaise santé sans suivi.

se déduit en creux le nombre de personnes qui sont dans une situation non souhaitable au regard du phénomène considéré. Concernant les variables issues d’une autre source que celles de l’enquête IBEST, la dénomination de l’indicateur est conservée dans la présentation du tableau de bord. Si une variable retenue porte sur une situation non souhaitable, elle fait l’objet d’une retraduction (1-X avec X la variable considérée).

Ensuite, le principe de généralisation est appliqué à l’ensemble des variables. En guise d’exemple, en l’état des connaissances scientifiques, il ne paraît pas possible de lutter contre toutes les maladies, l’indicateur de bonne santé n’est donc pas un indicateur généralisable. Il ne paraît pas non plus souhaitable qu’une personne soit forcément suivie médicalement si elle se porte bien. Par contre, une situation souhaitable socialement est celle où toute personne malade peut bénéficier d’un suivi médical. C’est pourquoi la variable retenue pour l’indicateur de suivi médical de la santé par rapport à la santé perçue est celle concernant le pourcentage de personnes malades non suivies médicalement.

L’application de ces deux critères de sélection des variables permet d’aboutir à un tableau de bord comprenant 28 indicateurs (*cf.* Tableau 17).

Tableau 17 – Le tableau de bord des indices dimensionnels du bien-être soutenable

Crée et mis en forme par Ottaviani Fiona

Dimensions	Variables retenues
<i>* : la variable est calculée pour l’ensemble de l’agglomération grenobloise.</i>	
Travail/emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de satisfaction à l’égard de son travail et de ses conditions d’emploi - Pourcentage de personnes exprimant un sentiment de justice salariale - Indice d’inégalité de Gini*
Affirmation de soi et engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes déclarant avoir le sentiment d’avoir le contrôle sur leur vie - Pourcentage de personnes déclarant avoir confiance en autrui - Pourcentage de personnes ayant plutôt confiance dans le système éducatif - Pourcentage de personnes ayant participé à une association ou à une mobilisation collective
Démocratie et vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes déclarant avoir plutôt confiance dans les institutions - Pourcentage de personnes déclarant pouvoir compter sur quelqu’un en cas de difficultés - Pourcentage de personnes ayant au moins été aidées ou ayant aidé au moins une fois au cours des six derniers mois
Environnement naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes triant toujours leurs déchets - Pourcentage de personnes vivant dans un logement très bien isolé - Pourcentage de tests positifs concernant la qualité bactériologique de l’eau de consommation courante

	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes utilisant un mode de transport « doux » ou « semi-doux » pour se rendre à leur travail - Indice de la qualité de l’air - Taux d’artificialisation des sols - Pourcentage de personnes trouvant leur quartier pollué ou sale
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes peu ou pas stressées - Pourcentage de personnes déclarant une santé mauvaise et non suivies médicalement
Accès et recours aux services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes ayant un accès physique facile à toutes les commodités - Pourcentage estimé de non recours aux aides sociales
Le temps et le rythme de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes en situation d’équilibre des temps d’activités - Pourcentage de personnes mettant moins d’une demi-heure pour se rendre à leur travail
L’accès durable aux biens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de personnes vivant dans un logement non suroccupé - Pourcentage de personnes au dessus du seuil de pauvreté - Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur l’alimentation - Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur les soins médicaux - Taux d’adéquation entre l’offre et la demande d’hébergement social*

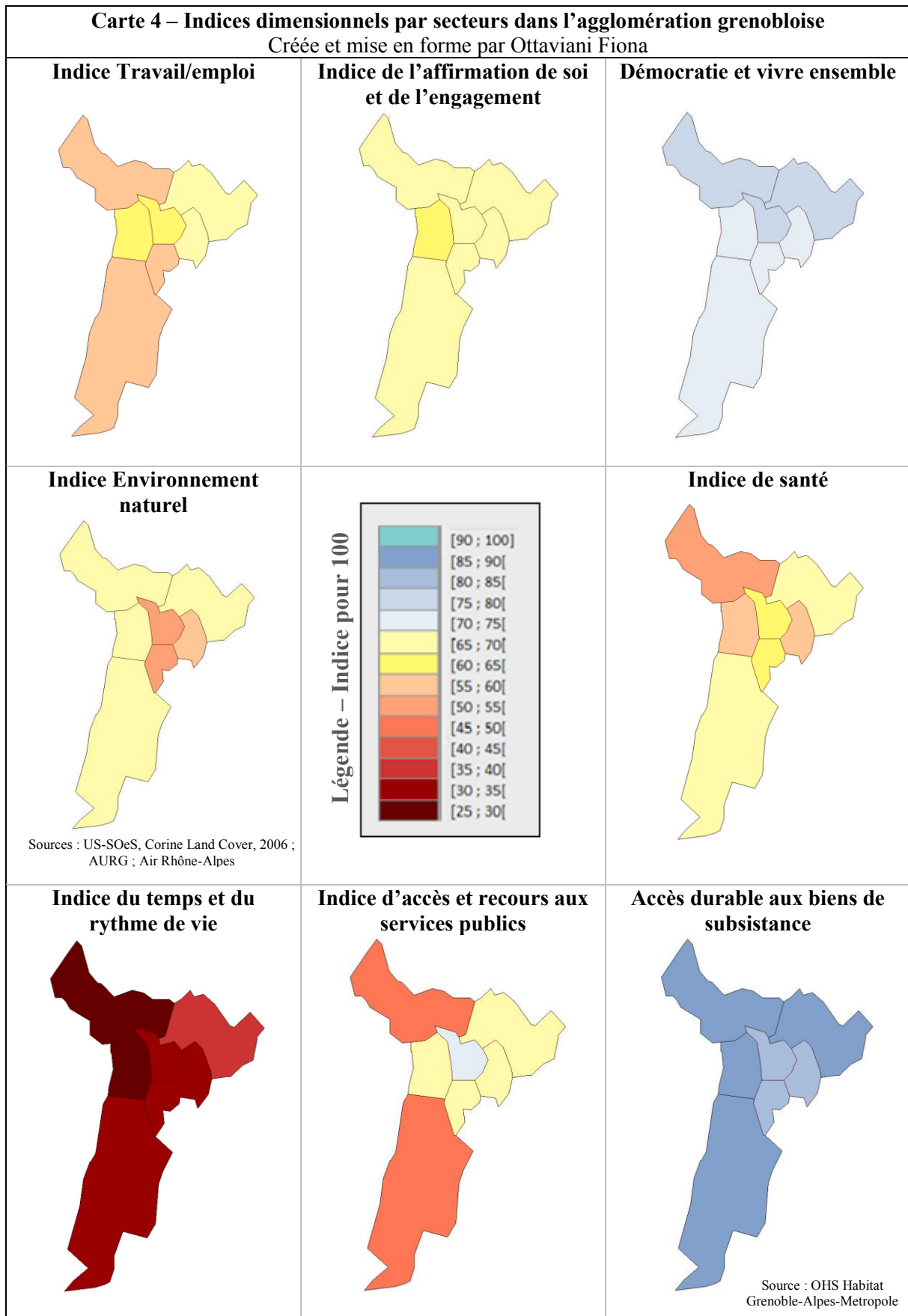
Dans ce deuxième temps, il est question de rendre compte du mode de calcul retenu dans la construction des indices dimensionnels. Rappelons que les indices dimensionnels sont positionnés sur l’échelle d’un idéal commun à toutes les dimensions, qui permet de les comparer les unes par rapport aux autres et de garder un ancrage avec les proportions qui sont celles de l’indicateur dans l’enquête. Dès lors, le mode de calcul retenu pour obtenir l’indice Id propre à chaque dimension est :

$$Id(a) = \frac{\sum_{i=1}^{i=n} X_{i(a)}}{n}$$

a correspondant à chaque secteur de l’agglomération, X_i aux différentes observations (indicateurs) rentrant en ligne de compte dans l’indicateur et n aux nombres d’indicateurs pris en compte pour calculer l’indice dimensionnel.

Afin de faciliter la lecture des résultats des indices dimensionnels et l’analyse territoriale, les indices ont été cartographiés par secteurs (*cf.* Carte 4)³²¹.

³²¹ Le détail des données et des résultats par secteurs pour chaque indice dimensionnel se trouve dans l’annexe 3.4.



Plusieurs conclusions sont tirées de l’analyse des différents indices :

- 1) Aucun territoire n’enregistre de valeurs comprises entre 90 et 100 sur une des dimensions, ce qui témoigne qu’au regard des indicateurs sélectionnés aucun territoire n’est dans une situation soutenable sur un plan social et environnemental.
- 2) L’analyse à partir des indices dimensionnels révèle que la plupart des territoires se situent dans une situation intermédiaire (autour de 45 et 65) ce qui atteste de la coexistence de facteurs de résilience sociale et environnementale sur le territoire et de facteurs nuisible à la soutenabilité sociale et environnementale. La non soutenabilité de l’état social et environnemental de l’agglomération peut traduire l’existence d’irréversibilités entamant la possibilité du territoire d’être résilient à long terme, c’est-à-dire à même de faire face à des chocs sociaux et environnementaux (Boidin, 2009, p. 338).
- 3) La hiérarchie des territoires n’est pas la même selon l’indice considéré ce qui témoigne qu’il n’y a pas automatiquement un cumul des manques sur un territoire particulier.
- 4) En parallèle, le faible écart type associé à chaque indice dimensionnel sert à mettre en exergue l’absence d’écart majeur dans le développement de l’agglomération grenobloise au regard des indicateurs considérés. L’ensemble du territoire est confronté à des problématiques communes pour lesquelles les réponses collectivement soutenues (Plan Air Climat, Scot) constituent une voie de réponse.
- 5) La dimension du temps et du rythme de vie, clairement mise en avant dans les avis, est celle pour laquelle, au regard des indicateurs retenus, le niveau de l’indice est le plus bas, ce qui confirme la centralité de cette question du temps (*cf.* section 3.2.3 du chapitre 3).

Sur la base de ces huit indicateurs dimensionnels est construit un indice composite dont nous explorons dans la sous-section suivante le mode de construction et la plus-value.

3.3 La construction de l’indice de bien-être soutenable

Cette sous-section vise, d’une part, à construire un indicateur composite du bien-être soutenable et, d’autre part, à comparer l’indicateur composite construit avec d’autres indicateurs alternatifs à l’échelle de l’agglomération grenobloise. Le mode de calcul propre à

cet indice composite est détaillé dans un premier moment. Dans un second moment, les résultats par secteur de cet indicateur sont confrontés avec d’autres indicateurs alternatifs existants.

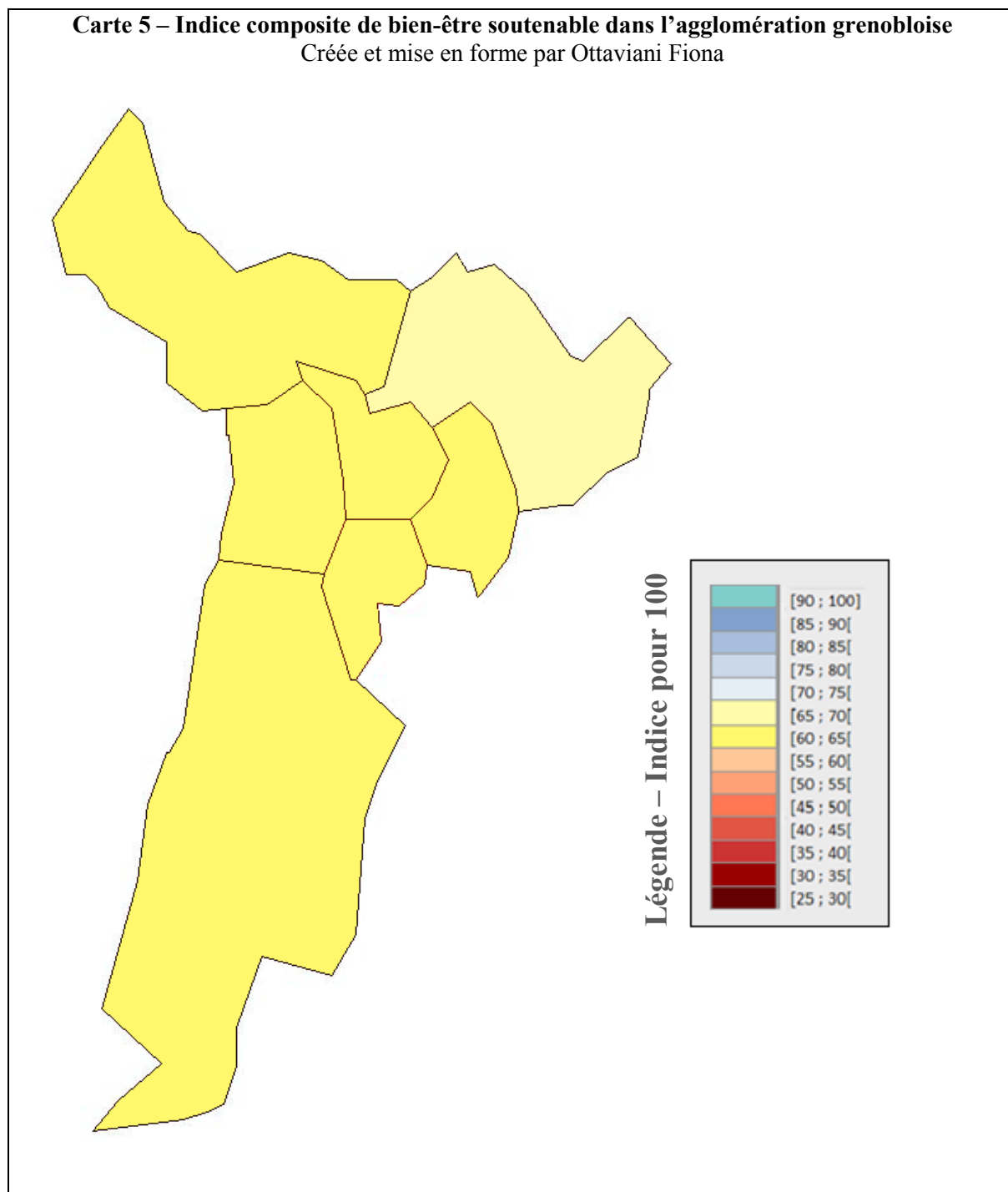
Ce premier moment est dédié à la stabilisation du mode de calcul de l’indice composite, dit de bien-être soutenable territorialisé (IBEST), pour les différents secteurs de l’agglomération. À partir des différents indices dimensionnels développés précédemment est calculé un indice composite³²², établi sur les mêmes méthodes de normalisation et de pondération que celles employées pour le calcul des indices de chaque dimension et dont le mode de calcul est le suivant :

$$IBEST(a) = \frac{\sum_{d=1}^{d=8} I_d(a)}{8}$$

a correspondant à chaque secteur de l’agglomération, I_d aux différents indices dimensionnels rentrant en ligne de compte dans l’indicateur.

La territorialisation de cet indice sert à obtenir la carte de l’agglomération figurant ci-dessous (*cf.* Carte 5).

³²² L’annexe 3.5 présente les données ayant servi à la construction de l’Indice de bien-être soutenable.



L’analyse de la situation des secteurs au regard de cet indice composite révèle que ces derniers sont tous dans une situation intermédiaire en matière de bien-être soutenable. Nous ne détaillons pas ici les raisons qui peuvent expliquer cette situation intermédiaire, puisque beaucoup d’éléments d’analyse relatifs à la situation de l’agglomération ont déjà été développés précédemment.

Dès lors, pour caractériser l’apport de l’Indice de Bien-être Sustainable Territorialisé (IBEST), il s’agit de saisir sa spécificité par rapport aux autres indicateurs alternatifs existants. C’est pourquoi, à cette fin, ce second moment est consacré à la confrontation de cet indice avec d’autres indicateurs alternatifs existants. Dans cette visée de comparaison, le propos se structure en deux temps : le premier temps est consacré à la confrontation de l’IBEST avec l’indicateur de développement humain territorialisé appelé IDH-4 qui constitue un des rares indicateurs alternatifs déclinables à l’échelle des secteurs de l’agglomération grenobloise. Le second temps permet d’estimer dans quelle mesure l’IBEST partage des caractéristiques communes avec d’autres indicateurs territorialisés développés en France.

Ce premier temps est dédié à la confrontation de l’IBEST avec l’IDH-4 dont le mode de calcul est détaillé dans l’encadré ci-dessous (pour le détail des données, cf. l’annexe 3.6).

Encadré 8 – Mode de construction de l’IDH4

Développé par Bouteaud, cet indicateur composite qui constitue une déclinaison pour l’échelle infrarégionale de l’indicateur de développement humain du PNUD comprend un volet relatif à la santé, un dédié à l’éducation et un consacré au revenu.

Étant donné les difficultés de collectes de l’information à une échelle communale et à l’échelle des secteurs de l’enquête (niveau auquel est retraduit l’indice), les indicateurs retenus s’appuient sur un des modes de calcul de l’IDH-4 développé par Renault (2010^b, p.16) qui pour renseigner les trois volets de l’IDH retient :

- Le taux de plus de 15 ans non scolarisés ayant un diplôme ;
- Le revenu médian par unité de consommation ;
- Le taux de décès communal sur six années.

Notons que l’indicateur du taux de diplômés et celui du taux de décès présentent tous deux le défaut d’être sensible à la structuration par âge de la population, ce qui amène à être prudent quant aux conclusions à tirer d’une telle analyse.

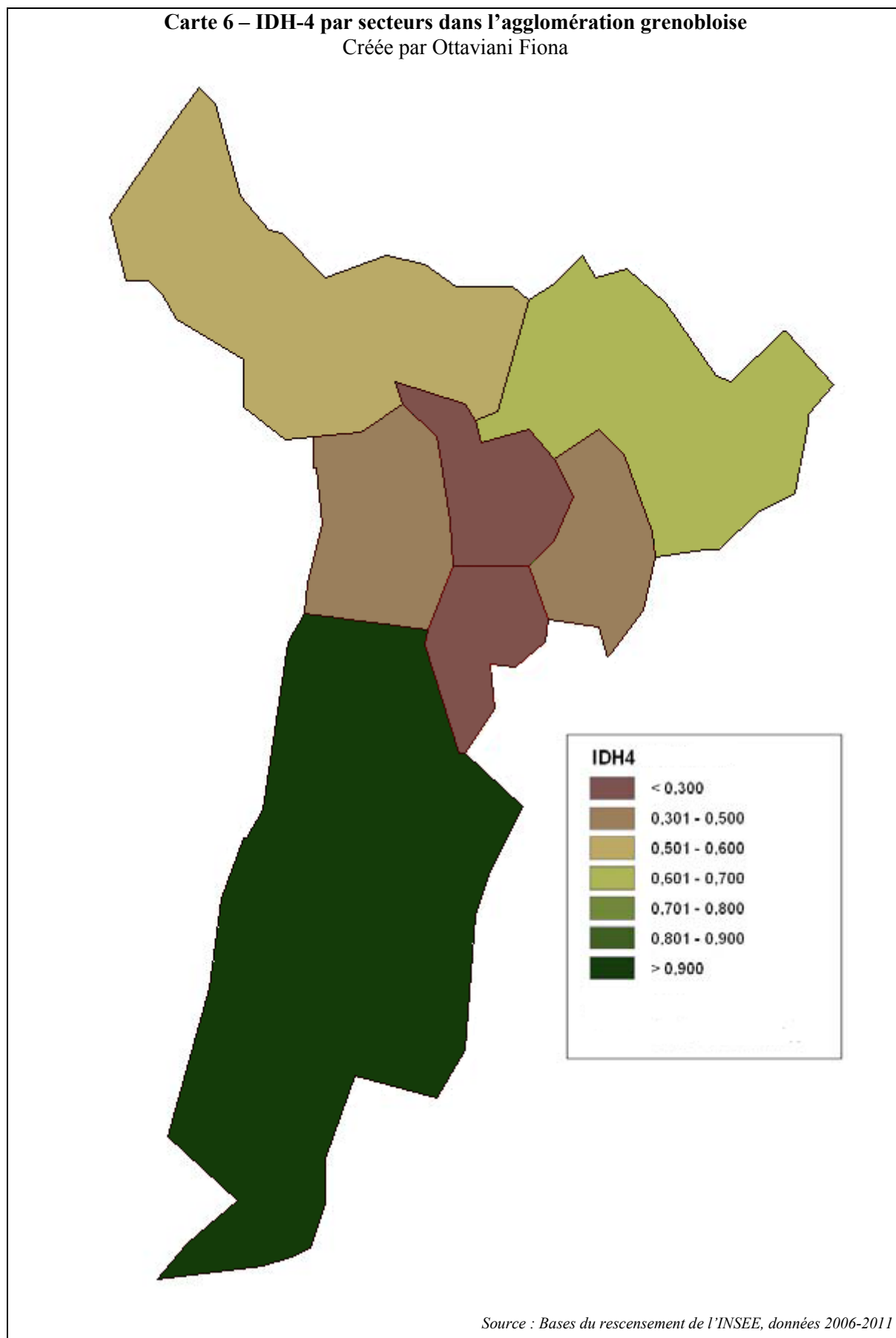
La méthode de normalisation comparative, souvent usitée dans le calcul de l’IDH territorialisé, est retenue. La formule de calcul de l’indicateur est dès lors :

$$IDH4(a) = \frac{\sum_{i=1}^3 \frac{X_{i(a)} - X_{i min}}{X_{i max} - X_{i min}}}{3}$$

a correspondant à un individu (ici le secteur), X_1 aux taux de plus de 15 non scolarisés ayant un diplôme en 2011, X_2 à la moyenne des revenus médians par secteur pour 2011 et X_3 au taux de décès communal sur six années (de 2006 à 2011). L’ensemble des données sont issues des bases de données du recensement de l’INSEE.

La comparaison de l’indice composite de bien-être soutenable avec l’approximation de l’IDH calculée sur le même territoire (cf. Carte 6) témoigne des variabilités de classement liées à l’usage d’indicateurs différents.

Carte 6 – IDH-4 par secteurs dans l'agglomération grenobloise
Créée par Ottaviani Fiona



Si cette comparaison nous intéresse, c’est parce qu’elle peut permettre d’estimer la plus-value d’une approche en termes de bien-être soutenable sur le territoire grenoblois. L’analyse du Tableau 18 met à jour que :

- 1) Le secteur Nord-Est qui, au regard de l’IDH-4, apparaît déjà bien doté (2^e du classement) est également en tête de liste du classement de l’IBEST ; inversement, le secteur Sud reste dans le bas du classement.
- 2) Certains secteurs, comme le Nord-Ouest ou le Grand-Sud, bien que relativement bien positionné au regard de l’IDH-4, perdent des places dans le classement selon l’IBEST³²³.

De fait, l’IDH-4 étant conçu sur la base d’une normalisation comparative discrimine davantage les territoires que l’IBEST pour lequel trois territoires (Grenoble, Ouest et Grand Sud) ont des indices très proches.

Tableau 18 – Comparaison du classement par secteurs selon l’IDH-4 et l’IBEST

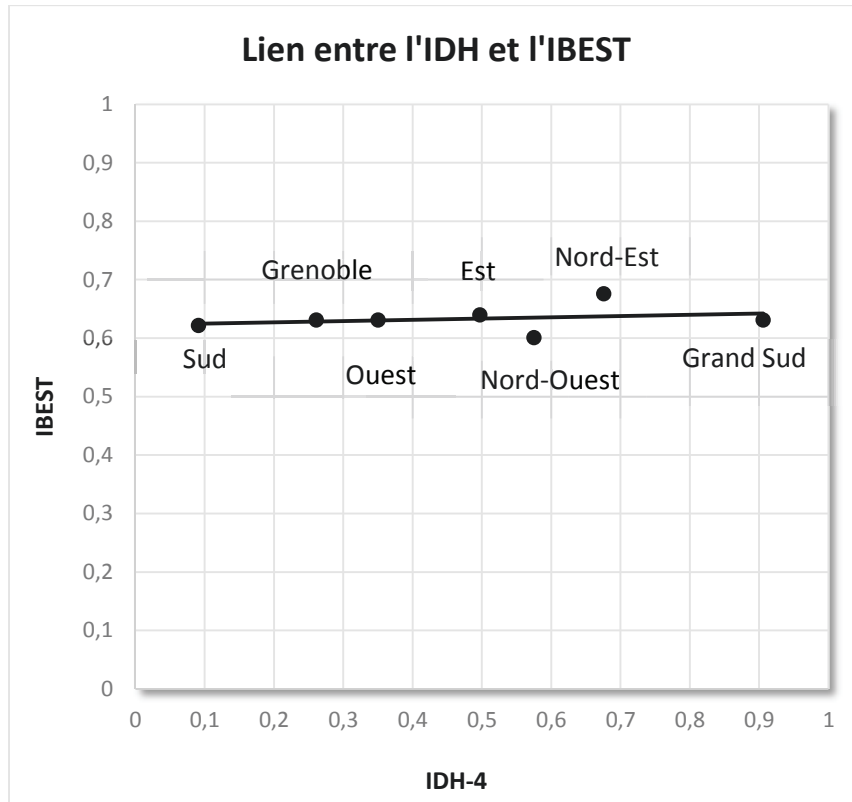
Crée et mis en forme par Ottaviani Fiona

IDH-4 (2006- 2011)			IBEST (2012)		
Secteurs	Valeur IDH-4 Compris entre 0 et 1	Classement	Secteurs	IBEST Compris entre 0 et 1	Classement
Grand Sud	0,906	1	Nord-Est	0,676	1
Nord-Est	0,676	2	Est	0,640	2
Nord-Ouest	0,575	3	Grenoble	0,631	3
Est	0,497	4	Ouest	0,631	4
Ouest	0,350	5	Grand Sud	0,630	5
Grenoble	0,261	6	Sud	0,622	6
Sud	0,091	7	Nord-Ouest	0,601	7
Agglomération grenobloise	0,480		Agglomération grenobloise	0,633	

Au regard de ces données, la proximité des résultats pour plusieurs secteurs amène à fonder l’hypothèse d’un certain degré de corrélation entre les deux indicateurs. L’analyse de corrélation linéaire menée à partir des données des secteurs de l’agglomération grenobloise, étant donné le faible nombre de territoires considérés dans l’analyse ne permet pas de conclure, sur l’existence d’une corrélation entre les deux indices (puisque $R = 0,261 < 0,7545$ pour $\alpha = 0,05$), même si le nuage de point (*cf.* Figure 30), découlant du croisement des deux indices, suggère que cette relation mériterait sans doute d’être réétudiée au regard d’un plus grand nombre d’individus pour voir si effectivement les deux indicateurs évoluent dans le même sens.

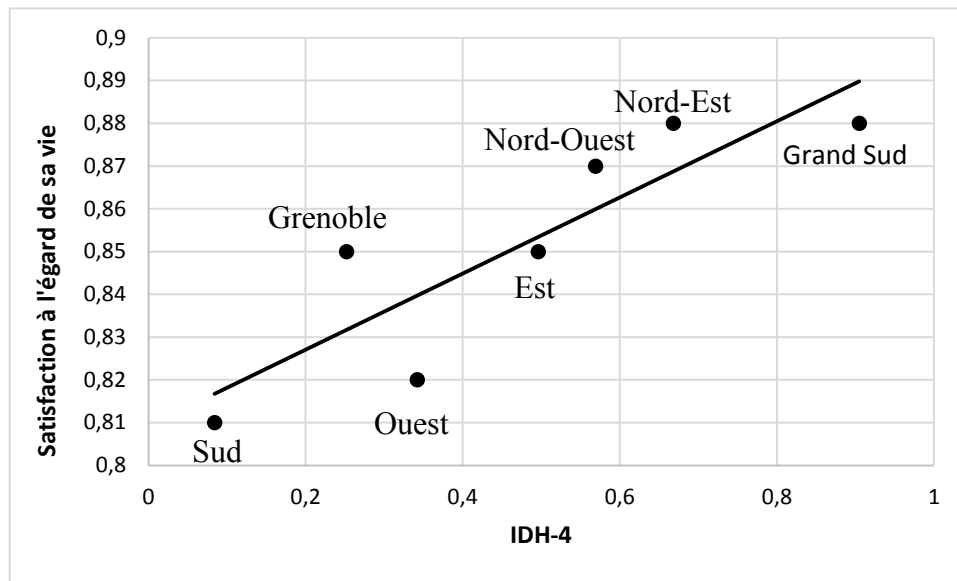
³²³ Le Nord-Ouest perd quatre places entre l’IDH-4 et l’IBEST.

Figure 30 – Lien entre l’IDH et l’IBEST
Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona



Puisqu’il n’est pas possible de conclure sur la proximité entre l’analyse en termes de développement humain relative à l’IDH et l’analyse menée en termes de bien-être soutenable de l’IBEST, on peut se demander si l’IBEST, vu qu’il intègre des données de perception, n’aurait pas un lien plus marqué avec un indicateur dit « subjectif » comme la satisfaction à l’égard de sa vie, indicateur clé des travaux menés dans le courant de l’économie du bonheur. L’analyse de corrélation linéaire menée à partir des données des secteurs de l’agglomération grenobloise ne permet pas de conclure non plus à l’existence d’une telle corrélation entre l’IBEST et l’indicateur de satisfaction à l’égard de sa vie (puisque $R=0,287 < 0,7545$ pour $\alpha=0,05$). Par contre, lorsque cette même corrélation est testée afin de voir s’il existe un lien entre l’IDH et l’indicateur de satisfaction à l’égard de sa vie, la corrélation est probante puisque $R= 0,874 > 0,7545$ pour $\alpha=0,05$ (cf. Figure 31). La sensibilité à la structure par âge des deux indicateurs est une voie d’explication d’une telle corrélation.

Figure 31 - Lien entre l'IDH-4 et la satisfaction à l'égard de sa vie
Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona



Dès lors, bien que le lien entre l'IDH, la satisfaction à l'égard de sa vie et l'IBEST mériterait d'être étudié sur un panel plus large, l'absence de corrélations significatives, d'une part, entre l'IBEST et l'IDH, et d'autre part, entre l'IBEST et la satisfaction à l'égard de sa vie, nous amène à deux conclusions. La première est que la base informationnelle de l'IBEST diffère de celle de l'IDH et de la satisfaction à l'égard de sa vie. La seconde conclusion est que, étant construit sur une hybridation des méthodes, l'IBEST intègre de multiples critères de choix sociaux qui contribuent à élargir la base informelle de l'indicateur au-delà du critère de satisfaction à l'égard de sa vie.

En complément de cette analyse, la mise au regard des indicateurs retenus dans le cadre de la construction de l'IBEST avec les quatre autres expériences d'indicateurs alternatifs menées en France (Typologie de la qualité de vie de l'INSEE, indicateur de bien-être capabiliste Lorraine, Indicateurs de richesse du Pays de la Loire, Indicateurs de Santé Sociale (ISS) de la région Nord-Pas-de-Calais) sert à faire ressortir les spécificités d'un tel indice et constitue ainsi le deuxième temps de caractérisation de l'IBEST. Le Tableau 19 (*cf.* ci-dessous) reprend l'ensemble des indicateurs constituant l'IBEST et indique pour chacun d'eux si cet indicateur est repris de manière identique (notées I en vert foncé) ou dans une version proche (noté P en vert clair) dans l'expérience considérée. Quand l'indicateur considéré n'est pas repris dans l'expérience en question, la lettre N est indiquée et la case est de couleur saumon.

Tableau 19 - Comparaison des indicateurs constituant l’IBEST avec d’autres expériences de création d’indicateurs alternatifs
 Créé et mis en forme par Ottaviani Fiona

	Indicateurs de l’IBEST	Qualité de vie - INSEE	Bien-être capabiliste - Lorraine	Indicateurs de richesse - Pays de la Loire	ISS - Nord Pas de Calais
Travail-Emploi	Taux de satisfaction à l’égard de son travail	N	N	P*	N
	Pourcentage de personnes ressentant un sentiment d’injustice salariale	N	N	N	N
	Indice de Gini	N	N	P	P
Affirmation de soi et engagement	Part des personnes ayant le sentiment d’avoir le contrôle de leur vie	N	N	N	N
	Pourcentage des personnes ayant confiance en autrui	N	N	P*	N
	Pourcentage des personnes ayant confiance dans le système éducatif	N	N	N	N
	Part des personnes impliquées dans une association participation à des mobilisations collectives	N	N	N	P
Démocratie et vivre ensemble	Pourcentage des personnes ayant confiance dans les institutions	N	N	N	N
	Part des personnes ayant une possibilité de recours social	N	N	N	N
	Taux d’entraide	N	N	N	N
Environnement naturel	Taux de logement bien isolé dans l’agglomération	N	N	N	N
	Taux de personnes triant toujours leurs déchets	N	N	N	N
	Part des transports doux dans le déplacement domicile-travail au lieu de résidence en %	P	P	N	N
	Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	I	N	N	N
	Pourcentage de test positif concernant la qualité bactériologique de l’eau de consommation courante	N	N	N	N
	Indice de la qualité de l’air	N	N	N	N
	Pourcentage de personnes trouvant leur quartier sale ou pollué	N	N	N	N
Santé	Taux de personnes ayant une santé juste ou mauvaise non suivies médicalement	N	N	P	N
	Part des personnes stressées	N	N	N	N
Accès et recours aux services publics	Taux de personnes ayant un bon accès physique aux commodités	P	P	N	N
	Taux de personnes à faibles revenus (seuil de pauvreté) ne bénéficiant pas d’aides sociales	N	N	N	N
Le temps et le rythme de vie	Pourcentage de personnes mettant moins d’une demi-heure pour se rendre à leur travail	P	P	P	N
	Part des personnes en situation d’équilibre de leurs temps d’activités	N	N	P*	N
L’accès durable aux biens de subsistance	Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur l’alimentation	N	N	N	N
	Part des logements suroccupés	P	P	N	N
	Pourcentage de personnes déclarant se restreindre sur les soins médicaux	N	N	N	N
	Pourcentage des personnes en dessus du seuil de pauvreté	N	N	N	P
	Taux d’adéquation entre l’offre et la demande d’hébergement	N	N	N	P
Indicateurs identiques ou proches		5	4	6	4

* : indicateurs non construits et non calculés mais figurant dans le tableau de bord et devant être à terme renseignés

La comparaison des indicateurs mobilisés dans le cadre de la construction de l'IBEST avec ces quatre expériences révèle que l'IBEST partage des indicateurs communs avec chacune d'elles, puisque 13 indicateurs sur les 28 le constituant ont été utilisés, dans une version proche ou à l'identique, dans une autre expérience de construction d'indicateurs alternatifs. L'IBEST partage aussi au moins quatre indicateurs communs avec chacune de ces expériences. Notons que c'est avec l'expérimentation menée autour de la construction d'indicateurs de richesse en Pays de la Loire que l'IBEST partage le plus d'indicateurs communs. Ces deux expérimentations reposent sur une démarche participative. Dès lors, l'influence de la méthodologie participative sur la conformation des indicateurs, plutôt que les concepts mobilisés, peut expliquer une telle proximité. Trois types d'indicateurs apparaissent avant tout spécifiques à l'IBEST : en premier lieu, les indicateurs relatifs à la perception que les personnes ont de leur environnement (confiance en autrui, confiance dans les institutions), en second lieu, les indicateurs afférents à la soutenabilité sociale (recours social, restrictions, etc.) et en dernier lieu, les indicateurs dédiés à la soutenabilité environnementale (qualité de l'air, qualité de l'eau, etc.). Le fait que ces trois types d'indicateurs se retrouvent peu dans les autres expériences de création d'indicateurs alternatifs territorialisés témoigne de la persistance d'une forme de séparation entre, d'une part, les approches dites objectives et subjectives et, d'autre part, les approches orientées vers la prise en compte de la dimension sociale et celles axées sur la dimension environnementale. Or, ces séparations apparaissent problématiques en tendant à occulter les interactions, d'une part, entre la perception que la personne a de son environnement et l'état de son environnement social et, d'autre part, entre la question de la soutenabilité sociale et celle de la soutenabilité environnementale. En ce sens, l'IBEST peut être vu comme une tentative de synthèse de ces différentes approches en tentant de livrer une vision synoptique du bien-être soutenable dans l'agglomération.

Conclusion

Ce chapitre a visé à la mise en équivalence des rhétoriques sociales propres au volet participatif et des rhétoriques statistiques du volet quantitatif de l'expérimentation IBEST. La retraduction opérée du participatif réitère la logique de l'enquête (Dewey, 1927) en affinant l'horizon théorique et méthodologique de la construction des indicateurs. En effet, la prise en

compte des résultats du volet participatif a permis d’amender, d’une part, l’ancrage théorique des indicateurs construits en accentuant la prise en compte de la soutenabilité sociale et environnementale et, d’autre part, leur mode de construction méthodologique au travers de l’adoption d’une approche plus transversale et synthétique des indicateurs et des dimensions.

Ce travail d’hybridation des deux volets méthodologiques, dans une optique de soutenabilité, a permis l’émergence d’un principe de généralisation assurant la mise en cohérence théorique et méthodologique entre la soutenabilité et le bien-être au travers d’une forme de montée en généralité particulière. Cette montée en généralité, non agrégative, mais basée sur un principe d’abstraction et de dotations communes, prend assise sur le volet participatif de l’expérimentation et positionne les indices ainsi construits, non pas par rapport à une situation préexistante, mais par rapport à une situation qu’il serait collectivement souhaitable d’atteindre.

Cette tentative d’hybridation contribue à la révision des modes de quantification à deux égards. En premier lieu, elle marque un changement dans le processus de construction des indicateurs qui n’apparaît plus, comme linéaire, mais comme itératif, un aller-retour s’opérant entre les rhétoriques sociales et les rhétoriques statistiques. Dès lors, les indicateurs ne peuvent plus être conçus comme les reflets *ex nihilo* d’une réalité déjà préconstituée, mais sont des constructions sociales servant de base à la discussion collective qui elle-même vient alimenter leur transformation. En second lieu, cette hybridation modifie le mode de généralisation sur lequel reposent les indicateurs, ceux-ci découlant d’un processus de montée en généralité agrégative mis au service de forme de montée en généralité collective et de la poursuite d’idéaux communs.

Or, cet ensemble momentanément unifié (Dewey, 1938, p. 169) qui découle du déploiement d’une logique d’enquête, fruit d’une expérimentation procédant par essais-erreurs, constitue un matériau fécond pour penser les apports, mais aussi les limites, de l’élaboration de modes de quantification alternatifs et leur contribution à la transformation de la rationalisation des pratiques dans le champ scientifique et politique. La confrontation de ce matériau avec l’ensemble des hypothèses ayant structuré la thèse est l’objet du chapitre suivant.

Chapitre 6 - La transformation des modes de rationalisation : du processus de quantification à l’encastrement institutionnel des indicateurs

Introduction

La première partie de la thèse a identifié les différents outils conceptuels que nous allons confronter, dans ce chapitre, à notre objet empirique, à savoir l’expérimentation IBEST constituée par les matériaux du traitement quantitatif et du traitement participatif. L’objet de ce chapitre est, en effet, de caractériser, sur la base de ces apports théoriques, la manière dont ceux-ci peuvent être porteurs d’autres modes de rationalisation des politiques publiques en articulant notamment la grille d’analyse du processus de mise en équivalence développée dans le chapitre 1 et la grille des fondements de la sélection des objets de mesure élaborée dans le chapitre 2 et dans le chapitre 3. De fait, ce chapitre entend saisir les transformations conjointes du processus de quantification, de la rationalité des acteurs et de la rationalisation des pratiques scientifiques et politiques dont est porteuse une telle expérimentation.

À cette fin, le chapitre se déploiera en trois sections. La première section sera consacrée à une mise au regard de l’expérimentation IBEST avec les deux grilles d’analyse théorique élaborées dans la première partie de la thèse. L’analyse du processus de quantification de l’expérimentation IBEST et de ses fondements et critères nous permettra d’explorer la plus-value du croisement d’une méthodologie quantitative et d’une méthodologie participative et de discuter les hypothèses de recherche relatives au processus de quantification, formulées dans les trois premiers chapitres de la thèse. La seconde section s’attachera à caractériser, d’un point de vue épistémique, la manière dont le processus de construction d’indicateurs alternatifs permet un dépassement d’une conception de la rationalité étroite et trace des perspectives pour se départir d’une forme de tropisme économique. Enfin, sur la base de la conception du changement social esquissée en conclusion de la deuxième section, la troisième section parachèvera cette analyse au travers de la stabilisation d’une proposition théorique pour aborder la dynamique institutionnelle et le mode d’institutionnalisation de l’expérimentation IBEST.

1. Analyse des modes de transformation de la quantification et des objets de la mesure

Cette section a pour objet de saisir, en lien avec la dynamique institutionnelle, les caractéristiques d’un processus de construction d’indicateurs alternatifs. Le propos s’ordonne autour de deux sous-sections. La première sous-section (1.1) est dédiée à l’analyse du processus de quantification alternatif³²⁴ de l’expérimentation IBEST à travers l’exploration des rhétoriques sociales et statistiques usitées et la caractérisation des « repères » qui, dans le cours de l’action, assurent la coordination des acteurs (Livet et Thévenot, 1994) en servant d’assise à la construction d’indicateurs. La seconde sous-section (1.2) est, quant à elle, consacrée à la détermination du contenu axiologique des indicateurs construits. Ces deux moments d’analyse reposent sur les deux grilles analytiques élaborées successivement dans le premier chapitre et le deuxième chapitre de la thèse et ont une triple utilité. Tout d’abord, ils concourent à l’exploration des deux boîtes noires méthodologiques mobilisées dans l’expérimentation : celle de la quantification (Desrosières, 2008^a et 2008^b) et celle de la participation³²⁵ (Mazeaud, 2010) – en orientant l’analyse sur l’ensemble des conventions, règles et investissements qui constituent les rouages de telles méthodologies (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 20³²⁶). Ensuite, ils contribuent à donner corps aux deux hypothèses conjecturales suivantes (*cf.* chapitre 1) : 1) Le processus de quantification implique un ensemble de choix techniques, politiques et scientifiques ; 2) Tout indicateur repose sur un contenu axiologique déterminé. Enfin, ils nourrissent la réflexion sur la dynamique des institutions et sur la contribution des processus de quantification alternatif à la transformation des modes de rationalisation.

1.1 Analyser la boîte noire d’un processus de quantification alternatif

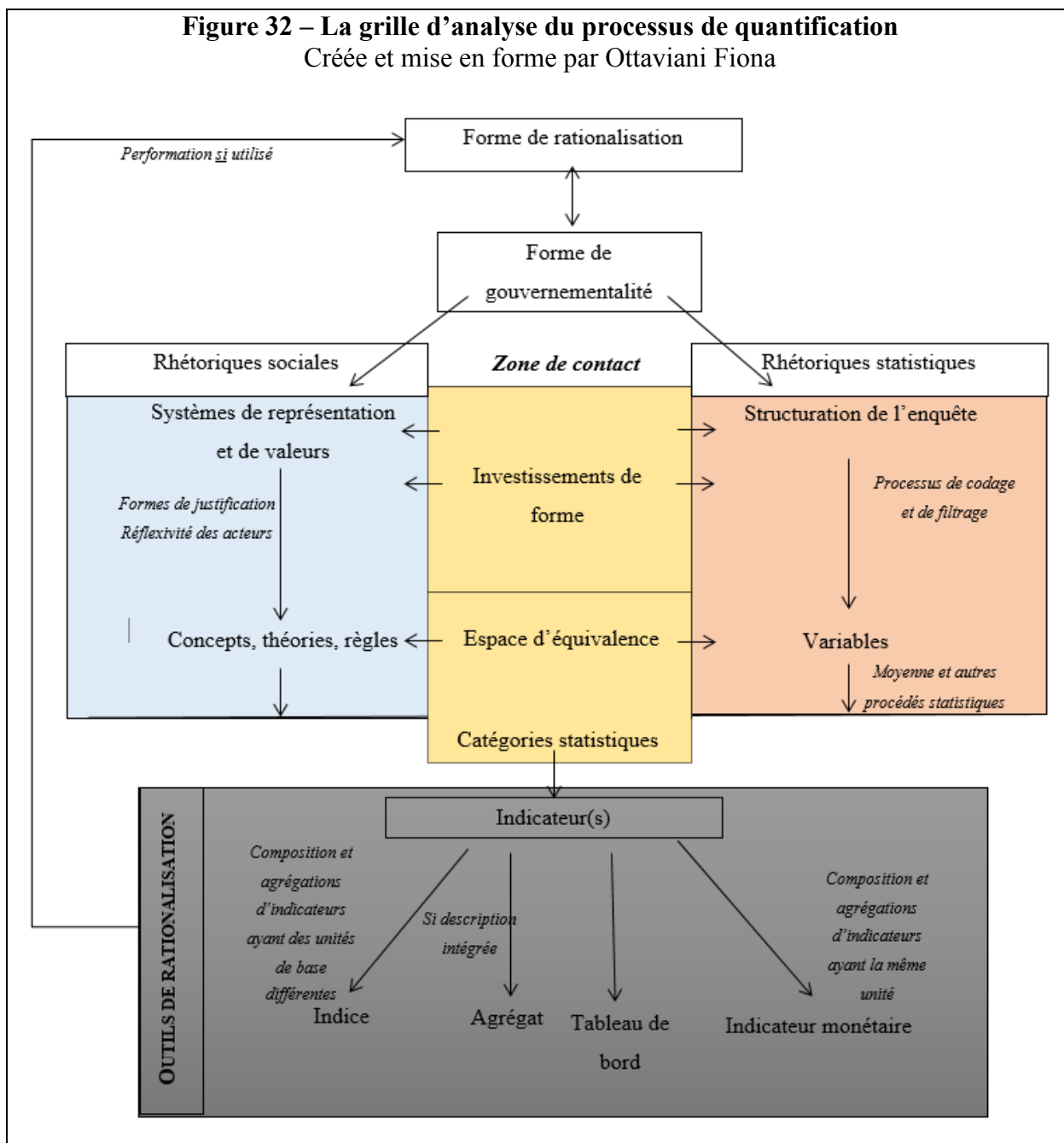
L’objet de cette sous-section est d’analyser au regard de la grille d’appréhension du processus de quantification (*cf.* Figure 32) élaborée dans la première partie de la thèse le processus de quantification alternatif lié à l’expérimentation IBEST.

³²⁴ Ce processus de quantification alternatif repose sur l’hybridation entre les résultats de la démarche participative et ceux relatifs à l’enquête quantitative.

³²⁵ L’exploration de celle-ci se continuera dans la deuxième section de ce chapitre.

³²⁶ Cette entreprise est en adéquation avec l’axe de recherche de l’économie des conventions souligné par Eymard-Duvernay (2006^a, p. 20) qui consiste à amener l’analyse « jusqu’au grain fin de la coordination » comme nous l’avons indiqué en introduction de cette deuxième partie.

Figure 32 – La grille d'analyse du processus de quantification
 Créée et mise en forme par Ottaviani Fiona



Pour analyser ce processus de quantification alternatif et ainsi, explorer la « dimension, économique et cognitive, de la construction d'un système d'équivalence » (Desrosières, 2000, p. 19), le propos se structurera en trois temps. Dans un premier temps, nous caractériserons les investissements de forme qui ont supporté le processus de quantification. Dans un second temps, nous qualifierons le type de liens entre les rhétoriques sociales et les rhétoriques statistiques à l'œuvre dans l'expérimentation IBEST. Enfin, dans un troisième temps, il est question d'apprécier le mode de détermination des catégories centrales de l'analyse.

Dans ce premier temps, nous abordons la question des investissements de forme propres aux rhétoriques sociales et statistiques. Les investissements de forme sociaux et techniques (Thévenot, 1986), entre résilience et nouveauté, contraignent les pratiques et les représentations tout en facilitant la coordination des acteurs. Cette question des investissements de forme doit être posée dans une perspective plus large qui est celle des institutions et des conventions à l’œuvre. Nous conservons toutefois ici le qualificatif d’« investissements de forme » pour deux raisons. D’une part, ce concept permet de pointer le caractère ancré et « encapsulé » (Desrosières, 2013) des conventions locales et de conserver, pour un niveau d’analyse plus global, l’emploi du terme de convention. D’autre part, cette qualification rend compte à la fois de l’importance des efforts techniques, théoriques et pratiques nécessités par la cristallisation de tels investissements, et de l’influence des objets théoriques et techniques sur la physionomie de la recherche.

Des investissements de forme afférents au questionnaire d’enquête ont déjà été examinés dans le quatrième chapitre, c’est pourquoi l’objet de ce développement n’est pas ici de réitérer ces analyses, mais d’en condenser la teneur et de les compléter.

Dans l’expérimentation IBEST, trois types d’investissements de forme sont identifiables (*cf.* Figure 32) :

- 1) Les investissements de forme propre au champ de la statistique : ils ont une incidence sur les modalités de récolte de l’information et sur tout le processus de traitement des données. En effet, en amont du traitement des données, dans le cadre d’une enquête, la structuration du système statistique et la reprise de questions « signalétiques » déjà existantes (CSP, âge, etc.) influent sur la base informationnelle du questionnaire. Les routines d’enregistrement de la donnée par l’institut chargé de la passation de l’enquête et les modalités de codages associés bornent le champ des traitements. Enfin, les différentes méthodes de traitements statistiques mobilisées (ACM, analyse par régression logistique, test du khi-2, méthode des nuées dynamiques, V de Cramer) influent sur le type de représentation dont l’indicateur est porteur et sur le cheminement interprétatif des données et des indicateurs.
- 2) Les investissements de forme liés à certains systèmes de valeur et représentations sociales préexistantes : ces investissements concernent notamment le contenu attribué aux catégories de l’enquête (définition du chômage, de la suroccupation du

logement, etc.) et renvoient à une certaine résilience des représentations sociales liées à l’antériorité des modes d’attribution de la valeur et aux institutions sociales qui structurent le champ de l’analyse.

- 3) Les investissements de forme relatifs à la coordination des acteurs qui concernent les dispositifs techniques et scientifiques déjà existants (types de réunion, séminaires, etc.) et les outils d’analyse mobilisés (état de l’art, usage de certains logiciels de traitement, etc.)

Dès lors, on peut conclure que :

- 1) Tout processus de quantification est assis sur une base d’information particulière, comme le montre Salais (1998), puis Favarque (2006), qui confine le champ des critères abordables sous une forme quantifiée et influe sur la traduction quantifiée qui peut être faite de certains concepts.
- 2) Les indicateurs ne résultent pas que d’un processus de conventionnement entre acteurs, mais sont marqués par un ensemble d’investissements de forme matériels qui témoignent, d’une part, des « “effets de cadrage cognitifs” dont les outils sont porteurs » (Segrestin, 2004) et, d’autre part, de « l’inscription des objets dans un réseau d’objet » (Eymard-Duvernay, 1997, p. 324).

La nécessité de ne pas négliger le caractère profondément résilient des institutions (notamment dans leur fonction de production de la statistique) ressort de ce développement. Un certain nombre d’investissements de forme (Thévenot, 1986) participent à la persistance de rigidités dans le système statistique. Déconstruire ces investissements, proposer de nouvelles constructions et changer les pratiques et les routines instituées sont très coûteux à la fois financièrement et en termes de temps (Desrosières, 1992, p. 152). Ces résiliences sont à la fois techniques et idéologiques. Elles procèdent d’habitudes³²⁷, de manières de faire, mais également de représentations partagées dont le poids persistant ne doit pas être négligé. La sauvegarde de tels investissements participe de la naturalisation des catégories de l’action publique et des pratiques (Salais, 1998, p. 276) et, en ce sens, s’avère être contradictoire avec la transformation des objets et des modes de quantification. Or, le recours à de tels objets de coordination, à de telles règles est à la fois inévitable, porteur et discutable. Inévitable, car comment est-il possible d’éviter de se trouver sur le fil qui relie les conventions préexistantes et celles en émergence ? Comment rendre intelligibles des pratiques pour lesquelles aucun objet

³²⁷ « L’habitude n’exclut pas l’usage de la pensée, mais elle détermine les canaux dans lesquels elle opère » (Dewey, 1927, p. 256).

ne jouerait le rôle de référence ? De tels investissements guident le processus de qualification et d'« arrêt de la recherche » (Thévenot, 1986) en participant à la stabilisation des conditions de validation des résultats. Porteur, car la perpétuation de telles conventions et investissements de forme peut amener à leur révision et soulève tout du moins la question de leur pertinence. Utiliser les catégories socioprofessionnelles pour montrer que ces catégories ne rendent pas compte des trajectoires particulières (Salais, 1998) et des conditions de vie des personnes constitue une première étape de requalification de la situation de celles-ci. Enfin, discutable, car se pose la question de savoir s'il n'aurait pas été possible de faire l'économie de certains de ces investissements et si la conservation de ceux-ci répond à des nécessités de la recherche ou constitue des reliques encombrantes de pratiques que le processus devait permettre de dépasser. Il n'est pas possible de trancher simplement cette discussion quand on envisage le processus comme découlant, non d'une rationalisation de l'action omnisciente, mais comme une dynamique collective tournée vers l'exploration d'autres pratiques, pour lesquelles, puisque « le dessein de l'action [...] est si peu spécifié, l'orientation téléologique, et donc la rationalisation instrumentale, se trouvent affaiblies. » (Thévenot, 1990, p. 11). Or, cette coordination, au sein du processus, s'appuie sur des objets conventionnels et notamment des investissements de forme qui, en créant une résilience des structures cognitives et des conventions à l'œuvre apparaissent indispensables au maintien d'un faisceau de significations partagées. À cet égard, la réutilisation de catégories ayant déjà une consistance statistique et politique, telles que les personnes vivant en logements sociaux, renforce le domaine de validité de ces catégories (Thévenot, 1986, p. 30).

Toutefois, il n'en demeure pas moins que la plus-value de certains investissements de forme dans le processus de quantification apparaît limitée sans pour autant que leur poids sur la conformation des indicateurs le soit. C'est notamment le cas dans l'expérimentation IBEST des questions reprises à des fins de comparaison, dont l'usage à cette fin dans le traitement et dans le processus d'interprétation a été mineur³²⁸. Ainsi, l'introduction de tels indicateurs témoigne bien du fait que l'exigence de comparabilité peut avoir « pour corollaire que « les mauvais indicateurs chassent les bons » (Salais, 2010^a, p. 137). L'identification des investissements dont la plus-value est moins importante qu'escomptée, comme les questions reprises d'autres enquêtes à des fins de comparaison, nourrit la dynamique de l'expérimentation

³²⁸ C'est, par exemple, le cas de la question concernant le fait de préférer être seul ou avec d'autres ou encore de celle relative aux soucis de l'environnement (cf. Annexe 1.2) dont les formulations en adéquation avec celles existantes dans d'autres enquêtes limitent les possibilités de traitements.

en pointant les réajustements pouvant être opérés dans la démarche³²⁹ sans dénaturer le processus.

Pour prolonger cette analyse menée sur l’investissement de forme, nous abordons dans ce deuxième temps, le processus de mise en équivalence de la rhétorique sociale et de la rhétorique statistique. La rhétorique sociale usitée tire sa source à la fois du cadre d’analyse conceptuelle ayant accompagné le déploiement de la démarche et la construction du questionnaire et de la pluralité des critères de choix sociaux ressortis de l’ensemble des temps discursifs (discussion et test du questionnaire, différentes phases de la démarche participative). La rhétorique statistique renvoie, quant à elle, à l’ensemble des procédés de mise en forme de l’information permettant aux variables d’acquérir une certaine consistance et à tous les procédés de traitements statistiques participant à la validation scientifique des résultats de l’analyse.

L’analyse du processus de quantification de l’expérimentation IBEST nous amène à soutenir que le lien entre la rhétorique sociale et la rhétorique statistique est constant et que l’un et l’autre champ se mêlent et interagissent dans le cadre du processus interprétatif à l’œuvre dans une telle construction. Trois éléments appuient ce point. Tout d’abord, une telle liaison s’opère à travers la procédure de codage elle-même, les éléments de rhétoriques sociales guidant la procédure de codage des données à travers la détermination des groupes ou la contraction des questions afin d’approcher un aspect spécifique. En guise d’illustration, la mise en exergue lors de la démarche participative des dimensions relatives au rythme de vie a amené à synthétiser en une question les quatre questions dédiées à la modification des temps d’activité, qui portaient chacune sur le temps consacré à un domaine spécifique (travail, famille, loisir, activités solidaires), afin de pouvoir estimer le degré de contrainte pesant sur les temps d’activité. Ces processus de synthèse de l’information et de recodage du matériau initial de l’enquête sont influencés par : 1) la rhétorique sociale qui imprime sa marque sur le matériau

³²⁹ Ce type de réajustement est observable dans d’autres expériences existantes qui témoignent que la visée de comparaison avec d’autres territoires n’est pas forcément une fin en soi. L’exemple de la construction d’indicateurs de qualité de vie à Jacksonville (Floride) met à jour que l’institutionnalisation des indicateurs peut se faire à une échelle locale. Alors que, dans ce cas précis, la chambre de commerce, très impliquée dans le projet, avait montré très tôt son intérêt pour des données permettant d’effectuer des comparaisons avec d’autres villes, cette tentative a été abandonnée, et cela pour trois raisons. Tout d’abord, peu de données comparables étaient disponibles pour d’autres villes. Ensuite, la recherche de ces données a conduit le groupe à prendre conscience des qualités uniques de l’expérience de Jacksonville et du fait que toute comparaison avec d’autres villes forcément très dissemblables n’apporterait pas grand-chose. Enfin, le JCCI et la Chambre ont tous deux reconnu la valeur du projet de Jacksonville et ont affirmé que la comparaison la plus importante était en définitive celle de la ville de Jacksonville avec elle-même au cours du temps (Besleme et *al.*, 1999). C’est dans cette optique que des objectifs quantifiés et une hiérarchisation des objectifs ont été discutés avec les citoyens pour jauger des performances du territoire.

statistique ; 2) la nécessité que les regroupements produits soient conformes aux règles de validation statistique (notamment avec le critère de représentativité, ce qui limite la possibilité de traitements de sous-groupe et de fragmentation des modalités de réponse des questions de l’enquête). Ainsi, ces processus de synthèse découlent d’un ensemble de choix techniques et sociaux conditionnant la procédure de codage. Pour illustrer ce point, prenons un autre exemple issu de l’expérimentation IBEST : la construction d’un indicateur de suivi médical en fonction de l’état de santé est rendue possible par le fait que le matériau statistique de base de l’expérimentation IBEST est une enquête (les données étant alors attribuables à des individus particuliers). Deux justifications appuient dans le cadre de la procédure de codage le regroupement des deux modalités de réponse correspondant à une « santé très mauvaise » et à une « santé juste ». D’une part, ce sont des considérations techniques qui motivent un tel regroupement : en effet, le faible nombre de personnes déclarant être dans une situation de santé « très mauvaise » a conduit à regrouper cette modalité de réponse avec celle où les personnes répondaient qu’elles avaient une « santé juste » afin d’avoir un sous-groupe assez important dans la conduite de l’analyse. D’autre part, c’est la visée dans laquelle a été construit l’indicateur qui sous-tend ce regroupement : si un tel indicateur a été construit, c’est dans l’optique d’approcher les situations sociales où des personnes rencontrent des difficultés de santé sans pour autant accéder à des soins médicaux. Dès lors, le critère central a été le fait d’avoir des problèmes de santé et non le degré de gravité de l’état de santé. Ainsi, ce sont des considérations sociales et théoriques, concernant l’opportunité sociale qu’ont les personnes d’accéder aux soins lorsqu’elles ont des problèmes de santé, qui ont joué sur la conformation de l’indicateur.

Deux conclusions doivent être tirées de cette analyse de la mise en équivalence entre rhétoriques sociales et rhétoriques statistiques :

- 1) L’enchâssement effectif entre rhétoriques sociales et rhétoriques statistiques permet de valider l’hypothèse selon laquelle toute opération technique, aussi complexe soit-elle, n’est jamais effectuée indépendamment d’un ensemble de valeurs (Cobb, 2000, p. 20³³⁰) qui tirent leurs justifications à la fois du champ de la statistique, mais aussi de la rhétorique sociale.

³³⁰ « Even the driest and most technical statistical work has a value orientation, represented by the choice of categories » (Cobb, 2000, p. 20).

- 2) Le mouvement de va-et-vient entre la méthodologie participative et la méthodologie quantitative, en répétant les temps de contact entre ces différentes rhétoriques, sert à intégrer une rhétorique sociale plus large³³¹.

Ce troisième temps est consacré à la discussion sur la formation des dimensions clés de l’analyse dans le processus de quantification alternatif de l’expérimentation IBEST. La fixation des dimensions et des composantes à renseigner statistiquement sur la base de la démarche participative constitue une manière de combler l’écart entre la rhétorique sociale et la rhétorique statistique et participe donc d’un mouvement d’élargissement des rhétoriques, contraire à la tendance de rétrécissement observé au cours de cette dernière décennie (Desrosières, 2006, p. 12). Le poids respectif attribué à chacune des rhétoriques dans la formation des catégories d’analyse centrale repose sur deux justifications. D’une part, les arbitrages opérés sont guidés par le positionnement initial de l’expérimentation et par la recherche d’une correction des asymétries entre ceux qui jouissent d’une autorité politique ou scientifique et ceux qui se font les porteurs d’une « intelligence incarnée » (Dewey, 1927, p. 312) d’une certaine conception du bien commun. D’autre part, le primat accordé au volet participatif est une manière pour le chercheur de garder une prise avec le vécu des acteurs et donc de se prémunir contre les « hallucinations théoriques » induites par une déconnexion avec la pratique (Rorty, 1998 cité dans Holden, 2010). Un tel arbitrage témoigne du fait que le chercheur n’est pas dans le processus un « spectateur impuissant »³³² (Dewey cité par Chatel et Rivaud-Danset, 2006, p. 14) doté d’une rationalité instrumentale qui l’amènerait, à rechercher les moyens les plus efficaces pour atteindre certaines fins, mais est guidé par des principes de valeur qui appuient l’exercice de jugement et qui sont orientés vers une certaine conception du bien commun (Boltanski et Thévenot, 1991).

Pour conclure cette sous-section, revenons sur l’hypothèse selon laquelle « Le processus de quantification implique un ensemble de choix techniques, politiques et

³³¹ On peut trouver des similitudes entre cette manière de procéder dans l’expérimentation IBEST et les travaux menés par Bourdieu mobilisant la méthode des correspondances, qui s’appuient, comme le souligne Desrosières, (2008^a, p. 294) sur « le va-et-vient entre, d’une part, les plans factoriels et, d’autre part, des examens de cas, analysés en profondeur comme des monographies, et repartis dans les diverses zones des plans factoriels. » La caractéristique marquante de ces travaux, c’est que la lecture se fait à travers le groupe social et l’individu, c’est-à-dire que, contrairement aux méthodes par la suite beaucoup utilisées dans les sciences sociales, les personnes ne sont pas « des entités abstraites construites sur le modèle ahistorique des sciences de la nature. » (*ibid.*) L’individu socialement et historiquement situé est ici au cœur de l’analyse.

³³² Cf. section 2 du chapitre 4.

scientifiques » (cf. chapitre 1). Cette dernière chapeaute deux sous-hypothèses étayées par l’examen des composantes constituant la boîte noire de quantification de l’expérimentation IBEST. La première concerne le caractère mixte des rhétoriques impliquées dans la construction des indicateurs et tend à corroborer la perspective, selon laquelle, les indicateurs sont des objets à la charnière de plusieurs modes de rationalisation (scientifique, politique, pratique). La seconde est afférente à la place du chercheur dans le processus de quantification : celui-ci fixe à la fois le cadre de la recherche et clôt celle-ci. Son rôle dans l’ensemble du processus est donc central, même et surtout dans le cas où le processus intègre un volet participatif. Ce point – que nous laissons pour l’instant en suspens – est suffisamment important pour qu’il soit approfondi dans la troisième section de ce chapitre.

Si l’on revient maintenant à la formulation de l’hypothèse structurant cette section, celle-ci mérite d’être affinée afin de pointer que l’ensemble du processus de quantification ne procède pas que de « choix ». En premier lieu, il s’inscrit dans un contexte historiquement et socialement situé qui influe sur le type d’investissements de forme imprimant leur marque sur le processus. Ce point amène à souligner l’importance de l’ancrage institutionnel du processus sur sa conformation et sur le potentiel performatif des indicateurs. Nous réservons cette analyse, pour la troisième section de cette partie, qui traitera de manière plus systématique de la question des dynamiques institutionnelles. En second lieu, le processus de quantification découle d’une confrontation et d’une coévolution des valeurs (éthiques et scientifiques) analysées dans la sous-section suivante (1.2).

1.2 *La dimension axiologique des indicateurs*

Dans cette sous-section, nous analysons les fondements et les critères qui président à la construction des indicateurs et leur mode de légitimation au travers de la grille d’analyse élaborée dans les chapitres 2 et 3 de la thèse. Cette grille d’analyse a permis de mettre en lumière le fait que les travaux sur les indicateurs alternatifs s’appuient sur trois fondements différents pour sélectionner l’objet de leurs mesures : un fondement scientifique, un fondement politique et un fondement éthique, ces trois types de fondements pouvant se compléter, même si souvent l’un d’entre eux tend à prédominer dans la construction. L’analyse des courants du choix social a mis en exergue le lien entre un fondement privilégié, des critères particuliers, un mode de rationalité et une conception du rapport entre l’individu, la société et la nature.

Dans l’expérimentation IBEST, ces fondements sont multiples et évolutifs : si l’enquête repose sur un fondement scientifique, l’expérimentation est orientée depuis l’origine vers la construction d’indicateurs de bien-être soutenable s’appuyant sur un fondement plus « démocratique » assuré par la démarche participative. Ainsi, au fil du déploiement du processus expérimental, le fondement de la démarche, les critères de choix sociaux associés, la doctrine éthique sous-jacente, le rapport entre l’individu, la société et la nature et le type de rationalité attribuée à l’acteur ont évolué. Il s’agit, dans cette sous-section, de rendre compte de ces évolutions en abordant dans deux temps distincts la question des modes de détermination des critères, puis celle des modalités de jugement et celle du rapport entre l’individu, la société et la nature.

Ce premier temps est dédié à l’évolution des modes de détermination des critères dans l’expérimentation IBEST et se déploie à travers l’analyse du fondement de l’approche, des critères de choix sociaux et des doctrines morales sous-jacentes.

Concernant le fondement de l’approche au sein de l’expérimentation IBEST, trois étapes de fondation peuvent être distinguées : la première étape, celle du volet quantitatif repose sur un fondement scientifique ; la seconde étape, celle du volet participatif, est adossée à un fondement démocratique et politique ; et enfin la troisième étape, celle de l’hybridation des deux méthodes, est assise sur un double fondement, scientifique et politique, même si un primat est accordé au fondement politique. La comparaison du type de critères de choix sociaux ressortant à chacune de ces étapes apparaît intéressante puisqu’il n’est pas rare qu’un processus de construction d’indicateurs alternatifs s’appuie exclusivement sur une enquête et n’intègre pas de volet participatif. Dès lors, saisir l’évolution dans le mode de détermination des critères qu’entraîne cet enchâssement des méthodes est une manière de déterminer l’influence jouée par chacune sur la dimension axiologique des indicateurs.

Au sujet de l’évolution des critères de choix sociaux au sein de l’expérimentation IBEST, l’approfondissement de celle-ci à travers l’hybridation des méthodes marque le passage d’une conception du bien-être « comme tension » à une conception du bien-être « en tension »³³³ (avec d’autres aspects du développement (bien commun, soutenabilité). Les tensions prises en compte ne sont plus celles propres à la personne, mais les tensions sociales qui limitent les opportunités de réalisation des personnes. Dans la première phase de traitement du volet quantitatif, le bien-être apparaissait comme un concept surplombant l’ensemble des

³³³ Ce passage résulte de l’hybridation des méthodes.

résultats des traitements de l’enquête. Les dimensions relatives à l’accomplissement d’agent tendaient à être subsumées dans une conception tensionnelle du bien-être social, porteuse d’une certaine hiérarchie dans les concepts. Lors de l’approfondissement de la démarche au travers de l’hybridation des méthodes, une recomposition du plan conceptuel a été opérée : le bien-être n’apparaît plus comme le critère de jugement de l’ensemble des états sociaux, mais comme une composante importante de la vie humaine. L’ensemble de la démarche conforte toutefois la pertinence du concept de bien-être et, ce pour quatre raisons : 1) l’intérêt d’une réappropriation de ce concept essentiel de la science économique afin de le penser dans un champ conceptuel plus pluriel ; 2) l’exploration des antinomies et des complémentarités entre ce concept et d’autres finalités telles que la soutenabilité sociale (qui recouvre la prise en compte des inégalités, de l’autonomie, etc.) et la soutenabilité environnementale en lien ; 2) la recomposition conceptuelle induite par l’intégration de celui-ci au sein d’une pluralité de critères de choix sociaux ; 4) l’intérêt du passage du bien-être « en tension » au bien-être « comme tension ».

Cette transformation sur le plan des critères s’accompagne aussi de mutations au niveau des fondements éthiques sous-jacents aux indicateurs construits. En effet, l’hybridation des méthodes transforme l’ancrage de la doctrine éthique de l’expérimentation (*cf.* chapitre 2) : elle amoindrit la portée conséquentialiste de la démarche, induite par l’examen de l’influence des différentes activités et situations sur la satisfaction par dimension, et s’accompagne du développement d’une conception plus déontologique à travers le recours au principe de généralisation, et plus aretaïque à travers la prise en compte des éléments déterminants l’autonomie humaine dans la lignée de l’approche par les capabilities et de celles en termes de besoins. Ce changement d’ancrage permet de cheminer vers une conception en termes de liberté positive, d’approfondir l’inscription de la démarche dans une perspective capabiliste et de rompre avec une vision de maximisation du bien-être de l’individu au profit d’une vision d’« optimisation inclusive » (Farrell, 2008, p. 17) qui s’appuie sur une concertation entre les différents acteurs d’un territoire.

Ce second temps, dédié aux modalités de jugement, aborde dans trois points distincts la conception de la rationalité qui prévaut dans chacune des étapes de l’expérimentation, puis les modalités de passage du niveau individuel à un niveau collectif, et enfin la conception du rapport entre l’individu, la société et la nature.

Dans ce premier point, soulignons que le volet quantitatif de l’expérimentation IBEST est porteur d’une conception de la rationalité individuelle particulière : partant d’une vision de l’individu socialement encasté, les traitements intermédiaires du volet quantitatif explorent la dimension sociale du bien-être. Toutefois, les questions du volet quantitatif étant fermées, la rationalité de l’acteur ne s’exerce ici que dans un cadre préformaté où le déploiement d’une rationalité critique ou d’une raison pratique n’est pas envisageable. C’est pourquoi le volet participatif, parce qu’il donne la possibilité aux acteurs d’exercer pleinement les différentes facultés de leur rationalité s’avère complémentaire à l’enquête. Cette question de la rationalité est liée à celle du type de préférences associées à chacune des méthodologies. Ces préférences sont différentes. Cette différence ne réfère pas à la question de l’adaptation des préférences, puisque la démarche participative comme l’enquête n’échappe pas à ce phénomène³³⁴. En effet, dans la démarche participative, les préférences des acteurs sont toujours modulées par le contexte institutionnel et les contraintes sociales. Toutefois, des stratégies pour approcher ce phénomène d’adaptation des préférences existent : en effet, dans le cadre d’une enquête, il est possible de travailler sur le décalage entre la satisfaction, les aspirations, les réalisations et les ressources pour approcher ce phénomène ; dans le cadre d’une démarche participative, cela passe par l’inclusion, dans la discussion de personnes éloignées des cercles de la participation, mais aussi par le type de questionnements qui ponctuent la démarche. Dès lors, la différence majeure concernant la question des préférences entre une démarche quantitative et une démarche participative concerne la manière dont sont conçues les préférences dans chacune des méthodologies. Alors que, dans l’enquête, les préférences « pré-existent » (Jany-Catrice, 2013, p. 249), c’est-à-dire que les personnes sont supposées avoir une opinion sur la question posée qui doit être saisie en dehors de tout biais de passation du questionnaire, les préférences dans le cadre d’une démarche participative ont trois caractéristiques particulières : elles sont construites

³³⁴ Que l’on soit sur une démarche basée sur une enquête ou une démarche participative, la difficulté est de prendre en compte les contraintes sociales qui s’exercent sur les acteurs. Selon les mots de Bourdieu (2002, p. 17) : « On a à ce point intégré des contraintes sociales qu’on les prend pour des éléments de liberté », ce à quoi on peut ajouter cette phrase extraite du livre *Le meilleur des mondes* (Huxley, 1932, p. 40) : « Et c’est là, dit sentencieusement le Directeur [...] qu’est le secret du bonheur et de la vertu, aimer ce qu’on est obligé de faire. Tel est le but de tout conditionnement : faire aimer aux gens la destination sociale à laquelle ils ne peuvent échapper. » À cet égard, la question du travail est sans doute très représentative de la difficulté à s’extirper des contraintes sociales. Le travail est souvent présenté comme une des dimensions essentielles du bien-être. Or, on peut s’interroger sur ce que véhicule la valorisation du travail par les personnes. Avoir un travail est souvent le signe le plus important de l’intégration sociale, dès lors est-ce l’activité liée au travail qui est recherchée ou le statut social que procure celui-ci (ou les deux) ? La place occupée par le travail dans nos sociétés en fait un élément incontournable du bien-être, mais aussi du mal-être de certains (du fait notamment du chômage). Ce constat doit-il pousser à une valorisation de l’activité travail ? Comment venir réinterroger des représentations durcies dans le temps et des modes de fonctionnement qui structurent fondamentalement les pratiques sociales ?

au fil du processus, elles sont conçues sous un mode dynamique et non statique et, dans le cadre de l’expérimentation IBEST, elles sont informées par l’enquête quantitative préalable au volet participatif. Ces résultats de l’enquête quantitative jouent donc, dans ce processus expérimental, un double rôle : ils sont à la fois des objets en « déconstruction », soumis à la rationalité critique des acteurs, puisque leur pertinence et leur complétude sont mises au débat, mais également des objets de coordination, puisqu’ils jouent le rôle de référence dans le débat (Ogien, 2000, p. 285). Cette double utilité des résultats de l’enquête quantitative permet de valider l’hypothèse formulée dans le premier chapitre de la thèse selon laquelle « les acteurs dans la pratique s’inscrivent bien dans l’une ou l’autre posture [constructiviste et positiviste] et peuvent même articuler les deux ».

Cette question des préférences des acteurs nous amène au deuxième point de ce développement, consacré aux modalités de passage du niveau individuel à un niveau collectif. Nous avons, dans les chapitres 2 et 3, souligné trois modalités pour assurer le passage du niveau individuel au niveau collectif : l’agrégation des utilités, l’application de principes de justice et la discussion collective. À travers l’hybridation méthodologique proposée, l’expérimentation IBEST articule chacune de ces modalités. En effet, alors que le volet quantitatif repose sur une agrégation des utilités, le volet participatif et les différents temps discursifs ponctuant la démarche renvoient à la discussion collective. Cette dernière, pour penser le bien commun, se base sur des principes de justice. L’identification de ces trois modes de passage du niveau individuel au niveau collectif est utile pour saisir les différentes formes de montée en généralité qui interviennent dans la construction d’indicateurs alternatifs : une montée en généralité de type agrégative, une montée en généralité sur la base d’une abstraction s’appuyant sur des principes de justice et une montée en généralité au nom d’un collectif³³⁵. Concernant la montée en généralité sur la base d’une abstraction basée sur des principes de justice, la survenance de ce type de montée en généralité, lors des phases participatives de l’expérimentation, constitue, de notre point de vue, une preuve que tous les types de discours ne se réduisent pas à une expression individuelle tournée vers soi en validant la perspective selon laquelle il est possible d’atteindre une expression du bien commun comme « un jugement commun d’utilité et l’idée d’une dotation commune » (Cordonnier, 2012, p. 2). En effet, les expressions des personnes ayant participé à l’atelier ont mis en avant des éléments participant au bien commun en pointant la « responsabilité de tous » et la « responsabilité des pouvoirs publics » (cf. 2.2.1 du

³³⁵ Un peu plus loin dans le développement, la notion de « communautés interprétatives » permettra de qualifier cette expression.

chapitre 4). Cette capacité à s’extraire de sa propre situation, liée à une mobilisation d’une rationalité critique et réflexive, a entraîné la prise en compte d’intérêts de personnes non présentes dans le groupe (notamment, les personnes isolées, les sans-abris, etc.). Quant à la montée en généralité au nom d’un collectif, nous soutenons, en prenant appui sur le forum hybride, que les acteurs procèdent à une telle forme de généralisation, puisque les personnes de l’atelier citoyen ou de l’atelier professionnel qui se sont exprimées durant le forum hybride ont rendu compte de ce qui avait été dit dans le groupe et de la plus-value de ces discussions collectives, notamment du processus de construction et de transformation des opinions opérées au travers de ces discussions. Elles ont ainsi porté, avec fidélité, les avis collectifs, comme en témoigne l’usage fréquent du « nous » par les personnes issues de l’atelier citoyen lors du forum hybride. Ce constat valide, de notre point de vue, l’idée selon laquelle la participation des acteurs aux démarches participatives favorise l’émergence d’un « agir constitutif » (Perret, 2003^b) venant questionner l’identité même de l’acteur.

La question du type de montée en généralité intervenant dans la construction des indicateurs rejoint celle du rapport entre l’individu, la société et la nature auquel est consacré ce troisième point. Au regard de l’ensemble du processus IBEST, l’enquête quantitative est peu adaptée pour prendre en considération les aspects relatifs à l’environnement, cette dernière ne suffisant pas pour approcher la préservation des biens communs. Une telle enquête est par contre utile pour approcher les comportements des acteurs qui pourraient participer à cette préservation. Le retraitement du volet quantitatif au regard du volet participatif témoigne du fait que la prise en compte de la soutenabilité sociale et environnementale n’a rien d’automatique dans une approche en termes de bien-être. Le passage d’un questionnaire d’enquête à une démarche participative permet de passer d’une perspective individuelle sur le bien-être social et la soutenabilité à une conception collective de la soutenabilité orientée vers la formulation de ce qui fait bien commun.

Au terme de cette sous-section, trois conclusions majeures se dégagent de cette exploration de la dimension axiologique des indicateurs au regard de l’expérimentation IBEST :

- 1) L’introduction de la démarche participative influe sur le type de fondement, de critères et d’ancrage dans les théories sociales et permet le dépassement d’une approche en termes de bien-être assis sur un fondement scientifique.
- 2) L’articulation de plusieurs registres de justification, par les acteurs parties prenantes, conforte la pertinence d’une conformation du processus de quantification alternatif

à la conservation de cette pluralité, notamment en termes de critères de choix socio-environnementaux.

- 3) Le fondement et les critères de choix sociaux qui constituent la dimension axiologique de la démarche s’affinent au fil du processus d’expérimentation, les indicateurs en découlant constituant un alliage particulier entre différents systèmes de valeurs.

Pour conclure, sur les différents développements relatifs à cette section, il apparaît qu’une expérimentation telle qu’IBEST prend assise sur de multiples objets sociaux et statistiques qui alimentent le processus d’émergence d’indicateurs alternatifs et appuient la dynamique de l’expérimentation.

S’opposant à un processus opaque d’élaboration de la connaissance entretenant le « mythe de la neutralité de l’expertise » (Bardet et Jany-Catrice, 2010), cette section a visé à rendre compte d’un processus de quantification alternatif basé sur une « logique d’enquête » (Dewey, 1927), articulant une méthodologie d’enquête quantitative à une méthodologie participative. Cette dernière est orientée vers « la transformation contrôlée ou dirigée d’une situation indéterminée en une situation si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu’elle convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié » (Dewey, 1938, p. 169). Cette conception de la « logique d’enquête » est à lier à une forme de déploiement de la rationalité non instrumentale tournée vers la *praxis* correspondant à « un mode ordinaire de spécification progressive de l’action » (Thévenot, 1990, p. 13), qui permet d’agir en commun et d’ouvrir le processus à d’autres registres de justification que ceux préalablement établis dans le positionnement initial de l’expérimentation. Toutefois, deux questions demeurent ouvertes : celle du type d’indicateurs sur lequel aboutit (provisoirement) un tel processus et de son adéquation avec le type de rationalité retenu dans la démarche ; celle de leur contribution à une transformation des formes de rationalisation. Ces deux questions, auxquelles est consacrée la section suivante, constituent des jalons indispensables à la réflexion menée dans la troisième section de ce chapitre, puisqu’elle est l’occasion d’approfondir la question des freins et des leviers permettant non simplement un changement dans les pratiques de quantification, mais un changement institutionnel plus profond des modes de rationalisation.

2. Le dépassement d’un mode de rationalisation « économiciste »

La construction d’indicateurs alternatifs répond à un enjeu de réappropriation de certains pans de la réflexion économique par les acteurs et notamment, de l’instrument phare de gouvernementalité « économiciste », les indicateurs. Cette construction est non seulement porteuse de changement dans la conduite de la recherche, comme cela a été vu dans l’exploration des résultats de l’expérimentation, mais permet également d’amender un certain nombre de conceptions relatives aux fondamentaux de la science économique. En ce sens, ces processus de construction d’indicateurs alternatifs sont des vecteurs de la montée d’autres formes de rationalisation scientifique. Pour estimer dans quelle mesure un processus de quantification telle qu’IBEST permet un détachement avec un mode de rationalisation « économiciste », cette section s’intéresse à la façon dont l’expérimentation IBEST éclaire la conception de la rationalité dominante dans le champ de la science économique et traite de la question de la rationalisation des pratiques de quantification en référence à un registre de justification particulier.

À cette fin, on démontrera que les indicateurs construits dans le cadre de l’expérimentation IBEST s’appuient sur une conception élargie de la rationalité de l’acteur (2.1), qui amène à s’interroger sur la place de certaines méthodes et catégories de l’économie dans une telle entreprise (2.2), et sont porteurs, dans une certaine mesure, d’autres modes de rationalisation de et dans la pratique (2.3).

2.1 *Une rationalité élargie*

L’analyse du processus d’expérimentation apporte un éclairage sur l’intérêt des acteurs et la rationalité de ceux-ci.

Concernant l’intérêt qui motive les acteurs, l’enquête quantitative et la démarche participative permettent toutes deux de souligner l’importance des motifs extra-économiques (entraides, engagements solidaires, etc.) dans la vie des personnes (Caillé, 2006, p. 14) au-delà de l’existence d’avantages économiques associés à l’existence de ce type de liens. Comme nous l’avons esquissé dans le troisième chapitre de la première partie, concevoir l’intérêt comme seule explication de l’action humaine revient à ramener les motifs pour lesquels les hommes agissent au seul intérêt. Cela ne permet pas de distinguer et de qualifier correctement les différents motifs possibles de l’action. Il ne s’agit pas de nier la place importante à accorder à

l’intérêt dans une théorie de l’action, mais simplement de redire que l’intérêt n’est pas le seul et dernier motif qui explique l’action et qu’il est nécessaire de le penser en lien avec d’autres notions pour forger une théorie de l’action non-utilitariste (Caillé, 2009). Le principe de justice chez les utilitaristes économiques découle de cette axiomatique de l’intérêt qu’ils présentent bien souvent comme un fait positif. Le modèle du choix rationnel (*Rational Choice Theory*), qui prévaut en économie, considère que l’acteur est mû uniquement par ses intérêts, qu’il effectue un calcul coût/avantage au moment du choix et n’adopte des normes que si celles l’aident à l’atteinte de ses objectifs. Deux critiques essentielles de cette conception ont prévalu depuis Durkheim et Mauss (Demeulenaere, 2002, p. 40) : d’une part, la variabilité de la notion d’utilité et sa dépendance aux normes sociales a été mise en avant ; d’autre part, la dimension sociale du choix et son impossible réduction à un calcul rationnel ont été soulignés. Concernant le second point, comme l’explique Caillé (2009, p. 18), une double confusion accompagne systématiquement la rhétorique de l’intérêt : la première confusion consiste « à rabattre toutes les formes d’intérêt sur l’intérêt égoïste » ; la seconde à ne pas distinguer « l’intérêt pour » et « l’intérêt à ». Cette seconde confusion en induit également une autre entre le « désintéressement » et le « désintérêt ». Pour appuyer la pertinence de cette distinction établie par Caillé, illustrons sa pertinence au travers d’un exemple : il ressort des traitements de l’étude que les personnes prennent intérêt à participer à la vie de leur entreprise ou à être en famille sans pour autant que cela se traduise par une contrepartie matérielle ou en termes de services (meilleurs revenus ou plus entraides).

Ainsi, les approches utilitaristes en économie tendent à gommer le contenu social et moral des choix, à considérer les autres motifs de l’action (à l’instar du don) comme réductibles à l’intérêt égoïste et à déconsidérer l’influence des institutions dans la constitution et le fonctionnement de la vie sociale. Cette conceptualisation rend difficile, de notre point de vue, l’appréhension des interactions entre les personnes et les institutions et n’est pas opérante pour penser des indicateurs traduisant la diversité des dynamiques sociales.

Au sujet de la rationalité des acteurs, le processus d’expérimentation IBEST témoigne des insuffisances de la rationalité instrumentale pour concevoir la rationalité des acteurs. Trois éléments étayent ce point. En premier lieu, le caractère indéterminé des fins de l’action n’est pas pris en compte par une conception instrumentale ou procédurale de la rationalité (Kandil, 1998, p. 153). Pourtant, la participation des personnes à un processus participatif, dans lequel la finalité est floue, puisqu’elle est l’objet de la construction, témoigne du fait que l’engagement dans l’action ne se fait pas toujours en fonction d’une fin déterminée. Précisons, en reprenant

les termes de Thévenot (1990, p. 10), qu’« il ne s’agit pas, à proprement parler d’une “limitation” de rationalité par rapport à un idéal de clairvoyance inassouvi, mais d’un mode ordinaire de spécification progressive de l’action. Nous découvrons l’action au fur et à mesure que nous devons négocier les accidents de terrain, négliger tel revers de fortune ou le prendre en considération ». C’est pourquoi, il importe de considérer le fait qu’« agir en commun conduit à l’exigence de réagir en commun aux incidents » (Thévenot, 1990, p. 13). Selon la manière dont nous comprenons Thévenot, il faut entendre ici le terme d’« incidents » dans un sens large, c’est-à-dire comme l’ensemble des événements qui surgissent au fil de l’action. En second lieu, la transformation des conventions existantes constituent l’« horizon de sens » (Kandil, *ibid.* p. 154) des acteurs, ce qui tend à valider que les règles institutionnelles ne sont pas que des « arguments dans une fonction de comportement » (*ibid.*). En guise d’illustration, les personnes ayant participé à l’atelier citoyen ont souhaité que leur avis puisse avoir des répercussions institutionnelles indépendamment des conséquences potentielles que ces transformations pourraient avoir sur leur propre quotidien. S’ajoute à cela que la valeur intrinsèque accordée à la nature témoigne de la capacité des acteurs à se projeter hors de leur environnement immédiat³³⁶ afin de formuler des critères tournés vers la sauvegarde de l’« horizon de sens » de leur action.

Or, la possibilité d’être sur un autre mode de rationalité que la rationalité économique pourrait être contestée au regard de la résilience des structures institutionnelles et des représentations, comme le fait Pouch (2005). Pour lui (2005, p. 90) : « les alternatives que suggère “l’école de la nouvelle richesse” apparaissent d’un secours limité tant les comportements rationnels sont imprégnés par la logique de la poursuite de l’accumulation du capital. » Le propos de Pouch soulève la question de la résilience liée à l’antériorité des modes d’attribution de la valeur. Il demeure en effet une forme de résilience dans les problématiques considérées comme pertinentes ou faisant l’objet d’un débat public : rares sont les lieux qui permettent l’émergence d’un questionnement autour, par exemple, de la convivialité des outils que sont l’école ou le système de santé (Illich, 1971), leurs structurations, leurs organisations ou leurs rôles.

³³⁶ Ce point témoigne que l’expérimentation rompt avec l’assimilation courante (Blondiaux, 2008, p. 69) entre la démocratie participative et la démocratie de proximité puisqu’elle prend pour objets des concepts et des outils dont la portée dépasse les acteurs impliqués sur le territoire. Poser comme objet de débat le bien commun ou la soutenabilité est donc une manière de faire porter la participation sur des objets qui tout en concernant l’immédiat des personnes dépassent largement aussi ce dernier (*ibid.*).

De plus, le type de rationalité à l’œuvre est souvent lié à l’approche adoptée. Si l’on adopte une approche qui ne s’interroge que sur les moyens, alors se déploiera généralement une rationalité de type substantive, voire procédurale. Dans le cadre d’une expérimentation alternative, nous serons dans une approche réflexive de la rationalité, car de fait des concepts tels que le développement durable ou le bien-être « se prête[nt] difficilement à toute forme de rationalisation *a priori* » (Theys, 2000 cité dans Loinger, 2004, p. 36) et nécessitent un cheminement réflexif. Ainsi, la mise à discussion d’objets aussi complexes que le bien-être, la soutenabilité et le bien commun oblige *de facto* les acteurs à recourir à d’autres registres de rationalité et apporte la preuve qu’il n’y a pas qu’une seule manière sensée de concevoir l’action à partir du moment où on élargit le champ des objets de la réflexion et les critères de jugement sur celle-ci. « La construction d’un nouveau mythe rationnel » (Theys, 2000 cité dans Loinger, 2004, p. 36), participant à la transformation de la rationalisation scientifique, se fait jour au travers de la rupture avec la rationalité standard et du développement de forme de généralité non agrégative amenant à réviser les critères de validation scientifique.

Pour autant, l’exercice réflexif des acteurs ne suffit pas à changer les conduites rationnelles. En effet, les personnes étant encadrées dans des contextes sociaux et immergées dans une certaine organisation institutionnelle, même si elles jettent un regard réflexif sur leurs pratiques, elles sont limitées dans leurs capacités à rompre avec des comportements dommageables sur un plan social ou environnemental. À titre d’illustration, ceux qui souhaitent adopter des comportements plus respectueux de l’environnement se heurtent à des contraintes issues de la structure sociale (Jackson, 2009, p. 156) comme cela ressort des résultats concernant la dimension « environnement naturel » (*cf.* section 2.3 du chapitre 5). Dès lors, le passage d’une société basée sur le matérialisme et le surplus à une société où le rôle dévolu à l’économie est de promouvoir les capacités d’épanouissement des personnes ne peut se faire qu’à la condition où des changements politiques viennent soutenir ce type de comportements sociaux.

La transformation de la rationalité des acteurs ressortie de cette sous-section ne signifie pas pour autant une transformation des modes de rationalisation liée à la construction d’indicateurs alternatifs. Les deux sous-sections suivantes sont consacrées à l’approfondissement de ce point. La première d’entre elles (2.2) s’attache à démontrer l’existence d’un tropisme économique dans les travaux sur les indicateurs alternatifs et les voies

de dépassement de celui-ci. La deuxième sous-section (2.3) est consacrée à la caractérisation du type de transformation dont est porteuse l’expérimentation IBEST.

2.2 *La rupture avec une rationalisation économique et expertale*

Cette sous-section est consacrée aux conséquences, du point de vue de la conduite de la recherche (pluridisciplinarité, positionnement sur les méthodes), de la critique des indicateurs appartenant au mode de rationalisation economiciste. Elle se structure en deux temps. Le premier temps est consacré aux tropismes économiques et au poids de l’expert dans le champ des indicateurs alternatifs, tandis que le second temps stabilise théoriquement les potentialités, en termes de recomposition conceptuelle, ouvertes par les travaux sur les indicateurs alternatifs.

Ce premier temps est dédié aux tropismes économiques dans le champ des indicateurs alternatifs et à la diversité des postures participant à alimenter les travaux autour de ces derniers. Même si comme l’évoque Aït Saïd (2011, p. 43), il y a une porosité « de plus en plus grande des frontières disciplinaires dans les sciences humaines dès lors que l’individu est étudié dans toutes ses facettes »³³⁷, force est de constater que, sur ces questions, l’économie demeure le « nerf de la guerre », car c’est son fonctionnement ou ses conceptions qui soulèvent les critiques émises par des chercheurs aux origines disciplinaires variées. Or, ces critiques trouvent de multiples déclinaisons comme nous le soulignerons avant de questionner l’influence des indicateurs alternatifs sur le maintien ou la remise en cause d’un mode de rationalisation economiciste et expertal (Gadrey, 2012).

Une posture partagée dans le champ des travaux présentés dans le deuxième chapitre de la thèse sur la qualité de vie, le bien-être ou la richesse est de pointer la nécessité d’un détachement vis-à-vis des méthodes et catégories les plus souvent usitées en économie. Cette posture peut porter sur des points très spécifiques ou se traduire par une profonde remise en cause des modalités de connaissance en économie et des catégories utilisées³³⁸. Hormis les

³³⁷ Ce constat vaut pour tous les courants présentés dans le chapitre 2 de la thèse, même si les « atomes crochus » disciplinaires diffèrent : entre la psychologie et l’économie pour l’économie du bonheur, la philosophie et l’économie chez Rawls et Sen, la biologie et l’économie au sein de l’*Ecological Economics*, etc. Il vaut également au regard des chercheurs impliqués dans les expériences visant à construire des indicateurs alternatifs qui, comme dans le cas de l’expérimentation IBEST, sont issus de différents champs disciplinaires (sociologie, urbanisme, etc.).

³³⁸ Pour Latouche (2006), par exemple, l’avancée vers un autre mode de développement passe d’abord par un changement des valeurs qui oblige à repenser les concepts pertinents et, donc, à concevoir des indicateurs qui leur soient associés. Son texte sonne comme une mise en garde (p. 114) : « C’est parce qu’il s’est produit un

approches utilitaristes dans un sens large (sont incluses ici l’approche de l’économie du bonheur et celle de l’utilitarisme écologique) et la branche « orthodoxe » de l’*Ecological economics* – non évoquée dans la présentation –, tous les courants prônent également une rupture avec les méthodes classiques de l’économie. Comme le souligne Gasper (2004, p. 29), les traitements que les économistes font du bien-être restent trop souvent attachés à des méthodes usitées en économie comme le consentement à payer, ce qui l’amène à soutenir que : « the study of use-values has needed to break from the study of exchange-values »³³⁹. Cette visée a été celle poursuivie dans l’expérimentation IBEST en étudiant le lien entre les ressources monétaires et les ressources non monétaires à travers une approche non monétaire des ressources. Le rapprochement des disciplines est en ce sens un moyen d’éviter l’écrasement de toutes les dimensions du bien-être sous le poids des représentations et des méthodes de l’économie. Notamment, les travaux menés par le courant de la richesse tentent ainsi de rompre avec « l’imaginaire économiciste » (Roustang et Perret, 1993, p. 302). C’est la dénonciation d’une forme de domination sans partage de l’économie (Perret et Roustang, 1993, p. 22), associée à une montée de la logique de la performance totale (Jany-Catrice, 2012^a), qui se retrouve dès lors au cœur du débat sur la question des indicateurs alternatifs. Ainsi, nous rejoignons Perret et Roustang (1993, p. 22), pour qui, la dénonciation de « la contre-révolution libérale et la domination sans partage de la rationalité économique sur le fonctionnement des sociétés » impliquent « de prendre d’abord toute la mesure des changements multifformes qui affectent les rapports entre l’économie, le social et le politique, et d’en comprendre les causes ». Dès lors, il est nécessaire d’étudier les liens unissant l’organisation de la société, les modes de production et l’idéologie comme s’attache à le faire un ensemble de travaux issus du champ conventionnaliste.

Les indicateurs, comme cela a été souligné dans le premier chapitre, sont par excellence les instruments de cette rationalité limitée. En ce sens, « la recherche de nouveaux indicateurs offre un terrain privilégié au déploiement d’une rationalité économique où elle n’apparaît pas toujours appropriée » (Thiry, 2012, p. 23). En effet, les indicateurs visant à quantifier et à monétariser tous les éléments perçus comme des externalités positives ou négatives se

changement des mentalités que les indicateurs de richesse (ou de pauvreté) ne sont plus adéquats. Changer ceux-ci tout en conservant intact le cadre économique et social, c’est mettre un vin nouveau dans de vieilles outres. » Ainsi, pour lui (*ibid.*) : « Il ne s’agit pas d’économiciser les satisfactions diverses des économiquement pauvres pour les enrichir statistiquement, ni d’appauvrir non plus les riches en défalquant de leur richesse les coûts de leur obésité ou de leur mal-être ; il s’agit de mettre un terme à l’accaparement sans frein, pour sortir les miséreux de la pauvreté économique et les réinsérer dans une société plus conviviale et plus soutenable. »

³³⁹ Traduction personnelle : « L’étude des valeurs d’usage a besoin depuis longtemps de rompre avec l’étude des valeurs d’échange ».

démultiplient aujourd'hui. Au lieu de servir le développement d'autres manières de concevoir la rationalisation des politiques publiques, le déploiement de nouveaux indicateurs pourrait alors participer à la diffusion et la perpétuation de cette rationalisation « économiciste » et expertale. La dimension performative des indicateurs, soulignée dans le premier chapitre de la thèse, et la pluralité des postures sur le contenu à donner à une « vie bonne », mise en avant dans le deuxième chapitre, soulèvent la dimension hautement problématique d'une définition consensuelle d'un tel objet. La mise en lumière de la performativité des indicateurs permet par ailleurs de venir questionner la place de l'expert, aussi bienveillant soit-il, dans un tel processus de définition. Sans ambages, Illich (1973, p. 71) posait déjà cette question du poids de l'expert dans la définition d'objectifs par nature politique :

« Les statistiques qui démontrent la croissance du produit et la haute consommation par tête de quantités spécialisées masquent l'ampleur des coûts invisibles. Les gens sont mieux éduqués, mieux soignés, mieux transportés, mieux distraits et même souvent mieux nourris, à la seule condition que, pour une unité de mesure de ce mieux, on accepte docilement les objectifs fixés par les experts. »

Cet écrit d'Illich souligne, de notre point de vue, ce qui se joue derrière la question des indicateurs alternatifs : non simplement un changement de mesure ou de définition de la « vie bonne », mais aussi la question de l'appropriation démocratique de ces enjeux et de l'affaiblissement du poids de la science et des experts au profit du politique et du démocratique. Selon le mode de rationalisation néolibérale (*cf.* chapitre 1), une politique se doit d'être efficace, optimale, etc., mais ne doit-elle pas également être démocratique, libératoire pour l'individu, favorable à la communauté ? Le propos de Prades (2005) reflète bien la manière dont a été conçu jusqu'à présent le découpage des rôles, entre les experts et les autres acteurs, et dont il continue à être promu dans le champ même de la littérature sur les indicateurs alternatifs :

« L'histoire d'un concept est celle d'un double mouvement : en amont, la volonté de chercheurs, de technocrates ou de scientifiques de produire un nouveau découpage de la réalité ; en aval, la volonté des acteurs de se reconnaître dans le découpage ainsi créé. La convergence de ces deux mouvements produit le concept qui se nourrit de réalité et transforme la réalité et les mots qui la désignent. »

Cet extrait témoigne bien de la conception linéaire de l'élaboration des concepts qui prévaut dans le champ de la science. Après avoir été produit par l'expert, « le concept » « se nourrit de

la réalité », comme si le chercheur n’était pas d’emblée un être social baigné dans cette « réalité », dans un milieu qui *de facto* influence ses représentations.

Or, à travers l’exploration des différentes théories du choix social (*cf.* chapitre 2), ressort la diversité des postures possiblement concurrentes : certaines mettant en avant un fondement scientifique, d’autres un fondement éthique et enfin, d’autres encore un fondement politique et démocratique. Le passage de l’individuel au collectif peut s’opérer de différentes manières dans le processus de construction d’indicateurs, comme l’énonce Jany-Catrice (2013, p. 249) (*cf.* Tableau 20) : soit par la détermination *a priori* des dimensions retenues, soit par l’agrégation des données individuelles recueillies *via* enquête, soit par un processus de débat démocratique se basant sur l’idée de l’absence d’une constitution préalable du champ des préférences et sur un processus d’apprentissage collectif. Ces trois modalités de détermination du contenu à donner aux indicateurs sont liées à trois modalités de légitimation (Jany-Catrice, 2012^a) qui partagent une proximité avec les différents types de fondement que l’on retrouve dans les théories sociales analysées dans le deuxième chapitre et le troisième chapitre de la thèse. Tout d’abord, l’approche peut être fondée de manière uniquement expertale et être le résultat d’une délibération « en chambre » (monde de l’expertise). Ensuite, elle peut se baser sur le postulat de l’individualisme méthodologique et, s’appuyant sur des sondages, recourir à des méthodes plus ou moins élaborées d’agrégation des préférences individuelles (monde de l’individu). Enfin, elle peut être fondée sur un processus de démocratie délibérative où le citoyen est mis au cœur de la détermination des critères qui comptent (monde de la démocratie délibérative).

Tableau 20 – Les trois modalités de légitimation du contenu à donner aux indicateurs alternatifs

Source : Jany-Catrice, 2012^a extrait de Jany-Catrice, 2013, p. 249

	Monde de l’expertise	Monde de l’individu	Monde de la démocratie délibérative
Support principal de la légitimation	Un « cadre théorique » (selon les experts mobilisés)	Le cadre théorique utilitariste	Démocratie délibérative
Acteurs de cette légitimation/valeurs	Experts et technocrates/Hiérarchie entre « sachants »	Individus/Individualisme méthodologique	Citoyens/Démocratie et éthique communicationnelle
Processus retenu dans le choix des dimensions, variables, pondérations...	Travail et délibération en « chambre », entre experts	Sondage et agrégation des préférences individuelles des individus, préférences qui pré-existent et qui sont « révélées »	Forums hybrides, co-élaboration des priorités à construire dans l’élaboration des biens communs
Fondement du processus	Objectivation de l’expertise et de la science	Subjectivité individuelle sublimée	Réalité politique priorisée et élaborée

Si l’on met en regard cette typologie avec l’expérimentation IBEST, deux remarques émergent. En premier lieu, la place de l’expert dans le monde de la démocratie délibérative, interroge puisque les processus participatifs évoqués dans cette typologie, tels que les forums hybrides, sont généralement élaborés par des experts (universitaires, professionnels). Ainsi, que ce soit dans les modes de détermination en chambre des dimensions, dans le choix des catégories et questions relatives à une enquête, dans les modalités de mises en place d’une démarche participative, l’expert intervient et fait systématiquement des choix. Cette place de l’expert est largement interrogée par les auteurs qui pointent la nécessité de fonder sur une base démocratique les éléments d’une « vie bonne » (Jany-Catrice et Méda, 2010 ; Renault, 2011, p. 179-180). À cet égard, Renault (2013) met en avant que la définition et la structuration des « espaces de négociation » vont avoir des répercussions sur les « processus discursifs ». En second lieu, le lien entre les démarches participatives et un mode de légitimation démocratique renvoie à la discussion sur la dimension démocratique de la participation et sur l’émergence d’une forme d’« impératif participatif » (Blatrix, 2009, p. 98 ; Blatrix, 2002, p. 80 ; Sintomer et Blondiaux, 2002). Les travaux à ce sujet mettent en exergue, d’une part, une injonction à la participation à travers certains dispositifs contractuels ou légaux (Blatrix, 2009, p. 98) et,

d’autre part, une forme d’instrumentalisation de la participation par les experts et les élus (Sintomer et Blondiaux, 2002).

Bien que le volet participatif de l’expérimentation IBEST ne tombe pas dans certains écueils de la participation, puisque la construction de l’expérimentation s’est notamment appuyée sur une identification préalable de telles limites, certaines, que l’on retrouve identifiées dans la littérature sur le sujet, demeurent. Tout d’abord, la question de la « définition des règles du jeu » (Blondiaux, 2008, p. 75) par le comité technique et le comité de pilotage qui imposent les délais de réunion, de discussion et le type d’objets sur lesquels doit aboutir la discussion (un avis) peut laisser, de fait, peu de place à la remise en cause du format de la discussion quand bien même cette possibilité est posée explicitement auprès des participants. Ensuite, le format de la discussion, le lieu où se tient celle-ci³⁴⁰ sont autant d’éléments qui pèsent fortement sur le contenu de la discussion et peuvent en eux-mêmes exercer un pouvoir symbolique sur les participants. Enfin, se pose également la question des rapports de pouvoir persistant dans le processus. En effet, ce qui se joue dans le cadre du processus participatif n’est pas simplement un échange d’arguments rationnels basés sur des principes de justice. C’est également un enjeu de pouvoir du fait que les personnes sont inégales face à la parole et face au dispositif participatif et à ses codes, comme en témoigne le propos d’un des citoyens ayant participé au forum hybride et partagé par les autres personnes du groupe : « il y a une inégalité dans la maîtrise du débat public (savoir utiliser les bons mots au bon moment). C’était cool de ne pas être obligé de participer, car on n’est pas rompu à l’exercice. Pour certains, le micro à fil a freiné la prise de parole »³⁴¹. De fait, derrière les compromis, et les questions de coordination, évoquées dans le champ des indicateurs surgissent des problèmes de domination : « là où Habermas tente de prouver que l’analyse des actes de langage révèle la présence d’“une force rationnellement motivée” à l’œuvre dans le processus de communication, Bourdieu entend démontrer que ce pouvoir ou cette force, quelle qu’en soit par ailleurs la nature, leur sont

³⁴⁰ Certains éléments propres à l’élaboration du forum et au moment de sa tenue ont influé sur le processus. Le forum s’est tenu au mois de décembre 2013. Initialement à cette date les élus ne devaient pas être tenus à un devoir de réserve concernant les élections municipales de 2014. Or, alors que les ateliers citoyens avaient déjà été bien mis en route, la situation a changé, les textes réglementaires émis par les services de la METRO fixant un devoir de réserve et un suivi dès décembre des comptes de campagne. Cet aléa n’a pas été sans conséquence sur les modalités de mise en œuvre du forum. Cela a nécessité un changement de lieu de l’évènement dans un délai très bref, amenant à organiser l’évènement au centre-ville, mais dans un amphithéâtre de l’université peu adapté à la discussion. Ce point est notable, car il a notamment constitué une gêne pour beaucoup de participants.

³⁴¹ Bilan de l’atelier citoyen après le forum hybride.

désignés par les institutions sociales dont dépend l’énonciation de ces actes de langage » (Thompson *in* Bourdieu, 2001^b, p. 20)³⁴².

Malgré ces trois limites récurrentes, la démarche participative dans le cadre de la construction d’indicateurs se caractérise par le dépassement de cinq limites pointées par ces travaux. En premier lieu, l’expérimentation rompt avec l’assimilation courante (Blondiaux, 2008, p. 69) entre démocratie participative et démocratie de proximité, puisqu’elle prend pour objets des concepts et des outils dont la portée dépasse les acteurs impliqués sur le territoire. Poser comme objet de débat le bien commun ou la soutenabilité est donc une manière de faire porter la participation sur des objets qui, tout en concernant l’immédiat des personnes, dépassent largement aussi cet immédiat (Blondiaux, *ibid.*). En second lieu, le souci de rassembler des acteurs diversifiés au sein de l’atelier citoyen permet d’éviter l’écueil associé à d’autres dispositifs de participation comme les conseils de quartier (*ibid.*, p.71) où certaines catégories (jeunes, personnes d’origine étrangère, précaires) ne sont pas ou peu présents dans les dispositifs. En troisième lieu, une des limites identifiées par Blondiaux (2008) et Lehtonen (2013) est une conception selon laquelle les citoyens seraient incompetents pour s’exprimer sur des sujets complexes : la démarche participative mise en place dans l’expérimentation IBEST reconnaissant la légitimité des citoyens à s’exprimer sur les objets en discussion et l’avis citoyen émis témoigne de la capacité d’un groupe de citoyens diversifié à exprimer un avis pertinent sur la question des indicateurs de bien-être soutenable. En quatrième lieu, les « formes matérielles de la discussion » (*ibid.*, p. 102) importent grandement dans la teneur des débats, comme le montrent les travaux qui comparent la participation en assemblée et ceux *via* de nouveaux vecteurs comme internet. La manière dont l’atelier citoyen a été conduit, par l’animateur de celui-ci, en basant la réflexion collective sur des contes servant de porte d’entrée

³⁴² Bourdieu dans son livre *Langage et pouvoir symbolique* (2001^b, p. 12-13) montre la manière dont les linguistiques ont traité du langage comme un « objet autonomie et homogène » en dehors de toute perspective sociohistorique. De là, dans la lignée du fondateur de la linguistique Saussure, les linguistiques ont ignoré les enjeux de pouvoir et d’autorité qui ont une incidence sur la portée du discours et la reconnaissance de sa validité. Pour Bourdieu (*ibid.*, p. 18), « les énoncés ne sont pas, en effet, à strictement parler “vrais” ou “faux” mais plutôt “heureux” ou “malencontreux”. Et pour être jugés heureux, il faut, entre autres choses, qu’ils soient prononcés par les bonnes personnes en accord avec une procédure conventionnelle déterminée. » Ainsi, dans une situation de communication, la validité interne du discours se trouve enfouie et étouffée par d’autres aspects qui vont jouer sur la légitimité accordée à l’énonciateur. Son « hexis » corporelle, c’est-à-dire « une certaine organisation durable du corps et de son déploiement dans le monde » (*ibid.*, p. 24) vont avoir des répercussions sur la crédibilité que ses interlocuteurs vont lui accorder. Il en est de même de multiples autres éléments qui traduisent l’appartenance sociale et le caractère de la personne. Dès lors, le discours n’est plus valide dans un espace libre de toute attache, mais va être en conformité en fonction du lieu dans lequel il est prononcé. Ce n’est pas simplement la réception du discours qui, en fonction de l’assemblée, ne sera pas le même, c’est également la manière dont l’individu pensera son discours et se pensera lui-même en adéquation avec ce milieu, l’absence de comptabilité entre le champ d’expression et l’habitus pouvant totalement déboussoler et faire perdre ses capacités langagières à la personne (*ibid.*, p. 30-31).

collective dans la discussion, a été fructueuse à deux titres : d’une part, elle est un moyen de ne pas aborder la discussion par des aspects techniques ou d’une façon très conventionnelle, en partant d’un matériel accessible à tous quel que soit les connaissances de la personne sur la question ; d’autre part, le conte constitue un vecteur de réflexivité puisqu’il permet de se départir des catégories avec lesquelles on aborde généralement un problème et, lorsque l’interprétation du conte est libre, – ce qui était le cas de ceux choisis – permet à différentes interprétations d’émerger sans que ce soit forcément celles des personnes les mieux informées des choses publiques qui soient plus légitimes. En cinquième lieu, l’absence de prise des citoyens sur la décision est une des autres limites pointées dans la littérature (Blondiaux, 2008, p.78). Dans le cadre de l’expérimentation IBEST et de ses prolongements, même s’il n’est pas possible de savoir l’influence du processus de construction d’indicateurs de bien-être soutenable sur la décision politique, il n’en demeure pas moins que le matériau du participatif a pu être intégré dans le processus de quantification.

Le processus d’expérimentation IBEST éclaire la possibilité d’un dépassement de certaines limites associées aux démarches participatives et tend à accréditer la perspective de Blondiaux (2008, p. 81) selon laquelle : « si l’on admet que le projet d’une meilleure participation des citoyens à la chose publique vaut la peine d’être poursuivi, il faut s’interroger sur les manières efficaces de concrétiser un tel idéal plutôt que de s’arrêter sur le constat d’une difficulté de mise en œuvre » (*ibid.*). Ainsi, malgré ces difficultés, pour tout un pan du champ des indicateurs alternatifs (courant des nouveaux indicateurs de richesse, de la prospérité, des besoins, groupe Balaton), il s’agit d’assumer le passage de la posture du « comme si » de l’expert à un « comme ça »³⁴³ (Raveaud, 2008, p. 43) collectif. Pour conclure ce point, ce changement de posture concernant les modes de détermination de la valeur est en lien avec la reconnaissance de l’incertitude radicale des conséquences des actions humaines, notamment concernant la préservation de la vie sur Terre. La reconnaissance d’une telle incertitude met à mal la posture conséquentialiste qui demande pour être valable d’être en mesure d’estimer les effets (positifs ou négatifs) des actions. Elle induit une interrogation collective sur les moyens de l’action, sur sa dimension temporelle et sur les modes de réajustements de celle-ci. Puisqu’il n’est pas possible d’envisager toutes les conséquences des actions humaines (même pas les plus importantes³⁴⁴), il est alors nécessaire de penser l’action au regard des finalités collectives.

³⁴³ C’est bien une rupture avec la prétendue neutralité du chercheur auquel nous invite Raveaud en singeant le fameux « comme si » de Friedman.

³⁴⁴ Bentham mettait en avant la nécessité de prendre en considération les conséquences les plus importantes d’une action.

Ce deuxième temps, prenant acte des critiques adressées à l’économie et ses méthodes s’attache à discuter des voies de dépassement d’une approche économiciste de la rationalisation. De fait, c’est une recombinaison de ces méthodes et une mutation de certaines des conceptions qui se jouent à travers les travaux sur les indicateurs alternatifs. Pour justifier de la possibilité d’une telle recombinaison, la première partie du propos s’appuie sur les travaux de Desrosières (2000^b) et de Deleuze et Guattari (1991), tandis que la seconde partie du propos illustre les apports et les limites d’une telle entreprise.

Desrosières, dans sa relecture de l’histoire de la statistique, retrace bien la manière dont certains objets peuvent muter totalement au sein d’un champ. En s’appuyant sur la controverse entre nominalistes et réalistes datant du XIV^e siècle, Desrosières (2000^b, p. 92) montre « que des schèmes conceptuels, insérés à un moment dans un édifice beaucoup plus vaste peuvent se transmettre en se transformant, parfois même en leurs contraires, pour se trouver à nouveau intégrés dans d’autres édifices radicalement différents. » Il est opportun de mettre en parallèle la posture de Desrosières avec la conception de Deleuze et Guattari (1991) selon laquelle toutes les connaissances constituent une coupe dans le chaos. Chacune de ces coupes s’appuie soit sur des concepts, soit sur des fonctions ou des affects. Ces derniers peuvent être repris dans d’autres coupes, mais en se trouvant radicalement transformés par la configuration nouvelle.

Des concepts anciens se retrouvent ainsi dans le nouveau cadre de rationalité qui se met en place, sans pour autant que ceux-ci soient identiques aux précédents. Ils auront été intégrés et auront muté dans un cadre nouveau de rationalité, dans une logique nouvelle de l’action. En guise d’exemple, bien que le bien-être soit un terme, chargé de sens, largement mobilisé dans le cadre de la théorie standard, cela ne s’oppose pas au fait que s’opère une déconstruction et une réappropriation du concept qui, conservant peut être certains attributs de son usage passé, pourra se retrouver renouvelé par sa fixation dans un nouveau cadre conceptuel. Les concepts s’inscrivent ainsi dans un enjeu de lutte quant aux représentations sociales, scientifiques et politiques qui valent. En ce sens, il n’est pas anodin, par exemple, qu’un courant tel que l’économie des conventions s’opposant, à la théorie néoclassique ne rompt pas avec l’individualisme méthodologique, mais tente d’aller sur les plates-bandes de leurs contradicteurs, pas plus que ne l’est la reprise du terme de richesse par le courant FAIR pour opposer une vision alternative de celle-ci. Toutefois, la reprise de tel concept peut toujours laisser planer le doute sur la nature de l’allégeance idéologique et la suspicion que des vestiges non désirés de la conception théorique antérieure demeurent.

Cette sous-section a permis de mettre à jour l’existence d’un tropisme économique dans le champ de la construction d’indicateurs alternatifs et de souligner comment ces instruments pouvaient s’avérer des vecteurs larvés d’un mode de rationalisation économiciste. Les différences de posture liées à la diversité des travaux sur les indicateurs alternatifs nous amènent, dans la sous-section suivante, à distinguer les deux types de transformations visées par ces travaux et à discuter de la place de l’expérimentation IBEST dans cet ensemble.

2.3 Changer de paradigme idéologique avec des outils du monde industriel ?

L’objet de cette sous-section est d’interroger l’ambition des expériences en termes d’indicateurs alternatifs, telles qu’IBEST, à participer de la transformation des modes de rationalisation. À cette fin, le propos se déploie en deux moments. Le premier vise à poser la différence entre les approches qui tendent à promouvoir une transformation du paradigme statistique et celles qui soutiennent une transformation du paradigme idéologique (Langlois, 2010, p. 153). Le deuxième moment explore les limites et les apports associés à une conception d’un changement paradigmatique sur la base d’indicateurs alternatifs.

Dans un premier moment, précisons que la distinction opérée précédemment entre les différents fondements des critères de choix sociaux est utile à double titre. Cette distinction permet de placer d’emblée la discussion sur le terrain de l’opérationnalisation des indicateurs et d’apprécier sur quoi les indicateurs peuvent fonder leurs légitimités. Elle permet également de faire le lien avec les deux postures d’interprétation du caractère conventionnel de la mesure : une posture positiviste et une posture constructiviste. En effet, la littérature sur les indicateurs alternatifs gravite entre les deux postures présentées dans la section 1 : comme le souligne Thiry (2012, p. 26), « les travaux des grandes institutions sur de nouveaux indicateurs semblent souvent délaisser l’aspect conventionnel de la quantification pour se concentrer sur la mesure », tandis que d’autres travaux, notamment ceux du courant des indicateurs de richesse en France, mettent l’accent sur cette dimension conventionnelle. Le courant de l’économie du bonheur adopte une posture positiviste et conserve l’héritage utilitariste de la naturalisation statistique. Ainsi, le champ des réflexions sur les indicateurs se partage en deux. D’une part, les auteurs qui sont pour un changement de paradigme statistique, fondant théoriquement l’objet relatif au progrès social et s’appuyant sur les méthodes traditionnelles de la science, cherchent de

meilleurs instruments de mesure. D’autre part, ceux qui, optant pour un fondement politique de cet objet³⁴⁵, prônent la nécessité de repenser collectivement les finalités sociales en s’appuyant sur des conceptions renouvelées des modes de détermination de la valeur (De Schutter, 2011). Une telle posture se traduit par des expérimentations, qui à l’instar d’IBEST, se fonde sur une révision des méthodes, de la place dédiée à l’expert, des usages des indicateurs (Holden, 2009) et de l’implication des différents acteurs du territoire dans le processus de construction des indicateurs³⁴⁶.

Pour autant, malgré ces transformations à l’œuvre dans le processus de quantification, il est toujours possible d’avoir un doute sur la capacité des indicateurs, en tant qu’objets du monde industriels à influencer sur la transformation des modes de rationalisation. Plusieurs critiques vis-à-vis de telles tentatives peuvent en effet être émises. Tout d’abord, mettre les indicateurs comme objets au centre du débat peut apparaître comme un moyen d’évincer la discussion sur les finalités sociales et les conflits de valeur au profit de consensus « mous » et constituer une échappatoire face aux conflits de valeur en émergence. En effet, comme le souligne Jany-Catrice (2012^a, p. 24), « on note depuis une ou deux décennies au moins, une propension élevée à ce que les indicateurs incarnent les concepts et leur fixent le caractère opérationnel qui leur fait parfois défaut. » Ensuite, à la suite de Cobb (2000, p. 17), soulignons l’idéologie technocratique selon laquelle le fait d’avoir la bonne information permettrait de trouver les solutions aux problèmes sociaux ou même permettre de résoudre les problèmes de valeur. Le problème est que « Our own ideology is usually invisible to us ³⁴⁷ » (Cobb, 2000, p. 20). Ainsi, les indicateurs serviraient moins à créer du consensus qu’à renforcer les perspectives existantes (Cobb, 2000, p. 24). Enfin, une interrogation soulevée par Ogien (2008, p. 91) souligne les apories que rencontre toute tentative pour fonder théoriquement une certaine conception du bien-être sur laquelle pourrait reposer des indicateurs alternatifs :

« En proposant d’introduire la notion de capacités dans le raisonnement économique, Sen entend étendre la “base informationnelle” à partir de laquelle un état du monde est décrit ; et il soutient que cette extension – qui devrait normalement se traduire par l’enrichissement des variables retenues dans la production statistique courante – est un facteur déterminant dans la modification des manières

³⁴⁵ Les apories liées à ces deux types de fondement vont amener d’autres auteurs à mettre en avant la nécessité d’adopter certains principes éthiques pour assurer cette fondation. Le fait que le fondement éthique sert le plus souvent de soubassement aux théories scientifiques ou à une approche politique explique que l’on retombe le plus souvent sur la distinction entre les approches fondées scientifiquement et celles cherchant un fondement politique.

³⁴⁶ Cela s’accompagne, par exemple, dans le cadre de l’expérimentation IBEST de nouvelles collaborations (entre disciplines et professions) qui apparaissent à contre-courant par rapport aux logiques de sous-traitance entre la recherche et les collectivités locales et à la spécialisation disciplinaire.

³⁴⁷ Traduction personnelle : « notre propre idéologie nous est généralement invisible ».

d’appréhender les affaires d’efficacité et de justice, donc dans la définition des politiques de redistribution. Mais la question reste ouverte de savoir si cette extension apporte une solution à la critique que Rawls adresse à Sen et qui se résume en une question : les phénomènes moraux et politiques – et le rapport entre justice et efficacité en est un – sont-ils réductibles à des faits dont une mesure, aussi techniquement élaborée soit-elle, pourrait rendre compte de façon objective ? »

Il s’agit, dans la suite du propos, d’estimer – notamment, à partir de l’expérimentation IBEST – l’importance du fossé entre les conceptions en termes de valeurs portées par les acteurs et la retraduction chiffrée qui peut en être faite.

Dans un second moment, la question de la possibilité d’une transformation des modes de rationalisation industrielle et marchande à partir des outils du monde industriel (*cf.* chapitre 1) que sont les indicateurs se pose, puisque penser une telle transformation sur la base de tels outils peut apparaître de prime abord contradictoire. Pour estimer la pertinence d’une telle entreprise, l’analyse se réfère à l’expérimentation IBEST où se côtoie une pluralité de registres de justification issus de différents mondes (Boltanski et Thévenot, 1991). Dans cette perspective, le propos s’attèle d’abord à prendre la mesure des limites et des apports associés à la quantification de certains phénomènes sociaux.

Ce propos traite du rapport entre différents modes de justification et des limites associées à leur conciliation. Les deux volets méthodologiques de l’expérimentation IBEST ne reposent pas sur le même registre de jugement. En effet, la méthodologie quantitative s’appuie sur un jugement de type industriel, tandis que la méthodologie participative renvoie à un jugement au croisement du monde domestique et du monde civique (Boltanski et Thévenot, 1991). Dès lors, le type de montée en généralité des deux méthodes étant distinct, se pose la question de savoir dans quelle mesure et comment les indicateurs construits résultent de la conciliation de ces différents types de jugement.

Pour traiter du rapport entre ces deux formes de montée en généralité, le propos est consacré à l’analyse de l’altération créée par une retraduction sous une forme quantifiée des résultats du volet participatif, et ambitionne de saisir le décalage entre la plus-value de cette phase participative et sa retraduction chiffrée au niveau de la prise en compte de certaines composantes des avis (citoyens et professionnels).

La base de données à laquelle aboutit l’hybridation des méthodes n’épuise pas le champ des valeurs avancées dans le cadre du participatif. Trois limitations ont été rencontrées. La première, d’ordre technique, est liée à l’inexistence de certaines données pertinentes à l’échelle

considérée. La seconde limitation, d’ordre cognitif (voire éthique), est relative à l’impossibilité d’opérer la retraduction de certains concepts ou valeurs sous une forme quantifiée. En guise d’illustration, la composante « éducation tout au long de la vie » n’a pas été intégrée faute de données pertinentes à l’échelle considérée, mais pourrait donc se trouver renseignée à terme ; par contre, c’est le caractère non quantifiable de certaines composantes comme « la valorisation de la capacité d’innovation » ou « le développement de coopération » qui a induit leur éviction de la base de données. Qu’est-ce qui explique que certaines composantes soient si difficiles à retraduire sous une forme quantifiée ? Trois caractéristiques apparaissent partagées par les composantes non quantifiables : 1) Elles ont un contenu axiologique marqué ; 2) Elles ne renvoient pas à une situation précise ou à un seul champ de l’action publique ; 3) Elles portent sur des attitudes ou des actions qui devraient être poursuivies³⁴⁸. L’impossibilité de quantifier certaines composantes alerte sur la nécessité d’adopter une pluralité d’outils d’observation à l’échelle du territoire. La transformation des modes de rationalisation des politiques publiques ne relève pas uniquement du développement d’indicateurs alternatifs, mais doit reposer sur une transformation couplée de l’ensemble des objets propres à une forme de gouvernementalité. Le cas de la construction d’un indice composite vient étayer cette affirmation puisqu’il illustre également l’ampleur du décalage pouvant perdurer entre la visée dans laquelle est produit l’indicateur et la conception dont celui-ci est porteur. Deux exemplifications issues de l’expérimentation IBEST appuient l’existence d’un tel décalage. En premier lieu, alors que la conception de la soutenabilité portée par les citoyens peut être qualifiée de forte puisque une valeur intrinsèque est attribuée à la nature, il n’en demeure pas moins que l’indice composite qui en résulte rend possible une substitution partielle entre les différents indicateurs le composant. En second lieu, cette construction est un assemblage d’indicateurs disparates mettant l’accent sur des phénomènes de nature différente, ce qui soulève la question du degré d’homogénéité entre les différents indicateurs. Si la réalité est systémique, complexe, faite d’interactions et de rétroactions, le mode de construction des indicateurs compartimente les dimensions et tend à négliger ces liens. Ainsi, ce sont ces interactions entre différents phénomènes qui sont gommées dans les indices composites même si, pour amoindrir ce trait, l’étude de tels liens peut intervenir en amont de cette construction.

³⁴⁸ Cette caractéristique recoupe deux cas de figure : soit des actions non encore mises en place, mais qui pourraient ensuite faire l’objet d’une quantification, soit des attitudes (coopération, respect des autres, etc.) générales dont il est impossible d’épuiser le contenu à travers quelques indicateurs.

À côté de l’évincement de certaines composantes du monde civique, une autre tension, relative à la confrontation d’un mode de généralité industrielle et d’un mode de généralité domestique, est identifiable dans le processus de quantification entre « mondes ». Cette tension entre ces deux mondes renvoie au décalage existant entre la singularité des situations particulières des personnes et la généralisation statistique. Cette question du rapport entre la singularité et la généralité renvoie à un débat ancien, comme le relate Desrosières (2000, p. 111-112) puisque dans les débats relatifs aux recensements avaient émergé des critiques comme celle de Keverberg contre les méthodes d’estimation (par exemple de la population d’un pays) ou dit autrement contre la « méthode de généralisation de quelques cas à une totalité ». Cette critique soulignait « l’hétérogénéité fondamentale de la population » (*ibid.*) et « la complexité des facteurs déterminants les variables étudiées » qui rendait selon l’auteur la « connaissance par généralisation » « inconcevable » (*ibid.*). Ce débat se retrouve au cœur d’une expérimentation, telle qu’IBEST, puisque le décalage entre les catégories de regroupement des personnes et la manière dont celles-ci perçoivent leur situation singulière en termes d’appartenance à des groupes sociaux ressort aussi bien du forum hybride que des avis.

Pour conclure cette sous-section, en dehors des limites propres à toute entreprise de spécification³⁴⁹, le processus de quantification d’indicateurs alternatifs apparaît, malgré les limites précédemment évoquées, porteur d’un certain nombre de mutations. Ces mutations sont à la fois propres au processus de quantification et aux contenus cognitifs des indicateurs construits. Le potentiel de transformation des indicateurs ne se comprend pas hors de son processus de construction puisque c’est celui-ci qui fait que ces objets ouvrent la possibilité de se coordonner sur d’autres champs, d’ouvrir la discussion sur la situation dans différents domaines ou de penser des mises en rapport qui n’existaient pas auparavant. À travers ces processus alternatifs de quantification se joue la redéfinition de la place et du rôle des indicateurs, qui n’apparaissent plus comme des photographies d’une réalité sociale, mais deviennent les outils d’interpellation qui se font l’écho de phénomènes considérés collectivement comme étant d’intérêt. C’est en définitive une transformation du type d’imaginaire dont sont porteurs les indicateurs qui tend à s’opérer, où ceux-ci, au lieu d’être porteurs d’un imaginaire scientifique peuplé d’individus atomisés, deviennent un aiguillon vers d’autres formes d’imaginaire. La catégorie de l’imaginaire nous paraît une des voies empruntables pour étayer la réflexion sur les modes de rationalisation dans un

³⁴⁹ « Toute détermination est négation » comme l’avance Gödel.

cadre institutionnaliste. Elle n’est pas opposée au rationnel mais en « est déjà une forme » (Castoriadis, 1975, p. 245). Il ne s’agit pas de trancher la question de savoir si l’imaginaire surplombe le rationnel, mais de rappeler que le rationnel ne permet pas de saisir complètement comment les hommes se coordonnent, adhèrent à des valeurs, etc. De fait, la rationalisation des pratiques suppose toujours la référence à un imaginaire porteur de valeurs et guidant le sens de l’action et sa compréhension. C’est le recours à l’imaginaire qui permet de comprendre comment un système de croyances peut appuyer un certain mode de rationalisation ou comment une critique peut être adressée à l’idéologie technocratique des indicateurs. Dans cette perspective, le sens critique des acteurs ne s’exerce pas par « le dévoilement d’un écart entre la réalité et des idéaux » (Boltanski, 2002, p. 283, cité Bessis, 2006, p. 253), mais procède d’un écart entre ce que les acteurs croient qu’il y a et ce qu’il pourrait y avoir. En d’autres termes, pour reprendre la formulation de Ricoeur (1986, p. 12) : « le modèle qui installe l’idéologie en opposition à la réalité est inapproprié, parce que dès le départ, la réalité est symboliquement médiée. De même, un modèle qui oppose l’utopie à la réalité ne convient pas non plus parce que la réalité n’est pas un donné mais un processus. »

En conclusion, la conception de la rationalité de l’acteur et de la rationalisation scientifique et politique, dégagée de cette section, nous amène à poser que la transformation sociale ne peut être conçue sous le mode d’un enchaînement séquentiel, mais procède d’une dynamique permanente de confrontation entre idéologie et utopie. La dynamique institutionnelle est constante tant qu’il existe des éléments de subversion permettant de l’alimenter. Ce positionnement rejoint celui de Boltanski et Chiapello (1999) et l’idée de la capacité d’intégration par le capitalisme des éléments subversifs. Cette intégration des contradictions est problématique que dans la mesure où celle-ci signe leur disparition.

Or, même si nous sommes amenées à poser l’hypothèse conjecturale de l’existence d’une telle dynamique, le propos n’a pas encore, pour l’instant, permis de stabiliser la manière dont une telle dynamique est à l’œuvre au sein d’une expérimentation telle qu’IBEST. Ce constat nous amène à proposer une conception de la dynamique institutionnelle apte à traduire la manière dont une expérimentation tournée vers la construction d’indicateurs de bien-être soutenable territorialisés peut être porteuse de transformation des modes de rationalisation des politiques publiques. Ce développement est au cœur de la section qui suit.

3. Une dynamique des institutions basée sur la confrontation de « communautés interprétatives »

L’objet de cette section est, sur la base des apports empiriques et théoriques de la thèse, d’alimenter la conception de la dynamique des institutions rendant compte de la plus-value du processus de construction d’indicateurs alternatifs qui, à l’instar de l’expérimentation IBEST, articule une méthodologie quantitative et une méthodologie participative.

À cette fin, le propos se structure en deux sous-sections : la première vise, en repartant des conceptions de la dynamique des institutions élaborées dans le champ de l’économie des conventions (EC), à fonder les concepts théoriques à même de rendre compte du type de dynamique institutionnelle à l’œuvre dans une expérimentation telle qu’IBEST. Sur la base de cette conception théorique de la dynamique institutionnelle, la deuxième sous-section s’attache à démontrer la plus-value apportée par une approche en termes de « communautés interprétatives » aux conceptions déjà existantes des critères de légitimation (Jany-Catrice, 2012^a) et d’utilisations institutionnelles (Bauler, 2012) des indicateurs.

Avant d’en venir au déploiement de ces sous-sections, précisons que puisque l’indicateur au même titre que les propositions ou les mots d’une langue peut être vu comme un vecteur de significations, certaines analogies peuvent être établies afin d’enrichir la réflexion sur la dynamique des institutions en prenant appui sur la philosophie analytique ou la philosophie du langage. Cette proximité entre l’EC et les travaux de ces philosophes n’est pas nouvelle puisque depuis son origine l’EC puise dans le champ de la philosophie contemporaine³⁵⁰ pour nourrir sa conception des conventions et des institutions.

3.1 *Concevoir la dynamique des institutions*

L’objet de cette sous-section est de stabiliser la conception de la dynamique institutionnelle qui apparaît adéquate pour expliquer le type de dynamique engendré par une expérimentation comme IBEST. Le premier temps du propos est dédié à la stabilisation de la dynamique des institutions et aboutit à une conception de celle-ci enrichie du concept de

³⁵⁰ Les auteurs les plus mobilisés sont : Lewis pour sa conception des conventions, Dewey pour sa conception pragmatique des institutions, Grice, Searle pour leur approche de la dynamique des institutions, Descombes pour sa conception du holisme, Wittgenstein sur les aspects de significations, etc.

« communautés interprétatives ». Un second temps explore, au regard de l’expérimentation IBEST, la pertinence de la conception de la dynamique des institutions adoptée.

Dans ce premier temps, il est nécessaire d’adopter et d’affiner la conception de la dynamique institutionnelle esquissée dans la première partie de la thèse. En effet, une fois identifiées les résiliences persistantes (*cf.* section 1 de ce chapitre) dans le processus de quantification et le rôle joué par celles-ci dans la perpétuation de « significations communes » (Bessy, 2006) surgit la question du moyen « par lequel les acteurs, au gré de leur interaction, font émerger des significations communes inédites [Kaufman et Quéré, 2000] » (*ibid.*, p. 176). Comme le résume Bessy (*ibid.*), trois types d’analyse ont cherché à expliquer cette dynamique des institutions :

- L’approche de la « critique » des institutions avancées par Eymard-Duvernay (2002) et Salais (1998) ;
- L’approche de Boltanski et Chiapello (1999) qui met l’accent sur les « microdéplacements », appuyés notamment sur des « processus délibératifs », s’opérant en dehors d’une « épreuve de justification » et façonnant « de nouveaux dispositifs institutionnels » ;
- L’approche, développée par Bessy lui-même (2003), à partir des travaux de Searle (1995), établit un lien de causalité entre la « règle » et l’« action », *via* des capacités d’« arrière-plan » (*cf.* Encadré 9) correspondant à des capacités qui « n’ont pas de contenu intentionnel et qui permettraient d’interpréter la règle codifiée » (Bessy, 2002, p. 30).

Encadré 9 – La définition des « capacités d’arrière-plan »

Extrait de Bessy (2002, p. 23) sur la base des travaux de Searle (1995)

« La notion de “capacité d’arrière-plan“ s’appuie sur celle d’aptitude, de disposition, de savoir-pratique sur la façon dont le monde fonctionne. Ces capacités d’arrière-plan décriraient les structures neurophysiologiques à un niveau supérieur. Tout état intentionnel ne fonctionne, c’est-à-dire ne détermine des conditions de satisfaction, que sur le fond d’aptitudes, de capacités d’arrière-plan. Celles-ci permettent l’interprétation linguistique et perceptuelle (application de certaines catégories). Elles structurent donc la conscience et nos attentes (scénario probable), et prédisposent à certaines formes de comportement. »

Le développement d’une conception à même de rendre compte du type de dynamique institutionnelle dont est porteuse une expérimentation comme IBEST est nécessaire. Or, ce qui se passe dans le processus d’expérimentation ne peut pas parfaitement être saisi par ces différentes conceptions de la dynamique institutionnelle prises isolément. Pour justifier cette affirmation, le propos s’attache à discuter brièvement chacune de ces conceptions de la dynamique institutionnelle.

La première conception de la dynamique des institutions, discutée précédemment, s’appuie sur la capacité réflexive des personnes et place la dynamique institutionnelle du côté de la critique adressée par les acteurs aux institutions. Dans l’expérimentation IBEST, une telle mise à l’épreuve des institutions est basée sur une pluralité des principes de valeurs (différents critères de valeurs, référence à différents mondes) et la « pluralité des références légitimes » (Salais, 1998, p. 280) où s’origine la dynamique par laquelle se transforment en continu les institutions en référence à des principes de justice. Malgré cela, la confrontation des principes de valeurs n’épuise pas la question des dynamiques à l’œuvre. En effet, cette confrontation n’éclaire pas les dynamiques engendrées par des interactions et des significations lorsque celles-ci ne prennent pas appui sur une interaction langagière ou sur des transformations basées sur des principes de justice.

La seconde conception de la dynamique des institutions, qui apparaît complémentaire à cette première approche, stipule la possibilité d’émergence de nouvelles « règles issues d’un processus délibératif » (Bessy, 2006, p. 176) basées sur des microdéplacements (Boltanski et Thévenot, 1999) rendues possibles par la rationalité réflexive des acteurs. Or, comme le pointe Bessy (2006, p. 177), la question posée par cette conception est celle de la possibilité d’une application des règles nouvellement produites. En d’autres termes, c’est la question de l’incidence que peuvent avoir ces microdéplacements sur ces institutions en l’absence d’« épreuve de justification » qui apparaît comme le chaînon manquant de cette conception.

Enfin, la troisième conception est celle de Bessy (2002) qui, prenant acte des problèmes de la conception précédente, s’appuie sur l’approche de Searle concernant les institutions pour concevoir une approche internaliste de la règle non intentionnelle. Cette conception, de nature cognitiviste, avance l’existence préalable d’une représentation partagée en dotant les personnes de « capacités d’arrière-plan », ce qui revient à introduire « un schéma de causalité pratique » (De Munck, 1998, p. 188) se distinguant de la causalité behavioriste et de lois générales et universelles, entre la « règle » et l’« action ». Cette causalité, comme le développe De Munck (1998, p. 190), en vient, en voulant rendre compte de la dynamique des institutions, à nier la

dynamique de l’action et son caractère incertain. Même si cette notion de « capacité d’arrière-plan » est intéressante – dans la mesure où elle établit un lien entre les structures institutionnelles et certaines capacités fonctionnelles non-intentionnelles des personnes, dans le cadre de la conception searlienne – elle traduit plus une situation d’équilibre (Chatel et Rivaud-Danset, 2006, p. 10) qu’une situation de dynamique des institutions. Conscient de l’intérêt de cette notion d’arrière-plan, De Munck (1998, p. 180), lorsqu’il pointe les deux présupposés problématiques de la théorie de Searle, à savoir l’intentionalisme et le mentalisme, suggère la substitution à l’intentionnalisme d’un « pragmatisme interactionniste ». Pour De Munck (1998, p. 184), les « conventions intersubjectives qui sont véritablement constitutives de la signification [...] ne dépendent pas de l’intention du locuteur, mais de l’histoire de la communauté interprétative ». La position de De Munck permet de placer au centre de la signification l’interaction sociale puisque pour lui (1998, p. 187) :

« nous héritons donc, pour la formation de nos plans d’action coopératifs, de l’histoire d’une communauté qui a construit des règles et des systèmes de règles qui vont servir de supports collectifs à l’articulation de nouveaux plans, desquels peuvent surgir de nouvelles institutions. On peut, dans cette perspective, présenter les règles comme le fait Olivier Favereau (1989) : des “points de cristallisation” d’apprentissages collectifs. Les règles héritent d’apprentissages antérieurs, et ouvrent à des apprentissages postérieurs ».

Consciente de la plus-value apportée par chacune de ces conceptions de la dynamique des institutions et de l’intérêt de penser leur adéquation, c’est bien dans la lignée de cette approche « pragmatiste interactionniste » de De Munck (1998) que nous situons notre conception de la dynamique institutionnelle nous servant à appréhender les dynamiques à l’œuvre dans l’expérimentation IBEST. Avant de traiter ce point, il est nécessaire de préciser la manière dont nous reprenons et prolongeons les perspectives tracées par De Munck (1998).

C’est *de facto* au travers de l’existence d’interactions critiques que surgit la possibilité d’une modification de l’« arrière-plan collectif » (*ibid.*) expliquant les différences potentielles de compétences entre les personnes. Ces compétences, qui ne sont pas de l’ordre du « factuel », mais du « potentiel » (*ibid.*, p. 193), doivent être entendues comme « la capacité d’interpréter des situations en agissant interactivement en leur sein » (*ibid.*). Or, pour concevoir cette dynamique, il faut également pouvoir envisager le caractère évolutif d’un tel arrière-plan et l’enrichir d’une dimension institutionnelle. La notion de « communautés interprétatives », empruntée à De Munck (1998), mais aussi à Fish (1980), nous apparaît comme une manière

fructueuse de penser le caractère social de ces capacités d’arrière-plan. Revenons sur le sens que l’on peut attribuer à cette notion, qu’évoque De Munck (1998) dans son article mais qu’il n’approfondit pas. Cette notion de « communautés interprétatives », forgée à la croisée de la littérature critique et de la philosophie du langage, peut être assimilée à celle de « paradigme » au sens de Kuhn (Fish, 1980, p. 132). Un paradigme est un ensemble de présupposés sur le monde et sur les moyens de l’appréhender qui génère aussi les procédures au moyen desquelles elles sont évaluées, acceptées, corrigées et rejetées. La leçon de Kuhn, c’est que toute observation a lieu à l’intérieur d’un paradigme et que les articulations des faits sont spécifiques à un paradigme et non des articulations qui pourraient être confirmées ou infirmées par un monde indépendant. » L’articulation de cette notion d’« arrière-plan collectif » tel que forgée par De Munck (1998) et de la notion de « communauté interprétative » avancée par Fish (1980) est prometteuse puisqu’elle renseigne sur la manière donc « les capacités collectives » que constituent les « arrière-plans collectifs » peuvent être « distribuées ». Ce rapprochement ne nous paraît pas problématique puisque Fish (1980) pointe comme De Munck (1998) que la signification surgit dans l’interaction et met en avant une approche de la signification permettant de concevoir les situations d’incompréhension, de malentendu et le caractère ouvert, mais en même temps conventionnel, de la signification. Pour appuyer ce dernier point, précisons la manière dont Fish (1980) conçoit la possibilité de la possibilité d’une « interprétation excentrique » (Fish, *ibid.*, p. 80) qui nous paraît pouvoir alimenter l’émergence de ces micro-déplacements mis en avant par Boltanski et Chiapello (1999) ; pour lui l’excentricité :

« n’est pas une catégorie pure, mais relative ; une interprétation excentrique est simplement une interprétation qui existe dans un rapport de définition réciproque avec des interprétations qui ne sont pas excentriques ; et puisque la stipulation de ce qui est et n’est pas excentrique est un sujet de controverse (le système est précisément un mécanisme de négociation infinie sur ce qui est autorisé ou non-autorisé), il est toujours possible, et même assuré, que la forme de la stipulation soit amenée à changer. »

L’émergence au sein d’un processus délibératif d’une « interprétation excentrique », entraînant des « microdéplacements », apparaît alors non pas comme un épiphénomène ou un phénomène accidentel, mais comme une possibilité associée à toute interprétation.

Partant de cette conception de la dynamique institutionnelle, ce second temps vise à éclairer les dynamiques à l’œuvre dans l’expérimentation IBEST. À cette fin, le développement qui suit applique à l’expérimentation IBEST la conception de la dynamique institutionnelle stabilisée précédemment, puis, revient sur la plus-value associée à cette expérimentation pour initier une transformation dans les pratiques et les usages des indicateurs construits.

À côté d’une dynamique institutionnelle basée sur la confrontation des principes de justice, identifiés dans le cinquième chapitre (confrontation de différents registres de justification), et des micro-déplacements au sein du processus de quantification (changement de catégorie, émergence de catégories spécifiques, etc.), l’intérêt de la notion de communauté interprétative pour rendre compte des dynamiques engendrées dans l’expérimentation IBEST est pluriel puisqu’elle permet :

- 1) de mettre en exergue le processus d’apprentissage collectif s’opérant au sein de la démarche participative à travers la confrontation d’interprétations contradictoires ;
- 2) de rendre compte de l’existence de la capacité d’arrière-plan des acteurs identifiable au travers des commentaires non compréhensibles uniquement à travers une approche de confrontation des principes de justice (*cf.* Encadré 10).

Encadré 10 – L’utilité de la notion de communauté interprétative dans l’analyse du discours des acteurs

Un exemple tiré du forum hybride où un technicien présent lors du forum s’étonnait du contenu de l’avis citoyen permet d’illustrer l’utilité de la notion de communauté interprétative pour rendre compte de la capacité d’arrière-plan des acteurs :

Professionnel : Je suis de la politique de la ville à la METRO, c’est plus un étonnement en fait, je suis étonné des six [points] qui ont été proposées comme étant quelque chose de peu pris en compte... enfin ce qui compte et qu’on ne prend pas en compte, le travail et l’emploi, je veux dire on parle de travail et d’emploi à longueur de temps, de la politique de l’emploi, des dispositifs d’emploi, on ne parle que de ça quasiment, l’affirmation de soi, c’est plus compliqué, la démocratie représentative c’est bizarre aussi, je trouve que les termes sont bizarres... moi, on me dirait, qu’est-ce qui n’est pas pris en compte...

L’animateur : ...Mais justement c’est ce qu’on vous demande

Professionnel : si on demande à n’importe quel citoyen, je ne sais pas, il va dire l’amour, le plaisir, le fait qu’on se sente bien, etc., mais c’est vrai je trouve que les termes employés sont assez étonnants et certaines thématiques m’étonnent vraiment comme étant soi-disant des choses peu prises en

compte, on a plus l’impression que ce serait des choses qui seraient importantes, mais pas des choses pas ou peu prises en compte... des choses importantes oui le travail, la démocratie c’est important, mais est ce que vraiment on ne prend pas en compte la démocratie représentative ? On est dans une démocratie représentative, enfin, jusqu’à preuve du contraire donc est-ce que ce n’est pas pris en compte, je ne sais pas... c’était juste un rapport d’étonnement on va dire sur le choix de ces dimensions retenues...

Saisir la signification d’un tel propos, à l’aide du modèle des cités de Boltanski et Thévenot (1991), est difficile. Ce propos, qui sonne pourtant comme une critique, ne vise pas à confronter deux principes de valeurs, mais procède de la confrontation entre les « attendus » du technicien sur ce que devrait être un avis exprimé par des citoyens et le contenu réel de l’avis citoyen en question, comme en témoigne la phrase « si on demande à n’importe quel citoyen ». L’existence d’un tel décalage nous l’expliquons par l’appartenance du technicien à une communauté interprétative ayant une vision de ce que sont les attentes des citoyens.

- 3) De rendre compte à la fois de la singularité de chaque personne et de l’ancrage collectif des valeurs individuelles. Suivant le commentaire par Citton (2007, p. 20) des travaux de Fish (1980) : « les gestes interprétatifs, les normes de l’acceptable et de l’inacceptable (de même que tous les gestes et que toutes les normes) ne sont concevables qu’au sein de communautés interprétatives qui donnent aux subjectivités individuelles leurs formes, leurs limites et leurs visées ». En effet, la personne appartenant à plusieurs communautés interprétatives tire une partie de sa singularité de cette inscription plurielle dans différents champs de référence qui confèrent à chaque personne des qualités différentes expliquant à la fois la contribution originale que chacun peut apporter aux processus (Lehtonen, 2013, p. 4) et la dimension collective des normes et des règles.
- 4) D’éclairer l’intérêt d’une plateforme de recherche pluridisciplinaire dans la conduite de la recherche, qui offre la possibilité d’une rencontre de plusieurs communautés interprétatives dans le champ scientifique et de l’émergence de concepts et de méthodes à la frontière des différents champs.

La formation d’une communauté interprétative autour des indicateurs alternatifs constitue par conséquent une manière d’assurer l’inscription de ces indicateurs dans un réseau institutionnel assurant leur usage. Cela revient à dire que les constructions d’indicateurs alternatifs visent non seulement à construire d’autres indicateurs, mais surtout à participer à la construction des cadres institutionnels permettant l’usage de tels indicateurs. Le champ de

réception de l’indicateur n’est pas prédéterminé, mais se construit au travers de son processus même d’émergence. Autrement dit, la signification attribuée à l’indicateur ne procède pas d’un examen de l’indicateur conduisant les acteurs à lui attribuer une signification, mais la signification s’entend « à l’intérieur d’une connaissance de ses finalités et implications » (Fish, 1980, p. 37). Ainsi, l’assignation de la signification de l’indicateur n’intervient pas après coup, mais est préalable à la compréhension de l’indicateur, qui suppose que les finalités et les objectifs de l’indicateur soit l’objet d’une interprétation collective (Citton, 2007, p. 46).

L’approche de la dynamique institutionnelle enrichie de ces éléments apporte un éclairage sur la plus-value d’une expérimentation qui, telle qu’IBEST, articule un volet quantitatif et un volet participatif.

L’adoption d’une conception de la dynamique institutionnelle de type « pragmatiste interactionniste » marque une rupture avec une conception positiviste des indicateurs et de la démarche participative. En effet, concernant le volet participatif, celui-ci ne servirait pas à récolter de l’information sur les différentes opinions, mais participerait de la construction d’un « système d’intelligibilité » (Citton, 2007, p. 47) permettant un élargissement du répertoire d’intelligibilité des différents acteurs et l’élargissement de leur catégories de compréhension (Citton, 2007, p. 43). Dire cela revient à redonner de la valeur à un tel processus au-delà du contenu formel qui s’en dégage et rompt avec la perspective selon laquelle « n’a de valeur que ce qui peut se réduire à l’information » (Gori et Del Volgo, 2009, p. 16).

Cette conception questionne aussi les modalités de traitement de l’information déployées pour apprécier les significations exprimées lors des temps participatifs. En effet, l’individualisation du discours et l’exportation d’un mode de montée en généralité agrégatif – s’appuyant sur la récurrence des propositions – propre au champ de la quantification occultent la dynamique de la discussion et la montée en généralité sociale effectuée par les acteurs eux-mêmes. Une posture classique, partagée par les économistes et beaucoup de philosophes pour appréhender la plus-value du matériau participatif, « considère ce qui est dit comme étant une propriété de la phrase (relativement au contexte) – propriété qu’elle détient en vertu des règles de la langue » (Récanati, 2004, p. 34). Or, la signification ne peut pas se déduire, même à l’aide du contexte, du sens conventionnel de ce qui prononcé. De même que la signification d’un indicateur est à saisir au regard de la dimension dans laquelle il s’inscrit, la plus-value du participatif ne se limite pas à être une sommation de « propositions » agrégeables, mais procède d’une construction par interaction du sens du discours.

Quant aux indicateurs, ceux-ci ne peuvent plus être conçus comme de simples vecteurs d’information, mais doivent être envisagés comme intégrant un jeu de significations actualisé à travers leur usage au sein d’une institution. Même si on peut considérer que les caractéristiques propres à l’indicateur déterminent son jeu de signification, les « objets ne sont que ce que nous en faisons (Citton, 2007, p. 22) ». Un détournement de ces instruments dans une autre visée, voire dans une visée contraire (Bailly et Racine, 1988, p. 132), à celle dans laquelle ils ont été construits est toujours envisageable et témoigne que tout « objet peut devenir un instrument d’oppression ou d’émancipation, selon l’utilisation que l’on en fait » (Citton, 2007, p. 28). Travailler sur le cadre institutionnel dans lequel l’indicateur va s’insérer est une voie nécessaire, mais non suffisante pour contrecarrer ces détournements d’usage. Nous explorons cette voie pour penser l’institutionnalisation des indicateurs alternatifs sur la base de leur « encastrement institutionnel » (Bauler, 2012) dans la sous-section suivante.

3.2 L’encastrement institutionnel des indicateurs au regard des communautés interprétatives

La transformation des modes de rationalisation passe par l’usage qu’il sera fait des indicateurs. Dans le premier chapitre de la thèse, deux conditions essentielles à la performativité d’un objet, tel que les indicateurs, avaient été posées : d’une part, l’existence d’un collectif qui institue l’objet et l’actualise au travers de son utilisation ; d’autre part, l’inscription de l’objet dans un ensemble institutionnel garantissant son usage.

Au point où en est l’expérimentation IBEST à la fin de cette thèse, une évaluation *ex-post* de celle-ci n’est pas envisageable et il n’est pas donc pas possible de juger de l’influence effective de ces indicateurs sur le mode de rationalisation des politiques publiques à l’échelle locale. Toutefois, nous nous proposons de penser la manière dont une expérimentation, telle qu’IBEST, peut participer à un changement en termes d’usage des indicateurs (Bauler, 2012 ; Jany-Catrice, 2012^a) et à la transformation des politiques publiques. À cette fin, le propos s’attache à saisir l’influence du processus de construction lui-même sur l’usage des indicateurs, en croisant les concepts de d’« encastrement institutionnel », de « communauté interprétative » et d’« arrière-plan collectif ».

La détermination du degré d’« encastrement institutionnel » des indicateurs (Bauler, 2012) constitue le chaînon manquant de notre développement théorique pour

concevoir l’institutionnalisation des indicateurs et enrichir la conception de la dynamique institutionnelle proposée précédemment. Cette approche de l’encastrement institutionnel est orientée vers la compréhension des conditions d’émergence d’une forme de « gouvernance réflexive » (*ibid.* p. 42) à l’échelle locale. À cette fin, Bauler (2012) propose une approche de l’usage institutionnel des indicateurs reposant sur le croisement de deux axes : le premier correspond aux caractéristiques et aux qualités qui appuient l’usage des indicateurs, le second sert à approcher la manière dont l’indicateur est un objet à l’interface de différentes institutions. Concernant le premier axe, Bauler (*ibid.*, p. 40) identifie trois caractéristiques et qualités des indicateurs qui sont importantes pour assurer leur usage dans les politiques publiques : 1) la pertinence de l’indicateur (« salience »), c’est-à-dire son degré d’adéquation entre les préoccupations des acteurs publics et les phénomènes sur lesquels porte l’indicateur ; 2) la crédibilité de l’indicateur, afférente à l’évaluation portée par les acteurs sur la robustesse de l’indicateur ; 3) la légitimité de l’indicateur au regard des standards politiques, sociaux et éthiques. Ainsi, c’est davantage la perception selon laquelle l’indicateur rassemble bien ces trois caractéristiques que ses « qualités objectives » qui influencent l’usage fait en termes politiques (*ibid.*). Parmi les trois caractéristiques avancées on retrouve, concernant la légitimité de l’indicateur, une proximité théorique avec les travaux de Jany-Catrice (2012^a) sur les modalités de légitimation des indicateurs alternatifs. Au sujet du deuxième axe, Bauler distingue trois configurations différentes qui déterminent la frontière institutionnelle dans laquelle se situe l’indicateur à travers l’identification de trois couples possibles d’« arènes » politiques : celui de la politique et de la science, celui de la société et de la politique, enfin celui de la société et de la science. Bien que l’ancrage de l’indicateur dans de multiples arènes institutionnelles est envisagé par Bauler (2012, p. 43), le découpage opéré ici est retenu pour ses vertus analytiques. Le croisement des deux axes permet de déterminer le degré d’« encastrement institutionnel des indicateurs » (« *embeddedness of indicators* », Bauler, 2012, p. 41).

Si cet encastrement institutionnel des indicateurs dans des arènes impliquant différentes communautés interprétatives, l’indicateur constitue alors un « outil de liaison », ou autrement dit un outil de coordination (*cf.* chapitre 1) entre celles-ci. Les modalités d’encastrement institutionnel sont alors fonction, selon nous, des communautés interprétatives impliquées. Toutes sortes d’arbitrages sont envisageables entre les différentes qualités de l’indicateur du premier axe et l’inscription de l’indicateur dans différentes arènes politiques, même si les deux axes demeurent fortement liés entre eux. En guise d’illustration, une forte implication de la

communauté scientifique aura comme influence d’accroître la crédibilité de l’indicateur, mais pourra également avoir des répercussions « négatives » sur la légitimité sociale ou éthique attribuée à l’indicateur. À cet égard, l’expérimentation IBEST témoigne que le processus de construction est le lieu d’arbitrage entre différentes qualités eu égard à l’implication de différentes communautés interprétatives au sein du processus. En effet, l’implication des élus et des professionnels dans le processus est un moyen d’être en phase avec les préoccupations des acteurs publics et d’anticiper la pertinence des indicateurs construits. Le recours à un questionnaire d’enquête impliquant des chercheurs aux origines disciplinaires différentes est un moyen d’accroître la crédibilité des indicateurs construits. Par ailleurs, l’articulation du volet quantitatif avec les trois temps du volet participatif répond à l’objectif de légitimation sociale, scientifique et éthique de l’expérimentation. Des arbitrages interviennent notamment lors du processus de quantification lorsqu’il faut effectuer un choix entre, par exemple, le recours à des modes de normalisation habituellement utilisés et la proposition d’une autre méthode de normalisation qui apparaît plus en adéquation avec les préoccupations sociales et éthiques ressorties du volet participatif. Alors que l’ancrage scientifique et politique de l’expérimentation IBEST apparaît bien établi du fait des origines de la démarche et de la visée de référentiel en termes de politiques publiques, qui constitue une étape à court terme du processus, son ancrage sociétal apparaît plus friable – et cela malgré l’importante prise en compte de la rhétorique sociale du volet participatif – étant donné le cercle des citoyens impliqués dans le processus. Sur la base d’un tel constat, la nécessité d’élargir les communautés interprétatives impliquées et d’approfondir leur interaction se fait jour.

Dès lors, deux conclusions peuvent être tirées de la mise au regard de l’analyse de la dynamique institutionnelle avec celle de l’encastrement institutionnel des indicateurs.

D’une part, la distinction entre approche experte et approche participative est insuffisante pour expliciter l’ancrage institutionnel des indicateurs. Au regard de l’expérimentation IBEST, il apparaît qu’au sein du processus de construction d’indicateurs de bien-être soutenable l’indicateur est préalablement conçu en tant qu’« outil de liaison » (Bauler, 2012, p. 42) entre différentes instances et également comme un « outil de liaison » entre différents champs de valeurs et dimensions. Cet attribut du tableau de bord qui est de porter sur différents objets complexes, tels que la soutenabilité et le bien-être, est intéressant puisqu’il permet d’avancer vers une appréhension des liens complexes entre l’ensemble des éléments le composant. Ainsi, en livrant une approche transversale du développement, le tableau de bord

permet d’alimenter la réflexion sur les réponses les plus pertinentes pour répondre à certains besoins. Or les indicateurs sont également des objets de liens entre « communautés interprétatives » associées à différentes arènes politiques.

D’autre part, l’ancrage institutionnel des indicateurs apparaît dépendant du degré d’ouverture de la démarche à différentes « communautés interprétatives ». En effet, les indicateurs ne tirent pas simplement leur signification de ce qu’ils traduisent littéralement, mais également de l’« arrière-plan collectif » de leur construction (Fish, 1980). Cet arrière-plan est déterminé par les acteurs impliqués dans le processus. La rhétorique sociale constitue l’arrière-plan de l’indicateur à partir duquel il peut être compris et ensuite, utilisé. Au regard de ces considérations, l’arrière-plan des travaux de l’économie du bonheur et ceux de la richesse est dissemblable : le processus de construction d’indicateurs au sein de l’économie du bonheur repose sur une communauté interprétative restreinte aux cercles des experts, tandis que le courant des indicateurs de richesse fait reposer ce processus sur une pluralité d’acteurs et donc est assis sur la formation d’une nouvelle communauté interprétative favorisant l’encastrement institutionnel des indicateurs. Si le bien commun « suppose une scène commune qui rend possible la mise en équivalence et la confrontation des définitions concurrentes, le “tournoi” ne se limite pas à l’affirmation d’oppositions : il renforce un réseau d’échange » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p. 56), c’est pourquoi c’est bien le volet participatif qui doit permettre de travailler sur les tensions entre les définitions concurrentes de ce qui compte au niveau individuel et collectif.

L’existence d’un tel arrière-plan permet de reposer la question de la capacité de transformation des indicateurs, renvoyée souvent sur la question de l’institutionnalisation. Le processus de légitimation ne correspond pas à une forme d’« acceptologie » mais est un processus de sédimentation à travers lequel procède le changement : pour que les indicateurs alternatifs participent à la transformation des politiques publiques, il faut que les politiques publiques changent ; pour que les politiques publiques changent, il faut opérer une transformation des indicateurs. C’est à travers un processus de stabilisation progressive de l’action publique et de ses outils que chacun acquiert sa solidité. À eux seuls les indicateurs ne peuvent transformer les politiques publiques mais leur processus d’opérationnalisation est à même de contribuer à cette transformation (Mayer et Knox, 2009, p. 36)³⁵¹.

³⁵¹ La combinaison des indicateurs créés à un plan d’action évolutif est indispensable pour assurer des répercussions concrètes de la réflexion collective sur le bien-être. En guise d’illustration, les objectifs, mis en

Ainsi, si l’expérimentation IBEST repose sur une transformation de la place de l’acteur et des logiques rationnelles dans le processus de construction des indicateurs, le processus de quantification alternatif d’une telle expérimentation n’apparaît pas comme un simple moyen de la construction d’indicateurs, mais comme une voie pour initier de nouvelles dynamiques institutionnelles au travers de la confrontation de différentes logiques de rationalisation des pratiques pouvant participer à la transformation des politiques publiques.

Conclusion

L’analyse conventionnaliste des processus de construction d’indicateurs de bien-être soutenable territorialisés a permis de caractériser la manière dont l’expérimentation menée peut être porteuse de transformations sur le plan des pratiques de quantification et sur le plan du mode de rationalisation des politiques publiques. Partant du « grain fin » (Eymard-Duvernay, 2006^a, p. 20) du processus de quantification pour aller jusqu’à l’étude de la dynamique institutionnelle à même de rendre compte des voies d’institutionnalisation de ces nouveaux indicateurs, l’analyse a mis en lumière le caractère non linéaire du processus de quantification et les ambivalences associées à la transformation des modes de rationalisation. Elle a fait émerger une conception de la dynamique institutionnelle basée sur la notion de « communauté interprétative » et d’« arrière-plan collectif » (De Munck, 1998, p. 180) qui permet de concevoir l’utilité de l’élargissement de la réflexion sur les indicateurs alternatifs à différents cercles (chercheurs, professionnels, citoyens, élus) afin d’anticiper leur « encastrement institutionnel » (Bauler, 2012). Même s’il n’est pas possible de trancher la question de savoir si l’intégration d’un processus participatif sert à une revivification de la démocratie, ce que l’on peut dire par contre est que l’élargissement de la « communauté interprétative » (Fish, 1980) à l’œuvre autour des indicateurs participe de la prise en compte de la diversité des principes de valeur en adéquation avec l’idée du pluralisme en démocratie et répond à la visée d’un élargissement de la rhétorique sociale dans le champ de la quantification. En ce sens, elle sert à alimenter – tout du moins à une échelle locale – une conception du bien commun telle qu’énoncée dans la Déclaration universelle du bien commun de l’humanité au Sommet des peuples : « Il s’agit de contribuer aux anticipations qui permettent de dire qu’“un autre monde est possible“. Tel est le

œuvre à Jacksonville ou les plans d’action mis en œuvre dans le cas des *Slow City Movement* qui se sont développés depuis 1999 en Italie, en Allemagne et au Royaume-Uni (Mayer et Knox, 2009), témoignent de l’intérêt qu’il peut y avoir d’adosser les indicateurs à des plans d’action plus globaux.

paradigme du “Bien commun de l’humanité“ ou du “Bien vivre“, comme possibilité, capacité et responsabilité de produire et de reproduire la vie de la planète et l’existence physique, culturelle et spirituelle de tous les êtres humains à travers le monde. ³⁵²»

³⁵² Extrait d’un article de Mémoire des luttes portant sur « La déclaration universelle du bien commun de l’humanité » présenté par le Forum mondial des alternatives (FMA), les mouvements sociaux et organisations présentes au Sommet des peuples de Rio de Janeiro de juin 2012. Cf. <http://www.medelu.org/Vers-une-declaration-universelle>.

Conclusion de la partie 2

Les apports de cette partie sont à la fois théoriques et empiriques. À travers l’analyse *in itinere* de l’expérimentation IBEST, nous avons été amenés à suivre et à poursuivre dans ses divers temps d’élaboration le mouvement progressif d’émergence d’indicateurs de bien-être soutenable et nous avons conséquemment pu rendre compte du travail d’objectivation à l’œuvre dans une telle entreprise. Cette conclusion est consacrée aux principaux apports de l’analyse menée dans cette partie en abordant, tout d’abord, ses implications conceptuelles, puis son utilité en terme expérimental et enfin, la plus-value de celle-ci pour éclairer la question des modes de rationalisation scientifique et politique.

Sur un plan conceptuel, l’apport principal de cette partie réside dans la mise en évidence de la dimension intrinsèquement sociale du bien-être et dans la formulation d’un principe de généralisation servant à assurer, dans une certaine mesure, la cohérence théorique et méthodologique entre : 1) la soutenabilité et le bien-être ; 2) les idéaux que sont le bien-être et le bien commun ; 3) ces idéaux et le cadre normatif de la soutenabilité. L’application d’un tel principe de généralisation apparaît en concordance avec une forme de montée en généralité non agrégative et instille ainsi dans le mode de calcul de l’indicateur des principes de valeur non assimilables à ceux relatifs au monde industriel.

En ce qui a trait à la construction de l’expérimentation, la partie a mis en exergue une manière de conduire différemment le processus de construction d’indicateurs alternatifs, qui, par tâtonnements, intègre des méthodes orientées vers l’opérationnalisation de la démarche et vers la mise en cohérence théorique des différents matériaux mobilisés. L’exploration de la « boîte noire » de la quantification (Desrosières, 2008) et de celle de la participation (Mazeaud, 2010) a fait apparaître les résiliences et les nouveautés propres à la mobilisation de chacune de ces méthodes et les évolutions axiologiques découlant de leur hybridation méthodologique.

Sous le rapport de la rationalisation scientifique, une telle expérimentation amène, en premier lieu, à élargir le spectre des critères de validation scientifique et à reconsidérer la rationalité des acteurs ainsi que leurs préférences. L’ensemble de ces mutations nous persuade que la théorie de l’action néoclassique avec sa conception étroite de la rationalité n’est pas suffisante pour analyser ce type de pratique puisque comme le souligne Eymard-Duvernay (2002, p. 334) : « le modèle de l’action planifiée, ou plus largement le modèle de la règle (de Munck [1999]), ne peut rendre compte de multiples formes d’action dans lesquelles la décision

émerge de l’interaction avec l’environnement. » Contrairement à ce « modèle de l’action planifiée », le courant de l’économie des conventions qui développe le concept de réflexivité et intègre les enjeux de pouvoirs est adéquat pour mettre en lumière les comportements des acteurs dans une telle expérimentation. En second lieu, la place du chercheur dans un tel processus se trouve modifiée, puisque la logique d’enquête sert, non au bouclage de l’analyse, mais à appuyer la discussion d’un public sur la question des indicateurs de bien-être soutenable territorialisés.

Plus généralement, sur le plan de la transformation des modes de rationalisation des politiques publiques, il ressort que l’outillage social soutient le déploiement d’une forme de rationalité particulière. Pour saisir la contribution de ce type d’expérimentation, l’importation du concept de « communauté interprétative », forgé dans la science du langage et dans la littérature critique, a été proposé, car il permet de caractériser, hors d’une qualification en creux (la participation des non-experts) ou à partir des critères du champ de la quantification (représentativité, récurrence, etc.), la plus-value de la démarche participative et sa contribution à une dynamique institutionnelle potentiellement porteuse de transformation sur le plan de la rationalisation des politiques publiques. La qualification de l’expérimentation à partir de cette notion de communautés interprétatives est utile pour saisir en quel sens les indicateurs constituent des outils de liens et de coordination, entre plusieurs champs institutionnels (scientifique, démocratique, politique) et donc entre différentes communautés interprétatives. Dans la continuité d’une telle analyse au sujet des conceptions de la dynamique institutionnelle, nous soutenons le rôle majeur joué par le processus d’expérimentation dans l’« encastrement institutionnel » (Bauler, 2012) des indicateurs et dans la constitution d’un « arrière-plan » porteur d’un autre imaginaire en termes de développement.

Conclusion générale

Cette thèse s'était donné pour objet d'analyser, dans une perspective institutionnaliste, l'apport des indicateurs alternatifs à la transformation des modes de rationalisation scientifiques et politiques. Pour saisir finement les changements induits par les expérimentations d'indicateurs alternatifs, nous avons basé notre analyse empirique sur une recherche-action visant à construire des indicateurs de bien-être soutenable dans l'agglomération grenobloise. Une telle perspective de recherche a conduit à l'adoption d'une approche itérative des résultats de la recherche consistant à enchaîner les moments d'analyse et ceux de révision des résultats. Bien que formellement la thèse soit composée d'une première partie à dominante théorique et d'une seconde partie à dominante empirique, il n'en demeure pas moins que la seconde partie articule étroitement des données empiriques avec des apports théoriques, et, en ce sens, elle s'inscrit pleinement dans les perspectives de recherche récente de l'économie des conventions (Eymard-Duvernay, 2006^a et 2006^b).

Après avoir brièvement synthétisé la logique de déploiement de cette thèse, cette conclusion générale reviendra sur les apports, puis sur les limites de cette dernière, qui permettent d'alimenter de futures perspectives de recherche.

Des mutations du processus de quantification aux transformations en termes de rationalisation

Les six chapitres de cette thèse contribuent tous à la construction d'une architecture complexe, en phase avec la posture de la recherche axée sur une épistémologie constructiviste, combinée à une approche pragmatiste interactionniste du processus de quantification et à une conception sociopolitique des conventions. Nous rappelons ici l'utilité de chacun des développements intervenus dans cette recherche.

La première partie de la thèse a eu une double utilité. D'une part, elle a apporté les apports théoriques nécessaires à la construction et l'appréhension de l'objet empirique de la recherche. D'autre part, elle a abouti à la construction de deux grilles d'analyses théoriques, l'une portant sur le processus de quantification, l'autre sur la dimension axiologique des objets au cœur de la construction des indicateurs alternatifs. Au-delà de ces apports généraux, chacun

des trois chapitres composant cette partie a servi à poser les jalons théoriques du travail de recherche. Nous détaillons donc brièvement la plus-value apportée par chacun d'eux.

Le premier chapitre a mis en exergue les différentes caractéristiques de l'objet « indicateur ». D'une part, il a permis d'approfondir, dans la continuité de l'approche de la sociologie de la quantification, les liens entre la rationalisation scientifique et la rationalisation politique. D'autre part, il a fourni les éléments théoriques à une analyse de la transformation des modes de rationalisation s'appuyant sur les registres de justification de Boltanski et Thévenot (1991), sur une approche non cognitiviste de la dynamique institutionnelle et sur une conception herméneutique et pragmatique de la rationalité des acteurs, incorporant la réflexivité de ceux-ci. Après avoir caractérisé dans le premier chapitre, le type de rationalisation dominante dans le champ des politiques publiques, l'objet de la recherche a été d'appréhender, dans les deux chapitres suivants, les différentes alternatives en termes de critères de choix sociaux afin de concevoir différemment l'action rationnelle dans le champ des politiques publiques. Le deuxième chapitre a servi à la qualification de la diversité des critères de choix sociaux et de leurs fondements axiologiques. Il a mis en lumière les limites en termes d'opérationnalisation d'une approche uniquement conçue en terme de bien-être subjectif et les limites d'un fondement scientifique ou éthique des critères de choix sociaux au regard des difficultés d'opérationnalisation des théories sociales. De ces développements est ressortie la nécessité d'opter pour un fondement politico-démocratique des critères de choix sociaux – élargis aux besoins et aux capacités – en vue de considérer les inégalités sociales et de respecter le pluralisme des valeurs, et donc la diversité des conceptions du « bien ». Or, toutes les théories explorées dans ce deuxième chapitre restent axées sur l'individu, c'est pourquoi le troisième chapitre a prolongé le précédent en explorant les approches qui dépassent une conception individualiste du développement en intégrant, dans une perspective institutionnaliste, le monde et la nature. La valeur attribuable au « monde » et à la « nature » a conduit à élargir l'analyse des critères de choix sociaux à la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale. L'indissociabilité de ces deux soutenabilités et l'existence d'irréversibilités sociales et environnementales nous ont amenées à développer une approche intégratrice de la soutenabilité, assise sur le principe de responsabilité de Jonas (1979) et sur la prise en compte des biens communs dans la perspective du bien commun. La recherche des voies de conciliation entre les deux types de soutenabilité a servi l'analyse sur les fondements de la sélection des objets de la mesure et sur le lien étroit entre une conception de la rationalité et le mode de détermination de la valeur.

Suivant ces trois chapitres d'approfondissement théoriques, la deuxième partie de la thèse a également articulé trois chapitres permettant, sur la base du matériau théorique, de stabiliser l'expérimentation IBEST, de l'approfondir et de l'analyser. Le quatrième chapitre a été consacré à cette stabilisation de la posture intellectuelle de l'expérimentation IBEST et à la discussion des résultats des deux volets méthodologiques (quantitatif et participatif). Bien que les résultats de ces deux volets aient révélé la dimension sociale du bien-être, la plus-value apportée par le participatif a soutenu l'entreprise d'hybridation méthodologique proposée dans le cinquième chapitre. Ce cinquième chapitre, qui a constitué un approfondissement de l'expérimentation en cours, rend effective une telle hybridation. Cette dernière s'appuie sur un croisement entre une rhétorique sociale élargie et la rhétorique statistique basée sur plusieurs méthodes de mises en équivalence et de sélection des indicateurs. Pour aller sur une proposition méthodologique concrète et analyser les résultats de cette hybridation, nous nous sommes attelées à la construction d'un tableau de bord et d'indices de bien-être soutenable afin de révéler la plus-value de chacune des mises en forme dans l'analyse statistique de la situation de l'agglomération. Ces mises en forme reposent sur un principe théorico-méthodologique de « généralisation » en phase avec une approche intégratrice de la soutenabilité. Enfin, le sixième chapitre, partant de l'identification des investissements de forme au sein d'un processus de quantification alternatif, a éclairé les changements et les résiliences associés à un tel processus. Il a parachevé l'analyse en pointant, à travers une analyse des tensions entre différentes formes de montée en généralité, les transformations induites par ce type de processus de quantification alternatif sur le plan de la rationalisation scientifique et politique. Notre explication des transformations induites par une telle expérimentation s'est ancrée sur la notion conventionnaliste de « dynamique institutionnelle », alimentée par les concepts de « communauté interprétative » et d'« arrière-plan ». Un tel croisement analytique a mis en lumière comment le processus de construction des indicateurs influe sur l'institutionnalisation de l'indicateur au regard de son degré d'« encastrement institutionnel ». Cette proposition théorique, non cognitiviste, complète les approches déjà existantes de la dynamique institutionnelle dans une perspective pragmatique. Elle révèle l'utilité du croisement entre différents systèmes de valeurs au sein d'un processus de quantification alternatif et les potentialités en termes de transformation sociale associées à la performativité des indicateurs.

Quatre types d'apports

La thèse présente quatre apports principaux : deux d'ordre méthodologique, un d'ordre théorique et un à la croisée de l'empirie et de la théorie. L'ancrage du travail de recherche dans une recherche-action explique la particularité de ces apports.

Deux apports méthodologiques ressortent d'une telle recherche. Le premier procède de la mise en cohérence entre l'objectif de la soutenabilité et le principe de construction des indicateurs. Le « principe de généralisation », qui est un principe méthodologique régulateur à portée pragmatique, présente trois intérêts. Tout d'abord, il correspond à une règle de prudence pratique, renvoyant à un principe de précaution et de responsabilité (Jonas, 1979), tournée vers le jugement du caractère soutenable de la situation décrite. Ensuite, il ramène le jugement porté sur un indicateur à l'échelle d'un territoire à une forme d'universalité en vue de garantir la soutenabilité sur tous les territoires. Enfin, il s'applique à des indicateurs qui ne sont pas uniquement spécifiques aux territoires et permet de juger du caractère univoque ou non des évolutions de l'indicateur. Un second apport, d'ordre méthodologique, concerne l'hybridation des méthodes. Sur le plan méthodologique, l'expérimentation que nous avons prolongée, en nous appuyant sur la logique pragmatique de l'enquête (Dewey, 1927), présente l'intérêt de ne pas déconstruire le travail de montée en généralité opérée par les acteurs de la démarche eux-mêmes et de proposer des méthodes combinées pour procéder au croisement et à la mise en équivalence entre les rhétoriques sociales et les rhétoriques statistiques.

Sur un plan théorique, la recherche menée dans le cadre de cette thèse a été l'occasion de procéder à une mise en ordre des critères de choix socio-environnementaux et donc à une clarification des différents champs théoriques dans lesquels peuvent s'inscrire les notions de bien-être, de soutenabilité, etc. À cet égard, le développement a permis de bi-partitionner les travaux œuvrant dans le champ des indicateurs alternatifs en montrant que des travaux sont davantage orientés vers un changement de paradigme statistique, tandis que d'autres visent à impulser un changement de type idéologique. Cette exploration a ainsi mis au jour les conséquences axiologiques des méthodologies employées à travers l'analyse de la boîte noire de la quantification (Desrosières, 2008) et de la boîte noire de la participation (Mazeaud, 2010).

Enfin, un dernier apport théorico-empirique concerne la compréhension d'un processus de quantification alternatif et de la dynamique institutionnelle, propre à ce type d'expérimentation. Assis sur un alliage particulier entre différents systèmes de valeurs émanant du croisement de plusieurs communautés interprétatives, les indicateurs alternatifs, sont les

porteurs d'un nouvel « imaginaire social » (Castoriadis, 1975) pouvant alimenter un « nouveau mythe rationnel » (Theys, 2000 cité dans Loinger, 2004, p. 36) sur le plan de la rationalisation scientifique et politique. La conception de la dynamique institutionnelle proposée dans le cadre de cette thèse procède par sédimentation et découle d'une transformation couplée des pratiques et de l'idéologie des acteurs dans le champ scientifique et politique à laquelle les processus de quantification alternatifs participent.

Limites & perspectives

L'ampleur de la problématique de recherche et la fécondité du matériau empirique étudié ont pour corollaires que bien d'autres traitements théoriques ou empiriques du sujet auraient pu être effectués. Si notre choix s'est porté sur la transformation des modes de rationalisation, c'est parce que nous souhaitons saisir les différentes plus-values d'un processus d'expérimentation comme IBEST pris dans sa globalité, c'est-à-dire saisir les transformations s'opérant tout au long du processus d'opérationnalisation d'indicateurs alternatifs et la portée axiologique de ces transformations. *De facto*, le traitement d'un processus d'expérimentation dans sa globalité, en même temps qu'il apporte diverses plus-values que nous avons détaillées plus haut, a nécessité des choix et donc laisse de côté certains approfondissements.

Les apports cognitifs liés aux indicateurs construits ouvrent un large champ de recherche concernant l'analyse des ressources non monétaires et de l'articulation entre le bien-être et la soutenabilité sociale et environnementale. Notamment, beaucoup reste à faire dans le champ scientifique pour prendre en compte de manière satisfaisante la valeur intrinsèque de la nature et pour penser de manière systémique la dimension sociale en cohérence avec la dimension environnementale (Figuière, Boidin et Diemer, 2014, p. 108). À cet égard, l'analyse des interdépendances entre les territoires et de l'incidence sociale et environnementale des activités, notamment de consommation et de production, constitue une voie de prolongement de la recherche menée ici.

Enfin, la thèse a mis en exergue l'intérêt de la démarche participative pour aller sur un élargissement de la rhétorique sociale et des communautés interprétatives impliquées. Sur un plan démocratique – mais qui rejoint également des préoccupations en termes de validation scientifique –, l'expérimentation des méthodes pour élargir le spectre des acteurs impliqués est essentielle, afin d'assurer l'« encastrement institutionnel » des indicateurs construits.

Une autre des perspectives de recherche concerne la manière dont la quantification d'indicateurs alternatifs peut alimenter une approche pluraliste de l'évaluation des politiques publiques. La thèse a discuté des critères de valeur pour juger des états sociaux et a proposé un principe méthodologique (le principe de généralisation) en phase avec une approche en termes de soutenabilité. Sur cette base, un pas de plus pourrait être envisagé, à savoir : le passage de ces critères de connaissance à des critères d'évaluation de l'action publique à travers un approfondissement du lien entre les concepts usités dans le champ des indicateurs alternatifs (bien-être, bien commun, soutenabilité) et les critères d'évaluation pluraliste portée par certains auteurs (utilité sociale, développement durable). L'approfondissement d'un tel rapprochement, déjà opéré par certains auteurs (Branger et *al.*, 2014 ; Offredi et Ravoux, 2010), pourrait être fécond en alimentant les pratiques d'évaluations tant sur le plan des méthodes que des indicateurs.

Table des illustrations

Figures :

FIGURE 1 – ARCHITECTURE DE LA THESE	18
FIGURE 2 – LA MISE EN EQUIVALENCE STATISTIQUE	44
FIGURE 3 – CARACTERISTIQUES DES INDICATEURS, JALONS INTERROGATIFS ET THEORIQUES, VERSION 1	46
FIGURE 4 – LES CARACTERISTIQUES DE L’OBJET INDICATEUR, JALONS INTERROGATIFS ET THEORIQUES, VERSION 2	102
FIGURE 5 – LA FORMATION DE NOUVEAUX PRINCIPES DE JUSTICE SELON BOLTANSKI ET THEVENOT (1991)	104
FIGURE 6 – LA DYNAMIQUE DES CONVENTIONS : LA DOMINATION DES JUGEMENTS DE VALEUR	106
FIGURE 7 – LES FACTEURS DE SATISFACTION COMME INTERFACE ENTRE LA PERSONNE ET SON ENVIRONNEMENT	168
FIGURE 8 – FONDEMENTS ET MODES D’ATTRIBUTION PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE DE LA VALEUR DES THEORIES SOCIALES	175
FIGURE 9 – LE DIAGRAMME DE MEADOWS : PENSER ENSEMBLE LES TERMES DE LA SOUTENABILITE	207
FIGURE 10 – LE PROCESSUS DE CRISTALLISATION VERS LE PROJET IBEST	244
FIGURE 11 – LA GRILLE THEORICO-EMPIRIQUE DU BIEN-ETRE : ENTRE REALISATIONS ET CAPABILITIES	253
FIGURE 12 – L’HYBRIDATION METHODOLOGIQUE DE L’EXPERIMENTATION IBEST	260
FIGURE 13 – LES TROIS ETAPES DU PROCESSUS PARTICIPATIF	266
FIGURE 14 – LA RETRADUCTION DES AXES THEORIQUES DE L’EXPERIMENTATION IBEST	281
FIGURE 15 – LES CLASSES DE REALISATIONS	283
FIGURE 16 – LES CINQ PROFILS DE SOCIABILITE	286
FIGURE 17 – PRINCIPALES ASSOCIATIONS ENTRE LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU BIEN-ETRE	292
FIGURE 18 – CROISEMENTS ET REDUCTION DES DIMENSIONS	316
FIGURE 19 – GRILLE D’ANALYSE INITIALE DES ENSEMBLES FONCTIONNELS DES CERCLES VERTUEUX DU BIEN- ETRE OU VICIEUX DU MAL-ETRE	329
FIGURE 20 – CARACTERISATION DES INDICATEURS DE BIEN-ETRE SOUTENABLE SELON LA GRILLE DE LECTURE AMENDEE DU CONSEIL DE L’EUROPE	329
FIGURE 21 – L’INSCRIPTION DES INDICATEURS DANS LES DIMENSIONS DU BIEN-ETRE SOUTENABLE	336
FIGURE 22 – LES PROFILS ISSUS DE L’HYBRIDATION PAR DIMENSION	353
FIGURE 23 – ÉVOLUTION DE L’INDICE DE GINI 2001-2011 DANS L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE	360
FIGURE 24 – ÉVOLUTION DE L’ECART INTERDECILE 2001-2011	361
FIGURE 25 – ÉVOLUTION PAR DECILE DES REVENUS PAR UNITE DE CONSOMMATION DES MENAGES DANS L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE	362
FIGURE 26 – INDICE ATMO DE LA QUALITE DE L’AIR DANS L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE	368
FIGURE 27 – TAUX D’ARTIFICIALISATION DES COMMUNES DE L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE EN 2006	369
FIGURE 28 – INTENSITE DES CHANGEMENTS D’USAGE ENTRE 1999 ET 2009 RAPPORTEE A LA TAILLE DU TERRITOIRE	370
FIGURE 29 – ÉVOLUTION DU RYTHME D’ARTIFICIALISATION DES SOLS EN RHONE-ALPES	371
FIGURE 30 – LIEN ENTRE L’IDH ET L’IBEST	387
FIGURE 31 - LIEN ENTRE L’IDH-4 ET LA SATISFACTION A L’EGARD DE SA VIE	388
FIGURE 32 – LA GRILLE D’ANALYSE DU PROCESSUS DE QUANTIFICATION	394

Tableaux :

TABLEAU 1 – POSTURES D’INTERPRETATION DU CARACTERE CONVENTIONNEL DES QUANTIFICATIONS	31
TABLEAU 2 – LES DEFINITIONS DE LA NOTION DE CONVENTION	40
TABLEAU 3 – « L’ÉTAT, LE MARCHÉ ET LES STATISTIQUES »	51
TABLEAU 4 – LES DIFFERENTES PROPRIETES DE LA RATIONALITE	96
TABLEAU 5 – CARACTERISATION DES DIFFERENTES APPROCHES DE LA RATIONALITE	98
TABLEAU 6 – LES NOTIONS DE BASE : LES DEUX ETAPES DE L’EC	99
TABLEAU 7 - MATRICE DES BESOINS ET DES FACTEURS DE SATISFACTION	169
TABLEAU 8 – LES FONDEMENTS DANS LA SELECTION DES OBJETS DE MESURE	223

TABLEAU 9 – CARACTERISATION DES « ESPACES DE NEGOCIATIONS » D’APRES LES CRITERES DE RENAULT (2013)	274
TABLEAU 10 – UNE ILLUSTRATION DE LA PLURALITE DES CRITERES AVANCES	307
TABLEAU 11 – PRESELECTION DES INDICATEURS	319
TABLEAU 12 – DEGRE DE FORCE D’ASSOCIATION DE DEUX VARIABLES	325
TABLEAU 13 – TABLEAU DE BORD DU BIEN-ETRE SOUTENABLE	340
TABLEAU 14 – LES INDICATEURS SELECTIONNES POUR LA CONSTITUTION DES PROFILS DU BIEN-ETRE SOUTENABLE	351
TABLEAU 15 – ANALYSE DES CORRESPONDANCES MULTIPLES : MATRICE DES CORRELATIONS DES VARIABLES TRANSFORMEES	356
TABLEAU 16 – ANALYSE DESCRIPTIVE DES PROFILS DE BIEN-ETRE SOUTENABLE	358
TABLEAU 17 – LE TABLEAU DE BORD DES INDICES DIMENSIONNELS DU BIEN-ETRE SOUTENABLE	378
TABLEAU 18 – COMPARAISON DU CLASSEMENT PAR SECTEURS SELON L’IDH-4 ET L’IBEST	386
TABLEAU 19 – COMPARAISON DES INDICATEURS CONSTITUANT L’IBEST AVEC D’AUTRES EXPERIENCES DE CREATION D’INDICATEURS ALTERNATIFS	389
TABLEAU 20 – LES TROIS MODALITES DE LEGITIMATION DU CONTENU A DONNER AUX INDICATEURS ALTERNATIFS	416

Encadrés :

ENCADRE 1 – PRESENTATION DE L’ECONOMIE DES CONVENTIONS	11
ENCADRE 2 – UNE EXIGENCE D’EGALITE	149
ENCADRE 3 – PRESENTATION DES HUIT PRINCIPES DE BASE DU COURANT DE LA « DEEP ECOLOGY »	199
ENCADRE 4 – L’ECOLOGICAL ECONOMICS ET LE GROUPE BALATON	205
ENCADRE 5 – LA CONSTRUCTION DES PROFILS DE BIEN-ETRE PAR LA METHODE DES NUEES DYNAMIQUES	279
ENCADRE 6 – DETERMINATION DES PRINCIPALES ASSOCIATIONS ENTRE LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU BIEN-ETRE	290
ENCADRE 7 – LE RECOURS AUX DONNEES HORS ENQUETES	320
ENCADRE 8 – MODE DE CONSTRUCTION DE L’IDH4	384
ENCADRE 9 – LA DEFINITION DES « CAPACITES D’ARRIERE-PLAN »	428
ENCADRE 10 – L’UTILITE DE LA NOTION DE COMMUNAUTE INTERPRETATIVE DANS L’ANALYSE DU DISCOURS DES ACTEURS	432

Cartes :

CARTE 1 – CONFRONTATION DU TAUX D’EMPLOI ET SATISFACTION DANS L’EMPLOI ET LE TRAVAIL	346
CARTE 2 – PART DES PERSONNES BENEFICIAIRES DE LA CMUC PARMIS LES ALLOCATAIRES CNAM	348
CARTE 3 – POURCENTAGE DE PERSONNES EN MAUVAISE SANTE NON SUIVIES	348
CARTE 4 – INDICES DIMENSIONNELS PAR SECTEURS DANS L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE	380
CARTE 5 – INDICE COMPOSITE DE BIEN-ETRE SOUTENABLE DANS L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE	383
CARTE 6 – IDH-4 PAR SECTEURS DANS L’AGGLOMERATION GRENOBLOISE	385

Bibliographie

A

- Abdallah, S., Thompson, S., Michaelson, J., Marks, N. et Steuer, N. (2009), *The Happy Planet Index 2.0*, The New Economics Foundation, [en ligne] http://s.bsd.net/nefoundation/default/page/-/files/The_Happy_Planet_Index_2.0.pdf, consulté le 04/04/2015.
- Aglietta, M. (1999), « La globalisation financière », in CEPII, *L'économie mondiale 2000*, Paris, La Découverte, p. 52-67.
- Aït Saïd, F. (2011), *Le bonheur en économie*, Paris, CNDP.
- Alkire, S. (2008), « The Capability Approach to the Quality of Life », *Working paper prepared for the Working Group "Quality of Life"*, octobre 2008, [en ligne] http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/capability_approach.pdf, consulté le 02/03/2013.
- Amar, A. et Berthier, L. (2007), « Le nouveau management public : avantages et limites », *Gestion et Management Publics*, Vol. 5, décembre, [en ligne] http://www.airmap.fr/images/stories/pdf/GMP/GMP2007_5.4_AmarBerthier.pdf, consulté le 10/06/2015.
- Anand, P., Santos, C. et Smith, R. (2005), « The measurement of capabilities », in Anand, P., Santos, C. et Smith, R. (eds.), *Poverty, Capabilities and Measurement*, Oxford, Oxford University Press, p. 283-310.
- Andrews, F. M. (1974), « Social Indicators of Perceived Life Quality », *Social Indicators Research*, 1, p. 279-299.
- Andrews, F. M. et Whitley, S. B. (1976), *Social Indicators of Well-Being. Americans Perceptions of Life Quality*, New York, Plenum Press.
- Angner, E. (2005), *Subjective Measures of Well-Being – A Philosophical Examination*, thèse de doctorat de philosophie, soutenue le 8 juin 2005 à l'université de Pittsburgh.
- Arendt, H. (1961), *Condition de l'homme moderne*, traduit de l'anglais par Fradier, G. (*The Human Condition*), Paris, Calmann-Lévy, 1983 pour l'édition française.
- Ariès, P. (2010), *La simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance*, Paris, La Découverte.
- Arlwright, E., De Boissieu, C., Lorenzi, J.-H. et Samson, J. (2007), *Economie politique de la LOLF*, Paris, La documentation française.
- Arregui, C. C. (2012), « O debate sobre a produção de indicadores sociais alternativos. Demandas por novas formas de quantificação », *Serv. Soc.*, São Paulo, n° 111, p. 529-554, juil-sept. 2012.

Arrow, K. J. (2000), « Observations on social capital », in Dasgupta, P. et Serageldin, I. (eds.), *Social Capital – A Multifaceted Perspective*, New York, The International Bank for Reconstruction and Development, p. 3-5.

Arrow, K. J. (1951), *Social Choice and Individual Values*, New York, John Wiley & Sons.

Audard, C. (2002), « Utilitarisme et éthique publiques : le débat avec Rawls », *Cités*, 2, n ° 10, p. 49-62.

Austin, J. L. (1962), *Quand dire, c'est faire*, traduit de l'anglais par Lane, G (*How to do Things with Words*), Paris, Editions du Seuil, 1970 pour la version française.

B

Bailey, K. D. (1994), *Typologies and taxonomies – An introduction to Classification Techniques*, Thousand Oaks/London/New Delhi, Sage Publication.

Bailly, A. S. et Racine, J.-B. (1988), « Les nouveaux indicateurs sociaux et spatiaux : qualité de la vie, bien-être et disparités territoriales », *L'Espace Géographique*, n ° 3, p. 161-165.

Ballas, D. et Dorling, D. (2007), « Measuring the impact of major life events upon happiness », *International Journal of Epidemiology*, n ° 36, p. 1244-1252.

Ballet, J., Dubois, J.-L. et Mahieu, F.-R. (2011), « La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence », *Mondes en développement*, 4, n ° 156, p. 89-110.

Ballet, J., Dubois, J.-L. et Mahieu, F.-R. (2005), *L'autre développement. Le développement socialement soutenable*, Paris, L'Harmattan.

Ballet, J. et Guillon, R. (2003), *Regards croisés sur le capital social*, Paris, L'Harmattan.

Bardet, F. et Jany-Catrice, F. (2010), « Les politiques de quantification », *Revue française de socio-économie*, n ° 5, p. 9-17.

Barel, Y. (1979), *Le Paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, édition de 2008.

Barel, Y. (1972), « Plaidoyer pour une approche intégrative de la modélisation sociale », *Recherche sociale*, n ° 42, juillet-août 1972.

Barzelay, M. (2001), *The New Public Management: Improving Research and Policy Dialogue*, Oxford, University of California Press.

Batifoulier, Ph. (2011), « Valeurs et convention : une économie politique de la santé », in Batifoulier P., Buttard, A. et Domin, J.-P (dir.), *Santé et politiques sociales : entre efficacité et justice*, Editions Eska, p. 30-42.

- Batifoulier, Ph. et Gadreau, M. (2006), « Régulation et coordination du système de santé. Des institutions invisibles à la politique économique », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II, Paris, La Découverte, p. 453-468.
- Batifoulier, Ph. et Thévenon, O. (2001), « Interprétation et fondement conventionnel des règles », in Batifoulier, P. (dir.), *Théorie des conventions*, Paris, Economica, p. 219-252.
- Bauer, R. A. (ed.) (1966), *Social Indicators*, The M.I.T. Press, Cambridge, Massachusetts.
- Baujard, A. (2003), « L'économie du bien-être est morte. Vive l'économie du bien-être ! », *Document de travail*, Université de Caen, REM-CNRS, révisé en 2011.
- Bauler, T. (2012), « An analytical framework to discuss the usability of (environmental) indicators for policy », *Ecological Indicators*, 17, p. 38-45.
- Bayram, S. A. (2012), « On the role of intrinsic value in terms of environmental education », *Social and Behavioral Sciences*, Vol. 47, p. 1087-1091.
- Beaud, J.-P. et Prévost, J.-G. (2000), *L'ère du chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Beitone, A. (2009), « Biens publics, biens collectifs. Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire », *Journal du MAUSS*, 22 avril 2014, [en ligne] <http://www.journaldumauss.net/?Biens-publics-biens-collectifs>, consulté le 03/06/2014.
- Béjean, S., Midy, F. et Peyron, C. (1999), « La rationalité simonienne : interprétations et enjeux épistémologiques », *Document de travail*, nov. 1999, [en ligne] <http://leg.u-bourgogne.fr/documents-de-travail/e9914.pdf>, consulté le 23/09/2012.
- Bellen (van), H. M. (2005), *Indicadores de Sustentabilidade. Uma Analise Comparativa*, Rio de Janeiro, Editora FGV, édition de 2006.
- Bénicourt, E. (2004), « Contre Amartya Sen », *L'économie politique*, 3, n ° 23, p. 72-84.
- Bergson, H. (1938), *La pensée et le mouvant*, Paris, PUF.
- Bernheim, J. L., Theuns, P., Mazaheri, M., Hofmans, J., Fliege, H. et Rose, M. (2006), « The potential of anamnestic comparative self-assessment (ACSA) to reduce bias in the measurement of subjective well-being », *Journal of Happiness Studies*, Vol. 7, Issue 2, juin, p. 227-250.
- Besancenot, F. (2008), « Réalisation d'un diagnostic territorial de développement durable. Expérimentation dans le Bassin potassique alsacien », *Développement durable et territoires*, Varia, 12 juin 2008, [En ligne] <http://developpementdurable.revues.org/6083>, consulté le 01/06/2015.
- Besleme, K., Maser, E. et Silverstein, J. (1999), « A Community Indicators Case Study : Addressing the Quality of Life in Two Communities », *Redefining Progress*, [en ligne]

-
- <http://rally-foundation.org/projects/neighborhood-info-initiatives/resources/Community%20indicator%20Measurements/A%20community%20Indicators%20Case%20Study.pdf>, consulté le 22/01/2015.
- Bessis, F. (2006), *Dynamiques des institutions entre conventions et regulations*, Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques présentée et soutenue le 11 décembre 2006, Université Paris X-Nanterre.
- Bessis, F., Chaserant, C., Favereau, O. et Thévenon, O. (2006), « L'identité sociale de l'*homo conventionalis* », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 181-195.
- Bessy, C. (2006), « La place de l'intersubjectif et du commun dans l'approche de l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 165-178.
- Bessy, C. (2003), *Conventions et institutions de travail*, Rapport de recherche, centre d'Etudes de l'Emploi, mars.
- Bessy, C. (2002), « Représentation, convention et institution – Des repères pour l'Economie des conventions », *Document de travail du Centre d'études de l'emploi*, n° 20, décembre.
- Bessy, C. et Favereau, O. (2003), « Institutions et économie des conventions », *Cahier d'économie politique*, 2003/1, n° 44, p. 119-164.
- Bidet et al. (2003), « Le sens de la MESURE. Manifeste pour l'Économie en Sociologie : Usage de soi, Rationalisation et Esthétique au travail (chantier) », *Terrains & travaux*, 1, n° 4, p. 207-214.
- Bikhchandani, S., Hirshleifer, D., Welch, I. (1998), « Learning from the behavior of others: conformity, fads, and informational cascades », *Journal of economic perspectives*, 12, p. 151-170.
- Billaudot, B. (2006), « Économie des conventions et théorie de la régulation : de la comparaison à la confrontation », *Économie et Institutions*, p. 55-93.
- Billaudot, B. (2005), « Economique, justification marchande et démocratie », *4^e Colloque international Démocratie et Économie – PEKEA*, novembre 2005, [en ligne] <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/09/94/73/PDF/pub05061.pdf>, consulté le 06/06/2015.
- Billaudot, B. (1980), « Accumulation, croissance et emploi dans l'industrie française : rétrospective 1959-1794 », *Économie et statistique*, Vol. 127, p. 83-99.
- Birnbacher, D. (1998), « Ethique utilitariste et éthique environnementale – une mésalliance », *Revue Philosophique du Louvain*, Vol. 96, 3, p. 427-448.
- Blanc, M. (2006), « Conflits et transactions sociales : la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille », *Sciences de la société*, n° 69, p. 25-37.

-
- Blanchflower, D.G. et Oswald, A.J (1999), « Well-being over Time in Britain and the USA », *Working Paper*, Dartmouth College, [en ligne] <http://www.dartmouth.edu/~blnchflr/papers/Wellbeingnew.pdf>, consulté le 26 janvier 2012.
- Blanchflower, D.G., Oswald, A.J. et Warr, P.B. (1993), « Well-being over Time in Britain and the USA », *London School of Economics Happiness Conference*, Février.
- Blatrix, C. (2009), « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, 2, n ° 74, p. 97-119.
- Blatrix, C. (2002), « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective », *Politix*, Vol. 15, n ° 57, p. 79-102.
- Blay, M. (2006), *Dictionnaire des concepts philosophiques*, Paris, Larousse – CNRS Editions.
- Bleys, B. (2012), « Beyond GDP : Classifying Alternative Measures for Progress », *Social Indicators Research*, Vol. 109, Issue 3, décembre, p. 355-376.
- Blondiaux, L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.
- Blondiaux, L. (1998), *La fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Editions du Seuil.
- Blondiaux, L. (1994), « Le chiffre et la croyance. L'importation des sondages d'opinion en France ou les infortunes d'une opinion sans publics », *Politix*, n ° 25, p. 117-152.
- Boarini, R., Comola, M., Smith C., Manchin, R. et Keulnaer (de), F. (2012), « What Makes for a Better Life?: The Determinants of Subjective Well-Being in OECD Countries. Evidence from the Gallup World Poll », *OECD Statistics Working Papers*, 2012/03, OECD Publishing.
- Boarini, R., Johansson, A. et Mira d'Ercole, M. (2006), « Les indicateurs alternatifs du bien-être », *Cahiers statistiques de l'OCDE*, n° 11, septembre.
- Boidin, B. (2009), « Capabilities et seuils de santé », *Revue Tiers Monde*, 2, n ° 198, p. 335-355.
- Boidin, B. et Zuideau, B. (2006), « Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives », *Mondes en Développement*, Vol. 34, p. 7-37.
- Boisard, P. (2006), « La durée du travail effectif : analyse d'une convention », in Eymard-Duvernay F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II, Paris, La Découverte, p. 289-302.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

-
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, édition de 2011.
- Bombenger, P.-H. et Joerin, F. (2013), « Processus de construction et modalités d'usages aux fondements de systèmes d'indicateurs efficaces en aménagement du territoire », *81^e Congrès de l'ACFAS*, Université de Laval, Québec, 6-10 mai.
- Bossel, H. (1999), *Indicators for Sustainable Development : Theory, Method, Applications. A Report to the Baladon Group*, Winnipeg, International Institute for Sustainable Development, [en ligne] <http://www.ulb.ac.be/ceese/STAFF/Tom/bossel.pdf>, consulté le 05/06/2015.
- Boulanger, P.-M. (2004), « Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique », *Les séminaires de l'Iddri*, n° 2, juil. 2004, [en ligne] http://ide.consultant.free.fr/IMG/pdf/IDDRI_-_Indicateurs_DD_-_Juillet_2004.pdf, consulté le 12/06/2014.
- Bourdieu, P. (2002), *Si monde social m'est supportable, c'est parce que je peux m'indigner*, Entretien avec Antoine Spire, Editions de l'Aube.
- Bourdieu, P. (2001^a), *Science de la science et réflexivité*, Paris, Editions Raisons d'agir.
- Bourdieu, P. (2001^b), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Editions du Seuil.
- Bourdieu, P. (1980), « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31.
- Boyer, R. (2006), « L'économie des conventions 15 ans après. Un point de vue à partir de la théorie de la régulation in Eymard-Duvernay F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 45-75.
- Bozzo-Rey, M. et Dardenne, E. (2012), *Deux siècles d'utilitarisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Branger, V., Gardin, L., Jany-Catrice, F. et Pinaud, S. (2014), *Evaluer l'utilité sociale de l'Économie Sociale et Solidaire*, Alter'Guide, Corus ESS, [en ligne] <http://clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/AlterGuide-2014.pdf>, consulté le 12/06/2015.
- Brickman, P., Coates, D. et Janoff-Bulman, R. (1978), « Lotteries Winners And Accident Victims: Is Happiness Relative ? », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 36, 1978, p. 917-927.
- Brisset, N. (2012), « Deux approches de l'influence du discours économiques sur les phénomènes sociaux », *Revue de philosophie économique*, 2, Vol. 13, p.25-62.
- Bruni, L., Comim, F. et Pugno, M. (2008), *Capabilities and Happiness*, New York, Oxford University Press.

- Bruno, I. (2008), « La recherche scientifique au crible du benchmarking. Petite histoire d'une technologie de gouvernement », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n ° 4 bis, p. 28-45.
- Brundtland, G. H. (1987), *Notre avenir à tous*, Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, [en ligne] http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf, consulté le 9/01/2015.
- Burda, M.C. et Wyplosz, C. (2005), *Macroéconomie à l'échelle européenne*, Bruxelles, De Boeck, Edition de 2006.

C

- Caillé, A. (2009), *Théorie anti-utilitariste de l'action. Fragments d'une sociologie générale*, Paris, Editions La Découverte.
- Caillé, A. (2006), « Remarques sur l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II, Paris, La Découverte, p. 93-102.
- Callon, M. et Barthe, Y. (2005), « Décider sans trancher. Négociations et délibérations à l'heure de la démocratie dialogique », *Négociations*, 2, n ° 4, p. 115-129.
- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil.
- Calmette, J.-F. (2008), « La LOLF comme nouvelle approche des politiques publiques », *Informations sociales*, 6, n ° 150, p. 22-31.
- Camfield, L. (2012), « Quality of Life in Developing Countries », ed. Land, K. C., Michalos, A. C., Sirgy, M. J., *Handbook of Social Indicators and Quality of Life Research*, New York, Springer, p. 399-432.
- Cantelli, F., Jacob, S., Genard, J.-L. et De Visscher, Ch. (2006), « Introduction. Repenser l'action publique », in Genard, J.-L. (dir.), *Les constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan.
- Cary, P. (2012), « Indicateurs alternatifs à la croissance et reconnaissance politique des alternatives », *Revue du Mauss permanente*, 19 octobre 2012, [en ligne] <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article943>, consulté le 14 octobre 2013.
- Cassiers et alii. (2011), *Redéfinir la prospérité : Jalons pour un débat public*, Editions de l'Aube.
- Cassiers, I. et Delain, C. (2006), « La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils ? », *Regards économiques*, n° 38, mars.

-
- Castoriadis, C. (2005), *Une société à la dérive. Entretiens et débats 1974-1997*, Paris, Editions du Seuil.
- Castoriadis, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Editions du Seuil.
- Cavric, B. I. (2011), « Integrating Tourism into Sustainable Urban Development: Indicators from a Croatian Coastal Community », in Sirgy, M. J. et al. (eds.), *Community Quality-of-Life Indicators : Best Case V*, New York, Springer, p. 219-265.
- Chambon, J.-L., David, A. et Devereux, J.-M., (1982), *Les innovations sociales*, Paris, Presses universitaires de France.
- Champagne, P. (1994), « Les fausses simplicités de la notion “d’opinion publique” », in de Béchillon D. (dir.) *Les défis de la complexité : Vers un nouveau paradigme de la connaissance*, Paris, L’Harmattan, p. 61-70.
- Chanteau, J.-P. (2003), « La dimension socio-cognitive des institutions et de la rationalité », *L’Année de la Régulation*, n° 7, p. 45-89.
- Charmettant, H. (2012), « Distinguer l’autorité du pouvoir par la légitimité. Un enrichissement de l’analyse économique de la relation d’emploi », *Cahiers d’économie Politique*, 1, n° 62, p. 37-73.
- Chatel, E. et Rivaud-Danset, D. (2006), « L’économie des conventions : une lecture critique à partir de la philosophie pragmatiste de John Dewey », *Revue de philosophie économique*, n° 13, 1.
- Chauvière, M. (2009), « Qu’est ce que la “chalandisation “ ? », *Informations sociales*, 2, n° 152, p. 128-134.
- Chiapello, E. et Desrosières, A. (2006), « La quantification de l’économie et la recherche en sciences sociales : paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la *positive accounting theory* », in Eymard-Duverney, F. (dir.), *L’économie des conventions, méthodes et résultats*, Tome II, Paris, La Découverte, p. 297-310.
- Citton, Y. (2007), « Préface » et « Postface », in Fish, S., *Quand lire c’est faire : l’autorité des communautés interprétatives*, traduit de l’américain par Dobenesque, E., (*Is there a text in this class? The authority of interpretive communities*), Paris, Les Prairies ordinaires.
- Clark, A. E. et Senik, Cl. (2011), « La croissance du PIB rendra-t-elle les habitants des pays en développement plus heureux ? », *Revue d’économie du développement*, 2, Vol. 25, p. 113-190.
- Clark, A. E. et Oswald, A. J. (2002), « A simple statistical method for measuring how life events affect happiness », *International Journal of Epidemiology*, 31, p. 1139-1144.
- Clastres, P. (1974), *La société contre l’Etat*, Paris, Les Editions de Minuit, Edition de 2011.
- Clément, V. (2009), « Économie du bien-être, choix social et l’influence de la théorie de la justice », *Raisons politiques*, 2009/1, n° 33, p. 57-79.

- Clément, M., Douai, A. et Gondard-Delcroix, C. (2011), « Réflexions sur le concept de soutenabilité sociale dans le contexte des pays du Sud », *Mondes en développement*, 4, n° 156, p. 7-18.
- Clot, H. (2010), « Mesurer la richesse des territoires, une démarche d'observation sociale de l'agglomération grenobloise », in Offredi C., Ravoux, R. (dir.), *La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 153-174.
- Cobb, C. W. (2000), « Measurement tools and the quality of life », *Redefining Progress*, [en ligne] <http://citeserx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.201.9685&rep=rep1&type=pdf>, consulté le 03/06/2015.
- Coleman, J. (1988), « Social capital in the creation of human capital », *The American Journal of Sociology*, vol. 94, S95-S120.
- Comim, F. (2005), « Capabilities and Happiness: Potential Synergies », *Review of social economy*, Vol. LXIII, n°2, juin, p. 161-176.
- Commission des communautés européennes (2001), *Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable*, Bruxelles, 19 juin, [en ligne] <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0264&from=FR>, consulté le 4 juin 2015.
- Conférence Permanente du Développement Territorial (2000), « Indicateurs de développement territorial », *Rapport d'activité de la subvention 1999 – Cellule « Bases de données »*, septembre 2000, [en ligne] <http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/99-00-bdd-v.pdf>, consulté le 05/06/2015.
- Conseil d'analyse économique et Conseil allemand des experts en économie (2010), *Monitoring economic performance, quality of life and sustainability*, [en ligne], http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/095_ANG.pdf, consulté le 10/05/2015.
- Conseil de l'Europe (2005), *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.
- Conseil Québécois de la Recherche Sociale (2002), *Comment mesurer le développement social ?*, [en ligne] http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Rapportfinal_PaulBernard%281%29.pdf, consulté le 05/02/2013.
- Cordonnier, L. (2012), « Eclairage sur la notion de biens communs », [en ligne] <http://base.socioeco.org/docs/laurent-bc-v2.pdf>, consulté le 11/06/2015.
- Cot, A. (1992), « Jeremy Bentham, un “Newton” de la morale », in Béraud, A. et Faccarello, G. (dir.), *Nouvelle histoire de la pensée économique. Des scolastiques aux classiques*, tome 1, Paris, La Découverte, p. 289-301.

Cour des comptes, *Rapport public annuel 2009*, insertion : « bilan d'étape de l'intercommunalité en France ».

Crenshaw, K. (1991), « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, Vol. 43, n°6, p. 1214-1299.

Creusier, J. et Bietry, F. (2014), « Analyse comparative des méthodes de classification. L'exemple du bien-être au travail », *RIMHE*, 1, n° 10, p. 105-123.

Crézé, F. (2006), *La recherche-action et les transformations sociales*, Paris, L'Harmattan.

D

D2DPE (2012), « Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises : l'ISS », *Les notes de la D2DPE*, n° 49, mars 2012.

D2DPE (2009), « Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord-Pas-de-Calais », *les notes de la D2DPE*, n° 24, novembre 2009, [en ligne] <http://www.nordpasdecals.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/note24.pdf>, consulté le 10/06/2015.

Davern, M. T., West, S., Bodenham, S. et Wiseman, J. (2011), « Community Indicators in Action: Using Indicators as a Tool for Planning and Evaluating the Health and Wellbeing of a Community », in Sirgy, M. J. et al. (eds.), *Community Quality-of-Life Indicators: Best Cases V*, New York, Springer, p. 319-338.

Davidson, K. M. (2011), « Reporting Systems for Sustainability: What Are They Measuring? », *Social Indicators Research*, Vol. 100, Issue 2, Janvier, p. 351-365.

Davoine, L. (2012), *Économie du bonheur*, Paris, La Découverte.

Davoine, L. (2009), « L'économie du bonheur. Quel intérêt pour les politiques publiques », *Revue économique*, 2009/4, Vol. 60, p. 905-926.

Davoine, L. (2007), « L'économie du bonheur peut-elle renouveler l'économie du bien-être ? », *Document de travail du Centre d'Etudes et de l'Emploi*, n° 80, février.

Daly, E. H. (2014), *From Uneconomic Growth to a Steady-State Economy*, Massachusetts, Edward Elgar Publishing.

Daly, E. H. (1977), *Steady-state economics*, London, Earthscan, 2^e édition 1992.

Daly, E. H. et Cobb, J.B. JR. (1989), *For the Common Good. Redirecting the Economy Toward Community, The Environment and a Sustainable Future*, Boston, Beacon Press.

Daly, H. E., & Farley, J. (2004), *Ecological Economics : Principles and Applications*, Washington DC, Island Press, 2nd édition, 2010.

- De Munck, J. (1998), « L'institution selon John Searle », in Salais, R., Chatel, E. et Rivaud-Danset, D. (eds.), *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 173-198.
- De Munck, J. et Zimmermann, B. (2008), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales.
- De Roose, F. et Van Parijs, Ph. (1991), *La pensée écologiste. Essai d'inventaire à l'usage de ceux qui la pratiquent comme de ceux qui la craignent*, Bruxelles, De Boeck, 2^e tirage 1994.
- De Schutter, G. (2011), « Changer d'indicateurs, c'est changer de paradigme », *Etopia, Revue d'écologie politique, Autour de Tim Jackson. Inventer la prospérité sans croissance – Deuxième partie*, n° 9, juillet, p. 99-106.
- Dean, H. (2010), *Understanding Human Needs: Social Issues, Policy and Practice*, Bristol, UK, The Policy Press.
- Dean, H. (2009), « Critiquing capabilities: the distractions of beguiling concept », *Critical social policy*, Vol. 29, 2, mai, p. 261-273.
- Deleuze, G. et Guattari, F. (1991), *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Les Editions de Minuit, réédité en 2005.
- Delors, J. (1971), *Les indicateurs sociaux*, Paris, Futuribles, SEDEIS, Paris.
- Demeulenaere, P. (2002), « La complexité de la notion d'utilitarisme dans les sciences sociales », *Cités*, 2, n° 10, p. 37-48.
- Deneulin, S. et McGregor, J. A. (2010), « The capability approach and the politics of a social conception of wellbeing », *European Journal of Social Theory*, n° 13, p. 501-519.
- Denis, J. (2006), « Préface : Les nouveaux visages de la performativité », *Etudes de communication*, 1, n° 26, Dossier : « Performativité : relecture et usages d'une notion frontière », p. 8-24.
- Desrosières, A. (2013), « La mesure du développement : un domaine propice à l'innovation méthodologique », *Revue Tiers Monde*, 2013/1, n° 213, p. 23-32.
- Desrosières, A. (2008^a), *L'argument statistique I*, Paris, Presses de l'Ecole des mines.
- Desrosières, A. (2008^b), *Gouverner par les nombres. L'argument statistique II*, Paris, Presses de l'Ecole des mines.
- Desrosières, A. (2006), « De Cournot à l'évaluation des politiques publiques. Paradoxes et controverses à propos de la quantification », *Prisme*, n° 7, avril 2006.
- Desrosières, A. (2004), « Enquêtes versus registres administratifs : réflexions sur la dualité des sources », *Courrier des statistiques*, n° 111, septembre 2004, p. 3-16.

- Desrosières, A. (2003), « Historiciser l'action publique : l'État, le marché et les statistiques », in Laborier, P. et Trom, D. (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, p. 207-221.
- Desrosières, A. (2001), « Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative », *Genèses*, 2, n° 42, p. 112-127.
- Desrosières, A. (2000^a), « Histoire de la statistique : styles d'écriture et usages sociaux », in Beaud, J.P. et Prevost, J. G. (dir.), *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales*, Montréal, Presse de l'Université du Québec, p. 37-60.
- Desrosières, A. (2000^b), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- Desrosières, A. (1992), « Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public », *Raisons Pratiques*, 3, p. 131-154.
- Desrosières, A. et Kott, S. (2005), « Quantifier », *Genèses*, 2005/1, n° 58, p. 2-3.
- Desrosières, A. et Thévenot, L. (1992), *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte.
- Devetter, F.-X., Jany-Catrice, F. et Ribault, Th. (2005), *Les services à la personne*, Paris, La découverte.
- Dewey, J. (1938), *Logique : la théorie de l'enquête*, traduit de l'anglais par Deledalle, G. (*Logic : the Theory of Enquiry*), Paris, Presses Universitaires de France, 1993 pour l'édition française.
- Dewey, J. (1927), *Le public et ses problèmes*, traduit de l'américain par Zask J. (*The public and its problems*), Paris, Gallimard, 2005 pour l'édition française.
- Didier, E. et Tasset, C. (2013), « Pour un stactivisme. La quantification comme instrument d'ouverture du possible », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 24, p. 123-140.
- Diener, E., Lucas, R., Schimmack, U., et Helliwellet, J. (2009), *Well-Being for Public Policy*, New York, Oxford University Press.
- Diener, E. et Suh, E. (1997), « Measuring Quality of Life: Economic, Social and Subjectives Indicators », *Social Indicators Research*, 40, p. 189-216.
- Direction de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique (2013), *Glossaire des termes usuels en mesure de performance et en évaluation. Pour une gestion saine et performante*, Gouvernement du Québec, [en ligne] http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/glossaire_termes_usuels.pdf, consulté le 12/06/2015.
- Dodier, N. (1996), « Les sciences sociales face à la raison statistique (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 51^e année, n° 2, p. 409-428.

- Dontenwill, E. (2008), *Le développement durable à l'épreuve des mondes de l'entreprise : le cas Botanic*, thèse de sciences économiques et gestion, soutenue le 27 novembre 2008 à l'université Jean Moulin Lyon 3.
- Doré, D., Girard, P., Laroche, R., Rousseau, S., Régnier, J., Brassard, A. et Gilbert, P. (2002), *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, [en ligne] <http://www.tableaubord.org/>, consulté le 5/06/2015.
- Douai, A. (2009), « Richesse, valeur et bien-être : réflexion théorique et méthodologique sur l'analyse de la relation entre croissance économique et qualité de vie », thèse sous la direction de J.-M. Harribey, Université Montesquieu Bordeaux IV, soutenue le 4 décembre.
- Doyal, L. et Gough, I. (1991), *A theory of human need*, Basingstoke, Macmillan.
- Dubedout, H. (1983), *Ensemble refaire la ville, rapport au Premier ministre du président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers*, Paris, la Documentation française.
- Ducos, G. et Barreau, B. (2014), « Quels indicateurs pour mesurer la qualité de la croissance ? », *La note d'analyse*, France stratégie, septembre, [en ligne] <http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/note-fs-indicateurs-croissance-ok.pdf>, consulté le 2 mai 2015.
- Dupuy, J.-P. (2003), « Le problème théologico-scientifique et la responsabilité de la science », d'après la conférence donnée en ouverture des Premières Rencontres « Science et Décideurs » *Prévenir et gérer les risques*, sous l'égide du Ministère de la recherche et des nouvelles technologies, Poitiers, 28 novembre 2003, [en ligne] http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/dupuy_250504.pdf, consulté le 23/05/2015.
- Dupuy, J.-P., Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R. et Thévenot, L. (1989), « Introduction », *Revue économique*, Vol. 40, n° 2, p. 141-146.

E

- Easterlin, A. R. (2005), « Feeding the Illusion of Growth and Happiness: a Reply to Hagerty and Veenhoven », *Social Indicators Research*, Vol. 74, Issue 3, p. 429-443.
- Easterlin, A. R. (2001), « Income and Happiness: Towards a Unified Theory », *The Economic Journal*, 111, juillet, p. 465-484.
- Easterlin, A. R. (1974), « Does Economic Growth Improve the Human lot? », in Paul A. David and Melvin W. Reder, *Nations and Households in Economic Growth : Essays in Honour of Moses Abanovitz*, New York, Academic Press.
- Elvers, E. et Rosen, B. (1997), « Quality Concept for Official Statistics », *Encyclopedia of Statistical Sciences*, Volume 3, New York, John Wiley & Sons, p. 621-629, [en ligne] <http://dsbb.imf.org/images/pdfs/Encyc.pdf>, consulté le 12/01/2014.

- Emery, Y. et Giauque, D. (2005), *Paradoxes de la gestion publique*, Paris, L'Harmattan.
- Eymard-Duvernay, F., Favereau, O., Orléan, A., Salais, R. et Thévenot, L. (2006), « Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 23-44.
- Eymard-Duvernay, F. (dir.) (2006^a), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, « Introduction », Paris, La Découverte, p. 11-20.
- Eymard-Duvernay, F. (dir.) (2006^b), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II, « Introduction », Paris, La Découverte, p. 11-16.
- Eymard-Duvernay, F. (2002), « Pour un programme d'économie institutionnaliste », *Revue économique*, 2002/2 Vol. 53, p. 325-336.
- Eymard-Duvernay, F. (1997), « Cognition et coordination », in Reynaud, B. (dir.), *Les limites de la rationalité. Les figures du collectif*, Tome 2, Paris, La Découverte, p. 323-328.

F

- Fargeon, V., Le Quéau, P., Le Roy, A., Offredi, C., Ottaviani, F. (2014), « L'étude Ibest : une mesure du bien-être comme tension », in Lamotte, B., Le Roy, A., Massit, C., Puissant, E. (eds), *Innovations sociales, innovations économiques*, Louvain la Neuve, Presses universitaires de Louvain, Cahiers du Cirtes, hors-série #4, p. 225-242.
- Farrell, G. (2008), « Le bien-être de tous : objectif de la cohésion sociale », *Tendances de la cohésion sociale*, n° 20, Editions du Conseil de l'Europe, p. 15-34.
- Farvaque, N. (2006), « Bases d'information et conventions d'évaluation dans l'approche par les capacités de Sen », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II., Paris, La Découverte, p. 159-173.
- Favereau, O. (1989), « Organisation et marché », *Revue française d'économie*, Vol. 4, n° 1, p. 65-96.
- Favereau, O. (1986), « La formalisation du rôle des conventions dans l'allocation des ressources », in Salais, R. et Thévenot, L. (eds.), *Le travail : marchés, règles, conventions*, Paris, INSEE-Economica, p. 249-268.
- Ferlie, E., Ashburner, L., Fitzgerald, L. et Pettigrew, A. (1996), *The New Public Management in Action*, New York, Oxford University Press.
- Ferrer-i-Carbonell, A. (2003), *Quantitative Analysis of Well-being with Economic Applications*, thèse de doctorat d'économie sous la direction de Van Praag, B. M. S., soutenue le 17 janvier à l'Amsterdam School of Economics Research Institute.
- Figuière, C. (2006), « Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique », *VertigO*, Vol. 7, n° 2, septembre.

- Figuière, C., Boidin, B. et Diemer, A. (2014), *Economie politique du développement durable*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Figuière, C. et Rocca, M. (2012), « Gouvernance : modes de coordination innovants ? Six propositions dans le champ du développement durable », *Innovations*, 3, n ° 39, p. 169-190.
- Filleul, L., Medina, S. et Cassadou, S. (2003), « La pollution atmosphérique particulaire urbaine : de l'épidémiologie à l'impact sanitaire en santé publique », *Revue d'épidémiologie de santé publique*, Vol. 51, n° 5, p. 527-542.
- Fish, S. (1980), *Quand lire c'est faire : l'autorité des communautés interprétatives*, traduit de l'américain par Dobenesque, E. (*Is there a text in this class? The authority of interpretive communities*), Paris, Les Prairies ordinaires, 2007 pour l'édition française.
- Flahault, F. (2011), *Où est passé le bien commun*, Édition Mille et Une Nuits, Paris.
- Fleurbaey, M. et Blanchet, D. (2013), *Beyond GDP. Measuring Welfare and Assessing Sustainability*, New York, Oxford University Press.
- Fleurbaey, M., Herpin, N., Martinez, M. et Verger, D. (1998), « Mesurer la pauvreté ? », *Économie et statistique*, Vol. 308, p. 23-33.
- Folke, C., Carpenter, S. R., Walker, B., Scheffer, M., Chapin, T. et Rockström, J. (2010), « Resilience Thinking: Integrating Resilience, Adaptability and Transformability », *Ecology and Society*, 15(4), 20, [en ligne] <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art20/>, consulté le 14/06/2015.
- Fortino, S. (2013), « Quand les logiques du privé investissent le secteur public : déstabilisation des collectifs et reflux de participation », *Participations*, 1, n ° 5, p. 53-76.
- Forum mondial des alternatives (2012) « La déclaration universelle du bien commun de l'humanité », *Mémoire des luttes*, présenté au Sommet des peuples de Rio de Janeiro de juin 2012, [en ligne] <http://www.medelu.org/Vers-une-declaration-universelle>, consulté le 01/06/2014.
- Foucault, M. (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Fouquet, A. (2010), « L'usage des statistiques : de l'aide à la décision à l'évaluation des politiques publiques », *Revue française des affaires sociales*, 1, n ° 1-2, p. 307-322.
- Fourquet, F. (1980), *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Paris, Ed. Recherches.
- France, I. (2009), « Développement durable et référence à la nature : le prolongement contemporain du discours capitaliste », *La revue lacanienne*, 2, n ° 4, p. 129-131.
- France, I. (2009), « Réflexions à partir de l'ouvrage de Jon Elster. Le désintéressement ? Traité critique de l'homme économique », *La revue lacanienne*, 3, n ° 5, p. 201-203.

- Franchet, Y. et Renault, M. (2009), « Societal Indicators of Territorial Well-Being », *The 3rd OECD World Forum on "Statistics, Knowledge and Policy"* », Busan, Korea, 23-30 octobre 2009.
- Frey, B. et Stutzer, A. (2005), « Happiness Research: State and Prospects », *Review of Social Economy*, Vol. LXII, n°2, juin, p. 207-228.
- Frey, B. et Stutzer, A. (2002), *Happiness & Economics. How the Economy and Institutions Affect Human Well-Being*, Princeton, Princeton University Press.
- Frey, B. et Stutzer, A. (2000), « Happiness, Economy and Institutions », *The Economic Journal*, Vol. 110, Issue 466, octobre, p. 918-938.
- Friedman, M. (1968), « The role of monetary policy », *American Economic Review*, vol. 58, p. 1-17.
- Friedman, M. (1953), « The Methodology of Positive Economics », in *Essays in Positive Economics*, Chicago, University of Chicago Press, 1970, p. 3-43, [en ligne] <http://www.socjologia.amu.edu.pl/isoc/userfiles/40/friedman-1953.pdf>, consulté le 15/06/2015 (nota bene : la pagination est différente de l'ouvrage original).

G

- Gadreau, M. (2009), « Économie et éthique en santé du calcul au jugement de valeur », *Revue de philosophie économique*, 1, Vol. 10, p. 3-17.
- Gadrey, J. (2012), « Sur la mainmise des experts », *Projet*, n° 331, p. 26-32.
- Gadrey, J. (2011), « Sur la "prospérité sans croissance" de Tim Jackson », *Etopia, Revue d'écologie politique, Autour de Tim Jackson – Inventer la prospérité sans croissance – Deuxième partie*, n° 9, juillet, p. 43-46.
- Gadrey, J. (2006), « Les conventions de richesse au cœur de la comptabilité nationale. Anciennes et nouvelles controverses », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 311-324.
- Gadrey, J. (2005^a), « L'invention de l'utilité sociale des associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation », *Économie et Solidarités*, Vol. 36, n° 1, p. 7-26.
- Gadrey, J. (2005^b), « Reconsidérer la richesse ? Avec quels acteurs et quelles forces sociales ? », *L'homme et la société*, n° 156-157, 2, avril-septembre, p. 115-131.
- Gadrey, J. (2001), « Nouvel esprit du capitalisme et idéologie néo-libérale », *Sociologie du travail*, 43, p. 389-402.
- Gadrey, J. (1996), *Services. La productivité en question*, Paris, Desclée de Brouwer.

- Gadrey, J. et Jany-Catrice, F. (2005), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La découverte, édition de 2012.
- Gadrey, J. et Jany-Catrice, F. (2003), *Les indicateurs de richesse et de développement. Un bilan international en vue d'une initiative française*, rapport de recherche pour la DARES, mars 2003.
- Gasper, D. (2010), « Conceptualising human needs and wellbeing », Ed. Gough, I. et McGregor, J. A., *Wellbeing in Developing Countries. From Theory to Research*, Cambridge University Press, p. 47-70.
- Gasper, D. (2004), « Human Well-being: Concepts and Conceptualizations », *Discussion Paper n°6*, World Institute for Development Economics Research, avril.
- Gaulejac (de), V. (2009), *La société malade de la gestion, Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Points.
- Gautié, J. et Gazier, B. (2006), « Les “marchés transitionnels du travail” : à quel paradigme appartiennent-ils ? », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 103-115.
- Georgescu-Roegen, N. (2006), *La décroissance. Entropie – Ecologie – Economie*, Paris, Editions Ellébore – Sang de la terre.
- Gerbier, L. (2006), « Gnoséologie », in Blay, M., *Dictionnaire des concepts philosophiques*, Paris, Larousse – CNRS Editions, p. 354.
- Ghirardello, A. et van der Plancke, V. (2006), « Analyse de la discrimination à l'embauche. Pluraliser les actions positives pour réviser les conventions », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II, Paris, La Découverte, p. 145-158.
- Giddens, A. (1990), *Les conséquences de la modernité*, traduit de l'anglais par Meyer, O. (*The consequences of modernity*), Paris, L'Harmattan, 1994 pour l'édition française.
- Gilbert, P. (2002), « L'analyse de politique à la rescousse du management public ? ou la nécessaire hybridation de deux approches que tout, sauf l'essentiel, sépare », *Politiques et management public*, Vol. 20, n° 20-1, p. 1-14.
- Glatzer, W. (2008), « Perceptions et mesure du bien-être », *Tendances de la cohésion sociale*, n° 20, Editions du Conseil de l'Europe, p. 101-122.
- Gomez, P.-Y., (2003), « Recherche en action : propositions épistémologiques pour l'analyse conventionnaliste », in Amblard, M. (ed.), *Conventions & management*, Bruxelles, De Boeck, p. 257-275.
- Gonzalez, Ph. (2006), « L'institution du divin et du collectif ou les politiques du réel de la prédication évangélique », *Etudes de communication*, 1, n° 26, dossier : « Performativité : relecture et usages d'une notion frontière », p. 53-67.

- Gori, R. et Del Vogo, M.-J. (2009), « L'idéologie de l'évaluation : un nouveau dispositif de servitude volontaire », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2, n° 8, p. 11-26.
- Gorz, A. (2009), « Au-delà des chiffres et du productivisme : redéfinir la richesse comme production de soi », *Ecorev'*, 23 mars 2009, [en ligne] <http://ecorev.org/spip.php?article785>, consulté le 15/06/2015.
- Gough, I. (2003), « Lists and thresholds: comparing the Doyal-Gough theory of human need with Nussbaum's capabilities approach », *WeD Working Paper*, 1, ESRC Research Group on Wellbeing in Developing Countries.
- Gourgues, G. (2010), *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse de science politique soutenue le 7 décembre 2010, Université de Grenoble.
- Greffes, X. (2007), *Economie des politiques publiques*, Paris, Dalloz, 2^e édition.
- Gross, B. M. (1966), « A Historical Note on Social Indictaors », in Bauer R. A. (ed.), *Social Indicators*, The MIT Press, p. ix-xviii.
- Guay, L. (2000), « L'applicabilité sociale des solutions visant à parer au réchauffement climatique », *VertigO*, Vol. 1, n° 2, septembre, consulté le 5 mars 2014, [en ligne] <http://vertigo.revues.org/4048>, consulté le 15/06/2015.
- Guillemot, D. (1996), « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et Statistique*, Vol. 300, p. 39-53.
- Guillen Royo, M. (2007), « Well-being and consumption: towards a theoretical approach based on human needs satisfaction », in Ed. Bruni, L. et Porta, P. L. (eds.), *Handbook on the Economics of Happiness*, Northampton, Massachussets, USA, Edward Elgar, p. 151-169.

H

- Habermas, J. (1981), *Théorie de l'agir communicationnel. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard.
- Hacking, I. (2000), « Façonner les gens : le seuil de pauvreté », in Beaud, J.P. et Prevost, J. G. (dir.), *L'ère du chiffre : systèmes statistiques et traditions nationales*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 17-36.
- Haepereen (van), B. (2012), « Que sont les principes du New Public Management devenus ? Le cas de l'administration régionale wallonne », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2, Tome LI, p. 86-99.
- Hamaide, B., Fauchaux, S., Neve, M. et O'Connor, M. (2012), « Croissance et environnement : la pensée et les faits », *Reflets et perspectives de la vie économiques*, 4, Tome LI, p. 9-24.
- Haq, M. U. (1995), *Reflections on Human Development*, New York, Oxford University Press.

- Harribey, J.-M. (2013), *La richesse, la valeur et l'inestimable. Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Harribey, J.-M. (2010), « Richesse : de la mesure à la démesure, examen critique du rapport Stiglitz », *Revue du Mauss*, n° 35, 1^{er} semestre 2010, p. 63-82.
- Harribey, J.-M. (2008), « Valeur-travail, transformations du capitalisme et primat de l'économie : controverses, malentendus et contresens », in Sainsaulieu, I. (dir.), *Par delà l'économisme, la querelle du primat en sciences sociales*, Paris, l'Harmattan, p. 101-116.
- Harribey J.-M. (2006), « Richesse et valeur : un couple qui ne fait pas bon ménage », *L'Homme et la société* /2, N° 156, p. 27-46.
- Harribey, J.-M. (1999), *La soutenabilité : une question de valeur(s)*, Habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail du CED, n° 34, [en ligne] <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/soutenabilite.pdf>, consulté 1/02/2015.
- Harsanyi, J. C. (1976), *Essays on ethics, social behavior, and scientific explanation*, Hingham, Massachusetts, USA, D. Reidel Publishing Company.
- Héran, F. (1984), « L'assise statistique de la sociologie », *Économie et statistique*, n° 168, juillet-août, p. 25-34.
- Hertzog, R. (2006), « La loi organique relative aux lois de finance (LOLF) dans l'histoire des grands textes budgétaires : continuité et innovation », *Revue française d'administration publique*, 1, n° 117, p. 15-30.
- Hillier, J., Moulaert F. et Nussbaumer, J. (2004), « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2004/2, Vol. 6, p. 129-152.
- Holden, M. (2012), « Urban Policy Engagement with Social Sustainability in Metro Vancouver », *Urban Studies*, 49(3), p. 527-542.
- Holden, M. (2010), « The Rhetoric of Sustainability: Perversity, Futility, Jeopardy? », *Sustainability*, 2, p. 645-659.
- Holden, M. (2009), « Community Interests and Indicator System Success », *Social Indicators Research*, juillet 1, p. 429-448.
- Hove (van den), S. (2000), « Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable », *Cahier du C3ED*, [en ligne] http://medsci.free.fr/docsderef/Hove2000_Approches%20participatives%20pour%20la%20gouvernance%20en%20matie%CC%80re%20de%20de%CC%81veloppement%20durable.pdf, consulté le 12/10/2014.
- Hugon, Ph. (1999), « Le “consensus de Washington” en question », *tiers monde*, Vol. 40, n° 157, p. 11-36.

Hume, D. (1739), *Traité de la nature humain. L'entendement. Livre I et appendice*, traduit de l'anglais par Baranger, Ph. et Saltel, Ph., Paris, Flammarion, 1995 pour l'édition française.

Husserl, E. (1907-1935), *Sur l'intersubjectivité*, traduit de l'allemand par Depraz, N. (*Zur Phänomenologie der Intersubjektivität*), Paris, Presses universitaires de France, 2001 pour l'édition française.

Huxley, A. (1932), *Le meilleur des mondes*, traduit de l'anglais par Castier, J. (*Brave New World*), Paris, Pocket, 2002 pour l'édition française.

I

Illich, I. (1973), *La convivialité*, Paris, Editions du Seuil.

Illich, I. (1971), *Une société sans école*, Paris, Editions du Seuil.

INSEE (2014), « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *INSEE Première*, n° 1519, octobre.

INSEE (2013), « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *INSEE Première*, n° 1428, janvier.

INSEE Lorraine (2012), « Lorraine : une analyse multidimensionnelle du bien-être », *Economie Lorraine*, n° 282, mars 2012.

IWEPS (2010), « Projet de recherche relatif à l'élaboration concertée d'indicateurs de bien-être avec les citoyens au niveau local pour agir pour la cohésion sociale et la responsabilité partagée en Wallonie (Belgique) », *Document de travail*, actualisé en vue de la réunion du 28 juin 2010.

J

Jackson, T. (2009), *Une prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, traduit de l'anglais (*Prosperity without Growth. Economics For a Finit Planet*, Earthscan), Editions De Boeck, Bruxelles, 2010 pour l'édition française.

Jackson, T., Jager, W. et Stagl, S. (2004), « Beyond Insatiability : Needs Theory, Consumption and Sustainability », *Working Paper Series*, n°2, Centre for Environmental Strategy – University of Surrey.

Jacksonville Community Council Inc. (2012), *Annual Report*, [en ligne] <http://www.jcci.org/quality-of-life-report>, consulté le 15/06/2015.

Jacquemain, M. (2006), « Le capital social : une introduction », Houard, J. et Jacquemain, M. (eds.), *Capital social et dynamique régionale*, Bruxelles, De Boeck, p. 5-40.

-
- Jany-Catrice, F. (2013), « Indicateurs de richesse », in Postel, N. et Sobel, R. (dir.), *Dictionnaire critique de la RSE*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, p. 247-251.
- Jany-Catrice, F. (2012^a), *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Jany-Catrice, F. (2012^b), « Quand mesurer devient maladif », *Revue Projet*, 6, n° 331, p. 6-13.
- Jany-Catrice, F. (2010), « La longue marche vers de nouveaux indicateurs sur les territoires », *Savoir/agir*, n° 11, p. 93-101.
- Jany-Catrice, F. (2009^a), « Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises », 4^e congrès RIODD « LA RSE : Une nouvelle régulation du capitalisme », 25-27 juin 2009, Lille, [en ligne] http://clerse.univ-lille1.fr/IMG/pdf/axe_4_jany_catrice.pdf, consulté le 15/06/2015.
- Jany-Catrice, F. (2009^b), « Des indicateurs composites de développement humain et de santé sociale : un enjeu de démocratie ? », *EcoRev'*, n° 31, hiver.
- Jany-Catrice, F. et Marlier, G. (2013^a), « Regional Indicators of Well-Being: The Case of France », in Sirgy, J., Phillips, R. et Rahtz, D. (eds.), *Community Quality-of-Life Indicators: Best Cases VI*, Vol. 4, p. 19-44.
- Jany-Catrice, F. et Marlier, G. (2013^b), « Evaluer la santé sociale des régions françaises : entre enjeux économiques, épistémologiques et politiques », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4, octobre, p. 647-677.
- Jany-Catrice, F. et Méda, D. (2013), « Les nouvelles mesures des performances économiques et du progrès social. Le risque de l'économiscisme », *Revue du MAUSS*, 1, n° 41, p. 371-397.
- Jany-Catrice, F. et Méda, D. (2011^a), « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, genre et sociétés*, 2, n° 26, p. 141-171.
- Jany-Catrice, F. et Méda, D. (2011^b), « Le rapport Stiglitz et les écueils de l'expertise », *Note de travail de l'IDIES*, n° 14, mars, [en ligne] http://www.idies.org/public/Publications/idies_note_de_travail_14_BAT.pdf, consulté le 10/11/2014.
- Jany-Catrice, F. et Méda, D. (2010), « Les conditions sociales de la production du rapport Stiglitz sur "les indicateurs de performance économique et le progrès social" », in Degavre, F., Desmette, D., Mansez, E., Nyssens, M., Reman, P. (dir.), *Transformation et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires*, Presses universitaires de Louvain, p. 539-557.
- Jevons, W. S. (1871), *L'économie politique*, traduit de l'anglais par Gravez, H. (*The Theory of Political Economy*), Chicoutimi, J.-M., Tremblay, 2004 pour l'édition française, [en ligne]

http://classiques.uqac.ca/classiques/jevons_w_stanley/economie_politique/jevons_economie_politique.pdf, consulté le 7 août 2014.

- Jonas, H. (1979), *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, traduit de l'allemand par Greisch, J., (*Das Prinzip Verantwortung*), Paris, Les Editions du Cerf, 1995 pour l'édition française.
- Jouvenel (de), B. (1957), « L'économie politique de la gratuité », *Futuribles*, n° 357, nov. 2009, p. 75-85.
- Julnes, G. (1999), « Identifying Dimensions and Types in Public Administration Research: Introduction to Principal Components Analysis, Factor Analysis, and Cluster Analysis », in Miller, G. J. et Yang, K. (eds), *Handbook of Research Methods in public Administration*, New York, Taylor & Francis Group, 2008 pour la seconde édition, p. 515-564.

K

- Kahneman, D. (2000), « Experienced Utility and Objective Happiness: A Moment-Based Approach », in Kahneman, D. et Tversky, A. (eds), *Choices, Values and Frames*, New York, Cambridge University Press, [en ligne] <http://dev3.cepr.org/meets/wkcn/3/3503/papers/kahneman.pdf>.
- Kahneman, D. et Krueger, A. B. (2006), « Developments in the Measurement of Subjective Well-Being », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 20, n°1, p. 3-24.
- Kahneman, D., Krueger, A. B., Schkade, D. A., Schwartz, N. et Stone, A. A. (2004), « A survey Method for Characterizing Daily Life Experience: The Day Reconstruction Method », *Science*, 3, Vol. 306, n° 5702, décembre, p. 1776-1780.
- Kahneman, D., Wakker, P. et Sarin, R. (1997), « Back to Bentham? Explorations of experienced utility », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, Issue 2, mai, p. 375-405.
- Kandil, F. (1998), « De la rationalité à la raison pratique dans les actes économiques », in Salais, R., Chatel, E. et Rivaud-Danset, D. (dir.), *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 145-169.
- Kant, E. (1785), *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduit de l'allemand par Delbos, V. (*Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*), Paris, Nathan, 2006.
- Keiner, M. (2006), « Rethinking Sustainability. Editor's Introduction », *The Future of Sustainability*, Ed. Keiner, M., Springer.
- Kende, P. (1971), *L'abondance est-elle possible ?*, Paris, Gallimard.
- King, P. (2007), « The concept of wellbeing and its application in a study of ageing in Aotearoa New Zealand », programme *Enhancing Wellbeing in an Ageing Society (EWAS)*, The Family Center Social Policy Research Unit, Working Paper 8, mars.

Klein, C. (2013), « Social Capital or Social Cohesion : What Matters For Subjective Well-Being? », *Social Indicators Research*, 110 (3), décembre, p. 891-911.

Kreps, D. M. (1979), « A representation theorem for “preference for flexibility” », *Econometrica*, n°3, mai, p. 565-577.

L

Lafarge, F. (2010), « La révision générale des politiques publiques : objet, méthodes et redevabilité », *Revue française d'administration publique*, 4, n° 136, p. 755-774.

Land, K. C. (2004), « An Evidence-Based Approach to the Construction of Summary Quality-of-life Indices », Glatzer, W., Stoffregen, M. et von Below S. (eds.), *Challenges for Quality of Life in the Contemporary World*, New York, Kluwer, p. 107-124.

Land, K. C., Michalos, A. C. et Sirgy, M. J. (2012), « Prologue : The Development and Evolution of Research on Social Indicators and Quality of Life (QOL) », Land, K. C., Michalos, A. C. et Sirgy, M. J. (eds.), *Handbook of Social Indicators and Quality of Life Research*, London/New York, Springer, p. 1-22.

Langlois, S. (2010), « Mesurer scientifiquement le bonheur et la qualité de vie », in Fahmy, M. (dir.), *L'Etat du Québec 2011*, Montréal, Boréal, p. 143-154.

Lascoumes, P. et Le Bourhis, J.-P. (1998), « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'actions et procédures », *Politix*, Vol. 11, n° 42, 9, p. 37-66.

Lascoumes, P. et Le Galès, P., (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

Latouche, S. (2005), « Peut-on mettre un vin nouveau dans de vieilles outres ? Décroissance, “disvaleur” et mesure du bien-être », *L'Homme et la société*/2, n° 156, p. 99-114.

Latour, B. (2008), « Pour un dialogue entre science politique et science studies », *Revue française de science politique*, 4, Vol. 58, p. 657-678.

Latour B., (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, Edition La Découverte.

Laurent, E. (2011), « Faut-il décourager le découplage ? », *Revue de l'OFCE/Débats et politiques*, 120, [en ligne] <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/9-120.pdf>, consulté le 15/06/2015.

Layard, R. (2005), *Le prix du bonheur*, traduit de l'anglais par Jaquet, C., (*Happiness, lessons from a new science*), Paris, Armand Colin, 2007 pour l'édition française.

Layard, R. (2006), « Happiness and Public Policy: A Challenge To The Profession », *The Economic Journal*, 116, Mars 2006, p. 24-33.

-
- Lazaesfeld, P. F. (1958), « Evidence and Inference in Social Research », *Daedalus*, Vol. 87, n° 4, p. 99-130.
- Le Moigne, J.L. (1998), « Représenter et raisonner les comportements socio-économiques », in Roland-Lévy, C. et Adair, Ph. (dir.), *Psychologie économique. Théorie et application*, Paris, Economica, [en ligne] <http://archive.mcxapc.org/docs/ateliers/lemoign1.htm>, consulté le 15/06/2015.
- Le Roy, A., Millot, G. (2012), « L'utilisation de la donnée chiffrée dans le pilotage et l'évaluation des politiques publiques : le cas des politiques de développement rural », *Notes et études socio-économiques*, n° 36, p. 103-121.
- Le Roy, A. et Offredi, Cl. (2011), « La quantification au service de l'observation sociale locale : à quelles conditions ? », *Revue française de socio-économie*, 1, n° 7, p. 191-208.
- Le Roy, A., Offredi, C. et Ottaviani, F. (2015), « The Challenges of Participatory Construction of Social Indicators of Well-Being », *Social Indicators Research*, Volume 120, Issue 3, p. 689-700.
- Le Roy, A. et Ottaviani, F. (2013), « Mesurer pour comprendre les dynamiques territoriales et nourrir les politiques locales », *Revue Géographie Économie, Société*, 15, p. 345-364.
- Lebaron, F. (2012), « Les indicateurs sociaux et le débat public après le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi », *Savoir/Agir*, n° 21, 20 septembre, p. 89-95.
- Lebaron, F. (2011), *Les indicateurs sociaux au XXI^e siècle*, Paris, Dunod.
- Lebaron, F. (2009^a), « Vers une économie du bonheur ? », *Savoir/Agir*, n° 9, septembre, [en ligne] <http://www.contretemps.eu/interventions/vers-economie-bonheur>, consulté le 15/06/2015.
- Lebaron, F. (2009^b), « La crise à la lumière des nouveaux indicateurs de richesse », *Savoir/Agir*, n° 8, septembre, p. 33-42.
- Lebaron, F. (2000), *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil.
- Lefèvre, C. et Jouve, B. (1999), « De la gouvernance urbaine au gouvernement des villes ? Permanence ou recomposition des cadres de l'action publique en Europe », *Revue française de science politique*, Vol. 49, n° 6, p. 835-854.
- Lehtonen, M. (2013), « Quelques réflexions concernant (les limites) de la participation dans les processus d'élaboration et de l'utilisation des indicateurs », *81e Congrès de l'ACFAS*, Université de Laval, Québec, 6-10 mai.
- Lehtonen, M. (2004), « The environmental-social interface of sustainable development: capabilities, social capital, institutions », *Ecological Economics*, 49, p. 199-214.
- Lévesque, M. et White, D. (1999), « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et Politiques*, n° 41, p. 23-33.

- Leyens, S. (2011), « Capabilités et définition transculturelle de la prospérité », in Cassiers et alii. (dir.), *Redéfinir la prospérité. Jalons pour un débat public*, Editions de l'Aube, p. 77-100.
- Livet, P. et Thévenot, L. (1994), « Les catégories de l'action collective », in Orléan, A (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, p. 139-168.
- Littig, B. et Grießler, E. (2005), « Social sustainability: a catchword between political pragmatism and social theory », *International Journal of Sustainable Development*, Vol. 8, n°1/2, p. 65-79.
- Loinger, G. (2004), « Leçons des expériences récentes d'élaboration d'indicateurs territorialisés du développement durable dans le champ de la gouvernance locale », in Offredi, Cl. (ed.), *La dynamique de l'évaluation face au développement durable*, Paris, l'Harmattan, p. 29-42.
- Lorrain, D. (2006), « La dérive des instruments. Les indicateurs de la politique de la ville et l'action publique », *Revue française de science politique*, 3, Vol. 56, p. 429-455.
- Losa, F., Origoni, P. et Ritschard, G. (2005), « Usage non classificatoire d'arbres de classification : enseignements d'une analyse de la participation féminine en Suisse », *Revue des Nouvelles Technologies de l'Information*, Vol. 1, p. 7-18.
- Löwy, L. (2008), « La nouvelle économie du bonheur », *Mouvements*, 2008/2, n ° 54, p. 78-86.
- Lucas, R. E. (1972), « Expectations and the Neutrality of Money », *Journal of Economic Theory*, vol. 4, p. 103-124.
- Lung Hung, C., Tsai, Y.-M. et Wu, C.-H. (2009), « How do Positive Views Maintain Life Satisfaction ? », *Social indicators research*, vol. 91, Issue 2, p. 269-281.

M

- MacKenzie, D., Muniesa, F. et Siu, L. (2007), *Do economists make markets? On the performativity of economics*, Princeton, Princeton University Press.
- Mallard, B. (1995), « Manfred A. Max-Neef et al., Desarrollo a Escala Humana », *tiers monde*, Vol. 36, n° 142, p. 475-478.
- Maric, M. (2002), *Primat de la liberté et renouveau de l'économie du bien-être : apports à l'analyse de la pauvreté*, thèse d'économie soutenue à l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne.
- Mariot, N. et Olivera, Ph. (2010), « Constructivisme », Delacroix, C., Dosse, F., Garcia, P. et Offenstadt, N. (dir.), *Historiographies concepts et débats*, Partie II, Paris, Gallimard, p. 705-710.

-
- Martin, G. (1973), *Modélisation économique, modélisation sociale et action de l'Etat*, thèse de doctorat, Université des sciences sociales de Grenoble, soutenue le 25 juin 1973 à l'Université de Paris X – Nanterre.
- Marty, F. et al. (2006), *Les partenariats public-privé*, Paris, La Découverte.
- Maslow, A. (1964), *L'accomplissement de soi. De la motivation à la plénitude*, traduit de l'américain par Borgeaud, E. (*Religions, values and peak experiences*), Paris, Eyrolles, 2004 pour l'édition française.
- Matarasso, M. (1962), « Les frontières socio-culturelles des besoins humains », *Les Cahiers de la publicité*, n° 2, p. 21-36.
- Max-Neef, M. A. (1995), « Economic growth and quality of life: a threshold hypothesis », *Ecological Economics*, 15, p. 115-118.
- Max-Neef, M. A. (1992), « Development and Human Needs », in Ekins, P. et Max-Neef, M. A., *Real-Life Economics : Understanding Wealth Creation*, London, Routledge, p. 197-213.
- Max-Neef, M. A. (1991), *Human Scale Development*, New York, Apew Press.
- Max-Neef, M. A. (1986), *Desarrollo a escala humana : conceptos, aplicaciones y algunas reflexiones*, Barcelona, Icaria editorial, édition de 1993.
- Mayer, H. et Knox, P. (2009), « Pace of Life and Quality of Life: The Slow City Charter », in Sirgy, M. J., Phillips, R. et Rahtz, D. (eds.), *Community Quality-of-Life Indicators: Best Cases III*, New York, Springer.
- Mazeaud, A. (2010), *La fabrique de l'alternance. La « démocratie participative » dans la recomposition du territoire régional (Poitou-Charentes 2004-2010)*, Thèse soutenue en science politique le 1^{er} décembre 2010, Université de la Rochelle.
- McMahan A. E. et Estes, D. (2011^a), « Hedonic Versus Eudaimonic Conceptions of Well-Being : Evidence of Differential Associations With Self-reported Well-Being », *Social Indicators Research*, Vol. 103, Issue 1, août, p. 93-108.
- McMahan, E. A. et Estes, D. (2011^b), « Measuring Lay Conceptions of Well-Being : The Beliefs About Well-Being Scale », *Journal of Happiness Studies*, Vol. 12, Issue 2, avril, p. 267-287.
- Meadows, D. (2013), « Il est trop tard pour le développement durable », in Sinaï, A. (dir.), *Penser la décroissance. Politiques de l'Anthropocène*, Paris, Presses de Science Po, p. 195-210.
- Meadows, D. (1998), « Indicators and Information Systems for Sustainable Development. A report to the Balaton Group », *The Sustainable Institute*.
- Meadows, D., Meadows, D., Randers, J. et Behrends W. (1972), *The Limits to Growth*, New York, Universe Books.

-
- Meadows, D., Meadows, D. et Randers, J. (2004), *Les limites à la croissance : dans un monde fini : le rapport Meadows, 30 ans après*, Paris, Rue de l'échiquier, 2012 pour l'édition française.
- Méda, D. (2013^a), *La mystique de la croissance. Comment s'en libérer*, Paris, Flammarion.
- Méda, D. (2013^b), « Réduire le temps de travail reste la solution ! », *Revue Projet*, 5, n° 336-337, p. 119-127.
- Méda, D. (2009), « Quel progrès faut-il mesurer ? », *Revue Esprit*, juin 2009, p. 86-118.
- Méda, D. (2008), *Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse*, Flammarion, édition révisée, 1^{re} édition : 1999 – Aubier.
- Méda, D. (2002^a), « Pour de nouveaux indicateurs de richesse », Texte pour le séminaire du CLERSE le 28 septembre 2001, publié dans les *Cahiers du Management 2001, Séminaire DARES* du 15 octobre 2002.
- Méda, D. (2002^b), « Le capital social : un point de vue critique », *L'économie politique*, 2, n° 14, p. 36-47.
- Méda, D. (1999), *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Aubier.
- Méda, D. (1995), *Le travail. Une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier – Flammarion.
- Méda, D. et Jany-Catrice, F. (2013), « Bien-être et richesse des nations : comment les compter ? », in Florin, A. et Préau, M. (dir.), *Le bien-être*, Paris, L'Harmattan, p. 15-33.
- Menard, C. (2006), « Peut-on se passer des conventions ? », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 67-78.
- Merrien, F.-X. (1999), « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », *Lien social et Politiques*, n° 41, p. 95-103.
- Mill, J. S. (1871), *L'utilitarisme* (traduit de l'anglais par Folliot, Ph., *Utilitarianism*), Edité par Folliot, Ph., [en ligne] http://classiques.uqac.ca/classiques/Mill_john_stuart/utilitarisme_trad_folliot/utilitarisme_trad_folliot.pdf, consulté le 17/06/2014.
- Miringoff, M. et Miringoff, M.-L. (1999), *The Social Health of The Nation: How America is Really Doing*, New York, Oxford University Press.
- Montaigne (de), M. (1595), *Essais I*, Paris, Gallimard, Edition de 2009.
- Montet, I. (2009), « De l'usage du New Public Management pour démonter le secteur », *L'information psychiatrique*, 3, Vol. 85, p. 215-219.
- Muniesa, F. et Callon, M. (2008), « La performativité des sciences économiques », *Papiers de recherche du CSI*, n° 010, février.

Musson, A. (2010), « Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : Vers un indicateur d'attractivité durable », *Géographie, Économie, Société*, 12, p. 181-223.

N

Naess, A. et Sessions, G. (1995), « Platform Principles of the Deep Ecology Movement », in Drengson, A. et Inoue, Y. (eds.), *The Deep Ecology Movement: An Introductory Anthology*, Berkeley, North Atlantic Books, p. 49-53.

Ng, Y.-K. (2003), « From preference to happiness: Towards a more complete welfare economics », *Social Choice and Welfare*, 20, p. 307-350.

Nordhaus, W. D. et Tobin, J. (1973), « Is Growth Obsolete ? », in Milton Moss (ed.), *The Measurement of Economic and Social Performance*, National Bureau of Economic Research, p. 509-564, [en ligne] <http://www.nber.org/chapters/c3621>, consulté le 15/06/2015.

Nussbaum, M. (2003), « Capabilities as Fundamental Entitlements: Sen and Social Justice », *Feminist Economics*, p. 33-59.

O

O'Neill, J. (2011), « The overshadowing of needs », in Rauschmayer, F., Omann, I. et Frühmann, J. (eds.), *Sustainable Development. Capabilities, needs and well-being*, New York, NY Routledge, p. 25-42.

O'Neill, J. (1993), *Ecology, Policy and Politics. Human Well-Being and the Natural World*, London, Routledge.

OCDE (2011), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, OCDE, [en ligne] <http://dx.doi.org/10.1787/9789264121195-fr>, consulté le 15/06/2015.

OCDE (2006), « Indicateurs alternatifs du bien-être », *Réformes économiques : objectif croissance*, Paris, OCDE, p. 133-148.

OCDE (2001^a), *Panorama de la société. Les indicateurs sociaux de l'OCDE. Questions sociales*, Paris, Editions OCDE.

OCDE (2001^b), *Le Bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*, Paris, OCDE.

OCDE (1976), *Mesure du bien-être social. Progrès accomplis dans l'élaboration des indicateurs sociaux*, Paris, OCDE.

- Office for National Statistics (2011), *National Statistician's Reflections on the National Debate on Measuring National Well-being*, juillet.
- Offredi, Cl. (2010) « Jalons pour une construction méthodologique de la notion d'utilité sociale comme registre d'évaluation des politiques publiques », in Offredi, C. et Ravoux, F. (dir.), *La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 259-269.
- Offredi, Cl., Fargeon, V. et Ottaviani, F. (2014), « La construction d'indicateurs de bien-être. Enjeux théoriques, méthodologiques et politiques », Conférence internationale *Méthodes de mesure de développement humain et approches d'évaluation axées sur l'équité en faveur des nouvelles générations*, Rabat, 4 et 5 juin.
- Offredi, Cl. et Laffut, M. (2013), « Le bien-être peut-il être un critère d'évaluation de l'action publique ? », *Revue française d'administration publiques*, 4, n° 148, p. 1003-1016.
- Ogien, A. (2013), *Désacraliser le chiffre dans l'évaluation du secteur public*, Versailles, Edition Quae.
- Ogien, A. (2008), « Arithmétique de la liberté. La mesure des capacités et ses paradoxes », in Munck, J. (de) et Zimmermann, B. (dir.), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, p. 81-111.
- Ogien, A. (2000), « La volonté de quantifier. Conceptions de la mesure de l'activité médicale », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Vol. 55, n° 2, p. 283-312.
- Ogien, A. et Laugier, S. (2014), *Le principe démocratie : enquête sur les nouvelles formes du politique*, Paris, La Découverte.
- ONU (2011), « Le bonheur : vers une approche globale du développement », *Résolution A/65/L.86*, Assemblée générale du 13 juillet.
- Ottaviani, F. (2010), *Portée et limites de la constitution d'indicateurs à l'échelle infracommunale*, Mémoire de Master 2 EIG spécialité Politiques économiques et sociales.

P

- Parodi, M. (2010), « Usages de la notion d'utilité sociale : un retour sur les théories de la valeur et le concept d'utilité chez les économistes », in Offredi, C. et Ravoux, F. (dir.), *La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 199-214.
- Parra, C. et Moulart, F. (2011), « La nature de la durabilité sociale : vers une lecture socioculturelle du développement territorial durable », *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n° 2, [en ligne] <http://developpementdurable.revues.org/8970>, consulté le 3/06/2015.

-
- Pellé, S. (2009), *Amartya K. Sen : la possibilité d'une éthique économique rationnelle*, Thèse de doctorat en économie, présentée et soutenue publiquement le 25 septembre 2009, Université 1 – Panthéon-Sorbonne.
- Perret B, (2011), « A quoi servent les indicateurs ? », *Alternatives Economiques*, 2011, p.10-12.
- Perret, B. (2010), « Utilité sociale, évaluation et nouvelle conception de la gouvernance », in Offredi, C. et Ravoux, F. (dir.), *La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, p. 55-77.
- Perret, B. (2008^a), « Evaluation et statistiques : une coopération difficile », *Regards sur l'actualité*, n° 346, décembre, p. 45-51.
- Perret, B. (2008^b), « L'évaluation des politiques publiques. Entre culture du résultat et apprentissage collectif », *Esprit*, 12, décembre, p. 142-159.
- Perret, B. (2006), « De l'échec de la rationalisation des choix budgétaires (RCB) à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) », *Revue française d'administration publique*, 2006/1, n ° 117, p. 31-41.
- Perrin, J. (2004), *Valeurs et développement durable : questionnement sur la valeur économique*, Paris, l'Harmattan.
- Perret, B. (2003^a), « Indicateurs sociaux et théorie sociale », *Revue du MAUSS*, 2003/1, n ° 21, p. 261-275.
- Perret, B. (2003^b), *De la société comme monde commun*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Perret, B. (2002), *Indicateurs sociaux, état des lieux et perspectives*. Les Papiers du CERC, Rapport au conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale (CERC), janvier 2002, [en ligne] <http://www.cerc.gouv.fr/doctrav/2002-01.pdf>, consulté le 11/05/2015.
- Perret, B. et Roustang, G. (1993), *L'économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Editions du Seuil.
- Petrella, R. (2004), *L'eau, bien commun public : alternatives à la pétrolisation de l'eau*, Editions de l'Aube.
- Phillips, D. (2006), *Quality of Life. Concept, policy and practice*, New York/Oxon, Routledge.
- Platek, R. et Sarndal, C.E. (2001), « Can a Statistician Deliver ? », *Journal of Official Statistics*, 17, 1, Statistics Sweden, p. 1-20, [en ligne] <http://www.jos.nu/Contents/Issue.asp?vol=17&no=1>., consulté le 18/05/2012.
- Plihon, D. (2009), *Le nouveau capitalisme*, Paris, La Découverte.

-
- Polany, K. (1944), *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, traduit de l'anglais par Malamoud, C. et Angeno, M. (*The great transformation*), Paris, Gallimard, 2009 pour l'édition française.
- Ponthieux, S. (2009), « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », *Série des Documents de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales*, INSEE, n° F0902, mars 2009.
- Ponthieux, S. (2004), « Le concept de capital social, analyse critique », INSEE – Division « Conditions de vie des ménages », *Contribution au 10^e colloque de l'ACN*, Paris, 21-23 janvier 2004.
- Popper, K. R. (1935), *La logique de la découverte scientifique*, traduit de l'anglais par Thyssen-Rutten, N. et Devaux, Ph. (*The logic of scientific discovery*), Paris, Payot, 2007 pour l'édition française.
- Portes, A. et Landolt, P. (1996), « The downside of Social Capital », *The American Prospect*, mai, juin, [en ligne] <https://www.questia.com/read/1G1-21093810/the-downside-of-social-capital>, consulté le 1/062015.
- Postel, N. (2008), « Incertitude, rationalité et institution. Une lecture croisée de Keynes et de Simon », *Revue économique*, Vol. 59, n° 2, mars
- Postel, N. (1998), « L'économie des conventions. Une approche instrumentale de la rationalité individuelle ? », *Revue économique*, Volume 49, n° 6, p. 1473-1496.
- Postel, N. et Sobel, R. (2006), « Quelle théorie hétérodoxe de l'acteur économique ? », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 131-150.
- Pouch, T. (2005), « Actualité de la richesse, oubli de l'économie politique ? », *L'Homme et la société*, n° 156, p. 87-99.
- Prades, J. (2005), « De la mesure de la richesse économique. Réflexion autour de concepts. Mesures et pratiques sociales », *Économie et Solidarités*, volume 36, n° 1, p. 76-88.
- PNUD (1990), *Rapport sur le développement humain*, New York, Economica.
- Putnam, R. D. (2000), *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, New York, Simon & Schuster Paperbacks.
- Putnam, R.D. (1995), « Bowling alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, 6, janvier, p. 65-78.
- Putnam R. D. et Feldstein, M. L. (2003), *Better together : restoring the American community*, New York, Simon et Schuster.

Q

- Qizilbash, M. (2009), « Well-Being, Preference Formation and the Danger of Paternalism », *Papers on Economics & Evolution*, 18, Max Planck Institute of Economics, [en ligne] <http://papers.econ.mpg.de/evo/discussionpapers/2009-18.pdf>, consulté le 11/08/2013.
- Qizilbash, M. (1996), « Capabilities, Well-Being and Human Development : A survey » *The Journal of Development Studies*, Vol. 33, n°2, décembre, p. 143-162.
- Quéré, L. (1999), *La sociologie à l'épreuve de l'herméneutique. Essais d'épistémologie des sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.
- Quoidbach, J. (2010), *Pourquoi les gens heureux vivent-ils plus longtemps ?*, Paris, Dunod.

R

- Rauschmayer, F., Omann, I. et Frühmann, J. (2011), « Needs, capabilities and quality of life: refocusing sustainable development », in *Sustainable Development : Capabilities, Needs, and Well-being*, New York, NY, Routledge, p.1-24.
- Raveaud, G. (2008), « Causalité, holisme méthodologique et modélisation "critique" en économie », *L'Homme et la société*, n° 170-171, p. 15-46.
- Rawls, J. (1971), *Théorie de la justice*, traduit de l'américain par Audard, C. (*A Theory of Justice*), Paris, Editions du Seuil, 1987 pour la traduction française, édition de 2009.
- Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (2006), « Les déterminants du bien-être individuel en Afrique Francophone : le poids des institutions », *Afrique contemporaine*, 2006/4, n° 220, p. 191-223.
- Rebérioux, A. (2006), « La nature institutionnelle de l'entreprise. Confrontation des points de vue juridique et conventionnaliste », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome II, Paris, La Découverte, p. 279-293.
- Reboud, V. (2008), « Amartya Sen : un économiste du développement ? », Agence Française de Développement, [en ligne] <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Archives/Notes-et-documents/30-notes-documents.pdf>, consulté le 16/06/2015.
- Récanati, F. (2004), *Le sens littéral : langage, contexte, contenu*, traduit de l'anglais par Pichevin, C. (*Literal meaning*), Paris/Tel Aviv, Editions de l'éclat, 2007 pour l'édition française.
- Redefining Progress et Earth Day Network (2002), *Sustainability Starts in Your Community*, avril.

- Renault, M. (2013), « Prêter attention. Une approche transactionnelle des démarches d'élaboration participatives d'indicateurs sociaux », *Séminaire CRBE*, Grenoble, 3-4 décembre.
- Renault, M. (2011), « Elaborer ensemble des outils pour construire une société conviviale. D'une expérience de terrain à une réflexion théorique », in Caillé, A., Humbert, M., Latouche, S. et Viveret, P. (dir.), *De la convivialité. Dialogues sur la société conviviale à venir*, Paris, La Découverte, p. 167-187.
- Renault, M. (2010^a), *Des Indices de Développement Humain pour la Bretagne et ses territoires*, Projet ISBET, [en ligne] http://www.pekea-fr.org/doc/isbet_idh_bretagne.pdf, consulté le 16/06/2015.
- Renault, M. (2010^b), *Bien vivre sur les territoires. Construire ensemble des indicateurs de bien-être et de progrès social*, PEKEA, Indicateurs Sociétaux de Bien-Etre Territorialisés.
- Reynaud, J.-D. et Richebé, N. (2007), « Règles, conventions et valeurs. Plaidoyer pour la normativité ordinaire », *Revue française de sociologie*, 2007/1 Vol. 48, p. 3-36.
- Richard, D. (2012), *Management des risques psychosociaux : une perspective en termes de bien-être au travail et de valorisation des espaces de discussion*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Pierre Mendès France, soutenue le 26 septembre.
- Ricoeur, P. (1986), *L'idéologie et l'utopie*, traduit de l'anglais par Revault d'Allone, M. et Roman, J., (*Lectures on Ideology and Utopia*), Paris, Editions du Seuil, 1997 pour l'édition française.
- Ricoeur, P. (1989), « Pouvoir et violence », in *Ontologie et politique*, Actes du colloque H. Arendt, Editions Tierce.
- Ricoeur, P. (1983), « Préface », in Arendt, H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Levy.
- Rorhbasser, J.-M. (2003), « J.-P. Beaud, J.-G. Prévost – L'ère du chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales », *Population*, Vol. 58, n° 2, p. 294-297.
- Rosanvallon, P. (2008), *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Editions du Seuil.
- Rosanvallon, P. et Viveret, P. (1977), *Pour une nouvelle culture politique*, Paris, Editions du Seuil.
- Rossouw, S. et Pacheco, G. (2012), « Measuring Non-Economic Quality of Life on a Sub-National Level : A Case Study of New Zealand », *Journal of Happiness Studies*, Vol. 13, Issue 3, juin, p. 439-454.
- Roustang, G. (2006), « L'imaginaire économiciste et la question du sens », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2006/2, n° 2, p. 33-45.

S

- Sachs, I. (1993), *L'écodéveloppement : stratégies pour le XXI^e siècle*, traduit de l'anglais par Lepage, O., (*Transitions strategies towards the 21st century*), Paris, Syros, 1997 pour l'édition française.
- Salais, R. (2010^a), « Usages et mésusages de l'argument statistique : le pilotage des politiques publiques par la performance », *Revue française des affaires sociales*, 1, n ° 1-2, p. 129-147.
- Salais, R. (2010^b), « La donnée n'est pas un donné. Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance », *Revue française d'administration publique*, 3, n ° 135, p. 497-515.
- Salais, R. (2006), « L'économie des conventions », *Encyclopédie des Sciences sociales*, Paris, PUF, [en ligne] http://userpage.fu-berlin.de/~diazbone/kolloquium/Salais_Economie%20des%20conventions.pdf, consulté le 15/08/2011.
- Salais, R. (1998), « A la recherche du fondement conventionnel des institutions », in Salais, E., Chatel, E. et Rivaud-Danset, D. (dir.), *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Raisons pratiques, n ° 9, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Schokkaert, E. (2007), « Capabilities and Satisfaction with Life », *Journal of Human Development*, Vol. 8, novembre, p. 415-430.
- Segrestin, D. (2004), « Les ERP entre le retour à l'ordre et l'invention du possible », *Sciences de la société*, n° 61, février.
- Sen, A. (2009), *L'idée de justice*, traduit de l'anglais par Chemla, P. (*The Idea of Justice*), Paris, Flammarion.
- Sen, A. (2008), « The Economics of Happiness and Capability », in Bruni L., Comin, F. et Pugno, M., *Capabilities and Happiness*, New York, Oxford University Press, p. 16-27.
- Sen, A. (1999), *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, traduit de l'anglais par Bessières, M. (*Development as freedom*), Paris, Editions Odile Jacob, 2000 pour l'édition française.
- Sen, A. (1992), *Repenser l'inégalité*, traduit de l'anglais par Chemla, P. (*Inequality Reexamined*), Paris, Seuil, 2000 pour l'édition française.
- Sen, A. (1987), *Ethique et économie*, traduit de l'anglais par Marnat, S., (*On Ethics and Economics*), Paris, PUF, édition de 2008.
- Sen, A. (1985), « Well-Being, Agency and Freedom: The Dewey Lectures 1984 », *The Journal of Philosophy*, Vol. 82, n°4, avril, p. 169-221.

- Sen, A. (1979), « Personal utilities and public judgements: or what's wrong with welfare economics », *The Economic Journal*, 89, septembre, p. 537-558.
- Sibille, B. (2010), « Voir l'Europe pour la faire. Un Système d'informations géographiques dans la « gouvernance » européenne », in Guiraudon, V. (dir.), *Les effets de l'europanisation des politiques d'immigration*, Paris, L'Harmattan, p. 147-172.
- Simmel, S. (1999), *Sociologie*, Paris, PUF.
- Simon, S. (2003), « Sustainability indicators », in Neumayer, E. (dir.), *Online Encyclopaedia of Ecological Economics (OEEE)*, International Society for Ecological Economics (ISEE).
- Simon, H. A. (1983), *Reason in Human Affairs*, Stanford, California, Stanford University Press.
- Sintomer, Y. et Blondiaux, L. (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, Vol. 15, n° 57, p. 17-35.
- Sirgy, M. J., Gurel-Atay, E., Webb, D., Cici, M., Husic-Mehmedovic, M., Ekici, A., Herrmann, A., Hegzy, I., Lee, D.-J. et Johar, J. S. (2013), « Is Materialism All That Bad? Effects on Satisfaction with Material Life, Life Satisfaction, and Economic Motivation », *Social Indicators Research*, Vol. 110, Issue 1, janvier, p. 349-366.
- Stafford, J. et Bodson, P. (2006), *L'analyse multivariée avec Spss*, Québec, Presses de l'Université de Québec.
- Stern, N. (2007), *The Economics of Climate Change. The Stern Review*, Cambridge University Press.
- Stiglitz E., Sen, A. et Fitoussi, J.-P. (2009), *La Mesure des performances économiques et du progrès social*, Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, Paris.
- Szuba, M. (2013), « Chapitre 5. Régimes de justice énergétique », in Sinaï, A. (dir.), *Penser la décroissance. Politiques de l'Anthropocène*, Paris, Presses de Science Po, p. 119-137.

T

- Tafarodi, R. W., Bonn, G., Liang, H., Takai, J., Morizumi, S., Belhekar, V. et Padhye, A. (2012), « What Makes for a Good Life ? A Four-Nation Study ? », *Journal of Happiness Studies*, volume 13, issue 5, octobre, p. 783-800.
- Terestchenko, M. (2006), *Philosophie Politique – 1. Individu et société*, Paris, Hachette.
- Tessier, Ph. (2009), « Harsanyi, Sen ou Bentham. Quelle perspective adopter pour l'évaluation du bien-être en santé ? », *Revue économique*, 6, Vol. 60, p. 1309-1333.
- Thaler, R.H. et Sunstein, C. R. (2003), « Libertarian Paternalism », *The American Economic Review*, Vol. 93, n° 2, p. 175-179.

- Thévenot, L. (1994), « Statistique et politique. La normalité du collectif », *Politix*, Vol. 7, n° 25, p. 5-20.
- Thévenot, L. (1990), « L'action qui convient », in Pharo, P. et Quéré, L. (dir.), *Les formes de l'action*, Paris, Editions de l'EHESS, p. 39-69.
- Thévenot, L. (1986), « Les investissements de forme », in Thévenot, L., *Conventions économiques*, Paris, Cahiers du Centre d'étude de l'emploi, PUF, 1986, p. 21-71, [en ligne] <http://gspm.ehess.fr/docannexe.php?id=556>, consulté le 16/06/2015.
- Thévenot, L. (1983), « A propos d'une définition des couches moyennes et de la nouvelle nomenclature des professions », *Revue française de sociologie*, Vol. 24, n° 24-2, p. 317-326.
- Thiry, G. (2012), *Au-delà du PIB : un tournant historique. Enjeux méthodologiques, théoriques et épistémologique de la quantification*, thèse de doctorat en sciences économiques et de gestion, Université catholique de Louvain.
- Thiry, G. et Roman, Ph. (2014), « Stern II, la nouvelle économie du climat. Une vision dangereuse de la relation croissance-climat », *Analyses Etopia*, décembre, [en ligne] http://www.etopia.be/IMG/pdf/2014_12_etopia_stern_ii_la_nouvelle_economie_du_climat.pdf, consulté le 15/06/2015.
- Tocqueville (de), A. (1835), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, édition de 1986.

U

- Ughetto, P. (2006), « Action et interprétation, bases d'un rapprochement entre hétérodoxies ? », in Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions. Méthodes et résultats*, Tome I, Paris, La Découverte, p. 151-164.

V

- Vallée, A. (2002), *Économie de l'environnement*, Editions du Seuil.
- Van Praag, B. M. S. et Ferrer-i-Carbonell, A. (2011), *Happiness Economics. A new Road to Measuring and Comparing Happiness*, Foundation and Trends in Microeconomics.
- Van Praag, B. M. S. (2007), « Perspectives from the Happiness Literature and the Role of New Instruments for Policy Analysis », *Discussion Paper*, Institute of the Study of Labor (IZA), n° 2568, janvier.
- Van Praag, B. M. S. et Baarsma, B. (2000), « The Shadow Price of Aircraft Noise Nuisance », *Document de travail*, Tinbergen Institute.
- Vanoli, A. (2008), « Comptabilité nationale, statistiques et indicateurs du développement durable : état de l'art et réflexion », Ecole thématique (CNRS) *L'évaluation de la*

- durabilité*, 19-24 octobre 2008, Cargèse [en ligne] http://www.cnrs.fr/inee/recherche/fichiers/ET_EvalDur_Oct08/AVanoli.pdf, consulté le 20/05/2015.
- Veenhoven, R. (1997), « Progrès dans la compréhension du bonheur », *Revue Québécoise de Psychologie*, vol. 18, p. 29-74.
- Viveret, P. (2005), « Au-delà de la richesse monétaire », *Revue du MAUSS*, 2, n ° 26, p. 339-348.
- Viveret, P. (2004), *Reconsidérer la richesse*, Editions de l'Aube.
- Viveret, P. (2002), *Repenser la richesse : rapport final à la mission « nouveaux facteurs de richesse*, Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire.
- Vivien, F.-D. (2010), « Le développement soutenable : un objet économique controversé », in Leyens, S. et Heering, A. (dir.), *Stratégies de développement durable. Développement, environnement ou justice sociale ?*, Namur, Presses de Namur, p. 25-50.

W

- Weber, M. (1913), « Troisième essai : Essai sur quelques catégories de la sociologie compréhensive », in *Essais sur la théorie de la science*, traduit de l'allemand par Freund. J., Paris, Librairie Plon, [en ligne] http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/essais_theorie_sciences/Essais_sciences_3.pdf, consulté le 08/06/2015.
- Wintrebert, R. (2008^b), « Mesurer le bonheur : des indicateurs pertinents pour la France ? », *Problèmes économiques*, n ° 2.938, 2 janvier, p. 11-15.

Z

- Zaccà, E. (2010) « Pour protéger l'environnement, faut-il abattre la croissance ? », in Leyens, S. et Heering, A. (dir.), *Stratégies de développement durable. Développement, environnement ou justice sociale ?*, Namur, Presses de Namur, p. 51-82.
- Zittoun, P. (2006), « Indicateurs et cartographie dynamique du bruit, un instrument de reconfiguration des politiques publiques ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 8 : Méthodologies et pratiques territoriales de l'évaluation en matière de développement durable, [En ligne] <http://developpementdurable.revues.org/3261>, consulté le 29/09/2012.
- Zuindeau, B. et Lipovac, J.-C. (2009), « Elaboration d'un indicateur participatif de bien-être (IPBE) : l'exemple du territoire d'Hénin-Carvin (Nord-pas-de-Calais) », *Ecorev'*, 23 mars, [en ligne] <http://ecorev.org/spip.php?article798>, consulté le 11/06/2015.

Tables des matières

Introduction générale	1
<i>Problématique, hypothèses de travail et positionnement théorique</i>	7
<i>Positionnements méthodologiques et justification de l'architecture de la thèse</i>	14
Partie 1 – Positionnement théorique du champ des indicateurs alternatifs	19
Introduction	21
Chapitre 1 - Positionnement analytique : appréhender l'objet « indicateur »	22
Introduction	22
1. Les différentes conceptions de la mesure : dimension cognitive et conventionnelle de l'indicateur.....	26
1.1 <i>La nature duale et paradoxale des indicateurs : positivisme versus constructivisme</i>	30
1.2 <i>Saisir la consistance des catégories statistiques : une mise en équivalence régie par des investissements de forme</i>	35
1.3 <i>La double dimension conventionnelle des indicateurs : de l'interprétation des règles à la convention sociopolitique</i>	39
2. Le primat des indicateurs dans la rationalisation des politiques publiques : quelles justifications ?	47
2.1 <i>Les indicateurs comme outils d'un mode de gouvernement</i>	49
2.2 <i>La coexistence d'une pluralité des registres de justification</i>	56
2.3 <i>Le mode de rationalisation de l'Etat néolibéral : la démultiplication de l'usage des indicateurs dans le cadre du New Public Management</i>	63
3. Des modes de rationalisation des politiques publiques à la rationalité économique : les indicateurs et la performativité « économiciste »	76
3.1 <i>La performativité des indicateurs économiques</i>	79
3.1.1 Le lien entre la performativité des indicateurs et la performativité des énoncés économiques	79
3.1.2 Les conditions de réalisation de la performativité d'un objet.....	82
3.2 <i>Quel lien entre la rationalisation des politiques publiques et la rationalité postulée des acteurs ?</i>	86
3.2.1 Les différentes conceptions de la rationalisation en lien avec la rationalité des acteurs	87
3.2.2 Une coordination en perpétuelle construction	90
3.2.3 Les conventions en tant que reflet de la rationalité des acteurs	91
Conclusion	102
Chapitre 2 - Fondements et modes d'attribution de la valeur : le bien-être un concept situé économiquement	109
Introduction	109

1.	Du bonheur au bien-être : la traduction de l'utilitarisme philosophique par la science économique.....	113
1.1	<i>L'économie du bonheur : positionnement et méthodes</i>	119
1.1.1	L'économie du bonheur : entre utilitarisme philosophique et utilitarisme économique	119
1.1.2	Les méthodes usitées par l'économie du bonheur	122
1.2	<i>Les limites de l'utilisation du critère de bien-être</i>	126
1.2.1	Premier écueil : les dangers du paternalisme	128
1.2.2	Deuxième écueil : le respect du pluralisme	132
1.2.3	Troisième écueil : la persistance de certaines indéterminations	135
2.	Une théorie éthique de la justice	138
2.1	<i>Une rupture avec une conception utilitariste du choix social</i>	139
2.2	<i>Une conception axée sur la justice</i>	141
2.3	<i>Les indéterminations d'une théorie de la justice</i>	144
3.	Une évaluation politique de la liberté réelle : l'approche par les capacités	147
3.1	<i>L'égalité des capacités : une approche basée sur la liberté réelle</i>	152
3.2	<i>Positionnement par rapport à l'approche par les capacités</i>	156
4.	Une détermination anthropologique et empirique des besoins et de leur mode de satisfaction.....	160
4.1	<i>Stabiliser le champ des besoins</i>	161
4.1.1	La définition de la notion de « besoin ».....	161
4.1.2	La stabilisation du champ des approches par les besoins	163
4.2	<i>Des besoins intermédiaires situés</i>	165
4.3	<i>Satisfaire durablement les besoins</i>	167
	Conclusion	171
	 Chapitre 3 - Penser en cohérence les modes d'attribution de la valeur dans la perspective de la soutenabilité	179
	Introduction	179
1.	Vers la soutenabilité sociale : des théories sociales aux interactions sociales dans la perspective du bien commun	181
1.1	<i>Les interactions sociales au centre de la soutenabilité sociale</i>	183
1.2	<i>Positionnement anthropologique et axiologique sur la soutenabilité sociale</i> .	187
2.	Vers la soutenabilité environnementale : l'attribution d'une valeur à l'environnement	194
2.1	<i>Une conception economiciste de la soutenabilité environnementale</i>	195
2.2	<i>Attribuer une valeur intrinsèque à l'environnement</i>	197
3.	Liens entre la soutenabilité sociale et la soutenabilité environnementale	202
3.1	<i>La substituabilité des dimensions</i>	204
3.2	<i>Rapports et primauté entre la soutenabilité sociale et environnementale</i>	209
3.2.1	L'absence d'indépendance ou l'indépendance d'une dimension.....	209

3.2.2	Le primat d'une forme de soutenabilité	211
3.2.3	Indissociabilité de la dimension sociale et de la dimension environnementale	213
Conclusion		218
Conclusion de la partie 1		229
Partie 2 – Analyse d'un processus de quantification alternatif : l'expérimentation IBEST		235
Introduction		237
Chapitre 4 - Des axes de positionnements théorico-empiriques à la stabilisation du matériau expérimental de l'expérimentation IBEST		241
Introduction		241
1.	Axes de positionnement du processus d'expérimentation IBEST	242
1.1	<i>Le processus de cristallisation et de stabilisation de l'objet analytique de l'expérimentation IBEST</i>	243
1.1.1	Le processus de cristallisation présidant à l'expérimentation IBEST	244
1.1.2	Les points de positionnement fondamentaux de l'expérimentation IBEST 251	
1.2	<i>Les étapes de déploiement de l'expérimentation IBEST</i>	258
1.2.1	Le volet quantitatif : modalités de construction du questionnaire et passation	261
1.2.2	La démarche participative et ses modalités de déploiement	264
2.	La discussion du matériau expérimental de l'expérimentation IBEST	276
2.1	<i>Analyse distanciée des résultats des traitements intermédiaires du volet quantitatif de l'expérimentation IBEST</i>	278
2.1.1	La détermination d'une diversité de profils du bien-être	279
2.1.2	Les résultats par dimension : le caractère intrinsèquement social du bien- être 288	
2.2	<i>Les avis issus de la démarche participative : l'élargissement d'une conception en termes de bien-être à une conception en termes de bien commun</i>	296
2.2.1	L'avis citoyen : des critères de choix sociaux élargis	297
2.2.2	L'avis des professionnels : changer le mode de rationalisation des politiques publiques	304
2.2.3	Le forum hybride : entre points d'accord et de controverse	306
Conclusion		309
Chapitre 5 - L'hybridation en continu des méthodes		312
Introduction		312
1.	Approfondir l'hybridation des méthodes	313
1.1	<i>La détermination des dimensions du bien-être soutenable dans l'agglomération grenobloise</i>	314

1.2	<i>La sélection des indicateurs pertinents</i>	318
1.2.1	Première méthode : la sélection des indicateurs à partir d'une analyse par correspondances multiples	324
1.2.2	Deuxième méthode : l'analyse heuristique des indicateurs	327
1.2.3	Troisième méthode : repérer les indicateurs « synergiques »	332
2.	La plus-value du tableau de bord du bien-être soutenable.....	341
2.1	<i>Quelle concordance entre le bien-être et la soutenabilité ?</i>	341
2.2	<i>La confrontation des sources : quels apports pour l'observation territoriale ?</i> 344	
2.3	<i>Profils du bien-être soutenable</i>	349
3.	La plus-value d'indices composites dans le cadre d'une approche du bien-être soutenable.....	372
3.1	<i>Le choix d'une méthode de normalisation et de pondération</i>	375
3.2	<i>La construction des indices dimensionnels</i>	377
3.3	<i>La construction de l'indice de bien-être soutenable</i>	381
	Conclusion	390
	 Chapitre 6 - La transformation des modes de rationalisation : du processus de quantification à l'encastrement institutionnel des indicateurs	392
	Introduction	392
1.	Analyse des modes de transformation de la quantification et des objets de la mesure	393
1.1	<i>Analyser la boîte noire d'un processus de quantification alternatif</i>	393
1.2	<i>La dimension axiologique des indicateurs</i>	401
2.	Le dépassement d'un mode de rationalisation « économiciste ».....	408
2.1	<i>Une rationalité élargie</i>	408
2.2	<i>La rupture avec une rationalisation économique et expertale</i>	412
2.3	<i>Changer de paradigme idéologique avec des outils du monde industriel ?</i>	421
3.	Une dynamique des institutions basée sur la confrontation de « communautés interprétatives »	427
3.1	<i>Concevoir la dynamique des institutions</i>	427
3.2	<i>L'encastrement institutionnel des indicateurs au regard des communautés interprétatives</i>	435
	Conclusion	439
	 Conclusion de la partie 2	441
	 Conclusion générale	443
	 Table des illustrations	449
	Bibliographie	451
	Tables des matières	488
	Annexes	Volume II

THÈSE (volume II)

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Sciences économiques**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Fiona OTTAVIANI

Thèse dirigée par **Claudine OFFREDI**

Préparée au sein du **Centre de Recherche en Economie de Grenoble**

dans l'**École Doctorale Sciences économiques (ED n° 300)**

Performativité des indicateurs, indicateurs alternatifs et transformation des modes de rationalisation

Thèse soutenue publiquement le **18 septembre 2015**,
devant le jury composé de :

M. Tom Bauler (Président du jury)

Professeur des universités,
IGEAT, Université libre de Belgique

Mme Catherine Figuière (Suffragant)

Maitre de conférences HDR,
CREG (EA 4625), Université Pierre Mendès France, Université Grenoble-Alpes

Mme Florence Jany-Catrice (Rapporteur)

Professeur des universités,
CLERSE (UMR 8019 CNRS), Université de Lille 1

M. Michel Renault (Rapporteur)

Maitre de conférences HDR,
CREM (UMR 6211 CNRS), Université de Rennes 1

M. Robert Salais (Suffragant)

Professeur des universités émérite,
IDHES (UMR 8533. CNRS), ENS-Cachan



VOLUME II : Annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1 : L'enquête quantitative	1
Annexe 1.1 – Qualité de l'échantillonnage et modalité de passation de l'enquête quantitative	3
Annexe 1.2 – Questionnaire d'enquête	4
Annexe 2 : La démarche participative	13
Annexe 2.1 – Matériaux de la démarche participative	15
Annexe 2.2 – L'avis citoyen	16
Annexe 2.3 – Avis des professionnels	28
Annexe 2.4 – Le forum hybride : précisions et retranscription.....	32
Annexe 3 : L'hybridation méthodologique.....	37
Annexe 3.1 – Notes sur la construction de certains indicateurs du tableau de bord.....	39
Annexe 3.2 – La sélection des indicateurs : l'analyse des correspondances multiples	43
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique.....	46
Annexe 3.4 – Construction des indices dimensionnels.....	54
Annexe 3.5 – Calcul de l'IBEST	56
Annexe 3.6 – Calcul de l'IDH-4 pour les secteurs de l'agglomération grenobloise	56

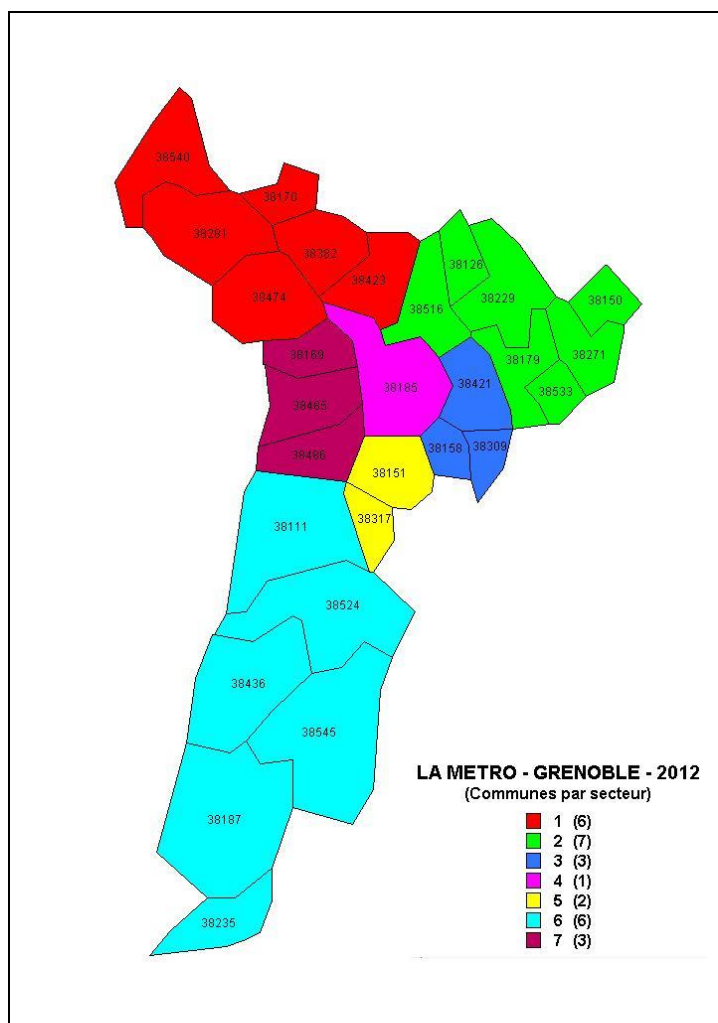
Annexe 1 : L'enquête quantitative

Annexe 1.1 – Qualité de l'échantillonnage et modalité de passation de l'enquête quantitative

- **Stratification de l'échantillon**

L'échantillon est stratifié à partir de huit secteurs (parmi les dix habituellement utilisés par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise – AURG) regroupant 28 communes de la communauté d'agglomération grenobloise. L'échantillon est représentatif sur la base du sexe, de l'âge, et de la PCS (Profession Catégorie Sociale) à l'échelle des secteurs et respectent un critère de type de ligne téléphonique (ligne classique, dégroupée, portable).

Secteurs AURG	Population	%	Nombre
<i>Nord-ouest</i>	31200	10 %	100
<i>Nord-est</i>	34400	11 %	110
<i>Est</i>	39400	12 %	120
<i>Grenoble Nord</i>	54200	16 %	160
<i>Grenoble Sud</i>	80400	24 %	240
<i>Sud</i>	37700	11 %	110
<i>Grand sud</i>	20900	6 %	60
<i>Ouest</i>	34100	10 %	100
<i>Total</i>	332300	100 %	1000



- **L'administration du questionnaire**

Le temps de passation du questionnaire est de 25 minutes environ. 1000 personnes âgées d'au moins 18 ans ont été interrogées par téléphone au mois de novembre 2012. L'institut IPSOS a été chargé de l'administration du questionnaire. Les enquêteurs ont été formés et un test du questionnaire a été réalisé et un suivi de terrain pour contrôler les biais a été assuré par le sociologue Pierre Le Quéau.

Annexe 1.2 – Questionnaire d'enquête**QUOTAS**

Identification, contrôle des quotas : Genre – Age – Statut matrimonial – Activité du répondant – PCS du répondant

Bonjour, je suis – [prénom de l'enquêteur] – de la société IPSOS.

Nous réalisons actuellement une étude pour le compte de l'université Pierre Mendès-France, de Grenoble auprès de la population de l'agglomération grenobloise âgée de 18 ans et plus. Le but de cette enquête est de caractériser les modes de vies de la population dans sa vie de tous les jours. Il s'agit à terme de mettre au point un baromètre qui permettrait d'orienter les politiques publiques dans les domaines de l'habitat, de l'aménagement urbain, les services publics, etc.

Ce questionnaire dure environ une vingtaine de minutes. Acceptez-vous de répondre ?

Oui, toute de suite/Oui, mais pas toute de suite (RDV) NRP – répondeur/Occupé/Injoignable durée d'enquête Faux Numéro/Refus (notez en clair) => QO Dialogue impossible

Validation de la cible – Question de signalétique pour le suivi des quotas**Q1. Depuis combien de temps vivez-vous dans l'agglomération grenobloise ?**

IE : Possibilité de mettre 0

/ ___/___/ans/___/___/mois

Q2. Y compris vous-même, combien de personnes vivent dans votre logement ?

Combien d'adultes ? / ___/___/bornes [1 ; 10]

Combien d'enfants de 14 ans et plus ? / ___/___/bornes [0 ; 10]

Combien d'enfants de moins de 14 ans ? / ___/___/bornes [0 ; 10]

Q3. Avez-vous d'autres membres de votre famille proche qui vivent... ?

ENQ : Poser en OUI/NON

1. Dans votre commune
2. Dans une autre commune de l'agglomération grenobloise
3. Dans le département de l'Isère
4. Dans la région Rhône-Alpes

(ISSP07/G05)

Q4. A quelle fréquence vous arrive-t-il de fréquenter

1. Des membres de votre famille, à part ceux qui vivent chez vous
2. Des voisins ou des gens du quartier

3. Des collègues de travail en dehors du travail

4. Des amis, autres que les voisins et collègues

Tous les jours/Plusieurs fois par semaine/Plusieurs fois par mois/Quelquefois dans l'année ou moins souvent/Jamais

Q5. Dans l'ensemble, diriez-vous que vous êtes très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou bien pas satisfait du tout DES RELATIONS QUE VOUS AVEZ AVEC AUTRUI (les membres de votre famille, de votre entourage, etc.) ?

ENQ : CITER - Une seule réponse possible

1. Très satisfait
2. Assez satisfait
3. Peu satisfait
4. Pas satisfait du tout

(ISSP07/08)

Q6. D'une manière générale, diriez-vous qu'on peut faire confiance aux gens ou que l'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ?

ENQ : CITER - Une seule réponse possible

1. On peut presque toujours faire confiance aux gens
2. On peut généralement faire confiance aux gens
3. On n'est généralement pas assez prudent quand on a affaire aux autres
4. On n'est presque jamais assez prudent quand on a affaire aux autres
5. Ne peux pas dire/sans réponse

(EVS08)

Q7. Dites-moi si chacun des points suivants est très important, assez important, peu important ou pas important du tout pour vous ?

ENQ : CITER - Une seule réponse possible

1. Le travail
2. La famille
3. Les amis, les relations
4. Les loisirs, le temps libre
5. La situation politique, sociale et économique de votre pays
6. La religion
7. L'habitat, le cadre de vie

Très important/Assez important/Peu important/Pas important du tout

Pour les actifs titulaires d'un emploi : S3 =1

Q8. Quelle est votre statut professionnel actuel ?

ENQ : CITER - Une seule réponse possible

1. Emploi à durée indéterminée du secteur privé
2. Emploi à durée déterminée du secteur privé
3. Emploi à durée déterminée du secteur public
4. Emploi à durée indéterminée du secteur public
5. Intérimaire
6. Stagiaire
7. Activité rémunérée sans contrat de travail
8. Indépendant, profession libérale, auto-entrepreneur
9. Autre

Si CDD (code 2 ou 3 en Q10) poser Q11

Q9. Quelle est la durée de votre contrat ?

/___/___/ En mois
Bornes [1 ; 36]

Q10. Est-ce un emploi à temps complet ou à temps partiel ?

ENQ : CITER - Une seule réponse possible

1. Temps complet
2. Temps partiel

Si temps partiel en Q12 – code 2 – poser Q13

Q11. Avez-vous choisi ce temps partiel ?

1. Oui
2. Non

Q12. Dans quelle commune travaillez-vous ?

Liste additionnelle des 28 communes + code autre en clair

Q13. Combien de temps mettez-vous en moyenne, chaque jour, pour vous rendre à votre travail et en revenir ?

ENQ : Temps pour aller + le retour

/___/___/En heure [0 ; 10]

/___/___/En minute [0 ; 100]

Q14. Comment vous déplacez-vous, le plus souvent, pour aller au travail ?

ENQ : CITER- Trois réponses possibles MAX

1. A pied
2. Avec une de vos voitures
3. En covoiturage
4. Train (TER)
5. Tram
6. Bus
7. Vélo
8. Autre

Q15. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant ...

ENQ : CITER- Une seule réponse possible

1. Votre travail actuel
2. Vos conditions d'emploi actuelles (en terme de contrat de travail, de durée etc...)

Très satisfait/Assez satisfait/Peu satisfait/Pas satisfait du tout

Pour les personnes à la recherche d'un emploi : S3= 2

Q16. Depuis combien de temps êtes-vous à la recherche d'un emploi ?

/___/___/Jours

/___/___/Mois

/___/___/Années

Q17. Fréquentez-vous au moins l'une des structures d'aide à la recherche d'emploi suivantes ?

ENQ : CITER

1. Une agence de Pôle emploi/APEC
2. Une maison de l'emploi
3. Une mission locale
4. Une (ou plusieurs) agence(s) d'intérim
5. Une autre agence de placement ou de recherche d'emploi
6. Un site de recherche d'emploi

Oui/Non

Pour ceux qui ne fréquentent « jamais » aucune des structures précédentes

Si 4 code « jamais » en Q19 poser Q20

Q18. Pour quelles raisons ne fréquentez-vous aucune structure d'aide à la recherche d'emploi ?

ENQ : NE PAS CITER- 3 réponses MAX

Relancer - Si NSP CITER

1. Votre état de santé ne vous le permet pas (maladie, handicap...)
2. Vous avez renoncé à chercher un emploi
3. Vous comptez davantage sur votre réseau de relations
4. Vous faites des démarches par vous-même
5. Vous arrivez à travailler sans aide
6. Vous n'avez pas confiance dans les structures d'aide à la recherche d'emploi
7. Autres

Q19. Quel type d'emploi recherchez-vous ?

ENQ : CITER- une seule réponse possible

1. Un emploi à durée indéterminée
2. Un emploi à durée déterminée
3. Une formation
4. Autre

Q20. Etes-vous confiant dans vos chances d'obtenir, à court terme, ce que vous souhaitez en matière d'emploi ?

ENQ : CITER

1. Très confiant
2. Assez confiant
3. Peu confiant
4. Pas confiant du tout

A TOUS

(EVS08)

Q21. Si en emploi S3=1 poser : AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES, avez-vous connu des périodes de chômage d'au moins 3 mois ?

Si au chômage S3 =2 poser : AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES, avez-vous connu d'autres périodes de chômage d'au moins 3 mois ?

1. Oui
2. Non

(EVS08)

Q22. En ce qui concerne le travail, chacun des éléments suivants compte-t-il ou non pour vous ?

ENQ : Poser en OUI/NON

1. Avoir une bonne paie
2. Avoir la sécurité de l'emploi
3. Travailler avec des gens sympathiques
4. Etre utile à la société
5. Avoir de bons horaires
6. Réaliser quelque chose
7. Avoir des congés payés
8. Prendre des responsabilités
9. Apprendre quelque chose, développer de nouvelles compétences

(ISSP08/PC08)

Q23. A quelle fréquence accomplissez-vous les activités suivantes, pendant votre temps libre ?

1. Lire des livres
2. Lire des journaux, des magazines
3. Jouer aux cartes ou à des jeux de société
4. Ecouter de la musique
5. Avoir des activités physiques (pratiquer un sport, faire de la marche)
6. Avoir des activités artistiques (théâtre, danse, peinture, dessin, écriture...)
7. Jardiner ou bricoler

Plusieurs fois par semaine/Plusieurs fois par mois/Quelquefois dans l'année ou moins souvent/Jamais

(PC08/G05)

Q24. Combien de temps passez-vous, en moyenne chaque jour, à regarder les programmes de télévision sur une télévision, un ordinateur, ou un autre média ?

/___/___/En heures

/___/___/En minutes

Non concerné n'a pas de télévision ni d'écran

Q25. Combien de temps passez-vous en moyenne chaque jour devant l'écran d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un

smartphone, pour surfer sur internet ou autre chose ?

/___/___/En heures

/___/___/En minutes

Non concerné n'a pas d'ordinateur ni d'autre écran

Si différent de 0 à la Q26-5 ou Q26-6 poser Q27 (= utilise un écran)

(PC08/G05)

Q26. Parmi les usages suivants d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone quels sont les vôtres ?

ENQ : poser en OUI/NON

1. Communiquer et échanger avec des amis
2. Jouer à des jeux
3. Regarder la TV, écouter la radio ou de la musique
4. Télécharger de la musique ou des films
5. Lire des journaux ou des magazines
6. Faire des recherches documentaires, consulter des bases de données
7. Chercher des informations pratiques, gérer vos affaires
8. Vendre ou acheter en ligne
9. Gérer ses affaires personnelles (banque, impôts, payer factures)

(ISSP07/PC08/G05)

Q27. D'une manière générale, durant votre temps libre, préférez-vous être avec d'autres personnes ou être seul ?

(Une seule réponse)

1. Etre avec les autres, la plupart du temps
2. Plutôt être avec les autres que seul
3. Plutôt être seul qu'avec les autres
4. Etre Seul

(PC08)

Q28. En dehors de votre travail, à quelle fréquence sortez-vous le soir, quelle qu'en soit la raison ?

ENQ : CITER- une seule réponse possible

1. Plusieurs fois par semaine
2. Une fois par semaine
3. Environ 2 ou 3 fois par mois
4. Environ 1 fois par mois
5. Plus rarement
6. Jamais

Poser Q30 si Q29 <> de 6 (jamais)

(PC08)

Q29. Lorsque vous sortez le soir, que faites-vous le plus souvent ?

ENQ : CITER – plusieurs réponses possibles

1. Vous allez au cinéma
2. Vous allez voir des spectacles

3. Vous allez voir des matchs ou rencontres sportives
4. Vous allez à des réunions autres que familiales ou amicales
5. Vous allez au restaurant
6. Vous allez vous promener, retrouver des amis dans la rue, au café
7. Vous allez danser
8. Vous allez chez des amis

A ceux qui ne sortent jamais code 6 en Q31

(PC08)

Q30. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne sortez pas ?

ENQ : NE PAS CITER- Plusieurs réponses possibles

1. Trop cher
2. Ne m'intéresse pas
3. N'aime pas
4. Pas le temps, contraintes professionnelles ou familiales
5. Présence d'enfants
6. Difficulté de transports, trop loin
7. Insécurité (le soir)
8. Contraintes de santé, (audition, vue, difficulté à marcher, trop âgé,...)
9. A cause de la programmation, pas intéressant...
10. Manque d'information, connaît mal
11. Autres raisons

A TOUS

(PC08)

Q31. Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, êtes-vous...

ENQ : CITER- Noter en clair

1. Allé au cinéma
2. Sorti pour écouter de la musique ou assister à un spectacle
3. A un match ou un rencontre sportive

(PC08)

Q32. Participez-vous aux activités d'un club ou d'une association ?

1. Oui
2. Non

Si oui en Q33 poser Q34

(PC08)

Q33. Quelles sont les activités principales de ces clubs ou associations ?

ENQ : NE PAS CITER - Plusieurs réponses possibles

1. Artistique ou culturelle
2. Sportive
3. Caritative, entraide
4. Educative
5. Politique, syndicale
6. Organisation religieuse

7. Autre

(ISSP08)

Q34. Considérez-vous que vous appartenez à une religion ?

1. Oui
2. Non

(ISSP08)

Q35. A quelle fréquence participez-vous à des activités religieuses ?

1. Plusieurs fois par semaine
2. Plusieurs fois par mois
3. Quelquefois dans l'année ou moins souvent
4. Jamais

(ISSP07)

Q36. Si vous pouviez changer votre emploi du temps, souhaiteriez-vous consacrer plus de temps, autant de temps ou moins de temps...

(Une réponse par ligne)

1. A votre travail
2. A votre famille
3. A des activités de loisirs
4. A des engagements solidaires

Plus de temps/Autant de temps/Moins de temps

(ISSP07)

Q37. Au cours des douze derniers mois, êtes-vous partis pour des vacances ou des visites familiales ou amicales ?

1. Oui
2. Non

(INSEE, Cdv)

Q38. Quel type de logement habitez-vous actuellement ?

1. Un appartement en immeuble collectif
2. Une maison individuelle
3. Un autre type de logement

(INSEE, Cdv)

Q39. A quel titre occupez-vous ce logement ?

1. Propriétaire définitif
2. Propriétaire en accession
3. Locataire ou colodataire secteur libre (privé)
4. Locataire ou colodataire secteur social (HLM)
5. Hébergé
6. Autre

(INSEE, Cdv)

Q40. Combien de pièces compte ce logement ?

ENQ : on parle ici de pièce habitable

Ne pas citer

1. 1 pièce (studio, chambre)
2. 2 pièces

3. 3 pièces
4. 4 pièces
5. 5 pièces
6. Plus de 5 pièces

Q41. Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à choisir ce logement ?

ENQ : NE PAS CITER- plusieurs réponses possibles

Relancer si NSP

1. Ses qualités (disposition des pièces, lumière, etc.)
2. Son prix
3. L'ambiance du quartier
4. Le paysage, l'environnement les espaces verts
5. La proximité des services et des commerces
6. La proximité de la famille, des amis
7. La proximité par rapport au travail
8. La proximité d'une école
9. La proximité des transports en commun
10. Autre
11. N'a pas le sentiment d'avoir eu le choix

(CREDOC, Eurostat)

Q42. Votre logement est-il, selon vous assez frais en été ou bien trop chaud ?

1. Assez frais en été
2. Bien trop chaud

Q43. Votre logement est-il, selon vous assez chaud en hiver ou bien trop froid ?

1. Assez chaud en hiver
2. Bien trop froid

Q44. Votre logement est-il, selon vous assez calme ou bien trop bruyant

1. Assez calme
2. Bien trop bruyant

Q45. Votre logement est-il, selon vous assez clair ou bien trop sombre

1. Assez clair
2. Bien trop sombre

Q46. Votre logement est-il, selon vous assez spacieux ou bien trop petit

1. Assez spacieux
2. Bien trop petit

(CREDOC, Eurostat)

Q47. Depuis votre logement, avez-vous un accès plutôt facile ou plutôt difficile...

ENQ : CITER

1. A un bureau de poste
2. Aux transports publics
3. A une banque
4. A des soins de première nécessité

5. A une épicerie ou un magasin d'alimentation
6. A une école de qualité
7. A un espace vert

Plutôt facile/Plutôt difficile

(CREDOC, Eurostat)

Q48. Avez-vous le sentiment de vivre dans un quartier...

ENQ : CITER – poser en OUI/NON

1. Plutôt sale et/ou pollué
2. Où il y a une bonne ambiance
3. Où règne une certaine insécurité
4. Plutôt animé

(CREDOC, Eurostat)

Q49. Que pensez-vous du prix de votre logement par rapport à vos revenus : Est-il...

(Une seule réponse)

1. Acceptable
2. Assez lourd
3. Très lourd
4. Ne peut pas faire face

(CREDOC, Eurostat)

Q50. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction concernant

(Une réponse par ligne)

1. Votre logement
2. Votre quartier
3. La ville où vous habitez

Très satisfait/Assez satisfait/Peu satisfait/Pas satisfait du tout

Q51. Et plus particulièrement, quel est votre niveau de satisfaction concernant....

1. Le nombre d'espaces verts dans votre quartier ?
2. La qualité des espaces verts dans votre quartier ?

Très satisfait/Assez satisfait/Peu satisfait/Pas satisfait du tout

Q52. Est-ce que vous percevez une ou plusieurs aides de l'état ou des collectivités publiques ?

1. Oui
2. Non

Si Q53 = oui poser Q54

Q53. Si Oui lesquelles ?

ENQ : CITER

1. Des allocations familiales
2. Des allocations logements
3. Le RSA
4. L'allocation adulte handicapée (AAH),

5. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
6. L'allocation de solidarité spécifique (ASS)
7. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)
8. L'allocation temporaire d'attente (ATA)
9. L'allocation équivalent retraite (AER)
10. L'allocation veuvage
11. Autre

Q54. Quel est le montant mensuel NET moyen de vos revenus de votre ménage (après revenus de transfert et après impôt) ?

ENQ : si NSP relancer par un montant même approximatif

Note : information en clair importante = un montant même approximatif de revenu pour effectuer des calculs par unité de consommation (revenus du foyer divisé par le nombre de personnes qui le partagent pondéré par la part (pondération OCDE).

Noter en clair
NSP possible

Q55. Est-ce que vous avez un (ou plusieurs) crédit(s) que vous remboursez, en ce moment ?

1. Oui
2. Non

Q56. Avez-vous le sentiment d'être endetté ?

1. Oui
2. Non

(UNCCAS)

Q57. Finalement, combien en moyenne vous reste-t-il par mois pour payer vos dépenses courantes, une fois payés votre logement et vos autres charges fixes ?

Noter en clair

(ISSP2009)

Q58. Compte tenu de vos compétences et de vos efforts, pensez-vous que vous gagnez...

ENQ : CITER- une seule réponse

1. Beaucoup moins que ce que vous méritez
2. Un peu moins que ce que vous méritez
3. Ce qui est juste
4. Plus que ce qui serait juste

(ISSP2009)

Q59. Certaines personnes se considèrent membres d'une classe sociale. Dans quelle classe vous placez-vous ?

ENQ : CITER- une seule réponse

1. La classe inférieure, les exclus
2. La classe ouvrière
3. Le bas de la classe moyenne
4. Le milieu de la classe moyenne
5. Le haut de la classe moyenne
6. La classe supérieure

7. Aucune appartenance de classe
8. NSP- Sans réponse

Q60. A quelle fréquence est-ce que vous mettez de l'argent de côté...

ENQ : CITER- une seule réponse

1. Tous les mois, très régulièrement
2. Presque tous les mois
3. De temps en temps
4. Jamais

Poser si 1, 2,3 en Q62

Q61. Pour quelle raison mettez-vous de l'argent de côté ?

ENQ : CITER- Trois réponses possibles max

1. Pour faire face en cas de difficulté
2. Pour acheter un logement
3. Pour acheter un bien important (voiture, audiovisuel, etc.)
4. Pour les vacances
5. Pour transmettre un patrimoine
6. Pour pouvoir aider votre famille, vos proches

(CREDOC)

Q62. Est-ce que vous (votre foyer) êtes obligé de vous imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de votre budget ?

1. Oui
2. Non

FILTRER

(CREDOC)

Q63. AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, vous est-il arrivé de vous restreindre sur chacun des postes suivants ?

ENQ : CITER- poser en oui/non

1. Soins médicaux
2. Dépenses pour les enfants
3. Tabac, boissons
4. Alimentation
5. Logement
6. Téléphone
7. Voiture
8. Soins de beauté
9. Equipement ménager
10. Habillement
11. Vacances et loisirs

(EVS)

Q64. En cas de difficultés, ne serait-ce que passagère, pensez-vous que vous pourriez faire appel à quelqu'un de votre entourage pour vous aider ?

1. Oui
2. Non

Si oui en Q66 poser Q67

Q65. Qui vous aiderait, si vous en aviez besoin ?

ENQ : CITER – poser en oui/non

1. Des membres de votre famille
 2. Des amis, des proches
 3. Des voisins
 4. Autres personnes
- Q66. AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, avez-vous RECU au moins une fois un des services ou aides suivants de la part de votre entourage ?**
ENQ : CITER – poser en oui/non
1. Un prêt ou un don en argent
 2. Un prêt ou un don d'objets, d'outils, d'instruments
 3. Une aide ménagère (pour faire les courses, le ménage, etc.)
 4. Une aide pour le bricolage, des réparations
 5. Une aide pour la garde des enfants, leurs devoirs
 6. Une aide pour faire des démarches administratives
 7. Une aide pour le logement, un hébergement
 8. Une aide pour sortir, vous divertir
 9. Autres
- Q67. AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS, avez-vous APPORTE au moins une fois un des services ou aides suivants à quelqu'un de votre entourage ?**
ENQ : CITER – poser en oui/non
1. Un prêt ou un don en argent
 2. Un prêt ou un don d'objets, d'outils, d'instruments
 3. Une aide ménagère (pour faire les courses, le ménage, etc.)
 4. Une aide pour le bricolage, des réparations
 5. Une aide pour la garde des enfants, leurs devoirs
 6. Une aide pour faire des démarches administratives
 7. Une aide pour le logement, un hébergement
 8. Une aide pour les sorties, les divertissements
 9. Autres
- Q68. Est-ce que vous avez recours à des modes de consommation alternatifs comme une AMAP (Aide pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou un SEL (Système d'Echange local) ?**
1. Oui
 2. Non
- Q69. Avez-vous déjà participé à une action collective pour résoudre un problème à l'échelle de votre quartier, de votre commune ou autre ?**
1. Oui
 2. Non

SI Q72 = oui poser Q73
(EVS)

Q70. De quelle façon ?

ENQ : CITER – poser en OUI/NON

1. En faisant signer une pétition
2. En signant une pétition
3. En participant à une manifestation
4. En occupant un lieu public ou une entreprise
5. Autre

(EVS 2010)

Q71. Etes-vous d'accord avec chacune des opinions suivantes

ENQ : CITER – poser en OUI/NON

1. Je fais ce qui est bon pour l'environnement, même si cela coûte plus d'argent ou si cela prend plus de temps
2. Cela ne sert à rien de faire ce que je peux pour l'environnement si les autres ne font pas de même

Tout à fait d'accord/Plutôt d'accord/Ni d'accord ni pas d'accord/Plutôt pas d'accord/Pas d'accord du tout

(EVS 2010)

Q72. Est-ce que vous trie le verre, les boîtes en aluminium, le plastique ou les journaux à des fins de recyclage ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais
5. Il n'y a pas de collecte sélective là où j'habite

Q73. A quelle fréquence faites-vous l'effort particulier d'acheter des fruits et des légumes cultivés sans pesticides ou produits chimiques ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais
5. Il n'y en a pas là où je fais mes achats

Q74. Et à quelle fréquence évitez-vous d'acheter certains produits pour protéger l'environnement ?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais

Q75. Avez-vous ou non voté aux dernières élections...

ENQ : CITER- poser en OUI/NON

Non concerné possible si la personne n'a pas le droit de vote en France

1. Présidentielles
2. Législatives
3. Municipales
4. Professionnelles

Q76. Avez-vous le sentiment d'être impliqué/investi

1. Dans la vie de votre quartier
2. Dans la vie de votre ville
3. Dans la vie de votre entreprise
4. Dans la société

*Très impliqué/investi Assez impliqué/investi
Peu impliqué/investi/Pas du tout impliqué/investi*

(EVS08)

Q77. Diriez-vous que vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance dans chacune des institutions suivantes ?

1. Les médias
2. Le système éducatif
3. Le système judiciaire
4. La police
5. Le conseil municipal de votre ville
6. Le conseil général de l'Isère
7. Le conseil régional de la Région Rhône-Alpes

Q81. Etes-vous actuellement suivi pour une maladie ou un problème de santé ?

1. Oui
2. Non

Q82. Trouvez-vous votre vie

1. Très stressante
2. Assez stressante
3. Peu stressante
4. Pas du tout stressante

(EVS)

Q83. Avez-vous le sentiment d'avoir le contrôle sur votre vie ?

1. Oui
2. Non

Autres renseignements signalétiques

RS1 Quel est votre niveau de diplôme

1. Niveau I et II (Diplômes de niveau Bac+3 et plus : diplôme grande école/3ème cycle universitaire : Master, licence, maîtrise/titre de niveau I ou II)
2. Niveau III (Diplômes de niveau Bac+2 : BTS/DUT/DEUG/titre de niveau III)

8. Le parlement
9. Le gouvernement
10. L'Europe

Plutôt confiance/Plutôt pas confiance

(ISSP07)

Q78. Si vous considérez la vie que vous menez en ce moment, diriez-vous que vous êtes...

1. Très satisfait
2. Plutôt satisfait
3. Pas très satisfait
4. Pas satisfait du tout

(ISSP07/10)

Q79. En ce moment, si vous pensez à votre vie en général, diriez-vous que vous êtes, tout bien considéré.....

1. Très heureux
2. Plutôt heureux
3. Pas très heureux
4. Pas heureux du tout

(ISSP07/10)

Q80. En général, diriez-vous que votre santé est :

1. Excellente
2. Très bonne
3. Bonne
4. Juste correcte
5. Très mauvaise
3. Niveau IV (Diplômes de niveau Bac : BP/BAC/BT/BM ou MC de niveau IV)
4. Niveau V (BEP/CAP/CFG/sortie de 3è/Brevet/certains CQP/MC ou titre de niveau V)
5. Niveau VI (fin de 1er cycle/sortie de collège avant 3è/CLIPA/CPA)
6. Aucun niveau reconnu ou niveau indéterminé

RS2-1 Quelles sont les origines de votre mère ?

Elle est originaire de...

1. France
2. D'un autre pays d'Europe (Union Européenne)
3. D'un autre pays d'Europe (hors UE dont la Russie)
4. Hors Europe

RS2-2 Quelles sont les origines de votre père ? il est originaire de...

1. France
2. D'un autre pays d'Europe (Union Européenne)
3. D'un autre pays d'Europe (hors UE dont la Russie)
4. Hors Europe

CONTROL NOM + PRENOM CNIL – QCLOSE Je vous remercie d'avoir répondu à ces questions. Ces données permettront à l'université pierre Mendès-France des caractériser les modes de vie de la population grenobloise. Je vous souhaite une bonne (fin) de journée.

Annexe 2 : La démarche participative

Annexe 2.1 – Matériaux de la démarche participative

La démarche participative repose sur trois matériaux :

- 1) L’avis des citoyens (*cf.* Annexe 2.2) ;
- 2) L’avis des professionnels et des personnes du milieu associatif (*cf.* Annexe 2.3) ;
- 3) Le forum hybride (*cf.* Annexe 2.4).

Chacun de ces matériaux ont été travaillés à l’aide de différents documents.

L’analyse de l’avis des citoyens s’est appuyé sur : 1) les comptes rendus de l’atelier citoyen validés par ces derniers, mais non diffusables en vertu du principe de confidentialité ; 2) les enregistrements audio de cet atelier (également non diffusable) ; 3) les résultats synthétiques issus de la méthode SPIRAL. L’analyse de l’avis des professionnels a reposé sur la feuille de contribution distribuée à l’ensemble des cinquante personnes ayant assisté à la présentation des résultats intermédiaires de l’expérimentation IBEST. Le déroulement du forum hybride a été enfin éclairé par les fiches d’évaluation distribuées lors de ce dernier et ramassées à la fin de celui-ci.

Outre ce matériau, celui-ci est complété par les notes que nous avons prises lors de chacun de ces temps. En effet, nous avons assisté à trois séances de l’atelier des citoyens sur les six. Pour ne pas « brider » la parole des citoyens, l’équipe de recherche avait fait le choix de ne pas assister à l’ensemble des séances, mais d’être présents pour fournir, lorsque cela était nécessaire, des éclairages sur les résultats intermédiaires du volet quantitatif de l’expérimentation IBEST. Nous avons également été présente à l’ensemble des temps de présentation des résultats aux élus et aux professionnels, sauf au moment de la rédaction de l’avis professionnel qui s’est effectué à « huit clos ». Enfin, nous avons assisté à l’ensemble du forum hybride, dont une partie des échanges est retranscrite dans l’annexe 2.4.

Ce qui compte et qu'on ne prend pas (*assez*) en compte

Avis citoyen sur le bien-être
dans l'agglomération
grenobloise

Alice Vigne

Amandine Ganci

Bertrand Christian

Bertrand Lacorre

Cheryl Pereira

Farid Saïdan

Florent Blanc

Haitem Belgacem

Halim Castel

John Gelbart

Marie-Anne Dauphin-Rizzi

Paul Jana Veiga

Philippe Legendre

Sébastien Murras

Victoria Brignon

5 décembre 2013



Nous Citoyen(ne)s

Nous sommes des citoyens et citoyennes de l'agglomération grenobloise.

Nous ne sommes pas représentatifs de toute la diversité de ses habitants mais nous avons apprécié les échanges liés à notre propre diversité :

- d'âge – de 17 à 70 ans
- de lieu d'habitation – Grenoble, Fontaine, Echirolles, Le Gua, Sassenage, Pont-de-Claix, Notre Dame de Mésage...
- de situation socioéconomique : lycéens, chômeurs, salariés en contrat à durée déterminée ou indéterminé, fonctionnaires, retraités...
- de santé
- de genre

À l'invitation de l'université et de la Métro, nous étions volontaires pour réfléchir à la question du bien-être dans l'agglomération. Nous souhaitions à la fois apprendre par la rencontre d'autres personnes et contribuer à la réflexion collective en partageant notre point de vue.

Nous nous sommes réunis en trois étapes : vendredi soir et samedi matin les 11 et 12 octobre ; 8 et 9 novembre ; 22 et 23 novembre. Nous avons dû apprendre à nous connaître, rencontrer les chercheurs et nous approprier leur étude, prendre le temps de s'interroger sur notre bien-être personnel et collectif, formuler des propositions, délibérer collectivement sur cet avis... Il est donc perfectible et partiel mais honnête et à la mesure de notre engagement sur une période à la fois intense et réduite.

Pour rédiger cet avis, nous avons mobilisé nos expériences de vie dans l'agglomération (habitat, travail, engagement, consommation...) mais aussi réfléchi à partir de l'étude Ibest et porté un certain nombre de convictions. Nous avons tenté de formuler quelques recommandations. Comme le bien-être nous concerne tous, celles-ci nous engagent mais elles ne doivent pas dégager les pouvoirs publics de leur responsabilité propre ! Ils doivent intégrer les inégalités initiales contre lesquelles nous devons lutter. Il est ainsi plus facile de consommer des produits respectant l'environnement quand on en a les moyens...

Nous espérons qu'il sera utile à la collectivité et permettra de contribuer un tant soit peu au... bien-être de cette agglomération.

L'atelier citoyen a été animé par Manu Bodinier (AequitaZ).

Hélène Clot et Sylvie Barnezet (Métro) ont soutenu son organisation.

Il est financé par le projet IBEST, lui-même financé par le CDDRA sur le territoire de la métropole. Il a bénéficié de l'apport ponctuel de chercheurs universitaires de l'équipe du CREG (Valérie Fargeon, Anne Le Roy, Fiona Ottaviani) et de PACTE (Pierre Le Quéau).

Autour des déterminants du bien-être

Pour nous, le bien-être se distingue du bonheur dans l'ampleur et dans la durée. Si le bonheur peut être fait de petits morceaux de plaisir (enlever ses chaussons d'escalade, prendre un café avec des amis, faire une ballade en famille, profiter du soleil un jour d'automne...), le bien-être comprend forcément une dimension collective ancrée dans le temps et dans un cadre de vie. Nous vivons dans la même société, au même moment que nous le voulions ou non. Cela nous touche forcément.

Nous approuvons la recherche d'indicateurs de bien-être en dehors de la mesure du Produit Intérieur Brut. Les principes de l'enquête Ibest nous en donne un aperçu intéressant en cherchant à mesurer l'harmonie entre d'un côté ce que l'on souhaite et ce que l'on a (axe de réalisation) et de l'autre la participation à divers groupes humains (axe de sociabilité).

Cela amène à considérer l'existence de différentes formes de bien-être (ou de mal-être) dans l'agglomération en fonction des âges de la vie, du rapport au travail, de ses relations... Mais cette existence de différentes formes de bien-être ouvre autant de questions qu'elle en résout :

- Quelles formes de sociabilité développer ?
- Quels sont les biens communs (entre les différents groupes ainsi constitués) ?
- Quelle doit être l'action des pouvoirs publics dans ce cadre ?
- Comment délibérer collectivement pour les définir ?

Cela ouvre un espace pour la discussion politique car pour la majorité des gens, le bien être personnel est plus important que le bien être collectif. On ne va pas spontanément rouler à 70 km/h sur la rocade alors même que l'on sait que cela polluerait moins. On doit donc définir collectivement des manières de respecter le bien être collectif.

Dans ce cadre, nous avons défini un certain nombre de questions déterminantes pour le bien-être. Certaines d'ailleurs n'étaient pas visibles directement dans l'enquête comme la protection de notre environnement naturel.

Sans vouloir être exhaustifs¹, nous avons repéré six dimensions sur lesquels nous pensons que le bien-être de notre agglomération repose et pourrait être amélioré :

- le travail et l'emploi
- l'affirmation de soi
- la démocratie représentative
- la protection de notre environnement naturel
- l'accès aux services publics
- la santé

Cette réflexion devrait être complétée par un travail avec certaines personnes plus particulièrement touchées par des situations de mal-être. Comme ces jeunes, ces hommes, ces femmes et ces enfants contraints de dormir et de vivre dans la rue.

¹ Nous n'avons par exemple pas traité des questions de logement qui impactent largement le bien-être de chacun. Le rôle du logement social et la manière dont la Métro pourrait inciter à faire respecter la loi incitant les communes à en bâtir une même proportion a par exemple été trop rapidement évoqué pour faire l'objet d'une partie entière

Sur le travail et l'emploi

Le premier déterminant du bien-être est le travail. L'étude Ibest nous apprend que « si on n'a pas à travailler comme étudiant ou retraité, on a plus de chance de vivre une situation de bien-être ». La réalisation d'un travail contre rémunération a donc un certain nombre de conséquences négatives. On peut d'ailleurs se demander si les étudiants et les retraités sont réellement des « inactifs » comme les traitent les statistiques ou si leur activité n'est tout simplement pas considérée comme telle alors que son absence de caractère obligatoire contribue à leur bien-être.

Dans l'enquête, les personnes qui expriment des situations de mal-être le sont souvent pour des raisons liées à l'emploi :

- **parce qu'elles n'ont pas d'emploi** ce qui est la situation la plus connue et qui focalise l'attention des pouvoirs publics avec le taux de chômage comme alpha et oméga. Cette situation est dramatique et doit être combattue mais elle ne doit pas masquer les autres. Le chômage doit être combattu à la fois par l'amélioration des compétences des demandeurs d'emplois (formation professionnelle) mais aussi en rendant possible la reprise d'emplois pour des personnes qui sont en soutien familial pour des enfants en bas âge ou pour des personnes âgées dépendantes. Ce sont ces facteurs qui sont déterminants pour la (re)prise d'emploi (quand celui-ci existe).
- **parce qu'elles ont un emploi mais qu'il leur procure du stress** ou de la souffrance. Cela peut être des formes de mépris entre certaines catégories de salariés ce que plusieurs d'entre nous vivent ou ont vécu. Cette souffrance peut passer aussi par une mise en compétition artificielle en attribuant de menus avantages aux uns ou aux autres, en méprisant ceux qui ont des tâches considérées comme subalternes (travail administratif, de nettoyage...). Comment ne pas souffrir quand on est traité d'« improductifs » ? « C'est incroyable de traiter les gens d'improductifs » Cette violence n'est prise en compte que lorsque le taux de suicide dépasse la normale mais les indicateurs devraient prendre en compte la dimension immergée de l'iceberg. Chacun a besoin d'un minimum de reconnaissance du travail effectué. Chacun a le droit à l'erreur qui peut être une source d'apprentissage (alors qu'elle provoque souvent mépris, sanction, stigmatisation).
- **parce qu'elles ont un emploi mais qu'elles estiment ne pas être assez payé** ; ce qu'on peut analyser parfois comme étant un salaire réellement bas au regard de leur travail, de leur diplôme ou de leurs compétences mais aussi par une méconnaissance du niveau des salaires en France.
- **parce qu'elles ont un emploi précaire**. Elles cumulent alors les difficultés : 1/ elles sont considérées comme des variables d'ajustement par leurs employeurs (qu'il s'agisse d'organisations ou de particuliers comme les parents pour les assistantes maternelles). 2/ elles n'ont pas les revenus suffisants pour vivre décemment. Si l'argent ne fait pas le bien-être, le manque d'argent crée du mal-être. 3/ Elles empêchent les personnes de se projeter dans l'avenir et d'envisager par exemple d'avoir sereinement des enfants et de s'installer. Nous ne voulons pas d'une société qui se précarise ainsi par le bas. Cette situation est particulièrement inquiétante dans le secteur public ou para-public où les personnes ont des sous-droits par rapport aux titulaires.

L'étude Ibest rejoint sur ce point notre expérience et notre perception de la société actuelle. Si l'absence d'emplois est une souffrance quotidienne et une accumulation de difficultés (peu ou pas de revenus, moins de liens sociaux...), le fait d'avoir un emploi ne garantit pas le bien-être. Au contraire, l'emploi peut être perçu comme un « privilège » et conduire à nier des situations de souffrance voire d'oppressions qu'il contient.

Notons que cette situation se retrouve aussi bien dans des entreprises que dans des administrations ou des associations. Il est urgent de développer le bien-être au travail. Mais si les pouvoirs publics peuvent contrôler les entreprises ou les associations, qui peut contrôler les contrôleurs ? Les citoyens ! C'est pourquoi l'information sur ce qui se passe dans les collectivités locales est déterminante.

Notre responsabilité à tous

- Etre vigilant face aux souffrances vécues au travail. Ne pas les accepter et encore moins les générer. Etre en solidarité ou « lanceur d'alerte » quand on en constate (recours possible auprès de la Médecine ou de l'Inspection du Travail).
- Contribuer à une qualité de vie au travail avec ses collègues et partenaires. Apprendre à reconnaître l'apport des autres dans son propre travail.

La responsabilité des pouvoirs publics

- Intégrer des clauses de « conditions de travail » dans les cahiers des charges des marchés publics afin d'inciter ou de contraindre les entreprises privées à développer le bien-être au travail (management responsable, taux d'absentéisme, du pourcentage de recours aux prud'hommes, écarts de salaires, enquêtes de satisfaction interne...).
- A partir des données INSEE, communiquer une fois par an sur les écarts de revenus et de salaires dans l'agglomération afin de donner à voir de la réalité de l'échelle sociale à travers des vecteurs comme le Métroscope....
- Développer autrement la compétitivité des entreprises par l'amélioration de la motivation, de la reconnaissance au travail plutôt que par la baisse de la masse salariale (qui ne concurrencera jamais le salaire chinois). Des modules de formation ou d'accompagnement devraient être proposés aux entreprises qui s'engageraient dans cette voie.
- Etre exemplaire dans les administrations publiques locales. Par exemple, limiter les contrats courts aux seuls situations de remplacement et présenter les agents qui mènent ces politiques aux citoyens. Leur reconnaissance est aussi un moyen de mieux connaître ce que font les collectivités (ce que ne fait pas le Métroscope par exemple)

Sur l'affirmation de soi

Ce thème nous semble particulièrement déterminant pour le bien-être de chacun. Il est pourtant peu traité collectivement. Il est trop souvent renvoyé à une forme de responsabilité individuelle. Pourtant, l'un d'entre nous disait : *« J'ai connu une très grosse fracture personnelle. Je n'avais plus accès au travail. Je n'osais plus sortir de chez moi. Etre reconnu et se reconnaître soi-même c'est essentiel pour participer. »*

L'étude IBEST montre bien à quel point notre bien-être est dépendant des autres et de la confiance. Mais il nous semble que pour être bien avec les autres, il faut d'abord être bien avec soi-même et avoir la capacité d'entrer en contact. La confiance en soi est la clé de cette harmonie. Cette capacité à s'affirmer dans l'espace public pour trouver du travail, parler à un élu... dépend de connaissances sociales, de compétences qu'il faut apprendre.

Nous avons tous besoin d'être formés pour cela si la vie ne nous l'a pas appris par elle-même. Le théâtre est d'ailleurs une manière d'affirmer sa propre personnalité en explorant celles d'autres personnages, en prenant la parole et en apprivoisant son propre corps. C'est une méthode dont l'existence même est liée à la pratique de la démocratie. C'est pourquoi, il faut multiplier les occasions de cet apprentissage aux différents âges de la vie :

1. **Dans le champ scolaire.** Dans notre modèle scolaire, chacun est trop souvent isolé face au savoir et le travail collectif très peu présent. Le prof donne une leçon aux élèves isolés les uns des autres. L'évaluation par les notes est individualisée. La puissance publique ne s'appuie que sur certains indicateurs comme le taux d'une génération au bac alors qu'il ne sert pas à grand chose si on l'a et procure de la honte si on ne l'a pas. Ce n'est pas du tout un indicateur du niveau de l'éducation en France. Sont laissés de côté d'autres indicateurs centrés sur les apprentissages. Autre exemple : certains professeurs trop angoissés de ne pas finir leur programme préfèrent donner la parole aux élèves brillants pour « faire avancer les autres », reproduisant en cela les inégalités pré-existantes plutôt que de permettre à ceux qui sont mal à l'aise à l'oral de prendre confiance en eux. Savoir s'exprimer et s'affirmer devrait être une mission de base de l'école républicaine.
2. **Dans le champ de l'éducation** tout au long de la vie. Notre avenir ne devrait pas être déterminé une fois pour toute à la fin de la scolarité. Si notre modèle éducatif et économique s'est longtemps appuyé sur la seule formation initiale, il est urgent de donner à chacun, et notamment à ceux qui ont été (mis) en échec dans ce domaine, des occasions, régulières, d'apprendre, de se former, de se donner des outils pour évoluer et se projeter.
3. **Dans le champ politique.** La relation entre élus et citoyens doit être une occasion de développer cette confiance en soi notamment pour ceux comme les jeunes ou les personnes précaires qui ont du mal à défendre leurs intérêts... Chacun doit être attentif à ce que tout le monde puisse prendre la parole de manière à être écouté et pris en compte.

Notre responsabilité à tous

- Nous sommes coresponsables de l'éducation des enfants. La façon dont nous les considérons comme des « adultes en devenir », dont nous prenons en compte leur avis est important pour leur donner confiance en eux. Ce sont notre avenir.
- Dans chaque situation, avoir le souci de solliciter, d'écouter et prendre en compte ceux qui maîtrisent moins la prise de parole ou les « codes dominants ». Faire attention à ne pas catégoriser les personnes à partir de leur milieu d'appartenance (social, culturel...) et de nos préjugés
- Se mobiliser collectivement quand des sujets sont laissés à l'abandon.

La responsabilité des pouvoirs publics

- Soutenir des associations pour qu'elles proposent des formations à la prise de parole en public ou face à un employeur (par la pratique théâtrale ou d'autres jeux de mise en situation) et qu'elles contribuent à la rencontre de personnes différentes par la culture. Mieux communiquer sur ce type d'actions engagées par des associations existantes.
- Les concertations peuvent devenir des lieux qui renforcent l'affirmation de soi et de fabrication de confiance dans les autres. Pour cela, il est essentiel d'organiser des temps en tout petit groupes (4 ou 5) qui permettent à chacun de s'exprimer. (cf infra « démocratie représentative »)
- Promouvoir des pédagogies qui valorisent le travail en petits groupes et qui mettent les élèves en situation de formulation de questions et de recherche collective de solutions lors des activités périscolaires et/ou avec des écoles volontaires.
- A l'école, valoriser la participation orale des élèves qui ont le plus de mal à le faire. Par exemple, en offrant chaque matin à un élève différent, la possibilité de présenter un sujet qu'il aime pendant cinq minutes devant la classe.
- Dans les collèges et lycées, réinventer l'éducation civique en organisant des visites, des rencontres avec des élus, des associations... et en développant l'acquisition d'une culture politique dès 16 ans.

Sur la démocratie représentative

Nous constatons avec regret une désaffection pour la politique. Toutes couches sociales confondues, on se désengage parce qu'on n'a plus confiance. On ne se sent pas écouté. On n'a pas de retour sur ce qui se passe.

Les élus politiques

Le pouvoir politique ne doit pas être privatisé. Il doit être démocratisé afin que chacun puisse y avoir accès et sortir d'un milieu qui vit parfois en « vase clos ». Il ne devrait pas y avoir d'élus professionnels et le cumul des mandats devrait être interdit. Les parcours de ceux qui accèdent à ces fonctions sont trop souvent uniformes (comme l'IEP de Grenoble qui est un viviers).

L'un d'entre nous s'est écrié : « Je n'ai jamais vu une personne handicapée, de couleur ou jeune qui a été élue maire ». Certes, il faut des compétences mais aujourd'hui, rien n'incite à avoir confiance en soi pour postuler à de telles fonctions. Les gens n'imaginent pas de quoi ils sont capables. La démocratie doit rester un horizon.

Les techniciens

Derrière l'élu, il y a des techniciens souvent qualifiés. Mais leur place dans les processus de participation devrait/pourrait être clarifiée. Quel est leur mandat ? Comment prendre en compte leur compétence technique sans qu'ils fassent obstacle à la prise en compte de l'avis des citoyens concernés ?

La décision publique

Nous avons le sentiment de ne pas être suffisamment informés de la raison pour laquelle une décision est prise. De ne pas être écoutés quand nous sommes consultés. Nous avons besoin que l'on nous fasse confiance et que l'on nous en montre des signes tangibles. Nous avons aussi l'impression que d'autres acteurs économiques pèsent davantage dans les débats et les décisions. « Apprendre à ceux qui ont le pouvoir d'offrir la parole, et à ceux qui ne l'ont pas de prendre la parole »

Nous avons conscience que l'intérêt de la ville est parfois contraire à l'intérêt d'un quartier par exemple pour le positionnement d'un centre de traitement des déchets. Nous avons conscience qu'il existe des contraintes économiques, juridiques... Mais la décision devrait être prise à l'issue d'un débat contradictoire dont on comprenne les tenants et les aboutissants. Sans cela, nous perdons confiance en ceux qui nous gouvernent.

Enfin, nous aimerions mieux comprendre le rôle, la mission et le pouvoir des structures intercommunales comme la Métro qui reste largement opaque pour les citoyens. Si nous ne comprenons pas les institutions qui nous gouvernent, comment pouvons nous leur faire confiance ?

Notre responsabilité à tous

- Se préoccuper du bien commun et des décisions qui nous concernent en croisant les sources d'information, en revendiquant des améliorations et en provoquant des rencontres avec les élus et les techniciens.

La responsabilité des pouvoirs publics

- Diffuser toute l'information nécessaire à la compréhension des projets, du fonctionnement de la collectivité et de ses enjeux, du parcours, des professions et des mandats des élus (« open data ») y compris et surtout sur ceux qui ont du « poids » sur l'avenir de notre agglomération.
- Clarifier le cadre de la « participation » en précisant le cadre de la décision et ses modalités. Bannir les consultations qui ne sont pas des concertations (en sortant de la logique où des élus nous disent « vous posez un problème –j'apporte une solution »). Développer les coproductions élus-citoyens-chercheurs (comme pour cet atelier citoyen).

Sur la protection de notre environnement nature

L'étude Ibest élude la dimension cruciale de l'environnement. Elle ne la traite qu'au travers des comportements éco-responsables. Pourtant, l'environnement naturel est connecté par chacun d'entre nous à des éléments de bien-être. Le paysage vallonné, la montagne imposante, l'air frais, l'eau qui court... sont autant d'éléments qui contribuent à notre bien-être.

Pourtant, même si la dégradation actuelle n'est pas ressentie ou perceptible par la majorité des personnes enquêtées, elle s'impose à tous y compris aux plus précaires à travers l'augmentation des prix de l'énergie ou la moindre qualité de l'alimentation proposée. Cela pose cependant un problème politique car la « nature ne parle pas » et elle subit pourtant les assauts répétés directs ou indirects des êtres humains.

Quand bien même, le sentiment de bien-être resterait le même dans de futures enquêtes, il nous semble important de nous préoccuper collectivement de ce bien commun et de la rareté des ressources qu'il nous procure.

Notre responsabilité à tous

- Quand on en a les moyens, lutter contre le gaspillage par le recyclage et le partage de biens (covoiturage, taille-haie...). Consommer une alimentation qui ne nous « empoisonne » pas indirectement.

La responsabilité des pouvoirs publics

- Continuer d'investir dans la diminution de la consommation énergétique ou se préoccuper de la qualité de l'eau qui peut être polluée de multiple manière comme par certains médicaments.
- Limiter l'émission de gaz polluants dans l'atmosphère en poursuivant une politique favorable aux pistes cyclables et aux transports en communs. En développant l'information personnalisée lors des pics de pollution afin d'inciter plus particulièrement ces jours là à ne pas prendre la voiture.
- Intégrer systématiquement une dimension éco-responsable et de commerce équitable dans les appels d'offre et les marchés publics
- Interroger le cadre légal qui contribue à une économie du gaspillage parce qu'elle interdit le don des surplus
- Réfléchir, poursuivre et approfondir le soutien public à une économie du partage plutôt qu'à une économie de l'usage individuel (auto-partage...)

Sur la santé

Nous sommes en accord avec l'étude Ibest qui relève que lorsque des personnes sont en vulnérabilité médicale, leur bien-être s'en ressent fortement. Tant qu'on a la santé, on y prête peu d'attention. Et pourtant notre corps compte énormément dans notre bien-être.

Cela n'est pas qu'un problème médical puisqu'une partie des personnes disent être en bonne santé alors qu'elles sont suivies par du personnel médical. Et à l'inverse, une partie de la population se disant en mauvaise santé ne consulte pas.

Notre responsabilité à tous

- Prêter attention et changer de regard face à ceux qui souffrent de problèmes de santé ou d'un handicap. Veiller à ne pas laisser s'installer l'isolement chez certaines personnes âgées qui peuvent être des proches, des voisins...

La responsabilité des pouvoirs publics

- Soutenir un investissement beaucoup plus important dans la prévention. Celle-ci serait rentable tout à la fois pour la Sécurité sociale et écologique pour la protection de notre planète à travers par exemple l'incitation à la promotion du vélo et de la marche à pied ou par le soutien à des associations sportives qui renforcent une pratique respectueuse de la santé.

Sur l'accès aux services publics

Les services publics renforcent l'égalité et la sociabilité entre les personnes. Ils doivent cependant être financés par tous car sinon, ce sont les seuls habitants des communes centrales qui financent les équipements publics comme les scènes culturelles au bénéfice d'habitants de communes de la périphérie aux fiscalités plus clémentes.

Nous avons cependant conscience qu'il y a un équilibre à trouver entre les choix de vie individuels et l'intervention de la puissance publique. Si celle-ci doit contribuer à la cohésion sociale, elle ne peut pas non plus amener le tramway dans chaque commune.

Cependant, la puissance publique pourrait réfléchir à améliorer l'accès aux services publics existants pour répondre à quatre type d'enjeux :

- Améliorer l'**accès physique** pour les personnes âgées et handicapées
- Améliorer l'**accès temporel** car les rythmes bougent et certains services sont restés à des horaires très traditionnels. Comment faire garder ses enfants si les horaires sont décalés tôt le matin ou tard le soir pour des travailleurs souvent très précaires ? Comment se déplacer si les transports publics sont très limités ?
- Améliorer la **répartition géographique** pour les personnes habitant aux périphéries de l'agglomération. Avec l'augmentation des inégalités et surtout la spéculation immobilière, un certain nombre de familles ont été poussées hors du centre-ville et se retrouvent éloignées de leur lieu de travail. Dans ce cas, la politique de transport collectif ou de soutien à des solutions collectives comme le covoiturage doit être poursuivie voire amplifiée.
- Améliorer l'**équité financière** lorsque l'on a de faibles revenus ou pas de revenus du tout (jeunes chômeurs de moins de 25 ans...).
- Améliorer l'**accès à l'information** pour savoir que les dispositifs existent et que l'on a le droit de les utiliser dans certaines conditions. Dans une société où l'information n'a jamais été aussi abondante, trouver la « bonne » information, celle qui lève un obstacle et/ou ouvre une nouvelle possibilité, est devenu un exercice en soi. Il convient de réfléchir aux conditions de son élaboration, de sa diffusion au sein de la population.

Cela dit, elle pourrait également envisager son intervention sous la forme de prévention plus que de service. Ainsi, face au vieillissement de la société et pour éviter une marchandisation, elle pourrait plutôt soutenir les familles qui aident des personnes âgées. Cela aurait également un côté redistributeur en soutenant prioritairement des familles pauvres.

Annexe 2.3 – Avis des professionnels

Contribution de professionnels de l'agglomération grenobloise au forum hybride sur la mesure du bien-être

05/12/2013

Avis

Cette contribution est issue du travail d'un groupe de 12 professionnels du territoire de la Métro, agents de collectivités territoriales (4 DGS, 1 DGA, 2 chargés de mission), agents de l'Etat (2), de l'université et 2 représentants associatifs formés à la méthode Spiral.

Il est complété par les réactions des 40 techniciens qui ont assisté le 14 novembre, à la présentation de l'étude IBEST.

Préambule :

Nous avons été très intéressés par les résultats d'IBEST, par les connaissances nouvelles que nous apporte cette étude, par les déplacements, les décalages qu'elle introduit par rapport à nos catégories habituelles d'analyse et d'action. Certains d'entre nous restent dubitatifs vis-à-vis de ce souci de produire une nouvelle connaissance statistique totalisante, notamment sur tout le champ de l'« informel » : pour eux, il faut mettre des limites à ce que l'action publique a besoin de connaître. Mais nous estimons tous que la mise en débat citoyen - comme lors de ce forum hybride - est une condition incontournable pour garantir le bon usage et la bonne interprétation de ces données. Il ne faut pas tout compter. Mais il est intéressant de bousculer ce qu'on compte et de le renouveler.

Par ailleurs, il nous semble que l'entrée par le bien-être individuel, ici et maintenant, ne permet pas assez de faire émerger des éléments sur les biens communs, le bien-être collectif : sans doute faudrait-il rajouter des questions portant sur les biens partagés à préserver mais aussi une réflexion sur les générations futures, sur ce qui comptera pour elles.

Sur l'étude elle-même, nous avons repéré certaines limites qui peuvent facilement devenir des perspectives d'évolution de l'étude :

- Les échelles de territoire : si la jauge d'agglomération permet de donner une vision générale, nous avons besoin, pour en faire un outil de pilotage de politiques publiques, d'observations plus ciblées, sur certains quartiers
- Les cibles d'enquête : certaines personnes ne sont pas enquêtées, notamment les enfants de moins de 18 ans ou les personnes très précaires (SDF) ou celles vivant en établissements. Or notre action publique s'en préoccupe fortement.

1. Qu'est-ce qui compte et qu'on ne prend pas assez en compte ?

• Le point de vue des citoyens

Aujourd'hui, on ne prend pas assez en compte les citoyens, leurs paroles et leurs actions... telles quelles, sans les passer immédiatement à la moulinette de notre machine administrative

Nous avons besoin de mieux connaître les attentes des administrés, et de ne pas prendre en compte seulement celles des mécontents ; ou de ne pas nous laisser emporter par des logiques externes à leurs besoins (comme la logique de marketing territorial) qui peuvent rapidement devenir vides de sens.

- Dans la conception de nos actions : nous avons tendance à maintenir la participation au niveau de la consultation. Il est nécessaire pour chacun de se sentir acteur, notamment dans le cadre des politiques d'action sociale. Il nous faut éviter de générer des « dettes symboliques », des situations où le citoyen se sent dépendant de l'administration

ANNEXE 2 : LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Annexe 2.3 – Avis des professionnels

- Dans la forme de notre action : Le dialogue avec les citoyens passe pour nous par un vrai effort sur l'accès à l'information, la pédagogie de notre action, des explications claires pour chaque décision : tant sur les modalités de diffusion que sur le vocabulaire ou le ton employé, il nous faut partir des plus en difficulté (langue, culture...)
- Et bien entendu, cela passera par un changement de nos outils de pilotage : aujourd'hui, nos indicateurs d'activité (en particulier la LOLF au sein de l'Etat) sont sans rapport avec le bien-être des individus

• **Le temps et notamment les rythmes de vie**

Il nous semble indispensable de réfléchir plus systématiquement notre offre publique en fonction des besoins de la population et en particulier des différences de rythmes de vie, des contraintes fortes sur les agendas. La réforme des rythmes scolaires en est un bon exemple. Les réflexions sur l'amplitude d'ouverture du service public également. Il s'agit de trouver le bon tempo.

Par ailleurs, dans une société où les capacités d'utilisation du temps libre sont inéquitablement réparties, le service public doit pouvoir proposer une offre riche et constructive d'activités, de loisirs de qualité.

• **Les transformations humaines et sociales**

Nous constatons une faible capacité de l'action publique ou collective à prendre en compte le changement ou à l'accompagner :

- Prendre en compte les changements rapides de société : l'usager du XXIème siècle doit encore faire face à nos procédures du XXème...
- Accompagner le changement individuel : on ne prend pas assez en compte la capacité des individus à apprendre tout au long de la vie, pour se renouveler. Dans cet état d'esprit, il nous semble important de repérer et promouvoir les « capacités » (capabilities) des citoyens : dans ce domaine de nouveaux indicateurs doivent pouvoir guider notre action.

- Développer les capacités d'innovation, d'expérimentation, notamment dans les façons de travailler : on ne valorise pas assez des expériences même minimales, des pratiques collaboratives
- Conduire le changement en interne : il existe un décalage entre le discours qui place l'usager au centre du projet et la réalité du quotidien : le risque est fort de « tourner à vide ».

• **La bienveillance, le droit à l'erreur**

Les étudiants qui ont participé à l'étude IBEST ont revendiqué le droit à « se chercher » et donc à commettre des erreurs, de parcours, d'orientation... Même si la possibilité de se projeter est constitutive du bien-être, le chemin pour y arriver peut être non linéaire et l'erreur est constructive.

Il nous semble essentiel, donc, de développer des **possibilités de recours** publics. Notamment pour ceux qui, comme nous l'a montré l'étude, ne disposent pas de ces recours dans leur entourage proche.

• **L'environnement et notamment la biodiversité**

Parmi les biens communs, la nature et sa biodiversité doivent être plus systématiquement prises en compte, de manière régulière, afin de développer une vigilance environnementale.

• **Le vivre ensemble**

La coordination des bien-être pourrait être une définition de ce vivre ensemble. Avec ce que cela suppose d'arbitrage entre des préférences qui peuvent être antagonistes.

En particulier, il est rare que les politiques publiques agissent sur la sociabilité familiale et amicale, or on voit dans IBEST qu'il s'agit d'un critère déterminant de bien-être. L'exemple du dispositif de réussite éducative est significatif de cette difficulté de l'action publique.

Il nous semble qu'une vigilance toute particulière pourrait être accordée aux liens intergénérationnels.

Plus largement, l'enjeu est bien de prendre en compte la diversité et la spécificité des publics sans automatiquement les ségréger dans des catégories qui les séparent. Il s'agit de prendre en compte les richesses générées par les interactions entre publics différents.

2. En quoi l'étude IBEST vient interroger nos priorités et nos projets/politiques publiques dans le domaine de l'emploi ?

Cette « réinjection » des résultats de l'étude dans les politiques publiques n'a pas été évidente pour certains d'entre nous, soit parce qu'ils demandent à être digérés ou retravaillés, soit parce qu'il nous manque une étape pour passer du bien-être au bien commun. Néanmoins quelques idées ont émergé, qui concernent soit l'emploi en général, soit les politiques publiques de l'emploi, soit la collectivité en tant qu'employeur.

Le bien-être au travail

En creux, c'est la souffrance au travail qui nous est fortement apparue comme indicateur d'alerte, avec notamment une tendance aux « risques psychosociaux pour tous » !

Nous constatons que ces problèmes -renvoyés souvent à l'individu- sont éminemment collectifs. En tant qu'organisation publique ou parapublique, nous devons trouver l'organisation qui permet à chacun de s'affirmer dans ce qu'il est. Créer des relations professionnelles « bienveillantes » où chacun est écouté, entendu, respecté... ce qui aurait sans doute des conséquences sur la qualité du service rendu.

Les politiques de l'emploi

C'est sans doute un des domaines où les indicateurs sont les plus réducteurs : les taux d'insertion par exemple ne disent rien des parcours et de la réalité de l'insertion professionnelle.

Nous œuvrons sur la quantité de travail (par exemple avec la promotion des emplois d'avenir) et très peu sur la qualité, à part sur le volet « qualification »... mais qui n'apparaît pas comme un indicateur de bien-être

Il nous semble qu'une attention particulière doit être apportée aux travailleurs pauvres, à l'emploi précaire, particulièrement présent dans notre agglomération.

Par ailleurs, au moment où les métropoles s'affirment, où le développement économique se joue à cette échelle macro, l'emploi de proximité reste un enjeu fort de bien-être, lié aux rythmes de vie.

3. En quoi l'étude IBEST vient interroger nos priorités et nos projets/politiques publiques en ce qui concerne l'affirmation de soi ?

Nous n'avons, là aussi, pas toujours été à l'aise avec cette question de l'affirmation de soi, ne sachant pas ce qui relève de l'ordre du bien collectif ou du bien commun, sur lequel nous pourrions avoir une prise. Mais là encore, des idées ont émergé dans le champ éducatif en particulier mais aussi dans celui de l'engagement, qu'il soit citoyen ou professionnel.

Education/reconnaissance

L'approche de la réussite éducative (ne devrait-on pas d'ailleurs viser l'épanouissement éducatif ?) par les dispositifs laisse parfois trop peu de place aux familles, voire aux enfants : l'affirmation de soi nécessite d'inventer des actions publiques avec leurs destinataires. On constate aujourd'hui que ces préoccupations sont montantes : par exemple, la réforme des rythmes scolaires a été l'occasion de promouvoir des espaces d'expression comme les ateliers philo pour les enfants ou des cercles de parole, d'évaluation.

ANNEXE 2 : LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Annexe 2.3 – Avis des professionnels

Si l'intervention dans les plus jeunes âges semble essentielle, il nous semble qu'il faut également promouvoir des projets qui permettent de redonner confiance à tous les adultes, trop nombreux, qui en manquent. L'exemple de la journée d'ouverture de l'association « Femmes SDF » montre le fort impact sur le bien-être de ces moments de connaissance et reconnaissance réciproque.

Engagement

Il nous semble que la responsabilité du service public peut être de développer l'affirmation de soi, non pas pour soi mais au service de tous. Cela passe par une affirmation forte de valeurs, comme par exemple la promotion de la coopération plutôt que la compétition. Le fait d'oser parler du bien commun. L'affirmation de soi c'est donc aussi, pour nous, l'affirmation de valeurs fortes. Cela nécessite de mettre le sens de l'action en priorité, mais aussi de retrouver du plaisir à faire, d'oser innover. Face à des politiques publiques parfois patinées par 30 ans d'existence, nous avons du mal à réinterroger des choix 100 fois validés par l'expérience. En tant qu'acteur public, l'affirmation de soi passe par cette capacité à s'affranchir des cadres, en repartant des besoins et des citoyens.

Nous constatons que cette affirmation est plus facile, plus riche, au sein d'un collectif. Il nous faut apprendre à donner et à prendre la parole, à trouver des lieux pour nous ressourcer, nous déplacer.

Annexe 2.4 – Le forum hybride : précisions et retranscription

La retranscription du forum hybride, a été effectuée dans le cadre de la thèse, par nos soins, à partir d'un enregistrement audio lors du forum. Le travail de traitement réalisé n'étant pas d'ordre sociologique ou anthropologique, les interjections et les « fautes » de langage liées à l'oralité du matériau ont été corrigées afin de faciliter sa lisibilité. La longueur d'un tel forum (30 pages) motive le fait que l'ensemble de la retranscription de ce dernier ne soit pas présentée ici. Toutefois, étant donné que les élus n'ont pas fournis d'avis écrits, nous conservons uniquement ici les propos tenus par ces derniers afin d'avoir en parallèle de l'avis des citoyens et des professionnels, les éléments portés lors de ce forum par les élus.

Nous n'indiquons pas le nom des personnes dont sont retranscrits ici les dires. Pour faciliter le repérage des personnes, chacune d'elles se voit attribuer une lettre dans l'ordre alphabétique en fonction du moment où elle a pris la parole. Le sexe de la personne est ensuite indiquée entre parenthèse, la mention « f » désigne des personnes de sexe féminin, la mention « h » des personnes de sexe masculin. La durée du forum est de 2h40, nous indiquons pour chaque intervention le moment où celle-ci a débuté.

L'avis des citoyens, l'avis des professionnels, le rapport intermédiaire, la version synthétique du rapport intermédiaire et une fiche d'évaluation du forum hybride étaient distribués à chaque participant à l'entrée du forum.

Élu A. (f) (32 : 08) : Je suis maire d'une commune de 7000 habitants et aussi vice-présidente de l'agglomération aux déchets urbains – on ne collecte pas moins, on collecte moins souvent, ce n'est pas tout à fait la même chose, on amène quand même toutes les ordures ménagères. Bon effectivement, vous l'avez dit on n'a pas eu nécessairement le temps ou la possibilité de formuler, en groupe, une contribution. Néanmoins, il y a quelque chose qu'on s'est dit quand on nous a présenté les éléments de l'enquête, à partir de cela, la question qu'on s'est posée c'est : quels critères ? Est-ce qu'on peut imposer le bien-être ? Qu'est-ce que nous, politique, on fait, ou on ne fait pas d'ailleurs, cela impacte sur la vie des gens positivement ou négativement. En même temps, tout à l'heure, on disait « on a envie de donner aux gens qui n'ont peut-être pas les moyens, l'occasion d'occuper mieux leur temps libre ». On est quand même sur une notion de valeur, de jugement – peut-être pas moral, mais en tout cas de valeur. Est-ce que, nous, politiques, avec ce que nous avons et ce que nous savons, nous sommes en condition, et on se reconnaît le droit, de dire « telle chose est bien »

ou « mieux qu'une autre » et, donc on met en place une politique qui va amener à cela ? J'ai parcouru rapidement le texte, je n'ai pas eu le temps de lire, mais on voit bien que l'on a quand même des réactions qui sont très différentes, et parfois très surprenantes sur la notion de bien-être et nous, on est censé quelque part quand même travailler pour le bien commun, en tout cas moi, c'est comme cela que je vois ma participation en politique. La seule chose c'est qu'est-ce que c'est que le bien commun ? Comment est-ce qu'on impose et est-ce qu'on a, avec la meilleure volonté du monde, le droit d'imposer – à un moment donné à force d'imposer on devient plus un dictateur qu'autre chose – jusqu'ou la politique, la décision politique est-elle facteur du bien-être ? Alors après une fois qu'on a dit ça, on a plus qu'à continuer la discussion.

Élu B. (h) (34 : 29) : Je suis en charge des questions de démocratie participative à la METRO. Effectivement, ça fait deux ans que nous nous interrogeons avec un certain nombre d'élus, je dis un certain nombre d'élus d'abord pour poser le cadre. Tous les élus en France ne sont pas convaincus de la nécessité de s'adresser aux habitants, à leurs concitoyens et de leur donner la possibilité de contribuer au débat public, je crois qu'il faut déjà dire cela parce que vous êtes un « certain nombre d'habitants », pour un certain nombre d'entre nous mobilisés sur cette question et nous sommes un certain nombre en France d'élus mobilisés sur cette question. Notre préoccupation serait de faire en sorte que l'ensemble de ces cercles puisse s'élargir et que nous puissions faire en sorte justement que cela ne soit pas le fait de certains et que cette participation se nourrisse et s'élargisse de sorte que finalement les habitants puissent s'exprimer. Alors sur la question du bien-être, je prendrais juste le contrepied de ce qui vient d'être dit par Catherine en nuancant, juste en disant finalement que la collectivité est là pour concourir à réunir les conditions du bien-être. UN : comme le dit l'élue A, on n'impose pas. DEUX : nous sommes un des acteurs agissant sur l'ensemble des politiques publiques que nous maitrisons, intervenir pour mettre en place les conditions favorables au bien-être, bien-être préalable aux conditions du bonheur qui appartient à chacun, bien-être étant effectivement une notion que je partage avec ce qui a été dit, une notion beaucoup plus collective. Donc nous agissons dans un cadre relativement restreint les uns et les autres et, donc ce qui n'est pas du ressort d'une collectivité plus que d'une autre d'intervenir de façon exhaustive, mais il s'agit bien d'un débat qui devrait faire intervenir l'ensemble des collectivités. Donc, c'est là notre mission et c'est sans doute ce à quoi nous attachons de l'importance. Pourquoi les indicateurs de bien-être ? Parce que, par ailleurs, nous sommes nourris, comme vous, en permanence d'indicateurs d'alerte. Ce sont des indicateurs que je qualifie d'alerte parce qu'il s'agit de taux, de chômage, d'insécurité, de tout ce qui quelque part amène à des solutions de sécurisation, ou plutôt de soin, en tout cas des solutions curatives. À mon sens, les indicateurs de bien-être viennent contrebalancer ces indicateurs d'alerte dans la mesure

ANNEXE 2 : LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE
Annexe 2.4 – Le forum hybride : précisions et retranscription

où nous voyons la réalité avec tous ces indicateurs d’alerte, nous la voyons déformée parce que nous ne disposons pas de ce qui la contrebalance en termes de ce qui fait que les choses peuvent aller bien. Et j’ai employé une expression dernièrement à l’ouverture du colloque des universitaires là-dessus en disant finalement, d’une certaine façon, que l’on voit les choses avec un monocle alors qu’aujourd’hui on a besoin de lunettes pour voir en stéréo, avec un spectre large, l’ensemble de ce qui fait la composante sociale de la vie qui nous entoure et qui fait que des choses ne vont pas et d’autres choses vont bien et quelque part on a besoin de contrebalancer ce qui naturellement nous amène à toujours ne voir ou n’entendre que ce qui exprime le mal-être.

Élue C. (f) (37 : 52) : donc moi, je suis élue à l’évaluation des politiques publiques et voilà. J’ai envie de parler de ma place d’élue, mais aussi peut être un peu d’un parcours, et tout à l’heure Françoise disait « on nous a mis dans le groupe des professionnels » et moi j’aurais dit qu’il y a peut-être un groupe d’élus associatifs à constituer parce qu’il me semble qu’ici j’en repère pas mal et finalement ça aurait été bien qu’il soit constitué aussi. Moi j’ai été aussi élue de la démocratie locale dans le sens où j’ai été coprésidente d’un conseil consultatif et je pense que cela a aussi toute sa place avant d’avoir été élue de la démocratie représentative et, pour nous, enfin pour moi plutôt, je pense que la question du bien-être, elle est à deux niveaux, à la fois la responsabilité en tant qu’élue – et je l’avais dit aussi lors du démarrage du séminaire des chercheurs – c’est à la fois cette responsabilité d’avoir été élue pour aussi être protecteur, protecteur des ressources naturelles, humaines, en tout cas de veiller à ce qu’il n’y ait pas une destruction de ces ressources. Je pense qu’on a ce rôle très important. Le deuxième c’est sans doute au-delà des dispositifs – comme le disait Joris tout à l’heure – les tableaux, avec des indicateurs chiffrés, etc. d’être aussi vigilant sur ce qui est entre, c’est-à-dire les interstices, le lien social, le vivre-ensemble... qu’est-ce que ce qu’on vote finalement qu’est-ce que ça produit ? C’est aussi tout le travail de l’évaluation des politiques publiques de regarder ce que nos politiques publiques produisent et de dialoguer avec les différentes parties prenantes que sont les citoyens, les élus, les experts et toutes les parties qui peuvent nous en dire des choses. Donc je pense qu’on a ce rôle-là et c’est un rôle, je dirais, important de capteurs. Et puis, le dernier point puisqu’on a organisé les journées françaises de l’évaluation à Grenoble, où sur ce thème les indicateurs de bien-être faisait l’objet d’un atelier spécifique et où finalement, il est ressorti beaucoup de choses et notamment sur le fait que ça pourrait être un des éléments de notre référentiel d’élus, ces indicateurs de bien-être, ça doit même l’être. Et comment on le met en place ? Quels sont nos outils ? À partir de quoi on pilote les politiques publiques ? À partir de quoi, les élus, les exécutifs pilotent ?

Voilà, moi, je pense effectivement qu’on a besoin de toutes ces parties prenantes pour le déterminer. Voilà.

Élue D. (f) (41 : 32) : Je suis maire d’une petite commune. Je siège à la METRO depuis trois ans. Alors pour repartir sur la conclusion, oui en effet, nous les élus, notre rôle, on est élu pendant un certain temps pour redistribuer de l’argent public et faire des choix politiques soit dans le cadre de nos compétences soit hors du cadre de nos compétences en direction du service public – avec tout ce qui a derrière ce terme de service public – qui doit faire jouer la solidarité entre les différents habitants pour compenser parfois des choses qui ne vont pas. C’est vrai que ce type d’étude est très intéressante parce que moi j’ai travaillé il y a longtemps avec des grands maires de l’agglomération qui ne passaient pas obligatoirement par les études, qui faisaient leur permanence tout le samedi matin ou qui allaient au marché de leur ville le samedi matin, je pense notamment à quelqu’un qui disait qu’on ne parle que de deux choses : l’emploi et le logement. Et c’est vrai qu’encore aujourd’hui je pense que beaucoup à cette étude de l’emploi et du logement, et quand il faisait son marché il n’y allait pas pour acheter ses poireaux, il y allait, car il souhaitait que les gens viennent lui dire quels étaient leurs problèmes et son rôle après c’est de redistribuer l’argent public et d’essayer de purger les inégalités. Par rapport à ce que j’ai lu sur l’enquête il y a deux ou trois choses que je voudrais pointer du doigt, soit on n’en parle pas soit je ne suis pas tout à fait d’accord : quand on dit que les étudiants ne travaillent pas, je ne suis pas du tout d’accord. Moi, la période de ma vie où j’ai le plus travaillé c’est quand j’étais étudiante, où j’ai le plus peut être souffert au travail, même déjà collégienne, lycéenne puis étudiante. Du moment où j’ai travaillé, c’est un deuxième point que je voulais aborder, du moment où j’ai travaillé, j’ai été heureuse, c’est-à-dire que je pense aussi qu’on aborde trop, aussi bien pour les professionnels que pour les citoyens, on aborde trop la question du travail par la souffrance au travail. Je pense que dans l’agglomération grenobloise, il y a aussi des salariés heureux. Et je pense à beaucoup d’étudiants... c’est une étude universitaire, il faut que les étudiants face à la morosité ambiante, se pensent comme des futurs salariés heureux même si c’est très compliqué, très difficile aujourd’hui. Je crois qu’il ne faut pas tomber dans la morosité ambiante. Un autre point que je voulais aborder. Les habitants de ma commune, c’est clair, ils vivent dans cette commune parce qu’on est à la campagne et tout près de là où on travaille, donc ils ne sont pas dans les embouteillages, ils sont à la campagne, ils ont l’impression de vivre hors pollution – ce qui est pas toujours vrai d’ailleurs. Sur le logement c’est vrai que c’est un élément très très important et c’est toujours un élément depuis 30-40-50 ans, c’est un point fort des demandes des habitants. Et puis le dernier point c’est la santé... on est dans une ville universitaire avec un CHU, un hôpital universitaire. Un exemple que finance la METRO et qui n’est pas dans ses

ANNEXE 2 : LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE
Annexe 2.4 – Le forum hybride : précisions et retranscription

compétences, c'est la recherche, on n'est pas dans nos compétences et pourtant avec des sommes importantes – on le voit déjà avec ce dossier – la recherche, la recherche dans tous les domaines, mais aussi la recherche médicale. La santé est très fortement liée à l'âge, on le voit bien dans le document, elle est de plus en plus liée à l'âge, les gens vivent d'ailleurs de plus en plus vieux même malades, on voit des problèmes de cancer par exemple, et c'est vrai que c'est un point très très important, on le sait dans nos communes, on a tous à gérer de plus en plus difficilement les problèmes de maintien à domicile des personnes âgées. C'est un point important sur lequel il faut veiller... voilà, j'aime bien parler des personnes âgées et j'aime bien parler des problèmes de petites enfances, c'est deux points importants dans toutes les communes quel que soit... comment dire... la géographie de leur habitant, enfin l'âge de leur habitant, les origines de leur habitant. La petite enfance et les personnes âgées ça va être des points sur lesquels il va falloir travailler vraiment dans les années qui viennent.

Élué D. (f) (1 :10 :53) : Je suis assez d'accord avec les propos du monsieur et je vais l'illustrer par un exemple qu'on voit souvent nous les élus : le logement. Le logement en général et le logement social. Tout le monde est très content d'avoir un logement, mais ne veut surtout pas qu'on en construise un à côté de son jardin. Donc c'est un très très bon exemple. Je crois qu'on peut aller plus loin que ce qu'il disait : c'est pareil pour le travail. La situation qu'on a aujourd'hui en France et qu'on a eue malheureusement par le passé durant d'autres périodes qui ont été très dangereuses, c'est qu'on a toujours peur que celui qui est juste en dessous de nous, nous vole notre travail, que celui qui est juste en dessous de nous, nous vole notre logement et, puis c'est la haine de l'autre, etc., etc., etc. Quand on vit ça, en effet, on est dans un grand mal-être, quand on ne parle pas avec son voisin, quand on n'aime pas son voisin parce qu'il nous dérange, parce qu'on a peur de lui, parce qu'on a peur qu'il nous pique notre travail, etc. Ça, c'est une situation catastrophique et elle conduit malheureusement à des réactions extrémistes qu'on connaît aujourd'hui et qui montrent qu'il y a un très très grand mal-être chez ces gens-là. J'ai dit que je ne voulais pas qu'on aborde le bien-être par le mal-être, mais c'est vrai que c'est une manière de montrer... je crois que c'est un point important que, nous les élus, on doit prendre en compte. C'est clair qu'il y a besoin de logement dans l'agglomération, besoin de logements sociaux. Un autre exemple, le tramway, tout le monde le déteste pendant la construction des lignes – j'étais technicienne à l'époque de la première ligne de tramway – tout le monde déteste le tramway quand on fait les travaux, mais tout le monde l'apprécie beaucoup quand il est terminé.

Élué E. (h) (1 :18 :47) : Il faut bien essayer de rentrer dans une certaine réflexion, je suis conseiller communautaire, président de la commission politique de la ville et je

suis adjoint au maire. Je crois qu'on a deux aspects effectivement, c'est-à-dire la collectivité d'établissement public en tant que, je dirais, propre employeur. Alors moi je vous citerai uniquement un exemple qui va montrer un petit peu la complexité des choses. Comment lorsqu'on demande de mettre en place les rythmes scolaires, c'est-à-dire qu'on nous demande à un moment d'avoir effectivement une capacité d'encadrer un certain nombre d'activités sur des temps très courts, on ne va pas aller à augmenter la précarité du travail ? Ça, c'est la première question, je pense qu'à certain moment, on est confronté à cette problématique-là, c'est-à-dire je pense que personne ne souhaite développer la précarité et qu'elle est de fait intrinsèquement contenue dans les obligations qu'on nous demande à un moment donné de prendre en compte et d'apporter des réponses à nos concitoyens. Vous parliez à un moment donné des règles que l'on pourrait exiger dans le cadre des marchés publics. Je crois que cela doit faire, je dirais, une bonne dix-quinzaine d'années que la réflexion se fait et qu'on voit effectivement qu'on a un petit peu de mal à avancer, pour plusieurs raisons. La première c'est comment être en capacité au moment de l'ouverture des offres, de juger de la véracité de ce qu'on nous écrit. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, je le mettrais en parallèle avec ce qui s'est passé dans les entreprises privées, notamment du bâtiment et des travaux publics où il y a eu une course contre les accidents du travail, et où effectivement pendant un moment donné, ça a plutôt bénéficié à la qualité des conditions de travail des ouvriers et des personnes qui travaillent dans le bâtiment et les travaux publics et qui maintenant se retournent contre eux. Puisqu'on est un petit peu dans une course, où les entreprises étant dans ce dispositif de réduire les accidents du travail, vont maintenant jusqu'à faire pression sur leur propre employé pour ne pas déclarer les accidents de travail et ça c'est une réalité qui montre qu'à un moment donné les effets ont plutôt été positifs puis sont allés à l'encontre de ce qui a été prôné au départ. Donc on va dire que c'est très complexe, c'est-à-dire qu'on nous a dit – les collectivités – qu'on avait un certain nombre de proportions pour nos agents qui étaient effectivement des contractuels et pour qui il nous a été imposé à un moment donné de les intégrer, de faire des contrats à durée indéterminée. Donc, c'est ce qu'un certain nombre de collectivités ont fait, puis il y a eu des difficultés à un moment donné par rapport aux missions qui peuvent être confiées, par rapport à leur durée, par rapport à la capacité, je dirais, de les répartir et de donner effectivement suffisamment d'heures de travail pour un certain nombre de missions. Et on se rend compte qu'on a eu là aussi l'effet inverse : ça a plutôt précarisé. Avant, on avait des gens qui étaient peut-être en CDD, mais ils étaient en CDD toute leur vie, maintenant ce n'est plus possible. Comme on a du mal à pouvoir leur offrir un CDI, on a précarisé les emplois parce que les gens les gardent un an et ensuite on les remplace. Donc, on voit qu'il y a eu un certain nombre d'effets pervers. C'est compliqué. La problématique aussi de par le statut de l'agent, je dirais, de l'agent qui était un agent public, de par le statut de la fonction

ANNEXE 2 : LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE
Annexe 2.4 – Le forum hybride : précisions et retranscription

publique, fait qu'à un moment donné lorsque ces agents sont absents il y a des difficultés à pouvoir les remplacer, et là aussi à un moment donné on a précarisé les emplois par rapport à ça. Pourquoi ? Parce que les communes, de par le poids de la masse salariale, de par le fait qu'elles ne se couvrent pratiquement plus sur ces risques-là – parce que ce sont des risques qui sont devenus impossibles à couvrir – la commune ou l'établissement public devient son propre assureur. Donc elle a aussi de ce côté-là contribué à faire en sorte qu'on précarise l'emploi au sein même des collectivités. Voilà un petit peu la situation dans laquelle on est. On est confronté à cette difficulté de maîtriser à un moment donné les dépenses publiques et pour les maîtriser on génère effectivement un petit peu des difficultés.

Élu F. (h) (1 :23 :54) : Je suis maire et actuellement président de la METRO. Je tiens juste à dire, qu'est-ce qu'on entend d'abord par emploi ? Est-ce que c'est la reconnaissance d'une capacité à produire ou à mettre en œuvre tel ou tel savoir-faire ? Ou est-ce que c'est le fait de percevoir un salaire qui permet de vivre ? C'est déjà une première ambiguïté dans ce que vous dites... dans ce que nous disons, enfin je dis vous... pas immédiatement... Dans la mesure où un des éléments dont on a besoin, c'est d'abord d'avoir quelque chose chaque mois pour vivre. Donc le premier rapport qu'on a c'est celui d'un rapport monétaire. Première remarque. On ne choisit pas nécessairement l'emploi que l'on va occuper. On prend celui qui nous est proposé. Ça crée une première difficulté. La deuxième difficulté, dans le cadre de l'emploi public, l'argent qui sert à payer les salaires, c'est celui des impôts qui sont prélevés sur les habitants lesquels sont... donc le serpent se mord la queue, mais parfois le discours citoyen sur l'impôt, regardez la presse aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on fait ? Donc la Cour des comptes dit « il y a trop de salariés dans la fonction publique territoriale » ça veut dire quoi ? Ça veut dire, monsieur les maires, réduisez vos emplois, réduisez votre masse salariale. Donc je peux réduire la masse salariale, je recrute en bas de gamme, pas des gens qualifiés, du coup, on supprime de l'emploi. Troisième remarque, on cultive la précarité... il y a toutes les raisons du monde de faire de la précarité. Tant qu'il a besoin de garder des gamins de 15 h 45 à 16 h 30, trois quarts d'heures par jour, même si vous rajoutez une heure derrière pour aller jusqu'à 17 h 30, ça ne crée pas un emploi, ça crée une situation de précarité. Qu'est qu'on fait ? Il faut trouver quelqu'un qui a envie de faire du périscolaire. Mais si on lui donne un peu plus qu'une heure et demie ou deux heures ou trois heures de salaire, on va rajouter d'autres fonctions qui ne sont pas liées à l'emploi premier pour lequel on l'a recruté et donc on en va faire je ne sais quoi d'autre. On va arriver à des formes de poste qui sont des postes tordus, d'où des réactions pas toujours... on accepte au début, car on a besoin d'un salaire. Imaginez le salarié qui la première année est content, la deuxième année commence à plus en donner, la troisième rôle, la quatrième année c'est le scandale. Comment on

gère ça ? Tout ça ce n'est pas, nous, employeurs, c'est bien des conditions dans lesquelles la société aujourd'hui rémunère le travail, c'est bien l'idée qu'il faudrait quelque part qu'on revienne à l'idée de qu'est-ce que c'est que travailler... Emploi/travail, travail/emploi... on ne va pas faire de la philosophie ce soir. Que le travail devrait être un moyen de se réaliser. Est-ce qu'il faut qu'on ait une hiérarchie de salaire ? Est-ce qu'elle est justifiée ? Est-ce qu'il faut, est-ce que c'est pertinent de dire que le *reaper* qui tous les matins ramasse ses poubelles a forcément une fonction sociale moins considérable que l'assistante sociale qui le reçoit le soir quand il est mal. Et comment on gère tout ça ? Et tout ça, ça fait partie des questions que nous voulons aborder lorsque nous parlons du rapport du salarié au travailleur et au travail.

Élu D. (f) (2 :00 :03) : Quand j'étais jeune, j'ai fait de l'économie et j'ai travaillé et j'ai appris qu'Alfred Marshall, le premier néoclassique, c'est le premier justement qui a parlé de cette notion de bien-être. Ce paragraphe sur l'affirmation de soi il est très marshallien, c'est-à-dire quelle était la position de Marshall ? Marshall nous disait qu'il faut que les ouvriers se forment, mais il ne faut surtout pas qu'ils se mettent en syndicats. J'ai entendu une fois le mot syndicat tout à l'heure de la part du monsieur qui a dit « j'ai appris par le syndicat qu'on m'avait menti ». Je ne sais pas s'il y a des syndicalistes dans la salle, mais on est dans une société aujourd'hui où on nie les syndicats, on nie les partis politiques, on nie les regroupements, on se retrouve dans une réflexion pseudo individualiste avec les propositions de payer un peu plus cher à McDo. Moi je ne suis pas vraiment d'accord avec ce type de point de vue, je pense que les conditions de travail par exemple, quand on a une mauvaise condition de travail, c'est à la porte du syndicat qu'il faut aller taper parce que tout seul on arrivera jamais à se défendre. On se défend quand on est nombreux et quand on pèse par rapport au patron ça c'est clair et net. Si on est tout seul face au patron, un il parlera mieux que vous et deuxièmement il vous tient par la barbichette du salaire. Je pense qu'il faut vraiment aborder le rôle des syndicats, il faut y revenir. Il s'est passé beaucoup de choses depuis mai 68 sur le rôle des syndicats. Sur l'école, tout ce qui est dit dans ce papier par rapport au travail collectif, par exemple, ça a existé dans le passé et on l'a perdu aujourd'hui. Mais parmi vous peut être... soit à mon époque soit à celle de mes enfants, il y a eu des écoles où on travaillait comme vous le décrivez ici, ça n'a pas été contre les inégalités d'ailleurs bien souvent malheureusement. Je crois que ces deux pages, elles sont très marshalliennes, elles sont très individualistes à mon avis. Moi, je suis pour revenir quand même au travail du collectif. Les gens, ils ont besoin de se retrouver... même les adolescents quand ils se retrouvent, ils retrouvent un groupe qui leur ressemble. Il faut se retrouver dans les groupes qui vous ressemblent sinon vous ne pouvez pas vous défendre, vous ne pouvez pas défendre votre point de vue et vous êtes perdus. Ce n'est pas une position d'élue là, c'est une position de citoyenne.

ANNEXE 2 : LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE
Annexe 2.4 – Le forum hybride : précisions et retranscription

Élu A. (f) (2 :02 :46) : Alors, c'est plutôt un exemple, parce je me réfère à la responsabilité sur des concertations qui peuvent devenir des lieux qui renforcent l'affirmation de soi. Il se trouve que dans notre commune, on a essayé de mettre en place des conseils des habitants, précisément pour partir des besoins des habitants, en particulier sur ce qui concerne le besoin de la vie quotidienne, on a considéré qu'il y avait l'expertise d'usage. Cela fait partie de toute façon d'un travail qu'on a fait sur l'agenda 21 puisqu'on œuvre sur la matière depuis déjà quelques années. Je voulais juste vous donner cet exemple parce que très peu de gens ont lancé un appel à nos habitants pour venir dans les conseils des habitants. Il y a un travail qui a été fait autour de ça. Et on s'est dit, est-ce qu'on prend que les gens qui sont volontaires ? Ça peut faire peu. Ou ça peut faire beaucoup. En l'occurrence ça fait peu. On s'est dit qu'on allait essayer de prendre les gens au hasard, donc on a choisi les gens dans les listes électorales tout simplement, on leur a téléphoné. On n'a jamais été mal reçu, on ne nous a jamais claqué le téléphone au nez en nous disant ; « mais qu'est-ce que vous faites... pourquoi vous venez m'embêter » ? Les gens ont toujours été extrêmement intéressés, extrêmement flattés qu'on pense à leur demander leurs avis. Ça, c'est très souvent la réaction la plus fréquente des citoyens, c'était de dire « ha, je ne savais pas que je pouvais moi aussi » ou « je ne sais pas si je vais pouvoir m'exprimer, savoir m'exprimer ». Après ils sont venus ou ils ne sont pas venus. Nous, les élus on n'a pas voulu savoir qui étaient les gens qui venaient parce qu'ils avaient été volontaires et les gens qui venaient parce qu'ils avaient été sollicités. À partir du moment où ils étaient là, c'est qu'ils voulaient y être. Alors, en même temps ce n'est pas nécessairement une réussite fabuleuse ça ne fait jamais que deux ans de toute façon. On est 16 000 habitants, il y a trois conseils des habitants. À chaque fois, il y a une douzaine ou une quinzaine de personnes, mais je trouve que c'est une façon aussi d'amener les gens s'il le souhaite – parce qu'on n'oblige personne – à s'exprimer et c'est vrai que la réaction des habitants quand on leur a proposé de venir a été à ce niveau-là... moi je pensais qu'on allait plutôt avoir : « si je voulais venir je serai venue, alors ne venez pas m'embêter ». À aucun moment on n'a eu ce type de réaction là. Cela est assez révélateur de l'envie – parfois il y a des freins à cette envie – et du besoin et de la pertinence aussi de ce que les gens ont à dire sur leur vie de tous les jours. Voilà, c'était juste un exemple.

Élu B. (h) (2 :13 :15) : Je voudrais faire un parallèle avec la question de l'autonomisation, ne pas avoir confiance en soi d'une certaine façon c'est devoir s'en remettre à l'autre. Ça semble être une quasi-évidence. Or, finalement, dans la vie je crois à 3 grands défis, le premier c'est d'acquérir son autonomie, c'est au moment de l'adolescence, de l'adolescence et du début de l'âge adulte. Le deuxième grand défi,

c'est de la faire croître cette autonomie et le troisième grand défi, c'est de la préserver. C'est-à-dire d'arriver à rester autonome. Or, cette autonomie on peut l'envisager sous différents angles. Il y a l'autonomie matérielle, le logement initialement, il y a l'autonomie économique, la capacité à exister socialement et économiquement, et de ne dépendre à ce titre -là, ni de la société, ni de personne et puis il y a la question de l'autonomie physique qui se pose souvent en fin de vie. Et je pense que de ce point de vue là, la confiance en soi relève dans un certain nombre de cas que de la capacité de préserver son autonomie. Or, pour pouvoir la préserver, encore faut-il l'avoir acquise initialement. À nouveau de ce point de vue-là, je pense que le rôle des collectivités, ça va être de favoriser l'esprit contradictoire, la capacité d'engager la jeunesse, alors je souscris complètement aux propositions qui ont été faites tout à l'heure et notamment la dernière qui vise à dire qu'il serait bon qu'il y ait un rôle, une sorte de sensibilisation de la jeunesse à la question politique. Parce que c'est là que le débat contradictoire doit avoir lieu, c'est là où les citoyens peuvent le mieux, semble-t-il, se confronter à la réalité et développer cet esprit critique de débat contradictoire qui fait que l'on reprend confiance en soi ou que l'on acquiert cette confiance en soi.

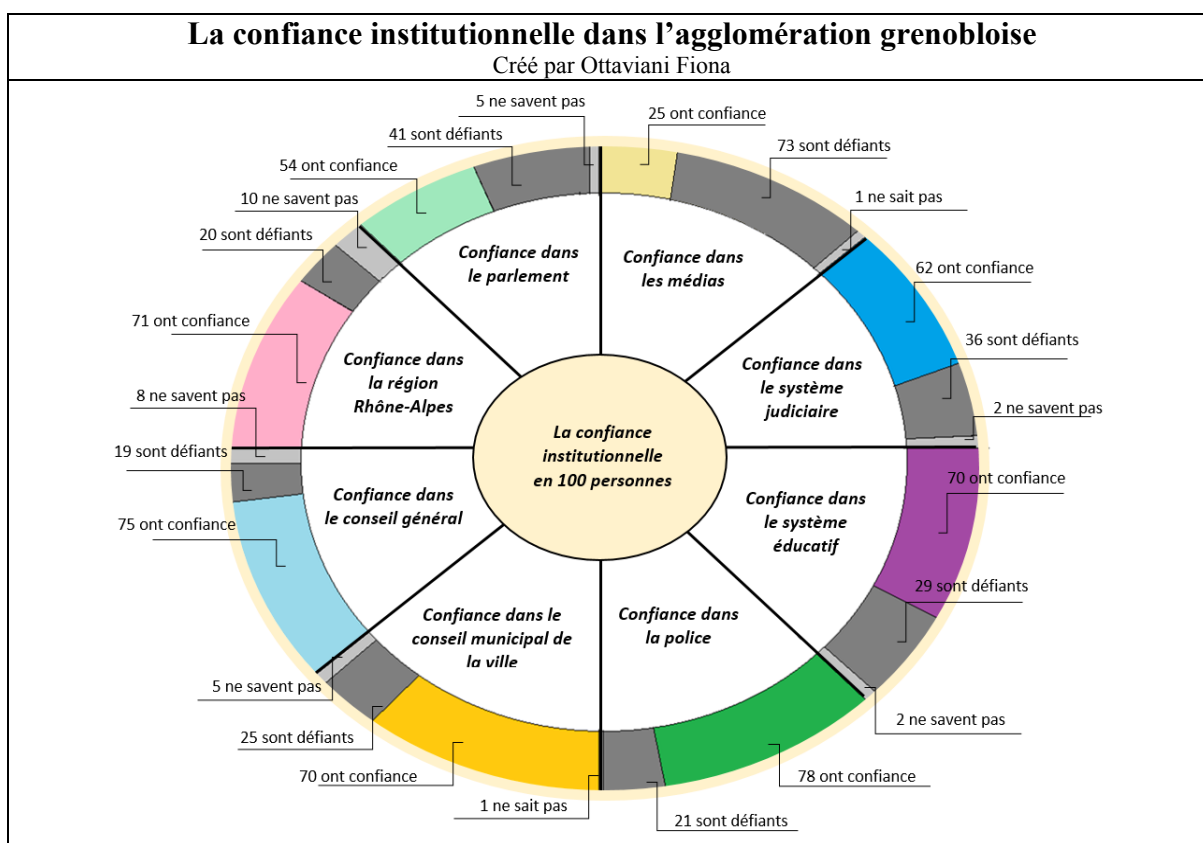
Annexe 3 : L'hybridation méthodologique

Annexe 3.1 – Notes sur la construction de certains indicateurs du tableau de bord

Cette annexe a pour objet de présenter les modalités de construction de certains indicateurs clés du tableau de bord du bien-être soutenable, car nous ne pouvons pas nous permettre, faute de place, de détailler tous les recodages effectués sur la base de données initiale. Ces indicateurs sont notamment ceux ayant fait l'objet d'importants recodages, notamment parce qu'ils résultent du croisement de plusieurs variables. Chacune des constructions statistiques présentées ici ont été effectuées par l'auteur de cette thèse.

• **Confiance institutionnelle (Dimension « Démocratie et vivre ensemble »)**

Une personne est dite plutôt confiante dans les institutions si, pour les dix questions relatives aux institutions (la police, le conseil général, la région Rhône-Alpes, le système éducatif, le conseil municipal, le système judiciaire, le parlement, l'Europe, le gouvernement et les médias), celle-ci a répondu majoritairement « plutôt confiance ».



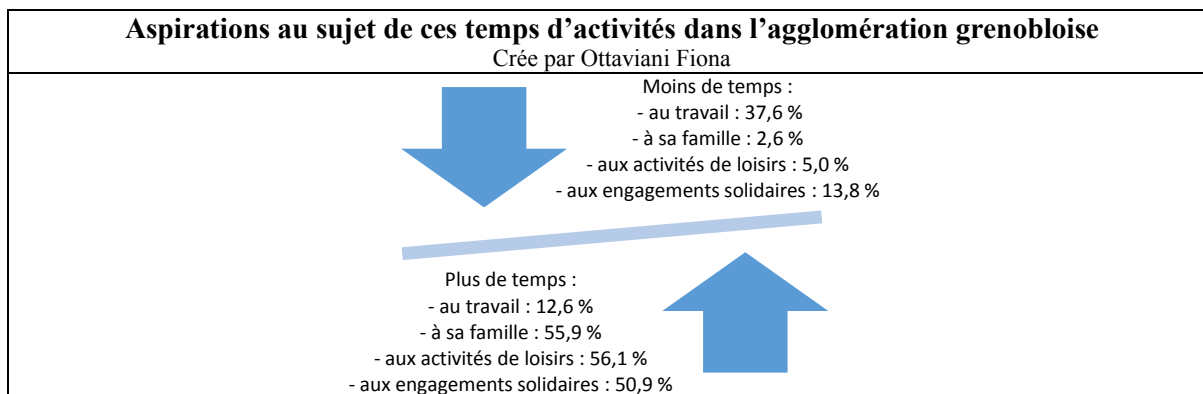
• **Entraide (Dimension « Démocratie et vivre ensemble »)**

L'indicateur retenu synthétise les réponses apportées sur l'aide reçue et les réponses afférentes à l'aide apportée. Si les personnes ont reçu ou apporté une aide au cours des six derniers mois, nous considérons qu'ils sont dans un réseau d'entraide. Une telle réunion de ces indicateurs trouve deux justifications : 1) les écarts de réponse entre l'aide reçue et l'aide apportée ; 2) la prise en compte de

l'hétérogénéité des situations qui peut avoir pour conséquence que certaines personnes, à un moment de leur vie sont plus ou moins en capacité d'apporter une aide.

- **Équilibre des temps d'activité (Dimension « Le temps et le rythme de vie »)**

Les personnes déclarant ne vouloir modifier aucun temps d'activités (travail, loisir, famille, engagements solidaires) sont considérées comme étant dans une situation d'équilibre concernant leur temps d'activités. Un tel indicateur est donc construit sur la base du croisement des quatre questions relatives à la modification du temps d'activité (cf. schéma ci-dessous).



- **Utilisation des transports doux ou semi-doux pour se rendre au travail (Dimension « Environnement naturel »)**

Le vélo et la marche sont considérés comme deux modes de transports « doux ». Les transports collectifs sont des transports « semi-doux ». La voiture est un mode de transport « dur » et le covoiturage (mode de transports partagés) « semi-dur ». Cette qualification s'inspire de celle avancée dans le cadre de la réflexion autour du Produit Intérieur Doux. Un codage a été effectué afin de classer les réponses en quatre modalités (cf. tableau ci-dessous) en fonction de la combinaison des moyens de transport utilisée par la personne pour se rendre à son travail.

Codage en fonction de la combinaison de transports utilisés

Crée par Ottaviani Fiona

Doux	Marche à pied
	Vélo
Semi-doux	Transports collectifs
	Mixte transports collectifs et doux et/ou partagés
	Mixte transports partagés et doux
Semi-brut	Mixte dur-transport public (+ transport doux ou partagés)
	Mixte Brut-doux ou partagé
Brut	Covoiturage
	Voiture
	Autres combinaisons
	Non réponse/aucun

• **Pourcentage estimé de non-recours (Dimension « Accès et recours aux services publics »)**

Cet indicateur a été construit pour estimer le non-recours aux services publics. Il se base sur le croisement entre la variable relative au seuil de pauvreté monétaire et la variable renseignant sur les aides sociales perçues par la personne.

• **Sur-occupation du logement (Dimension « Accès durable aux biens de subsistance »)**

Étant donné les données disponibles, l'indicateur de sur-occupation du logement bien que s'inspirant de la méthode employée par le Commissariat général au développement durable (2011) s'en distingue sur certains points. Cet indicateur prend appui sur les variables relatives à la composition du ménage et au nombre de pièces déclarées par la personne interrogée. Au sens du Commissariat général au développement durable (2011, p. 150) « un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », calculée sur le nombre de pièces nécessaires au ménage ». Ainsi pour calculer l'indicateur, une variable du nombre de pièces théoriques dont devrait être doté le ménage a été construite et c'est cette variable qui a été comparée à la dotation effective du ménage.

Les règles retenues sont les suivantes :

- Chaque ménage est censé jouir d'une chambre et d'un séjour ;
- Une pièce pour un adulte seul, une pièce pour un couple ;
- Une pièce pour tout enfant de plus de 14 ans ;
- Une pièce pour deux enfants de moins de 14 ans.

Le tableau illustre le nombre de pièces considérées comme nécessaires selon la taille du ménage pour quelques cas de figure.

Composition du ménage	Nombre de pièces « requises »	Situation de sur-occupation - nombre de pièces inférieur ou égal à :
Une personne seule	2	1
Un couple	2	1
Un couple avec un enfant de plus de 14 ans	3	2
Un couple avec un enfant de moins de 14 ans	3	2
Un couple avec deux enfants de plus de 14 ans	4	3
Un couple avec deux enfants de moins de 14 ans	3	2
Deux adultes	3	2

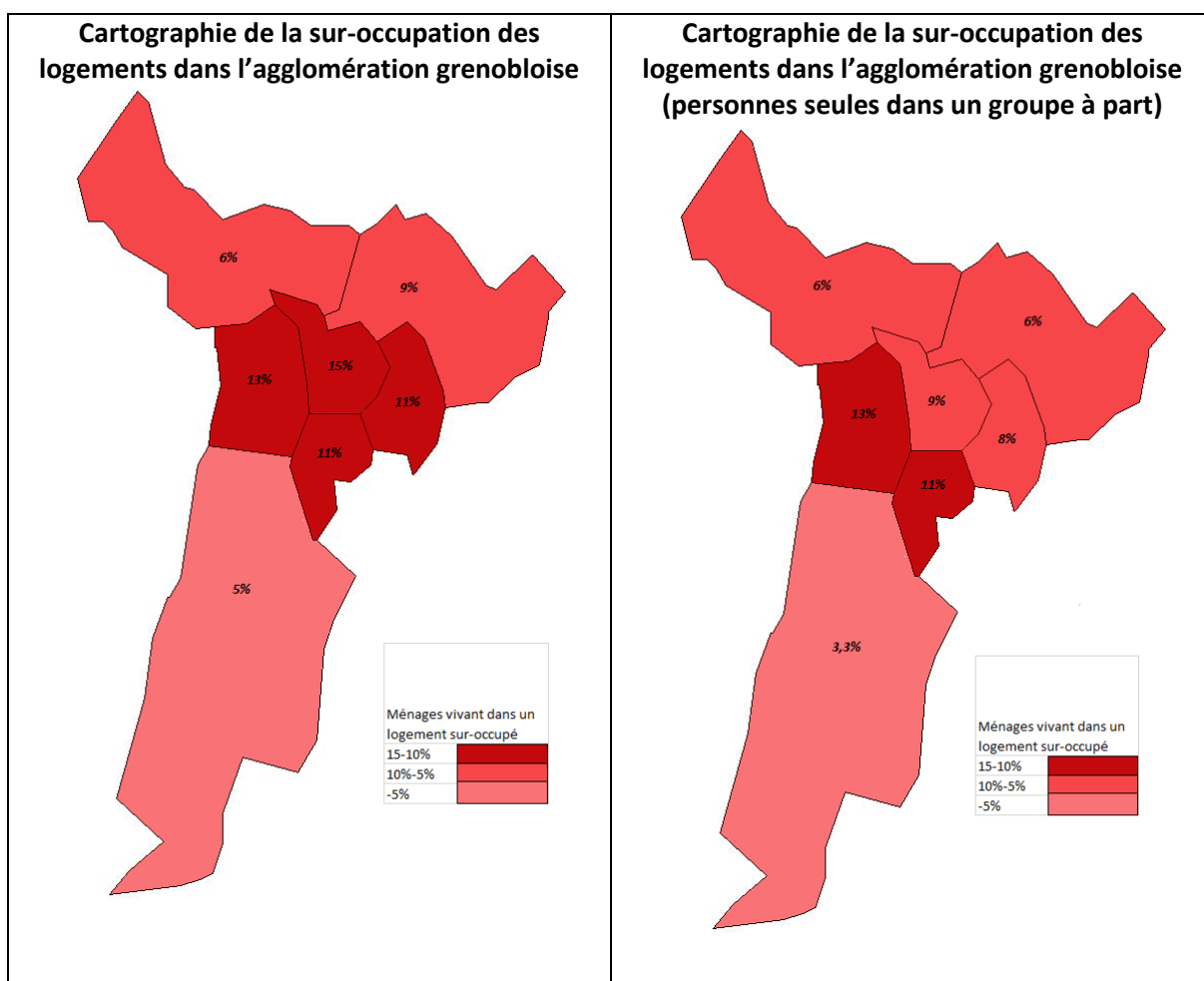
Trois limites de l'indicateur ainsi calculé méritent d'être soulignées :

- 1) Tout d'abord, le mode de calcul diffère de celui usité normalement notamment en ce qui concerne l'âge des enfants : généralement fixé à 7 ans dans les enquêtes de l'INSEE, il a dû être ramené ici à 14 ans faute de données plus précises. Ainsi, l'indicateur peut tendre à sous-estimer la sur-occupation des ménages avec de jeunes enfants du fait de

ce déplacement de seuil, mais aussi parce que n'est pas pris en compte dans le mode de calcul le sexe de l'enfant. L'INSEE, en effet, compte une pièce pour deux enfants de 7 ans à condition que ceux-ci soient du même sexe.

- 2) En prime, l'indicateur calculé de la sorte pourrait tendre à sous-estimer le phénomène de sur-occupation pour les ménages dont le nombre de pièces théoriques dépasse 7 pièces, cela joue peu ici, car ce type de ménage ne représente que 0,4 % de l'échantillon total.
- 3) Enfin, par construction, les studios sont sur-occupés, ce qui induit que l'indice d'occupation est plus élevé dans les territoires urbains que péri-urbains.

Pour pallier à cette dernière faiblesse, il est possible de recalculer un indicateur en isolant les personnes qui vivent seules, ce calcul tend à modifier légèrement certains taux enregistrés sur les territoires.



Annexe 3.2 – La sélection des indicateurs : l'analyse des correspondances multiples

Lorsque certains indicateurs ont fait l'objet de retraitements afin de réunir certaines modalités de réponses, nous avons effectués l'analyse des correspondances multiples avec la version initiale de l'indicateur et ses versions retraités. Pour faciliter la lecture des résultats, nous ne présentons ici que les résultats pour une des versions des indicateurs puisque les résultats de l'ACM, hormis pour l'indicateur « satisfaction à l'égard des espaces verts » et l'indicateur « quartier pollué ou sale », ne différaient pas.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.2 – La sélection des indicateurs : l'analyse des correspondances multiples

		Travail/emploi					Affirmation de soi et engagement					Démocratie et vivre ensemble				Environnement naturel						Santé			Accès et recours aux services publics		Temps et rythme de vie		L'accès durable aux biens de subsistance	
		Satisfaction à l'égard de son travail	Satisfaction à l'égard de ses conditions d'emploi	Sentiment d'injustice salariale	Activité	Temps partiel subi	Contrôle sur sa vie	Confiance en autrui	Confiance dans le système éducatif	Participation collective	Confiance conseil municipal	Confiance Région Rhône-Alpes	Possibilité de recourir à une aide	Entraide	Isolation du logement	AMAP - SEL	Tri sélectif	Achats fruits et légumes sans produits chimiques	Transports doux	Satisfaction à l'égard des espaces verts	Quartier pollué ou sale	Etat de santé	Suivi médical	Stress	Accès physique aux commodités	Non-recours	Temps de trajet	Equilibre des temps d'activité	Sur-occupation du logement	Restriction en général
Travail/emploi	Satisfaction à l'égard de son travail	1,000	,295	-,058	-,272	-,039	-,078	-,030	-,072	-,032	-,007	-,002	-,018	-,031	-,014	-,004	-,026	-,017	-,055	,013	,018	-,087	-,075	,023	,021	-,056	,062	-,061	,018	-,029
	Satisfaction à l'égard de ses conditions d'emploi	,295	1,000	,087	,008	-,354	-,014	,019	-,061	-,025	-,076	-,068	-,014	-,003	,051	,020	,060	,005	,092	,021	,014	-,061	,004	,105	,053	,004	-,006	,012	,131	-,048
	Sentiment d'injustice salariale	-,058	,087	1,000	,393	-,093	,068	,053	-,013	,056	,031	,005	,020	,080	,052	,018	,004	,088	,142	,046	,030	,004	-,012	,159	-,015	,122	-,033	,197	,172	,083
	Activité	-,272	,008	,393	1,000	-,163	,067	,101	,095	,079	,037	,032	,045	,131	,086	,019	,014	,120	,212	,042	,018	,155	,171	,245	,026	,225	-,100	,241	,152	,056
	Temps partiel subi	-,039	-,354	-,093	-,163	1,000	-,003	-,021	,027	-,012	,034	,059	,083	-,038	,002	,022	-,078	-,012	-,045	-,009	,019	,029	-,025	-,011	-,006	,037	,097	-,034	-,142	,028
Affirmation de soi et engagement	Contrôle sur sa vie	-,078	-,014	,068	,067	-,003	1,000	,002	,029	,046	,003	,020	,009	,082	,009	,038	-,016	,106	-,032	-,008	,073	,138	,068	-,019	-,009	,038	,004	-,015	-,037	,011
	Confiance en autrui	-,030	,019	,053	,101	-,021	,002	1,000	,107	-,016	,039	,083	,070	-,027	,014	-,027	-,032	,047	,019	-,044	,030	,076	,063	,087	,070	,057	-,012	,060	-,040	,012
	Confiance dans le système éducatif	-,072	-,061	-,013	,095	,027	,029	,107	1,000	-,034	,164	,234	,018	,037	,078	-,040	,006	,023	-,005	-,053	,011	,081	,062	,004	-,025	,068	-,001	,049	-,009	,003
	Participation collective	-,032	-,025	,056	,079	-,012	,046	-,016	-,034	1,000	,033	-,037	-,027	-,096	,061	-,276	,116	-,031	,017	,062	-,049	-,074	,037	,038	-,027	-,036	-,035	,070	,017	-,064
Démocratie et le vivre ensemble	Confiance conseil municipal	-,007	-,076	,031	,037	,034	,003	,039	,164	,033	1,000	,417	,079	,019	,027	-,003	-,084	,040	,039	-,124	,041	,040	-,016	-,003	,012	,038	,028	-,038	-,058	-,027
	Confiance Région Rhône-Alpes	-,002	-,068	,005	,032	,059	,020	,083	,234	-,037	,417	1,000	,113	,071	,028	,044	-,119	,076	-,008	-,094	-,013	,107	,061	-,044	,046	,033	,017	-,013	-,061	-,037
	Possibilité de recourir à une aide	-,018	-,014	,020	,045	,083	,009	,070	,018	-,027	,079	,113	1,000	,131	,016	,038	-,043	,101	,036	-,050	,023	,158	,065	,070	,019	,109	,018	,039	-,077	,027
	Entraide	-,031	-,003	,080	,131	-,038	,082	-,027	,037	-,096	,019	,071	,131	1,000	,048	,076	-,062	,081	,008	,032	,052	,068	,026	,110	-,017	,058	,015	,072	,096	-,003
Environnement naturel	Isolation du logement	-,014	,051	,052	,086	,002	,009	,014	,078	,061	,027	,028	,016	,048	1,000	-,020	,000	,005	,071	,045	-,071	-,045	,004	,079	,021	,009	-,064	,091	,117	-,072
	AMAP - SEL	-,004	,020	,018	,019	,022	,038	-,027	-,040	-,276	-,003	,044	,038	,076	-,020	1,000	-,071	,047	,042	,029	,007	,092	,043	-,025	,043	,023	,057	,002	-,085	-,002
	Tri sélectif	-,026	,060	,004	,014	-,078	-,016	-,032	,006	,116	-,084	-,119	-,043	-,062	,000	-,071	1,000	-,066	-,026	,048	-,035	-,019	,066	-,002	-,007	-,026	-,014	,079	,040	-,103
	Achats fruits et légumes sans produits chimiques	-,017	,005	,088	,120	-,012	,106	,047	,023	-,031	,040	,076	,101	,081	,005	,047	-,066	1,000	,026	-,056	,024	,166	,061	-,003	,034	,053	,015	,109	,003	,036
	Transports doux	-,055	,092	,142	,212	-,045	-,032	,019	-,005	,017	,039	-,008	,036	,008	,071	,042	-,026	,026	1,000	,067	-,036	,019	,017	,097	-,002	,056	-,099	,072	,042	-,021
	Satisfaction à l'égard des espaces verts	,013	,021	,046	,042	-,009	-,008	-,044	-,053	,062	-,124	-,094	-,050	,032	,045	,029	,048	-,056	,067	1,000	-,133	,006	,016	,069	-,043	-,044	,008	,022	,095	-,001
Quartier pollué ou sale	,018	,014	,030	,018	,019	,073	,030	,011	-,049	,041	-,013	,023	,052	-,071	,007	-,035	,024	-,036	-,133	1,000	,050	,004	-,053	-,025	,054	,021	-,023	-,125	-,031	

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.2 – La sélection des indicateurs : l'analyse des correspondances multiples

		Satisfaction à l'égard de son travail	Satisfaction à l'égard de ses conditions d'emploi	Sentiment d'injustice salariale	Activité	Temps partiel subi	Contrôle sur sa vie	Confiance en autrui	Confiance dans le système éducatif	Participation collective	Confiance conseil municipal	Confiance Région Rhône-Alpes	Possibilité de recourir à une aide	Entraide	Isolation du logement	AMAP - SEL	Tri sélectif	Achats fruits et légumes sans produits chimiques	Transports doux	Satisfaction à l'égard des espaces verts	Quartier pollué ou sale	Etat de santé	Suivi médical	Stress	Accès physique aux commodités	Non-recours	Temps de trajet	Equilibre des temps d'activité	Sur-occupation du logement	Restriction en général
Santé	Etat de santé	-,087	-,061	,004	,155	,029	,138	,076	,081	-,074	,040	,107	,158	,068	-,045	,092	-,019	,166	,019	,006	,050	1,000	,432	-,066	,037	,062	,009	,111	-,125	,015
	Suivi médical	-,075	,004	-,012	,171	-,025	,068	,063	,062	,037	-,016	,061	,065	,026	,004	,043	,066	,061	,017	,016	,004	,432	1,000	-,009	,010	,075	,016	,110	-,101	-,034
	Stress	,023	,105	,159	,245	-,011	-,019	,087	,004	,038	-,003	-,044	,070	,110	,079	-,025	-,002	-,003	,097	,069	-,053	-,066	-,009	1,000	,009	,079	,025	,091	,153	,020
Accès et recours aux services publics	Accès physique aux commodités	,021	,053	-,015	,026	-,006	-,009	,070	-,025	-,027	,012	,046	,019	-,017	,021	,043	-,007	,034	-,002	-,043	-,025	,037	,010	,009	1,000	-,007	-,038	,000	-,019	-,002
	Non-recours	-,056	,004	,122	,225	,037	,038	,057	,068	-,036	,038	,033	,109	,058	,009	,023	-,026	,053	,056	-,044	,054	,062	,075	,079	-,007	1,000	,005	,051	-,060	,062
Temps et le rythme de vie	Temps de trajet	,062	-,006	-,033	-,100	,097	,004	-,012	-,001	-,035	,028	,017	,018	,015	-,064	,057	-,014	,015	-,099	,008	,021	,009	,016	,025	-,038	,005	1,000	,018	-,031	-,001
	Equilibre des temps d'activité	-,061	,012	,197	,241	-,034	-,015	,060	,049	,070	-,038	-,013	,039	,072	,091	,002	,079	,109	,072	,022	-,023	,111	,110	,091	,000	,051	,018	1,000	,141	-,046
L'accès durable aux biens de subsistance	Sur-occupation du logement	,018	,131	,172	,152	-,142	-,037	-,040	-,009	,017	-,058	-,061	-,077	,096	,117	-,085	,040	,003	,042	,095	-,125	-,125	-,101	,153	-,019	-,060	-,031	,141	1,000	-,068
	Restriction en générale	-,029	-,048	,083	,056	,028	,011	,012	,003	-,064	-,027	-,037	,027	-,003	-,072	-,002	-,103	,036	-,021	-,001	-,031	,015	-,034	,020	-,002	,062	-,001	-,046	-,068	1,000
	Dimension	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	Valeur propre	2,327	2,063	1,511	1,493	1,375	1,238	1,167	1,148	1,062	1,049	1,046	1,005	,969	,945	,924	,873	,846	,826	,809	,794	,762	,741	,713	,660	,618	,563	,518	,507	,448

Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Travail et emploi »

Centres de classes finaux				Distances entre les centres de classes finaux				Nombre d'observations dans chaque classe	
	Classe			Classe	1	2	3	Classe	
	1	2	3						
Sentiment d'injustice salariale	3	2	2	1		1,482	2,575	1	170,000
Satisfaction à l'égard de son travail et de ses conditions d'emploi	1,02	1,25	3,36	2	1,482		2,154	2	338,000
				3	2,575	2,154		3	69,000
								Valides	577,000
								Manquantes	424,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Sentiment d'injustice salariale	121,456	2	,239	574	508,103	,000
Satisfaction à l'égard de son travail et de ses conditions d'emploi	149,019	2	,253	574	587,853	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « affirmation de soi et engagement »

Centres de classes finaux	Classe	
	1	2
Sentiment de contrôle sur sa vie	1	1
Participation à une association ou à une mobilisation collective	1	2
Confiance dans le système éducatif	1	1
Confiance en autrui	1,15	1,61

Distances entre les centres de classes finaux

Classe	1	2
1		,808
2	,808	

Nombre d'observations dans chaque classe

Classe 1	441,000
Classe 2	560,000
Valides	1001,000
Manquantes	,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Sentiment de contrôle sur sa vie	35,591	1	,167	999	213,748	,000
Participation à une association ou à une mobilisation collective	58,354	1	,156	999	373,636	,000
Confiance dans le système éducatif	16,342	1	,246	999	66,316	,000
Confiance en autrui	50,724	1	,217	999	233,943	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Démocratie et vivre ensemble »

	Classe			
	1	2	3	4
Confiance institutionnelle	1,12	1,10	1,91	1,73
Possibilité de recourir à une aide en cas de difficulté	1	1	1	1
Entraide	3,37	1,47	2,53	,41

Classe	Distances entre les centres de classes finaux			
	1	2	3	4
1		1,923	1,183	3,025
2	1,923		1,336	1,252
3	1,183	1,336		2,140
4	3,025	1,252	2,140	

Nombre d'observations dans chaque classe	
1	239,000
2	361,000
3	298,000
4	103,000
Valides	1001,000
Manquantes	,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Confiance institutionnelle	46,665	3	,102	997	455,811	,000
Possibilité de recourir à une aide en cas de difficulté	5,526	3	,165	997	33,426	,000
Entraide	292,425	3	,291	997	1003,326	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Environnement naturel »

Centres de classes finaux

	Classe		
	1	2	3
Isolation du logement	2,66	2,60	2,77
Achats fruits et légumes sans pesticides et sans produits chimiques	4	2	4
Tri sélectif	4	1	1
Participation à une AMAP ou à un SEL	2	2	2
Quartier pollué ou sale	1,69	1,90	1,75

Distances entre les centres de classes finaux

Classe	1	2	3
1		3,004	2,774
2	3,004		2,196
3	2,774	2,196	

Nombre d'observations dans chaque classe

1	124,000
Classe 2	655,000
3	194,000
Valides	973,000
Manquantes	28,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Isolation du logement	2,268	2	,425	970	5,337	,005
Achats fruits et légumes sans pesticides et sans produits chimiques	391,957	2	,576	970	680,813	,000
Tri sélectif	387,786	2	,315	970	1231,490	,000
Participation à une AMAP ou à un SEL	1,545	2	,084	970	18,318	,000
Quartier pollué ou sale	3,250	2	,253	970	12,862	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Santé »

Centres de classes finaux

	Classe		
	1	2	3
Perception de son état de santé par rapport au suivi médical	3,22	2,03	1,77
Stress	2	4	2

Distances entre les centres de classes finaux

Classe	1	2	3
1		2,296	1,465
2	2,296		1,759
3	1,465	1,759	

Nombre d'observations dans chaque classe

1	172,000
Classe 2	147,000
3	682,000
Valides	1001,000
Manquantes	,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Perception de son état de santé par rapport au suivi médical	143,800	2	,230	998	625,964	,000
Stress	203,412	2	,358	998	567,998	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Accès et recours aux services publics »

Centres de classes finaux

	Classe	
	1	2
Accès physique aux commodités	1,13	2,35
Pourcentage estimé de non-recours	3,04	3,90

Distances entre les centres de classes finaux

Classe	1	2
1		1,490
2	1,490	

Nombre d'observations dans chaque classe

Classe 1	673,000
Classe 2	153,000
Valides	826,000
Manquantes	175,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Accès physique aux commodités	185,124	1	,211	824	878,441	,000
Pourcentage estimé de non-recours	91,638	1	1,143	824	80,143	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Temps et rythme de vie »

Centres de classes finaux

	Classe			
	1	2	3	4
Temps de trajet pour se rendre à son travail	3,31	1,60	3,24	1,57
Equilibre des temps d'activités	4,50	4,06	2,40	1,74

Distances entre les centres de classes finaux

Classe	1	2	3	4
1		1,773	2,096	3,265
2	1,773		2,334	2,322
3	2,096	2,334		1,798
4	3,265	2,322	1,798	

Nombre d'observations dans chaque classe

Classe 1	137,000
Classe 2	257,000
Classe 3	117,000
Classe 4	72,000
Valides	583,000
Manquantes	418,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Temps de trajet pour se rendre à son travail	136,570	3	,225	579	606,534	,000
Equilibre des temps d'activités	193,414	3	,478	579	405,047	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
Annexe 3.3 – Données relatives à la construction des profils par nuée dynamique

Construction des profils de la dimension « Accès durable aux biens de subsistance »

Centres de classes finaux

	Classe	
	1	2
Seuil de pauvreté	1,89	1,40
Restriction sur la santé	,06	,46
Restriction sur l'alimentation	,17	,67
Sur-occupation du logement	1,71	2,46

Distances entre les centres de classes finaux

Classe	1	2
1		1,099
2	1,099	

Nombre d'observations dans chaque classe

Classe 1	687,000
Classe 2	139,000
Valides	826,000
Manquantes	175,000

ANOVA

	Classe		Erreur		F	Signification
	Moyenne des carrés	ddl	Moyenne des carrés	ddl		
Seuil de pauvreté	27,846	1	,124	824	224,114	,000
Restriction sur la santé	18,165	1	,092	824	197,686	,000
Restriction sur l'alimentation	28,759	1	,155	824	185,351	,000
Sur-occupation du logement	64,795	1	,213	824	304,278	,000

Les tests F ne doivent être utilisés que dans un but descriptif car les classes ont été choisies de manière à maximiser les différences entre les observations des diverses classes. Les niveaux de signification observés ne sont pas corrigés et ne peuvent par conséquent pas être interprétés comme des tests de l'hypothèse que les moyennes des classes sont égales.

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE

Annexe 3.4 – Construction des indices dimensionnels

Annexe 3.4 – Construction des indices dimensionnels

Pour 100 ; (N) : versant négatif de l'indicateur	Secteurs						
	Nord-ouest	Nord-est	Est	Grenoble	Sud	Grand sud	Ouest
Le travail et l'emploi							
Pourcentage de satisfaction à l'égard de son travail et de ses conditions d'emplois	73,0	81,0	85,0	80,0	67,0	69,0	80,0
Pourcentage de personnes exprimant un sentiment de justice salariale	32,4	58,7	50,0	43,1	47,5	41,7	42,0
Indice d'inégalités de Gini (N)	Agglomération grenobloise : 35,5						
Indice Travail/emploi	56,6	68,1	66,5	62,6	59,7	58,4	62,2
Affirmation de soi							
Pourcentage de personnes déclarant avoir le sentiment d'avoir le contrôle sur leur vie	77,5	75,0	76,6	77,7	79,2	80,0	72,7
Pourcentage de personnes déclarant avoir confiance en autrui	58,8	73,1	60,5	61,4	51,5	68,3	51,1
Pourcentage de personnes ayant confiance dans les systèmes éducatifs	67,6	63,5	71,8	70,4	73,3	63,3	69,3
Pourcentage de personnes ayant participé à une action collective	61,8	60,6	58,1	56,2	57,4	56,7	63,6
Indice Affirmation de soi et engagement	66,4	68,0	66,7	66,4	65,3	67,1	64,2
Démocratie et vivre-ensemble							
Pourcentage de personnes déclarant avoir plutôt confiance dans les institutions	55,9	66,0	56,0	62,0	59,0	57,0	48,0
Pourcentage de personnes déclarant pouvoir compter sur quelqu'un en cas de difficultés	81,4	77,9	79,8	76,8	66,3	70,0	76,1
Pourcentage de personnes ayant au moins été aidées ou ayant aidé au moins une fois au cours des six derniers mois	88,2	95,2	88,7	93,1	93,1	95,0	88,6
Indice Démocratie et vivre ensemble	75,2	79,7	74,8	77,3	72,8	74,0	70,9
Environnement naturel							
Pourcentage de personnes triant toujours leurs déchets	74,5	76,9	67,7	64,5	63,4	66,7	64,8
Pourcentage de personnes vivant dans un logement très bien isolées	58,2	61,8	51,2	35,5	40,8	67,8	47,7
Pourcentage de test positif concernant la qualité bactériologique de l'eau de consommation courante	94,0	95,0	95,0	95,0	95,0	90,0	95,0

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE

Annexe 3.4 – Construction des indices dimensionnels

Pourcentage de personnes utilisant un mode de transport « doux » ou « semi-doux » pour se rendre à leur travail	20,3	38,9	28,4	53,0	27,9	13,2	44,9
Indice moyen de la qualité de l'air (N)	46,7	52,9	49,0	59,0	54,0	47,3	50,7
Taux d'artificialisation des sols (N)	27,0	31,2	54,8	92,9	80,0	8,5	31,4
Pourcentage de personnes trouvant leur quartier sale ou pollué (N)	9,8	5,8	22,6	32,7	25,7	5,0	14,8
Indice Environnement naturel	66,2	69,0	59,4	51,9	52,5	68,1	65,1
Santé							
Pourcentage de personnes peu ou pas stressée	43,1	49,0	44,4	44,3	48,5	48,3	42,0
Pourcentage de personnes déclarant une santé mauvaise et non suivies médicalement (N)	40,0	16,7	25,8	18,0	23,8	10,0	22,7
Indice Santé	51,6	66,2	59,3	63,2	62,4	69,2	59,7
Accès et recours aux services publics							
Pourcentage de personnes ayant un accès facile à toutes les commodités	67,6	70,2	64,5	77,0	76,2	56,7	76,1
Pourcentage de personnes en dessous du seuil de pauvreté sans aides sociales (N)	75,0	40,0	26,0	34,5	41,2	60,0	41,7
Indice Accès aux services publics	46,3	65,1	69,3	71,3	67,5	48,3	67,2
Le temps et le rythme de vie							
Pourcentage de personnes en situation d'équilibre des temps d'activités	6,9	6,7	8,1	5,2	2,0	8,3	5,7
Pourcentage de personnes mettant moins d'une demi-heure pour se rendre à leur travail	52,1	63,6	55,9	54,9	65,6	53,7	54
Indice Le temps et le rythme de vie	29,5	35,2	32,0	30,0	33,8	31,0	29,8
L'accès durable aux biens de subsistance							
Pourcentage de personnes vivant dans un logement non sur-occupé	93,1	91,3	89,5	85,3	89,1	95,0	87,5
Pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté	90,0	88,0	78,1	75,6	78,5	89,8	83,6
Pourcentage de personnes déclarant ne pas se restreindre sur les soins médicaux	92,2	92,3	88,7	87,1	87,1	86,7	92,0
Pourcentage de personnes déclarant ne pas se restreindre sur l'alimentation	81,4	86,5	74,2	74,9	74,3	80,0	77,3
Taux d'adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement social	<i>Agglomération grenobloise : 89,0</i>						
Indice Accès durable aux biens de subsistance	89,1	89,4	83,9	82,4	83,6	88,1	85,9

ANNEXE 3 : L'HYBRIDATION METHODOLOGIQUE
 Annexe 3.5 – Calcul de l'IBEST
 Annexe 3.6 – Calcul de l'IDH-4 pour les secteurs de l'agglomération grenobloise

Annexe 3.5 – Calcul de l'IBEST

	Nord-ouest	Nord-est	Est	Grenoble	Sud	Grand sud	Ouest	Agglomération grenobloise
Indice Travail/emploi	0,566	0,681	0,665	0,626	0,597	0,584	0,622	0,620
Indice Affirmation de soi	0,664	0,680	0,667	0,664	0,653	0,671	0,642	0,663
Indice Démocratie et vivre ensemble	0,752	0,797	0,748	0,773	0,728	0,740	0,709	0,750
Indice Environnement naturel	0,662	0,690	0,594	0,519	0,525	0,681	0,651	0,617
Indice Santé	0,516	0,662	0,593	0,632	0,624	0,692	0,597	0,616
Indice Accès aux services publics	0,463	0,651	0,693	0,713	0,675	0,483	0,672	0,621
Indice Rythme de vie normalisée	0,295	0,352	0,320	0,300	0,338	0,310	0,298	0,316
Indice Accès durable aux biens de subsistance	0,891	0,894	0,839	0,824	0,836	0,881	0,859	0,861
Indice de bien-être soutenable	0,601	0,676	0,640	0,631	0,622	0,630	0,631	0,633

Annexe 3.6 – Calcul de l'IDH-4 pour les secteurs de l'agglomération grenobloise

Secteurs	Décès pour 1000 habitants 2006-2011	Moyenne des médianes en 2011 (revenu)	Taux de personnes de plus de 15 ans diplômées en 2011	Normalisation indicateur « décès »	Normalisation indicateur « revenu »	Normalisation indicateur « diplôme »	IDH-4
<i>Nord-Ouest</i>	6,321	22653,660	0,835	0,307	0,618	0,800	0,575
<i>Nord-Est</i>	6,593	26145,857	0,841	0,175	1,000	0,855	0,676
<i>Est</i>	5,058	21458,660	0,756	0,922	0,488	0,082	0,497
<i>Grenoble</i>	6,952	18596,000	0,814	0,000	0,175	0,609	0,261
<i>Sud</i>	6,391	16996,250	0,747	0,273	0,000	0,000	0,091
<i>Grand Sud</i>	4,897	23573,500	0,857	1,000	0,719	1,000	0,906
<i>Ouest</i>	6,300	21280,000	0,776	0,317	0,468	0,264	0,350
Taux plancher	4,897	16996,250	0,747				
Taux max	6,952	26145,857	0,857				

